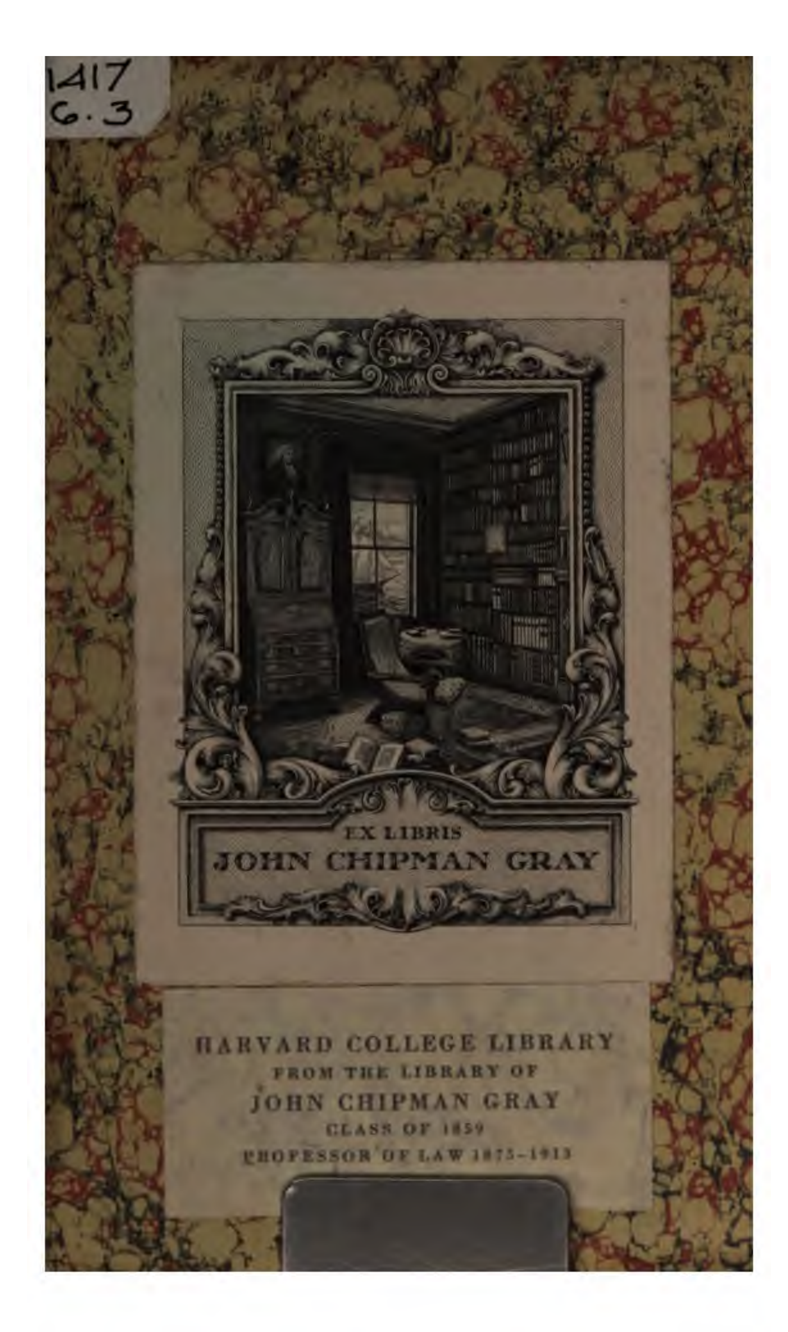
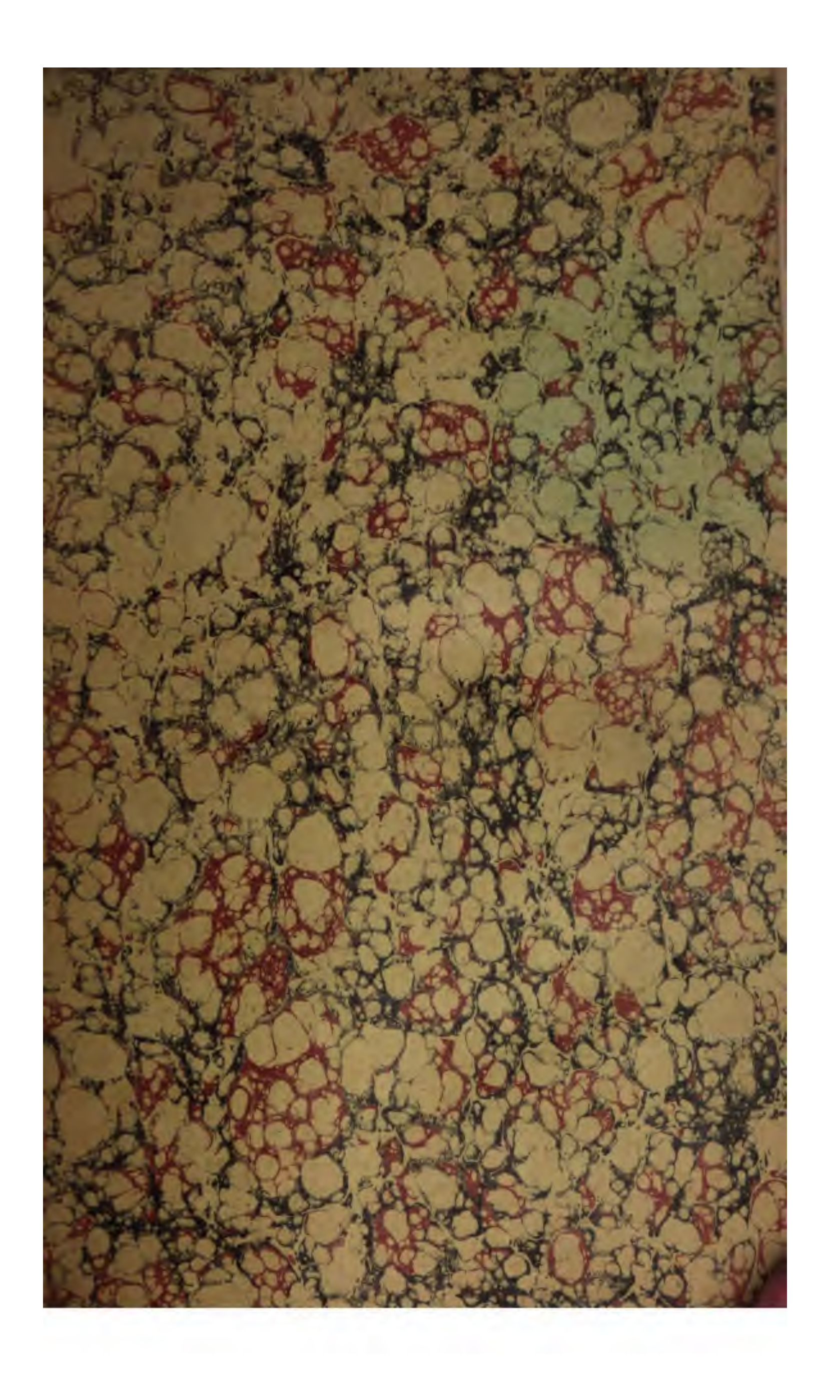

3 2044 009 783 085


EX LIBRIS
JOHN CHIPMAN GRAY



John E. Ga[illegible]

HISTOIRE

DE

NAPOLÉON IER

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

PUBLIÉS DANS LA BIBLIOTHÈQUE-CHARPENTIER

à 3 fr. 50 le volume

ÉTUDES ET PORTRAITS POLITIQUES (L'Histoire du Consulat et de l'Empire de M. Thiers. — Daunou. — Carnot. — Armand Carrel. — M. Guizot. — M. Proudhon. — Le rétablissement de la Pologne. — Paris en Amérique. — Du régime parlementaire sous Louis-Philippe. — Un dernier mot sur Carnot).. 1 vol.

HISTOIRE POLITIQUE DES PAPES......................... 1 vol.

érale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

HISTOIRE

DE

NAPOLÉON IER

PAR

P. LANFREY

CINQUIÈME ÉDITION

TOME DEUXIÈME

PARIS

CHARPENTIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR

28, QUAI DU LOUVRE, 28

1869

HISTOIRE

DE

NAPOLÉON Ier

HISTOIRE

DE

NAPOLÉON Ier

CHAPITRE PREMIER.

LA CONSTITUTION DE L'AN VIII.

Napoléon a raconté qu'au sortir de la première séance que les consuls provisoires tinrent au Luxembourg quelques heures après leur retour à Paris, et sous l'impression encore toute vive des scènes violentes de Saint-Cloud, Sieyès s'écria en présence des principaux auteurs du coup d'État : « Messieurs, vous avez un maître! Bonaparte veut tout faire, il sait tout faire et il peut tout faire. » Il était un peu tard pour s'en aviser. Que Bonaparte voulût tout faire en effet, il était impossible d'en douter, on en avait de sûrs garants dans les actes qui avaient préparé ou suivi l'attentat commis contre la représentation nationale, et l'impatience de son ambition éclatait pour ainsi dire dans tout son être ; qu'il le sût, était beaucoup moins certain, et il n'est guère probable que Sieyès

lui ait jamais rendu un hommage auquel ni son intelligence, ni ses prétentions personnelles ne pouvaient souscrire. Mais ce que ni Sieyès ni personne n'était en droit de contester, c'est que Bonaparte pouvait tout faire. Jamais pouvoir nouveau ne s'établit avec plus de facilité et ne rencontra moins de résistance, soit que le gouvernement qui venait de s'écrouler n'eût pas laissé de regrets, soit plutôt que lasse d'agitations et de changements, dégoûtée des partis qui l'avaient si souvent trompée, et devenue presque indifférente aux principes dont la réalisation toujours poursuivie et jamais atteinte lui avait coûté si cher, la nation aimât mieux remettre son sort aux mains hardies de ce sauveur impérieux que de lui dicter des conditions au prix de nouvelles luttes.

N'ayant eu aucune initiative dans l'établissement du pouvoir nouveau, le public n'exerçait aucun contrôle sur ses déterminations, car c'est là le châtiment naturel de ces lâches abstentions. Absent du combat, absent du butin; ceux qui ont vaincu sans le peuple n'ont garde de l'appeler à partager les fruits de la victoire. Bien qu'un peu humilié au fond de cette nullité méritée, il était très-résigné à en accepter toutes les conséquences. Œuvre du scepticisme et du découragement chez les classes éclairées, cette attitude inerte et passive était chez les autres l'effet de la confiance sans bornes que leur inspirait le nom de Bonaparte. Autant les premières, habituées à participer aux affaires, à disposer de l'influence, à voir les choses de près, avaient peu d'illusion et se dissimulaient peu les sacrifices par lesquels il faudrait payer la stabilité qu'on leur promettait; autant les secondes, étran-

gères à la notion même des garanties politiques quoique passionnément attachées à leurs conquêtes sociales, se doutaient peu du sens et de la portée de la ratification qu'elles allaient donner à des actes accomplis sans leur participation. Aux yeux de la grande majorité du peuple, le général Bonaparte était le représentant de la Révolution : on ne pouvait douter en effet qu'il ne fût alors fermement décidé à en maintenir les grands intérêts égalitaires, les seuls qui, avec ceux de la gloire de nos armées, fussent encore chers à cette démocratie militaire. Disposée ainsi à s'identifier avec lui, à voir en lui un soldat tribun, dans son autorité une consécration de sa propre influence, et plus avide de pouvoir que de liberté, cette classe faisait bon marché des principes les plus élevés de la Révolution, sans s'apercevoir dans son inexpérience, qu'en abandonnant les uns elle devait forcément compromettre les autres.

Ces doubles dispositions de sceptique résignation en haut, de confiance enthousiaste en bas, créaient à Bonaparte une situation d'une force incomparable. La France s'était pour ainsi dire remise en ses mains. Une fois le conseil des Cinq-Cents dispersé, toute opposition avait aussitôt cessé ; les partis eux-mêmes se taisaient et se tenaient dans une sorte d'attente en présence du médiateur que l'adhésion générale leur imposait. Il y avait entre eux comme un accord tacite d'accepter sans discussion l'origine illégale du pouvoir nouveau et de ne le juger que sur ses actes à venir. Cette sorte de désarmement instantané fut tellement universelle que la seule protestation contre le 18 brumaire dont on ait gardé le souvenir, fut

faite non pas au nom d'un parti mais au nom de la loi. Un homme qui surgit ce jour-là du sein de son obscurité, et qui y rentra aussitôt pour n'en plus sortir, comme s'il avait jugé que c'était assez d'un tel acte pour remplir et honorer sa vie, Barnabé, président du tribunal criminel de l'Yonne, éleva seul la voix au milieu du silence de tous et s'opposa au nom de la Constitution violée à l'enregistrement de la loi du 19 brumaire. Frappé d'un arrêté consulaire, arraché à ses fonctions, ce courageux citoyen fut exilé à Orléans comme coupable de forfaiture, et échappa à un châtiment plus rigoureux par la singularité de son action qui devait rester sans imitateur.

Aux avantages que cette toute-puissance incontestée offrait à Bonaparte, il joignait celui de n'inspirer à personne de ces irréconciliables inimitiés qui sont le lot inévitable de la plupart des hommes qui s'élèvent à la suite des dissensions civiles. Depuis longtemps déjà il se représentait lui-même comme supérieur aux querelles des factions, et l'on avait si grand besoin d'un tel homme qu'on l'avait pris au mot sur ce point, sans examiner si cette prétendue abnégation ne couvrait pas des vues toutes personnelles. Bien qu'il eût été à diverses époques mêlé très-activement à la lutte des partis, son intervention avait été assez habilement dissimulée pour ne le compromettre vis-à-vis d'aucun d'eux, et sa longue absence à la suite de l'expédition d'Égypte l'avait merveilleusement servi à cet égard en le faisant paraître étranger à des divisions qui étaient en partie son ouvrage. Il avait laissé les partis s'épuiser eux-mêmes ; puis il était apparu soudainement au milieu d'eux lorsqu'ils avaient achevé

de s'user et de se déconsidérer, et il semblait recueillir les fruits de leur défaite sans avoir presque rien fait lui-même pour l'amener. De là l'espèce de neutralité qu'après un premier moment de stupeur et d'irritation ils observaient à son égard. Il n'avait donc ni factions à combattre, ni vengeances à satisfaire, ni haines à contenir, nécessités qui s'attachent comme autant de Némésis à ceux qui s'emparent du pouvoir dans des circonstances analogues, et les forcent à usurper sans cesse pour ne pas perdre ce qu'ils ont usurpé d'abord, et à détruire pour n'être pas détruits.

N'ayant rien de semblable à redouter en présence de l'assentiment unanime qui accueillit ses premiers actes, le général Bonaparte trouvait dans les éléments même de cette situation unique l'indication la plus claire du grand rôle qui s'offrait à lui. En état de défier toute compétition, armé d'un pouvoir auquel rien ne pouvait résister, il ne tenait qu'à lui d'accepter cette mission de modérateur et d'arbitre souverain qui lui semblait dévolue du consentement même de ses adversaires. Réparer les maux produits par tant de déchirements, soumettre au droit commun des partis habitués à lutter à coups de dictature, donner satisfaction aux grands principes et aux grands intérêts de la révolution française, les garantir par des institutions solides et durables, telle était la tâche à laquelle tout le conviait, et jamais il n'y en eut de plus digne de l'ambition d'un homme de génie. La place éminente, hors de pair qu'on lui avait laissé prendre, le besoin qu'on avait de son épée, l'admiration qu'on éprouvait pour sa personne, l'assentiment presque

universel qui allait pour ainsi dire au-devant de tous ses actes, suffisaient à la fois pour assurer l'ordre et maintenir sa propre autorité; n'était-il pas naturel qu'à la gloire du grand capitaine il voulût joindre celle du fondateur de la liberté? Cette tâche était relativement facile puisque tous les vœux en appelaient la réalisation. Quoi qu'on en ait dit en effet, la France avait alors soif d'un ordre de choses stable et régulier, elle ne désirait pas l'arbitraire. Même parmi les coopérateurs les plus actifs du 18 brumaire, personne ne voulait une dictature prolongée au delà du temps nécessaire pour réaliser le changement convenu dans la Constitution.

Mais c'est la plus vaine des illusions que de croire qu'un pouvoir qui s'est élevé par la fraude et la violence puisse rentrer à volonté dans les voies de la justice. S'il avait eu en effet l'amour du bien public que suppose un tel retour, il aurait toujours reculé devant l'emploi de pareils moyens. La crédulité des peuples, complice en cela de leur faiblesse, admet volontiers ces conversions soudaines en vertu desquelles on se flatte que le bien pourra sortir du mal, et une usurpation se changer en un régime bienfaisant, mais l'histoire donne sur ce point un démenti à l'opinion vulgaire, et il est sans doute heureux qu'elle n'autorise pas cette filiation du bien par le mal, cette promiscuité du crime et de la vertu. Une nation, qui pousse l'amour du repos jusqu'à se décharger sans réserve sur un seul homme du fardeau de ses devoirs et de sa responsabilité, en est toujours punie, parce qu'à supposer que l'ambition de cet homme s'élève jusqu'au désintéressement par sa

grandeur même, miracle dont la nature est toujours avare, il est impossible que des facultés, si belles qu'on les suppose, n'aient pas besoin d'être dans une mesure quelconque dirigées ou contenues sinon par l'initiative du moins par la résistance de cette nation. En ce qui concerne le général Bonaparte, on ne saurait nier que l'inépuisable complaisance qu'il rencontra soit chez les hommes qui l'entouraient, soit chez le peuple lui-même, n'ait été pour beaucoup dans l'autorité exorbitante qu'il s'attribua et dans les fautes que l'histoire lui reproche justement. Cette abdication de tout un peuple était d'autant moins excusable, qu'abstraction faite des opinions et du caractère de Bonaparte, au sujet desquels l'illusion était permise, sa carrière écoulée jusque-là dans les camps, au milieu de tous les abus de la force et de la conquête, disait assez quelles idées et quels procédés on devait attendre de lui en matière de gouvernement. Il ne pouvait porter dans l'exercice du pouvoir que les goûts, les aptitudes, les façons de voir et d'agir que sa vie antérieure avaient développés en lui, c'est-à-dire les habitudes du commandement militaire, les formes de la discipline et de l'organisation des camps. Et bien que, dans les premiers temps surtout, Bonaparte ait souvent cherché par calcul l'occasion de rendre hommage aux principes du gouvernement civil, pour répondre à l'objection qu'il sentait devoir se présenter d'elle-même aux esprits sensés, il est certain que cette conception du pouvoir était indéracinable chez lui et tenait à sa nature même. Les leçons même de l'adversité ne devaient rien lui apprendre à cet égard; bien des années après, dans ses conversations de Sainte-Hélène, en dépit de cette comédie de des-

pote converti qu'il jouait alors en vue de la postérité, faisant allusion aux faibles obstacles que lui avait opposés Sieyès à cette époque, il disait encore avec plus de conviction que jamais : « En dernière analyse pour gouverner il faut être militaire. On ne gouverne qu'avec des éperons et des bottes[1] ! »

Cependant, malgré l'espèce de fatalité à laquelle semblaient le vouer son passé et des penchants contre lesquels on ne pouvait trop prendre de précautions, plusieurs de ses premiers actes semblèrent annoncer chez Bonaparte un sentiment plus élevé des devoirs que de si grandes circonstances lui imposaient. Il n'est pas douteux que ce rôle de pacificateur de la république et de médiateur suprême des partis ne se soit offert à sa pensée, qu'il n'en ait senti la grandeur, qu'avant de s'abandonner au vertige de l'ambition il n'ait été tenté par l'intuition d'une destinée plus haute, d'une gloire moins funeste à lui-même et à son pays. Le nom de Washington avait fait assez de bruit dans le monde, pour qu'on fût certain de n'être ni délaissé ni méconnu en marchant sur ses traces, même de loin. Le début du consulat atteste avec évidence que si Bonaparte n'eut pas assez de désintéressement et de générosité d'âme pour entrer résolûment dans cette voie, ce ne fut pas faute du moins d'avoir compris que là eût été sa véritable mission historique, et sans avoir essayé à plus d'une reprise de s'attribuer les apparences du rôle qu'il ne voulut pas remplir. Cette dernière préoccupation éclate dans toutes ses paroles de cette époque. Le mot d'ordre donné et répété in-

1. Las Cases, *Mémorial*.

cessamment, c'est : « plus de divisions, plus de factions, plus de haines! nous formons une nouvelle époque. Il n'y a plus ni jacobins, ni modérés, ni terroristes, il n'y a plus que des Français. Le 18 brumaire n'est point une journée de parti, il a été fait pour la République et pour les républicains. » Ces assurances ne se trouvaient pas seulement à chaque instant sur les lèvres de Bonaparte, elles étaient chaque jour reproduites par ses principaux représentants, par Fouché à Paris, par Lannes à Toulouse, où l'on avait craint un soulèvement.

En même temps, plusieurs de ses mesures s'inspiraient de ces sentiments; elles étaient marquées d'un caractère incontestable de réparation et d'impartialité. Il abrogea *la loi des ôtages*, mesure à la fois cruelle et spoliatrice, votée par le Directoire aux abois, et qui avait rempli les prisons de l'État de milliers d'innocents rendus responsables dans leurs biens et leur liberté d'une insurrection dont ils étaient présumés devoir profiter ou se réjouir. Bonaparte se rendit lui-même au Temple, annonça aux détenus leur mise en liberté et leur fit ouvrir les portes de la prison. Il fit rapporter le décret sur l'emprunt forcé et progressif, disposition non-seulement injuste mais contraire à tous les principes de l'économie politique, qui était le complément de *la loi des ôtages*, qui était née de la même inspiration, et permettait au gouvernement de frapper arbitrairement au moyen de l'impôt les classes ou les individus dont les dispositions lui étaient suspectes.

Gaudin, qui contribua puissamment à l'abrogation de cette dernière mesure, s'occupa aussitôt d'une

nouvelle organisation des finances. Un autre arrêté[1] autorisa à rentrer dans leur patrie la plupart des proscrits de cette funeste journée du 18 fructidor dont Bonaparte avait été le principal promoteur; réparation toutefois insuffisante et tardive, car elle ne pouvait faire sortir de leur tombe tant d'honnêtes citoyens dont le climat de la Guyane avait dévoré la vie. Il se mêla d'ailleurs à cet acte de justice, des exceptions qui en ternirent la pureté; si le maintien de la peine pouvait se justifier à l'égard de Pichegru, il ne pouvait s'expliquer à l'égard d'Aubry que par des sentiments d'animosité personnelle dont la persistance après tant d'années d'un supplice immérité d'une part, et de succès merveilleux de l'autre, dénotait à elle seule une âme mesquine et cruelle. Enfin, sans toucher à la législation draconienne sur les émigrés pendant ces premiers essais de l'autorité encore mal assise du consulat provisoire, Bonaparte leur montra les dispositions les plus clémentes; il donna pour instruction à ses agents de fermer les yeux sur le retour en France de ceux qui seraient décidés à se tenir tranquilles; il retrancha formellement de la liste ceux qui avaient fait partie de l'Assemblée constituante, et déclara hors de cause ceux qui n'avaient reparu sur le territoire français qu'à leur corps défendant, par le fait d'un cas de force majeure, comme ces naufragés de Calais, dont la pitié publique disputait depuis si longtemps la vie aux rigueurs d'une loi implacable. A l'égard du clergé, Bonaparte avait des vues qui étaient très-arrêtées dès son séjour en Italie et qui

1. En date du 23 décembre 1799.

allaient prendre avant peu un développement fort imprévu. Il y préluda par l'élargissement immédiat d'un grand nombre de prêtres non-assermentés qui étaient encore détenus dans les îles de Ré et d'Oléron.

Ces actes, dont on ne saurait méconnaître ni l'équité ni la sagesse, semblaient promettre un gouvernement supérieur aux passions de l'esprit de parti, et d'autant plus fort qu'en subordonnant son propre intérêt à celui de la chose publique, il s'identifiait en quelque sorte avec elle; mais cette illusion ne fut bientôt plus permise qu'à ceux qui voulaient à tout prix la conserver. Lorsqu'il parlait à tout propos de réconciliation, d'apaisement, d'oubli, lorsqu'il prêchait le sacrifice des haines et des orthodoxies de parti à la patrie, c'était à lui-même que Bonaparte prétendait qu'on les sacrifiât; et cette pensée toute personnelle se trahissait dès lors non-seulement dans des mesures dont le caractère ne laissait aucune place à l'équivoque, mais jusque dans les actes en apparence si désintéressés qui viennent d'être exposés. Il n'était pas difficile d'y découvrir l'invariable calcul d'un pouvoir qui rapportait tout à lui-même. Ils étaient revêtus de formes discrétionnaires incompatibles avec ces conditions de largeur et de généralité qui donnent seules à la loi son caractère auguste. En décrétant le rappel des proscrits de fructidor, Bonaparte se réserva la faculté de les désigner, ce qui changea le droit en faveur, et lui permit de ne l'accorder qu'à ceux qui offriraient des gages suffisants de leur docilité; en encourageant la rentrée des émigrés, il prit à leur égard des sûretés du même genre; en délivrant les prêtres détenus, il exigea d'eux, non

pas comme on avait fait jusque-là, une adhésion à certains principes abstraits consacrée par le serment à la constitution civile du clergé, mais une simple promesse de fidélité. Peu lui importait quels principes on gardait au fond du cœur, pourvu qu'on s'inclinât sans discussion devant sa personne et son autorité.

Les classes auxquelles s'adressaient particulièrement ces mesures, étaient celles qui avaient le plus souffert dans les tourmentes de la Révolution, et qu'en raison même de leurs souffrances Bonaparte croyait les plus disposées à s'accommoder de son gouvernement. Mais le coup dont il frappa le parti républicain dans le moment même où il faisait ces avances aux vaincus de la Révolution, vint prouver combien il était loin de cet esprit de modération et d'impartialité dont il disait s'inspirer, et combien il se souciait peu d'être juste envers ceux qu'il n'espérait pas gagner. Trois jours après le rapport de la loi des ôtages, le 25 brumaire (16 novembre 1799), parut un décret de proscription. Que s'était-il passé? Rien. Il n'y avait eu à Paris pas l'ombre d'un mouvement. On n'y entendait pas même le murmure de l'opinion. Sous prétexte de maintenir la tranquillité publique, qui depuis le coup d'État n'avait pas été un seul instant troublée, les consuls provisoires frappaient trente-sept individus d'un arrêt de déportation en Guyane; vingt-deux autres étaient condamnés à la détention dans l'île de Ré. Parmi ces hommes, quelques-uns avaient marqué dans la révolution par l'exaltation de leurs opinions, quelques autres s'étaient fait connaître par d'affreux exploits, mais le plus grand nombre n'avait commis d'autre crime que de laisser voir son opposi-

tion aux projets de Bonaparte dans les deux journées de brumaire. Contre certains d'entre eux on ne pouvait alléguer même des prétextes, car ils étaient ou absents ou employés dans différents services, comme l'adjudant-général Jorry ou le magistrat Audoin, que des haines privées s'étaient empressées de désigner à la vengeance publique. Pour perdre et déconsidérer plus sûrement les courageux députés qui au Conseil des Cinq-Cents avaient invoqué contre lui la loi violée, Bonaparte avait mêlé à leurs noms irréprochables des noms choisis dans la plus basse démagogie et qui excitaient à la fois l'horreur et le dégoût. Des hommes couverts d'un juste opprobre comme Fournier l'Américain, Jourdeuil, Maignet étaient perfidement associés à Grandmaison, à Destrem, à Poullain-Grandprey, à Delbrel, à Talot, citoyens honorables dont on redoutait l'attachement à la liberté et le ferme caractère. Mais quel que fut leur passé, innocent ou coupable, si tous n'étaient pas absous devant l'histoire, tous étaient également amnistiés devant la justice. Une longue prescription les plaçait sous la sauvegarde de la bonne foi publique. On n'avait aucun fait à leur reprocher depuis l'établissement du nouveau gouvernement. Ce qu'on incriminait c'était leurs intentions présumées, et personne ici-bas n'a le droit de punir pour une intention.

Sur cette liste se trouvait un nom, dont l'éclat effaçait tous les autres, et dont la réputation de vertu civique et militaire donnait la mesure des scrupules de ceux qui essayèrent de le flétrir; c'était celui du général Jourdan, le vainqueur de Fleurus et le compagnon de Moreau, le vétéran illustre qui depuis le

commencement de la Révolution portait le poids de la guerre sur la Meuse et le Rhin. Le seul tort de Jourdan était d'avoir refusé d'accueillir les ouvertures de Bonaparte lors de son retour d'Égypte ; et ce tort avait paru suffisant à ce dernier pour proscrire un de ses plus glorieux frère d'armes. Mais cette iniquité souleva un tel cri de réprobation parmi ceux mêmes qui appuyaient le décret, que le nom de Jourdan fut rayé dès le lendemain. Bonaparte lui écrivit pour « le prier de ne pas douter de son amitié et lui exprimer son désir de voir constamment le vainqueur de Fleurus sur le chemin qui conduit à l'organisation, à la vraie liberté et au bonheur; » mais cette protestation hypocrite n'effaçait pas la perfidie préméditée qui avait accouplé le nom du général Jourdan à celui de Fournier l'Américain. La mesure elle-même fut accueillie par le public avec une froideur significative, sans toutefois qu'il osât la critiquer ouvertement, car il n'avait déjà plus assez d'énergie pour manifester hautement son blâme. Cependant sa réprobation quoique muette donna du poids aux réclamations individuelles : le général Bonaparte avait encore assez besoin de sa popularité pour ménager avec soin l'opinion publique et en étudier attentivement les impressions. Il fut frappé de la leçon que contenait la stupeur ou la timide censure des uns et le silence désapprobateur des autres : il commua la peine en une mise en surveillance sous la haute police. Il a laissé plus tard, au sujet du retrait de cette mesure, comme sur d'autres circonstances de sa vie, deux témoignages absolument contradictoires ; assurant dans l'un[1] que

1. *Mémorial* de Las Cases.

cette commutation avait été de sa part un hommage rendu à la puissance de l'opinion publique; affirmant dans l'autre[1] que le décret de déportation n'avait été lui-même qu'une feinte destinée à effrayer ses ennemis et n'avait jamais dû être exécuté. Mais ces deux versions si différentes au sujet d'un même acte, et qui prenaient tour à tour le dessus dans son esprit selon qu'il avait le plus à cœur de prouver son infaillibilité ou son aptitude à tirer parti des circonstances, montrent seulement combien il se préoccupait moins d'être vrai que de frapper l'imagination de ses contemporains et de se draper en vue de l'histoire.

Une des premières pensées de Bonaparte en se saisissant du pouvoir avait été pour l'armée, préoccupation bien naturelle chez un homme qui devait tout à son *épée*, et dont le système politique n'était au fond que le gouvernement militaire. L'armée était d'ailleurs passée du rôle d'instrument à celui de ressort principal dans l'État, et son importance allait encore grandir. Il fallait d'abord s'assurer des chefs. La plupart de ceux qui se trouvaient à Paris avaient été ses coopérateurs au 18 brumaire. Des trois généraux qui lui avaient refusé leur concours, Jourdan venait de recevoir un avertissement qui l'annihilait, Augereau s'efforçait de rentrer en grâce au prix d'une complète soumission, Bernadotte gardait une attitude de réserve, protégé par sa parenté avec Joseph contre les ressentiments de Bonaparte. Parmi ceux qui commandaient à l'extérieur, Championnet envoya sur-le-champ son adhésion; Brune, dont le premier mouve-

1. Mémoires dictés à Gourgaud.

ment avait été de faire marcher l'armée de Hollande[1] et de jeter son épée dans la balance, s'en repentit presque aussitôt et s'empressa de féliciter « l'illustre héros. » Les dispositions de Masséna paraissaient plus douteuses. Ce grand homme de guerre venait de sauver la France par son admirable campagne de Zurich, lorsque Bonaparte était revenu d'Égypte. En un instant tout avait été oublié. On dirait qu'en fait de services les peuples attachent plus de prix au superflu qu'au nécessaire. Les héroïques labeurs de Zurich avaient été effacés en un jour par l'éclatante fantasmagorie d'Aboukir ; il n'était plus question de Masséna, le sauveur c'était Bonaparte. Celui-ci, d'ailleurs, ne s'était pas fait faute de répéter dans ses différents manifestes que sa dictature était nécessaire pour faire reculer l'ennemi qui menaçait nos frontières, pour rendre leur ancien prestige à nos armes humiliées, et quelque fausse que fût cette assertion, elle avait été si universellement acceptée qu'elle subsiste encore aujourd'hui à l'état d'erreur historique. Il était naturel de présumer que Masséna était resté d'autant moins insensible à cette injustice de l'opinion que ses sentiments envers Bonaparte avaient toujours tenu de la déférence plutôt que de la sympathie. Afin de prévenir toute mauvaise volonté de sa part, on se hâta de l'arracher à cette armée d'Helvétie, qu'il venait de couvrir de gloire en une seule campagne, pour lui donner le commandement de celle d'Italie qui était toute dévouée à Bonaparte, et qui, réduite à la défensive, considérablement diminuée, se maintenait

1. Mémoires de Miot de Mélito.

péniblement dans ses positions le long du littoral de Nice et de Gênes.

L'armée d'Helvétie, réunie à celle du Rhin dont elle formait l'aile droite, fut placée sous le commandement de Moreau. Déjà honteux du rôle qu'il avait joué en brumaire et mécontent des suites du coup d'État, ce général saisit avec joie cette occasion de se relever en se montrant de nouveau sur un théâtre plus digne de lui. L'armée d'Égypte fut maintenue sous le commandement de Kléber. Il y a là matière à plus d'un étonnement. Bonaparte ignorait d'autant moins les dispositions de Kléber à son égard que la correspondance de ce général avec le Directoire venait de tomber dans ses mains. Il y avait lu, avec une irritation qui bien des années après était encore aussi vive que le premier jour, les plaintes amères et trop justifiées dont son départ précipité avait été l'objet, la vive peinture du déplorable état dans lequel il avait laissé ses compagnons d'armes, enfin les témoignages de toute nature qui confirmaient une accusation dont la juste sévérité était loin de donner une idée de l'exaspération de l'armée. Ce fut presque immédiatement après avoir pris connaissance de cet exposé sincère et accablant que l'accusé, transformé en juge, écrivit une proclamation à l'armée d'Orient pour lui faire savoir « qu'il était toujours en pensée avec elle. Soldats, ajoutait-il, *portez à Kléber cette confiance sans bornes que vous aviez en moi; il la mérite.* » (2 décembre 1799.) Quinze jours après il écrivait à Kléber lui-même pour l'encourager et lui annoncer la prochaine ouverture de la campagne en Europe. « Pourquoi, lui disait-il, faut-il que des hommes comme vous

ne puissent pas se trouver à la fois en plusieurs lieux ? »

En présence de tant d'abnégation dans cette âme violente et orgueilleuse le premier mouvement est d'admirer. Bonaparte savait en effet mieux que personne combien les reproches de Kléber étaient fondés, et l'on pourrait croire que son cœur, apaisé par les grands résultats qu'avait obtenus le Consul au prix des torts déjà oubliés du général, s'éleva en cette occasion jusqu'à la hauteur de la vertu antique en sacrifiant des griefs personnels à la justice et à l'estime que méritait le noble caractère de Kléber. Mais un examen plus attentif démontre qu'en cette occasion, comme dans toutes les circonstances de sa vie, il agit non par générosité mais par calcul.

Le fait le plus important qui ressortît de la dépêche de Kléber au Directoire était l'obligation où il disait se trouver de traiter pour l'évacuation de l'Égypte. Bonaparte a plus tard nié avec une incroyable acrimonie la nécessité alléguée par Kléber, il a taxé de faux et de mensonge les états sur lesquels elle était établie, et la plupart des historiens ont admis ses assertions sans les contrôler. Si telle était en effet son opinion, s'il croyait possible de conserver cette conquête, il ne tenait qu'à lui de la sauver soit en signifiant à Kléber sa volonté, soit en le destituant. Or, comment expliquer que, parvenu au pouvoir suprême, non-seulement il maintienne Kléber dans son commandement, où il était si facile de le faire remplacer par Desaix ; qu'il n'ait pour ce général que des éloges, lui qui en était si avare; mais que dans les différentes communications qu'il lui adresse il ne dise pas un seul mot pour le

détourner de cette détermination, à ses yeux inopportune et funeste, d'évacuer l'Égypte, alors qu'il suffisait d'un signe de lui pour l'empêcher? On y chercherait en vain, à défaut d'un ordre, un conseil, une représentation de nature à éclairer Kléber sur les vraies intentions du Consul, à lui faire pressentir la désapprobation qui l'attend. Il y a plus ; lorsqu'après la victoire de Damiette et à la veille de celle d'Héliopolis, Bonaparte croit accomplie cette évacuation qu'il déteste, il n'a encore que des compliments à lui adresser ; il le félicite de ses glorieux travaux, il lui exprime la joie qu'il éprouve de son retour et de la conduite qu'il a tenue pour soutenir la gloire du nom français (19 avril 1800). Le mot de cette singulière énigme se trouve dans le *Mémorial* : « Si Kléber avait évacué l'Égypte, y dit Napoléon, je n'eusse pas manqué de le faire mettre en jugement. Toutes les pièces avaient déjà été soumises à l'examen du Conseil d'État. » Il résulte de ce curieux aveu que si Kléber n'avait pas reçu des instructions propres à conjurer une mesure qu'on disait désastreuse, c'est qu'on voulait ne la déclarer telle qu'après son exécution, afin de lui laisser la responsabilité tout entière. Il en résulte encore qu'on ne lui prodiguait ces témoignages d'une amitié feinte qu'afin de l'endormir plus sûrement jusqu'au bout.

L'armée de Vendée, momentanément inactive par suite d'une sorte de suspension d'armes consentie de part et d'autre pendant les négociations des principaux chefs avec le gouvernement, resta provisoirement sous les ordres du général Hédouville, bon officier, mais dont la modération était incompatible avec

le caractère que Bonaparte allait bientôt imprimer à cette guerre. Lefebvre continua à commander l'armée de Paris. Ce poste, qu'il avait obtenu de la confiance du Directoire et qu'il persistait à occuper sous le pouvoir nouveau, comme si rien n'était changé ni dans les choses ni dans les hommes, semblait dire assez haut et les services rendus par le général à la conspiration et son adhésion aux actes qui l'avaient suivie. Cependant, vu les opinions bien connues de Lefebvre et ses liaisons anciennes avec les plus ardents républicains, Bonaparte jugea qu'il ne s'était pas suffisamment compromis avec ceux qui lui avaient fait déserter la cause de ses anciens amis ; il lui fit demander une déclaration publique de ses sentiments en faveur du nouveau régime. Lefebvre crut s'acquitter au moyen d'un article inséré dans les journaux, et contenant une profession de foi non équivoque ; mais une intimation plus péremptoire que la première vint lui rappeler qu'on exigeait de lui une démonstration plus catégorique et plus directe[1]. C'est sous l'influence de cette sommation que perdant tout sang-froid, et prenant occasion de la nouvelle constitution consulaire qui allait être soumise au vote du peuple et de l'armée, ce général adressa à ses soldats la proclamation suivante où la violence s'efforce de faire oublier la servilité :

« Soldats, nous sommes revenus aux beaux jours de la Révolution. Les emplois ne seront plus la proie des brigands. La Constitution met fin à toutes nos

1. Ordre au général Lefebvre (17 décembre 1799), *Correspondance de Napoléon*.

divisions. Les factieux seuls peuvent la rejeter : jurons par nos baïonnettes de les exterminer! »

Quelle distance n'y a-t-il pas entre cette dure exigence imposée à un vieux militaire brave et honorable malgré tout, mais incapable de se défendre et dont la tête n'avait jamais été bien forte, et les ménagements infinis qu'on croyait encore devoir témoigner à un Moreau ou à un Kléber! Mais la vraie pensée du nouveau régime était là, et non dans les vaines précautions de langage dont on s'enveloppait vis-à-vis des hommes auxquels on faisait encore l'honneur de les craindre. L'armée allait être tout, mais à la condition de recevoir elle-même le joug; et ses chefs ne devaient s'élever au-dessus des citoyens que pour devenir les premiers serviteurs du plus impérieux et du plus jaloux des maîtres. Déguisée par d'adroites flatteries aux yeux du soldat, sur qui d'ailleurs elle pesait peu, cette dépendance devait se faire durement sentir aux généraux accoutumés à l'égalité républicaine. Bonaparte avait deviné, avec l'intelligence qu'il avait des passions qui pouvaient le servir, qu'humilier les chefs était un moyen infaillible de plaire aux inférieurs, et il affectait dès lors autant de familiarité avec ceux-ci que de réserve et de froideur avec ceux-là. S'il écrivait sans difficulté au grenadier Léon Aune : « Mon brave camarade, je vous aime comme mon fils (15 janvier 1800), » c'est qu'en achetant une facile popularité au prix d'une formule plus facile encore, il savait bien que ce langage ne l'engageait à rien, et que ce grenadier ne se prévaudrait jamais d'une telle camaraderie. Il n'avait garde de parler ainsi à ceux qui, la veille, étaient encore ses égaux; il s'étudiait

au contraire à les tenir à distance, et il se parait volontiers devant eux de cette préférence que lui donnait la faveur du soldat, pour leur faire sentir qu'ils n'étaient plus rien que par lui.

Ces dispositions à tout absorber au profit d'une personnalité unique et dévorante, à demi voilées encore par d'heureuses apparences, étaient jusqu'à un certain point explicables dans l'ordre des institutions militaires qui supportent facilement même un excès de concentration, bien qu'elles finissent aussi par en être corrompues; mais c'était l'État tout entier que Bonaparte entendait plier à l'étroite et inflexible discipline des camps. Sa volonté à cet égard ne se montra que trop clairement à l'occasion des débats relatifs à la Constitution de l'an VIII.

Les deux commissions nommées le 19 brumaire par les Anciens et les Cinq-Cents, avaient reçu pour toute mission celle de préparer les changements reconnus nécessaires à la Constitution de l'an III; et ces changements une fois arrêtés devaient être approuvés par les deux Conseils, qu'on avait seulement ajournés à trois mois. Mais on ne s'arrêta pas un instant à l'idée de tenir un engagement qui n'était qu'un des nombreux mensonges de cette journée fameuse. Ce qu'on voulait, c'était refaire la Constitution de toutes pièces. Cette tâche difficile semblait, d'un consentement unanime, dévolue à Sieyès. Son nom, déjà illustre dès les premiers âges de la Révolution, et devant lequel Mirabeau lui-même s'était incliné avec une ironie qui était encore un assez bel hommage, sa participation aux grands travaux de la Constituante, son expérience éclairée par la pratique du gouvernement, enfin ses

liaisons anciennes avec tous les hommes influents du jour, sa coopération active et prépondérante au coup d'État de brumaire lui donnaient à ce rôle de législateur des titres que personne ne pouvait contester.

Tout le monde savait d'ailleurs que depuis longtemps Sieyès s'y préparait dans le secret de ses méditations. A la fin de la Convention, il avait disputé à Daunou l'honneur, qu'on lui eût volontiers accordé dès lors, de donner une constitution à la France. Mais quelques-unes de ses idées n'ayant pas été accueillies favorablement, cet esprit entier et absolu s'était aussitôt renfermé dans un complet mutisme. Depuis ce temps et à travers toutes les vicissitudes de sa vie, il n'avait cessé de retoucher et de perfectionner ce système politique destiné à fermer définitivement l'ère des révolutions; mais on ne le connaissait que par de vagues indiscrétions, son auteur n'en ayant jamais écrit un seul article et étant d'ailleurs d'une humeur peu communicative. Plus d'une fois, Sieyès avait cru toucher au moment de mettre au jour ce grand projet, mais à l'instant décisif les hommes lui avaient toujours fait défaut.

L'heure tant désirée avait enfin sonné pour lui, il put du moins se faire cette illusion. Les membres des deux commissions s'inclinaient tous à l'envi devant son autorité, et Bonaparte, absorbé tout entier en apparence par les soins du gouvernement, fréquentait peu leurs séances. Persuadé que cette abstention lui laisserait le champ libre pour tout réorganiser à sa guise, et pour ressaisir dans le domaine législatif l'influence qu'il ne pouvait disputer à son collègue dans celui de l'action, Sieyès communiqua son plan à Bou-

lay de la Meurthe qui le rédigea sous sa dictée; puis il l'exposa et le développa au sein de la commission elle-même, où ses idées eurent le plus grand succès.

Ce singulier projet, l'un des plus compliqués et des plus chimériques assurément qu'ait jamais enfantés la manie de légiférer, mériterait peu de fixer l'attention de l'histoire si l'on ne considérait que sa valeur comme conception politique. Ce mécanisme, plus bizarre qu'ingénieux, est en effet loin de mériter la réputation qu'on lui a faite; s'il avait eu les honneurs de l'application, épreuve que ces sortes d'élucubrations supportent rarement, et qui seule leur donne quelque prix, ses vices auraient très-promptement éclaté à tous les yeux. Une chose pourtant lui conservera toujours un intérêt de curiosité aux yeux de ceux qui tiennent à connaître à fond l'esprit de cette époque, ce sont les intentions et les sentiments dont il est à la fois l'expression et le témoignage. C'est un document historique des plus significatifs pour celui qui sait l'interroger. Au moyen de ce curieux débris, fût-il unique, l'historien pourra toujours retrouver, sous la poussière de tant de ruines, une image expressive des passions de ce temps ; il y lira les secrètes préoccupations des adhérents nombreux et considérables qui applaudissaient aux vues de Sieyès; il pourra en quelque sorte reconstituer l'objet de leurs craintes et de leurs espérances aussi sûrement que s'ils nous avaient laissé à cet égard des confidences sincères et détaillées.

Le but principal de Sieyès et de ses amis se révèle tout d'abord dans les dispositions qui servaient de base à son projet de constitution, c'est-à-dire dans le

système destiné à remplacer l'ancienne législation électorale. Ce système était tout entier dans la formation et le fonctionnement des *listes électorales*. Les cinq millions d'électeurs que possédait la France étaient appelés à élire un dixième d'entre eux, et ce dixième, montant à cinq cent mille citoyens, formait une première liste de notabilité appelée *communale*, parce qu'elle devait fournir tous les fonctionnaires municipaux. Ces cinq cent mille notables choisissaient à leur tour, sur leur propre liste, un nouveau dixième montant à cinquante mille citoyens et formant un second degré de notabilité dite *départementale*, parce que tous les fonctionnaires du département devaient être pris dans son sein. Enfin les cinquante mille notables des départements, procédant à une opération semblable, composaient une dernière liste réduite à cinq mille personnes et nommée liste de notabilité *nationale*, sur laquelle devaient être choisis tous les grands fonctionnaires de l'État, depuis le représentant et le ministre jusqu'au juge à la Cour de cassation.

Mais à qui devait être dévolu le redoutable droit de choisir sur ces immenses listes de candidatures? Tantôt au pouvoir législatif, tantôt à l'exécutif, selon la nature des fonctions à pourvoir. Ils étaient ainsi appelés à recruter eux-mêmes leurs propres membres au lieu de les demander au suffrage de la nation. Ajoutons qu'en vertu d'une disposition extrêmement importante et significative, tous les hommes qui depuis le commencement de la Révolution avaient fait partie des assemblées municipales et politiques, ou exercé des fonctions publiques, étaient portés de droit sur les listes de notabilité. Ces listes ne devaient pas être remaniées

avant dix ans. Qui ne reconnaît dans ce singulier simulacre de système électoral, où rien en définitive n'était laissé à l'initiative populaire, la préoccupation déjà ancienne sous l'influence de laquelle les conventionnels avaient prolongé leur mandat au delà du terme légal, et celle qui plus tard avait fait casser les élections des départements, au 18 fructidor et au 22 floréal ? Dans ces trois circonstances on avait vu un parti s'efforcer, au nom de la Révolution, d'annuler la souveraineté nationale qu'il savait lui être contraire: celle-ci cependant avait toujours fini par reprendre le dessus, grâce aux élections qui avaient peu à peu changé les majorités. C'étaient ces élections incommodes que Sieyès voulait définitivement anéantir. Cédant à une crainte exagérée de voir le pouvoir tomber dans les mains d'une génération hostile aux idées nouvelles, il ne se demandait pas si pour mieux les préserver, il n'allait pas en sacrifier la principale conquête. En substituant au droit de suffrage ces listes de notabilité à l'aide des quelles ce parti privilégié, qu'il y inscrivait de droit, pourrait en quelque sorte s'éterniser lui-même, il croyait travailler au profit de la classe d'hommes qui après tout avait fait et maintenu la Révolution. Mais qu'arriverait-il si ce privilége, déjà si dangereux entre les mains d'une classe, venait à tomber au pouvoir d'un seul homme?

Voilà ce que Sieyès n'avait n'avait pas prévu, et il se trouva par là avoir fourni au despotisme l'arme la plus perfide qui ait jamais été imaginée, car elle permettait d'annihiler absolument la nation en lui laissant toutes les apparences de la souveraineté. Le reste du projet de Sieyès était un curieux amal-

game de formes empruntées à différentes époques et à différentes nations. Effrayé à juste titre des inconvénients qu'avait entraînés la concentration du pouvoir dans une seule assemblée, il était tombé dans l'excès contraire par un morcellement d'attributions non moins abusif. Oubliant que le problème n'était pas de paralyser l'action du pouvoir législatif, mais de favoriser le contrôle et la maturité de ses délibérations, il avait en quelque sorte décomposé toutes les opérations qui lui sont nécessaires pour arriver à un résultat, et les avait personnifiées dans autant d'assemblées différentes : l'initiative dans un Conseil d'État chargé de présenter et de soutenir les projets de loi ; la critique dans un Tribunat qui avait pour mission de les débattre contradictoirement avec le Conseil d'État condamné à l'apologie ; la décision et le vote dans un Corps législatif muet comme un tribunal ; enfin l'esprit de conservation dans un Sénat qu'il appelait le *grand jury national*, gardien de la constitution, investi du droit de casser toute loi qui lui serait contraire, et du soin d'élire non-seulement ses propres membres, mais ceux de toutes les assemblées législatives.

Le pouvoir exécutif, divisé en deux grands départements, l'un de la paix, l'autre de la guerre, était dévolu à deux consuls qui nommaient chacun les ministres dépendant de leur ressort, et ceux-ci eux-mêmes avaient la nomination non-seulement de tous les fonctionnaires du gouvernement, mais de tous les membres des assemblées administratives. Au-dessus des deux consuls un grand électeur, image effacée d'un roi constitutionnel, régnait sans gouverner et sans autre attribut que la représentation extérieure, la signature

des traités et la désignation des consuls. Afin de prévenir toute tentative d'usurpation de sa part, Sieyès avait armé le Sénat du pouvoir de destituer le grand électeur comme tout autre grand fonctionnaire de l'État, en l'*absorbant* dans son propre sein.

Cette dernière prérogative du Sénat, jointe à la faculté de casser toute loi et toute mesure inconstitutionnelles, à celle non moins redoutable d'élire les assemblées législatives ainsi que ses propres membres, faisait de lui la seule autorité réelle qui existât dans une telle organisation. Tous les autres pouvoirs n'étaient que de vaines apparences. Leur sphère était tellement amoindrie, leur influence tellement circonscrite et atténuée, leur action si subdivisée et si indirecte, qu'ils n'étaient plus que de petits rouages insignifiants dépendant d'un grand ressort qui, ne recevant lui-même aucune impulsion de la nation, ne se servirait de son pouvoir que pour paralyser tout le reste; en sorte que pour échapper aux inconvénients de la mobilité, Sieyès avait supprimé le mouvement. Son Sénat, maître de tout, mais isolé de tout, étant à lui-même sa propre fin et son propre rénovateur, ayant tout à craindre et rien à espérer, avait en naissant tous les caractères de la caducité. C'était une institution condamnée à une inévitable stagnation.

Quant à l'ensemble de cet appareil compliqué, c'était un mécanisme en quelque sorte superposé à la nation, pouvant fonctionner sans elle et ayant visiblement pour but de la dispenser de ces labeurs quotidiens et persévérants qui, dans tous les temps et dans tous les lieux, ont été nécessaires au maintien de la liberté. Mais une nation qui estime que sa liberté lui coûte trop

cher est toujours sûre de la perdre. Ce peuple inerte et passif, parqué comme un troupeau dans les listes de notabilité, attendant docilement le choix de ses maîtres au lieu de leur dicter le sien, assistant à leur gestion sans pouvoir exprimer un avis sur ses propres affaires, destitué en un mot de tous les éléments de l'activité politique, était un peuple d'automates indignes du nom de citoyens. Ces ombres de législateurs pourvus d'une fraction infinitésimale de pensée, de volonté ou d'action, les premiers proposant sans disposer, les seconds discutant sans décider, les troisièmes décidant sans discuter ni proposer, et par surcroît de précaution, tous placés sous le coup d'un véto destiné à prévenir les abus du pouvoir dont ils possédaient à peine l'apparence, n'étaient que des expressions plus élevées du même nihilisme. La constitution tout entière attestait chez son auteur un immense effort pour atteindre à la stabilité ; mais une telle stabilité n'eût été que la paix des tombeaux. La France était traitée comme un malade que sa faiblesse a déjà privé de l'usage de ses membres, et à qui l'on dispense avec une extrême parcimonie le mouvement, l'air, le bruit, la lumière. De là cette constitution orthopédique inspirée à Sieyès par sa propre lassitude et qui semble l'œuvre d'un législateur byzantin.

A supposer, ce qui est loin d'être vrai, qu'une telle constitution fût tout ce que pouvait supporter le tempérament de la France après les agitations de l'époque révolutionnaire (et la suite n'a que trop montré qu'elle aspirait alors à tout autre chose qu'à l'éternel repos), on se demande comment, après avoir vu Bonaparte à l'œuvre, Sieyès ne sentit pas la nécessité de la modi-

fier ; car plus l'ambition du futur chef du gouvernement était active et menaçante, plus il était important de constituer en face de lui une nation armée de tous ses droits, et des pouvoirs publics fortement organisés. Bonaparte prit peu de part aux premières séances de la commission législative, ce qui contribua, sans doute, à entretenir les illusions de son collègue; il ne connut d'abord les idées de Sieyès que par les commentaires auxquels elles donnèrent lieu, et comme elles obtenaient beaucoup de succès auprès d'hommes non moins blasés et fatigués que lui, qui entrevoyaient une retraite pleine d'attraits dans la toute-puissance sénatoriale, le général fut indisposé de cette sorte de popularité acquise à un projet dans lequel il n'était pour rien, et dont la rapide fortune l'engageait jusqu'à un certain point.

Sieyès s'était évidemment flatté, dans le secret de son cœur, de prendre le général au dépourvu sur la question constitutionnelle et de l'envelopper savamment dans le réseau d'une organisation dont il ne comprendrait pas toute la portée. L'abstention calculée, l'espèce d'indifférence affectée par Bonaparte en matière d'institutions dans les conférences qui avaient précédé le 18 brumaire, avaient dû persuader Sieyès que les travaux de la vie militaire avaient peu laissé au jeune général le loisir d'approfondir les problèmes de la législation politique. En cela Sieyès se trompait gravement, car si son collègue s'en était, en effet, fort peu occupé au point de vue des grands intérêts des peuples, il y avait beaucoup réfléchi au point de vue des intérêts de son ambition, témoin la lettre si curieuse qu'il écrivait sur ce sujet à Talleyrand à l'époque de Campo-

Formio[1]. Ses idées étaient même, sur quelques points, tout à fait voisines de celles de Sieyès: on y trouve par exemple la conception d'un conseil d'État, placé sous la dépendance du gouvernement et investi de toute l'initiative législative; on y trouve également celle d'un corps législatif muet : « sans rang dans la république, impassible, sans yeux et sans oreilles pour tout ce qui l'entoure; » mais en revanche on y chercherait vainement celle du tribunat. Une seule chose est très-nette dans cette ébauche assez mal digérée : c'est l'intention de faire du pouvoir exécutif le seul représentant effectif de la nation, de constituer un gouvernement héritier à la fois des droits du souverain et de ceux du peuple, en vertu d'une fiction assez semblable à celle qui investit les Césars de la puissance tribunitienne. Bonaparte se rencontrait jusqu'à un certain point avec Sieyès en s'efforçant d'anéantir l'autorité législative que celui-ci se contentait d'affaiblir ; mais l'analogie n'allait pas au delà, car loin de rêver un gouvernement affranchi de tout contrôle, Sieyès le subordonnait complétement à l'autorité de son Sénat.

Indépendamment de ces idées préconçues en matière de gouvernement, idées qui n'avaient pu que se fortifier depuis lors par son contact avec les peuples et les institutions de l'Orient, le général Bonaparte avait une redoutable aptitude pour discerner et saisir dans les vues des autres ce qui pouvait servir ses propres plans. Il avait à cet égard une puissance et une rapidité d'intuition qui ne peut se comparer qu'à la sûreté de l'œil de l'oiseau de proie. Il vit du premier coup

1. Voir le 1er volume, p. 329.

tout le parti qu'il pouvait tirer pour son omnipotence de ces listes de notabilité qui anéantissaient la souveraineté nationale, et de cette sorte de pulvérisation de l'autorité législative qui annulait le contrôle et le pouvoir des représentants. Lors donc qu'après des refus et des signes de mécontentement calculés en raison de la résistance qu'il s'attendait à rencontrer, le général consentit, sur les instances de Rœderer et de Boulay de la Meurthe, à s'aboucher avec Sieyès et les membres de la commission, ces premières dispositions ne soulevèrent de sa part aucune objection importante. Il écouta avec attention et déférence l'exposé général que Sieyès fit de son projet, mais au lieu de l'adopter ou de le rejeter dans son ensemble, il eut l'habileté de proposer et de faire prévaloir l'idée que chaque partie du plan fût examinée et votée l'une après l'autre.

Il avait convoqué les deux commissions, fondues en une seule, dans son propre appartement du Luxembourg, comme pour mieux prendre possession du débat qui allait s'engager. On commença aussitôt à rédiger : attentif à rassurer tout le monde, il s'empressa de mettre ce travail sous la protection de l'honnêteté éprouvée de Daunou : « Citoyen Daunou, prenez la plume, » dit-il ; et le libéral auteur de la constitution de l'an III, n'osant refuser un honneur qu'il n'avait point cherché et qu'il devait regretter un jour, se mit sur-le-champ à l'œuvre. Les listes de notabilité furent conservées, mais on eut soin d'en supprimer la garantie imaginée par Sieyès en faveur des hommes qui avaient fait la révolution, ou plutôt elle fut stipulée au profit des créatures du nouveau pouvoir : les fonctionnaires



nommés par les consuls furent seuls inscrits de droit sur ces listes. Le Corps législatif muet, adoptant ou repoussant les lois après la discussion contradictoire des conseillers et des tribuns, mais sans pouvoir les amender; le Conseil d'État et le Tribunat, ayant, l'un l'apologie l'autre l'examen critique des lois, mais également dépourvus du droit de les voter, si ce n'est pour faire connaître leur avis, furent successivement adoptés avec quelques modifications de détail. Le Sénat en subit de beaucoup plus importantes. On le dépouilla d'abord de son droit d'*absorber* qui plaçait tous les pouvoirs sous sa dépendance. On lui reconnut à la vérité la faculté de casser les lois et les actes inconstitutionnels, mais à la condition qu'ils lui seraient déférés comme tels soit par le gouvernement, soit par le tribunat; tempérament qui rendait ce droit presque illusoire, et réduisait ce corps à un rôle passif et expectant, peu dangereux pour le pouvoir qu'il s'agissait de contenir. Enfin, si on attribuait au Sénat la nomination des principales autorités législatives et judiciaires, on lui retirait indirectement celle de ses propres membres, qui seule eût pu lui donner une réelle indépendance, à défaut de l'élection populaire; il était forcé de choisir entre trois candidats présentés, l'un par le gouvernement, l'autre par le tribunat, le troisième par le Corps législatif. Quant à sa première formation, elle était composée pour la plus grande partie par le gouvernement : or ce premier choix était tout, car cet embryon gouvernemental ne pouvait ensuite que chercher à se reproduire lui-même dans ses adoptions.

Mais c'était surtout contre l'organisation du pou-

[illegible] sa liberté [illegible] général [illegible] gouvernement [illegible] composée d'un [illegible] le raisonnable! [illegible] d'un roi [illegible] avait de garanti [illegible] les deux consuls, [illegible] Il était lui-même [illegible] du Sénat. Quant [illegible] départements, l'[illegible] c'était une véritable [illegible] besoin d'en [illegible] continua-t-il [illegible] Sieyès, un homme de caractère assez [illegible] *pareille singerie*? Avez-vous [illegible] quelque talent et d'un [illegible] se résigner au rôle d'un cochon [illegible] millions ? »

[illegible] Sieyès fut comme emportée par la [illegible] Une seule de ces cri[illegible] [illegible] celle qui était relative aux con[illegible] [illegible] la guerre, et qui séparait de

consultés par leur collègue; association imaginée par ménagement pour l'esprit républicain et afin de faire croire à un partage du pouvoir qui n'existait pas. Une fois le terrain ainsi déblayé, Bonaparte mit la main sur tout ce qu'on avait voulu lui soustraire. Le premier consul avait, outre la direction suprême de la paix et de la guerre, l'initiative des lois dont la rédaction seulement était confiée au conseil d'État, la nomination de tout le personnel administratif, militaire, judiciaire et diplomatique, ce qui mettait dans ses mains non-seulement tous les fonctionnaires de l'État, mais toutes les assemblées locales et tous les tribunaux, à l'exception toutefois de la Cour de cassation et des justices de paix, qui furent laissées à l'élection.

Ce dont on peut à bon droit s'étonner, ou pour mieux dire ce qui est vraiment inconcevable, c'est qu'en créant ce pouvoir écrasant auquel l'ancien régime lui-même n'avait rien vu de comparable, Sieyès et ses amis n'aient pas senti aussitôt l'impérieuse nécessité de revenir par cela même sur les autres bases de la constitution. Le projet de Sieyès formait en effet un tout, et l'on ne pouvait en altérer une partie sans dénaturer toutes les autres. Ses listes de notabilité n'étaient pour ainsi dire que le décor d'un système électoral, ses assemblées délibérantes n'étaient que l'apparence d'un pouvoir législatif, mais l'un et l'autre de ces deux éléments avait été conçu en vue d'un pouvoir exécutif également faible et désarmé, et du moment où celui-ci était fortifié d'une façon si formidable et si inattendue, il devenait la seule réalité au milieu de ces apparences, et se trouvait le maître de tout. Les deux autres pièces du mécanisme

devaient être aussitôt renforcées sous peine d'être annihilées, car tout l'équilibre était détruit au profit d'un seul pouvoir. Un système électoral direct et fortement établi, un pouvoir législatif appuyé sur des garanties solides et efficaces auraient au moins essayé d'empêcher un tel gouvernement de tout dévorer autour de lui. Lafayette raconte que Bonaparte, qui le voyait souvent à cette époque et non sans quelque espoir de le gagner à ses vues, lui disait un jour à ce sujet : « Que voulez-vous ? Sieyès n'avait mis partout que des ombres : ombre de pouvoir législatif, ombre de pouvoir judiciaire, ombre de gouvernement ; il fallait bien de la substance quelque part ; et, ma foi ! je l'ai mise là[1]. » On ne pouvait dire plus juste ; mais par cela seul que la substance était placée quelque part au milieu de toutes ces ombres, elle y acquérait une force irrésistible, et sa seule présence suffisait pour les faire évanouir.

Il est difficile de supposer que les conséquences d'un tel bouleversement de ses idées ait échappé à l'esprit de Sieyès, car le résultat de la victoire que Bonaparte venait de remporter sur lui n'était plus, comme on l'avait vu jusque-là, la domination d'un parti sur un autre, c'était la ruine complète et irrémédiable de tout ce qui fait l'essence du gouvernement représentatif, c'était l'anéantissement au profit d'un seul homme de toutes les conquêtes libérales de la révolution. En dehors de lui, de sa volonté, de son pouvoir, il n'y avait que des mots et de vains simulacres. La seule garantie politique qu'on eût jugé à propos

1. *Mémoires* de Lafayette.

d'inscrire dans la Constitution de l'an VIII était la responsabilité des ministres ; mais ils étaient responsables devant des assemblées nommées et payées par eux, ce qui faisait de cette garantie une véritable dérision. Ce n'était pas tout, leurs agents ne pouvaient être mis en accusation qu'en vertu d'une décision du Conseil d'État, ce qui créait en leur faveur une monstrueuse inviolabilité en constituant le pouvoir exécutif à la fois juge et partie dans sa propre cause. Tel était le sens de ce fameux article 75 que tous nos gouvernements successifs se sont transmis depuis lors pour leur propre commodité et pour notre honte. L'ancien régime, tant décrié, n'avait pas eu de privilége plus inique. La pire des aristocraties sera toujours celle des fonctionnaires, parce qu'elle est une aristocratie servile. L'égalité devant la loi, sans laquelle la démocratie n'est qu'un mot vide de sens, périt ce jour-là en France. Le seul droit reconnu aux Français était celui de pétition, ressource et consolation dernières des époques de servitude. Quant à la liberté de la presse, on n'en prononçait pas même le nom.

Il est probable qu'en ce moment une protestation énergique de Sieyès et de ses amis contre cette transformation audacieuse de leur projet en instrument de despotisme aurait pu faire prévaloir un remaniement au moins partiel de la constitution dans un sensplus large; mais les amis de Sieyès, séduits par la perspective des hautes faveurs qui leur étaient promises pour prix de leur connivence, avaient pour la plupart passé à son puissant antagoniste, et Sieyès lui-même, depuis l'échec infligé à son grand électeur,

s'était renfermé dans le plus complet mutisme. Ce silence n'était pourtant pas, comme on eût pu le supposer, celui de l'orgueil blessé. Par son lâche effacement sous le règne de la terreur Sieyès avait déjà montré ce qu'on devait attendre de sa force d'âme. Attaché uniquement à se faire oublier sous le masque d'apathie et d'insignifiance qu'il s'était composé, on l'avait vu s'enfoncer dans les rangs les plus épais de ceux que Robespierre flétrissait du nom de « serpents du Marais, » tout en spéculant sur leur servilité ; là, perdu dans cette foule sans nom pendant deux années consécutives, il avait prodigué ses votes et ses applaudissements aux hommes qu'il exécrait le plus. Son âme, façonnée par une longue habitude à l'ignominie d'un tel rôle, y avait pour jamais perdu le ressort du caractère et de la dignité. Son ambition même y avait péri dans ce qu'elle avait pu avoir de noble et d'élevé. Peu jalouse au fond d'un pouvoir dont la responsabilité l'effrayait, elle en convoitait moins les honneurs que les jouissances. Dès les premiers jours du consulat provisoire, Bonaparte, dont le regard perçant fouillait les cœurs jusque dans leurs derniers replis avec un don presque magique pour y découvrir les passions bonnes ou mauvaises dont il voulait se servir, avait pénétré d'un coup d'œil la secrète faiblesse de son collègue, et, selon sa méthode habituelle, il en avait aussitôt profité pour enchaîner son indépendance. Il a lui-même raconté cette scène singulière. Les directeurs avaient au Luxembourg, dans une caisse particulière, une sorte de fonds de réserve destiné à servir d'indemnité aux directeurs sortants. « Voyez-vous ce beau meuble? dit un jour Sieyès à

Bonaparte en lui montrant l'armoire où était renfermée cette somme qui montait à plusieurs centaines de mille francs ; vous ne vous doutez peut-être pas de sa valeur ? » Et il lui révéla la provenance de ces fonds ainsi que leur destination, en le consultant sur l'usage qu'il convenait d'en faire. Bonaparte, frappé de l'expression de cupidité qui se peignait sur ses traits, lui répondit : « Si je le sais, la somme ira au trésor public ; mais si je l'ignore, et je ne le sais point encore, vous pouvez vous la partager avec Ducos. » Ce que Sieyès s'empressa de faire en s'adjugeant la part du lion.

Les amis de Sieyès ont contesté la forme et les détails de ce récit, mais ils n'ont pu en contester le fond, qui reste acquis à l'histoire. On reconnaît là celui de qui Bourrienne, qui s'y connaissait, a pu écrire « que son regard semblait toujours dire : donnez-moi de l'argent ! » C'est ainsi que Sieyès s'était mis à la merci du général. Bonaparte savait désormais qu'il n'avait rien de sérieux à redouter de l'opposition d'un homme qu'il avait enrichi de la dépouille de ses collègues et dont il ne tenait qu'à lui de publier la honte. Un message adressé à la commission législative peu de jours après l'achèvement de la Constitution (20 décembre 1799) vint bientôt faire savoir comment on avait triomphé des derniers scrupules de Sieyès, ou du moins récompensé ses dernières complaisances. Dans cette pièce, qui semble l'œuvre de la dérision elle-même, Bonaparte, rendant un public hommage aux « *vertus désintéressées* » de son collègue, au moment même où il dévoilait à tous les yeux sa faiblesse, proposait à la commission de lui décerner, à titre de ré-

compense nationale, la propriété du domaine de Crône. On lui assura en même temps la présidence du Sénat, retraite conforme à ses goûts, à la fois oisive et opulente. Loin de ressentir l'injure d'un tel présent, Sieyès se glorifia de son propre abaissement ; il opposa un front d'airain aux reproches de ses amis, un imperturbable sangfroid aux sarcasmes de l'opinion ; mais il tomba dès lors dans ce néant politique d'où il ne devait jamais plus sortir. Accablé sous le poids de ces honneurs sans gloire, enseveli vivant dans le silence et l'oubli, pendant les longues années d'une vieillesse inutile il se survécut à lui-même ; il vit du fond de son obscurité renaître et refleurir des réputations qu'il avait éclipsées, il assista à cette seconde jeunesse que la popularité refit à Lafayette, mais ni son âme ni sa renommée ne se relevèrent de ce trépas anticipé.

Produit d'une sorte de transaction entre la subtilité d'un métaphysicien sans conviction et l'impatience d'un ambitieux sans frein, la Constitution de l'an VIII a gardé ce double caractère. Elle est pleine à la fois d'artifice et de brutalité, et semble tantôt l'œuvre de la ruse qui s'attache à tourner les difficultés, tantôt l'œuvre de la force qui montre à tous son épée nue ; mais ces deux éléments y concourent au même but et s'y prêtent un mutuel appui. Le monde avait déjà vu plus d'un de ces pactes entre le sophiste et le soldat ; il devait en revoir plus d'un encore, car l'extrême subtilité s'est toujours courbée devant la force. Les raffinements corrompent la pensée comme la vertu. Or, il faut le dire à l'honneur de l'esprit humain, ce n'est jamais que la pensée corrompue qui

se met au service du despotisme. Tant qu'elle a foi en la vérité, elle a aussi foi en elle-même, et garde le glorieux orgueil qui la préserve. Lorsqu'il se donna à Bonaparte, Sieyès n'était plus qu'un logicien ingénieux aux yeux de qui les principes étaient de pures formules, dont il se plaisait à varier les combinaisons avec une sorte de curiosité de dilettante. De tels esprits ne portent jamais ombrage au despotisme, car il les exploite ou les annule avec une égale facilité.

La Constitution de l'an VIII fut présentée aux Français par une proclamation qui en faisait ressortir les mérites et les incomparables avantages : elle seule « était fondée sur les vrais principes du gouvernement représentatif, sur les droits sacrés de la propriété, de la liberté, de l'égalité ; elle garantissait les droits des citoyens et les intérêts de l'État. » Ce manifeste se terminait par une assertion qui parut bien téméraire à ceux mêmes qui eussent le plus désiré la voir se vérifier. « Citoyens, disait-il, la Révolution est fixée aux principes qui l'ont commencée. Elle est finie ! »

La Révolution est finie ! c'était le mot de Barnave dès l'année 1791 ; et depuis lors tous les partis l'avaient successivement répété dans le court espace de temps qui leur avait été laissé entre leur élévation et leur chute. Mais ce qui avait été chez eux une conviction sincère et profonde qu'en allant plus loin la Révolution courait à sa perte et tentait l'impossible, n'était ici que la prétention intéressée d'en confisquer toutes les conquêtes au profit d'un seul homme. Lui satisfait, la nation ne devait plus rien rêver au delà. Mais comment persuader à ce peuple, d'une façon durable, qu'il était en effet en possession de tous les

principes qu'il avait proclamés en 89? Plus le mensonge était exposé bruyamment, plus le silence qui l'accueillait était éloquent.

On avait résolu de soumettre la nouvelle Constitution au suffrage populaire. Des registres furent ouverts à cet effet dans chaque municipalité, et tous les citoyens purent aller y inscrire leur nom et leur vote avec une pleine liberté, mais aussi avec une pleine certitude que ni l'un ni l'autre ne serait oublié, circonstance qui suffisait à elle seule pour faire de ce prétendu appel à la nation la plus vaine des formalités. Si l'on ajoute à cette cause d'intimidation la crainte toujours dominante dans de telles occasions de livrer le pays, sans gouvernement, à tous les hasards d'une longue incertitude, les proclamations menaçantes des généraux, enfin l'absence de tout contrôle dans l'évaluation et la vérification des votes, loin de s'étonner du petit nombre des opposants à la Constitution de l'an VIII, on est surpris qu'il en soit resté quelques-uns.

Au reste, le consentement national était chose si accessoire dans la pensée de ceux mêmes qui le demandaient, qu'ils ne prirent pas même la peine de l'attendre. Jamais on ne traita plus cavalièrement celui que si peu de temps avant on appelait encore le peuple souverain. Dès le 22 décembre, avant même que le texte de la Constitution fût connu dans les provinces éloignées de Paris, Bonaparte, emporté par son impatience naturelle, imposait à la commission la mise en activité immédiate de la Constitution, attendu, disait-il, qu'en présence de l'accueil qu'elle recevait on ne pouvait pas « douter que la presque

unanimité des citoyens n'acceptât ce nouveau pacte des Français; » prédiction faite à coup sûr qui rappelle ce que les philosophes ont dit de la prescience divine, et qui n'avait rien de rassurant pour le libre arbitre de la nation.

Le jour où la Constitution fut publiée, Garat, parleur éloquent, qui, malgré les fluctuations de sa conduite politique, avait conservé un certain crédit auprès des républicains, prononça un discours apologétique au sein de la commission. Il s'attacha surtout à dissiper les appréhensions et les défiances qu'avait fait naître une si formidable concentration de pouvoirs aux mains de Bonaparte; il rappela les gages que le général avait donnés dans le passé par son génie et ses vertus, et cherchant, sans les trouver dans la Constitution, les bornes que son pouvoir pourrait rencontrer à l'avenir, « sa gloire, dit-il, et cette influence que par son nom seul il exerce sur toutes les imaginations, seront non-seulement un puissant ressort de plus dans l'action du gouvernement, mais une limite et une barrière devant le pouvoir exécutif. Et cette borne sera d'autant plus sûre qu'elle ne sera pas dans une charte, mais dans le cœur et les passions mêmes d'un grand homme! »

Le cœur et les passions d'un grand homme, voilà tout ce qui restait des garanties si ardemment réclamées et si péniblement conquises en 1789! La France allait bientôt savoir ce que valait une telle barrière.

CHAPITRE II.

ORGANISATION DU GOUVERNEMENT CONSULAIRE. SA POLITIQUE INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE.

Bonaparte n'avait d'abord demandé qu'une dictature de trois mois, le temps de donner à la France une constitution nouvelle; il avait ensuite rédigé cette constitution en vue de perpétuer sa dictature en la décorant de quelques apparences légales; il fallait maintenant l'enraciner dans le pays au moyen du gouvernement et de la grande armée des fonctionnaires, dans les institutions au moyen des lois organiques; il fallait choisir le personnel des assemblées et des grands corps de l'État; il fallait obtenir la paix ou préparer la guerre; il fallait créer des ressources pour les besoins les plus urgents; il fallait enfin soumettre ou pacifier la Vendée. Avant tout, le Premier Consul dut songer à distribuer les rôles aux hommes dont il avait résolu de faire ses coopérateurs ou ses instruments. Sieyès ayant dédaigné un poste dont aucune attribution effective ne déguisait la nullité, Bonaparte choisit pour second consul Cambacérès, jurisconsulte exercé, plein de ressources, qui avait rédigé des projets de code

pour tous les gouvernements qui s'étaient succédé depuis le Comité du salut public. Conseiller clairvoyant, mais d'une inépuisable docilité; confident discret, prudent, avisé, toujours prêt à s'incliner devant le pouvoir établi, qu'il se nommât Robespierre, Sieyès ou Bonaparte; habile à parer les actes les plus corrupteurs de formes austères et spécieuses, maniant les lois avec la froide dextérité du prêtre qui ne croit plus à son idole, ce personnage était un serviteur précieux pour un despote, et il offrait en sa personne une parfaite image de ces légistes qu'on a vus à toutes les époques se faire les avocats consultants de toutes les tyrannies.

Le troisième rang échut à Lebrun, ancien secrétaire du chancelier Maupeou, rédacteur élégant et facile, condamné en politique comme en littérature à ne jamais traduire que les pensées d'autrui, personnification vivante des traditions administratives de l'ancien régime qui allaient être en partie restaurées. Au-dessous de cette trinité politique, dont les deux membres inférieurs n'avaient qu'une influence nominale, était constitué le ministère, dont la composition remontait aux premiers jours du consulat provisoire et ne fut pas sensiblement modifiée. Par la plus vaine des fictions, on avait inscrit dans la Constitution de l'an VIII le principe de la responsabilité ministérielle, comme si plusieurs pouvaient être responsables lorsqu'un seul peut tout et fait tout. Sous un tel régime, les ministres, quelle que fût leur valeur personnelle, ne pouvaient être et n'étaient que de simples commis. Talleyrand avait reçu, en échange de ses services, la direction des relations extérieures; présent duquel on

ne saurait dire s'il fut récompense ou punition, car bien que ses conseils fussent alors écoutés, Talleyrand méritait mieux qu'un poste en sous ordre, dans lequel il dut sitôt commencer l'apprentissage de servilité où se corrompit son génie. Fouché avait gardé à la police la place qu'il y tenait de la confiance du Directoire, encouragement dangereux donné à la trahison! L'importance de son ministère avait démesurément grandi en quelques semaines, comme il arrive toujours sous les pouvoirs absolus. Dans un pays libre, la police n'est qu'un rouage accessoire; sous un régime despotique, elle est le moteur qui domine tout le système. Conservé malgré la répugnance qu'inspirait son incomparable supériorité dans l'art de tromper, connaissant à fond les ressorts de son métier et le personnel des conspirations, admis dans la familiarité de plusieurs des hommes du vieux parti terroriste qu'il trahissait et patronnait en même temps, Fouché visait à devenir l'homme nécessaire, et Bonaparte le subit en effet, sauf à se repentir plus tard de n'avoir pas suivi en ceci les maximes de Machiavel.

Lucien remplaça au ministère de l'intérieur le mathématicien Laplace, choisi d'abord pour l'illustration de son nom, mais qui avait apporté dans les affaires la scrupuleuse minutie du savant, peu faite pour un tel temps et pour de telles fonctions. De tous les frères du Premier Consul, Lucien était la personnalité la plus marquante. Son éloquence fougueuse et tribunitienne, sa remuante activité rappelaient de loin la fièvre du tempérament fraternel; mais il était compromettant faute d'esprit de conduite, et son intelligence, d'ailleurs vive et rapide, manquait tout à la fois de

mesure et de justesse. Il avait une ambition plus grande que ses facultés, et peu conciliable avec celle d'un homme qui n'en pouvait souffrir aucune autour de lui. Lucien avait enfin contre lui une chose encore plus difficile à pardonner que tous ses défauts, c'était l'immensité du service rendu en brumaire. En politique, des titres de ce genre sont toujours un gage assuré d'ingratitude, en raison des exigences qu'ils créent d'une part et de l'insolvabilité qu'ils établissent de l'autre.

Les autres membres du ministère étaient des hommes plus spéciaux que recommandaient soit leur expérience des affaires, soit leur aptitude administrative ou leur intégrité éprouvée, comme Gaudin aux finances, Abrial à la justice, Forfait à la marine, Berthier à la guerre. On a souvent relevé le goût particulier que Bonaparte montrait pour les administrateurs probes. Ce goût est naturel chez un chef de gouvernement, qui a toujours intérêt à ce que les affaires se fassent régulièrement, mais il frappe surtout chez les despotes, à cause du contraste qu'il forme d'ordinaire avec leur conduite personnelle. Quoi de plus habile pourtant que de mettre des agents honnêtes au service d'une politique perverse? Telle est l'imbécillité humaine dans ces époques disgraciées, que ce triomphe est rarement refusé aux usurpations les plus iniques : on croit pouvoir les servir dans un certain ordre d'affaires, sans se rendre solidaire du reste de leurs actes; la probité se spécialise comme les facultés de l'esprit; elle ne reste plus assez entière pour créer une incompatibilité entre le maître et les serviteurs, et l'on voit l'instrument se flatter de rester pur en concourant à un résultat qui ne l'est pas.

Maret, travailleur exact et infatigable, remplit les fonctions de secrétaire d'État et servit d'intermédiaire entre les consuls et les ministres. Le ministère n'avait rien d'ailleurs de la solidarité d'action et de pensée que ce mot implique dans les pays libres : chacun ne répondait que pour soi et ne se préoccupait en rien d'une marche collective. La dépendance étroite où l'on était placé vis-à-vis du Premier Consul faisait tout naturellement qu'on préférait n'avoir affaire qu'à lui seul. Plus on était obligé de lui sacrifier de ses propres opinions, moins on était disposé à faire des concessions envers tout autre ; et ce sentiment était poussé si loin que Talleyrand déclara, dès les premiers jours de son ministère, ne vouloir travailler qu'avec lui, à l'exclusion même des deux autres consuls. Les ministres n'avaient donc d'autre signification que celle qu'ils tenaient de leur valeur individuelle, et à ce point de vue les choix étaient habilement faits ; car les uns promettaient des administrateurs stricts et laborieux dont le besoin était vivement senti, les autres semblaient un gage donné à l'opinion qui ne demandait qu'à se laisser tromper. « Quel révolutionnaire, disait le Premier Consul à son frère Joseph, n'aura pas confiance dans un ordre de choses où Fouché sera ministre ? Quel gentihomme n'espérera pas trôuver à vivre sous l'ancien évêque d'Autun ? L'un garde ma gauche, l'autre ma droite. J'ouvre une grande route où tous peuvent aboutir[1]. »

Tous pouvaient y abouiir en effet, à la condition de se contenter de ces vaines apparences et de renoncer à

1. *Mémoires du roi Joseph.*

tout ce qu'ils avaient aimé et servi jusque-là. Il voulait établir à l'ombre de son pouvoir une sorte de terrain neutre sur lequel tous les partis eussent pu désarmer et se donner la main, toutes les opinions abdiquer à son profit; il se flattait de les rallier sans les satisfaire ; il lui semblait que sa propre grandeur devait leur tenir lieu de tout, qu'elle suffirait pour faire tous les frais de la réconciliation ; rêve que la lassitude universelle semblait autoriser, mais qu'un principe supérieur, impersonnel et désintéressé comme la liberté pouvait seul réaliser, parce qu'il n'est pas dans la nature de l'homme de sacrifier ses opinions ni même ses préjugés à un fait. Cette pensée, qui avait dicté au Premier Consul ses choix pour le ministère, fut aussi celle dont il s'inspira pour la composition du Sénat, du Corps législatif, du Conseil d'État, du Tribunat et plus tard de l'administration tout entière. Il se plut à les peupler d'hommes de toute origine, dont le seul lien et le seul trait commun était l'hommage qu'ils rendaient à son pouvoir. Il ne s'apercevait pas qu'en se donnant à lui au prix d'un pareil reniement, ils ne pouvaient lui apporter que des dévouements de commande, et ne se donnaient en réalité qu'à sa fortune. Malheur à lui le jour où elle ferait défection! Mais il se flattait de les transformer par son ascendant comme il avait transformé le soldat fanatisé. On eût dit qu'il dépendait de lui d'anéantir le passé et que tout allait dater désormais du jour de son avénement; préoccupation salutaire si elle n'avait eu pour objet que le triomphe d'une cause désintéressée, profondément corruptrice du moment qu'elle n'était suggérée que par des mobiles

personnels. Bonaparte pouvait tout à l'exception de cette seule chose : élever sa personne à la hauteur d'un principe.

La nomination du personnel des grands corps de l'Etat offrait un immense appât aux ambitions. Elles en profitèrent avec l'avidité éhontée qu'elles ont toujours montrée dans les crises de ce genre, et qui fait si facilement illusion aux pouvoirs nouveaux, trop souvent disposés à voir l'élan du sentiment national dans ce qui n'est que l'élan des convoitises. Le Sénat s'ouvrit aux fortunes déjà faites, aux situations acquises; il devint l'asile des illustrations auxquelles la vieillesse fermait la carrière active, ou la récompense de certains dévouements qui ne pouvaient être employés plus utilement. Parmi les premiers, Cabanis, Monge, Berthollet, Serrurier, Volney, Destutt de Tracy; parmi les derniers, Cornet, Fargues, Cornudet, Vernier, et tous ces députés des *Anciens* qui avaient rempli leur mandat en appelant les soldats dans l'enceinte législative. Le vieux Ducis repoussa seul un honneur qu'il fallait partager avec de tels collègues; et ce qui peint le temps, son refus parut un acte héroïque. Le Corps législatif, réunion de muets appelés à voter silencieusement des lois que d'autres discutaient, fut composé de trois cents membres; foule anonyme du sein de laquelle aucune réputation ne pouvait surgir.

Les tribuns, sorte d'eunuques législatifs qui avaient la discussion sans le vote, c'est-à-dire la parole sans l'action, déconsidérés à l'avance par cette mutilation quelque peu ridicule qui les réduisait à l'état de simples virtuoses politiques, reçurent dans leurs rangs tout ce qui avait marqué récemment parmi les orateurs et

les publicistes par la jeunesse associée au talent, à l'éloquence, à la générosité des sentiments. Le Tribunat étant le seul organe que la Constitution de l'an VIII eût laissé à la liberté de discussion, on ne s'était pas contenté de le paralyser en lui retirant toute influence effective sur les affaires, on avait voulu affaiblir son autorité morale en le condamnant par son rôle même à une opposition en apparence systématique; ce qui était fait pour ôter toute valeur devant l'opinion à ses critiques les mieux justifiées. Les tribuns, n'ayant en effet d'autre mission que de débattre contradictoirement les lois avec les conseillers d'État chargés de les proposer, se trouvaient placés, par leur institution même, vis-à-vis du gouvernement, dans une situation d'antagonisme inévitable dans lequel la masse du public ne pouvait voir qu'un parti pris. Dans de telles conditions, leur blâme paraîtrait affaire de métier, résultat prévu et réglé d'un rôle convenu; leur éloquence perdrait toute prise sur les esprits, et tout ce beau feu se dissiperait en fumée.

Ainsi, à l'avantage de maintenir sous l'œil et sous la main du gouvernement tout ce qu'il y avait de jeune et d'ardent au sein des partis politiques, cette institution joignait celui de contraindre les oppositions à se dépenser en vaines paroles, et, de plus, elle avait pour effet de les discréditer et de les rendre suspectes à l'opinion. Par là furent condamnés à s'user dans des luttes sans retentissement et sans issue des hommes qui auraient illustré un gouvernement libre, comme Daunou, Benjamin Constant, Chénier, J.-B. Say; d'autres qui auraient rendu de grands services par la solidité de leurs connaissances et la droi-

ture de leur esprit, comme Ganilh, Sédillez, Ginguené, Thiessé, Andrieux. On eut soin d'ailleurs de leur adjoindre beaucoup d'hommes dont le dévouement était sûr, comme Chauvelin, Stanislas Girardin, Riouffe

Autant le Tribunat était disgrâcié par situation autant le Premier Consul avait prodigué les faveurs et les avantages au Conseil d'État, objet de toutes ses prédilections. Il avait fait de ce corps non-seulement une sorte d'officine législative chargée d'élaborer les lois, mais un véritable conseil de gouvernement associé à l'expédition même des affaires et collaborant avec les ministres. Il l'avait divisé en plusieurs sections, ayant chacune leur tâche, la guerre, la marine, les finances, l'intérieur, la justice. Il y appela les réputations les plus brillantes, les ambitions les plus actives; il lui donna des traitements égaux à ceux du Sénat, des missions de confiance, des gratifications extraordinaires, enfin un éclat qui effaçait celui des autres assemblées, afin que tous les regards se portassent naturellement de ce côté. Grâce à ce prestige calculé, le public s'accoutumerait insensiblement à oublier dans leur obscurité les députés et les tribuns qui représentaient la nation, pour se tourner vers les conseillers d'État qui ne représentaient que le pouvoir. On en viendrait peu à peu à attribuer à cette ombre d'assemblée délibérante placée aux côtés du Consul la valeur d'une véritable délégation nationale, et l'on aurait ainsi les apparences d'un contrôle sans en avoir les inconvénients. Le Tribunat, conception de Sieyès, que le Premier Consul n'avait subi qu'avec une extrême répugnance, pourrait alors être supprimé comme une inutile superfétation.

Là se trouvaient réunis la plupart des coopérateurs de Bonaparte dans le coup d'État de brumaire, Rœderer, Regnauld de Saint-Jean d'Angély, Boulay de la Meurthe, Réal, Berlier, Régnier; quelques-uns de ses anciens compagnons d'armes utiles à employer dans l'administration militaire, Brune, Marmont; des royalistes ralliés comme Devaisnes, Dufresne, Defermon; d'éminentes spécialités comme Ganteaume, Chaptal, Fourcroy. Ces hommes d'une incontestable capacité, initiés depuis longtemps à la pratique des affaires, étaient de précieux auxiliaires pour le vaste travail de réorganisation qu'avait entrepris le Premier Consul; et bien qu'ils aient reçu de lui leur direction, ils en furent au fond les véritables artisans. Quelque étendue qu'ait été d'ailleurs l'œuvre dont on doit leur rapporter l'honneur ou le blâme, elle fut infiniment moins difficile qu'on ne le supposerait au premier abord, grâce à la méthode expéditive que le maître avait mise à la mode : le despotisme simplifie tout.

Mais ce qui manquait d'une façon absolue à cette réunion de talents brillants et variés, c'était précisément la qualité que Bonaparte tenait le plus à leur voir attribuer par l'opinion, l'indépendance. Tous les membres du Conseil d'État avaient été ou ses complices, ou ses créatures, ou ses obligés; tous dépendaient de lui, tous tremblaient devant lui. Cette situation respective parlait plus haut que les prétendues hardiesses qu'il se plaisait à leur prêter, pour leur créer à peu de frais la popularité qui s'attache aux assemblées libres. Il pouvait leur donner tous les genres d'autorité excepté celui-là. Il dépensa beaucoup d'art à faire croire que, selon la définition de

Rœderer, le conseiller d'État « était un tribun placé près de l'autorité suprême. » C'est dans ce but qu'il se rendait si souvent au milieu d'eux, y provoquait la critique et la contradiction, faisait répandre dans le public qu'un membre avait été jusqu'à lui couper la parole au milieu d'une discussion, sur quoi il s'était écrié avec une charmante bonhomie : « Laissez-moi continuer; après tout, il me semble qu'ici chacun a bien le droit de dire son opinion! » Mais tous ses efforts furent vains, le public ne crut jamais à l'indépendance du Conseil d'État. A Sainte-Hélène même, bien des années plus tard, il s'obstinait encore à vouloir accréditer cette légende; mais il y mêlait par inadvertance des récits qui contrariaient singulièrement l'idée qu'il cherchait à en donner. Il racontait, par exemple, avoir dit un jour à un membre qui l'avait poussé à bout : « Dernièrement vous avez été bien loin; *vous m'avez réduit à me gratter la tempe* : c'est un grand signe chez moi. Dorénavant évitez de me pousser jusque-là[1] ! » Ce *jusque-là* marque la limite au delà de laquelle on commençait à devenir factieux. Comme Jupiter, il voulait être obéi sur un simple froncement de sourcil; mais il souffrait que l'opposition fût poussée jusque-là! D'après toutes les probabilités, l'histoire, pas plus que les contemporains, ne croira à l'indépendance de ceux qui réglaient leur conduite sur de telles manifestations.

Au reste, ces actifs et habiles coopérateurs, esclaves désormais d'une fortune qui avait été en partie leur ouvrage, n'étaient pas de trop pour mener à bonne

1. Las Cases, *Mémorial*.

fin la tâche que le général Bonaparte avait assumée en s'emparant du pouvoir. Indépendamment du grand travail de reconstruction administrative et judiciaire qu'il avait à réaliser sur les ruines des institutions républicaines, il était urgent pour lui de résoudre de menaçantes complications politiques qui s'étaient aggravées, depuis la chûte du Directoire. La guerre de Vendée, en dépit des négociations entamées avec quelques-uns de ses chefs comme MM. d'Andigné et Hyde de Neuville, s'était propagée de plus en plus en Bretagne, elle avait même gagné la Normandie. Il était important de l'étouffer avant de recommencer les hostilités contre les puissances étrangères, dont les dispositions belliqueuses n'étaient pas douteuses malgré les échecs qu'elles avaient subis l'année précédente en Hollande et à Zurich. Le Premier Consul était lui-même désireux d'ouvrir une nouvelle campagne, car il savait mieux que personne que toute usurpation a besoin, pour se faire pardonner, de grands succès, soit dans la paix, soit dans la guerre, et il était naturellement porté à les chercher dans une carrière qui lui avait déjà valu tant de gloire. Mais rien n'étant prêt pour frapper un grand coup, il lui fallait gagner du temps; et par une de ces contradictions si fréquentes en France, la guerre étant momentanément très-impopulaire chez cette nation qui venait de se donner pour chef un soldat, il résolut de faire en faveur de la paix une solennelle démarche, pour s'attribuer aux yeux du peuple le mérite d'avoir voulu l'établir et faire retomber sur l'étranger seul l'odieux et la responsabilité de la reprise des hostilités.

En même temps donc qu'il s'adressait, par une pro-

clamation à la fois énergique et insinuante, aux habitants des départements de l'Ouest déjà fort ébranlés dans leur fidélité à la cause royaliste, il voulut se mettre, par une démonstration directe et personnelle, en communication avec les deux souverains les plus importants de la coalition, le roi d'Angleterre et l'empereur d'Autriche. Il leur écrivit à l'un et à l'autre pour leur offrir la paix, en leur notifiant son avénement au consulat. « N'est-il donc aucun moyen de s'entendre? disait-il au roi d'Angleterre. La guerre qui ravage depuis huit ans les quatre parties du monde doit-elle être éternelle? Comment les deux nations les plus éclairées de l'Europe, puissantes et fortes plus que ne l'exigent leur sûreté et leur indépendance, peuvent-elles sacrifier à de vaines idées de grandeur *le bien du commerce, la prospérité intérieure, le bonheur des familles?* Comment ne sentent-elles pas que la paix est le premier des besoins comme la première des gloires? (25 décembre 1799.) » La lettre à l'empereur exprimait les mêmes idées en termes un peu différents et rappelait à ce souverain les relations qui avaient existé antérieurement entre lui et le général Bonaparte. Ces deux manifestes, écrits à l'adresse du peuple français beaucoup plus que des deux cours étrangères, n'étaient pas seulement inusités dans les rapports diplomatiques, et comme tels plus propres à indisposer qu'à convaincre ceux à qui on les envoyait, ils avaient, du moins en ce qui concernait l'Angleterre, le tort d'impliquer une sorte de changement dans les institutions, pour le bon plaisir du général Bonaparte. En Angleterre, en effet, la direction suprême et effective des affaires, exté-

rieures aussi bien qu'intérieures, appartenait non au monarque, mais aux ministres, seuls régulateurs de la politique nationale sous le contrôle souverain du Parlement; et le roi n'eût pu répondre en son propre nom aux questions que lui adressait si familièrement Bonaparte, sans violer la Constitution britannique.

Quelque étranger que fût le Premier Consul à la connaissance des institutions anglaises qui restèrent toujours une énigme pour lui, quelque invraisemblables que pussent lui paraître des scrupules constitutionnels qu'il considéra toujours comme une pure comédie, il est difficile d'admettre qu'il n'ait pas été ici averti d'une telle méprise par son conseiller Talleyrand, qui avait vécu en Angleterre et y avait dirigé de grandes négociations. Mais ce que Bonaparte cherchait en ceci était uniquement de produire un grand effet. Il n'espérait ni même ne désirait la paix, mais il voulait convaincre les Français qu'il avait tout fait pour l'obtenir, et il savait que leur esprit serait bien plus frappé de cette adjuration personnelle adressée aux souverains que d'une proposition introduite selon les formes discrètes en usage dans les chancelleries. Le mépris de ces formes dont ils ne pouvaient comprendre la raison d'être, et qui n'étaient à leurs yeux que le raffinement d'une étiquette surannée, était même fait pour les flatter dans la personne de leur représentant : il se mettait du premier coup hors de pair, au-dessus des vieux préjugés et des vaines conventions; il traitait, lui leur élu, d'égal à égal avec les têtes couronnées; orgueil plein d'humilité chez des républicains autrefois si dédaigneux pour les rois, et déjà fiers aujourd'hui de voir un

des leurs s'introduire de force dans le cénacle monarchique.

Cette démarche, dont la mise en scène était si bien calculée pour exciter les imaginations, ce qui était son but principal, semblait appelée en outre à créer des embarras sérieux au ministère anglais, à cause des armes qu'elle allait fournir à l'opposition. La nation anglaise n'était pas, en effet, moins fatiguée que la France de cette guerre interminable et ruineuse, mais Pitt qui voulait la poursuivre s'était fait un excellent argument de notre refus de traiter, refus si bien constaté d'ailleurs lors des conférences de Lille. Cet argument tombait devant la démarche du Premier Consul, et, ainsi que Talleyrand l'avait prévu et annoncé, l'opposition allait en tirer de grands avantages contre son puissant antagoniste.

Pitt avait, pour refuser la paix qu'on lui offrait avec tant d'ostentation, des motifs politiques et raisonnés très-différents de la rage aveugle qu'il est de tradition de lui attribuer. Les communications qu'on a maintenant de lui, adressées à ses coopérateurs et à ses confidents les plus intimes, ne permettent pas de persévérer dans ce système commode qui a si longtemps substitué l'invective à l'exposition des faits. En premier lieu, Pitt croyait la France beaucoup plus épuisée qu'elle ne l'était réellement, opinion jusqu'à un certain point autorisée par la faiblesse et le désordre des derniers temps de l'administration directoriale; en dépit des échecs subis l'année précédente, il pensait qu'en persévérant encore quelques mois la coalition pourrait obtenir ou imposer une paix infiniment plus avantageuse qu'en ce moment. Il croyait ensuite

que Bonaparte ne parviendrait pas à se consolider; la dictature militaire ne lui paraissait pas devoir durer longtemps chez un peuple si mobile, et selon toute probabilité elle n'amènerait qu'un retour à l'ancienne monarchie. Enfin il était sur le point de recueillir le fruit de deux événements depuis longtemps attendus, et dont les négociations lui auraient fait perdre le bénéfice : l'un était l'évacuation de l'Égypte, peut-être même la capture de notre armée, car ses espérances allaient jusque-là; l'autre était le débarquement, alors imminent, bien qu'il n'ait pas eu lieu, d'une armée anglaise sur les côtes de Brest, afin d'y donner un point d'appui à l'insurrection royaliste, et de garder ce port « en dépôt pour le roi, » c'est-à-dire au nom de *Monsieur*, dont il avait déjà obtenu l'adhésion [1].

La lettre du Premier Consul lui arriva au moment où il était le plus occupé de ces divers projets et où il croyait toucher à leur réalisation. L'ardeur et l'impatience de ses désirs faussèrent la justesse habituelle de son jugement et lui exagérèrent démesurément les difficultés du gouvernement consulaire; il ne comprit pas que le Premier Consul ne demandait la paix que par un calcul de popularité et pour préparer la guerre, que le plus mauvais service qu'on pût lui rendre était de le prendre au mot en acceptant ses ouvertures. A quoi bon traiter avec un pouvoir dont l'avenir paraissait si peu assuré? C'est dans ces termes mêmes qu'il motiva sa détermination avec son collègue et ami Dundas : « Je crois, lui

1, Lettre de Pitt à Dundas, 22 décembre 1799, dans l'*Histoire de W. Pitt et son temps*, par Lord Stanhope.

écrivait-il, que nous n'avons autre chose à faire pour le moment que de refuser toute négociation, par la raison que la situation actuelle de la France ne nous offre pas encore un terrain assez solide pour promettre quelque sécurité pour les négociations, tout en prenant soin d'exprimer nettement l'empressement avec lequel nous embrasserons toute ouverture pour la paix générale lorsque cette sécurité nous paraîtra possible. Je crois que cela peut être exprimé de manière à faire entendre au peuple français que le plus court chemin pour arriver à la paix serait d'effectuer la restauration de la royauté, et par là d'accroître les chances de cette issue, la plus désirable que puisse avoir la guerre (31 décembre 1799). »

Ces derniers mots nous donnent le secret de la grosse et mémorable méprise que contenait, quelques jours après, sa dépêche écrite en réponse à la lettre du Premier Consul. On est surpris que le chef, si éminent à tant d'égards, d'un peuple chez lequel le sentiment national était si fier et si susceptible, n'ait pas compris quelle faute irréparable il allait commettre, quel précieux service il allait rendre à son adversaire et quel coup funeste il allait porter à la cause qu'il prétendait défendre, en paraissant faire du rétablissement d'une dynastie proscrite une condition presque indispensable de la paix. Cette dépêche n'était pas adressée au Premier Consul, mais à M. de Talleyrand, et elle était signée du secrétaire d'État aux affaires étrangères, lord Grenville. Le ministre exposait d'abord que S. M. britannique ne voyait aucune raison de se départir des formes anciennement établies pour les transactions diplomatiques.

Entrant ensuite dans la discussion des faits et laissant de côté les considérations de philantropie développées dans le manifeste consulaire, il s'efforçait d'établir que l'Angleterre avait toujours désiré la paix et la désirait encore, mais qu'il ne dépendait pas d'elle de la conclure tant que les causes de la guerre continueraient à subsister. Ces causes étaient uniquement, disait-il, dans ce système d'envahissement et de propagande qui avait conduit nos armées en Hollande, en Italie, en Suisse, en Égypte, sans aucune provocation de la part de ces peuples. Tant que ce système ne serait pas abandonné, il n'y aurait pas de paix possible, et pour prouver qu'on y renonçait il ne suffisait pas de vaines protestations, comme le Directoire en avait si souvent écrit; il fallait des gages sérieux et basés sur des faits. Le meilleur de ces gages serait la restauration de l'ancienne dynastie; mais S. M. n'entendait nullement prescrire aux Français la forme de leur gouvernement, elle demandait seulement que leur situation intérieure lui offrît une sécurité suffisante pour traiter.

Quelques-unes de ces récriminations étaient fondées, particulièrement celles qui exprimaient la défiance que devait inspirer l'homme dont l'influence avait fait substituer le système des conquêtes aux guerres toutes défensives des premières années de la révolution française; les autres étaient souverainement injustes et impolitiques, soit qu'elles tendissent à s'immiscer dans nos affaires intérieures, soit qu'elles ne tinssent aucun compte de la part que l'Angleterre avait eue, par ses provocations et ses intrigues, dans cette déplorable déviation de nos guerres de liberté et

dans l'exaspération de l'esprit révolutionnaire. La note de lord Grenville vint à point pour servir les plans de Bonaparte, en blessant profondément l'orgueil national. Il n'était pas homme à ne pas profiter d'une telle faute, et il voulut en tirer tout le parti possible en insistant de nouveau sur sa proposition, de façon à donner un plus grand relief encore à ses intentions pacifiques et à la mauvaise volonté de ses adversaires.

Un second manifeste, signé cette fois par Talleyrand, répondit point par point aux allégations de la note anglaise. Il rejeta hardiment sur la politique de Pitt non-seulement la responsabilité du commencement de la guerre, mais les développements ultérieurs qu'elle avait pris. Quant à l'insinuation relative au rétablissement de la maison de Bourbon, il la repoussa, en rappelant à la dynastie de Hanovre ses propres origines : elle aussi avait été un pouvoir élu dans la personne de son fondateur. D'ailleurs, elle avait déjà négocié antérieurement avec le gouvernement issu de la révolution; elle n'avait donc aucun motif sérieux de repousser des ouvertures inspirées par le désir de mettre fin à tant de calamités. Cette justification, écrite à l'adresse du public plutôt que du cabinet britannique, n'obtint de la part de celui-ci qu'une déclaration confirmative de ses premières objections; et ce débat diplomatique, auquel on donna à dessein une immense publicité, fut clos à l'avantage de celui qui l'avait soulevé, bien qu'il eût pu, conduit plus habilement par les ministres anglais, devenir pour lui un grave sujet de déception.

Au reste, le cabinet britannique prit sa revanche

dans la discussion qu'il provoqua lui-même au Parlement, à l'occasion de l'Adresse, sur la question de la paix ou de la guerre, et ce ne fut pas pour l'Europe un spectacle sans enseignement que de voir cette question soumise en Angleterre au suffrage de deux assemblées libres, tandis que dans ce pays qui s'intitulait encore la République française on la voyait tranchée souverainement par la volonté d'un seul homme. L'opposition, conduite à la Chambre des lords par le duc de Bedford et lord Grey, aux Communes par Fox, Erskine, Tierney et Whitbread, profita habilement de la faute que les ministres avaient commise en épousant les intérêts de la maison de Bourbon, mais son succès fut loin de répondre aux espérances de Talleyrand. Elle fut moins heureuse encore en reprochant au cabinet la défiance dont ses dépêches témoignaient envers le général Bonaparte; car loin de chercher à repousser ce reproche, les orateurs ministériels s'attachèrent principalement à démontrer combien cette défiance était justifiée et firent porter tout le débat sur ce point unique. Lord Grenville, qui défendit le ministère à la Chambre des lords, rappela d'abord les principaux actes de la politique extérieure du Directoire, son mépris pour le droit des gens et pour les droits individuels, ses déprédations, ses violations des traités qu'il avait lui-même signés, ses agressions en pleine paix contre les États faibles. Et lord Grey s'étant écrié que c'étaient là les torts du Directoire et non ceux de Bonaparte : « Quoi! dit-il, Bonaparte n'a donc rien de commun avec le gouvernement qui l'a précédé? Mais à qui sont dus la plupart des actes que je vous ai signalés, sinon à Bonaparte? Qui a fait un traité de paix

avec la Sardaigne et l'a violé ensuite? Bonaparte. Qui a conclu, puis rompu un traité avec le grand-duc de Toscane? Bonaparte. Qui a fait, puis annulé des armistices avec Modène et les autres petits États de l'Italie? Bonaparte. Qui a rançonné le grand-duc de Parme malgré sa neutralité? Bonaparte. Si Venise a été entraînée à la guerre, qui l'y a entraînée si ce n'est Bonaparte? Qui, après avoir fait la paix avec Venise et lui avoir donné une constitution, l'a livrée pieds et poings liés à l'Autriche? Bonaparte. Si Gênes a été soumise et humiliée, c'est encore aux volontés de Bonaparte, qu'ont été sacrifiées les richesses et l'indépendance de cette République. Si la Suisse a été entraînée par des offres menteuses de paix et d'alliance à abandonner ses droits et ses libertés, c'est encore par Bonaparte qu'elle en a été dépouillée! »

A cette sanglante invective il y avait peu de chose à répondre, car la participation de Bonaparte à tous ces actes était incontestable, et dans ces actes se trouvaient déjà en germe tous les griefs qui devaient un jour le faire mettre hors la loi, comme, « l'ennemi de l'Europe. » L'ardente philippique de Grenville entraîna l'assemblée à l'immense majorité de 92 voix contre 6 en dépit des protestations du duc de Bedford, et de lord Holland qui excita le rire de la Chambre en se portant garant de la *sincérité* de Bonaparte. Aux Communes, où l'opposition était beaucoup plus puissante, la victoire fut plus disputée, mais, par une pente presque invincible et malgré les efforts des adversaires de Pitt, le débat fut amené de nouveau sur le même terrain, à savoir : si le degré de confiance qu'on pouvait accorder à Bonaparte était suffisant pour traiter avec lui

Dundas prit le premier la parole au nom du cabinet et demanda si l'on pouvait se fier à l'homme qui s'était non-seulement fait un jeu de la foi des traités, mais qu'on avait vu en Égypte renier jusqu'à son Dieu lorsqu'il l'avait jugé utile à ses desseins. Il rappela que tous ceux qui avaient traité avec lui avaient été trompés par lui : Gênes, Venise, la Cisalpine, la Toscane, la Turquie; autant de traités autant de trahisons! En négociant avec le gouvernement précédent, on négociait jusqu'à un certain point avec la nation française; aujourd'hui c'était avec Bonaparte seul, car Bonaparte était tout en France. Accepter ses ouvertures c'était le reconnaître, le consolider, se faire l'instrument de sa force. Ce n'était pas à un ministère anglais qu'il convenait d'accepter et de remplir un tel rôle![1] Whitbread s'efforça en vain de porter la discussion sur un autre sujet en abandonnant à ses adversaires la personne de Bonaparte et en avouant tout ce que son usurpation avait de criminel. Il fit observer, non sans raison, qu'adopter un tel motif de ne pas traiter, c'était se condamner à ne traiter jamais tant que Bonaparte serait maintenu au pouvoir, engagement fort téméraire. Il rappela fort justement que si la révolution française avait commis de grands excès, c'est qu'elle y avait été provoquée par la folie, les excitations et les crimes des autres puissances, et la politique anglaise était tenue plus que personne d'en prendre sa part de responsabilité.

Le jeune Canning, alors à ses débuts, lui répondit en s'attachant à démontrer l'impossibilité du main-

1 Annual Register : ann. 1800.

tien d'un tel pouvoir : les Français ne pouvaient préférer longtemps les formes dures et repoussantes du régime militaire aux formes aimables et douces de leur ancienne monarchie; il ne pouvaient accepter longtemps la tyrannie de « ce nouvel usurpateur qui, *pareil au spectre, porte sur sa tête quelque chose qui ressemble à une couronne.* » Son élévation même prouvait une tendance au rétablissement de l'ancienne monarchie. Erskine reprit avec une admirable éloquence le thème développé par Whitbread : « Au nom de Dieu, dit-il en s'emparant d'un mot célèbre que Burke avait appliqué au gouvernement américain, au nom de Dieu, ne faisons pas attention au caractère et aux promesses du gouvernement français, mais occupons-nous de ce que nous pouvons faire avec lui. » A quoi donc avaient servi huit années d'injures et d'invectives? avaient-elles diminué les maux produits par la révolution? Non, elles les avaient empirés. Après avoir annoncé l'humiliation inévitable à laquelle devait conduire cette aveugle obstination, il fit ressortir vivement le service qu'on avait rendu à Bonaparte en allumant l'indignation du peuple français par cette maladroite apologie de la cause des Bourbons; argumentation que Tierney appuya en s'écriant : « Que diriez-vous si le général Bonaparte, victorieux, déclarait qu'il ne veut traiter qu'avec les Stuarts? » Ces objections, justes et politiques pour la plupart, firent impression sur l'assemblée, mais elles furent emportées par l'impétueux appel que Pitt adressa aux passions nationales.

Ce discours de Pitt fut comme le programme du long duel qui allait s'ouvrir entre l'Angleterre et Napoléon. S'élevant par une étonnante puissance d'intuition au-

dessus des considérations purement politiques, et devinant avec la perspicacité de la haine, au moyen des données que lui fournissait le passé, le rôle que Bonaparte devait bientôt remplir, il peignit l'Angleterre comme le seul refuge contre les calamités qui allaient inonder l'Europe, et comme l'écueil contre lequel se briserait un jour cette fortune menaçante. L'Angleterre seule était restée inaccessible aux envahissements de la révolution française. Il fallait lui conserver ce privilége, il fallait sauver l'instrument qui devait servir plus tard à la libération du monde. Il valait mieux continuer la guerre que de traiter avec un homme sans foi. *Pacem nolo quia infida*, disait-il en empruntant un mot de Cicéron. Il avait, à la vérité, consenti à négocier avec la République lors des conférences de Lille; mais qui avait fait échouer ces négociations? le succès du 18 fructidor; et qui avait fait fructidor? le général Bonaparte. C'était grâce à lui qu'avait été réalisé ce premier essai de despotisme, qui ne le cédait qu'à celui de brumaire. Arrivant alors au reproche qu'on lui adressait d'avoir encouragé les prétentions de l'ancienne dynastie, il montra combien l'Angleterre et l'Europe avaient intérêt à la voir rétablie, et quelle sécurité il en résulterait pour les relations internationales. Dans l'état de misère et d'épuisement où se trouvait la France, le pouvoir n'y pouvait vivre et durer que par le système du vol, des confiscations et de la conquête. Mais combien les choses seraient différentes si l'héritier des Bourbons était remis sur le trône! Loin de songer à troubler ses voisins il aurait assez d'occupation à tâcher de guérir les blessures et de réparer les pertes causées par dix années de con-

vulsions civiles, de relever le commerce et l'industrie, de faire revivre les manufactures. Quelles que fussent les vues du monarque restauré, il s'écoulerait probablement un long espace de temps avant qu'il possédât un pouvoir de nature à le rendre redoutable pour l'Europe.

Le sens général des luttes qui allaient suivre et de l'époque qui leur succéda était ainsi pressenti avec une remarquable justesse, mais aussi avec d'inévitables méprises de détail par l'homme dont la vie devait s'y consumer jusqu'à la dernière heure. Il ne se trompait pas en identifiant à Bonaparte le caractère envahissant qu'avait pris la révolution française dans sa politique extérieure des dernières années, mais il avait le tort d'oublier qu'elle avait eu aussi d'autres passions et d'autres principes, et, en négligeant cette distinction, il la mettait en quelque sorte dans la nécessité de faire cause commune avec son chef; en dénonçant la solidarité, il contribuait à la créer; de même qu'en affirmant avec tant de violence l'antagonisme de son pays avec Bonaparte, il fortifiait cet antagonisme, lui donnait de nouvelles raisons d'être. Enfin, erreur plus grave que toutes les autres, il supposait la France épuisée, hors d'état de soutenir une longue lutte, mal disposée en faveur du nouveau despotisme. Or, c'était là la plus fausse des hypothèses, et par cela seul que sa politique prenait le caractère d'une intimation signifiée à la France au nom d'une rivale détestée, il décuplait les forces de l'ennemi dont il considérait la ruine comme imminente. Il n'en reste pas moins vrai que le principal obstacle au succès de cette négociation fut la défiance qu'ins-

piraient le caractère et le passé de Bonaparte : si ce ne fut pas là le motif déterminant de Pitt, ce fut incontestablement celui qui lui servit à entraîner l'opinion publique. Toutes les discussions du Parlement portèrent sur ce point unique; circonstance que le *Moniteur* dissimula de son mieux par une cynique altération des discours ministériels. En revanche on y lut une prétendue lettre du cardinal d'York à Georges III pour lui redemander *son royaume*, et des félicitations ironiques adressées par Louis XVIII au même souverain [1].

Mieux conseillée par sa propre expérience et plus exposée aux coups de son adversaire, malgré ses récents succès en Italie, l'Autriche répondit avec plus de modération aux ouvertures du Premier Consul, mais elle n'en repoussa pas moins avec une invincible obstination une pacification offerte sur les bases du traité de Campo-Formio. Elle occupait maintenant non-seulement la Lombardie, mais encore le Piémont et les États du pape; elle ne se montrait nullement pressée de rendre ces Etats à leurs anciens souverains; elle s'était vite habituée à en disposer comme de sa propriété, et ne pouvait se résoudre à les abandonner sans combat. Bonaparte ayant insisté sur sa proposition et lui ayant offert de grands avantages en Italie, le cabinet autrichien répondit qu'il ne pouvait traiter sans ses alliés; il révélait par là les subsides qu'il recevait de l'Angleterre.

Tout espoir de paix se trouva donc également perdu de ce côté. Il ne restait d'autre ressource que de ga-

1. *Moniteur* du 12 et du 23 février 1800.

gner le plus d'alliés qu'on pourrait parmi les puissances neutres, ou de détacher de la coalition celles qui semblaient hésiter, soit mécontentement, soit lassitude. Bonaparte espéra un instant atteindre ce double but au moyen de la Prusse. Dès les premiers jours du consulat provisoire, il avait envoyé à Berlin son aide de camp Duroc, le plus diplomate de ses officiers. La neutralité de la Prusse nous avait rendu de grands services dans un temps où toute l'Europe était armée contre nous ; on s'efforça de la décider à une alliance en faisant briller à ses yeux la possession des villes anséatiques, sur lesquelles, il est vrai, nous n'avions pas même le droit de conquête ; mais ce n'était pas là une difficulté. Duroc réussit beaucoup à Berlin par sa tenue, son tact et son esprit de conduite, mais il ne parvint pas à gagner le jeune roi aux projets du Consul, et Beurnonville y échoua comme lui. La Prusse, toutefois, flattée du rôle d'arbitre et de modérateur qu'elle entrevoyait dans l'avenir, heureuse de voir les grandes puissances se ruiner en hommes et en argent pendant qu'elle-même se fortifiait, interposa volontiers ses bons offices pour rattacher à son propre système de neutralité les petits États de l'Allemagne, et pour détacher de la coalition l'empereur Paul Ier. On pouvait espérer avoir facilement raison de cet esprit fantasque et changeant, dont la générosité native avait été pervertie par la folie du despotisme. Mécontent de l'Autriche parce qu'il lui attribuait la défaite de Suwarow et qu'elle refusait de rétablir sur leurs trônes les princes italiens, Paul était plus mécontent encore de l'Angleterre parce qu'elle refusait de s'engager à rendre Malte,

en ce moment sur le point de capituler, aux chevaliers de l'Ordre hospitalier dont il s'était fait élire le grand maître.

Plus la guerre devenait inévitable, plus il était urgent d'en finir avec les difficultés intérieures. Cette nécessité de la guerre, imposée à la France au milieu de cette crise de transformation par l'avénement de l'homme qui était la personnification même de l'esprit de conquête, pesa durement sur l'avenir de notre pays. On élaborait alors les plans de réorganisation administrative ; ils furent tous conçus en vue de la situation extrême que nous traversions, ou du moins ils lui empruntèrent la force de persuasion dont ils avaient besoin, car malgré l'omnipotence de leur auteur ils n'auraient jamais été acceptés, sans les craintes que cette situation inspirait. Inspirés par ces appréhensions, et faits pour une heure de crise, ils ne réunirent jamais les conditions qu'exigeait une époque pacifique et régulière. Cette extrémité ne fut pas moins funeste aux populations égarées que l'insurrection vendéenne avait soulevées. La France entière se trouvant transformée en un vaste camp, elles furent traitées avec l'impitoyable rigueur des usages militaires, et bientôt la nation ne fut plus qu'une armée conduite par une main de fer.

Une trêve momentanée s'était établie d'un commun accord, dans les départements insurgés, pendant les négociations entamées par MM. d'Andigné et Hyde de Neuville avec le Premier Consul. Mais ces deux chefs ne tardèrent pas à s'apercevoir combien étaient vaines les espérances de restauration qu'ils avaient fondées

sur lui, et l'on sut bientôt par eux qu'il fallait choisir entre une absolue soumission ou une guerre à outrance. Une proclamation habilement rédigée vint à propos pour notifier aux habitants des provinces de l'Ouest, les dispositions clémentes du Premier Consul. Bonaparte était déterminé à écraser les insurgés d'un seul coup, mais il voulait d'abord mettre les torts de leur côté. Il repoussait donc comme injuste et cruelle la politique suivie jusque-là envers eux; il rappelait qu'il avait de lui-même abrogé la loi des ôtages et celle de l'emprunt forcé; il promettait une complète amnistie au repentir, une entière liberté au culte; mais il frapperait impitoyablement quiconque oserait encore résister. Le passage le plus significatif de ce manifeste était un appel adressé au clergé, que déjà Bonaparte avait résolu de gagner à tout prix à l'intérêt de sa domination: « Les ministres d'un Dieu de paix seront les premiers moteurs de la réconciliation et de la concorde; qu'ils parlent aux cœurs le langage qu'ils apprirent à l'école de leur maître! Qu'ils aillent dans les temples, qui se rouvrent pour eux, offrir avec leurs concitoyens le sacrifice qui expiera le crime de la guerre et le sang qu'elle a fait verser! (28 décembre 1799.) »

Déjà cet appel avait été entendu et compris. L'abbé Bernier, curé de Saint-Laud, qui avait le plus contribué en Vendée à donner à la cause royaliste l'appoint du fanatisme religieux, le même que plusieurs années auparavant Charette désignait comme un traître, esprit calculateur, très-détaché au fond des passions auxquelles il avait su donner une si terrible impulsion, voyant au pouvoir un homme tout disposé à transiger

avec les influences cléricales, et même prêt à leur rendre une partie de leurs anciens priviléges, à condition de recevoir en retour une réciprocité de bons services, n'hésita pas à accepter le marché en ce qui concernait la Vendée. Il aspira dès lors à devenir le principal entremetteur d'une complète réconciliation entre l'Église et l'État. L'abbé Bernier ne faisait en cela que traduire fidèlement, en le devançant quelque peu, le sentiment presque unanime du clergé de France. Jusque-là fervent royaliste, le clergé faisait aujourd'hui défection avec la facilité ordinaire de cette corporation, pour qui la politique n'est pas une question de principes, mais une affaire d'intérêt où elle ne cherche que son propre avantage. L'église catholique ne connaît en cette matière ni droit ni devoir; elle ne professe pour toute doctrine qu'un vague précepte de soumission aux pouvoirs établis qui permet indifféremment ou de tendre la main à l'insurrection vendéenne, ou de courber le genou devant le 18 brumaire. Le clergé fut aussi prompt à reconnaître le parti qu'il pouvait tirer des dispositions de Bonaparte, que celui-ci le fut à convoiter et à saisir ce précieux instrument. En même temps que l'un saluait dans ses adresses le 18 brumaire comme « une journée à jamais mémorable dans les fastes de l'histoire, méditée par le génie, exécutée par la sagesse et l'héroïsme, prélude de la justice universelle[1], » l'autre ordonnait à tous ses agents de faire distribuer et placarder partout l'arrêté relatif aux honneurs funèbres accordés au pape Pie VI. De ces dispositions réci-

1. Adresse des prêtres du Doubs, de la Haute-Saône et du Jura.

proques devait bientôt naître un pacte qui fut le concordat.

L'influence de Bernier et l'épuisement de la Vendée proprement dite qui, pendant plusieurs années, ava t seule porté tout le poids de la guerre, amenèrent promptement la soumission de ce département. Ses deux chefs, MM. d'Autichamp et de Châtillon, signèrent la paix avec le général Hédouville, l'un le 18 et l'autre le 20 janvier 1800; et à la seule condition de déposer les armes ils obtinrent la radiation de leurs principaux officiers de la liste des émigrés. Mais en Bretagne et en Normandie, où le pays avait moins souffert, où les chouans se trouvaient en communication constante avec les vaisseaux anglais et recevaient d'eux des secours de tout genre, où enfin commandaient deux chefs pleins d'énergie et d'intelligence, le comte Louis de Frotté et l'indomptable Georges Cadoudal, les offres du Premier Consul n'aboutirent qu'à d'inutiles pourparlers. Déjà, en prévision de cette résistance, il avait fait concentrer autour d'eux des forces écrasantes. Pendant les négociations même il avait mis à la disposition d'Hédouville près de soixante mille hommes, tirés pour la plupart de l'armée victorieuse de Hollande. Et dès le 5 janvier, reconnaissant avec sa vue perçante qu'on cherchait à traîner les choses en longueur pour gagner du temps, il faisait écrire à Hédouville d'agir sur-le-champ, et d'agir comme en pays ennemi, c'est-à-dire d'être impitoyable :

« La mesure d'avoir des conseils militaires à la suite des colonnes est inutile. Les consuls pensent que les généraux doivent faire fusiller sur-le-champ les

principaux rebelles pris les armes à la main.... Le gouvernement vous soutiendra, mais on jugera en militaire vos actions militaires; elles seront examinées par un homme qui a l'habitude des mesures rigoureuses et énergiques et qui est accoutumé à triompher dans toutes les occasions. Quelque rusés que *soient* les chouans, ils ne le sont pas autant que les Arabes du désert. *Le Premier Consul croit que ce serait donner un exemple salutaire que de brûler deux ou trois grosses communes choisies parmi celles qui se comporteront le plus mal* (5 janvier 1800). »

Ainsi c'étaient les traitements dont il avait usé envers les Arabes du désert qui devaient être employés envers les Français révoltés contre son autorité. Et ce n'étaient point là dans sa bouche de vaines menaces. Le *Moniteur* les avait devancées en annonçant « l'abandon, à l'armée et aux gens fidèles du pays, de tous les biens de ceux qui auraient pris les armes, jusqu'à ce que le pays se trouvât entièrement soumis et peuplé de propriétaires intéressés au maintien de la République (*Moniteur* du 24 décembre); » mesure auprès de laquelle la loi des otages, tant exploitée contre le Directoire, pouvait passer pour une inspiration de clémence. Des arrêtés relatifs à la mise hors la loi et à la mise en état de siége de ces départements vinrent compléter cette répression impitoyable. Des ordres dans le même sens furent expédiés aux généraux de tout rang qui commandaient en Bretagne et en Normandie; Bonaparte les stimulait, les pressait avec une impatience et une irritation qui semblaient croître d'heure en heure. Il voulait terrifier et comme anéantir d'épouvante les popula-

tions qui avaient osé méconnaître et braver sa force. Les insurgés avec lesquels il venait de traiter d'égal à égal n'étaient plus que « des brigands qui devaient périr par le fer. Que nulle part ils ne trouvent d'asile contre le soldat qui va les poursuivre ! et s'il était des traîtres qui osassent les recevoir et les défendre, qu'ils périssent avec eux ! » (Proclamation du 11 janvier.)

Le général Hédouville, ancien ami et compagnon d'armes de Hoche, esprit sage et modéré, fidèle aux traditions de ce grand citoyen qui avait su pacifier une première fois la Vendée, en restant juste et magnanime jusqu'au bout, ne parut pas propre aux fonctions d'exterminateur qu'on avait voulu lui imposer, et fut remplacé, comme « n'ayant pas assez d'énergie[1], » par Brune, dont les liaisons avec le parti terroriste semblaient mieux garantir l'inflexibilité. Les opérations commencèrent sur tous les points à la fois et furent conduites avec un ensemble que la supériorité du nombre rendait irrésistible. Quelles que fussent leur ardeur et leur habileté, les chefs royalistes étaient hors d'état de résister aux forces qu'on avait réunies contre eux. Les combats qu'ils soutinrent avec leurs bandes indisciplinées contre des soldats éprouvés ressemblèrent plus à des exécutions militaires qu'à des batailles régulières. Bourmont, échappé à grand'peine au massacre de ses paysans, fit le premier sa soumission. Peu de jours après, Georges, cerné par plusieurs colonnes de Brune, à Grandchamp en Bretagne, fut battu à deux reprises différentes et se vit à son tour réduit à déposer les armes.

1. Bonaparte à Brune, lettre du 14 janvier 1800.

De tous les chefs de l'insurrection, le plus entreprenant, le plus hardi et le plus brillant était le comte Louis de Frotté, qui tenait la campagne dans la Basse Normandie. Animé d'une infatigable énergie, plein de ressources, d'activité, d'ambition, il avait montré dans cette lutte les qualités d'un chef de parti plus encore que celles d'un chef de partisans. Loin de partager les folles illusions que quelques royalistes s'étaient faites au sujet de Bonaparte, il avait compris qu'aucun homme n'était plus dangereux pour la cause des Bourbons, il avait contribué plus que personne à faire repousser ses ouvertures, et le prenant à partie dans une de ses proclamations, il s'était attaché à le ridiculiser et à le flétrir; il l'avait peint pâlissant devant les députés qu'il voulait chasser et tombant en défaillance dans les bras de ses grenadiers. Pour tous ces motifs, le Premier Consul avait conçu contre lui une haine violente qu'on a bien vainement cherché à nier, car elle éclate dans toutes ses lettres aux divers généraux. C'est contre Frotté qu'il montre le plus d'animosité, contre lui que ses lieutenants doivent réunir les plus grands moyens de destruction : « Qu'ils ne se donnent aucun repos jusqu'à ce qu'ils aient anéanti les rassemblements de Frotté! (à Lefebvre, 22 janvier.) » « Envoyez d'ici un officier qui ne revienne qu'avec la nouvelle de la mort ou de la prise de Frotté (au même, 10 février). » Il va plus loin encore avec le général Gardanne : « Mettez des colonnes à la poursuite de tous les brigands. *Vous pouvez promettre mille louis à ceux qui tueront ou prendront Frotté*, et cent louis pour les autres individus ci-dessus nommés. Il faut qu'au plus tard au 10 ventôse aucun de ces hommes

n'existe plus (11 février). » On voit par là que ce n'était point par figure qu'il avait rappelé à Hédouville sa façon d'agir avec les Arabes: il mettait à prix la tête de Frotté comme il avait fait de celle de Mourad-Bey; et ces procédés barbares, depuis si longtemps proscrits par les nations civilisées, lui paraissaient légitimes et naturels du moment où ils étaient employés à son profit. Il ne songeait pas qu'il suggérait ainsi à ses adversaires l'idée de retourner contre lui cette arme dangereuse.

Harcelé sans relâche par les généraux Guidal et Chambarlhac, abandonné de ses soldats épuisés et ne pouvant plus compter sur aucun secours de l'Angleterre qui avait été forcée de renoncer à ses projets sur Brest, Frotté demanda à traiter. Instruit de ses dispositions, le Premier Consul écrivit au général Guidal d'exiger que Frotté se rendît à discrétion : « Dans ce cas, disait-il, *il pourrait compter sur la générosité du gouvernement*, qui veut oublier le passé et rallier tous les Français (14 février). » Encouragé par ces assurances, Frotté se présenta à la demeure du général avec un sauf-conduit signé de lui; il se remit ainsi lui-même en ses mains; mais il fut aussitôt arrêté. De nouvelles instructions arrivèrent de Paris. Il fut jugé le 17 février et fusillé le lendemain avec six de ses amis arrêtés en même temps que lui. La commission chargée de cette exécution eut l'indignité de lui imputer à trahison une lettre dans laquelle il conseillait à ses soldats de se soumettre, mais de garder leurs armes. Cette lettre, qui fut publiée par le *Moniteur*, était du 12 février et antérieure par conséquent à la soumission de Frotté.

De nombreuses démarches avaient été faites auprès du Premier Consul en faveur de Frotté. Il feignit de se rendre à ces instances et accorda une suspension de procédure qui était une grâce déguisée. Mais au moment où il semblait céder à ce mouvement d'humanité il écrivait à Brune : « *Dans le moment actuel, Frotté doit être fusillé.* » Et ce jour même, en effet, c'est-à-dire le 18 février 1800, avait lieu l'exécution de ce chef intrépide. Ce mot réfute suffisamment ceux qui ont attribué à Fouché les instructions qui firent tomber cette tête. Bonaparte avait fait grâce, mais en accordant cet acte de clémence aux supplications de ses amis il savait déjà qu'il était trop tard. Celui qui venait de refuser aux larmes de Joséphine la grâce d'un enfant de dix-huit ans, le jeune comte de Toustaint saisi et fusillé à Paris, n'était pas homme à épargner une vie dans laquelle il avait reconnu un obstacle pour sa politique.

Les provinces de l'Ouest étaient désormais hors d'état de fournir de nouveaux aliments à la guerre civile. Bonaparte consolida sa victoire en faisant enrôler de force dans l'armée tous les chouans en état de servir, et en incorporant quelques centaines des plus dangereux d'entre eux dans les troupes destinées à Saint-Domingue, où c'était dès lors l'usage d'envoyer les hommes dont on voulait se débarrasser (lettre à Gardanne, 20 février). Frappé de l'énergie et du fanatisme que quelques-uns des chefs avaient déployés dans cette guerre, il conçut l'idée d'utiliser au profit de son pouvoir de si précieux auxiliaires et fit venir à Paris les principaux d'entre eux, dans l'espoir de les entraîner par l'ascendant de son génie

et le prestige de sa fortune : calcul d'un esprit étranger à l'intelligence des forces morales, car en séduisant ces hommes au prix d'une telle apostasie, il ne pouvait que briser en eux le ressort du caractère et tarir la source où s'était trempé leur dévouement. C'est ainsi qu'il gagna Bourmont, conquête qui devait lui coûter cher aux champs de Waterloo ! Mais toutes ses séductions échouèrent auprès de Georges, aux yeux de qui, pendant un long entretien, il fit en vain briller les plus irrésistibles tentations. Georges écouta ses propositions avec un flegme imperturbable, et lorsqu'il se fut convaincu qu'il n'avait rien à espérer pour sa cause, rompit l'entrevue et se hâta de partir pour l'Angleterre.

Une fois ce grave danger écarté, le Premier Consul put se livrer tout entier à ses préparatifs de guerre et à l'achèvement de l'organisation intérieure. De tous ses embarras, le plus sérieux peut-être était la pénurie du Trésor. Dès le lendemain du 18 brumaire il avait appelé au ministère des finances Gaudin, administrateur sans grandes vues, mais plein de zèle, d'expérience et de probité : « Nous avons grand besoin de votre secours, lui dit-il, et j'y compte. Allons, prêtez serment, nous sommes pressés[1]. » Aucun soin n'était en effet plus pressant. Une somme de 137 000 francs était à ce moment tout ce que le Trésor possédait en numéraire[2]. Gaudin eut le mérite de comprendre que l'innovation la plus utile qu'il pût introduire dans une administration discréditée par de désastreux expédients était d'y apporter de l'ordre

1. *Mémoires* de Gaudin, duc de Gaëte.
2. *Id.*, *Notice historiques sur les finances.*

et de la régularité ; et pour atteindre ce but il ne craignit pas de revenir aux méthodes déjà éprouvées sous l'ancien régime dont il avait été lui-même un des principaux commis. Aux municipalités cantonales qui étaient chargées de la confection des rôles nécessaires à la perception des contributions directes, et qui s'acquittaient fort mal de ce devoir peu conforme à leurs attributions naturelles, il substitua une agence qui fut chargée sous la surveillance du gouvernement lui-même, de répartir l'impôt sur les personnes et les propriétés, et de constater les mutations à mesure qu'elles s'opéraient. Il y eut un directeur, un inspecteur et un certain nombre de contrôleurs par département. C'était à peu de chose près l'ancienne administration des vingtièmes.

Quant à la perception, qui était abandonnée à des adjudicataires au rabais, toujours en retard pour leur payement par suite de la facilité avec laquelle le contribuable leur échappait, Gaudin l'assura au moyen des obligations des receveurs généraux. Ceux-ci furent à la fois rendus responsables du montant de l'impôt par des engagements à échéance fixe, et intéressés à sa rentrée par le délai qui leur était accordé pour leurs versements. Ces obligations furent garanties par des cautionnements au moyen desquels on créa la caisse d'amortissement, qui apporta au Trésor des ressources précieuses et immédiates. Ces diverses mesures contribuèrent puissamment à relever le crédit public ; les payements en numéraire commencèrent à se substituer partout aux payements en papier qui ne représentaient plus que des valeurs mortes. Les octrois furent rétablis sous le nom d'oc-

trois de bienfaisance. Leur ancienne impopularité fut cause qu'on voulut leur donner le caractère d'un impôt municipal à l'usage des communes dont les revenus étaient insuffisants; mais une disposition de la loi réservait au gouvernement seul le droit de fixer la quotité de cet impôt, ce qui permettait de reprendre d'une main ce qu'on semblait céder de l'autre. Bientôt la création de la Banque de France (janvier 1800) vint donner une nouvelle impulsion au commerce et à l'industrie en facilitant l'escompte et la circulation des valeurs.

En matière de finances du moins, le système d'unité et de centralisation qu'on portait alors en toute chose n'eut pas les mêmes inconvénients que dans les autres branches de l'administration, il produisit d'heureux effets; il en aurait produit de plus grands encore si, à côté de cette concentration devenue nécessaire, on avait laissé subsister dans son intégrité le contrôle législatif, seul moyen d'en prévenir l'abus. Mais cette amélioration était, comme beaucoup d'autres, destinée à devenir un simple instrument de règne et à perdre ainsi tout ce qu'elle avait eu d'abord de salutaire. De bonnes finances, exploitées par un gouvernement dans l'intérêt exclusif de sa propre domination, ne sont en définitive qu'une arme de plus dans les mains du despotisme.

Un autre mal plus grave encore corrompit dès l'origine le système financier du Consulat et de l'Empire, et compromit aussi dès lors l'avenir de nos relations extérieures, car il n'était compatible qu'avec une politique de conquêtes : ce fut l'habitude contractée déjà sous le Directoire grâce à Bonaparte et à

la campagne d'Italie, de compter pour compléter nos propres ressources sur l'argent extorqué aux États faibles. Ce n'était pas en vain que nous avions si longtemps cherché des palliatifs passagers à nos déficits dans la spoliation des peuples vaincus ou alliés; ces expédients criminels d'un gouvernement aux abois allaient devenir une méthode constante et normale. On n'avait plus l'excuse de l'ancienne détresse, mais on voulait ménager aux dépens de l'étranger, des contribuables en possession de donner ou de retirer l'empire. On s'habitua donc à considérer comme nos tributaires naturels tous les peuples hors d'état de se défendre contre nous, et cette exploitation, qui n'avait été d'abord qu'une des conséquences de la guerre, commença à en devenir un des principaux buts. Dans tous les temps et dans tous les pays, les intérêts sont par nature partisans de la paix qui seule leur assure la sécurité dont ils ont besoin; Bonaparte nourrissait dès lors ce rêve chimérique, impossible, de les contenter par la guerre, en leur donnant l'Europe à dévorer.

Une des premières pensées de Bonaparte, lorsqu'il songea à relever ses finances épuisées, fut en conséquence de faire le compte des sommes qu'il pouvait, sous différents prétextes, arracher aux peuples placés sous notre dépendance, afin de soulager d'autant les populations chez lesquelles il avait intérêt à affermir de plus en plus sa popularité. De tous ces peuples le plus faible était celui de Gênes. On commença par lui. Encore indépendant de nom, il venait d'élire un gouvernement provisoire. Bonaparte était très-décidé à incorporer Gênes à la France; mais désireux

à la fois de ne pas entraver les négociations pour la paix et de ménager le crédit du nouveau gouvernement qu'il voulait mettre à contribution, il prescrivit à Talleyrand « de faire connaître notre adhésion, » en même temps qu'il lui annonçait son intention d'annexer Gênes à quelques mois de là. Ce léger sursis fut taxé à 2 millions. « Les seigneurs de Gênes, disait-il à ce sujet, ont déjà beaucoup donné, mais les négociants n'ont pas été surchargés. Faites comprendre au ministre des finances que si cette convention n'avait pas lieu, le général Masséna serait autorisé à lever une contribution sur les principaux négociants, comme il a fait en Suisse. » (18 décembre 1799.)

La Hollande vint ensuite. Tant que nos troupes avaient occupé la Hollande sous prétexte de la protéger, et en réalité pour y combattre l'Angleterre, car la Hollande ne demandait nullement à être protégée, le gouvernement de ce pays avait pourvu à leur entretien, quelque ruineuses que fussent pour lui les dépenses d'une armée si considérable. La plus grande partie de cette armée avait été retirée de là pour aller combattre en Vendée, il n'y restait plus qu'un faible corps d'occupation. Bonaparte voulut néanmoins que la République batave continuât à payer la solde, l'entretien et la nourriture de toutes les troupes qui avaient quitté la Hollande, par la raison, disait-il, « *qu'en se battant sur le Rhin* (ce qui était faux, elles se battaient en Vendée) *ces troupes ne cessaient pas d'être employées pour les Bataves.* Cela ne devait pas faire l'objet d'une question (à Talleyrand 13 janvier 1800). » Ce n'est pas tout; à l'époque de la guerre entre la

République française et la Hollande, nos armées avaient pris Flessingue; depuis, une longue alliance avait effacé ce souvenir, et la paix conclue entre les deux peuples avait pu faire croire aux Hollandais qu'ils étaient rentrés en possession d'une ville enclavée de toutes parts dans leur territoire et que nous ne pouvions songer à conserver. Bonaparte imagina de la leur rétrocéder au prix de 40 *millions* comme étant devenue notre propriété (à Talleyrand, 13 janvier). Et comme il prévoyait une opposition du Corps législatif à un pareil marché, il rendit un arrêté par lequel il décidait « qu'il ne serait point donné communication de cet arrangement au Corps législatif, attendu que cette cession était *une conséquence du droit de la conquête* et en cette qualité appartenait exclusivement à l'autorité militaire (arrêté du 24 janvier). »

Espérant, malgré l'épuisement où se trouvait la Hollande, en obtenir encore d'autres ressources, il s'adressa par une lettre aux notables et aux officiers municipaux de la ville d'Amsterdam, pour les décider par flatterie ou par intimidation à un prêt de 10 à 12 millions (le 8 mars 1800). Il eut la singulière inspiration de faire porter cette lettre par son aide de camp Marmont, militaire brillant, mais comme de raison absolument étranger à ce genre de négociation, et fort embarrassé de son rôle, ce qui le rendait peu propre à fasciner les capitaux hollandais. Marmont avait en outre la mission non moins étrange de leur offrir pour gage de la créance un diamant, le *Régent*[1].

1. *Mémoires* de Marmont.

Mais cet expédient original n'obtint pour tout résultat qu'un grand succès de rire.

La ville libre de Hambourg se trouvait en assez mauvais termes avec la France depuis que le sénat de cette cité n'avait pas cru pouvoir refuser l'extradition des Irlandais Blackwell et Napper-Tandy aux sommations simultanées de l'Angleterre, de l'Autriche et de la Russie. Le Sénat de Hambourg s'était excusé sur la contrainte qu'il avait subie et en avait témoigné ses regrets au Premier Consul. Mais celui-ci, qui avait déjà puni ces magistrats par les plus sanglants reproches, n'avait garde de laisser passer une telle occasion de les rançonner. En faisant cette sorte de revue de ses tributaires, Hambourg se présenta à sa pensée, et il résolut aussitôt de profiter de la terreur qu'il y avait répandue. Talleyrand reçut l'ordre de faire demander de 4 à 6 millions aux Hambourgeois pour prix d'un raccommodement plus complet avec la république française. C'était à ce moment même que Duroc venait d'offrir Hambourg au roi de Prusse pour prix d'une alliance avec nous. Les convoitises de celui-ci étaient connues à Hambourg ; Bonaparte prescrivit à Talleyrand d'écrire au Sénat « que, quelles que fussent les convoitises de la Prusse et les offres même que cette puissance paraîtrait disposée à nous faire, le gouvernement français pouvait se raccommoder avec Hambourg, » mettant ainsi l'amitié de la France à prix d'argent, mais sans qu'elle devînt pour cela plus sûre, car pendant qu'il spéculait si largement sur ces craintes et ces espérances, Beurnonville, le successeur de Duroc à Berlin, n'en continuait pas moins à offrir Hambourg à la Prusse.

De tous les États secondaires placés à notre portée il ne restait à exploiter que la Suisse et le Portugal; on ne pouvait plus songer à rien tirer de la Suisse pour longtemps ruinée par les déprédations qui avaient servi à faire les fonds de l'expédition d'Égypte et plus récemment ravagée par la guerre dont elle était devenue le théâtre. Quant au Portugal qui avait suivi à son corps défendant la fortune de l'Angleterre, il ne demandait qu'à faire sa paix avec nous, et il nous avait même envoyé des négociateurs dans cette intention. On devait être indulgent pour ce petit État placé dans la sphère d'attraction d'une puissance à laquelle il était hors d'état de résister et qui ne pouvait nous faire ni bien ni mal. Lui accorder la paix était donc ce qu'il y avait de mieux, et elle eût été aussitôt conclue si l'on n'eût consulté que l'intérêt des deux peuples; mais Bonaparte voulut la lui faire acheter, ce qui en ajourna indéfiniment la conclusion. « S'il était vrai, écrivait-il encore à Talleyrand, que dans la position des choses on peut tirer 8 à 9 millions du Portugal, cela serait d'une grande importance, puisque cette augmentation de moyens affectée, par exemple, à l'armée d'Italie, nous donnerait trente probabilités de plus sur cent (13 janvier 1800). »

Ainsi tous nos intérêts internationaux étaient sacrifiés au désir de battre monnaie, et au lieu de nous faire des alliés de ces petits peuples habitués par une politique séculaire à se tourner vers nous comme vers leurs protecteurs naturels, nous les forcions à devenir nos ennemis secrets par un système d'exploitation qui devait nous coûter cher au jour du danger. Et ces

exactions allaient bientôt devenir plus funestes à ceux qui étaient censés en profiter qu'à ceux mêmes qu'elles dépouillaient; car, si elles écrasaient les vaincus, elles corrompaient les vainqueurs. Adoptées aujourd'hui comme un expédient facile, elles allaient devenir peu à peu une nécessité en habituant la nation à compter sur des ressources supérieures à ses véritables revenus, en lui donnant des besoins au-dessus de ses moyens. Aujourd'hui on contentait encore cette ambitieuse démocratie en lui jetant, à la place des biens qu'elle avait d'abord poursuivis, la dépouille des États faibles; demain il faudrait lui donner l'Europe entière à pressurer.

Au reste l'histoire dira que dans ce triste marché la démocratie française ne fut pas seulement dupe; elle fut aussi complice. C'est ainsi qu'on la vit abandonner, sans un murmure, le peu que le 18 brumaire lui avait laissé des libertés de la Révolution. Un arrêté consulaire en date du 17 janvier 1800 supprima d'un trait de plume tous les journaux politiques à l'exception de treize feuilles connues par leur dévouement au nouvel ordre de choses. L'arrêté disait que cette mesure n'était prise que « pendant toute la durée de la guerre, » mais elle devait durer autant que le pouvoir de Bonaparte, et le nombre des journaux tolérés allait être encore avant peu réduit par de nouvelles suppressions. Cette exécution n'avait pas même une excuse. Des historiens ont allégué pour la justifier « les indiscrétions que la presse commettait à l'égard des opérations militaires : » Non-seulement ces journaux n'avaient donné aucun sujet de plainte à cet égard, mais l'eussent-ils voulu, il leur eût été difficile de le faire, car

plusieurs mois devaient encore s'écouler avant le commencement de ces opérations.

Quant aux attaques qu'ils s'étaient permises contre les cabinets étrangers, ils n'avaient fait en les publiant qu'user du droit le plus strict et le plus inoffensif, et leur violence fut bientôt de beaucoup dépassée par celle du *Moniteur*. Aucun de ces prétextes ne soutient l'examen; le vrai motif de la mesure, c'est que Bonaparte voulait qu'on n'entendît plus qu'une seule voix en France, la sienne. Les amis de la liberté sentirent le coup, mais le public resta indifférent, et telle était déjà l'intimidation que pas une seule protestation ne s'éleva.

Fâcheux présage pour l'avenir! le silence grandissait à mesure que le gouvernement semblait se consolider. L'activité du Premier Consul, l'apparente nouveauté de ses créations, qui n'étaient le plus souvent autre chose que des emprunts plus ou moins déguisés faits à l'ancien régime, le repos qu'il semblait promettre à la France, l'énergie de son administration, le prestige et l'éclat de son nom trompaient tout le monde sur la portée réelle de ses actes; on les acceptait de parti pris avec l'étiquette qu'il lui plaisait de leur donner. Jamais le contraste entre les actions et les paroles n'a été poussé plus loin; jamais on ne s'est servi plus audacieusement de la phraséologie populaire pour tuer tout ce que cette phraséologie représentait. Dans les moindres mesures de Bonaparte on retrouve l'homme qui lors de l'expulsion des députés des Cinq Cents avait déclaré « ouvrir l'ère des gouvernements représentatifs; » celui qui plus tard pour rétablir les prisons d'État se fonda sur des con-

sidérants en faveur de la liberté individuelle. C'était au nom de la liberté et de l'égalité qu'il chassait les représentants de la nation, supprimait la presse, déportait sans jugement les jacobins; et le public qui ne demandait qu'un prétexte pour prendre le change adoptait avec avidité des déclarations qui laissaient à sa soumission une ombre de dignité; les hommes aimant mieux passer pour crédules que de s'avouer lâches. Il y avait ainsi entre eux un pacte tacite consistant d'une part à couvrir l'usurpation des souvenirs et des formules de la liberté, de l'autre à se contenter de ces hommages dérisoires, sans jamais regarder au fond des choses.

Cette double hypocrisie, plus humiliante encore pour les sujets que pour le maître, se manifesta avec éclat lors de l'installation du Premier Consul aux Tuileries. Ce changement de domicile était pour Bonaparte un cas extrêmement scabreux. Aux yeux du peuple toujours beaucoup plus frappé des faits matériels que de ceux qui ne s'adressent qu'à sa raison, cette prise de possession de l'ancien palais de nos rois était chose infiniment plus significative qu'aucun des actes qui avaient fondé la dictature de Bonaparte. Aussi, bien que cette détermination fût depuis longtemps annoncée, bien qu'on eût cherché à en atténuer la portée en publiant que les Tuileries devaient être « le palais du gouvernement, » on n'ignorait pas que personne n'était dupe de cette désignation abstraite et impersonnelle; et l'on n'était pas sans inquiétude sur les conséquences d'une telle mesure. Le gouvernement c'était Bonaparte, et peut-être y avait-il encore quelque imprudence si peu après

les grandes journées de la Révolution, à loger un général aux Tuileries lorsqu'on installait les représentants de la nation au milieu des prostituées du Palais-Royal.

Pour répondre aux appréhensions de ceux qui voyaient dans cette mesure un commencement de restauration monarchique, le Premier Consul imagina de faire placer dans la grande galerie des Tuileries une collection de statues dont le choix, bien loin de n'indiquer comme on l'a dit que ses prédilections personnelles, était évidemment calculé pour agir sur l'opinion publique. On voyait là réunis dans un pêle-mêle étrange les grands hommes les plus étonnés de se rencontrer et surtout de se voir les objets d'un même culte ; Démosthène à côté d'Alexandre; Cicéron, Caton et Brutus, à côté de César; le grand Frédéric entre Washington et Mirabeau [1]; plus loin quelques héros républicains morts pour la Révolution française : Marceau, Dugommier, Joubert. Les uns étaient sa caution auprès des révolutionnaires et réfutaient victorieusement ceux qui dénonçaient ses projets monarchiques; les autres étaient destinés à entretenir les espérances de ceux qui saluaient déjà en lui le nouveau César. L'amalgame entier symbolisait cette fusion qu'il lui tardait de réaliser dans les opinions et les partis. On eût dit que les choses perdaient leur sens naturel et ne gardaient que celui qu'il lui plaisait de leur donner.

Une grande et pompeuse cérémonie ayant pour objet la présentation au *Temple de Mars*, c'est-à-dire aux

1. Correspondance : ordre à Lucien. — 7 février 1800.

Invalides, des drapeaux turcs pris à la bataille d'Aboukir, devait en outre précéder de quelques jours l'installation du Premier Consul aux Tuileries, afin que sa popularité, constatée de nouveau par une éclatante ovation, pût couvrir avec avantage le faible murmure de ceux qui osaient désapprouver ce premier pas vers le trône. Par malheur les exploits d'Aboukir étaient d'une date un peu ancienne, on en avait déjà tiré un grand parti lors du retour de l'expédition d'Egypte, et l'on pouvait craindre qu'ils n'offrissent pas un aliment suffisant à l'enthousiasme qu'on voulait exciter. La nouvelle de la mort de Washington arriva en Europe à ce moment même. Bonaparte ne vit dans cet événement qu'une sorte de thème inespéré pour la manifestation qui pouvait être le plus utile à ses desseins : quel autre que lui eût jamais pu concevoir l'idée de faire servir cette grande mémoire à sa propre glorification? Il s'en empara aussitôt avec cet art de mise en scène et cet à propos incomparable qui sont peut-être le trait le plus frappant de son génie. Il l'annonça à la France par un ordre du jour imité de la motion fameuse dans laquelle Mirabeau avait annoncé à la Constituante la mort de Franklin : « Washington est mort. Ce grand homme s'est battu contre la tyrannie. Il a consolidé la liberté de sa patrie. Sa mémoire sera toujours chère au peuple français comme à tous les hommes libres des deux mondes, et spécialement aux soldats français qui comme lui et les soldats américains se battent pour la liberté et l'égalité. En conséquence le Premier Consul ordonne que pendant dix jours des crêpes noirs seront suspendus à tous les drapeaux et guidons de la république. »

Il décida qu'une fête funèbre en l'honneur de Washington serait célébrée en même temps que la présentation des drapeaux. La prise de possession des Tuileries, acte ouvertement monarchique, disparaîtrait ainsi au milieu de cette sorte d'apothéose des vertus républicaines. Le 9 février Lannes présenta les drapeaux au ministre de la guerre assis entre deux invalides centenaires et entouré des principales autorités. Dans le temple orné de tous les trophées de nos guerres on voyait la statue du dieu Mars au repos et non loin de là le buste de Washington, bizarre association non moins fausse que celle qui plaçait l'éloge de ce grand homme sous les auspices du 18 brumaire! Lorsque Berthier eut répondu à Lannes, M. de Fontanes, qui fit ce jour-là ses débuts comme courtisan, prononça l'éloge funèbre du héros républicain. Rhéteur élégant, à la forme savante et pure, écrivain d'une correction parfaite, aussi supérieur qu'on peut l'être dans ce genre académique qui implique la médiocrité de l'esprit aussi bien que celle de l'âme, M. de Fontanes prouva dans ce discours qu'il avait un tact d'une rare finesse pour remplir les intentions du maître sans laisser voir ce qu'elles avaient de choquant. Son panégyrique était en réalité une sorte de parallèle continu entre Washington et Bonaparte, et bien que le second terme de cette comparaison fût presque toujours sous-entendu, il n'était pas moins présent à l'esprit des auditeurs grâce au choix même de ses louanges et de ses contrastes.

Ainsi en appréciant Washington comme général Fontanes remarquait qu'il avait eu plus de *solidité* que *d'éclat*, que le jugement avait dominé plus que l'en-

thousiasme dans sa manière de commander et de combattre. D'ailleurs, ajoutait-il, « aucun peuple ne pouvait donner désormais des leçons d'héroïsme à celui qui en avait dans son sein tous les modèles. Les prodiges militaires exécutés par les troupes françaises avaient affaibli la renommée de tout ce qui s'était illustré dans la même carrière.... Ses conceptions, disait-il encore, furent plus sages que hardies : *il n'entraîna pas l'admiration*, mais il soutint toujours l'estime..... Il est des hommes prodigieux qui apparaissent d'intervalle en intervalle sur la scène du monde avec le caractère de la domination.... Une sorte d'inspiration surnaturelle anime toutes leurs pensées, un mouvement irrésistible est donné à toutes leurs entreprises. La multitude les cherche encore au milieu d'elle et ne les trouve plus; elle lève les yeux en haut et voit dans une sphère éclatante de lumière et de gloire celui qui ne semblait qu'un téméraire aux yeux de l'ignorance et de l'envie. *Washington n'eut pas ces traits fiers et imposants qui frappent tous les esprits ;* il montra plus d'ordre et de justesse que de force et d'élévation dans les idées. »

On voit par ces passages à l'avantage de qui était écrit le parallèle. Aux yeux de ce rhéteur « l'élévation dans les idées » c'était l'ambition sans scrupules cherchant avant tout le bruit, l'éclat et la puissance. Ailleurs il peignait Washington « comprimant l'audace de tous les partis et ramenant l'ordre au sein de la confusion. C'est lorsqu'il eut persuadé à ses ennemis qu'il avait assez de force pour gouverner tranquillement » qu'il put rendre à son pays la paix et la liberté. Ici l'orateur dépassait la mesure et laissait voir trop clai-

rement sa préoccupation secrète. C'était aller un peu loin que d'invoquer l'exemple et l'autorité de Washington à l'appui du coup d'État de brumaire. Il rappelait ensuite qu'une fois la *paix signée*, Washington avait déposé tous ses pouvoirs pour ne se servir contre les factions que des armes légales, ce qui donnait à espérer que Bonaparte ferait un jour de même, une fois la guerre terminée.

« Oui, disait-il en finissant, tes conseils seront entendus, ô Washington! ô guerrier! ô législateur! ô citoyen sans reproche! Celui qui jeune encore te surpassa dans les batailles, fermera comme toi de ses mains triomphantes les blessures de la patrie. »

C'est ainsi que l'éloge de la vraie grandeur servit à exalter la fausse. L'ambition qui abaisse, écrase et avilit les hommes fut placée au-dessus de celle qui les affranchit et les élève ; le génie qui détruit fut préféré à celui qui fonde, et l'ombre de Washington fut évoquée du tombeau pour escorter dans la demeure des rois ce fils de la Révolution qui avait renié sa mère.

Un nom, naguère encore cher à la France, se présentait naturellement à la pensée à l'occasion d'un éloge de Washington, c'était celui de Lafayette son frère d'armes et son ami. Fontanes avait reçu l'ordre de le passer sous silence ; trait de petitesse qui eût pu servir de commentaire à ses adulations! Bonaparte s'installa aux Tuileries, le jour même où le *Moniteur* publia le discours prononcé en l'honneur du fondateur de la démocratie américaine, et le public qui associait leurs deux noms salua de ses applaudissements cette cérémonie monarchique en s'efforçant de se persuader qu'il assistait à une fête républicaine.

CHAPITRE III.

SESSION DE L'AN VIII. — LA CENTRALISATION.

Cependant un organe restait encore à l'opinion publique : c'était la tribune ; non plus la tribune retentissante d'où étaient partis tant d'éclairs de génie et de décrets souverains, mais la tribune amoindrie, abaissée, entourée de silence et d'obscurité. Dans ces conditions plus que modestes, le pouvoir législatif n'avait guère de quoi porter ombrage à un gouvernement aussi fort que celui du Premier Consul. On n'avait pas jugé prudent de se passer du concours de ce pouvoir dans la tâche éminemment législative qui consistait à réorganiser la France ; mais, en acceptant ce collaborateur forcé comme un mal nécessaire, on aurait voulu lui ravir toutes ses anciennes prérogatives excepté le droit d'approuver les plans du gouvernement. Des quatre assemblées entre lesquelles Bonaparte avait réparti une faible partie des attributions qui avaient appartenu autrefois à une assemblée unique, une seule était animée de quelques sentiments d'indépendance, c'était celle que la Constitution avait traitée avec le plus de défiance, parce qu'elle avait

à la fois la parole et la publicité, ce qui semblait lui promettre une ombre d'action sur le public, le *Tribunat*. Mais cette disposition fort inoffensive dans un corps élu et payé par le gouvernement, dépourvu de tout moyen efficace de faire prévaloir son opinion, était tempérée par une prudence dont il serait peut-être impossible de trouver un autre exemple dans l'histoire des assemblées délibérantes. Ce n'est que par la plus audacieuse des mystifications qu'on a pu faire accepter à l'ignorance la légende d'un Tribunat factieux. Jamais il n'y eut une opposition plus scrupuleuse et plus modérée que celle de cette minorité de vingt à vingt-cinq membres qui persista après le 18 brumaire à ne pas désespérer de la liberté française. S'il y a un reproche à lui adresser, c'est d'avoir en plus d'une circonstance poussé les ménagements jusqu'à la pusillanimité. On ne trouverait pas dans les volumineux procès-verbaux des séances du Tribunat une seule violence de langage, sauf la vivacité, bientôt rétractée, qui échappa à Duveyrier dans la troisième séance. On y chercherait en vain une seule manifestation hostile ; on y trouve en revanche beaucoup d'avances et de concessions qui devaient rester inutiles. Refuser quelque chose à celui qui veut tout, c'est l'offenser autant qu'en ne lui cédant rien.

Quelque peu redoutable que fût un Tribunat qui tenait son mandat du gouvernement au lieu de le tenir du peuple, qui n'avait ni l'initiative ni le vote des lois, et dont le rôle se réduisait à une sorte de consultation rendue devant une assemblée muette, il n'en était pas moins en somme le seul représentant de la liberté de la tribune dans les institutions nouvelles;

de là les précautions excessives que Bonaparte avait prises contre l'extension possible de son influence et l'espèce de haine qu'il avait conçue contre lui avant même qu'il eût fait entendre sa voix. Deux mesures semblèrent dès le début témoigner de sa défiance et de son aversion. La première fut le choix même du local assigné à l'assemblée pour la tenue de ses séances ; la seconde fut un projet de loi qui attribuait au gouvernement lui même la fixation du délai nécessaire au Tribunat pour l'étude et la discussion des lois qu'on lui présenterait.

Le Tribunat avait été installé au Palais-Royal qui était alors le repaire de la prostitution et des maisons de jeu. Le choix d'un tel local pour la seule assemblée où pût se faire entendre encore une parole libre parut inconvenant, on y vit à tort ou à raison l'intention de déconsidérer les Tribuns. Quoi qu'il en soit, ils n'élevèrent pas la moindre plainte à ce sujet; mais quelques citoyens ayant été expropriés sans indemnité, à l'occasion même de cette installation, on porta leur cause devant l'assemblée. Duveyrier, tribun très-connu par son talent d'avocat, et dont l'ardeur d'opposition se changea très-vite en un zèle tout contraire, fit valoir leur droit dans une sortie qui est restée célèbre en raison de sa hardiesse même. Ce discours, qui n'engageait que son auteur, est presque le seul que les historiens se soient attachés à mettre en lumière dans la carrière législative du Tribunat, commme s'ils avaient voulu d'avance justifier les coups que Bonaparte devait plus tard porter à cette institution. Tout en défendant les intérêts des expropriés, Duveyrier fit allusion à ce qui avait été dit

dans le public relativement au choix du local assigné à ses collègues ; il déclara que, pour son compte, il n'approuvait pas ces critiques : « Je rends hommage, dit-il, à la conscience libre et populaire de ceux qui ont voulu que les tribuns du peuple fussent assis au milieu du peuple ; que les soldats du peuple fussent placés au lieu de son premier triomphe ; je les remercie de nous avoir donné les moyens d'apercevoir de cette tribune l'endroit où le généreux *Camille*, donnant le signal d'un mouvement glorieux, arbora cette cocarde nationale qui vit naître tant de prodiges, à laquelle tant de héros doivent la célébrité de leurs armes, et que nous ne quitterons qu'avec la vie. Je les remercie de nous avoir fait apercevoir ce lieu où si l'on osait nous parler d'une idole de quinze jours, *nous* rappellerions qu'on vit abattre une idole de *quinze* siècles. »

Ce discours, revanche imprudente mais excusable du manque d'égards dont le Tribunat était l'objet, fut inspiré par un ressentiment tout individuel. Non-seulement il n'avait rien d'une manifestation collective, mais il forme dans le recueil des discours tribunitiens une exception unique, et peu de jours après, il fut désavoué par son auteur lui-même, ce qui rend difficile à soutenir le vieux thème convenu des provocations du Tribunat. Du moment où l'on avait reconnu à cette assemblée le droit de la parole, on ne pouvait sans iniquité la rendre responsable de l'opinion d'un de ses membres. Dans la séance du 5 janvier, Stanislas Girardin prit la parole pour repousser toute solidarité avec les sentiments exprimés par Duveyrier : « Il était, quant à lui, loin de remercier

ceux qui avaient assigné ce palais au Tribunat pour lieu de ses séances. Nul lieu n'était moins convenable et sous les rapports de la politique et sous ceux de la morale ; mais heureusement il n'était aucun tribun assez insensé pour croire qu'après des harangues véhémentes on pût réorganiser les groupes désorganisateurs. Il espérait bien ne plus entendre un mot semblable à celui qui était échappé à un de ses collègues, et qui ne pouvait recevoir aucune application, car on ne connaissait point d'idoles en France. » Il proposa ensuite que chaque tribun vînt faire individuellement la promesse « de remplir avec fidélité les fonctions que la Constitution leur avait attribuées. »

Duveyrier remercia Girardin de lui avoir fourni l'occasion de « démentir l'interprétation que la malveillance avait donnée à ses paroles, » sans réfléchir que si ses paroles n'avaient pas ce sens-là, elles n'en avaient aucun : désaveu inconsidéré d'une sortie intempestive et qui n'annonçait pas à coup sûr un adversaire bien dangereux. Il demanda ensuite à prononcer le premier la formule de la promesse de fidélité destinée à remplacer celle du serment que le Premier Consul avait supprimée comme inutile. Cette suppression était une flatterie à l'adresse de l'esprit philosophique : un simple engagement tout personnel paraissait plus sûr que celui dans lequel on faisait intervenir la divinité. Mais Bonaparte ne devait pas tarder à se repentir de sa détermination à cet égard, car déjà il songeait à utiliser Dieu.

La discussion s'était ouverte sur la loi qui proposait d'attribuer au gouvernement la fixation du délai nécessaire à l'examen des lois au sein du Tribunat.

Le projet portait en substance que le gouvernement enverrait les lois proposées en triple expédition aux orateurs du Conseil d'État, au Corps législatif et enfin au Tribunat. Au jour indiqué par le gouvernement, le Tribunat devait être prêt à discuter la loi par l'organe de ses orateurs, au sein du Corps législatif et concurremment avec les orateurs du Conseil d'État. Si le délai fixé ne paraissait pas suffisant, le Corps législatif pouvait le prolonger sur la demande des Tribuns. Si ceux-ci ne se présentaient pas au débat, ils étaient censés consentir.

Ce n'est pas tout, la loi devait leur être envoyée sans exposé de motifs, ce qui privait le Tribunat de tout élément d'appréciation ; et le gouvernement se réservait le droit de la retirer et de la présenter de nouveau à volonté dans le cours de la session.

Ce projet n'était pas seulement empreint d'une défiance injurieuse pour une assemblée qui était en définitive le seul juge légitime du temps qui lui était nécessaire pour se former une opinion, il mettait aux mains du pouvoir un moyen assuré de rendre quand il lui plairait toute discussion impossible. Bonaparte, pendant son Consulat provisoire, avait mené militairement les commissions législatives. La tactique lui ayant réussi, il voulait imposer aux nouvelles assemblées cette procédure rapide et sommaire. Le recours des Tribuns aux muets du Corps législatif était à la vérité une faible garantie, mais ce recours était blessant pour leur dignité, et la garantie deviendrait forcément illusoire par suite du fréquent usage qu'on serait contraint d'en faire.

Les inconvénients de la mesure et la pensée hostile

qui l'avait inspirée frappèrent vivement tous le esprits sensés. Cependant jamais loi plus visiblemen menaçante ne fut combattue avec plus de modération On sentait si généralement la nécessité de ne fourni aucun prétexte aux colères de l'homme impérieu de qui tout dépendait, que la commission nommé par le Tribunat pour l'examen de la loi en propos l'adoption sans en dissimuler les défectuosités[1]. Plusieurs orateurs en firent successivement ressortir l danger sans qu'on pût leur opposer une réponse sérieuse. L'argument le plus solide qu'on invoquât l'appui de la loi était comme toujours tiré des nécessités de la situation : « les Tribuns devaient considérer disait Chauvelin, les circonstances critiques dont il étaient environnés, l'état de plusieurs département de la République qui pouvait exiger des mesures urgentes, la calomnie qui les épiait, les divisions don elle se plaisait déjà à supposer l'existence, enfin l besoin si pressant de l'union entre les pouvoirs. » Pour assurer cette union des pouvoirs, on en étai venu à vouloir les sacrifier tous à un seul.

Il y avait alors parmi les Tribuns un homme qu unissait la générosité des sentiments aux dons le plus brillants de l'intelligence, et dont l'heureux e facile génie aurait mérité de s'épanouir dans un époque moins disgraciée. Issu d'une famille français exilée à l'époque de nos guerres religieuses, Benjamin Constant de Rebecque était rentré en France ave la liberté. Il avait pour elle un culte passionné qu

1. Rapport de Mathieu. — *Archives parlementaires*, publié par Madival et Laurent : séance du 15 nivôse an VIII (5 janvier 1800)

était une véritable transmission héréditaire. Placé dès ses débuts au premier rang des publicistes par les écrits que lui avait dictés la haine intelligente et courageuse du despotisme terroriste, il venait aujourd'hui disputer au despotisme militaire les derniers débris de nos institutions libres. Il demanda la parole pour combattre la loi proposée.

Benjamin Constant avait compris mieux que personne tous les désavantages résultant de l'organisation même du Tribunat, qui semblait condamner cette assemblée à une opposition systématique. Il s'attacha d'abord à mettre en garde ses collègues contre une tendance faite pour ôter toute valeur à leurs critiques. Le Tribunat n'était point un corps d'opposition permanente, ayant pour vocation spéciale de combattre tous les projets qui lui étaient présentés. Il n'était pas non plus une assemblée de rhéteurs n'ayant pour but que des succès d'éloquence. Il était l'organe de la discussion nationale, et intéressé, comme tous les corps de l'État, à ce que les propositions utiles ne rencontrassent aucun délai. « Si ces vérités avaient été bien senties, continua-t-il, si la destination constitutionnelle du Tribunat n'avait pas été méconnue, le projet qui est sous vos yeux aurait peut-être subi plusieurs changements. Mais l'idée d'une opposition perpétuelle et sans définition d'objet, l'idée que la vocation du Tribunat ne peut être que de retarder la formation de la loi, a empreint tous les articles de ce projet d'une impatience inquiète et démesurée d'éluder notre résistance prétendue en nous gagnant de vitesse ; de nous présenter pour ainsi dire les propositions au vol dans l'espérance que nous ne pourrons

pas les saisir, et de leur faire traverser notre examen comme une armée ennemie, pour les transformer en loi sans que nous ayons pu les atteindre. »

Pour juger la loi, il fallait selon lui examiner l'abus qu'on pouvait en faire ; et à ceux qui objectaient que c'était là un sentiment de défiance, il répondait que la Constitution elle-même était aussi un acte de défiance. Or, l'abus possible de la part du pouvoir était tel avec cette loi, qu'il dépendait de lui désormais de supprimer la discussion en abrégeant les délais. Son incompétence pour fixer ces délais résultait de l'insuffisance même du temps assigné à la discussion de la loi qui était en délibération. Le gouvernement avait donné trois jours au Tribunat pour former son opinion et ces trois jours s'étaient trouvés tout à fait insuffisants, bien qu'il ne s'agît que d'une mesure fort peu compliquée. Que serait-ce lorsqu'il s'agirait de lois en plus de cent articles et intéressant la vie, les biens, l'honneur, la liberté des citoyens ? On invoquait la nécessité des lois d'urgence; mais c'étaient les lois d'urgence qui avaient causé tous les malheurs et tous les crimes de la révolution ; il était temps de revenir aux formes lentes des époques de calme; si les dangers devenaient imminents on pouvait se confier au patriotisme du Tribunat.

Toutes les dispositions du projet tombèrent successivement sous les coups d'une ironie pleine de force et de raison : « Sans doute, dit-il en finissant, l'harmonie est désirable entre les autorités de la république; mais l'indépendance du Tribunat n'est pas moins nécessaire à cette harmonie que l'autorité constitutionnelle du gouvernement. *Sans l'indépen-*

dance du Tribunat il n'y aurait plus ni harmonie ni constitution, il n'y aurait plus que servitude et silence, silence que toute l'Europe entendrait! »

Cet avertissement prophétique ne fut pas entendu. Malgré les efforts de Benjamin Constant et de ses amis, le projet de loi fut adopté au Tribunat même par une majorité de cinquante-quatre voix contre vingt-six, approbation que le Corps législatif se hâta de consacrer par son vote. Cependant les critiques de l'opposition ne furent point perdues. Elle avait si éloquemment dénoncé et si vivement décrit le mauvais usage que le gouvernement pouvait faire de la loi, qu'il n'osa en abuser qu'avec la plus grande circonspection et l'amenda même sur un point : Les exposés de motifs furent communiqués au Tribunat en même temps que les lois.

Le discours de Benjamin Constant eut un grand retentissement, mais le public, déjà détaché des grands intérêts de la vie politique, fut plus sensible à la grâce voltairienne de ce brillant esprit qu'à la solidité irréfutable de ses arguments. Au Tribunat, Riouffe en prit occasion pour se signaler par des flatteries d'une incroyable intempérance à l'adresse du Premier Consul ; il réclama le droit de « louer celui que l'univers entier louait ; n'ayant loué jusque-là que la vertu proscrite, il voulait montrer un genre de courage nouveau, celui de louer le génie dans le sein de la puissance et de la victoire, » et il poussa en effet si loin ce genre de courage qui n'a jamais été périlleux, il mêla à ses hommages au nouveau maître tant de violences et de dénonciations contre ses adversaires que l'assemblée l'interrompit à plusieurs reprises et

prononça son rappel à l'ordre. Le zèle de Riouffe fut bientôt récompensé par une préfecture.

Le Premier Consul avait été mécontent de la faible opposition que son projet avait rencontrée au sein du Tribunat. Cependant on réussit à calmer son irritation et l'article que le *Moniteur* publia sur cette discussion n'exprimait qu'un dépit aigre-doux. Après tout, disait-il en substance, le résultat était plutôt satisfaisant et l'on ne devait pas s'alarmer de voir une opposition de vingt six personnes sur quatre-vingts. Le scrupule d'esprits timorés avait eu plus de part à ce vote que la mauvaise volonté. Enfin, « tout permettait de conclure qu'il n'existait pas dans le Tribunat d'opposition combinée, d'opposition systématique, en un mot de véritable opposition. Mais chacun avait soif de gloire, chacun voulait confier son nom aux cent bouches de la renommée, et quelques gens ignoraient encore que l'on parvient moins sûrement à la considération par l'empressement à bien dire que par la constance à servir utilement, obscurément même, le public qui applaudit et qui juge[1]. »

La veille du jour où il devait prononcer son discours, B. Constant disait à son amie, Mme de Staël, dont le salon réunissait alors tout ce qui marquait par le talent, la beauté et l'illustration : « Voilà votre salon rempli de personnes qui vous plaisent; si je parle, demain il sera désert; pensez-y! — Suivez votre conviction » lui répondit-elle noblement. Le lendemain la prédiction se réalisait à la lettre; Mme de Staël raconte elle-même que tous ses invités s'excu-

1. *Moniteur* du 9 janvier.

sèrent[1]. Le Premier Consul gronda publiquement son frère aîné, Joseph, sur ce qu'il allait dans cette maison. Mais il ne se contenta pas de ce témoignage de mauvaise humeur. Le vainqueur de l'Italie ne rougit pas de s'en prendre à une femme du discours si modéré de l'homme qu'il n'osait pas encore proscrire. Il était d'ailleurs plus sûr de faire hésiter un cœur délicat en le frappant d'abord dans l'objet de ses affections. Fouché fit venir Mme de Staël pour lui dire que le Premier Consul la soupçonnait d'avoir excité Benjamin Constant. Elle lui répondit que son ami était un homme d'un esprit trop supérieur pour qu'on pût imputer ses opinions à une femme, que d'ailleurs son discours ne contenait pas une parole dont pût s'offenser le Premier Consul. Fouché en convint, mais il n'en conclut pas moins *en conseillant* à Mme de Staël *d'aller à la campagne*, euphémisme hypocrite sous lequel cet homme de police devait déguiser désormais ses ordres d'exil. Tel fut le commencement de ces viles persécutions contre des femmes, qui atteignirent successivement Mmes de Staël, Récamier, d'Avaux, de Chevreuse, de Balbi, de Champcenetz, de Damas, et tant d'autres personnes remarquables par leur esprit, leur beauté ou leurs vertus. Le monde a vu bien des despotismes, mais il n'en a pas vu souvent d'assez ombrageux pour craindre jusqu'au pouvoir que peut exercer une femme. Il ne suffisait déjà plus à Bonaparte d'avoir anéanti la liberté dans les institutions, il la poursuivait jusqu'au sein de la vie privée, et la critique inoffensive d'une

1. *Dix années d'exil*, par Mme de Stael.

causerie de salon lui devenait aussi insupportable qu'aurait pu l'être la contradiction d'une grande assemblée libre.

Le Tribunat et le Corps législatif allaient avoir à examiner tout l'ensemble des lois organiques élaborées par le Conseil d'État, c'est-à-dire le plan d'une complète reconstruction de l'ordre administratif et judiciaire. On leur présenta d'abord un premier projet sur l'organisation du tribunal de cassation. Ce projet n'apportait que deux innovations importantes à l'organisation créée par la Constituante : la première accordait un recours en cassation contre les jugements rendus en premier ressort par les juges de paix; la seconde attribuait au tribunal de cassation la poursuite et l'accusation contre les juges de tous les tribunaux, à raison des délits commis par eux dans l'exercice de leurs fonctions.

Cette dernière disposition avait pour but évident de soustraire les magistrats au droit commun et de rendre leur dépendance plus étroite. La Constitution exigeait dans toute poursuite judiciaire, impliquant une peine afflictive ou infamante, l'intervention d'un jury d'accusation et d'un jury de jugement. Ici le tribunal de cassation était transformé en jury d'accusation, ce qui était une atteinte portée à la fois à l'égalité devant la loi et au caractère de cette magistrature suprême créée exclusivement pour veiller au maintien des formes légales. En cette matière plus qu'en aucune autre le jury était une garantie, car les juges étant faits pour les citoyens et non pour le pouvoir, il était bon de les maintenir sous la juridiction et la surveillance de ceux qui étaient le plus intéressés à

leur bonne gestion. On laissait à la vérité le jugement aux tribunaux ordinaires, mais en attribuant l'accusation à un tribunal spécial, on lui donnait le pouvoir de paralyser à volonté l'action de la justice, sous l'influence soit des préoccupations de l'esprit de corps, soit des intérêts du gouvernement qui sont loin de se subordonner toujours à ceux des citoyens. C'était la centralisation appliquée à la justice, et c'était de plus un premier pas dans la voie fâcheuse des tribunaux d'exception.

Thiessé, un de ces tribuns obscurs qui luttaient alors, sans autre satisfaction que celle du devoir rempli, contre les envahissements du despotisme, démontra dans un discours admirable de logique et de lucidité les nombreux inconvénients du projet de loi Il passa néanmoins au Tribunat à la majorité de deux voix, mais le Corps législatif forcé d'opter entre un vote d'adoption et un rejet, faute de posséder un droit d'amendement qui lui permît de corriger les défectuosités du projet, recula devant le danger de lui donner force de loi et le repoussa. Ce fut le seul rejeté dans le cours de cette session avec une mesure relative au droit de péage sur les ponts, et une autre qui rétablissait au profit de l'État certaines rentes foncières, supprimées comme féodales. Ces échecs ne dénotent pas un esprit d'opposition bien systématique, surtout si l'on considère la quantité extraordinaire de lois qui furent soumises à ces deux assemblées. Ce vote n'empêcha pas d'ailleurs le gouvernement de représenter à peu de temps de là son projet de loi, à peine modifié sur quelques points secondaires, en le fondant avec le plan général de l'organisation judiciaire.

Dans la séance du 7 février Rœderer vint donner lecture au Corps législatif de l'exposé des motifs du grand projet qui était comme la clef de voûte de l'établissement consulaire. C'était la description et l'apologie de ce vaste mécanisme administratif qui allait mettre définitivement la France sous la main de Bonaparte, en lui permettant de faire mouvoir une nation de trente millions d'hommes comme un simple régiment. Ce mécanisme était la centralisation; nom nouveau, chose vieille comme le despotisme. Toutes les fois que les forces et les pouvoirs d'un État sont concentrés dans une seule main, il y a centralisation sous une forme plus ou moins élémentaire : elle existe dans sa plénitude lorsque le despotisme est régularisé et pourvu de tous ses organes. Les grandes monarchies asiatiques, Rome à son déclin, et plus tard Louis XIV l'avaient connue et pratiquée. Napoléon la restaura en la perfectionnant. Après lui, l'instrument fut trouvé si commode qu'il a survécu de longues années au régime dont il était le principal ressort. L'exposé de Rœderer était écrit de ce style tranchant et péremptoire que les conseillers d'État avaient dès lors emprunté à leur maître. Humbles comme des commis dans leurs rapports avec Bonaparte, ils portaient au Corps législatif des allures presque cavalières et s'y seraient volontiers présentés la cravache à la main. Rœderer procédait par aphorismes absolus, comme il convenait au représentant d'une autorité qui ne pouvait souffrir aucune contradiction, mais sa déclaration de principes était tout arbitraire : elle ne supporte pas l'examen. Elle repose tout entière sur cet axiome fondamental que si « juger est le fait de plu-

sieurs, administrer doit être le fait d'un seul homme. » Cette définition n'était qu'une confusion de mots, car toute administration implique deux opérations très-distinctes, la délibération qui doit être le fait de plusieurs et l'action qui gagne en effet à être le fait d'un seul.

La nouvelle organisation administrative était une simplification analogue à celle qui venait de s'opérer dans le gouvernement lui-même. Les pouvoirs délibérants y étaient systématiquement annulés au profit de l'autorité exécutive. Les préfets étaient, suivant l'observation de Bonaparte lui-même, autant de premiers consuls, c'est-à-dire de dictateurs au petit pied. Comme le chef du pouvoir exécutif ils avaient à leurs côtés des assemblées qui étaient censées participer à leur administration, mais dont le pouvoir était encore plus illusoire que celui du Corps législatif, car elles n'avaient qu'une voix consultative. Il en était de même des sous-préfets et des maires qui représentaient le gouvernement au degré inférieur de cette échelle administrative. Le système entier était une sorte de hiérarchie de dictatures superposées qui se résumaient toutes en une seule, celle du Premier Consul.

Cette conception n'avait d'ailleurs pas même le mérite de l'originalité. On n'avait eu que la peine de l'emprunter au vieil arsenal absolutiste. C'était à peu de choses près le système des intendances de Richelieu, perfectionné par Louis XIV, institution que l'ancien régime lui-même avait fini par abandonner comme oppressive et stérile. Encore faut-il dire à l'avantage du régime intendantal que ses abus étaient en partie

rachetés par la protection qu'il offrait contre les usurpations d'une noblesse insolente et tyrannique; que les intendants n'avaient aucune influence sur le jugement du contentieux, c'est-à-dire des contestations entre l'administration et les particuliers, juridiction dévolue alors aux Parlements; enfin que la partie la plus prospère de la France, les pays d'état, objet d'envie pour les autres provinces, échappaient à ce gouvernement et s'administraient eux-mêmes.

Ce régime avait succombé sous ses propres abus; les assemblées provinciales avaient triomphé avec Turgot. La Constituante étendit encore leurs attributions, mais les étendit outre mesure, ce qui ranima en France la vie locale, étouffée par deux siècles de centralisation, mais en portant atteinte à la bonne et prompte expédition des affaires générales de l'État, imparfaitement séparées de celles des départements. La Convention gouverna par la main de fer de ses commissaires, mais elle laissa subsister partout les assemblées locales qui lui furent d'un grand secours pour stimuler le patriotisme et l'élan populaire contre l'Europe coalisée; et lorsque l'on revint à des temps plus calmes, son premier soin fut de consacrer ces mêmes principes dans la Constitution de l'an III, sous des formes un peu différentes. Ces faits suffisent à eux seuls pour laver la Révolution du reproche d'avoir créé et adoré la centralisation. Cette restauration d'une chose vieille comme l'absolutisme appartient à une époque de lassitude et découragement qui n'a rien de commun avec ces années d'un enthousiasme souvent désordonné, mais plein de vie, de confiance en l'avenir, de foi en la liberté.

Le principal tort de l'organisation administrative créée par la Constitution de l'an III avait été de supprimer les quarante mille municipalités communales de la Constituante, pour les remplacer par des administrations cantonales au nombre d'environ cinq mille. Le canton, circonscription d'ailleurs excellente, par ce qu'elle est fondée sur la nature des choses, surchargé de la gestion des affaires municipales de huit ou dix communes en moyenne, indépendamment des siennes propres, n'y pouvait suffire que fort imparfaitement; et c'était là la principale cause du désordre et des embarras du gouvernement directorial. Ajoutez à cela que l'agent du pouvoir central n'avait aucune autorité réelle et se bornait à solliciter auprès des pouvoirs locaux l'expédition des affaires générales. Au reste, comme on l'a remarqué, avec beaucoup de raison [1], on imputait trop souvent à l'institution les vices produits par les troubles de la Révolution. Comment l'esprit de faction ne s'y serait-il pas introduit, quand il s'était emparé du gouvernement lui-même?

Au lieu de maintenir le canton, en le débarrassant de l'administration des communes, on rétablit les municipalités, mais on ne les releva que pour réaliser leur asservissement, car non-seulement la nomination des maires, mais même celle des conseils municipaux fut attribuée au pouvoir central. En outre on créa l'arrondissement, circonscription tout arbitraire, ne tenant aucun compte ni des habitudes, ni des nécessités locales, accouplant parfois des populations séparées par des chaînes de montagnes [2], excellent moyen

1. Thibeaudeau, *Histoire du Consulat.*

2. *Archives parlementaires:* discours de Duchesnes.

de les isoler, de les pulvériser, d'y éteindre toute vie publique, toute pensée collective, d'y prévenir tout concert et toute résistance. Les préfets et les sous-préfets pouvaient opérer à volonté sur cette matière désorganisée, grâce à la dissolution de tous les groupes naturels. Le jugement du contentieux avait été jusque-là attribué aux assemblées locales; on en chargea des conseils spéciaux qu'on nomme encore aujourd'hui conseils de préfecture, institution excellente si elle n'eût pas été placée sous la dépendance des préfets. Toutes ces petites assemblées, placées aux côtés des préfets, des sous-préfets et des maires, devaient être réunies tous les ans, mais la durée de leur session *ne pouvait excéder quinze jours*. On ne pouvait dire plus clairement qu'elles n'étaient convoquées que pour la forme. Leur mission était remplie, aussitôt qu'elles avaient voté les fonds dont on avait besoin, et répondu aux questions que l'on voulait bien leur adresser.

Les mêmes historiens qui ont reproché au Tribunat son hostilité systématique, lui ont adressé à propos de cette loi néfaste un reproche tout différent; ils se sont plaints de l'insignifiance de ses critiques. En lisant les nombreux discours qui furent prononcés sur ce sujet, on est en effet frappé de voir que les objections, souvent fort justes des orateurs, portent sur les dispositions de détail plutôt que sur l'esprit général de la loi. Mais il y a à ce fait une raison très-simple, c'est que cet esprit général avait été préjugé par la Constitution elle-même qui avait décidé en principe, d'abord que le Premier Consul nommerait et révoquerait à volonté les membres des administrations

locales (art. 41), et en second lieu qu'il y aurait des arrondissements (art. 1er); or, toute la loi était en germe dans ces deux articles, et les Tribuns étaient forcés de s'en tenir à une discussion de détail, sous peine de se voir aussitôt inculpés d'attaque à la Constitution.

Malgré la gêne que leur imposait cette situation délicate, leurs orateurs firent ressortir avec beaucoup de sens les imperfections qu'il était facile de découvrir dans la loi, même en admettant son point de départ. Daunou qui concluait à son adoption en raison de l'urgence, s'éleva contre la prépondérance donnée aux préfets dans les conseils de préfecture, rappelant que si juger devait être le fait de plusieurs comme disait Rœderer, « juger entre les administrateurs et les administrés devait être le fait de plusieurs *parmi lesquels aucun n'administre.* »

Duchesnes signala les inconvénients de la division par arrondissements; Chauvelin, bien que partisan de la mesure et toujours prêt à soutenir le gouvernement, émit le vœu qu'on rendît au peuple l'élection du maire et des conseils municipaux lorsqu'on serait revenu à des temps plus calmes ; enfin Ganilh combattit avec une grande force une conséquence jusque-là inaperçue de la nouvelle loi, qui était de confier aux préfets la formation de la liste des jurés, laissée auparavant aux assemblées locales. Si cette tentative réussissait, s'il dépendait du gouvernement de composer le jury d'hommes choisis par ses agents, c'en était fait de la première garantie des citoyens, il n'y avait plus de jury.

Malgré ces observations, la loi obtint une majorité

considérable au Tribunat comme au Corps législatif, et, pour de longues années, le dur réseau de la centralisation fut jeté sur la France. Mais cette œuvre n'eût pas été complète si on n'y eût pas aussi employé la justice. Le gouvernement s'en empara comme de l'administration. La centralisation lui semblait d'un emploi si commode qu'il allait bientôt l'appliquer à tout; à la religion au moyen du concordat, à l'instruction publique au moyen de l'université, à la presse au moyen de la censure, à l'industrie elle-même au moyen d'un protectionnisme à outrance et de l'étroite réglementation des patentes et des autorisations préalables. Ce système ne demandait aucun effort de génie; Bonaparte n'avait qu'à choisir parmi les nombreux modèles que lui offrait le passé. L'art de confisquer toutes les activités au profit de l'État n'avait été que trop connu et pratiqué en France, sous l'ancien régime : il reprit cette routine et l'exploita avec une intelligence supérieure, mais c'est insulter au bon sens que d'appeler cela une *création*. Un système qui a pour effet de tuer au sein d'un peuple toutes les énergies individuelles, n'est pas une création, mais une destruction. On ne crée rien en politique lorsqu'on ne pense qu'à soi-même, parce que les intérêts d'un homme, si haut placé qu'il soit, ne sont jamais identiques aux intérêts généraux. On n'a l'intelligence des besoins de son temps qu'à la condition de sortir de soi, de s'élever au-dessus des calculs personnels : il y faut, sinon un complet désintéressement, du moins une certaine participation aux idées générales et aux passions de ses contemporains : toutes choses que Bonaparte n'a jamais connues. Le projet de l'organi-

sation judiciaire avait été soumis au Tribunat; on lui accorda huit jours pour l'examiner et le discuter, délai à peine suffisant pour s'en former une idée très sommaire; surtout si l'on considère la quantité de travaux que cette assemblée avait à préparer en même temps.

La préoccupation et les efforts de la Constituante dans sa réforme judiciaire avaient porté principalement sur ce point unique : assurer l'indépendance des juges. Ce qu'on savait le mieux, en effet, au sortir de l'ancien régime, c'est que ce n'est pas, en général, faute de lumières que les magistrats jugent mal, mais faute d'indépendance. Cette garantie, la Constituante l'avait cherchée, peut-être un peu trop exclusivement, dans le principe électif que les législateurs révolutionnaires avaient, à son exemple, appliqué aux fonctions judiciaires. L'expérience avait démontré qu'il y avait là, comme en toute chose, quelques perfectionnements à réaliser. On pouvait, à l'aide de certains tempéraments, soustraire ces élections à l'influence des passions populaires, mais ce principe n'en restait pas moins une garantie des plus efficaces. On avait reconnu également la trop grande extension de la compétence des justices de paix et l'insuffisance d'un tribunal unique par département. Quant à l'appel qui se faisait d'un tribunal à un tribunal voisin, on en a fort exagéré les inconvénients, car le but de l'appel est d'offrir au justiciable la garantie d'une double épreuve et d'un double contrôle plutôt que celle d'un recours à des lumières supérieures, les lumières devant exister dans leur plénitude à tous les degrés.

La Constitution avait d'avance annoncé l'intention

arrêtée de détruire la garantie d'indépendance résultant du principe électif, en décidant que tous les juges seraient nommés par le Premier Consul, mais elle n'avait pu se dispenser d'en promettre une autre, l'inamovibilité. Mais l'inamovibilité n'était qu'un mot en présence de la perspective de faveurs et de disgrâces que le pouvoir plaçait sous les yeux des magistrats, au moyen de l'avancement. Lui accorder, outre la faculté de choisir les juges, celle plus redoutable encore de stimuler leur ambition, de récompenser leur docilité ou de punir leur résistance par des dignités enviées ou par une défaveur accablante, lui permettre de disposer de leur avenir, c'était faire du magistrat une sorte d'officier ministériel et de la justice un instrument. Auprès de cet intérêt supérieur, unique, sans prix, hors de toute comparaison, l'indépendance du juge, tout autre avantage était secondaire, ou, pour mieux dire, disparaissait. Qu'importaient quelques perfectionnements de détail en l'absence de cette garantie suprême et vitale? La nouvelle organisation apportait à l'ancienne plusieurs améliorations incontestables. Grâce à la création des tribunaux civils d'arrondissement, qu'elle ajoutait aux tribunaux correctionnels déjà existants, elle plaçait la justice plus près des justiciables; elle restreignait peut-être à l'excès la compétence alors beaucoup trop étendue des juges de paix; elle régularisait la juridiction d'appel en la confiant à vingt-neuf tribunaux spéciaux placés dans les villes où avaient siégé les parlements, enfin, elle conservait les tribunaux criminels dans chaque chef-lieu de département. En tout cela on ne pouvait que l'approuver; mais cette même loi disposait les

fonctions judiciaires en une hiérarchie savamment graduée pour tenter les ambitions; elle laissait toutes ces dignités, tous ces bénéfices laïques à la disposition arbitraire du gouvernement; elle lui attribuait la nomination de tous les juges, des présidents des tribunaux civils et criminels, du parquet, de tous les officiers ministériels, celle même du jury qui venait d'être donnée aux préfets. Enfin, par le rétablissement des charges et des cautionnements, elle achevait de mettre dans sa main toutes les existences qui touchaient, de près ou de loin, à l'administration de la justice. Par cela seul elle anéantissait l'indépendance de la magistrature, et le mérite de quelques-unes de ses innovations n'était plus rien auprès d'un tel malheur public.

Le vice principal de cette loi avait été mis à l'abri des *critiques* du Tribunat par une précaution semblable à celle qui avait protégé contre ses attaques la loi sur l'organisation administrative, c'est-à-dire par la disposition constitutionnelle qui décidait que tous les juges seraient à la nomination du Premier Consul. Cette réserve empêchait, en effet, qu'on en pût saisir et combattre l'esprit général qui en faisait tout le danger. L'obstacle paraissait insurmontable aux orateurs les plus opposés à la loi. Sédillez et Thiessé, qui parlèrent les premiers sur le projet, se bornèrent à en relever les défectuosités de détail. Heureusement, pour l'honneur de la tribune française, une disposition du projet de loi fournit à l'un d'eux un moyen détourné d'entrer dans cette discussion générale qui leur paraissait interdite, et cet asservissement de nos institutions judiciaires ne fut pas consommé sans donner lieu à une protestation digne

de la grande cause qui était en question dans ce débat.

La Constitution avait attribué au gouvernement la nomination des juges, mais elle n'avait rien dit de celle des présidents et vice-présidents des tribunaux civils et criminels, ni de celle des officiers ministériels. Cette lacune permit à Ganilh de reporter la discussion sur son véritable terrain, celui de l'indépendance du pouvoir judiciaire. Laissant de côté toutes les dispositions secondaires du projet de loi, il déclara ne vouloir l'examiner que dans ses rapports avec les libertés publiques ; puis, après avoir analysé la hiérarchie des fonctions judiciaires, les dignités et les traitements que le projet mettait à la disposition du Premier Consul : « Quel sera, dit-il, l'effet naturel nécessaire, inévitable de ces dignités introduites dans l'organisation du pouvoir judiciaire et de leur nomination par le Premier Consul ? Quelle sera leur influence sur les juges, sur les tribunaux, sur la justice ?

« Ces dignités établiront des rapports de supériorité et d'infériorité parmi des hommes qui ont des droits égaux puisqu'ils remplissent les mêmes fonctions ; ils altéreront la bonne harmonie qui doit régner entre eux pour l'avantage et l'utilité des justiciables ; ils fomenteront des discussions scandaleuses et funestes à l'honneur des tribunaux.

« D'un autre côté, la faveur du Premier Consul pouvant seule distribuer et conserver ces dignités, ceux qui les auront méritées une première fois feront tout pour les conserver, ou, du moins, s'il se présentait des occasions où il fallût s'exposer à les perdre, ils se trouveraient placés entre leur intérêt et leur devoir.

situation toujours pénible et dans laquelle la loi ne doit jamais placer les fonctionnaires publics et surtout les juges qui statuent sur les propriétés, la vie et l'honneur du citoyen.

« Enfin, ces dignités étant annuelles et triennales exciteront l'ambition et l'intrigue des autres juges; *tous s'agiteront* pour les obtenir à leur tour, tous seront disposés à sacrifier leur honneur et leur devoir à l'autorité qui en disposera.

« Ainsi, les tribunaux d'un peuple libre ne lutteront désormais que de servilité envers le premier magistrat de la République, et l'indépendance que la constitution leur avait assurée par l'inamovibilité sera détruite et renversée par les séductions des dignités qu'établit l'organisation judiciaire. »

En conséquence, il revendiquait pour les tribunaux au moins le droit de nommer leurs présidents. A ceux qui niaient l'intérêt du gouvernement à influencer les jugements, il énumérait toutes les causes de litige dans lesquelles il est plus ou moins intéressé, douanes, trésor public, timbre, enregistrement, contributions indirectes, domaines nationaux. Mais combien l'indépendance du juge n'était elle pas plus nécessaire encore dans les causes criminelles? Le pouvoir du président était ici presque arbitraire, c'était dans ce rôle terrible qu'il fallait surtout le mettre à l'abri de toute influence. S'il en était autrement, quelle garantie resterait aux accusés? Pas même celle des jurés nommés par le préfet.

« Eh quoi! tribuns, s'écria-t-il alors, lorsque l'Assemblée constituante, composée d'hommes presque tous imbus de préjugés monarchiques, établit la pro-

cédure par jurés, elle en mit soigneusement tous les éléments hors de l'influence royale ; elle confia le choix des jurés aux magistrats choisis par le peuple, la direction de l'accusation à un directeur de jury choisi par le peuple, la poursuite de l'accusation à un accusateur public choisi par le peuple, la direction du débat à un président du tribunal criminel choisi par le peuple ; en un mot, l'autorité royale ne paraissait dans ce grand acte du pouvoir national que par un commissaire, dont toutes les fonctions consistaient à requérir l'observation des formes dans l'instruction et l'application de la loi dans le jugement.

« Et nous qui sommes nourris dans les principes républicains, qui avons fait une épreuve si cruelle de l'arbitraire des jugements criminels lorsqu'ils sont sont soumis à l'influence du gouvernement ; qui frémissons d'horreur au souvenir des tribunaux révolutionnaires, nous avons déjà voté l'adoption d'une loi qui a mis le choix des jurés à la disposition du gouvernement, et on nous propose aujourd'hui une loi qui met le directeur du jury et le président du tribunal criminel dans la dépendance du gouvernement. Mais que deviendraient donc les tribunaux criminels dont les jurés seraient choisis par le gouvernement, dont le directeur du jury, l'accusateur public, le président, les juges seraient dirigés par les passions du gouvernement, si ce n'est de véritables commissions du gouvernement[1] ? »

Tel fut ce discours substantiel et prophétique, sobre d'effets oratoires, mais fort comme la vérité. Ceux qui

1. *Archives parlementaires.*

ont réfléchi sur la carrière que nos institutions judiciaires ont parcourue depuis le jour où ce discours fut prononcé, décideront si les hommes qui s'inspiraient de tels sentiments et manifestaient de telles vues ont mérité le dédain avec lequel les ont traités nos historiens [1].

Ganilh avait produit sur l'assemblée une impression profonde : on demanda de toutes parts la publication de son discours, mais Stanislas Girardin s'y opposa en lui reprochant d'avoir attaqué la Constitution. L'impression fut pourtant votée, mais la loi n'en fut pas moins adoptée au Tribunat comme au Corps législatif.

En même temps que ces deux lois, une foule d'autres projets presque aussi importants étaient soumis aux *délibérations* du Tribunat, et tous demandaient à être discutés dans le plus bref délai, sous peine d'exposer l'assemblée à être dénoncée comme un obstacle au rétablissement de l'ordre public. Les tribuns étaient, selon l'expression de Sédillez, comme entraînés dans un *tourbillon d'urgence* qui semblait avoir pour but de rendre leur contrôle moins incommode en les privant du temps nécessaire pour la formation d'un avis motivé. Mais l'opposition ne faillit pas à ses devoirs, et l'on est étonné du nombre et de l'étendue

1. Voici en quels termes M. Thiers apprécie cette discussion du Tribunat sur l'organisation judiciaire : « Quant à l'organisation judiciaire, *on cria à la restauration des parlements ; on se plaignit surtout de la juridiction attribuée au tribunal de cassation sur les magistrats inférieurs, toutes objections peu dignes de mémoire.* » Et c'est tout !

(*Histoire du Consulat et de l'Empire*, tome Ier.)

de ses travaux lorsque l'on songe à la courte durée de la session législative.

L'un de ces projets fournit à Benjamin Constant l'occasion de faire ressortir l'importance politique que le Tribunat pouvait trouver dans le droit de pétition, s'il savait en régler l'exercice. Le Tribunat était spécialement chargé par la Constitution d'accueillir les pétitions individuelles (art. 83). Cette attribution combinée avec celle qui l'autorisait à exprimer son vœu sur les lois faites ou à faire, sur les abus à corriger, sur les améliorations à entreprendre dans toutes les parties de l'administration (art. 29) pouvait agrandir singulièrement le rôle politique de cette assemblée si elle voulait prendre ses droits au sérieux. Grâce à ce puissant levier, mis dans ses mains sans doute par inadvertance, elle pouvait exercer une forte action sur l'opinion publique. Et, trouvât-elle même un public peu disposé à la seconder dans une telle entreprise, ce qui était en effet le cas, c'était un devoir pour elle dans l'état d'anéantissement auquel étaient réduites les institutions libres, de ne laisser ni une seule de ses prérogatives, ni une seule de ses forces sans emploi.

La motion de Benjamin Constant avait donc pour but de relever l'influence du Tribunat, de lui donner un rôle de tutelle permanente vis-à-vis des citoyens, de modération, de redressement vis-à-vis du pouvoir. Il proposait, en conséquence, un règlement et un mode de classification qui eussent constitué à eux seuls un encouragement pour les particuliers à faire usage du droit de pétition. Il distinguait les pétitions d'intérêt local de celles qui n'avaient pour objet qu'un

intérêt individuel, les pétitions en redressement d'abus des adresses d'amélioration. Il voulait que le Tribunat ne se contentât pas d'un simple renvoi au gouvernement, formalité inutile dont celui-ci ne tenait aucun compte, mais que lorsque ces pétitions seraient fondées, on les corroborât par des observations et des renseignements à l'appui. Ce travail fournirait au Tribunat l'emploi naturel de ses séances une fois que le Corps législatif aurait terminé sa session qui ne durait que quatre mois : « On verrait alors, disait-il, que ce qui est de règle chez vous c'est l'amélioration et ce qui est du hasard l'opposition. L'opposition est votre droit, l'amélioration votre nature. Or, l'on ne peut user que rarement de ses droits et l'on fait toujours ce qui est conforme à sa nature. Constituez-vous donc ce que vous devez être, non pas chambre d'opposition permanente, ce qui serait absurde, et dans quelques circonstances coupable; non pas chambre d'approbation éternelle, ce qui serait servile et coupable aussi dans certains cas, mais chambre d'opposition et d'approbation, suivant les mesures proposées, et chambre d'amélioration. Rassurez-vous sur ce que l'on redoute de votre action inégale et tumultueuse en vous donnant une action durable et tranquille de bienfaisance et de méditation. »

Chauvelin combattit le projet de Benjamin Constant en disant assez spirituellement que c'était une *pétition vers les pétitions*. C'était vrai, mais c'est justement ce qui faisait le mérite de cette motion dans un moment où l'esprit public était éteint et avait perdu tous ses organes. Chassiron dénonça le projet « comme pouvant fournir à un nouvel Érostrate la facilité de rallumer

le flambeau encore fumant des discordes civiles. » Girardin évoqua le souvenir des pétitions portées à la barre de la Convention ; il rappela cet enfant de douze ans venant un jour dire à l'assemblée des représentants : « Je vous parle au nom de trente millions d'hommes ! » Ainsi fut écartée, sans avoir essuyé une réfutation sérieuse, une proposition dont le principal tort était d'être beaucoup trop hardie pour la majorité des tribuns.

La loi relative à la clôture de la liste des émigrés rencontra peu d'opposition parce que, quels que fussent ses défauts, elle était un immense bienfait auprès de l'état de choses antérieur. La législation sur les émigrés, œuvre de colère et de désespoir, avait confondu l'innocent avec le coupable ; elle assimilait la simple absence au crime de porter les armes contre son pays : il suffisait d'avoir été inscrit à tort ou à raison sur la liste pour attirer sur soi et sur les siens des peines terribles. Depuis ce moment de crise désespérée les passions s'étaient beaucoup calmées, on avait ratifié un grand nombre de radiations ; mais la loi était restée debout et le Directoire s'en était plus d'une fois servi contre ses ennemis dans le cours de ses réactions inconsidérées. Le Premier Consul se sentit assez fort pour abolir la législation sur les émigrés que défendait encore un reste de superstition terroriste, et l'on doit lui reconnaître le mérite d'avoir fait à cet égard ce que personne n'avait osé tenter avant lui. La mesure n'eut toutefois ni toute l'étendue ni toute la générosité qu'on lui attribue d'ordinaire. Les inscriptions sur la liste des émigrés, faites ou ordonnées avant la mise en activité de la Constitu-

tion, furent considérées comme des jugements maintenant à l'égard de ceux qui en étaient l'objet tous les effets de l'ancienne législation. Mais ceux qui se plaignaient d'avoir été inscrits à tort purent en appeler au gouvernement qui se fit ainsi le dispensateur arbitraire des radiations, et put mettre à cette faveur les conditions qu'il lui plut. Aussi y eut-il bientôt, selon l'expression de la Fayette[1] « *un agiotage indécent de radiations.* » Ce n'est pas tout, au lieu de rendre *ipso facto*, c'est-à-dire de plein droit, leurs biens non vendus aux émigrés rayés, ainsi que l'avait fait le Directoire, on se réserva, grâce au silence de la loi sur ce point, le pouvoir de les rendre ou de les garder à volonté, selon l'occasion, ou encore de les restituer par fractions successives, de façon à se ménager un puissant moyen d'influence. Là, comme en toute chose, Bonaparte ne voulait aucune loi fixe, aucune situation assurée: il fallait que tout fût suspendu à sa seule volonté.

Quant aux Français qui seraient poursuivis dorénavant pour avoir commis le crime d'émigration avant la promulgation de la loi nouvelle, ils furent soumis à la justice ordinaire et durent être jugés conformément aux lois antérieures, mais par un *jury spécial*, disposition qui avait le tort de consacrer les tribunaux d'exception. On y ajouta cette réserve que la confiscation ne pourrait avoir lieu qu'après la distraction préalable des droits des créanciers, de la femme et des enfants. Il en résultait que la position des émigrés convaincus d'après toutes les formes légales se trouva meilleure que celle

1. *Mémoires de Lafayette.*

des émigrés seulement présumés et n a suspicion par un arrêté administratif. Les tribuns Andrieux et de Gary s'élevèrent en vain contre cette anomalie qui avait un but très-déterminé. On critiqua sans plus de succès le privilége que s'arrogeait le gouvernement aux dépens du droit commun de prononcer souverainement sur les radiations ; Boulay de la Meurthe répondit à cette objection que les émigrés ayant été inscrits, c'est-à-dire condamnés administrativement, leur radiation, c'est-à-dire leur acquittement devait s'opérer par la même voie, et que l'attribuer à l'autorité judiciaire serait « une chose contraire à la démarcation des pouvoirs. » Ce qui était justifier une usurpation par une usurpation.

Le crime d'émigration se trouva ainsi effacé de nos codes, du moins en ce qui concernait l'avenir. Le Français put sortir librement du territoire à la condition de se soumettre à la législation vexatoire des passeports. Le Premier Consul demanda toutefois que dans le cas d'absence prolongée au delà de la permission accordée par le passe-port, le gouvernement fût autorisé à séquestrer les biens de l'absent après trois significations de rappel.

Mais cette loi, toute défectueuse qu'elle fût, réalisait une si salutaire amélioration, que ceux mêmes qui la combattaient l'eussent certainement préférée à l'état de choses qu'elle remplaçait. L'opinion fut moins juste envers une mesure relative au rétablissement du droit de disposer de ses biens par testament, bien qu'elle ne fût ni moins désirable, ni moins utile. La Révolution avait anéanti d'une façon presque absolue la liberté de tester : celui qui avait des enfants ne pouvait disposer

par testament que d'un dixième de ses biens. Le projet augmentait notablement cette quotité disponible, mais le droit qu'il accordait au père, bien loin d'être illimité, était proportionnel au nombre des enfants. Ce n'était là qu'un pas timide vers l'application normale des vrais principes de la propriété tels que les pratiquaient dès lors les États-Unis d'Amérique. Malheureusement les théoriciens de notre Révolution n'avaient eu que trop de propension à sacrifier la propriété comme tous les autres droits individuels à l'État. Les passions égalitaires, égarées par le souvenir des iniquités de la propriété féodale, avaient été jusqu'à rêver la destruction de la propriété individuelle; elles avaient applaudi à tous les coups qu'on lui avait portés. On ne s'était pas contenté de détruire le privilége, on avait *porté* atteinte au droit. Ces préjugés étaient encore très-vivaces. Le public considérait comme une conquête de la Révolution toutes les restrictions qu'on avait mises au droit de propriété, oubliant que c'étaient là autant d'entraves à la liberté des individus déjà si faibles et si désarmés devant le pouvoir de l'État. Il y a en France une tendance invétérée à exproprier les citoyens au profit de la société : on la regarde comme maîtresse des intérêts qu'elle a pour but de protéger, et les droits qu'elle veut bien nous laisser sont considérés comme autant de faveurs qu'elle nous fait. A cette disposition d'esprit se mêlaient certaines appréhensions plus motivées. Les emprunts que le Premier Consul avait faits à l'ancien régime avaient déjà éveillé beaucoup de défiances; on vit dans ce nouveau projet un essai du même genre. Andrieux le dénonça au Tribunat comme un retour

déguisé au droit d'aînesse, aux majorats, aux substitutions. Il demanda et fit voter la lecture du discours que Mirabeau mourant avait laissé manuscrit sur ce sujet. On sait en effet que ce grand homme, sous l'empire de son ressentiment contre les abus de l'autorité paternelle dont il avait été si longtemps victime, s'était prononcé contre la liberté de tester, mais, ainsi que le fit remarquer Regnauld de Saint-Jean-d'Angély, ce discours n'était qu'une ébauche préparatoire écrite sur ses indications par un des nombreux collaborateurs dont il s'assimilait les travaux, et à laquelle il n'avait pas encore mis la dernière main. Il n'en est pas moins vrai que ses disgrâces personnelles avaient altéré sur ce point la justesse de ce grand esprit qui n'eût pas tardé à reconnaître combien une forte constitution de la famille est nécessaire à une société démocratique qui veut rester libre. Que sont en effet les abus possibles du droit de tester, abus inséparables de toute liberté, et qui peuvent d'ailleurs être jusqu'à un certain point prévenus, auprès des inconvénients qui résultent de sa limitation excessive, destruction de l'esprit de famille, anéantissement de l'autorité paternelle, ruine périodique des industries tombant sous la loi de partage, pulvérisation indéfinie des fortunes comme des individus?

La loi fut combattue avec une vivacité significative par des orateurs qui ne témoignaient que de l'indifférence devant des mesures dirigées formellement contre la liberté, ce qui prouve combien on était alors plus attaché à ce qu'on regardait comme les intérêts de la Révolution qu'à ses principes. En revanche plusieurs des membres qui votaient avec l'opposition,

entre autres Ganilh et Benjamin Constant, se séparèrent en cette occasion de leurs collègues et défendirent le projet de loi; ce qui ne démontre pas avec moins d'évidence combien l'opposition du Tribunat était éloignée de l'esprit systématique qu'on lui a souvent attribué.

Le vote du projet de loi relatif aux contributions de l'an IX (1800-1801) apporta à cette vérité une dernière confirmation. Les impôts ordinaires donnaient en revenu net une somme de quatre cent vingt-sept millions chiffre reconnu insuffisant par tout le monde, même en temps de paix. La guerre exigeait environ deux cents millions de plus, et l'on était en guerre avec toute l'Europe. Malgré cet état de choses, le gouvernement, à la surprise générale, proposa de proroger avec de très-légères modifications pour l'an IX les contributions établies pour l'an VIII. La Commission du Tribunat se prononça pour le rejet de la loi, mais en lui reprochant avec raison de ne pas proposer des recettes assez élevées [1]. On eut ce singulier spectacle d'une opposition si souvent qualifiée factieuse, offrant au gouvernement plus d'argent qu'il n'en demandait. Il y avait bien entendu à cet étrange renversement de rôles une cause qu'on ne disait pas. Sous le prétexte plus ou moins spécieux de l'impossibilité de fixer l'excédant des dépenses que la guerre rendrait nécessaire, excédant qui pouvait facilement être l'objet d'une évaluation approximative, le gouvernement cachait le désir de ménager sa popularité auprès des populations épuisées et l'espérance de trouver dans la guerre même de quoi nourrir et payer la guerre. Avec l'art

1. Rapport d'Arnoult de la Seine. *Arch. parl.*

qu'il montrait pour rançonner des alliés, quelles ressources ne trouverait-il pas dans les vaincus ! En même temps il se dérobait à l'obligation de présenter son budget un an d'avance comme la Constitution de l'an VIII lui en faisait un devoir. Il n'élevait pas le montant des recettes, mais c'était pour rester libre de fixer celui des dépenses, qu'il ne voulait faire connaître que longtemps après qu'elles seraient effectuées. Ce double mobile qu'il ne pouvait avouer le poussait à rendre illusoire le contrôle du Corps législatif sur les finances, garantie que les monarchies les plus despotiques ont souvent respectée comme une consolation de la servitude. Les objections de la Commission contre ce budget en trompe-l'œil, qui avait pour but de dérober au Corps législatif la connaissance exacte des intérêts de la nation, furent reconnues justes et fondées, mais l'assemblée n'ayant pas le droit d'amendement, comment rejeter une mesure si importante et si indispensable? Comment s'exposer au reproche d'avoir fait manquer tous les services? « Le gouvernement demande quatre cent vingt-sept millions, dit Bailleul, dans la séance du 12 mars, sera-ce parce que vous prétendez qu'il en faut six cents, que vous lui refuserez les quatre cents qu'il demande?... Ce serait là certes une révolution non pas dans l'État mais dans la nature. C'est la première fois depuis qu'il existe des autorités populaires que celles-ci se soient fâchées contre un gouvernement parce qu'il ne demandait pas assez. »

Ce sophisme déplaçait la question, car il s'agissait du contrôle, et non de la quotité des sommes demandées; mais l'esprit de conciliation l'emporta sur

le respect dû aux principes, et le budget fut voté tel que le ministre des finances l'avait réclamé. Cette loi fut une des dernières mesures d'intérêt général votées dans le cours de cette laborieuse session qui fut close le 1er avril 1800. Le Tribunat n'ayant plus de projets de lois à discuter décida, sur la motion de Chénier, qu'il continuerait toutefois à se réunir pendant les vacances du Corps législatif, mais seulement le 1er et le 16 de chaque mois. Ainsi qu'on l'a vu, la majorité de cette assemblée avait prêté son concours à tous les plans du Premier Consul, sauf à deux ou trois d'entre eux d'un intérêt tout à fait secondaire. Il était difficile d'exiger plus de condescendance à moins de déclarer que le Tribunat n'était qu'une chambre d'enregistrement. Tout son crime était de contenir dans son sein une opposition généreuse et éclairée, quoique peu bruyante et peu portée à se distinguer par de grands éclats oratoires, car elle parlait devant un peuple qui ne l'écoutait plus que d'une oreille distraite, et qui la raillait volontiers de son impuissance. N'ayant pour elle ni l'appui de l'opinion, ni le prestige d'un mandat populaire, ni la sympathie d'un public follement épris de la gloire des succès militaires, cette opposition avait maintenu avec fermeté, bon sens et droiture, les vrais principes de la Révolution contre les entraînements d'une ambition sans frein.

Odieuse au maître par une inaltérable modération qui ne fournissait contre elle aucune prise, importune aux sujets à qui elle rappelait le néant de leurs convictions républicaines, attaquée sans relâche par une meute d'écrivains serviles, dénigrée par le gouvernement lui-même qui la dénoncait ouvertement dans

le *Moniteur*, publiait ses discussions en les tronquant, parfois même les supprimait tout à fait, elle resta inébranlablement fidèle à la liberté avec la certitude de ne rien changer à l'état désespéré de cette cause.

Elle accepta sans illusion ce rôle modeste et sacrifié ; elle remplit sa tâche avec conscience et courage, elle y apporta cette simplicité qui rehausse l'accomplissement d'un devoir, et plusieurs de ses travaux, bien loin d'avoir péché par défaut de lumières, pourraient être encore consultés avec fruit par une génération qui se flatte de les avoir beaucoup surpassés.

Les généreux efforts de cette minorité furent inutiles ; et les historiens ont été jusqu'ici plus injustes envers elle que ne le furent les contemporains eux-mêmes, mais l'avenir lui rendra plus de justice. Lorsque la sévère histoire aura à raconter l'origine et les développements de ce despotisme administratif qui prit sitôt la place de nos institutions libres, lorsqu'elle dira la formation de ce colosse aux pieds d'argile qui devait dévorer tant de biens et d'existences, elle aura un souvenir pour tous ces hommes honnêtes et oubliés dont un peuple fasciné par le succès méprisa les sages avertissements.

CHAPITRE IV.

GÊNES, ULM, MARENGO.

Toutes les ouvertures du Premier Consul au sujet de la paix avaient été successivement repoussées; ses instances mêmes n'avaient reçu qu'un accueil froid et dédaigneux : il avait atteint son but. Il avait mis de son côté les avantages de la modération, il s'était donné aux yeux de la nation le prestige inattendu d'une politique patiente et pacifique, il s'était posé en champion du désintéressement et de l'humanité ; il avait rejeté sur les puissances coalisées la responsabilité d'une guerre que personne ne désirait plus ardemment que lui. Leur obstination le remplit d'une joie secrète, car il avait besoin d'un grand succès militaire[1] et toutes ses mesures étaient dès lors combinées pour une campagne foudroyante.

La coalition affaiblie par la défection déjà effective, mais non encore déclarée de l'empereur Paul, qui ne pouvait pardonner à l'Autriche les humiliations de

1. *Mémoires de Napoléon* : note sur le *précis des événements militaires* de Mathieu Dumas

Zurich, avait concentré ses forces sur deux points principaux. Renonçant à nous attaquer en Suisse, par suite des échecs désastreux qu'elle y avait éprouvés dans le cours de la campagne précédente, elle nous abandonnait, sans essayer de nous la disputer de nouveau, cette position avancée, si précieuse pour notre offensive en Italie comme en Allemagne. Son plan était de rendre cette position inutile au moyen de deux armées considérables, rassemblées, l'une en Souabe, observant le Rhin et commandant tous les défilés de la Forêt-Noire depuis Strasbourg jusqu'à Schaffouse, l'autre en Piémont, au pied de l'Apennin, menaçant tous les postes que nous occupions sur le littoral de Gênes à Nice, et prête à pénétrer en Provence. L'armée de Souabe comptait, tout prélèvement fait pour la garnison des places fortes, cent vingt mille hommes de bonnes troupes. Elle était commandée par le maréchal de Kray, officier habile et expérimenté, successeur de l'archiduc Charles que les vexations du conseil aulique avaient momentanément dégoûté de la carrière des armes. Massée vers le milieu de cet angle gigantesque que le Rhin forme de Strasbourg au lac de Constance, c'est-à-dire dans les environs de Donaueschingen, maîtresse de tous les débouchés de cette contrée montagneuse, elle pouvait, tout en étendant ses extrémités de Mayence au Tyrol, se porter avec une égale rapidité, soit sur la frontière suisse, soit sur celle d'Alsace, selon le point d'où partirait l'attaque; et elle avait sur l'ennemi qui tenterait de franchir le Rhin, l'avantage d'une concentration incomparablement plus prompte et plus facile. Placée au centre de cette espèce de vaste camp re-

tranché, couverte par un cours d'eau, large et profond, par une double ligne de montagnes et d'épaisses forêts, l'armée de Kray devait, au moins au début, rester sur la défensive et se borner à nous fermer l'accès de l'Allemagne.

L'honneur de frapper les premiers et les plus grands coups avait été réservé à l'armée d'Italie et à son général, M. de Mélas. C'est sur l'Apennin que devait porter le principal effort de la coalition, inspirée en cela par la faiblesse connue de l'armée de Masséna, par l'espoir toujours cher aux Anglais de reprendre et de détruire Toulon, par l'espoir encore plus chimérique de soulever nos populations méridionales. Enlever Gênes et Toulon, pénétrer en Provence après avoir rallié un corps de vingt mille hommes que l'Angleterre réunissait à Minorque, marcher ensuite sur nos provinces du centre, en même temps que Kray, sortant de son immobilité, franchirait le Rhin pour faire diversion, tel était le rôle destiné au baron de Mélas et aux cent dix-sept mille hommes qu'il commandait. La France n'avait à opposer à ces forces que trois armées dont l'infériorité consistait surtout en ce que l'une d'elles, l'armée de réserve, n'existait encore que sur le papier et ne pouvait entrer en action que beaucoup plus tard. Celle du Rhin, commandée par Moreau, montait, défalcation faite des garnisons, à environ cent dix mille hommes; elle était destinée à opérer contre le corps de Kray; celle d'Italie, opposée à Mélas, et placée sous les ordres de Masséna, ne comptait guère plus de vingt-cinq mille hommes[1] avec lesquels il devait défendre

1. C'est le chiffre indiqué par le général Thiébaut dans son ex-

Gênes, les passages de l'Apennin et des Alpes contre l'invasion autrichienne. Mais l'une et l'autre étaient composées de troupes éprouvées, et elles avaient à leur tête deux capitaines éminents, l'un incomparable d'entrain et d'inspiration dans le feu de l'action, l'autre au premier rang par la sagesse et la sûreté de ses combinaisons. Quant à l'armée de réserve, à laquelle personne ne croyait ni en Europe ni même en France, formée de corps tirés de la Vendée, de la Hollande, de l'intérieur, renforcée des nouvelles levées de la conscription et de quelques détachements de volontaires, réunie nominalement à Dijon où l'on voyait à peine quelques bataillons de conscrits, dispersée en réalité de Châlons-sur-Marne à Lyon, mais prête à se grouper au premier signal, elle était, grâce à l'affectation bruyante avec laquelle on annonçait sa formation et aux habiles précautions qu'on avait prises pour dissimuler son existence, considérée universellement comme une pure fiction. Devenue un objet de raillerie à l'étranger, cette armée grandissait silencieusement à mesure que les corps rejoignaient, et elle restait invisible, à portée par sa position ou de renforcer l'armée du Rhin ou de secourir la faible armée de Masséna, ou enfin d'agir séparément si on le jugeait plus opportun.

Quelle direction allait-on imprimer à ces trois corps? Le plan de campagne des coalisés, et plus encore la nature des choses, semblaient nous dicter le nôtre Des deux frontières menacées, celle du Rhin était sans

cellente réponse aux attaques de Napoléon contre Masséna, publiée à la suite du *Journal historique du siége de Gênes*.

comparaison la plus importante à la fois pour l'Autriche et pour la France. Pour chacune de ces deux puissances, une bataille perdue ou gagnée sur le Rhin ou dans la vallée du Danube avait infiniment plus de gravité qu'une victoire ou une défaite dans la rivière de Gênes ou en Italie. Dans ce dernier cas en effet le coup était frappé aux extrémités, tandis que dans le premier, il était porté beaucoup plus près du cœur, le champ de bataille se trouvant situé sur le plus court chemin entre Vienne et Paris. Quelque brillantes qu'elles eussent été, les nombreuses victoires que Bonaparte avait remportées en Italie en 1796 n'avaient rien pu terminer, précisément parce qu'elles étaient remportées en Italie ; mais une fois entré en Allemagne, dès sa première bataille il s'était trouvé le maître de l'Empire.

Les coalisés avaient donc commis une faute capitale en portant leur principale attaque sur un point non-seulement secondaire par sa situation excentrique, mais encore facile à défendre, grâce aux obstacles naturels et aux ouvrages fortifiés dont il était pourvu. En effet, l'Apennin, Gênes, la ligne du Var, Toulon étaient autant de barrières qui, défendues par un général comme Masséna, pouvaient les arrêter pendant de longs mois, malgré l'écrasante supériorité de leurs forces. Cette position aventurée de Mélas à une si grande distance des provinces héréditaires, son point d'appui naturel, avait en outre cet inconvénient que si Kray venait à être battu dans la vallée du Danube, l'armée d'Italie ne pourrait jamais arriver à temps pour couvrir Vienne contre celle de Moreau.

Il résultait de là que tout l'effort de nos armes de-

vait être concentré contre Kray, tandis qu'on n'enverrait à Masséna que le strict nécessaire pour maintenir sa défensive. Une fois l'armée de Kray détruite, on pouvait à volonté aller dicter la paix à Vienne ou prendre à revers l'armée de Mélas et lui couper toute retraite. C'est au reste ce que Napoléon lui-même reconnaît expressément, d'abord lorsqu'il déclare « que la frontière prédominante était celle du Rhin,[1] » ensuite lorsqu'il raconte qu'à la suite de son dissentiment avec Moreau au sujet de l'ouverture de la campagne, il éprouva un instant la tentation d'aller se mettre à la tête de cette armée, « *calculant qu'il serait sous les murs de Vienne, avant que Mélas fût devant Nice*[2]. » S'il en était ainsi, comme toutes les données de cette situation militaire l'indiquent, il s'ensuivait que les coups les plus énergiques devaient être portés en Allemagne, parce que là seulement il seraient tout à fait décisifs.

Telle était l'opinion de Moreau. C'était en Allemagne que devait, selon lui, se décider le sort de la guerre, et c'était là qu'il eût voulu concentrer toutes nos forces. Avant même de connaître la destination précise de l'armée de réserve, il insista à plusieurs reprises pour qu'elle fût envoyée en Suisse afin d'appuyer et de suivre l'armée du Rhin[3]. Mais Bonaparte n'eût consenti à réunir ces deux armées qu'à la condition de les commander en personne. Ces coups décisifs, destinés à terminer la guerre, il voulait les

1. *Mémoires* : note sur le *Précis* de Mathieu Dumas.
2. Mémoires : *Ulm-Moreau*.
3. Lettres de Moreau au Premier Consul, 8 avril, à Berthier, 24 avril. — *Mémorial du dépôt de la guerre*, t. V.

porter lui-même, or les frapper en Allemagne, c'eût été en laisser tout l'honneur à Moreau, car d'une part Moreau avait nettement manifesté le refus de servir sous ses ordres [1], de l'autre la situation intérieure de la République ne semblait pas permettre encore à Bonaparte de quitter Paris pour prendre ce commandement. Le rôle qu'il réserva à Moreau dans son plan de campagne n'était donc qu'une sorte de prologue destiné à préparer sa propre entrée en scène. Au lieu de faire des opérations en Allemagne l'objet principal de la campagne, il les subordonna complétement au plan qu'il se proposait de réaliser lui-même en Italie à la tête de l'armée de réserve. D'après cette conception fameuse et, à certains égards, si justement célébrée, Moreau, après avoir concentré son armée de de Strasbourg à Bâle et surtout de Bâle à Constance, devait tromper l'ennemi par de fausses démonstrations de passage, puis franchir le Rhin sur trois ponts entre Schaffouse et Constance, c'est-à-dire à l'extrême gauche de Kray. La Forêt-Noire se trouverait ainsi tournée et l'ennemi serait alors rejeté en Bavière.

Napoléon a écrit plus tard, et tout le monde a répété après lui, qu'il offrait à Moreau par cette ouverture de campagne un moyen facile de couper et de détruire les cent vingt mille hommes de Kray, en les écrasant dans l'angle que le Rhin forme de Strasbourg à Constance; à cette époque, il en admettait beaucoup moins la possibilité, car il ne lui en suggéra pas même l'idée dans les diverses instructions qu'il lui adressa; et l'on n'en trouve pas trace dans les exposés qu'il

1. *Mémoires militaires du maréchal Gouvion Saint-Cyr.*

envoya soit à Berthier, soit à Masséna. Il se bornait à dire à Moreau : « *Le but de votre mouvement en Allemagne doit être de pousser l'ennemi en Bavière de manière à lui intercepter la communication directe avec Milan par le lac de Constance et les Grisons*[1]. » Et dans l'exposé qu'il adressait quinze jours plus tard à Masséna, il répétait que la mission de Moreau était de « s'avancer en Bavière jusqu'à ce qu'il pût intercepter par sa position la communication de l'Allemagne avec Milan par la route de Feldkirch-Coire et les bailliages italiens de la Suisse[2]. » Tout dans les opérations de Moreau était donc subordonné à ce but, rejeter Kray dans la vallée du Danube et le couper non de l'Allemagne, ce qui eût été hasardeux avec une armée si inférieure en nombre, mais de la Suisse et de l'Italie. Pour mieux assurer ce résultat, Lecourbe devait, avec une réserve formée du quart de l'armée de Moreau, garder spécialement la Suisse et les passages communiquant avec l'Italie. C'est alors que le Premier Consul se proposait d'entrer en action avec l'armée de réserve. Cette armée devait vers le commencement de mai atteindre à un effectif de 50 à 60 000 hommes. Bonaparte, profitant des débouchés de la Suisse sur la Lombardie et le Piémont, descendrait alors en Italie soit par le Splugen[3], soit par le Saint-Gothard, le Simplon ou le grand Saint-Bernard, selon l'opportunité, car il n'avait rien arrêté à cet égard. Il recueillerait en route les vingt cinq mille hommes de Lecourbe qui devaient être dé-

1. *Correspondance :* à Moreau, 22 mars 1800.
2. *Ibid.* : à Masséna, 9 avril.
3. Ce fut là son premier plan. *Correspondance*, note du 18 février.

tachés de l'armée de Moreau ; il fondrait de là sur les derrières de Mélas, encore occupé sur le littoral de Gênes, et le général autrichien se trouverait pris entre l'armée de Masséna et celle de Bonaparte.

Ce plan était assurément une inspiration de génie des plus brillantes et des plus hardies; mais comme l'événement le démontra, il ne pouvait rien terminer parce qu'il déplaçait le vrai théâtre de la guerre. Dans tous les cas, il était loin, comme on l'a prétendu plus tard, d'être un sacrifice à la personnalité de Moreau, car il subordonnait toutes ses opérations à celles de l'armée d'Italie qui, par la nature des choses, ne devaient être que secondaires, il le paralysait en lui faisant une loi de ne manœuvrer « que sur la rive droite du Danube, » et enfin il l'arrêtait court dans sa marche en lui interdisant de dépasser Ulm et en l'affaiblissant du quart de son armée au moment de recueillir le fruit de sa victoire. Il fallait au contraire une grande abnégation pour accepter des conditions si difficiles à remplir et un rôle dont la gloire était si loin d'égaler les dangers. Moreau les accepta pourtant dans leur ensemble; ses objections ne portèrent que sur le passage du Rhin qu'il concevait autrement que le général Bonaparte. Ce passage, il voulait rester le maître de l'opérer à sa guise, ainsi que ses autres mouvements, prétention bien légitime chez un homme de guerre d'une si haute autorité. Pour la comprendre, Bonaparte n'avait qu'à se rappeler ses propres révoltes contre les plans que lui expédiait le Directoire. Des instructions rédigées loin du théâtre de la guerre sont toujours sujettes à beaucoup d'inconvénients. Celles-ci émanaient à la vérité d'un

homme de génie; mais il n'avait jamais opéré sur ce champ de bataille, tandis que le général Moreau se trouvait sur un terrain illustré par ses victoires et qu'il connaissait mieux qu'aucun autre militaire en Europe. D'ailleurs, on n'exécute bien que ce qu'on a conçu soi-même.

Fidèle à son caractère qui ne voulait jamais rien laisser au hasard, Moreau estimait que le passage du Rhin sur un seul point entre Schaffouse et Constance était une opération trop aventurée en présence des cent vingt mille hommes de Kray et surtout de l'immense facilité de concentration que leur donnait leur position à Donaueschingen; et ses prévisions à cet égard furent justifiées par l'événement, puisque même complétement trompé par ses manœuvres, Kray put encore se trouver avec des forces considérables sur le champ de bataille d'Engen. Dans de telles conditions la victoire était plus qu'incertaine; la défaite était irréparable.

A ce passage périlleux, qui devait être opéré de vive force et sous le feu d'une armée formidable, Moreau avait préféré un plan qui lui permettait d'utiliser les nombreux ponts que nous avions sur le Rhin, et qui, échelonnant l'opération de Strasbourg à Schaffouse, devait avoir pour effet d'attirer Kray vers le Bas-Rhin à travers la Forêt-Noire, pendant que lui-même jetterait le gros de son armée un peu au-dessus du lac de Constance.

Il envoya à Paris son chef d'état-major Dessolles pour exposer et défendre ses vues qui furent adoptées dans leur entier après une assez longue résistance de la part du Premier Consul. A ses objections per-

sistantes Dessolles répondit par l'offre de la démission de Moreau, ce qui mit fin au débat. Cet officier éminent, dont les rapports militaires resteront comme un modèle du genre, a pris soin de raconter lui-même cette curieuse discussion dans un document historique des plus précieux[1]. Il ne reste rien grâce à lui des fausses allégations que contiennent les Mémoires de Napoléon, et après eux ceux de Saint-Cyr, au sujet d'un prétendu *plan mitoyen* que Bonaparte aurait imposé à la *routine* de Moreau. Moreau n'eut qu'un plan qui fut adopté tel quel, et le seul résultat des efforts de Bonaparte pour lui imposer ses propres idées fut un retard de plus d'un mois dans l'ouverture de la campagne.

Ce démêlé célèbre n'eut donc pas la couleur que le dénigrement lui a prêtée; et loin de porter atteinte au caractère de Moreau il fait honneur à la fois à sa dignité et à son désintéressement. Moreau avait suffisamment prouvé sa condescendance en acceptant pour son armée un rôle de dépendance et d'expectative au lieu du rôle actif et prépondérant que la nature des choses l'appelait à jouer; il maintint avec fermeté sa libre initiative en tout ce qui concernait les moyens d'exécution, et le Premier Consul en conçut une vive irritation qu'il laissa éclater sans contrainte en présence de Dessolles et de Berthier. Il s'écria que Moreau « était incapable de le comprendre! » mais, ne jugeant pas prudent de lui retirer son commandement, il dissimula avec son habileté accoutumée.

1. Lettre de Dessolles au marquis de Carrion-Nisas. (*Mémorial du dépôt de la guerre.*) Elle est confirmée par une lettre du général Guilleminot.

Il lui écrivit le jour même où Dessolles quittait Paris : « Ce général vous dira, lui mandait-il, que personne ne s'intéresse plus que moi à votre gloire personnelle et à votre bonheur. Les Anglais embarquent à force ; que veulent-ils ? Je suis aujourd'hui une espèce de mannequin qui a perdu sa liberté et son bonheur. Les grandeurs sont belles, mais en souvenir et en imagination, j'envie votre bonheur ; vous allez avec des braves faire de belles choses, *je troquerais volontiers ma pourpre consulaire pour une épaulette de chef de brigade sous vos ordres* ! » (16 mars.)

Comment supposer que celui qui exprimait ce vœu mélancolique et désintéressé avait été, selon son propre aveu, sur le point de quitter Paris pour aller retirer à Moreau son commandement ? et comment le croire lorsqu'il écrit[1] que « *Moreau ne jouissait alors d'aucun crédit ni dans la nation ni dans l'armée,* » qu'il eût pu facilement le remplacer par un autre général ? La vérité est qu'il croyait alors devoir lui montrer de grands ménagements, qui étaient justifiés par la position exceptionnelle de son ancien émule. Moreau n'était pas populaire dans le sens ordinaire du mot ; il y avait en lui une réserve et une simplicité qui étaient peu propres à lui assurer ce genre de succès, mais une haute estime s'attachait à sa personne. Deux actes de faiblesse avaient terni sa gloire autrefois si pure, l'un avait été sa dénonciation tardive de la conspiration de Pichegru, l'autre, sa coopération imprévoyante au 18 brumaire ; il avait racheté le premier en consentant à servir obscurément sous Schérer pour recon-

1. *Mémoires :* notes et mélanges.

quérir ses grades et en sauvant une armée qu'on regardait comme perdue ; il brûlait d'effacer le second par de nouveaux services. Ni l'un ni l'autre de ces torts ne pouvait faire oublier la droiture de ce caractère, sa modestie sincère au milieu des plus éclatants succès, son inébranlable fermeté dans les revers, son désintéressement, son éloignement pour toute intrigue et pour tout charlatanisme.

En attendant que Moreau ouvrît la campagne, ce qu'il ne pouvait faire faute de vivres et d'approvisionnements de guerre, Bonaparte pressait l'organisation de cette armée de réserve qui devait être le pivot de ces grandes opérations militaires. Il accélérait la marche invisible de ces bataillons, qui, selon son expression, arpentaient la France dans toutes les directions, il hâtait l'instruction des recrues, il faisait diriger sur Genève, Lausanne et Villeneuve une énorme quantité de vivres et de munitions. Avant la fin d'avril, cette armée comptait cinquante mille hommes, « *disponibles de suite*[1], » et son existence continuait à être niée universellement, même dans les bureaux de la guerre qu'on avait soigneusement exclus du secret. Cependant le conseil aulique de Vienne fut averti de la destination de l'armée de réserve, mais il ne tint aucun compte de cet avis [2]. Bonaparte lui avait donné pour général son chef d'état-major Berthier, remplacé au ministère de la guerre par Carnot, qui selon son habitude invétérée de se considérer comme un homme nécessaire, apporta au Premier Consul le concours de sa grande réputation civique, sans songer que ce

1. *Correspondance :* à Berthier, 26 avril.
2. De Bulow : *Campagne de 1800.*

n'était pas à un proscrit de fructidor de servir le gouvernement de brumaire.

Ces cinquante mille hommes, réunis aux vingt mille du corps de Lecourbe que Moreau s'était engagé à détacher de son armée par un traité en règle, œuvre singulière et insolite de la défiance de Bonaparte, devaient former avec les vingt-cinq mille hommes de Masséna un total d'environ cent mille, nombre plus que suffisant pour anéantir Mélas. On ne fait pas entrer d'ordinaire l'armée de Masséna dans cette évaluation, ce qui est un tort, car au moment décisif elle devait paralyser une partie considérable des forces autrichiennes.

Ainsi qu'on devait s'y attendre, les hostilités éclatèrent d'abord sur l'Apennin. Les instructions du Premier Consul prescrivaient à Masséna de ne se préoccuper en rien de maintenir ses communications avec la France. Concentrer à Gênes et dans les environs de cette place les quatre cinquièmes de ses forces, en laissant le reste dans les positions importantes du littoral jusqu'à Nice; en cas d'attaques simultanées, n'en accepter qu'une pour se trouver sur un seul point avec toutes ses forces réunies; attirer l'ennemi à lui en exagérant ses forces et en annonçant des secours de l'intérieur, afin de détourner son attention du Saint-Gothard et du Simplon, qui étaient les véritables points d'attaque; enfin tenir là jusqu'à la dernière extrémité en attendant qu'il pût être dégagé par l'armée de réserve, tels étaient les conseils qu'il donnait à Masséna [1], conseils pleins de génie, mais qui prouvent

1. *Correspondance :* à Masséna, 5 et 12 mars - 9 avril 1800.

une fois de plus combien il est difficile de bien diriger de loin une opération militaire. Masséna, en effet, était forcé de disséminer ses troupes pour les nourrir et pour ménager le peu de vivres qu'il avait à Gênes. On lui a adressé beaucoup de reproches pour n'avoir pas obéi aux prescriptions de Bonaparte ; de fait, s'il les eût suivies à la lettre, s'il eût gardé dans Gênes les douze mille hommes de Suchet, il eût été forcé de rendre la place quinze jours plus tôt, et Marengo eût été impossible.

L'armée de Masséna s'étendait donc de Settepani et de Rocca Barbena jusqu'aux positions de Recco et de Toriglio, au delà de Gênes. Elle gardait tous les défilés qui débouchent de l'Apennin sur cette partie du littoral, les autres passages étant encore défendus par les neiges. Cependant les dispositions de Masséna étaient encore incomplètes, lorsque le 6 avril il fut assailli sur tous les points par la brusque irruption de Mélas. Laissant trente mille hommes en Piémont et en Lombardie pour garder l'immense ligne des revers alpestres contre une attaque à laquelle il ne croyait pas, le général autrichien se jeta sur l'Apennin avec quatre-vingt-dix mille hommes afin de couper en deux l'armée française et d'enfermer Masséna dans Gênes. Le premier de ces résultats était facile à atteindre, à cause de l'étendue de notre ligne, qui occupait près de trente-cinq lieues, et des avantages que donnait à Mélas sa position concentrique ; le second devait être la conséquence du premier. Après une longue résistance notre ligne fut percée au col de Cadibone, et Suchet, qui formait notre gauche, fut séparé de l'armée et rejeté sur Borghetto, pendant que

Mélas s'établissait fortement à Vado de façon à rendre toute tentative de jonction impossible. Nous étions encore moins heureux à notre extrême droite. Miollis y avait été chassé de ses positions de Toriglio et de Recco; l'ennemi l'avait repoussé jusque dans Gênes et s'était emparé des hauteurs qui de ce côté dominent la ville. Le danger était pressant; la flotte anglaise bloquait le port; la vue des batteries autrichiennes épouvantait les habitants; malgré tout ce que la nature et l'art avaient fait pour rendre cette place inexpugnable, toute défense était impossible si ces positions n'étaient pas reprises.

Le lendemain 7 avril, au soleil levant, Masséna fait ouvrir les portes de la ville : il en sort à la tête de la division battue la veille et d'une partie de la réserve; il prend à revers les hauteurs occupées par l'ennemi et le précipite dans les ravins. Ott, qui commandait ce corps est rejeté en désordre sur l'Apennin, nos troupes reprennent leurs positions à Toriglio, et le soir Masséna rentre dans Gênes avec quinze cents prisonniers au milieu des acclamations du peuple. Les jours suivants Masséna entreprit, malgré l'écrasante supériorité de son adversaire, de rejeter les Autrichiens au delà de l'Apennin en combinant ses mouvements avec un retour offensif de Suchet. Mais ses colonnes, forcées par la nature du terrain de s'isoler les unes des autres et débordées de tous côtés par des forces décuples, ne réussirent pas à établir leurs communications avec le corps de Suchet, malgré l'intrépidité et la constance qu'elles déployèrent dans les combats qu'elles eurent à livrer. Elles firent subir aux Autrichiens des pertes cruelles, les culbutèrent dans presques toutes les ren-

contres, s'emparèrent de plusieurs milliers de prisonniers, mais affaiblies par leurs succès même elles dûrent céder peu à peu le terrain. Masséna dut reconnaître l'impossibilité de tenir la campagne et se résigner au rôle sacrifié que le Premier Consul lui avait assigné. Il sut du moins l'immortaliser par son héroïsme. Le 21 avril il s'enferma définitivement dans Gênes, résolu à s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité, et dès ce jour commencèrent pour lui les grandes et difficiles épreuves qui ont rendu ce siége si mémorable.

On connaissait à Paris la position de Masséna ; on savait qu'il n'avait guère que pour un mois de vivres ; le Premier Consul, dont les objections avaient imposé à Moreau un retard de plus d'un mois, le pressait maintenant d'ouvrir la campagne, en même temps qu'il stimulait l'activité de Berthier. Mais les immenses préparatifs destinés à l'armée de réserve absorbaient presque toutes nos ressources, et Moreau n'avait ni vivres, ni chevaux, ni équipages de pont. « Ayez le plus tôt possible un avantage afin de pouvoir par une diversion quelconque favoriser les opérations d'Italie. Tous les jours de retard sont extrêmement funestes pour nous, » lui écrivait Bonaparte à la date du 24 avril. Moreau comprit aussi cette nécessité, et passant outre, malgré l'insuffisance de son matériel, il entrait en campagne le lendemain même 25 avril 1800.

Le plan qu'il avait substitué à celui du Premier Consul, repoussé comme trop aléatoire, consistait à profiter des ponts que nous avions à Strasbourg, à Brisach, à Bâle, et à franchir le Rhin sur toute cette

ligne, au lieu de tenter le passage sur un seul point avec la chance d'un avantage, il est vrai, plus brillant mais aussi d'un désastre incalculable. Moreau par conviction aussi bien que par tempérament était ennemi des opérations aventurées: ce n'était pas seulement chez lui sagesse et prudence naturelles, c'était, on doit lui rendre cette justice, scrupule patriotique. Il ne se croyait pas le droit d'exposer les forces et les ressources de son pays, comme les aventuriers ont coutume d'exposer leur propre fortune, jouant à chaque instant le tout pour le tout, et se plaçant sans cesse dans l'alternative d'un succès sans limites ou d'une ruine complète. La gloire et les intérêts d'une nation qui occupait une si grande place dans le monde ne lui semblaient pas devoir être livrés aux mêmes hasards que les calculs de l'ambitieux qui n'expose que lui-même. En cela les vues de Moreau n'étaient pas celles de ces conquérants qui ont été trop souvent l'objet des adulations de l'histoire, mais elles étaient dignes d'un soldat citoyen et telles que tout peuple libre doit les souhaiter dans ses hommes de guerre.

Le passage du Rhin était dans le plan de Moreau une opération secondaire; la vraie difficulté était pour lui de transporter son armée au delà de la Forêt-Noire dont toutes les issues étaient gardées par un ennemi formidable. Pour obtenir ce résultat il divise ses troupes en quatre corps. Le premier commandé par Sainte-Suzanne passe le Rhin à Strasbourg; le second sous les ordres de Saint-Cyr le passe à Vieux-Brisach; le troisième qu'il conduit lui-même traverse le fleuve à Bâle. Quant au quatrième que dirige Lecourbe, il

attend à Schaffouse que le succès de ces premiers mouvements lui permette d'agir à son tour. Sainte-Suzanne et Saint-Cyr, après avoir balayé les troupes que le maréchal Kray avait placées en observation sur la rive droite du fleuve, prennent position en face des défilés de la Renchen, de la Kinzig et du Val d'Enfer, comme s'ils avaient l'intention d'en forcer l'entrée pour s'enfoncer dans la Forêt-Noire. Ils restent là près de deux jours entiers.

Trompé par ces démonstrations, Kray, au lieu de conserver sa concentration à Donaueschingen et d'attendre nos troupes au débouché des défilés, y engage une forte partie de son armée pour nous en disputer le passage. C'était là ce qu'on voulait obtenir de lui. Aussitôt Sainte-Suzanne se dérobe en repassant le fleuve à Strasbourg; il le remonte jusqu'à Brisach, et là le franchit de nouveau pour remplacer Saint-Cyr devant Fribourg; pendant que celui-ci, marchant sur le flanc des montagnes, par des chemins mal gardés parce qu'ils étaient peu praticables, vient faire sa jonction à Saint-Blaise sur l'Alb avec le corps de Moreau. Le lendemain ils étaient sur la Wutach, ce qui permit à Lecourbe de franchir à son tour le Rhin à Schaffouse, et tous les corps de Moreau se trouvèrent réunis sur cette ligne à l'exception du corps de Sainte-Suzanne, qui trouvant l'ennemi en retraite dans le Val d'Enfer par suite de ces mouvements, s'y était enfoncé lui-même à sa poursuite, pour nous rejoindre par le chemin le plus direct.

Les calculs de Moreau avaient été si bien conçus, ses dispositions si habilement prises, que cette opération compliquée et conduite sur une ligne de qua-

rante lieues d'étendue, avait réussi avec la précision du champ de manœuvre, malgré les nombreux combats de détail auxquels elle avait donné lieu. Les critiques amères qu'on lui a adressées se fondent surtout sur ce que Kray aurait pu ou dû exécuter pour la faire échouer, mais à ce compte il n'est pas une victoire qu'on ne puisse changer en défaite. En laissant de côté de vaines hypothèses, on peut dire que la meilleure preuve de l'excellence de ce plan, c'est que, malgré l'habileté incontestée de l'adversaire de Moreau, le succès n'en fut pas compromis un seul instant.

Ce grand obstacle une fois surmonté, Moreau se mit en devoir de rejeter l'armée autrichienne sur le Danube, conformément au projet convenu avec Bonaparte. Tenant par-dessus tout à l'éloigner le plus possible de la Suisse et du Vorarlberg afin de dégager les avenues de l'Italie, il poussa Lecourbe avec vingt-cinq mille hommes sur Stokach où se trouvaient les magasins de l'ennemi, à l'extrême gauche de Kray : lui-même se porta sur Engen, après avoir ordonné à Saint-Cyr de se rapprocher de lui par Thengen, tout en tâchant de communiquer avec Sainte-Suzanne encore engagé dans le val d'Enfer. C'est à Engen qu'il rencontra l'armée de Kray. Ce général, qui n'avait pas encore concentré toutes ses forces en raison des grands mouvements que les démonstrations de Moreau l'avaient forcé d'opérer, portait un de ses corps au secours de Stokach, lorsqu'il se trouva inopinément en présence du centre de Moreau. Celui-ci n'avait guère que vingt-cinq mille hommes à opposer à quarante mille, mais presque sûr d'avance du succès de Le-

courbe sur Stokach qu'il savait mal gardé, et ayant à sa portée le corps de Saint-Cyr, il n'hésita pas à livrer bataille; il lui suffisait, en effet, de tenir pendant la journée pour forcer l'ennemi à la retraite. Le succès fut très-vivement disputé à Ehingen et à Hohenhowen; ces positions avaient été plusieurs fois prises et reprises, et Moreau soutenait sans désavantage cette lutte inégale, lorsque la tardive apparition d'une brigade de Saint-Cyr, dont le corps d'armée avait été retenu par des combats de détails, et la nouvelle attendue de la prise de Stokach par Lecourbe, décidèrent la victoire en notre faveur. Kray se retira sur le Danube en nous laissant cinq mille prisonniers, trois mille morts et d'immenses approvisionnements. (3 mai 1800.)

Le surlendemain, le général autrichien ayant rallié le corps du prince de Vaudemont et des divisions ramenées de la Forêt-Noire, s'arrêta dans la forte position de Möesskirch pour y tenter de nouveau la fortune. Là eut lieu entre les deux armées une seconde rencontre encore plus sanglante que la première. Les hauteurs de Möesskirch et le plateau de Krumbach, couronnés d'une artillerie formidable, attaqués de front par nos colonnes furent défendus avec acharnement. Mais le village de Heudorf ayant été emporté après avoir été plusieurs fois pris et repris sur la droite des Autrichiens pendant que Vandamme, envoyé dès le matin pour les tourner par Klosterwald, débouchait sur leur gauche, toutes les hauteurs furent successivement enlevées malgré une longue et furieuse résistance.

La défaite de l'ennemi se fût changée en un complet

désastre sans l'inexplicable inaction de Saint-Cyr, qui resta toute la journée immobile à Liptingen à peu de distance de là au lieu d'accourir au bruit du canon. Il prétendit n'avoir pas reçu les aides de camp que Moreau lui avait expédiés; mais il avait l'ordre formel de se lier aux mouvements de la réserve [1] et l'importance de l'action engagée lui indiquait clairement son devoir. Aigri contre son chef à la suite de quelques dissentiments, toujours disposé à s'isoler, et résolu comme il l'a écrit lui-même « à s'en tenir à la stricte exécution » d'ordres qui ont souvent besoin d'être interprêtés, ce général dont on ne pouvait contester les talents militaires était à tort ou à raison mécontent de l'état-major de Moreau; mais quels que fussent ses griefs, il n'avait pas le droit de les venger en compromettant le salut de l'armée. Par ses lenteurs à Engen, par son abstention à Möesskirch, il empêcha deux fois Moreau de profiter de la victoire.

Moreau se montra généreux : non-seulement il lui laissa son commandement, mais il le fit excuser dans le rapport de Dessolles sur ce que « ses officiers n'avaient pu lui parvenir, » et s'abstint de toute plainte, la jugeant inutile en présence du blâme unanime de l'armée. Il en fut récompensé suivant l'usage par les critiques pleines de dénigrement et d'injustice que bien des années plus tard Saint-Cyr dirigeait contre la mémoire de son ancien général [2].

La double nécessité de ne manœuvrer que sur la

1 Dessolles à Saint-Cyr, 4 mai 1800.

2. Voir les *Mémoires militaires* du maréchal Gouvion-Saint-Cyr.

rive droite du Danube et de surveiller les débouchés du Vorarlberg et du Tyrol, pour se conformer aux exigences du plan convenu avec le Premier Consul, avait empêché Moreau de poursuivre Kray au delà du Danube. Il se contenta donc de recueillir le corps de Sainte-Suzanne qui put enfin faire sa jonction, et marcha sur l'Iller ayant sa gauche au Danube et sa droite vers le Vorarlberg, ne pensant pas que l'ennemi voulût tenir ferme avant Ulm.

Mais M. de Kray, ne pouvant se résoudre à abandonner sans combat ses magasins de Biberach, avait repassé le fleuve et pris position sur le Mettenberg au delà de cette place. Notre centre commandé par Saint-Cyr, qui avait reçu ordre d'occuper la ville, n'hésita pas à attaquer les Autrichiens malgré la force de leur position et la supériorité de leur nombre. Secondé par la division Richepanse, Saint-Cyr culbuta leur avant-garde, s'empara de Biberach, puis il assaillit le gros de leur armée avec une assurance si intrépide sur les pentes du Mettenberg, que cette masse recula intimidée et battit en retraite, croyant avoir devant elle toute l'armée française. Le lendemain du jour où Saint-Cyr réparait ses torts par cette brillante revanche, Lecourbe enlevait Memmingen avec dix-huit cents prisonniers, et le maréchal Kray se retirait définitivement sur Ulm (10 mai).

Depuis que cette campagne, si injustement critiquée plus tard, était ouverte, Moreau avait en quinze jours remporté cinq victoires, il avait fait perdre à Kray 30000 hommes; il l'avait chassé d'une position qui semblait inexpugnable, en le rejetant battu et démoralisé à quarante lieues en arrière, il avait en un mot

réalisé de point en point le programme tracé à l'avance, sans manquer à une seule de ses difficiles conditions, sans rien laisser au hasard, suivant sa méthode un peu lente, mais sûre et ménagère de la vie du soldat; il avait fait cela sans fracas, sans bulletin, sans mise en scène, se contentant d'annoncer ses succès par une lettre de quelques lignes d'une simplicité admirable[1] et laissant à son chef d'état-major le soin de les exposer en détail. Et maintenant qu'il lui suffisait, de l'aveu de tous les historiens et de Napoléon lui-même[2], d'une marche sérieuse en avant pour faire tomber sans combat le camp retranché d'Ulm, maintenant que Vienne n'était plus couverte que par une armée livrée au découragement, maintenant qu'il n'était plus qu'à trois journées de ce Hohenlinden, qui lui eût dès lors livré la monarchie autrichienne sans défense, il lui fallait s'arrêter au milieu de ses succès, et affaiblir son armée de vingt mille hommes détachés sur le Saint-Gothard, afin que son ancien rival pût aller en Italie recueillir tout le fruit et tout l'honneur de la victoire. Les contemporains ont été sévères pour les fautes de Moreau; il n'avait pas ce charlatanisme qui les aurait fait prendre pour des vertus; ses rares qualités elles-mêmes lui ont servi de peu, n'étant pas de celles qui frappent et saisissent le vulgaire; mais nous qui ne pouvons nous laisser aveugler par les mêmes éblouissements, nous devons plus de justice au dés-

1. A la date du 6 mai de Klosterwald.

2. *Remarques sur les manœuvres autour d'Ulm*. Il lui reproche, avec sa mauvaise foi ordinaire, de n'avoir pas marché sur Augsbourg et Munich, oubliant que ses propres instructions avaient formellement prescrit à Moreau de *ne pas dépasser Ulm*.

intéressement modeste et à la vraie grandeur dont il fit preuve dans ces circonstances difficiles.

Le Premier Consul sentait si bien l'étendue du sacrifice qu'il demandait à Moreau dans la situation décisive où ce général se trouvait que, craignant de sa part un refus d'obéir qui n'aurait été qu'une imitation de sa propre conduite envers le Directoire, il lui fit donner l'ordre exprès d'effectuer sur-le-champ le détachement convenu par un arrêté signé des trois consuls, en date du 5 mai, qui lui fut porté par Carnot en personne. Moreau n'avait jamais eu la pensée d'éluder cet engagement, mais il sentait avec une amertume bien naturelle tout le prix des succès qu'il allait abandonner par la diminution de forces qui lui était imposée, diminution d'autant plus sensible que son armée avait fait des pertes considérables. Cependant il insista pour garder Lecourbe, hommage délicat et digne du rare mérite de cet excellent officier. Le quart de cette armée n'était plus aujourd'hui de vingt-cinq mille hommes, mais d'environ vingt mille, et tel fut à peu près le chiffre des troupes qui, sous les ordres de Moncey, s'acheminèrent vers le Saint-Gothard.

Cette route n'était plus que secondaire dans le plan du Premier Consul; il y avait renoncé en ce qui concernait l'armée de réserve. Il avait également renoncé au Simplon, trouvant plus d'avantages à passer au grand Saint-Bernard qui l'éloignait un peu plus de Milan, mais lui permettait de se porter plus rapidement vers Tortone, si cette marche devenait nécessaire pour dégager Masséna[1]. Par un hasard heureux cette

1. *Correspondance* : à Berthier, 27 avril. Ce fut là son motif dé-

route du grand Saint-Bernard se trouvait être, au rapport du général Marescot chargé un peu tard d'étudier ces passages, la plus praticable de celles qui débouchent des Alpes en Italie, à l'exception du Mont-Cenis dont la situation n'était pas favorable à l'opération projetée, et du petit Saint-Bernard, route dès lors accessible aux voitures, ainsi que le prouva bientôt le passage de 46 pièces d'artillerie sur leurs affûts, mais mal étudiée grâce à la précipitation de cette reconnaissance pour laquelle Marescot n'avait eu que quatre ou cinq jours.

Ce projet de passage justement admiré à tant d'égards, n'offrait pas, dans toutes ses parties le caractère de circonspection et de prévoyance dont la première campagne d'Italie avait présenté un modèle si achevé au milieu de ses hardiesses. Non-seulement il mettait le succès à la merci d'une indiscrétion, et moins encore, d'un renseignement exact, parvenu à temps, mais les détails d'exécution avaient été mal calculés, suite inévitable de la disproportion de l'entreprise avec les moyens dont on pouvait disposer. Il fallut modifier en chemin la plupart des mesures prises pour le transport du matériel. On soupçonnait à peine l'existence, et à coup sûr on ne connaissait pas l'importance, du fort de Bard qui faillit tout arrêter. Le général de l'armée d'Italie en 1796 avait plus de sagesse et de vigilance. Mais la campagne d'Égypte, les hasards extraordinaires qui avaient accompagné et suivi cette expédition avaient démesu-

terminant, ainsi qu'il l'expose lui-même dans ce document. Quant aux considérations stratégiques que développent à cette occasion quelques historiens, on ne doit y voir qu'une pure rêverie.

rément développé le goût naturel qui portait cet esprit vers le merveilleux, le grandiose et le gigantesque. Aussi, tout son nouveau plan de campagne était-il conçu comme un magnifique coup de théâtre destiné à accroître encore l'étonnement produit par tant de prodiges; c'était là aux yeux de Bonaparte le but principal. La paix à obtenir n'était que l'accessoire. Indépendamment des dangers que présentait ce long défilé dans des gorges étroites, où quelques milliers d'hommes pouvaient tenir en échec toute une armée, la tentative de cerner Mélas sur une ligne qui devait s'étendre du lac Majeur à l'Apennin, avec une armée inférieure en force, en offrait de non moins redoutables, et cette seconde opération était aussi aventurée que la première: mais la possibilité d'un revers pouvait-elle balancer l'éclat d'un tel succès aux yeux d'un homme qui croyait à son étoile et qui trouva jusqu'au bout une sorte de volupté de joueur à en éprouver la fidélité? Quant à se demander s'il avait le droit de jouer la destinée d'une nation comme il aimait à jouer la sienne propre, c'est là une idée à laquelle il ne s'éleva jamais. On estime d'ordinaire que le succès a répondu à tout; mais, lorsqu'un succès, si prodigieux qu'il soit, prouve par la façon dont il a été obtenu et par les instincts dont il témoigne qu'il porte en lui-même le germe d'un revers inévitable, il n'y a qu'un manque d'intelligence à l'admirer sans réserve.

On ignora longtemps à Paris que le Premier Consul dût prendre un commandement dans la nouvelle campagne. Il avait soigneusement dissimulé son intention à cet égard, et c'est pour mieux masquer ses

desseins qu'il avait mis une certaine ostentation à confier l'armée de réserve à Berthier. « Je ne veux pas faire le général, disait-il dans ses conversations privées ; si je pars ce sera pour une simple revue[1]. » Il craignait d'indisposer l'opinion, de laisser paraître une ambition impatiente de s'emparer de tout dans l'État, de mécontenter ses compagnons d'armes en leur disputant un rôle auquel ils pouvaient suffire et des honneurs qu'ils se flattaient peut-être de garder désormais sans partage, enfin de fournir une arme à ses adversaires. La Constitution de l'an VIII, en effet, en établissant des ministres responsables, et en attribuant au Premier Consul la nomination de tous les officiers de terre et de mer, l'excluait naturellement de toutes ces fonctions secondaires auprès de la sienne qui était de gouverner. « *Les principes de cette Constitution*, a-t-il dit lui-même[2], *ne permettaient pas au Premier Consul de prendre ce commandement.* La magistrature consulaire étant essentiellement civile, le principe de la division des pouvoirs et de la responsabilité des ministres ne voulait pas que le premier magistrat de la République commandât immédiatement en chef une armée; *mais aucune disposition comme aucun principe ne s'opposait à ce qu'il y fût présent.* Dans le fait, le Premier Consul commanda l'armée de réserve, et Berthier, son chef d'état-major, eut le titre de général en chef.»

Grâce à cette singulière distinction qui montre avec une clarté parfaite ce que Napoléon entendait par le

1. *Mémoires* de Miot de Melito.
2. *Mémoires de Napoléon* : Marengo.

mot principe, le Premier Consul put revêtir l'uniforme du soldat sans manquer à ses devoirs de chef du gouvernement. Mais les appréhensions, qui lui avaient inspiré ces déguisements peu dignes d'un pouvoir si fort, n'étaient pas fondées. Le public n'était pas aussi dupe que Bonaparte pouvait le croire; malgré les responsabilités toutes fictives que semblait sanctionner la Constitution de l'an VIII, personne à Paris ne considérait le gouvernement consulaire comme un gouvernement civil; chacun savait que la force militaire y était tout; et ce Tribunat qu'on accusait d'une opposition systématique fut le premier à émettre le vœu : « Que le Premier Consul revienne vainqueur et pacificateur. » En cela les Tribuns agirent *sous* l'empire d'un bon sentiment, dans l'espoir d'apaiser et de désarmer leur ennemi; mais ils commirent une faute, parce qu'ils n'avaient pas le droit d'abandonner une seule des garanties que leur offrait la Constitution, quelque dérisoire que fut d'ailleurs cette garantie.

Il quitta Paris le 6 mai, laissant à ses collègues des instructions qui se résumaient dans un mot qu'il leur écrivait trois jours après de Genève : « Frappez vigoureusement le premier qui s'écarterait de la ligne[1] » Il trouva les préparatifs de passage presque terminés. D'immenses approvisionnements avaient été transportés facilement de Genève à Villeneuve, grâce à la navigation du lac, puis de là avaient été échelonnés sur la route, à Saint-Maurice, à Martigny, à Saint-Pierre. Les munitions de l'artillerie avaient été char-

1 Aux consuls, 9 mai 1800.

gées sur des mulets achetés dans le pays et habitués à ces chemins difficiles; les affûts avaient été démontés afin de présenter moins de volume et de poids. Il n'y eut de véritable difficulté que pour le transport des pièces. On fut obligé de renoncer aux traîneaux à roulette qui avaient été construits à cet effet, et l'on était fort embarrassé de trouver un moyen de hisser les canons sans les endommager, lorsque Marmont, qui commandait en chef l'artillerie et qui déploya en cette occasion de grandes ressources d'intelligence et d'activité, eut l'ingénieuse idée de faire creuser des troncs d'arbres en forme d'étui pour les pièces d'artillerie. Ainsi empaquetées, une centaine de soldats relayés de distance en distance suffisaient pour les traîner jusqu'au sommet de la montagne au son des musiques militaires. Là des vivres et des rafraîchissements préparés au couvent du mont Saint-Bernard réparaient leurs forces, et leur permettaient d'entreprendre courageusement l'opération de la descente, périlleuse surtout pour les chevaux. Les cavaliers marchaient à pied, conduisant leurs montures par la bride. A Saint-Rémy, au pied du versant italien du Saint-Bernard, était établi un atelier de remontage qui reconstruisait les voitures de l'artillerie et rétablissait les pièces sur leurs affûts. Toute l'armée franchit la montagne du 15 au 20 mai, et Bonaparte la passa lui-même avec l'arrière-garde dans la journée du 20. Il n'y eut que peu d'accidents, le ciel resta beau jusqu'à la fin, les avalanches dont on a fait tant de bruit à propos de ce passage n'interrompirent pas une seule fois la marche de nos soldats.

Ainsi s'effectua cette belle opération qui fut exé-

cutée avec autant de bonheur que d'audace, mais qui est loin de mériter les hyperboles d'enthousiasme auxquelles elle a donné lieu. Le plan auquel elle se liait était une conception de génie, mais par elle-même elle ne présentait que des difficultés matérielles qui furent assez aisément vaincues. C'est abaisser les entreprises vraiment grandes que de célébrer outre mesure une opération de cet ordre inférieur, et de laquelle serait venu à bout tout général habile ayant à sa disposition une accumulation de forces manuelles suffisantes. Bien des fois pendant le moyen âge, et dans le cours de nos guerres en Italie aux seizième et dix-septième siècles, nos armées avaient franchi les Alpes, alors que ces passages étaient nécessairement moins ouverts et moins faciles, sans que personne songeât à crier au miracle. Mais du moment où c'est Bonaparte qui l'entreprend, on s'extasie et « *c'est un prodige plus grand que celui d'Annibal*[1]. » On compare de sang-froid notre passage du Saint-Bernard, entrepris sur notre frontière, sur une route connue et fréquentée depuis des siècles, avec toutes les ressources d'une nation centralisée et tous les avantages de la science moderne, à la marche du héros carthaginois, isolé à cinq cents lieues de son pays, sans base d'opération, sans espoir de secours, se dirigeant sur la foi de quelques vagues notions géographiques à travers une contrée sauvage et inconnue, où il lui fallait se frayer son chemin lui-même à mesure qu'il avançait, conduisant à travers les neiges sa cavalerie numide, ses éléphants, ses Africains si peu habitués à

1. Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire.*

un pareil climat, soutenant et réchauffant du feu de s âme une armée composée de cent éléments divers do il était le seul lien, et l'on déclare Annibal vaincu da ce parallèle. On conçoit que la flatterie contemporai se soit empressée d'adopter un thème si bien adap à la vanité du maître; mais aujourd'hui, il n'y aur plus que de la puérilité à maintenir un semblab rapprochement.

L'avant-garde, commandée par Lannes, avait d passé Aoste et Châtillon, sans y rencontrer d'obst cles capables de l'arrêter, lorsqu'elle se trouva to à coup en présence du fort de Bard. Ce petit fort, con truit sur un rocher à pic qui fermait complètement passage, était gardé par quelques centaines d'homm à peine; mais il formait une barrière inaccessible l'on reconnut promptement l'impossibilité de l'enl ver de vive force. On parvint toutefois à se loger da la ville et à s'emparer de la route qui la traversai mais le feu du fort foudroyait tout ce qui allait au delà. Une très-vive alarme s'était déjà répandue da l'armée, et Berthier faisait suspendre la marche e avant, lorsqu'on découvrit heureusement dans la mo tagne un sentier accessible aux piétons : il fut bient rendu praticable pour les chevaux. Malgré ce hasa inespéré, l'artillerie ne pouvait passer, et s'il eu fallu attendre la prise du fort, a écrit Napoléon, tou l'espoir de la campagne eût été perdu. Un stra tagème de Marmont tira l'armée de ce pas difficil Profitant d'une nuit obscure, il fait déposer sur l route une couche de paille et de fumier, on envelopp d'étoupes les pièces, les affûts et toutes les parti sonnantes, il y attelle des hommes à la place des che

vaux, puis il les fait défiler silencieusement sous les batteries du fort endormi.

L'éveil fut donné et le feu du fort nous tua quelques hommes ; mais il n'empêcha pas notre artillerie de passer. Cet obstacle une fois vaincu l'armée descendit sur l'Italie comme un torrent, aucune disposition sérieuse n'avait été prise pour l'arrêter. Lannes prend d'assaut Ivrée, quelques jours après il culbute les Autrichiens à la Chiusella (26 mai). Les quarante-cinq mille hommes de Bonaparte avaient rallié en route la division Chabran venue par le petit Saint-Bernard ; ils allaient faire leur jonction avec les dix-huit mille hommes conduits par Moncey à travers le Saint-Gothard ; le général Turreau débouchait par le mont Cenis sur le flanc de l'ennemi avec quatre mille hommes ; un détachement italien occupait le Simplon. Toutes ces troupes formaient une masse d'environ soixante-dix mille hommes au moins, qui devant combiner leurs opérations avec celle de l'armée de Masséna allaient former un total presque égal à celui des forces bien diminuées de Mélas.

Les progrès du général autrichien en Ligurie n'avaient été ni aussi rapides ni aussi décisifs qu'il s'en était d'abord flatté. Laissant son lieutenant Ott dans de fortes positions autour de Gênes qu'on devait se contenter désormais de bloquer avec trente mille hommes, le baron de Mélas s'était porté sur le Var avec le reste de son armée poussant devant lui le faible corps de Suchet qu'il s'efforça vainement de couper en le faisant tourner par Ponte di Nave. Suchet repassa le Var à temps avec ses douze mille hommes et grâce aux travaux déjà exécutés sur ce point, il le

mit promptement dans un excellent état de défen
Lorsque les Autrichiens se présentèrent devant ce
ligne dans les premiers jours de mai, ils la trouvère
hérissée de batteries et de retranchements. Plusieu
escarmouches, suivies le 14 mai d'une attaque gén
rale, leur démontrèrent bientôt l'impossibilité de
forcer. Pendant ce temps Masséna manquant déjà
vivres, et obligé de réduire ses distributions, harcela
l'armée de Ott par d'incessantes sorties. Malgré s
pertes, il continuait à lutter avec une indomptable éne
gie, prolongeant sa défense grâce à de rares secou
que lui apportaient des bâtiments échappés à l'escad
anglaise, partageant ses vivres avec une populati
affamée qui reprenait courage en voyant son calm
inaltérable, menant presque chaque jour au comb
des soldats exténués qui pouvaient à peine souten
leurs armes.

Tel était l'état des choses sur le Var et dans
rivière de Gênes, lorsque le 21 mai le général Méla
toujours dans la même incrédulité au sujet de l'arm
de réserve parce qu'il n'avait fait surveiller sérieus
ment que le mont Cenis, reçut un avis certain du pa
sage de nos troupes au mont Saint-Bernard. Il fran
chit aussitôt le col de Tende avec un détachement
dix mille hommes. A Coni il connut la vérité tout e
tière. Mais sa stupeur fut telle en apprenant ces nou
velles accablantes qu'il demeura quelque temps comm
anéanti sous le poids de sa responsabilité et ne sa
chant à quel parti s'arrêter. Son armée se trouvait, e
effet, dans un état de dispersion presque irrémédia
ble. Il était à Turin avec dix mille hommes, Vukas
sowich, déjà menacé par Moncey observait le Simplo

et le Saint-Gothard avec un nombre à peu près pareil, Haddik ramenait à grand peine de la Chiusella quelques débris de son corps sous le feu de notre avant-garde, et le reste de l'armée autrichienne montant à environ cinquante-cinq mille hommes était encore immobile sur le Var et sous les murs de Gênes.

On voit par la correspondance du Premier Consul qu'il connaissait à merveille cette position dès lors presque désespérée de l'armée autrichienne, grâce aux avis qu'il recevait journellement de Suchet. Quelle détermination allait-il prendre? Dans l'état où se trouvait Mélas il pouvait choisir à son gré. Allait-il enfin selon sa promesse tant de fois renouvelée se porter au secours de l'armée de Masséna qu'il savait périssant de faim et de misère? Ne devait-il pas à ces braves troupes si héroïques et si maltraitées de leur épargner l'affront d'une capitulation? Ne leur devait-il pas en compensation de leurs longues souffrances la joie de voir l'ennemi s'enfuir devant nos couleurs libératrices? Ce résultat était facile à obtenir. Il ne tenait qu'à lui d'enlever le faible corps de Mélas qui se présentait à Chivasso pour lui disputer le passage du Pô, et alors de se porter sur Gênes. Rien ne pouvait l'arrêter jusqu'à l'Apennin et, quoi qu'il ait écrit à ce sujet, dans un but facile à comprendre, il n'exposait en rien sa ligne de retraite, car il laissait derrière lui les dix-huit mille hommes de Moncey, les quatre mille hommes de Turreau et le détachement de Lecchi, beaucoup plus que suffisants pour assurer ses communications et détruire les débris de Mélas.

Mais un plan infiniment plus grandiose s'était offert à sa pensée, il ne lui suffisait plus de battre en détail

l'armée de Mélas, il voulait l'anéantir d'un seul coup. En présence d'un tel but à atteindre que lui importaient les souffrances de l'armée de Gênes sacrifiée? Il connaissait trop bien les hommes pour ne pas savoir que les plaintes et les griefs disparaîtraient dans la grandeur du triomphe. Abandonnant donc la pensée qui lui avait fait choisir le Saint-Bernard de préférence au Saint-Gothard, en vue d'une marche plus prompte sur l'Apennin et sourd aux appels désespérés de Masséna, il se porta sur Chivasso comme pour y franchir le Pô, et là, lorsque tout le monde s'attendait à une marche en avant sur Gênes, il fit faire à son armée un à gauche sensiblement rétrograde et la dirigea sur Milan (27 mai 1800). Par ce mouvement se démasquaient enfin les combinaisons qui avaient préparé le dénouement de cette grande trilogie militaire. Les armées de Masséna et de Moreau n'avaient agi jusque-là que pour préparer la victoire de Bonaparte par une double diversion, l'une en retenant Mélas en Ligurie, l'autre en arrêtant Kray sur le Danube ; maintenant il pouvait entrer à son tour dans l'arène pour frapper le grand coup dont il s'était réservé tout l'honneur, laissant à Masséna le mérite peu envié d'une défense honorable mais malheureuse, à Moreau celui d'une abnégation dont personne ne lui tenait compte. Il allait en une journée recueillir le prix de leurs longs travaux, et il se proposait de donner un tel éclat à cette surprise finale que le monde ne verrait plus que lui dans ce succès préparé par eux. Habitué à tout rapporter à lui-même il lui semblait tout naturel de sacrifier ses compagnons d'armes à sa propre fortune ou seulement au désir de produire un plus grand effet sur

les imaginations. En se portant sur Milan, il livrait Masséna aux Autrichiens, mais il s'emparait de la ligne du Pô, et il lui suffisait de venir se placer entre ce fleuve et l'Apennin pour couper toute retraite à Mélas.

Ce général n'avait aucune diversion à espérer de Kray. A supposer que ce dernier eût été informé à temps de la situation critique de son collègue, il n'eût rien pu faire pour lui grâce à la barrière impénétrable que lui opposait Moreau du côté de la Suisse. Kray était alors bien plus préoccupé de se maintenir dans Ulm que d'en sortir. Ne pouvant lui livrer un assaut de vive force qui eût remis en question tous les résultats de la campagne, Moreau s'était en vain efforcé de l'attirer hors de ses retranchements par de fausses démonstrations. Il s'était engagé envers Bonaparte à ne pas faire la seule manœuvre qui eût été efficace, c'est-à-dire une marche décidée sur Munich. Quoi qu'on en ait dit, en effet, il suffit de jeter les yeux sur une carte pour reconnaître qu'une telle marche eût complétement découvert la Suisse et par suite l'Italie. Condamné à l'impuissance et à l'immobilité, en butte aux critiques amères de ses lieutenants qui accusaient ses temporisations parce qu'ils n'en pouvaient pénétrer les vrais motifs, Moreau selon sa propre expression *tâtonnait autour d'Ulm*[1] attendant avec impatience que les succès de Bonaparte lui permissent de reprendre des opérations plus actives, et le jour même où celui-ci marchait sur Milan, il lui écrivait pour lui exposer sa situation et le presser d'agir.

1. Moreau au Premier Consul, 27 mai 1800. Cette lettre montre clairement qu'il ne s'est arrêté devant Ulm que pour éviter de compromettre l'armée d'Italie.

Le général Bonaparte pouvait donc opérer son mouvement en toute sécurité, car il avait, dans tous les cas, sa retraite assurée par le Simplon et le Saint-Gothard. N'ayant plus désormais qu'un but, celui d'enfermer Mélas dans le Piémont, en lui opposant une barrière infranchissable du côté du Lombard-Vénitien, il devait, pour lui interdire l'accès de cette province, occuper fortement le cours du Pô à partir de Pavie jusqu'à Plaisance, puis lui fermer la route qui passait entre le Pô et l'Apennin. Quant au Pô supérieur, il avait avantage à le remplacer par la ligne à la fois plus courte et plus solide que lui offrait le Tessin qui va se réunir à ce fleuve au-dessus de Pavie même, en formant par sa jonction une sorte de barrage naturel qui court du lac Majeur à l'Adriatique et coupe en deux l'Italie du Nord. Rien n'était prêt pour empêcher l'exécution de ce plan.

En même temps donc que le Premier Consul se portait sur Milan, Lannes s'élançait sur Pavie, Duhesme et Loison occupaient Crème et Pizzighetone, Bethencourt, le Tessin supérieur vers Arona ; enfin Murat se dirigeait avec deux divisions sur Plaisance, le point le plus important de cette ligne, parce qu'il interceptait les communications de Mélas à la fois par la route et par le fleuve. Aussitôt ces positions occupées, après une tentative inutile des Autrichiens pour nous disputer Plaisance, notre armée commença à franchir le Pô de tous les côtés pour se masser au-dessous de ce fleuve, vers Stradella, le point central de ce long défilé qui est formé par les derniers plateaux des Apennins d'une part, et, de l'autre, par les marécages du Pô.

A n'envisager ce plan qu'au point de vue de la stratégie pure, il est difficile de rien imaginer de plus admirablement conçu ; il a la logique et la rigueur d'une déduction mathématique; mais si on l'examine au point de vue des grands intérêts qu'il avait pour but de faire triompher, il donne lieu à de graves objections. Malgré l'habileté de ses dispositions il offrait, en effet, de tels risques que jamais un général patriote ne l'eût adopté ayant à sa portée des succès moins éclatants, mais certains. Ce plan faisait perdre, à Bonaparte, tout l'avantage de sa situation première : il le forçait à disséminer ses troupes et permettait à Mélas de concentrer les siennes, que nous eussions battues moins bruyamment, mais très-aisément dans leur état de dispersion, sauf à laisser échapper quelques corps isolés. C'est toujours une opération très-dangereuse que celle qui consiste à cerner un adversaire sur une ligne aussi étendue, mais le tenter avec des forces qui ne sont pas même égales aux siennes c'est s'exposer à un désastre presque inévitable, et, lors même qu'on possède un génie sans pareil, on doit hésiter avant de jeter dans une entreprise aussi aléatoire une armée qui est le dernier rempart de son pays. Forcé de garder le cours du Pô et du Tessin sur une étendue d'au moins trente lieues, le général Bonaparte ne pouvait amener que trente mille hommes environ contre l'armée de Mélas, dont une partie devait être, à la vérité, paralysée par les débris de Masséna et de Suchet réunis. C'était trop tenter, eu égard à nos forces, ainsi que l'événement le démontra bientôt. Une situation désespérée eût seule pu l'excuser de jouer si gros jeu. On sentait trop là le désir d'étonner

les hommes, le besoin d'extraordinaire à tout prix et ce goût pour le démesuré qui devait le perdre un jour. C'était trop sacrifier à la beauté et à la grandeur d'un coup de théâtre que de renoncer à tant d'avantages assurés pour poursuivre une victoire plus éclatante, mais en s'exposant à une catastrophe irréparable. Un ambitieux effréné pouvait risquer ce coup de fortune, un grand citoyen l'eût repoussé.

Bonaparte était à Milan depuis le 2 juin. Ainsi qu'il l'écrivait à Paris, il délivrait les Lombards du « bâton autrichien, » qui avait réussi à leur faire regretter le baton français. Il rétablissait l'administration de la république cisalpine. Il appelait les Cisalpins aux armes et les flattait de nouveau de l'espoir tant de fois trompé « de former une nation indépendante. » Il avait choisi Milan pour une manifestation d'un genre tout différent et qu'il eût été embarrassé de faire à Paris, bien qu'elle s'adressât à la France plutôt qu'à l'Italie. Ayant depuis longtemps en vue une réconciliation avec l'Église qui lui permît d'utiliser le clergé comme instrument de gouvernement, il profita de son séjour en Italie, et de la proximité de la grande capitale catholique, pour avancer la négociation par une solennelle déclaration de ses sentiments de déférence pour le Saint-Père et d'attachement à la foi catholique. Il réunit les curés de la ville de Milan, leur rappela la protection dont il les avait couverts, à une autre époque, les assura que leur religion était aussi la sienne, « qu'il était prêt à punir de la manière la plus rigoureuse et la plus éclatante, *même, s'il le fallait de la peine de mort, quiconque ferait la moindre insulte à leur commune religion ou se per-*

mettrait le plus léger outrage contre leurs personnes sacrées. »

Il rejeta ensuite sur la Révolution et « sur la cruelle politique du Directoire, » les malheurs qui avaient séparé en France l'Église de l'État, ajoutant que l'expérience aujourd'hui avait convaincu les Français « qu'il n'est pas de religion qui soit plus favorable au gouvernement républicain que la religion catholique. » La France avait rouvert les yeux à la lumière, elle avait rendu la paix à l'Église ; lui-même espérait bientôt s'aboucher avec son nouveau chef, pour lever avec lui les derniers obstacles. Il finit en leur promettant de leur rendre leurs biens et en les autorisant à publier son allocution qui fut, en effet, bientôt imprimée et répandue par milliers d'exemplaires en Italie et en France. Cette manifestation fut le préliminaire du Concordat. Elle eut lieu le 5 juin 1800. Un an auparavant, à pareille époque, le nouveau Constantin était encore en Egypte ; il s'y vantait auprès des muphtis et des ulémas « d'avoir *détruit le pape et renversé les croix.* » Ce simple rapprochement dit tout sur la pensée qui l'inspirait lorsqu'il prononça devant le clergé de Milan cette profession de foi catholique. On pouvait dès lors augurer par là la valeur et le sérieux de la restauration religieuse qu'il était à la veille d'accomplir.

Les fêtes, les banquets, les ovations se succédaient à Milan presque sans interruption. Le Premier Consul voulait qu'on sût à Paris que sa marche en Italie n'était qu'une suite de triomphes ; il n'oubliait pas de mentionner cet accueil dans ces bulletins de chaque jour qu'il publiait depuis son entrée en campagne

afin qu'aucun de ses gestes ne fût perdu pour l'histoire. « Le peuple de Milan, disait-il dans son bulletin du 5 juin, paraît très-disposé à reprendre le ton de gaieté qu'il avait du temps des Français. Le général en chef et le Premier Consul ont assisté à un concert qui, quoique improvisé, a été fort agréable. *Le chant italien a un charme toujours nouveau. La célèbre Billington, la Grassini et Marchesi sont attendus à Milan.* »

Pendant que le temps s'écoulait si doucement pour lui, l'armée de Masséna agonisait à Gènes dans les dernières convulsions de la faim. Depuis douze jours, elle n'avait pour tout aliment qu'un pain empoisonné fait avec du cacao et de l'amidon, dont on distribuait quelques onces à chaque soldat. Les habitants étaient réduits à l'herbe et aux racines qu'ils déterraient sur les remparts et périssaient par centaines. Franceschi, l'aide de camp de Masséna, envoyé par lui au Premier Consul pour le presser de hâter sa marche, avait assisté, le 20 mai, au passage de notre arrière-garde sur le Saint-Bernard; il était rentré le 26 mai dans Gênes annonçant des secours presque immédiats. Pour le général Bonaparte, huit jours étaient plus que suffisants pour franchir les quarante lieues qui séparent l'Apennin de la vallée d'Aoste. Depuis le 20 mai, quatorze mortelles journées s'étaient écoulées au milieu de toutes les horreurs de la famine et aucune autre nouvelle de lui n'était arrivée. Le plus grand nombre le disait en fuite et battu; quelques-uns, soupçonnant la vérité, se sentaient sacrifiés à une vanité de tacticien et maudissaient son féroce égoïsme.

Le 3 juin, on se trouva à toute extrémité. Des mil-

liers de femmes mourant de faim parcouraient les rues en demandant du pain; et l'on voyait passer des tombereaux pleins de cadavres comme dans une ville ravagée par la peste[1]. Il devint impossible de prolonger un jour de plus la résistance. Masséna céda pour sauver ses soldats expirants, mais telle fut encore la fermeté de son attitude, et telle était en même temps la hâte des Autrichiens de rejoindre Mélas, qu'il obtint la capitulation la plus honorable. Ott venait en effet de recevoir l'ordre de lever le siége et dissimula sa joie. Masséna ne laissa pas un seul prisonnier aux Autrichiens. Il ne lui restait que huit mille hommes sur quinze mille.

Le 5 juin au matin, pendant que Bonaparte recevait les ovations milanaises et vantait dans son bulletin le *talent* des cantatrices italiennes, une légion de spectres affamés sortait de Gênes et se présentait aux avant-postes autrichiens où on leur avait préparé quelques rations. De là ces braves gens purent se diriger librement sur le quartier général de Suchet. Masséna avait pris la mer et débarqua à Antibes dans la supposition que l'armée de Suchet était encore sur le Var. Le 9 juin il était à Finale, et le 13 juin à Montenotte. Suchet s'était déjà mis à la poursuite des Autrichiens, forcés d'évacuer les bords du Var comme la rivière de Gênes. Ainsi tombent les insinuations et les calomnies[2] à l'aide desquelles Napoléon s'est efforcé plus tard de noircir la mémoire du défenseur

1. *Journal* du général Thiébaut.
2. Les *Mémoires extraits des papiers de Masséna*, par le général Koch ne laissent rien subsister de ces imputations. V. tome IV.

de Gênes dans un écrit qui est un monument de cynique ingratitude, seule récompense du grand et mémorable service qu'il avait reçu de Masséna.

Bonaparte ne quitta Milan que le 9 juin. Pendant qu'il réunissait à Stradella tout ce qui lui restait de forces disponibles, après avoir couvert de troupes la ligne du Tessin et du Pô depuis le lac Majeur jusqu'à Crémone, Mélas qui opérait sa concentration à Alexandrie tenta un nouvel effort pour reprendre la route de Plaisance avant que nos dispositions fussent complètes. Il dirigea sur ce point le corps d'armée de Ott qui revenait de Gênes après la capitulation de Masséna. Ott ne pouvait gagner Plaisance sans passer par Stradella où nos brigades se portaient à marches forcées pour occuper leurs positions. C'est un peu en avant de ce point, c'est-à-dire entre Casteggio et Montebello qu'il vint se heurter contre le corps de Lannes. La position de Lannes était fort aventurée, car Bonaparte regardait comme certain que les troupes qui pouvaient l'attaquer en ce moment « *devaient être inférieures à dix mille hommes*[1]. » Par suite de ce défaut de prévoyance, Lannes n'avait qu'environ huit mille hommes à opposer à une armée qui était plus du double. Mais ce général répara tout par son ardeur et son élan. Il supporta sans plier les efforts acharnés de l'ennemi pour rouvrir la route, et la division Chambarlhac étant arrivée à temps à son secours, il fit tourner par une brigade le bourg de Casteggio où les Autrichiens s'étaient fortement retranchés; puis, après avoir plusieurs fois perdu et repris cette position, il

1. Bonaparte à Berthier, 8 juin 1800.

les rejeta définitivement sur Montebello avec une perte de sept mille hommes tant en morts qu'en prisonniers. Bonaparte accourut de Milan au moment où finissait ce glorieux combat, c'est-à-dire le 9 mai au soir[1].

Ses instructions au général Suchet se résumaient en un seul mot : « Tenez en échec un corps égal au vôtre[2]. » C'était là le programme même que Suchet avait fidèlement suivi depuis la disparition des Autrichiens sur le Var. Épiant leur mouvement de retraite, il les avait devancés au col de Tende, ce qui les avait forcés de rétrograder jusqu'à Pieve. A Savone, il recueillit les débris de Masséna, ce qui porta son armée à vingt mille hommes qu'il dirigea vers Acqui, sur les derrières de Mélas. Sa présence sur ce point neutralisa une partie des forces autrichiennes et contribua puissamment au succès du plan de Banaparte.

Le Premier Consul était toujours à Stradella occupé à consolider sa position et à fortifier l'immense réseau qu'il avait jeté autour de son adversaire. Il commençait à s'apercevoir qu'il avait trop embrassé pour bien étreindre, car, forcé de se mettre en garde sur une ligne aussi étendue, il lui était impossible d'éclairer convenablement la situation de l'ennemi, et il ne savait rien de ses dispositions. Tantôt il le croyait en fuite sur Gênes, où il trouverait l'escadre anglaise pour l'approvisionner et au besoin le transporter sur un autre point, tantôt il le voyait dérobant sa marche

1. Il était parti de Milan dans la journée même du 9 et non la veille, comme l'affirme M. Thiers, qui lui fait mettre 24 heures pour franchir les dix lieues qui séparent Milan de Stradella.

2. Bon., à Suchet, 8 juin.

sur le Pô supérieur et forçant le passage du Tess
Il resta ainsi immobile à Stradella pendant les jou
nées du 10, du 11 et du 12 juin, en proie à une pe
plexité qui croissait d'heure en heure. A la fin, il n
tint plus, et, abandonnant sa position presque inexp
gnable de Stradella, il se porta au-devant de l'enne
dans la direction d'Alexandrie. Il s'avança au delà
Tortone, jusqu'à San-Giuliano et à Marengo, sans re
contrer autre chose qu'un petit détachement qui
replia après un combat de courte durée.

Il était aux portes d'Alexandrie au milieu d'u
vaste plaine qui s'étendait d'une part entre la route
le Pô, de l'autre, entre deux affluents de ce fleuve,
Scrivia et la Bormida. Son impatience et sa perplexit
juste expiation d'un plan trop ambitieux, lui avaie
fait perdre tout l'avantage de sa position premièr
car dans cette vaste plaine l'ennemi pouvait s'étend
et faire manœuvrer à l'aise sa cavalerie. De plus
plus convaincu que Mélas s'était échappé du côté
Gênes, Bonaparte dirige sur Novi la division Boud
qu'il confie à Desaix arrivé la veille au quartier gén
ral. Ignorant que l'ennemi a des ponts sur la Bormi
par suite de la reconnaissance insuffisante qu'il fi
faire sur ce point, il établit son armée à Marengo
dans les environs et lui-même va passer la nuit
peu en arrière à Torre di Garofolo.

Mélas n'avait pas quitté Alexandrie. Obligé de fai
face à Suchet et de laisser des garnisons dans quelqu
places, il n'avait pu concentrer sur ce point qu'env
ron quarante mille hommes, nombre d'ailleurs sup
rieur au nôtre. Après avoir délibéré en conseil su
les différents expédients qui s'offraient à lui, il s'éta

décidé à rejeter la responsabilité des événements sur le cabinet de Vienne, qui lui avait laissé ignorer jusqu'au dernier moment l'existence de notre armée de réserve et lui avait même prescrit de ne pas s'en occuper. Au lieu donc de chercher un salut fort douteux dans une fuite sur le Tessin ou dans une marche rétrograde sur Gênes, il irait droit à son adversaire dont il supposait l'armée plus considérable qu'elle n'était réellement, et tenterait de s'ouvrir un passage de vive force par la route de Plaisance.

Cette résolution prise après une longue indécision, le 14 juin à la pointe du jour, l'armée autrichienne franchit lentement la Bormida sur trois ponts et vint déboucher devant Marengo où était établi le corps du général Victor. Ce village que protégeait heureusement un ruisseau peu large mais profond fut aussitôt attaqué avec fureur. Couverts par cette barrière naturelle, les soldats de Victor reçurent sans s'ébranler des assauts multipliés. En même temps Lannes, qui occupait la plaine entre Marengo et Castel-Ceriolo, était débordé de tous côtés par les troupes autrichiennes. Tous deux se maintinrent longtemps avec une invincible opiniâtreté, mais vers dix heures du matin l'armée autrichienne ayant achevé le passage de la Bormida, le baron de Mélas réunit ses principaux corps, et les appuyant d'une artillerie formidable les lança de nouveau sur Marengo qui fut emporté après un affreux carnage.

C'était le moment où Bonaparte arrivait sur le champ de bataille avec sa garde et son état-major et la division Monnier soutenue par deux régiments de cavalerie. A notre gauche la division Victor était en

complète déroute ; à notre droite Lannes reculait pas à pas dans un ordre admirable mais avec des pertes cruelles, mettant une heure pour rétrograder d'un quart de lieue. Les troupes fraîches qu'amène le Premier Consul rétablissent le combat. Au lieu de les placer sur la route que balayaient sans cesse les charges de la cavalerie autrichienne, il les porte à l'extrémité droite de Lannes, et sur la gauche de l'ennemi qui les dépasse pour gagner San-Giuliano et dégager la route de Plaisance. Cette manœuvre, qui consistait à refuser le combat sur le point le plus essentiel à l'ennemi et à transporter l'action sur un terrain qui attirait moins son attention, avait surtout pour but de gagner du temps. Mais elle s'exécuta mal, en raison du désordre extrême que le succès des Autrichiens avait jeté dans notre armée. En dépit de la solidité de la garde consulaire et des efforts héroïques de Lannes, une partie de nos troupes se met en retraite sur la route vers San-Giuliano, l'autre, qui a occupé un instant Castel-Ceriolo, se dérobe à droite sur Sale.

Telle était notre position vers trois heures de l'après-midi. Notre armée était sur le point d'être coupée en deux : une moitié était rejetée dans la direction de Sale et du Pô, l'autre poussée sous le canon de Tortone. Notre situation semblait tellement désespérée que le vieux Mélas, exténué de fatigue et sûr de la victoire, rentra dans Alexandrie et envoya des courriers dans toutes les directions pour annoncer son succès, laissant à son chef d'état-major M. de Zach le soin d'achever notre défaite.

Un incident tout à fait imprévu vint lui faire expier cruellement cette erreur. Desaix, accouru au secours

du Premier Consul, débouchait en ce moment même dans la plaine de Marengo avec la division Boudet. Au premier bruit du canon il avait suspendu sa marche sur Novi, et après s'être assuré que personne ne nous menaçait de ce côté il s'était dirigé en toute hâte sur San-Giuliano. Il reconnut tout d'abord que la bataille était perdue, mais il ne regarda pas comme impossible d'en gagner sur le champ une seconde qui réparerait la première. Aussitôt Marmont rassemble le petit nombre de nos pièces que l'ennemi n'a pas démontées et dirige un feu violent sur la colonne principale qui s'avance à travers la plaine commandée par M. de Zach en personne. Elle le reçoit sans être ébranlée, Desaix lance alors contre elle deux demi-brigades qui arrêtent un instant les Autrichiens dans leur marche : au milieu de la mêlée que produit ce mouvement, Desaix tombe mort frappé d'une balle au cœur. Ces braves troupes accablées par le nombre cédaient le terrain, et la terrible colonne que rien ne semblait pouvoir entamer, s'avançait toujours faisant tout plier devant elle, quand tout à coup Kellermann lance ses dragons avec tant d'à-propos et d'impétuosité sur son flanc, qu'elle en est comme anéantie. Surprise sans avoir eu le temps de se mettre en défense de ce côté, séparée du reste de l'armée autrichienne, elle met bas les armes sur le champ de bataille au nombre de six mille hommes. Ce coup foudroyant, prodigieux, change en un instant la face des choses : jamais on ne vit à la guerre une révolution plus subite et plus complète.

Notre mouvement rétrograde s'arrête, nos fuyards se rallient et nous reprenons l'offensive sur tous les

points. Les Autrichiens étonnés reculent à leur tour, puis ils se débandent; bientôt c'est une panique sans exemple, et leur cavalerie passe sur le corps de leurs fantassins pour les devancer au passage des ponts. Tout vient s'entasser là dans un désordre affreux, et ceux qui ne peuvent passer sont jetés dans la Bormida. L'artillerie presque tout entière reste aux mains des Français. C'est un complet désastre.

Telles furent, autant qu'on peut le démêler à travers la contradiction des récits et le charlatanisme des bulletins, les principales péripéties de cette célèbre bataille. La confusion des événements y avait été si extraordinaire, que quelque habitué que fût Bonaparte à rectifier sur le papier ses opérations militaires par des arrangements après coup, qui leur donnaient souvent un ordre et une clarté qu'elles n'avaient point eus, il lui fut impossible d'écrire sur sa victoire autre chose qu'une relation informe où il n'y a ni plan ni suite.

Il y suppléa par des artifices oratoires qui masquaient imparfaitement les lacunes de son récit. Il attribuait une phrase de rhétoricien à Desaix, qui était tombé mort, frappé d'une balle au cœur, sans proférer une seule parole, et dont le corps resta abandonné et dépouillé sur le champ de bataille [1]. « Allez dire au Premier Consul, lui faisait-il dire, que je meurs avec le regret de n'avoir pas assez fait pour la postérité. » Il fallait qu'on crût que le Premier Consul était la dernière pensée des mourants, comme l'orgueil et l'espérance de ceux qui survivaient, et pour

1. Mémoires de Rovigo.

obtenir cet effet théâtral, il ne craignait pas d'exploiter la mort elle-même.

Pendant son règne il revint jusqu'à trois fois sur ce bulletin pour le modifier en vue de l'histoire. Dans ces trois relations qui nous ont été conservées par le *Mémorial de la Guerre* on le voit à chaque instant se contredire et se démentir lui-même. Une fois son thème fait il ordonne de détruire tous les rapports originaux afin qu'on soit forcé de s'en rapporter à lui; mais ce n'est que dans ses mémoires qu'il parvient à donner à son récit une forme raisonnée et définitive. Chose singulière et qui juge la moralité de ces jeux sanglants de la guerre, ce fut la bataille où il déploya le moins de génie et se montra le plus au-dessous de lui-même qui lui donna les plus grands résultats au moins au point de vue de sa gloire et de son pouvoir. Les combinaisons qui avaient préparé Marengo étaient une conception admirable, mais elles étaient extrêmement hasardeuses, aléatoires[1]; hors de proportion avec les moyens dont nous pouvions disposer; elles étaient en un mot d'un incomparable virtuose de la guerre et non d'un général patriote. Quant à la bataille elle-même, elle fut donnée dans les conditions les plus défavorables, et la victoire ne tint qu'au hasard heureux d'une charge de cavalerie faite à propos. Napoléon a écrit lui-même que « toutes les chances pour

1. C'est ce que reconnaît implicitement Jomini lorsqu'il dit, après avoir signalé le danger de ces dispositions, que Bonaparte *voulait tout ou rien*, et nomme la bataille de Marengo une *échauffourée*. Tel est également l'avis de Mathieu Dumas lorsqu'il dit que « Marengo était un champ clos où l'une ou l'autre des deux armées devait périr. »

le succès de la bataille étaient en faveur de l'armée autrichienne. » Au rebours de tant de batailles dont on a pu dire avec justice qu'elles devaient être gagnées bien qu'elles aient été perdues, celle de Marengo devait être perdue sans une faveur exceptionnelle de la fortune; et ce n'est pas la peine d'être un capitaine sans pareil pour se mettre dans la nécessité de compter sur un miracle, lorsqu'on peut arriver au but par des voies moins éclatantes mais sûres et efficaces. Dès Marengo l'aventurier commence à faire tort au chef d'État.

Un général moins démoralisé que Mélas eût voulu tenter de nouveau le sort des armes, soit en recommençant une attaque qui n'avait échoué que par suite d'un hasard malheureux, soit en se jetant avec toutes ses forces sur le corps de Suchet pour gagner Gênes. A ces partis énergiques il préféra une suspension d'armes en vertu de laquelle il évacuait toute l'Italie du Nord jusqu'au Mincio et au Pô inférieur, suivant une ligne qui allait de Peschiera à Ferrare, mais en conservant la Toscane et Ancône. Cette convention signée à Alexandrie fut envoyée à l'empereur d'Autriche avec une longue lettre du Premier Consul, qui s'efforçait de démontrer par une discussion en règle et par toute sorte de considérations philanthropiques à S. M. l'Empereur et Roi, que son intérêt le plus cher était de rompre enfin avec l'Angleterre pour s'allier au gouvernement français. Cette lettre « sortant du style et de la forme ordinaires, » comme le disait quelques jours après Bonaparte, étonné lui-même de l'avoir écrite, dans une communication à Talleyrand, était remplie de conseils et de protestations amicales. Il ne

laissait paraître aucun ressentiment de ce que ses lettres précédentes étaient restées sans réponse, et sa persévérance à s'adresser à lui malgré cette espèce d'affront, témoignait assez du désir secret dont il était dévoré de traiter d'égal à égal avec les souverains par la grâce de Dieu.

En attendant la réponse de l'Empereur, il fit mettre sur-le-champ à exécution les articles de la convention d'Alexandrie, en pressant surtout la remise des places fortes, puis il retourna à Milan le 17 juin. Là il reçut en grande pompe les acclamations du peuple et les *Te Deum* du clergé. Il décrivait lui-même cette scène alors si nouvelle pour les Parisiens, dans un de ces bulletins qu'il continuait à rédiger presque chaque jour à leur adresse, et qui étaient devenus en quelque sorte la seule publication qui parût en France grâce aux coups dont il avait frappé la presse. L'opinion n'ayant plus que cet aliment unique il s'ensuivait que le public ne pouvait plus s'occuper que de lui. « Le Premier Consul, disait-il, a été reçu à la porte de la métropole par tout le clergé ; il a été conduit dans le chœur sur une estrade préparée à cet effet, et sur laquelle on avait coutume de recevoir les consuls et *premiers magistrats de l'empire d'Occident.* » Pour qui connaît cette pensée sans mesure et cette ambition sans frein, ce mot d'*empire d'occident* n'avait pas été placé là par hasard. Il trahissait des préoccupations peut-être encore confuses mais déjà nées dans son esprit. Un peu plus loin il ajoutait comme pour flatter le public français en le mettant dans le secret de ses ménagements pour l'Église : « Ce respect pour l'autel est une époque mémorable qui fera impression sur les peuples d'Italie et

plus d'amis à la république. L'allégresse était partout à son comble. Si l'on fait ainsi, disaient les Italiens, nous sommes tous républicains et prêts à nous armer pour la défense du peuple dont les mœurs, la langue et les habitudes ont le plus d'analogie avec les nôtres. »

Ce langage plein de sous-entendus ressemblait beaucoup à celui qu'il avait tenu à ses soldats en débarquant en Égypte, mais ceux qu'il semblait ainsi associer à sa politique par cette espèce de demi-confidence, et qui y applaudissaient avec un profond dédain pour l'infériorité intellectuelle et morale de ces peuples déshérités, ne se doutaient guère des concessions plus fortes encore qu'il était à la veille de faire en France à des superstitions qu'ils n'éprouvaient pas. Le cardinal Chiaramonti, connu par sa conciliante et pacifique homélie publiée à Imola peu de temps après le traité de Campo-Formio, venait d'être élu pape à Venise sous le nom de Pie VII, et déjà Bonaparte faisait briller à ses yeux les plus séduisantes promesses en négociant sous main la conclusion d'un concordat entre la France et Rome.

Pendant ce temps l'armée du Rhin sortait de son inaction forcée. Une fois sûr que l'armée de réserve était entrée heureusement en Italie, Moreau, si longtemps enchaîné devant Ulm, put reprendre ses opérations avec des troupes, il est vrai, diminuées de près du quart de leur effectif par le départ du corps de Moncey. Plus tard elles avaient été affaiblies encore par l'éloignement d'une partie considérable du corps de Sainte-Suzanne détaché vers le Rhin contre les corps francs allemands. Dès qu'il put agir librement, trois jours suffirent à Moreau pour faire tomber ce camp re-

tranché devant lequel son immobilité volontaire avait donné lieu à tant de suppositions absurdes. Renonçant à sa première idée de marcher sur Augsbourg et Munich, plan qui eût pu être efficace mais qui avait l'inconvénient de laisser à Kray ses communications par la rive gauche du Danube, il répondit à ses détracteurs par une opération beaucoup plus belle et plus hardie : il franchit ce fleuve au-dessus d'Ulm à Bleindheim non loin de Donauwerth où se trouvaient les magasins des Autrichiens. M. de Kray comprenant l'importance de cette manœuvre qui allait nous établir sur ses derrières, et menaçait sérieusement sa ligne de retraite, s'efforça vainement de nous disputer le passage du Danube dans une série de petits combats qui se terminèrent presque tous à son désavantage. Il fut moins heureux encore dans la tentative qu'il fit avec le plus gros de ses forces pour nous rejeter sur la rive droite. La rencontre entre les deux armées eut lieu dans la plaine de Hochstett, localité restée célèbre par une défaite qui avait été pour nous un désastre national. La cavalerie autrichienne jusque-là si confiante en sa supériorité fut culbutée par la nôtre après une brillante résistance; mais malgré cet échec, des secours étant arrivés de chaque côté, les Autrichiens se maintinrent avec acharnement dans leurs positions. Cependant il fallut céder. La nuit étant venue, une charge générale des troupes françaises fit plier sur tous les points la ligne ennemie, et les Autrichiens se retirèrent laissant dans nos mains cinq mille prisonniers, vingt canons, douze cents chevaux et d'immenses magasins. Ainsi fut lavée la tache laissée sur notre honneur militaire (19 juin 1800). M. de

Kray se retira précipitamment sur Nordlingen, ab donnant sa position d'Ulm, et favorisé dans sa r traite par un temps affreux qui rendait la poursu presque impossible par suite du dégât des rout Moreau, satisfait de l'avoir repoussé dans la directi de la Bohême où il n'avait aucun intérêt à le pours vre, se retira sur le Danube puis sur Munich q occupa le 28 juin. Depuis plusieurs jours déjà, il c naissait la victoire de Marengo et l'armistice qui l vait suivie. Arrivé sur l'Isar et jugeant sa position peu avancée, eu égard à la situation des princip corps d'armée et au secours que l'Autriche pouv clandestinement tirer d'Italie, il accorda à son adv saire une suspension d'armes qui nous garantiss provisoirement tout le terrain que nous avions c quis jusque-là en Allemagne.

Bonaparte était reparti pour Paris en laissant le co mandement de l'armée d'Italie à Masséna. Loin de s ger alors à se plaindre de l'illustre défenseur de Gên il l'avait comblé d'éloges et de témoignages de rec naissance [1]. Si les patriotes italiens avaient eu un i stant l'espoir de voir se relever l'indépendance de l pays, ils durent bien vite renoncer à cette illusi en lisant le décret par lequel Bonaparte fit ses adie à la république Cisalpine. « Considérant que ce république avait été reconnue libre et indépendan par la plus grande partie des puissances de l'Europe il ordonnait la réunion d'une consulte de 50 membr chargés de réorganiser les institutions de la rép blique, c'est-à dire de les mettre en harmonie avec

1. Général Koch, *Mémoires de Masséna.*

régime consulaire sous la présidence d'un ministre extraordinaire français. Une commission nommée par lui était provisoirement chargée du gouvernement. Quant au Piémont, il laissa dès lors percer l'intention d'en faire purement et simplement un département français, et en confia l'administration au général Jourdan.

Le Premier Consul revenait en France avec une volonté plus absolue, une âme plus que jamais impatiente et altérée de pouvoir, affectant de repousser comme au-dessous de lui tous les hommages qu'on voulait lui rendre. « J'ai trop bonne opinion de moi, écrivait-il à Lucien pour estimer de pareils colifichets » (29 juin 1800). On vit bientôt combien ce dédain pour le vieil appareil des triomphateurs était peu sincère chez lui. Il revenait appartenant tout entier à des projets qu'il n'avait pas osé dévoiler jusque-là, et ayant en main toutes la force nécessaire pour les réaliser. La bataille de Marengo, malgré ses résultats si surprenants, avait été gagnée trop loin de Vienne pour assurer la paix, mais elle donnait à son auteur une prépondérance sans rivale en Europe, une puissance écrasante en France. Il allait s'en servir pour faire un pas de plus dans son système favori, le seul qui ait jamais été compris par ce génie à la fois si prodigieux et si borné, le despotisme au dedans et la conquête au dehors. Jamais apparences plus éblouissantes ne cachèrent des dispositions plus menaçantes pour l'avenir.

CHAPITRE V.

PREMIER PAS VERS LA MONARCHIE. — HÉLIOPOLIS, HOHENLINDEN ET LUNÉVILLE.

Pendant que Bonaparte jouait cette périlleuse partie en Piémont, ses adversaires de Paris, frappés de ce qu'elle avait de chanceux, attendaient les événements avec une anxiété mêlée d'espérance. Hors d'état de rien entreprendre contre lui dans un pareil moment, ils se dédommageaient d'une longue contrainte par la hardiesse de leurs vœux et de leurs rêves, la seule liberté qui leur eût été laissée. Avec un esprit aussi aventureux, aucune stabilité ne semblait possible, il fallait être prêt à toute éventualité; et comme on ne demandait pas mieux que de mettre les choses au pis, on escomptait largement les hasards de la guerre. Quelques-uns allaient jusqu'à désirer la mort du Premier Consul, même au prix d'un désastre; mais le plus grand nombre se contentait de discuter ce qu'il y aurait à faire dans le cas où il viendrait à manquer. Le vague maintenu à dessein dans la Constitution de l'an VIII au sujet du mode de remplacement du chef de l'État, légitimait ces préoccupations, et, si

c'était un tort de souhaiter un accident si chèrement payé, c'était assurément un devoir impérieux de le prévoir.

Au moment de son départ pour l'Italie, le Premier Consul discutait volontiers et avec une feinte indifférence l'hypothèse de sa mort dans ses conversations privées : il s'efforçait alors de saisir l'impression produite sur ses interlocuteurs afin de pénétrer jusqu'à leurs plus secrètes préoccupations; mais il ne pouvait souffrir que ce sujet fût traité par un autre que par lui, de telles pensées semblant exclure chez celui qui les exprimait l'idée de cette espèce de mission surnaturelle qu'il eût voulu se voir attribuer. Ayant sans cesse à la bouche « sa fortune, son destin, son étoile, » admettre la possibilité de sa mort soudaine l'irritait comme un démenti donné à une superstition qu'il se flattait de rendre populaire. Cette prétention toute orientale s'était manifestée d'une façon assez singulière lors des négociations avec l'Angleterre. Lord Grenville ayant allégué entre autres motifs de continuer la guerre, « qu'on ne pouvait pas traiter avec un pays où tout tenait à la vie d'un seul homme; » le *Moniteur* lui avait répondu sur un ton assez nouveau pour un siècle si éminemment rationaliste : « *Quant à la vie et à la mort de Bonaparte, ces choses-là, mylord, sont au-dessus de votre portée.* »

On était déjà presque factieux à ses yeux en le considérant comme un mortel. Cependant il était encore si peu parvenu à inculquer ce mysticisme à ceux-mêmes qui lui étaient le plus attachés, que ses propres frères avaient été les premiers à discuter l'irrévérencieuse supposition, et à se demander ce qu'ils

deviendraient dans le cas où elle viendrait à se réaliser. Joseph et Lucien abordèrent nettement la question avec leurs confidents, et ils allèrent même beaucoup plus loin, car ils délibérèrent dans quelle mesure ils pourraient partager le pouvoir avec les successeurs qu'on donnait au Premier Consul[1]. Il n'était donc pas étonnant que des hommes qui n'étaient en rien liés à son sort et qui n'avaient aucun motif pour repousser de telles prévisions, obéissent aux mêmes préoccupations. Dans un État qui possède de fortes institutions, les citoyens ne connaissent pas ces inquiétudes, c'est la loi qui règne et l'on s'en remet à elle; mais dans un État où un seul homme est tout, l'ordre public tient à ce fil fragile auquel la vie humaine est attachée, et du jour où il est en péril, sa succession est comme ouverte. Les despotes s'étonnent toujours de la brutalité avec laquelle on devance l'heure de leur mort; c'est que du moment où ils la laissent craindre, ils manquent au pacte qu'ils ont juré, ils ne donnent plus la sécurité promise.

Lorsque Bonaparte, lors de son retour à Paris, criait à l'ingratitude, à la conspiration, en apprenant que, pendant son absence, on avait désigné pour le remplacer tantôt Moreau et Carnot, tantôt Lafayette, tantôt Bernadotte et ses propres frères, il faisait seulement la critique du régime sans lendemain qu'il avait donné à la France. S'il y avait eu, en effet, des sentiments hostiles chez ceux qui s'étaient empressés de prévoir une catastrophe parce qu'ils la désiraient, le

1. Voir entre autres sur ce point les *Mémoires* de Miot, le confident de Joseph, ceux de Rœderer et le *Journal* de Stanislas Girardin.

plus grand nombre n'avait cédé qu'à des appréhensions vivement senties et à un légitime esprit de conservation. La plupart de ces conciliabules se composaient de ses partisans, préoccupés avant tout de maintenir leur situation acquise, et parmi les plus prévoyants on vit figurer les membres de cette commission des inspecteurs qui avait si puissamment contribué au succès du 18 brumaire. Au reste, aucun de ceux dont le nom avait été mis en avant par les alarmes publiques n'avait songé à exploiter cette candidature inattendue; Moreau combattait au cœur de l'Allemagne; Lafayette rentré depuis peu en France, et plein de gratitude pour son libérateur, vivait retiré à Lagrange et ne parlait qu'avec admiration du Premier Consul; Bernadotte était confiné dans les départements de l'Ouest où, depuis la pacification de la Vendée, il n'avait plus qu'un rôle tout administratif. Quant à Carnot, il s'absorbait loyalement dans les travaux de son ministère de la guerre. Compromis aux yeux du parti qui avait fait fructidor, suspect à celui qui avait fait brumaire, il n'était pour rien dans les calculs auxquels son nom avait donné lieu chez les hommes qui voulaient une république sans dictature. Cependant Bonaparte ne leur pardonna ni aux uns ni aux autres les espérances dont ils avaient été involontairement l'objet, et Carnot les paya bientôt de la perte de son ministère. Le vide qu'il avait à dessein laissé dans la Constitution de l'an VIII, il voulait que personne ne pût le remplir même en pensée ; il lui convenait qu'on n'aperçût rien derrière lui que le chaos, afin d'être accueilli de nouveau comme un sauveur le jour où il viendrait combler la lacune avec l'hérédité.

Ces combinaisons éventuelles, produit spontané de l'anxiété publique, encouragées sous main par Fouché, le ministre de la police, également prêt à les mettre à profit dans tous les cas, en s'y faisant admettre si elles se réalisaient, en les dénonçant si elles avortaient, semblèrent triompher un instant lorsque les courriers du commerce apportèrent à Paris la nouvelle de la défaite de Bonaparte à Marengo. La cause de la France avait déjà tellement perdu à se confondre avec la fortune d'un seul homme, que l'impression ne fut nullement celle d'un deuil national. Dans ce qui eût été un désastre pour le pays lui-même, on ne voyait que la défaite d'un parti ; et chacun s'en réjouissait ou s'en affligeait selon ses intérêts ou ses sympathies, comme on avait fait lors des *journées* de la Révolution. La notion même de patriotisme commençait à s'altérer dans les âmes, depuis que Bonaparte identifiait sans cesse sa propre personne à la cause et à l'image de la patrie. Ces illusions ne durèrent qu'une soirée et se dissipèrent avec les ombres de la nuit. Le lendemain on connut la vérité tout entière : on sut que la même journée avait vu deux batailles dont la seconde avait réparé et au delà les fautes et les malheurs de la première. Quelques jours après, le triomphateur revint en personne consolider une victoire qu'il savait bien avoir remportée à Paris aussi bien qu'à Marengo. Il arriva à l'improviste, déclarant ne vouloir ni cérémonie, ni arcs de triomphe, et manifestant pour ces démonstrations une aversion et un dédain qui provenaient peut-être de ce que ces marques d'honneur n'étaient pas encore assez éclatantes pour lui plaire, car ses dispositions à cet égard furent trop peu du-

rables pour qu'on puisse les considérer comme sincères. Il ne montra pas toutefois le même éloignement pour les témoignages qui prouvaient à la fois et fortifiaient son pouvoir.

Les autorités publiques le reçurent avec des adulations dont la bassesse témoignait assez que la France n'avait pas subi impunément six mois de pouvoir absolu. Ses amis comme ses adversaires semblaient vouloir racheter par l'abjection de leurs flatteries le crime d'une prévoyance prématurée ou d'un espoir sitôt déçu. Le Tribunat seul s'efforça de mettre un peu de mesure dans ces glorifications outrées, en associant à l'éloge du Premier Consul celui de Desaix, qui avait tant contribué à lui assurer la victoire. Il osa rappeler les triomphes de l'armée du Rhin en même temps que ceux de l'armée d'Italie. Le Tribunat donna, évidemment à dessein, un grand éclat à l'oraison funèbre de Desaix qui fut prononcée par Daunou et par plusieurs autres orateurs. Daunou profita de la circonstance pour se réjouir des garanties que la victoire de Marengo apportait à la liberté; car, disait-il, le gouvernement était désormais trop affermi pour la redouter. C'était là une croyance pieuse qu'il ne devait pas conserver longtemps. Benjamin Constant exprima la même espérance particulièrement en ce qui concernait la liberté de la presse ; il applaudit à la délivrance des patriotes italiens. Quelques jours après, lors de l'anniversaire du 14 juillet, le Tribunat manifesta de nouveau ses sentiments par la solennité dont il entoura l'éloge funèbre de La Tour d'Auvergne, homme plus remarquable encore par son abnégation et ses vertus civiques que par son héroïsme militaire.

Cette fois, on osa ouvertement faire participer la gloire de Moreau aux hommages rendus à la mémoire du héros qui avait été son ami. Avec La Tour d'Auvergne disparaissait un type que cette génération ne devait plus revoir. Les orateurs insistèrent justement sur la modestie, le désintéressement et la simple grandeur de ce caractère antique; mais il était difficile qu'en célébrant ces vertus républicaines, ils ne fussent pas suspects de dénigrer ceux qui se piquaient si peu d'y atteindre. Quelle que fût leur intention à cet égard, ils étaient également à plaindre soit d'être réduits à chercher un tel détour pour exprimer leur censure, soit de ne plus pouvoir louer même les morts sans s'exposer à offenser les vivants.

Le Premier Consul revenait avec des pensées fort éloignées des vœux qui avaient été exprimés par le Tribunat. Avant son départ, il en avait déjà laissé percer quelque chose en différentes occasions, et son succès n'était pas fait pour diminuer ses prétentions. L'opinion était toutefois assez mal préparée aux nouvelles exigences qui étaient dès lors formulées dans son esprit. A le voir rassasié de pouvoir et de gloire, maître souverain d'un grand pays, qui pouvait soupçonner que ces faveurs de la fortune n'avaient fait qu'aiguillonner son ambition? Ses ennemis eux-mêmes le croyaient apaisé, satisfait de sa dictature, plus jaloux des réelles prérogatives de l'autorité que des formes extérieures qui la consacrent aux yeux du vulgaire. En cela ils lui supposaient l'âme plus haute qu'il ne l'avait réellement. Les formes simples et populaires de la magistrature consulaire ne pouvaient plus lui suffire, il voulait y substituer non-seulement l'hé-

rédité à l'élection, mais tout l'appareil des pompes monarchiques à l'austérité d'un gouvernement encore républicain par les apparences. Le public ne se doutant alors en aucune façon d'une semblable arrière-pensée, il fallait peu à peu se laisser deviner, s'approcher du but pas à pas, et préparer insensiblement les esprits afin de se faire offrir ce qu'on brûlait de prendre.

Déjà le ton de l'entourage du Consul s'était visiblement rapproché de celui d'une cour. On allait y voir bientôt des dames d'honneur, un maître des cérémonies, une étiquette, un costume renouvelé de l'ancien régime. Des chambellans, sous le nom de préfets du palais, allaient remplacer les aides de camp. Il lui fallait pour ses villégiatures une ancienne résidence royale à la place de la Malmaison. Lorsqu'on lui offrit le palais de Saint-Cloud, il le refusa, mais pour s'y établir bientôt après, afin de bien constater qu'il ne l'avait eu que de sa propre initiative. Les émigrés rentrés, heureux de voir rétablir des usages qui leur étaient restés chers, remplissaient ses salons et son antichambre, prévoyant déjà le jour où il n'y aurait plus qu'un nom à changer pour rétablir l'ancienne monarchie. Ils n'avaient ainsi qu'à suivre leurs propres goûts pour flatter ceux du maître, qui croyait les habituer par là à voir en lui le continuateur naturel des rois par la grâce de Dieu. Il ne soupçonnait pas que ce cérémonial ne leur plaisait tant que parce qu'ils y voyaient en pensée leur souverain légitime à sa place. Il ne comprit jamais combien cette pompe et cette grandeur d'emprunt, nécessaires à un roi qui ne tient ses droits que de sa naissance, diminuent l'homme

qui s'est élevé par son propre mérite et qui peut être grand par lui-même. Il aimait par goût toutes ces marques extérieures de respect et de dévouement qui composent le code du courtisan, et dont les rois qui pensent sont si rarement les dupes. Les hommes de l'ancienne cour lui plaisaient surtout parce qu'ils possédaient mieux que personne ce rituel de l'hypocrisie et de la servilité : « Il n'y a, disait-il, que les hommes de cette classe qui sachent servir. » Après son retour d'Italie, son engouement pour eux ne connut plus de bornes, et bientôt le nombre des radiations qu'il fit faire sur la liste des émigrés alla jusqu'à donner de l'inquiétude aux acquéreurs de biens nationaux qu'il fallut rassurer par des déclarations réitérées. En ceci, du moins, l'ambition du Premier Consul lui inspirait une politique dont on ne peut que louer la générosité. Ainsi disparurent de cette liste néfaste toutes les inscriptions collectives, celles qui atteignaient des femmes, des enfants, des cultivateurs. Il mit surtout beaucoup de soin à en faire effacer les ecclésiastiques, dans lesquels il voyait déjà ses futurs fonctionnaires. Il voulait qu'on n'y maintînt que *ceux qui avaient porté les armes*, et même, si les émigrés qui avaient porté les armes, portaient aussi un grand nom, il allait volontiers au-devant d'eux dans l'espérance de les gagner. C'est dans un bon mouvement de cette nature qu'il s'indigna un jour de voir un Richelieu obligé de vivre loin de sa patrie; il lui fit écrire par Fouché qu'il trouverait en France la considération due à son beau nom Mais le duc de Richelieu ne comprit pas la condition tacite qu'on avait mise à cette faveur, et il apprit bientôt à ses dépens que la liberté qui lui était si

généreusement rendue n'allait pas jusqu'au droit d'applaudir aux innocentes allusions d'*Édouard en Écosse.*

Ses caresses pour le clergé n'avaient pas d'autre mobile; il voulait à tout prix avoir les prêtres pour auxiliaires, et ce désir conçu avec la violence qu'il portait dans toutes ses passions, l'entraînait parfois à des feintes et à des exagérations qui dépassaient la mesure de ce que comporte la stupidité humaine. Le préfet de la Vendée, devant lui envoyer à Paris des délégués de son département, Bonaparte lui écrivit : « S'il y a des prêtres, envoyez-les moi de préférence, car j'estime et j'aime les prêtres qui savent être bons Français et savent défendre la patrie contre ces éternels ennemis de la France, *ces méchants hérétiques d'Anglais* » (26 juillet 1800). L'intention était ici par trop flagrante, et de si grossières avances eussent suffi à des esprits perspicaces pour leur faire deviner l'homme, qui vers la même époque, s'écriait en plein conseil d'État : « Avec mes préfets, mes gendarmes et mes prêtres, je ferai tout ce que je voudrai ! » Au reste il ne faisait plus mystère de ses vues sur le clergé, et annonçait hautement la prochaine réconciliation de la France avec Rome. Il était en effet entré en pourparlers pour le Concordat, mais en négociant cette transaction intéressée, il se flattait de tromper tout le monde sur son but. Aux amis du catholicisme il la présentait comme un retour aux idées religieuses, comme une restauration des vrais principes; aux amis de la liberté il montrait en elle une victoire définitive de l'esprit philosophique, une soumission de l'Église à l'État : « C'est la vaccine de la religion, disait-il à Cabanis; dans cinquante ans il n'y en aura plus en

France. » Et à Lafayette : « Je mettrai les prêtres encore plus bas que vous ne les avez laissés ; un évêque se croira très-honoré de dîner chez un préfet.... N'est-ce donc rien, disait-il encore, que d'obliger le Pape et le clergé à se déclarer contre la légitimité des Bourbons ? » A quoi l'ami de Washington répondit avec sa finesse ironique : « Allons, général, avouez que cela n'a d'autre but que de vous faire casser la petite fiole sur la tête[1]. »

Peut-être Lafayette ne croyait-il pas dire si juste. Quoi qu'il en soit, avec ou sans la consécration sacerdotale, ce projet d'usurpation était bien réellement au fond de tous les actes comme de toutes les pensées de Bonaparte. On se tromperait sans doute en lui attribuant dès cette époque un plan minutieusement déterminé ; les voies et les moyens dépendraient des circonstances, mais le terme était fixé et il y marchait à grands pas. Il s'efforçait en toute occasion de faire revivre la monarchie dans les mœurs et dans les idées, comme il l'avait déjà rétablie en grande partie dans les institutions. S'il avait à célébrer un anniversaire de la fondation de la République, il y mêlait une cérémonie en l'honneur de Turenne, le héros favori de la monarchie du grand siècle. Il faisait prononcer l'éloge du général de Louis XIV par des ministres républicains, pour détourner les esprits du type spartiate et romain consacré par l'enthousiasme révolutionnaire, et pour les fixer sur les vertus nouvelles qu'il voulait mettre à l'ordre du jour. Connaissant l'empire de la phraséologie sur l'imagination française, il changeait

1. Lafayette : *Mes rapports avec le Premier Consul.*

d'abord les mots, pour parvenir plus sûrement à changer les choses. Les mots de patrie et de liberté, naguère si prodigués, disparaissaient peu à peu des manifestes officiels pour faire place à ceux de fidélité, de gloire et d'honneur. L'honneur, ce ressort des monarchies, a dit Montesquieu; parole profondément vraie, si l'on entend l'honneur, non pas à la façon des moralistes, c'est-à-dire comme ce sens susceptible et délicat qui est le premier gardien du caractère et de la probité, mais comme un certain désir de paraître et de se distinguer qui est conciliable avec beaucoup de faiblesses et de vanités.

C'est à ce point de vue que les monarchies comprennent et encouragent le sentiment de l'honneur, et c'est par là aussi qu'elles en profitent. Bonaparte obéissait au même instinct en s'efforçant de le faire renaître sous cette forme, la moins élevée assurément que puisse revêtir ce noble principe. Il n'avait garde de négliger un mobile aussi puissant et malheureusement aussi facile à égarer et à exploiter. Le mot revenait presque à chaque ligne de ses proclamations. C'était à la fois pour préciser le sens qu'il y attachait, et pour adresser à l'émulation un appel plus direct et plus pressant, qu'il développait chaque jour son institution des *armes d'honneur*, première ébauche de la Légion d'honneur, qui allait bientôt étendre aux services de toute nature, les récompenses accordées d'abord exclusivement aux services militaires. Un arrêté du 15 août, décrétait qu'il serait distribué non-seulement des sabres d'honneur, mais des fusils, des mousquetons, des trompettes et même des *baguettes d'honneur!* Le nom de ceux qui les obtiendraient devait

être inscrit sur des tables de marbre, dans le temple de Mars.

Ainsi, l'honneur devait désormais consister avant tout à bien servir. Le Premier Consul n'était plus seulement la source de tout avancement, il devenait le seul rémunérateur, le maître des renommées, le grand dispensateur de la gloire, pouvoir effrayant chez une nation si incurablement vaniteuse, que sa passion même pour l'égalité, n'a été le plus souvent qu'une forme et un détour de la vanité. Et tous ces grands mobiles qui avaient inspiré tant d'actions héroïques, le patriotisme, l'amour de la liberté, la foi en la Révolution, allaient être peu à peu absorbés par une préoccupation unique, le désir d'attirer les yeux de l'homme qui était en possession du singulier privilége d'assigner à chacun sa part d'honneur et de considération. Cette prérogative si étrange chez un magistrat républicain, Bonaparte montra qu'il n'entendait nullement la limiter au droit de décerner certaines récompenses, ou de patenter le mérite au profit d'un intérêt gouvernemental; il voulait l'exercer dans toute sa plénitude, et s'attribuait le pouvoir de dispenser l'opprobre aussi bien que la gloire. Il nota d'infamie par une déclaration publique le général Latour Foissac, qui pouvait avoir eu tort ou raison de capituler à Mantoue, mais qui dans tous les cas était justiciable des tribunaux et non de cette juridiction de despote oriental[1].

Le but de tous ces actes et de toutes ces tendances n'avait rien d'équivoque même pour les étrangers; c'était le rétablissement de la royauté. Bonaparte tra-

1. Bonaparte à Carnot, 24 juillet 1800.

vaillait si évidemment à la reconstitution d'une monarchie, il en réunissait avec tant de soin tous les éléments anciens ou nouveaux que le comte de Provence, qui ne brillait pourtant pas par la candeur, eut la naïveté de croire que c'était pour les Bourbons, et lui écrivit deux lettres bien connues, pour lui redemander son trône. Il ne tarda pas à savoir à quoi s'en tenir au sujet des intentions de l'ancien pensionnaire du roi, à l'école de Brienne.

Vers ce temps-là, parut une brochure anonyme qui avait pour but d'avertir et de stimuler l'opinion trop lente à encourager les desseins dont on eût voulu la rendre complice. Elle attira d'autant plus l'attention, que depuis le 18 brumaire il n'y avait plus de presse politique. Elle n'avait donc pu paraître sans une faveur spéciale qui équivalait à l'aveu du gouvernement. On sut bientôt, en effet, qu'elle était non-seulement propagée, mais dictée par lui. Elle sortait du Ministère de l'intérieur, et avait pour auteur M. de Fontanes, qui l'avait écrite à l'instigation de Lucien. Celui-ci ne l'avait publiée qu'après l'avoir soumise au Premier Consul. Il l'avait fait adresser sous enveloppe à tous les fonctionnaires publics[1]. C'était un *parallèle entre César, Cromwell et Bonaparte*, dont la valeur comme lieu commun historique était des plus médiocres et qui empruntait toute son importance aux vues qu'il annonçait pour l'avenir. Cette assimilation, Bonaparte l'avait repoussée solennellement, il y avait quelques mois à peine, dans la fameuse séance des Anciens, à Saint-Cloud, comme une calomnie inventée par la

[1] *Mémoires* de Rœderer.

perfidie de ses ennemis; il avait pris le ciel à témoin de la pureté de ses intentions, appelant sur sa tête la vengeance des patriotes et les malédictions de la postérité s'il venait jamais à justifier l'injure d'une telle comparaison : « On m'abreuve de calomnies, s'était-il écrié, pour prix de mes intentions si pures, si désintéressées! *On parle d'un César, d'un Cromwell, on ose m'attribuer le projet d'un gouvernement militaire!* » Aujourd'hui qu'il pouvait enfin jeter le masque, il se glorifiait de l'intention qu'il avait repoussée comme un outrage. Il ne se bornerait pas à égaler ses deux modèles, il les surpasserait en donnant à son œuvre une solidité qu'ils n'avaient pas su donner à la leur. Ce complément indispensable qu'ils avaient été impuissants à réaliser et que lui-même devait assurer aux institutions françaises, c'était l'*hérédité*. Toute la pensée de ce factum de quelques pages était dans ce mot, et ce fut aussi le seul qu'on y lut. Les développements accessoires n'étaient pas moins caractéristiques. La comparaison avec Cromwell ne pouvait, selon Fontanes, contenter que les esprits superficiels. Au fond, Cromwell n'était qu'un *scélérat* digne tout au plus de « servir de modèle au farouche Robespierre et au vil d'Orléans ». On avait aussi parlé de Monk; mais « croyait-on qu'un bâton de maréchal, ou l'épée de connétable, suffît à l'homme *devant lequel l'univers s'était tû?* » Bonaparte n'avait que deux pairs, Alexandre et César; encore César avait-il été trop souvent *un chef de démagogues*. « Heureuse la république, ajoutait-il, si Bonaparte était immortel!... mais *où sont ses héritiers?...* où est-il le successeur de Périclès?... Français, à chaque instant vous pouvez retomber sous la

domination des assemblées, sous le joug des S..., ou celui des Bourbons... Vous dormez sur un abîme, et votre sommeil est tranquille, insensés ! »

Cette révélation si imprévue et si nette, causa un profond désappointement. Le bon public en était encore au héros de modestie et de simplicité que les adulations officielles avaient tant célébré au retour de Marengo. On s'étonna, on s'irrita de cette avidité insatiable chez un homme gorgé d'honneurs et de pouvoir.

Était-ce bien lui qui, moins d'un an auparavant, ne demandait que *trois mois de dictature pour sauver la République?* Aujourd'hui l'autorité d'un César ne lui semblait plus rien si elle n'était couronnée par l'hérédité ! Que lui faudrait-il donc plus tard, et comment rassasier jamais une telle ambition ? Les royalistes qui avaient bien voulu l'aider à la reconstruction d'une monarchie, mais à la condition que la place du monarque restât vacante et réservée, s'agitaient dans leurs conciliabules. Les républicains laissaient éclater plus librement leur colère et leur indignation; puisqu'on osait parler de César, ils oseraient eux aussi parler de Brutus. Cependant tout s'exhalait encore en paroles, et la conspiration de Ceracchi, Arena, et Topino Lebrun, qui est contemporaine du factum de Fontanes (fin d'oct. 1800) est une sorte de complot de collége, un projet de tragédie enfanté par des imaginations déclamatoires : malgré toutes les excitations de la police personnelle du Premier Consul, elle n'eût pas même un commencement d'exécution.

Il n'était pas jusqu'aux modérés qui, en dépit de leur habitude de tout approuver, ne jugeassent la pu-

blication inopportune et prématurée. Des préfets qui n'étaient pas dans le secret, la dénonçaient comme factieuse. L'effet étant ainsi manqué, on résolut de la désavouer. Bonaparte interpella violemment Fouché et l'accabla de reproches au sujet de la malencontreuse brochure. Fouché qui connaissait la part que le Premier Consul avait eue dans la publication de Fontanes, et qui avait vu, assure-t-on, le manuscrit corrigé de sa main, accepta son rôle dans cette scène de haute comédie; il reçut l'orage avec un parfait sang-froid et se borna à rejeter sur Lucien la responsabilité de l'événement. « Cet imbécile-là, s'écria Bonaparte, ne sait qu'imaginer pour me compromettre ! » Ce fut là toute l'oraison funèbre de Lucien. Comme il ne pouvait accuser son propre frère, et comme il fallait bien que quelqu'un fût coupable, Lucien fut sacrifié et quitta le Ministère de l'intérieur pour l'ambassade d'Espagne. « Lucien, écrivait Rœderer dans son journal, affirme qu'il emporte avec lui l'original du pamphlet avec quatre corrections de la main du Premier Cousul*; et je le crois.* » Ce témoignage est confirmé par Stanislas Girardin et par tous les mémoires du temps. Lucien partit pour Madrid après avoir eu avec son frère une explication des plus violentes. C'est ainsi que cet ambitieux fourvoyé préluda à ce singulier rôle d'opposition auquel il dut plus tard une popularité qui prouve seulement combien l'opinion avait besoin de voir traduire ses mécontentements, et combien elle était embarrassée dans le choix de ses héros. Personne ne fut plus impitoyable envers la presse que Lucien pendant son court ministère, et personne ne profita avec plus de cynisme

des facilités que sa position lui donnait pour accroître sa fortune personnelle.

Un des traits les plus curieux de la brochure de Fontanes était la singulière abréviation relative au « *joug des S...* » Cette initiale désignait *Sieyès*, mais dans la seconde édition, on l'interpréta par le mot *soldats*. Depuis qu'il pensait à se faire décerner l'hérédité, le Premier Consul ne perdait pas une occasion de déclamer contre l'esprit militaire. C'était devenu un de ses thèmes favoris. Chose digne de remarque, Bonaparte qui s'était élevé par le militarisme, n'eut rien de plus pressé que de désavouer une origine dont il sentait toute l'insuffisance pour fonder un établissement durable. Aussi, bien qu'il ne dépendît pas de lui de changer ses instincts, et qu'il fut le militarisme fait homme, ne cessait-il de répéter en toute occasion que sa magistrature était toute civile et devait toujours rester telle. Comme il ne craignait de compétiteurs sérieux que dans l'armée, Moreau, Carnot, Bernadotte, et comme aucun homme n'avait acquis assez de gloire dans les carrières civiles pour lui porter ombrage, on l'entendait souvent s'écrier : « Que ce serait un grand malheur pour la France, si on lui donnait jamais un militaire pour successeur ! » Cette critique d'un esprit dont il était la créature et la personnification, aurait pu faire illusion dans une autre bouche que la sienne ; mais on n'y vit que son ingratitude envers un instrument dont il croyait n'avoir plus besoin, et son désir de donner à son autorité une base plus large, un caractère moins viager. Quoi qu'il en soit, cette élite de l'armée qui s'intéressait encore à la chose publique, ressentit vivement l'injure. Moreau, qui se trouvait

alors de passage à Paris, ne craignit pas de s'en plaindre au Premier Consul, au nom de ses camarades, non comme on l'a dit sottement dans le but de perdre l'auteur de la brochure; mais parce qu'il savait qu'elle avait été inspirée par le chef même du gouvernement, et ses représentations à ce sujet ne furent pas étrangères au renvoi de Lucien.

Malgré le mauvais effet produit par la brochure de Fontanes, cet essai pour sonder les dispositions du public ne fut pas sans résultat : l'éveil était désormais donné à cette multitude complaisante et empressée dont la principale occupation consiste à tâcher de deviner les désirs du maître afin de les prévenir. On était sûr que lorsque la tentative serait renouvelée on trouverait là un nombreux parti pour l'appuyer. Mais pour qu'elle fût menée à bonne fin, pour que toutes ces semences préparées avec tant de soin pussent croître et se développer, il fallait d'abord que la France fût amenée à un état de prospérité qui justifiât une si haute récompense, il fallait qu'elle eût la paix avec l'Europe. De là l'ardeur inaccoutumée avec laquelle le Premier Consul depuis son retour de Marengo poursuivait la conclusion d'un arrangement définitif avec l'Autriche et les principales puissances du continent.

L'Autriche était beaucoup moins pressée de traiter qu'on ne l'avait imaginé. Sa situation militaire n'était en effet nullement désespérée, puisque Marengo n'avait fait après tout que replacer son armée sur cette ligne de l'Adige qu'elle avait si longtemps défendue contre nous. C'est alors que se déroulèrent les conséquences de la faute que Bonaparte avait commise en s'obsti-

nant à porter l'effort principal de la campagne en Italie au lieu de le diriger en Allemagne. La défaite de Marengo, tout en décourageant la Cour de Vienne, l'avait si peu réduite et abattue, que le lendemain même du jour où la nouvelle lui parvint, c'est-à-dire le 20 juin, elle se hâta de conclure avec l'Angleterre un traité de subsides par lequel elle s'engageait à ne pas accepter de paix séparée avec la France jusqu'au mois de février 1801. Cette transaction n'eût jamais pu être même proposée si une armée française avait remporté une victoire au cœur de l'Allemagne. Au reste Hohenlinden allait avant peu donner à cette démonstration une évidence irrésistible.

La Cour d'Autriche étant ainsi liée à l'Angleterre, et connaissant la ferme détermination du cabinet anglais de ne pas traiter en raison de l'importance capitale qu'il attachait à l'évacuation de l'Egypte, s'appliqua uniquement à gagner du temps. Le désir que nous avions de la paix lui rendait cette tâche facile. Le général comte de Saint-Julien vint à Paris avec une lettre écrite par l'Empereur en réponse à celle du Premier Consul. Bonaparte affirme dans ses mémoires que l'Empereur lui disait dans cette lettre : « *Vous ajouterez foi à tout ce que le comte de Saint-Julien vous dira de ma part et je ratifierai tout ce qu'il fera.* » Il ne faut voir là qu'une des nombreuses inventions de ce roman de fausse grandeur qui a si longtemps trompé l'histoire. Non-seulement cette lettre ne contenait rien de semblable, mais elle ne donnait au comte de Saint-Julien pas même l'apparence d'un pouvoir ou d'un caractère officiel. Elle l'autorisait uniquement à prendre connaissance des bases que la France propo-

sait pour la paix, en faisant observer combien il était essentiel de savoir à quoi s'en tenir sur ce point « *avant d'en venir à des négociations publiques et d'apparat propres à livrer prématurément tant de peuples à des espérances peut-être illusoires.* » Ni dans cette lettre, ni dans celle de M. de Thugut qui la suivit de près, il ne se trouvait un mot qui pût justifier l'interprétation qu'on s'efforça de lui donner après coup [1].

La mission de M. de Saint-Julien était donc toute de temporisation, mais le négociateur, étranger aux usages diplomatiques, et de composition d'autant plus facile que selon toute apparence il était de bonne foi, se laissa entraîner par M. de Talleyrand à rédiger et à signer des articles préliminaires. Il s'ensuivit une double mystification, l'une pour l'Empereur qui n'avait envoyé à Paris qu'un homme sans pouvoirs, et qui se trouva pourtant compromis sans avoir gagné beaucoup de temps, l'autre pour le Premier Consul, qui espérant qu'on n'oserait pas revenir en arrière et dupe de sa propre avidité, s'était hâté de profiter de l'inexpérience sinon réelle, du moins très-bien jouée du négociateur pour enchaîner la Cour de Vienne.

M. de Saint-Julien fut désavoué avec éclat sans toutefois que ce désaveu amenât la reprise immédiate des hostilités. En attendant que les négociations avec l'Autriche fussent entamées avec un plénipotentiaire plus autorisé, divers succès diplomatiques, les uns honorables pour la France, les autres peu dignes, malgré l'habileté que le Premier Consul y avait

1. On en trouve le texte dans l'*Histoire des négociations relatives au traité de Lunéville*, par M. Du Casse.

dépensée, de la politique d'un grand pays, vinrent consoler le cabinet français de sa déconvenue. Les États-Unis, depuis longtemps en état de guerre presque déclarée avec la France, parce qu'ils avaient abandonné le droit des Neutres afin d'échapper aux vexations de l'Angleterre contre leur commerce, se repentirent d'avoir déserté cette cause en présence des violences de la marine anglaise contre les pavillons neutres. Notre diplomatie mit à profit ce bon mouvement; et le traité de Morfontaine scella la réconciliation des deux peuples.

Les principes de la neutralité maritime tels qu'ils étaient formulés, surtout depuis 1780, n'étaient pas autre chose que la garantie du faible contre le fort. Ils établissaient que les vaisseaux neutres peuvent transporter la marchandise même ennemie à l'exception de la contrebande de guerre; que le droit de visite ne doit s'exercer qu'à l'égard des vaisseaux non convoyés; que le blocus doit être réel pour que l'accès d'un port puisse être interdit. Ces principes avaient été reconnus par la plupart des puissances de l'Europe, même par la Russie; quant à la France, elle avait si souvent combattu pour eux qu'ils constituaient en quelque sorte une cause éminemment française. L'Angleterre seule, emportée par la passion et la logique de la guerre, s'était obstinée à les méconnaître sous prétexte qu'un tel droit l'eût privée de tout moyen de coercition contre ses ennemis. Sous l'empire de cet entraînement elle avait commis de tels excès contre le commerce des Neutres qu'elle avait indisposé au plus haut point la plupart des nations maritimes du continent. Bonaparte n'avait garde de négliger de pareils

mécontentements. Il saisit avec empressement cette occasion de se faire l'avocat du faible contre le puissant. Qu'il y eût là de sa part un hommage rendu aux principes, c'est ce qu'il est sans doute impossible d'admettre quand on se rappelle les abus mille fois plus criants du blocus continental et tant d'autres entreprises iniques, mais on doit reconnaître qu'en cette circonstance il servit par intérêt une politique de justice. Quand un gouvernement tient une conduite équitable, généreuse et modérée, c'est être trop exigeant que de rechercher les motifs qui le dirigent pour lui en faire un blâme. Bonaparte était ici le défenseur du droit public européen, il représentait dignement la France. Il vit d'un coup d'œil le parti qu'il pouvait tirer contre l'Angleterre de tant de griefs accumulés, et non content de donner par le traité de Morfontaine avec les États-Unis une solennelle consécration aux principes qu'elle contestait, il s'occupa dès lors de ressusciter contre elle l'ancienne ligue des Neutres.

A la tête de cette confédération maritime dans laquelle le Danemark, la Suède, l'Espagne et même la Prusse brûlaient d'entrer pour se venger des avanies du droit de visite, il imagina de placer Paul Ier qui, non moins mécontent de l'Angleterre que de l'Autriche, était acquis d'avance à cette cause et s'en considérait comme le patron naturel. Mais cet objet encore éloigné n'était rien auprès de celui beaucoup plus grave et plus immédiat auquel visait le Premier Consul depuis son élévation au Consulat, c'est-à-dire d'une alliance intime avec la Russie. Ici les objections se présentaient en foule. La passion dominante du

pote fantasque et brutal qui gouvernait ce pays t la haine de la Révolution française, et le grand but sa politique était la reconstitution de l'Europe mochique et féodale d'avant 1789. Ses ressentiments tre l'Autriche venaient surtout de ce que cette ssance avait trahi selon lui la cause de cette restauon générale de l'ancien régime : il ne lui pardont pas de n'avoir rétabli ni le roi de Piémont, ni le : de Modène, ni l'aristocratie de Venise. La grande ltrise de Malte qu'il s'était fait gloire d'accepter ès la dispersion de l'Ordre, était elle-même à ses x une sorte de symbole de cette réhabilitation : vieilles institutions. Cette idée fixe qu'il poussait qu'à imposer à ses sujets dans toute l'étendue l'empire le costume et les modes qui étaient en ge avant la Révolution, formait tout son système politique extérieure. Dans tout le reste ce redoule maniaque portait la mobilité d'une femme et les taisies féroces d'un roi d'Asie. Paul I[er] était en un t, un de ces êtres bizarres et incomplets que la ie de la toute-puissance peut seule enfanter. Son enaement déjà bien connu pour Bonaparte n'avait n de contradictoire avec sa chimère favorite. Ce 'il aimait en lui, c'était l'homme du 18 brumaire, nnemi de la Révolution, le destructeur de la République. Son instinct de despote plus pénétrant que it d'esprits éclairés lui avait fait deviner dans Bonarte le futur tyran, le fondateur désigné du czarisme cidental.

Tel était l'étrange allié que le Premier Consul ait résolu de donner à la France et qu'il s'attaait à conquérir. C'était au peuple qui avait fait la

Révolution qu'on osait proposer le problème de contenter et de soutenir un souverain alors sur le point de rompre avec l'Autriche parce que cette puissance n'était pas selon lui assez contre-révolutionnaire. C'était à nous de mériter une amitié qui avait lassé jusqu'à des complices si intéressés à la ménager, et qui, autrefois enviée, n'était plus aujourd'hui qu'un objet de risée et de dédain. Cependant la tâche de notre diplomatie ne fut au début de ces relations ni très-difficile ni surtout très-élevée; elle ne consista guère qu'à flatter les manies d'un fou. Bonaparte, tout entier au plaisir de créer un ennemi à l'Autriche, réussit à peu de frais à charmer le Czar. Il lui envoya l'épée donnée par Léon X à Lisle Adam, le grand maître de l'ordre de Malte; il lui offrit de remettre en ses mains l'île elle même, assiégée depuis deux ans par les Anglais et alors sur le point de tomber en leur pouvoir; enfin il lui renvoya sans rançon sept à huit mille prisonniers russes, après les avoir fait soigneusement équiper et habiller, mais aussi après s'être assuré que ni l'Angleterre ni l'Autriche ne consentaient à les échanger contre un pareil nombre de prisonniers français. Paul se montra touché à sa manière de ces procédés si gracieux; il consentit au rétablissement des communications directes entre la France et la Russie, qui depuis longtemps ne communiquaient entre elles que par l'entremise de la Prusse; mais ses relations avec Bonaparte n'eurent en rien le caractère admiratif et sentimental qu'on leur a attribué sur la foi des mémoires de Napoléon. Son premier acte en retour de tant d'avances et de caresses fut d'envoyer à Paris M. de Serguisef, avec une note du comte Rostopchine rédigée sur un

›n tellement autocratique que l'on a peine à conce-
›oir que Bonaparte ait pu l'endurer, quelque avide
u'il fût de gagner les bonnes grâces de Paul Ier, ou du
ıoins qu'il n'ait pas reculé devant les exigences
u'elle présageait pour l'avenir. On le traitait à peu
›rès comme le gouverneur de quelque province éloi-
née de l'empire russe. Cette circonstance a été déna-
ırée dans les mémoires de Napoléon avec un cynisme
peine croyable : « Paul, dit-il, expédia au Premier
›onsul un courrier avec une lettre où il disait : « *Ci-*
›yen Premier Consul, je ne vous écris point pour entrer en
'iscussion sur les droits de l'homme ou du citoyen; chaque
›ays se gouverne comme il l'entend. Partout où je vois à la
ête d'un pays un homme qui sait gouverner et se battre,
non cœur se porte vers lui. » On s'est rarement moqué à
›e point de la vraisemblance historique et de la crédu-
ité des lecteurs. Il est inutile de dire que la note du
›omte Rostopchine, que n'accompagnait aucune lettre,
ı'a rien de commun avec cette flatteuse composition.
Elle est sèche et impérieuse jusqu'à l'insolence.

Ce que le comte signifiait au gouvernement consu-
aire dans cette espèce d'ukase (en date du 26 sep-
embre 1800), c'était non pas les désirs, mais les volon-
és de « l'empereur, son maître, » et les conditions *sans*
'esquelles la bonne harmonie ne pouvait être rétablie. Ces
conditions étaient la restitution de Malte, le rétablisse-
ment du roi de Sardaigne, la garantie de l'intégrité des
états des rois de Naples, de Bavière, de l'électeur de
Würtemberg. Le Premier Consul ne fit aucune difficulté
de promettre à cet égard tout ce qu'on voulut, mais
avec l'arrière-pensée nécessaire d'éluder tôt ou tard sa
promesse, au moins, en ce qui concernait le Piémont.

Il voulait, pour le moment, satisfaire à tout prix son impérieux allié, mais cette entente cordiale, dont il faisait si grand bruit, ne reposait au fond que sur un mensonge; et plus sa complaisance actuelle était illimitée, plus l'irritation du czar serait violente le jour où il s'apercevrait qu'on l'avait pris pour dupe. Cette manœuvre diplomatique tant vantée était donc, au fond, un coup très-risqué et n'avait que la valeur d'un expédient tout provisoire. En échange d'un avantage d'un moment elle nous préparait de graves dangers pour l'avenir. L'alliance ne pouvait être durable sans que la France de 1789 se reniât elle-même. Elle n'était fondée, ni sur une communauté de sympathies, ni sur une identité de principes ou d'intérêts, mais sur une surprise, sur le caprice éphémère d'un insensé. Elle était anti-européenne, accouplait la civilisation à la barbarie, en rendant la France solidaire du système monstrueux des czars; elle sacrifiait la dignité nationale à une convenance personnelle du Premier Consul. Enfin, elle nous rendait complices du partage de la Pologne et nous forçait à trahir la cause des héroïques soldats qui, dès lors, avaient versé pour nous le plus pur de leur sang. On ne pouvait s'unir sérieusement à la Russie sans lui donner des gages contre le peuple qui représentait contre elle la cause de la civilisation occidentale, et Bonaparte se montrait décidé à ne pas reculer devant cette triste conséquence de son chef-d'œuvre diplomatique.

Le 21 décembre 1800, il écrivait à Paul une lettre des plus flatteuses pour le presser de réaliser promptement « l'union des deux plus puissantes nations du monde. » Il disait fonder cet espoir sur « la gran-

ur et la loyauté de son caractère, » et, quelques
ırs après le 27 décembre, il écrivait à Fouché pour
i ordonner la saisie et la suppression immédiate de
us les exemplaires de la brochure intitulée : *Point de
ix solide et durable sans la restauration de la Po-
gne, par le citoyen polonais Charles Molter*. Ainsi, le
ouvernement français était, dès le début de cette
lliance, amené à se faire l'exécuteur de la haute po-
e russe contre des patriotes proscrits. Cette politi-
ıe était jugée par un pareil résultat.

Le Premier Consul avait, parmi les souverains de
Europe, un autre admirateur beaucoup plus sincère
surtout beaucoup plus inoffensif dans la personne
roi d'Espagne, Charles IV, vieil enfant débonnaire,
ouverné absolument par le prince de la Paix, l'a-
ant déclaré de la reine, et qui était bien loin de se
outer alors de ce que son admiration devait lui coû-
r un jour. On résolut de profiter de ses dispositions
our remporter une seconde victoire diplomatique.
près avoir gagné le favori par de riches présents,
onaparte s'efforça d'obtenir de Charles IV une ré-
trocession de la Louisiane, ancienne colonie fran-
ise que Louis XV avait abandonnée à l'Espagne. Le
ut était en lui-même louable et légitime, le premier
evoir d'un gouvernement jaloux de la grandeur de
a France était de lui rendre des colonies indispen-
ables à la prospérité de son commerce, mais les
noyens employés furent moins honorables. Ils con-
istèrent à offrir la Toscane avec le titre de roi au
luc de Parme qui avait épousé une infante d'Epagne.
C'était là une transaction d'autant plus injuste que
e Premier Consul n'avait encore aucun droit sur le

pays dont il trafiquait avec si peu de scrupule, pas même celui de conquête. Quant au titre de roi, si étrangement créé à cette occasion par le soi-disant premier magistrat d'une république, Bonaparte se réservait de se tirer de l'équivoque par une de ces comédies à double entente dans lesquelles il était toujours sûr de réussir parce qu'il s'adressait à des gens qui ne demandaient qu'à être trompés. Le roi d'Espagne, ravi de cette bonne fortune dont il ne prévoyait pas toutes les conséquences, s'engagea à peser de tout son pouvoir sur le Portugal pour le décider à fermer ses ports aux Anglais.

Les négociations avec l'Autriche n'avaient pas été abandonnées, malgré l'irritation causée au Premier Consul par le désaveu de M. de Saint-Julien, mais la cour de Vienne, obligée enfin de prendre une attitude nette, insistait maintenant pour que les conditions de la paix fussent débattues dansun congrès auquel serait admise l'Angleterre. Ses engagements ne lui permettaient pas, en effet, une autre conduite. Le Premier Consul, qui connaissait aujourd'hui l'existence du traité des subsides, consentit à cette admission, malgré ses répugnances, mais à la condition singulière et nouvelle que l'Angleterre lui accorderait un armistice *maritime*. En dépit de ce que cette proposition avait d'inusité, le cabinet anglais l'eût acceptée si elle n'avait pas couvert un sous-entendu qu'on connaissait fort bien des deux côtés sans avoir besoin d'un débat explicite. Entre l'Angleterre et nous il y avait autre chose que les ressentiments créés par la guerre, autre chose que les insultes quotidiennes des bulletins ou du *Moniteur*, il y avait l'Égypte. A tous les

maux créés par cette fatale expédition venait s'ajouter l'impossibilité de la paix. Il n'y avait pas de trêve possible entre elle et nous, tant que cette menace resterait suspendue sur sa tête, et depuis les événements qui avaient si clairement prouvé l'épuisement de nos forces dans ce pays, elle était moins disposée que jamais à nous y laisser établir. Il est temps de jeter un coup d'œil sur ces événements.

L'occupation de l'Égypte était restée la chimère favorite de Bonaparte ; elle était son œuvre personnelle; de toutes ses entreprises, elle était celle où il avait mis le plus de lui-même et sur laquelle il avait le plus bâti de ces rêves gigantesques qui étaient à la fois un besoin impérieux de sa nature et l'incurable infirmité de son génie. Plus le temps et la force des choses lui avaient infligé de démentis au sujet de cette entreprise avortée, plus il s'était obstiné à les nier. Son premier soin, en s'emparant du pouvoir, avait été d'expédier promesses sur promesses aux compagnons d'armes qu'il avait abandonnés; mais non-seulement il était hors d'état de réaliser de tels engagements, mais les lettres même dans lesquelles il les prenait n'avaient pu parvenir à leur adresse. Les seules nouvelles que Kléber eût reçues d'Europe, pendant les cinq mois qui suivirent la désertion du général en chef, étaient relatives aux revers que nous avions éprouvés en Italie, en Allemagne et en Hollande avant la bataille de Zurich. L'armée avait fondé un espoir de secours sur la réunion à Toulon des flottes française et espagnole; elle n'avait pas tardé à apprendre que ces flottes avaient repassé le détroit pour rentrer à Brest. Cette retraite en disait assez long sur l'impuissance

de notre marine. Cette impuissance était telle, malgré tout ce que Napoléon a écrit plus tard sur ce que notre marine aurait pu ou dû faire, si Ganteaume avait su ou voulu agir, qu'une expédition organisée à grands frais et dans le plus profond secret sous la haute direction de Salicetti, et ayant pour but de s'emparer de l'île de Sardaigne, qui était pour ainsi dire à nos portes, échoua honteusement dès les débuts du Consulat. A plus forte raison étions-nous hors d'état d'envoyer des secours, et des secours qui, pour être efficaces, eussent dû être permanents, sur des côtes lointaines que la vigilance britannique avait tant d'intérêt à priver de toute communication avec nos vaisseaux. Au reste, les faits ont ici plus d'éloquence que les misérables arguties à l'aide desquelles le principal auteur des malheurs de l'expédition s'est efforcé d'échapper à la responsabilité de ses fautes en les rejetant sur ceux qui ont cherché à les réparer. Pendant les deux années qui séparent son départ d'Égypte de la capitulation définitive, Bonaparte a été le maître absolu de la France, il a eu toutes nos ressources dans ses mains, à quoi se réduisent les secours qu'il a pu faire parvenir à l'armée d'Égypte après des tentatives multipliées? A un ridicule renfort de quelques centaines d'hommes. Voilà un résultat dont il ne saurait se justifier en accusant Ganteaume, comme autrefois il avait accusé Brueys, car si cet amiral avait tous les torts qu'il lui prête, si injustement d'ailleurs, il n'avait qu'à le remplacer.

Le ferme bon sens de Kléber avait longtemps à l'avance prévu et jugé cet inévitable dénouement. Depuis la destruction de notre marine à Aboukir, il

croyait plus à la possibilité de garder l'Égypte; ut ce qui s'était passé depuis lors, la révolte du ure, ce témoignage si éclatant de la haine farouche s populations et de l'incompatibilité des deux civilitions, l'échec de l'expédition de Syrie qui nous livrait des invasions sans cesse renouvelées de la part des ures, l'importance croissante que l'Angleterre attaait à la destruction de notre établissement, l'impoularité excessive et bien connue en Égypte d'une pédition qui etait devenue en France un texte d'acusations contre le Directoire, parce que l'opinion ersistait à la lui attribuer; enfin, l'épuisement coninu de nos forces que rien ne venait réparer, tandis ue celles de l'ennemi suivaient une progression inrerse, tous ces faits l'avaient de plus en plus confirmé lans son opinion. Il n'y avait là ni découragement, ni faiblesse; il y avait la clairvoyance d'une haute raison et d'un jugement droit. L'indignation que causa dans l'armée la désertion de Bonaparte, les inquiétudes patriotiques qu'excita l'annonce des victoires de la coalition, la réapparition de la peste qui nous enlevait déjà plusieurs hommes par semaine, le dégoût que montraient les soldats pour cette terre d'exil, dégoût manifesté par de fréquents suicides et par des révoltes partielles à Rosette, à Alexandrie, à El Arysch, la formation d'une nouvelle armée turque qui montait déjà à soixante mille hommes, massés dans les environs de Jaffa, mais plus que tous ces motifs le désir d'accourir au secours de la république menacée et de conserver à la France en péril les restes de cette armée autrefois si brillante, décidèrent Kléber à reprendre les négociations que Bonaparte avait lui-même commencées

avec le Grand Vizir au sujet de l'évacuation de l'Égypte.

Telle fut la détermination trop bien motivée qui a valu tant de reproches immérités à cette pure et noble mémoire. On trouve naturel et légitime que Bonaparte, emporté par l'ambition, ait abandonné ses frères d'armes et déserté l'entreprise dont il était le seul véritable auteur, et l'on fait un crime à Kléber d'avoir cédé aux perplexités du patriotisme le plus désintéressé, après cinq mois d'abandon, d'incertitudes et d'épreuves de tout genre; on lui fait un crime d'y avoir cédé, non en abandonnant à son tour ses compagnons, comme il eût pu s'y croire autorisé, mais en s'efforçant de les dérober au sort qui les attendait. Bonaparte, il est vrai, lui avait prescrit de ne traiter que dans le cas où il aurait perdu 1500 hommes de la peste; mais il lui avait aussi promis des secours, et ces secours n'étaient point venus. Et, d'ailleurs, de quel droit lui prescrire une loi qu'il n'avait point respectée lui-même? Kléber n'était plus responsable envers le général Bonaparte, il ne l'était qu'envers la France.

La lettre dans laquelle Kléber exposait les motifs qui l'avaient déterminé était du 10 pluviôse (30 janvier 1800). Elle était encore adressée au Directoire. Il y évaluait son armée à quinze mille *combattants disponibles;* ce chiffre qui était loin, comme on voit, d'indiquer un total absolu, puisqu'il ne comprenait ni les administrateurs, ni les employés, ni les malades, ni les marins, ni les soldats démontés, ni enfin le nombreux personnel employé à la colonisation, est pourtant celui qui a servi de base aux récriminations en-

venimées de Napoléon; sur cette équivoque et sur quelques faits dénués de preuves il a échafaudé ces accusations qu'il réfute en partie lui-même dans sa correspondance [1] et qui ont été reproduites servilement par plusieurs historiens. D'après ces ingénieux narrateurs, comme d'après lui, non-seulement Kléber aurait menti, mais toute l'armée, dont la correspondance a été interceptée en même temps que la sienne et contient les mêmes assertions, se serait concertée pour mentir avec lui. Il aurait lui-même propagé le découragement parmi les soldats, fomenté les révoltes, encouragé les suicides. Si l'on ne connaissait l'empire de la routine et de la prévention sur les esprits les plus libres de préjugés, on pourrait s'indigner de voir des historiens sérieux préférer au témoignage de cette âme grande et loyale [2] les assertions d'un homme qui n'a pas écrit une page où l'on ne puisse le prendre en flagrant délit de mauvaise foi. Ils sont pour ainsi dire impatients de lui immoler toutes les gloires et toutes les réputations du temps, comme si après sa mort, aussi bien que de son vivant, sa grandeur ne se composait que de l'abaissement de tous : c'est oublier que les contemporains ne s'y prirent pas autrement pour élever l'idole sous le poids de laquelle ils ont si longtemps gémi. Mais il n'y a pas d'idoles pour l'histoire.

S'il est admissible qu'il s'est glissé quelques inexactitudes de détail dans le rapport de Kléber, il est impossi-

1. Voir à ce sujet la note du premier volume, page 414.

2. Les étrangers ont été plus justes. Robert Wilson qui a pour ainsi dire écrit sous la dictée de l'armée anglaise d'Égypte a rendu un magnifique hommage à la noblesse et à l'élévation de caractère de Kléber : *History of the british expedition to Egypt*. 1803.

ble d'en contester les données générales non plus que la conclusion. L'évacuation immédiate était le meilleur parti qu'on pût tirer alors d'une erreur qui n'avait duré que trop longtemps et ne pouvait porter que des fruits de plus en plus amers. Cette vérité ne faisait doute pour personne dans l'armée, si ce n'est pour trois officiers généraux Desaix, Menou et Davout. L'opinion seule de Desaix avait un grand poids, mais au point de vue exclusivement militaire. Desaix tout dévoué à Bonaparte, exalté par lui au delà de toute mesure au détriment des réputations qui lui portaient ombrage, était un général excellent, mais un esprit de portée médiocre. Il avait peu ou point d'opinion politique; il ne demandait qu'à se renfermer dans sa spécialité, qu'il envisageait indépendamment des influences qui réagissent sur elle, la relèvent et l'ennoblissent. Il s'était habitué à considérer sa profession, abstraction faite des devoirs civiques auxquels elle se rattache, selon la tendance nouvelle de l'armée. Il n'avait pas de haute ambition et n'eût jamais disputé le premier rang à personne. C'était en un mot l'homme du métier, dans son type il est vrai le plus élevé; et c'est ce que Bonaparte aimait tant en lui, car il a donné l'exacte mesure de Desaix en disant qu'il aurait fait de lui le premier de ses maréchaux. Desaix croyait donc à la possibilité de résister encore, mais ce qu'il ne savait pas voir avec l'étendue d'esprit qui faisait la supériorité de Kléber, c'était l'inutilité de cette résistance et son terme inévitable.

Bonaparte qui a accusé si sévèrement la loyauté de Kléber, reçut avec un transport de colère le rapport relatif à l'évacuation et lui répondit par les plus gra-

ieux compliments. Il le chargeait de féliciter en son om l'armée de ses immortels travaux : « Quant à vous ıi disait-il, qui avez si bien justifié le choix du remier Consul lorsqu'à son départ de l'Égypte il vous onfia le commandement de l'armée, vous ne doutez oint de la satisfaction qu'il éprouve de votre retour t de la conduite que vous avez tenue pour soutenir honneur français.[1] » Mais à peu de temps de là il crivait aux consuls : « *Je regarde comme infâme u'on ait abandonné l'Égypte*[2]. » Et à Talleyrand : « faites nettre au *Moniteur* que si je fusse resté en Égypte ette superbe colonie serait encore à nous, que le rand vizir n'avait pas au delà de *trente mille hommes*... que l'escadre de Brest qui portait 6000 hommes serait parvenue *à jeter un mois plus tôt un mois plus tard des ecours en Égypte*, etc. »

Le grand vizir avait, non pas trente mille, mais quatre-vingt mille hommes, l'escadre de Brest ne porta ucun secours, ni un mois plus tôt, ni un mois plus ard; cependant l'évacuation n'eut pas lieu. On sait omment la capitulation d'El Arysch fut rompue. Dans on empressement d'épargner à son pays les efforts t l'effusion de sang sans lesquels on ne viendrait pas bout de notre armée d'Égypte, sir Sidney Smith, se royant sûr d'obtenir l'adhésion de son gouvernement, vait pris dans ces négociations le titre de ministre lénipotentiaire de S. M. Britannique, titre qu'il avait u en effet, mais qu'il n'avait plus depuis l'envoi de lord Elgin à Constantinople. Mais peu de jours après

1. A Kléber, 19 avril 1800.
2. Aux consuls, 15 mai 1800.

la signature du traité qui laissait à nos troupes le passage libre pour retourner en France, et avant que l'existence de cette convention fût connue à Londres, des ordres formels de l'amirauté arrivèrent à l'amiral Keith de ne consentir à aucune capitulation à moins que notre armée ne se rendît prisonnière de guerre. Il n'y avait eu donc là aucun piége de la part du gouvernement anglais, car il se hâta d'approuver la convention, aussitôt qu'il connut la part que Sidney Smith y avait prise. Il y avait eu seulement une usurpation de pouvoirs inspirée à ce dernier par trop de bonne volonté. Sir Sidney fut désespéré, car toutes les apparences étaient contre lui : il s'empressa de prévenir Kléber. Ce général reçut bientôt de l'amiral Keith une lettre dans laquelle lui étaient signifiées les dures conditions que le cabinet anglais prétendait lui imposer. Kléber la lut avec son calme accoutumé : « Demain, dit il froidement à l'envoyé, l'amiral connaîtra ma réponse. »

Le lendemain il fit mettre à l'ordre du jour la lettre de Keith, en la faisant suivre de cette proclamation laconique, la plus simple et la plus belle à la fois, que jamais général ait adressée à ses troupes : « Soldats, on ne répond à de telles insolences que par des victoires, préparez-vous à combattre ! » L'armée avait déjà évacué, en exécution du traité, la haute Égypte et les postes les plus importants, mais ce malheur n'était pas sans compensation, car dans la circonstance actuelle, elle ne pouvait vaincre qu'à l'aide d'une complète concentration de toutes nos forces. Cependant toute concentrée qu'elle fût, et quelque réduit que fût le nombre des forts qu'elle occupait encore, elle ne

put de l'aveu même des historiens qui ont le plus maltraité Kléber et contesté ses chiffres, mettre en ligne dans ce péril extrême, que dix à douze mille hommes[1] contre les quatre-vingt mille hommes de l'armée turque. Le choc eut lieu non loin des ruines d'Héliopolis. Inspirée et conduite par un héros, notre armée balaya comme la poussière ce ramassis de barbares dans la bataille la plus étonnante qu'aient vue ces contrées. (20 mars 1800). Kléber, a-t-on dit, ne pouvait mieux réfuter lui-même ses propres assertions. C'est oublier que la victoire d'Héliopolis, précédée d'une évacuation préliminaire de toutes les provinces qui permit de masser toutes nos forces sur un seul point, et remportée dans un moment où l'exaltation de l'armée était montée à un degré extraordinaire, était une sorte de miracle, et qu'on ne doit pas compter sur un miracle, ni surtout sur un miracle opéré aujourd'hui, à recommencer demain. Que l'armée pût gagner une, deux, trois batailles, Kléber n'en avait jamais douté, mais ce qu'il eût voulu éviter, c'est de voir tant d'héroïsme inutile, de voir tant de sang répandu pour retarder seulement une échéance fatalement contraire à nos armes.

Après Héliopolis, il lui fallut entreprendre une seconde conquête de l'Égypte. Elle forma avec la première un heureux contraste par la clémence et l'humanité dont il fit usage envers les vaincus. L'homme qui lors de l'invasion s'était montré notre ennemi le plus acharné, Mourad Bey, subjugué par les procédés géné-

1. M. Thiers dit : *Dix mille soldats,* ce qui ne l'empêche pas de soutenir en même temps que l'armée en comptait alors 28000, dont *vingt-deux mille combattants au moins.* (*Histoire du Consulat* : Héliopolis.) Où donc se trouvaient les douze mille absents?

reux de Kléber, vint à son camp, lui jura fidélité et l'aida efficacement à reprendre le Caire. Kléber ne voulut pas qu'aucun supplice accompagnât la rentrée triomphante de nos troupes dans cette capitale; il se borna à frapper une contribution sur les habitants épouvantés d'avance des représailles que semblaient leur prédire les terribles souvenirs laissés dans leur ville par le général Bonaparte. Il réorganisa la colonie, donna une nouvelle impulsion aux travaux de l'institut, enrôla et disciplina à l'européenne des bataillons de Grecs, de Cophtes et même de nègres du Darfour. Mais sans illusion sur la portée d'un succès dont tout autre eût été enivré, il profita de sa victoire pour entamer de nouvelles négociations avec la Porte, afin d'en obtenir s'il se pouvait des conditions encore plus avantageuses. Il en était là, lorsqu'un fanatique, armé par cette haine religieuse qui créait un abîme de plus entre l'Égypte et nous, vint mettre fin à cette noble existence. Si c'était son destin d'être sitôt brisée, elle méritait du moins de se consumer au service d'une entreprise moins injuste et moins stérile. On a souvent dit de Kléber « qu'il ne voulait ni servir ni commander. » Interprétée au point de vue militaire cette parole serait un non-sens, car il a surabondamment prouvé qu'il savait faire l'un et l'autre avec une égale supériorité; elle doit être entendue au point de vue politique, et ainsi comprise elle est un hommage digne de lui.

Kléber était le dernier survivant de cette fière génération de généraux dont Hoche est resté la plus glorieuse personnification, et à laquelle Moreau lui-même n'appartenait qu'à demi. Il y avait dans ces fils de la Révolution quelque chose de plus que des mili-

taires. Associés à toutes les idées de leur temps, ils en partageaient les grandes ambitions; ils ne se regardaient comme étrangers à aucune des questions qui intéressaient ou passionnaient leur pays. Venus au milieu d'une tourmente sans exemple, ils ont vu leur patrie déchirée par les factions, mais ils ne l'ont connue que libre, et ne se sont inclinés que devant la loi. Ce n'est pas eux qu'on eût jamais vus vendre leur dignité et leur indépendance de citoyens au prix d'un bâton de maréchal, ou se courber docilement sous leur égal devenu leur maître. Il est aussi difficile de les supposer serviteurs satisfaits sous ce joug doré, que de concevoir Mirabeau, Danton ou Vergniaud dans l'assemblée des muets. On sent dans tout ce qui reste d'eux une âme plus haute, une race plus forte qui dépasse de cent coudées toute cette cohue des hommes spéciaux de l'Empire qui hors du champ de bataille n'avaient plus ni cœur ni idées. Ils ne servirent la même cause, ni ne cherchèrent les mêmes honneurs, car ils vécurent et moururent pauvres; mais puisque la Révolution devait finir par tomber dans la main des soldats, il est à jamais regrettable que ceux-là, qui étaient de grands citoyens en même temps que de grands capitaines, n'aient pas été appelés à influer plus puissamment sur ses destinées.

Par une suite toute naturelle de ces événements, l'Angleterre connaissait beaucoup mieux que le premier Consul notre véritable situation en Égypte; la plupart de nos convois tombaient en ses mains depuis deux ans, et avec eux les confidences les plus intimes des soldats et des chefs de l'armée. La mort de Kléber, son remplacement par un homme dont le titre prin-

cipal consistait dans les flatteries qu'il avait toujours prodiguées à Bonaparte, la situation désespérée où se trouvait Malte, alors sur le point de se rendre, n'étaient pas des faits de nature à décourager le cabinet anglais, et son insistance pour se faire admettre dans un congrès avec l'Autriche, provenait uniquement du désir de faire gagner du temps à son alliée. Le Premier Consul, en subordonnant cette admission à l'acceptation d'un armistice maritime, proposait une chose impossible, car un tel armistice ne pouvait avoir qu'un sens, le ravitaillement de Malte et de l'armée d'Égypte. C'était proposer à l'Angleterre de sacrifier tout le fruit de ses longs efforts au moment même de le recueillir, et c'était préjuger le résultat du congrès, puisque c'était consolider d'avance nos deux possessions les plus contestées. Une telle offre était trop évidemment dérisoire pour être acceptée; cependant la diplomatie britannique qui avait un intérêt pressant à prolonger le débat, y répondit par un contre-projet fort ingénieux. On voulait assimiler Malte et Alexandrie aux places d'Allemagne, soit : mais celles-ci ne pouvaient s'approvisionner qu'au jour le jour, et seulement dans la proportion de leurs besoins pendant la durée de l'armistice. On y consentait en ce qui concernait Malte et Alexandrie. Cette contre-proposition qui abordait de front la vraie difficulté, força le premier Consul à démasquer son but. Son représentant, M. Otto, se montra disposé à accepter la transaction à l'égard de Malte, mais en stipulant que six frégates pouvant porter environ six mille hommes pourraient entrer dans le port d'Alexandrie sans être visitées, ce qui mit fin à la négociation. Elle avait duré tout le mois de septembre,

et avant même qu'elle fût terminée, Malte avait succombé à la suite d'une défense de deux ans qui fit le plus grand honneur au général Vaubois.

Tout n'était pas rompu avec l'Autriche, malgré la déception causée par le désaveu de M. de Saint-Julien; de part et d'autre on avait résolu de reprendre les pourparlers à Lunéville, et le Premier Consul consentit à une prolongation de l'armistice pour quarante-cinq jours, mais à la condition qu'on lui remettrait les places d'Ulm, de Philipsbourg et d'Ingolstadt.

Cette convention fut signée par Moreau à Hohenlinden, dans le village dont il allait bientôt immortaliser le nom par son plus beau fait d'armes. La chute de M. de Thugut, qui survint vers le même moment, et la nomination de M. de Cobentzel comme plénipotentiaire à Lunéville, semblèrent d'un heureux augure pour la conclusion de la paix. M. de Cobentzel était le négociateur de Campo Formio; il avait su se rendre agréable au général Bonaparte. La France devait être représentée à Lunéville par Joseph Bonaparte, diplomate des plus médiocres auquel on n'eût jamais songé, si le Premier Consul ne se fût considéré dès lors comme le chef d'une dynastie dont les membres étaient appelés à posséder tous les priviléges du droit de naissance. M. de Cobentzel, qui était le personnage le plus propre à seconder la politique nécessairement dilatoire du cabinet de Vienne, n'arriva à Lunéville qu'à la fin d'octobre; il n'y trouva pas Joseph et se rendit directement à Paris. Là, bien que ses pouvoirs fussent très-réguliers, Talleyrand ne tarda pas à s'apercevoir que le diplomate autrichien ne consentirait à traiter qu'autant que l'Angleterre serait admise au congrès.

Bonaparte, auquel il fit part de ce nouveau mécompte, s'emporta contre M. de Cobentzel; il se livra à son égard à une de ces scènes de violence, qui devinrent de plus en plus brutales et fréquentes à mesure que sa puissance grandit : « Si M. de Cobentzel n'avait rien de mieux à nous dire, il n'avait qu'à repartir au plus vite ! » Cependant il ne s'opposa pas à ce que les conférences fussent entamées à Lunéville, où se rendirent les deux négociateurs. M. de Cobentzel laissa alors entrevoir à Joseph que ses instructions ne lui faisaient pas une nécessité absolue de ne traiter que conjointement avec l'Angleterre, mais il allégua celle de consulter sa cour à ce sujet. Son courrier éprouva de grands obstacles pour arriver à Vienne, et la réponse se fit attendre[1].

Ce moyen de gagner du temps une fois suffisamment exploité, M. de Cobentzel en fit surgir un autre plus fondé : ce fut l'occupation de la Toscane par les troupes françaises. La convention d'Alexandrie avait décidé que la Toscane continuerait à être occupée par l'armée impériale[2]. Ce droit comprenait évidemment celui de lever des milices, car c'est ainsi que pour notre compte nous l'interprétions relativement au Piémont et à la Lombardie; ce furent pourtant ces levées et le prétendu projet d'un débarquement des Anglais en Toscane[3], qui servirent de prétexte à cette nouvelle

1. Joseph à Talleyrand, 15 novembre 1800.

2. Napoléon a écrit que « dans la convention d'Alexandrie *il n'avait pas été question de la Toscane* », or l'article 3 de cette convention était ainsi conçu : « L'armée de S. M. I. occupera également la Toscane et Ancône. »

3. M. Thiers parle de ce projet comme s'il y croyait. Napoléon qui l'a allégué le premier comme gouvernant, n'y croyait pas comme

invasion, non moins inique que la première. Livourne se vit une seconde fois mise au pillage, et les bâtiments de commerce anglais n'échappèrent pas cette fois au guet-apens dont notre armée se fit l'instrument. Il est presque inutile d'ajouter qu'aucun des motifs allégués alors et depuis n'était sincère ni fondé. Le Premier Consul n'en avait qu'un qu'il n'a jamais avoué : il s'empara de la Toscane parce qu'il voulait l'avoir dans les mains au moment de la paix, afin d'en disposer en faveur du gendre du roi d'Espagne, auquel il l'avait déjà fait offrir.

De tels procédés n'étaient guères propres à accroître la confiance et à faciliter la paix. M. de Cobentzel en tira parti avec les ressources habituelles du verbiage diplomatique, et l'on gagna ainsi la fin de l'armistice (28 novembre 1800). Comme malgré les flots de paroles dépensés de part et d'autre, il n'en restait pas moins établi que l'Autriche ne voulait pas négocier séparément, il fut convenu qu'on en appellerait de nouveau au sort des armes, les négociations restant pendantes à Lunéville, et Moreau reçut l'ordre de recommencer les hostilités.

L'armée de Moreau, depuis trois mois immobile sur l'Inn, avait reçu des renforts qui la portaient à un peu plus de cent mille hommes. Le Premier Consul lui avait en outre donné pour point d'appui un corps d'armée franco-batave, commandé par Augereau, et placé sur le Mein pour contenir les corps francs levés par l'Autriche en Souabe et en Franconie. Cette petite ar-

historien : « L'armistice, dit-il, ne permit pas aux Anglais d'opérer leur débarquement puisque cela serait devenu une cause certaine de rupture. » (Mémoires.)

mée d'environ vingt mille hommes, placée trop loin de Moreau pour lui prêter un appui efficace, eût gagné à être réunie à la sienne, car elle pouvait arrêter et arrêta en effet sa marche en avant, et contribua peu à sa sécurité. En Italie, Brune substitué brusquement à Masséna, qu'on priva de son commandement pour des torts d'administration, qui n'étaient alors ni plus ni moins grands qu'ils n'ont été avant et après cette disgrâce singulière, eut sous ses ordres une armée à peu près égale à celle de Moreau. Il était également couvert par une sorte d'arrière-garde excentrique, commandée par Murat, et faisant face à l'Italie centrale et aux Napolitains. Enfin un cinquième corps était placé dans une situation intermédiaire sous les ordres de Macdonald. Ce général occupait le canton des Grisons avec 15 000 hommes, et de là pouvait descendre à volonté en Italie ou en Allemagne par l'un ou l'autre Tyrol. Les Autrichiens avaient à nous opposer des armées en nombre égal, sinon d'égale force. En présence de Moreau, c'était l'archiduc Jean, grand théoricien militaire et admirateur passionné du général Bonaparte, dont il se proposait d'imiter la tactique; il avait sous ses ordres 80 000 hommes, soutenus d'un côté par un corps de 20 000 soldats, sous Klenau, appuyés de l'autre par Iller, cantonné avec 30 000 hommes dans le Tyrol. Sur le Mincio c'était le maréchal de Bellegarde, avec 90 000 hommes dans de belles positions défensives.

Cette fois encore notre armée d'Allemagne n'avait pas été plus favorisée que celle d'Italie, bien qu'il fût plus évident que jamais qu'elle seule pouvait frapper le coup décisif. Mais aujourd'hui Moreau était maître de ses mouvements, aucun traité ne subordonnait plus

›n action à celle de l'armée d'Italie, et personne ne ›uvait plus le devancer, grâce au pas immense qu'il ›ait fait en avant dans sa première campagne, l'Inn › trouvant infiniment plus rapproché que le Mincio ›u cœur de la monarchie autrichienne.

Les deux armées se mirent en mouvement le 28 no-›embre. La saison était froide et pluvieuse, mais cette ›irconstance, qu'à l'époque du traité de Campo Formio ›onaparte avait alléguée comme une raison impérieuse › faire la paix, n'était plus rien aujourd'hui à ses ›ux ; et lui qui avait reculé devant le col de Tarvis › mois d'octobre, il exigeait que Macdonald franchît Splügen en plein décembre. Moreau, jusque-là can-›nné sur le plateau qui domine Munich, au delà de ›sar, se porta en trois colonnes sur l'Inn, tout à la ›s pour éclairer les abords de ce fleuve, d'un accès ›s-difficile, et pour rejeter sur la rive opposée les ›ant-postes autrichiens. Fidèle à sa méthode pru-›nte et sûre, il avait détaché le corps de Sainte-Su-›nne vers Ingolstadt, pour protéger ses derrières ›ntre Klénau et pour soutenir en cas de besoin ›rmée d'Augereau. A son extrême droite le corps de ›courbe remplissait, quoique plus rapproché, un rôle ›alogue en le mettant à l'abri de toute attaque de la ›rt de l'armée autrichienne qui occupait le Tyrol. ›rmée de Moreau faisait ainsi face à l'Inn sur un ›rcours d'une quinzaine de lieues ; la droite sous Le-›urbe était à Rosenheim, le centre sous Moreau à ›asserbourg, la gauche sous Grenier à Mühldorf.

Selon toutes les probabilités, l'archiduc Jean allait › borner à défendre le passage de l'Inn. Retranché ›rrière un obstacle naturel d'une aussi grande force,

il était presque inexpugnable. Il était difficile de supposer qu'il s'en priverait volontairement pour s'attaquer à un ennemi tel que Moreau ; de là l'étendue que celui-ci avait cru pouvoir donner à son front. Cependant l'invraisemblable était le vrai. L'archiduc, la tête montée par la témérité de la jeunesse et par le succès inouï des audaces du général Bonaparte, avait conçu un plan de campagne des plus hardis qui ne tendait à rien moins qu'à couper l'armée de Moreau. Pour réussir dans un tel plan il ne lui manquait qu'une seule chose, la force de le réaliser, car à vouloir couper un ennemi plus fort que soi, on ne fait que se couper soi-même. L'archiduc avait résolu de passer l'Inn à Braunau au-dessus de nos positions, de franchir ensuite l'Isar lui-même à Landshut et de venir de là se placer à Munich sur notre ligne de retraite. Il aurait pu aller jusqu'au bout de ce plan tant vanté sans compromettre le salut d'une armée si supérieure à la sienne : il n'eût atteint d'autre résultat que de perdre ses propres communications. Au reste il en sentit bientôt lui-même le côté faible, car il y renonça en chemin. Rencontrant notre gauche un peu aventurée aux environs d'Ampfingen, il l'assaillit avec presque toute son armée dans la journée du 1er décembre. Mais le corps de Grenier, bien que surpris par un ennemi plus que double, fut secouru à temps par une divison du centre et se rabattit sans avoir été entamé dans la forêt de Hohenlinden qui était placée sur nos derrières. Au centre de cette forêt s'étendait une petite plaine déboisée au milieu de laquelle on voyait le village de Hohenlinden. C'est dans cette position depuis longtemps étudiée par lui, que Moreau fit arrêter

le corps de Grenier pour attendre l'archiduc. Il lui adjoignit pour le soutenir de fortes réserves avec une division du centre, et celui-ci, réduit aux divisions Decaën et Richepanse, fut placé à Ebersberg, à peu de distance de Hohenlinden. Dans cette position centrale, Moreau était maître de toutes les avenues de la forêt ; il occupait toutes les chaussées qui conduisaient à Munich, les Autrichiens ne pouvaient marcher sur cette ville sans venir déboucher sur son front.

La principale de ces chaussées était celle qui va de Mulhdorf à Munich en passant à travers la forêt d'abord par Mattenpoet, puis par Hohenlinden. C'est dans ce long et sombre défilé que le 3 décembre au matin, par une véritable tempête de neige qui aveuglait les soldats, vint s'engouffrer l'archiduc, avec la plus grande partie de son armée, ses cent pièces d'artillerie et tous ses bagages. Ses autres corps durent prendre des chemins de traverse beaucoup moins praticables, ce qui était fait pour nuire à l'exactitude et à l'ensemble de l'opération : Riesch à sa gauche avec douze mille hommes, à sa droite Kienmayer et Baillet-Latour qui devaient s'avancer par Lendorf et Hartofen. Avant même que ces mouvements fussent complétement dessinés, Moreau avait donné l'ordre aux divisions Decaen et Richepanse, qui se trouvaient à Ebersberg, de remonter la forêt à mesure que les Autrichiens la descendraient, et une fois parvenus à Mattenpoet par Saint-Christophe, de se rabattre vers Hohenlinden sur les derrières de la colonne principale de l'archiduc. Cette manœuvre simple et hardie comme une inspiration de génie, fut confiée à un homme qui était

digne de la comprendre et de l'exécuter; elle devait décider du succès de la journée.

Il était sept heures et demie du matin lorsque la tête de colonne des Autrichiens parut devant Hohenlinden. Moreau, secondé par Grenier, Ney et Grouchy, se borna à contenir avec vigueur les troupes qui le débordaient afin de donner à Richepanse le temps d'opérer son mouvement sur Mattenpoet, et aux Autrichiens celui de s'engager de plus en plus dans la forêt. Il avait déjà repoussé deux attaques successives lorsqu'il vit se produire un mouvement d'hésitation, une sorte de flottement dans la ligne ennemie, signe certain de la présence de Richepanse sur les derrières des Autrichiens. Il forme aussitôt en une masse les divisions de Ney et de Grouchy, puis il les lance dans le défilé où elles pénètrent avec une force et un élan irrésistibles. Ney culbute sur son passage les Autrichiens qui se dispersent dans la forêt au milieu d'un affreux désordre; il s'enfonce en courant dans le défilé dont on ne cherche plus à lui disputer l'accès, et parvenus à moitié chemin entre Hohenlinden et Mattenpoet, ses soldats poussent un grand cri de joie en reconnaissant ceux de Richepanse. On se rejoint à travers l'armée ennemie déjà en fuite sur tous les points, on s'embrasse avec ivresse sur ce champ de bataille si glorieusement conquis. Dans son mouvement d'Ebersberg sur Mattenpoet, Richepanse, parti avant Decaen, avait rencontré à mi-chemin le corps de Riesch, mais comprenant la nécessité d'exécuter à tout prix l'opération qui lui était confiée, il avait poursuivi sa route, ne laissant qu'une seule brigade pour tenir tête à Riesch, mais avec la certitude qu'elle serait dégagée par Decaen qui le sui-

vait. Arrivé à Mattenpoet, il rencontra de nouvelles troupes, et sacrifiant tout au but principal, il laissa encore là la moitié de la brigade qui lui restait. C'est donc avec quelques bataillons seulement qu'il put s'avancer dans le défilé où s'était enfoncée la colonne autrichienne, mais il s'y lança tête baissée avec tant d'impétuosité qu'un trouble extrême se répandit aussitôt parmi les troupes surprises par une attaque si imprévue. C'est alors que Moreau en avait aperçu le contre-coup, et que Ney s'était élancé au-devant de Richepanse. Se voyant abordés à la fois en tête et en queue dans cet étroit passage, les Autrichiens sont pris d'une effroyable panique; ils abandonnent canons et bagages pour se jeter à droite et à gauche dans la forêt où nos soldats recueillent les prisonniers par milliers.

A trois heures, toute cette formidable colonne qui formait le centre et le pivot de l'armée autrichienne était anéantie. C'était le moment où sa droite, formée des corps de Latour et de Kienmayer, ignorant encore le désastre, débouchait bien tardivement sur le champ de bataille, par Burkrain. Elle y fut reçue par deux divisions de Grenier qui attendaient avec impatience le moment d'entrer en action. Ces divisions commandées par Legrand et Bastoul soutinrent intrépidement cette attaque, puis ayant reçu quelques renforts, elles prirent à leur tour l'offensive et culbutèrent l'ennemi en s'emparant d'une partie de son artillerie. Sur notre droite les prévisions de Richepanse s'étaient pleinement réalisées : la brigade qu'il avait laissée aux prises avec le corps de Riesch avait été dégagée par Decaen et ce général avait rejeté les Autrichiens sur l'Inn. Nous étions vainqueurs sur tous les points.

Vingt mille hommes tués ou pris, quatre-vingt-dix pièces de canon et d'immenses bagages enlevés à l'ennemi, tels étaient les résultats de cette foudroyante bataille, une des plus belles qui aient été gagnées dans tous les temps, et où nous avions combattu moins de soixante mille hommes contre plus de soixante-dix. Les combinaisons de Moreau avaient été pleines de simplicité et de grandeur, il avait tout prévu, paré d'avance à toutes les surprises possibles; son calme, son tact, sa fermeté dans l'action avaient montré en lui un génie militaire qui grandissait tous les jours; Ney avait été admirable d'ardeur, Richepanse avait déployé dans l'exécution de la manœuvre qui lui avait été confiée un élan, une intelligence incomparables; chefs et soldats, en un mot, s'étaient montrés à la hauteur d'une des plus grandes journées de notre histoire militaire; mais plus belle que tous ces résultats et que tous ces faits d'armes était la noble flamme qui brilla ce jour-là dans notre vieille armée du Rhin! Ces effusions patriotiques, ces embrassements fraternels sur le champ de bataille, cette modestie du chef s'oubliant lui-même pour partager sa gloire à ses camarades, cette célébration de la victoire au nom de la paix et de la liberté, c'étaient déjà des mœurs d'une autre époque, et on ne les revit plus dans nos armées. Hohenlinden est la dernière de nos victoires républicaines.

Napoléon a écrit sur cette bataille des appréciations auxquelles on ne sait quel nom donner. Si le mot de jalousie, que les contemporains n'ont pas hésité à prononcer à cette occasion, doit être retiré sous prétexte qu'il avait le droit de n'être jaloux de personne, on ne

peut nier du moins que ses critiques n'aient été dictées par la haine la plus misérable et la plus mesquine. L'homme que l'Europe lui avait si longtemps donné pour rival, et que sa double campagne de 1800 met au rang des plus illustres capitaines, est traité par lui comme le dernier des écoliers ; sa victoire est un pur effet du hasard, et ses combinaisons sont bien inférieures à celles de l'archiduc Jean. Il a eu tort de laisser en arrière le corps de Sainte-Suzanne, qui surveillait Klénau, tort de laisser sur sa droite le corps de Lecourbe, qui surveillait les débouchés du Tyrol où se trouvait une armée de trente ou quarante mille hommes ; mais il a eu tort surtout de vaincre avec tant d'éclat, c'est là ce que son antagoniste ne lui pardonne pas. Que parle-t-on de la manœuvre ordonnée à Richepanse? *Cela n'est pas*, et d'ailleurs, cela eût été *contraire à toutes les règles !* Richepanse avait pour but d'empêcher les Autrichiens d'entrer dans la forêt, nullement de tomber sur leurs derrières ; son *désespoir* et son *imprudence* ont fait le reste! Ainsi le modeste et consciencieux Moreau aurait menti à la face de toute l'armée en s'attribuant dans son rapport au ministre de la guerre (en date du 3 décembre) l'ordre donné à Richepanse et à Decaen de « déboucher par Saint-Christophe sur Mattenpoet et de tomber avec vigueur sur les derrières de l'attaque autrichienne. » Lui si attentif à faire valoir ses frères d'armes, il aurait volé sa part de gloire à Richepanse qui n'a jamais songé à s'en plaindre. L'accusation est sans doute d'un homme de génie, mais elle est d'une âme singulièrement petite, et, du haut de son dédaigneux silence, Moreau dépasse ici de toute la tête celui dont la haine eût voulu effacer

jusqu'au souvenir de ses grandes actions. Au reste, l'ordre existe ; ceux mêmes qui ne font que répéter en l'amplifiant la leçon de l'écrivain de Sainte-Hélène sont forcés d'en convenir. L'ordre adressé à Richepanse lui prescrivait de se porter d'Ebersberg à Mattenpoet par Saint-Christophe, et de « *combattre l'ennemi après son débouché décidé sur Hohenlinden*[1] ». On se rabat sur ce que cette instruction était « pas assez précise et trop peu détaillée, » comme si un ordre pour une marche de deux lieues avait besoin de si grands détails, comme si tout l'ordre ne consistait pas à indiquer la direction à prendre et le but de la manœuvre, comme si enfin une indication plus minutieuse n'eût pas précisément compromis le succès de la manœuvre en gênant la marche de Richepanse par des prescriptions trop étroites, en l'exposant à sacrifier le principal à l'accessoire et à arriver trop tard à Mattenpoet. A ces atténuations puériles des copistes, on préfère encore les attaques envenimées du maître, sur les sentiments duquel il est du moins impossible de se méprendre. En vain dira-t-on que ces appréciations ont été écrites sous l'impression des démêlés ultérieurs de Bonaparte avec Moreau; un homme dont le témoignage n'est pas suspect à l'égard de Bonaparte, Savary, atteste que dès Marengo, il attaquait avec une extrême vivacité tous les actes de Moreau et l'accusait bien étrangement *d'avoir fait manquer la paix*. Bonaparte haïssait Moreau depuis l'opposition qu'il avait rencontrée en lui au sujet de son plan de campagne et depuis la désapprobation que Moreau avait laissé percer au sujet des mesures

1. *Mémorial du dépôt de la guerre*, tome IV.

qui avaient suivi le 18 brumaire. Mais il croyait devoir encore dissimuler ces sentiments, et lorsqu'il eut à annoncer la victoire de Hohenlinden au Corps législatif, il s'exprima en des termes bien différents de ceux de ses conversations privées et de ses mémoires. « Cette victoire, dit-il, a retenti dans toute l'Europe ; elle sera comptée par l'histoire au nombre des plus belles journées qui aient illustré la valeur française » (2 janvier 1800). Et à Moreau lui-même, il écrivait au sujet de ces mêmes manœuvres qui lui semblaient si ineptes, « je ne vous dis pas tout l'intérêt que j'ai pris à *vos belles et savantes manœuvres*, vous vous êtes encore surpassé dans cette campagne. » On peut être rassuré sur sa propre gloire quand on force ses ennemis à se donner à eux-mêmes de pareils démentis.

Après le coup qui venait de la frapper, l'armée autrichienne était hors d'état d'arrêter Moreau. Il franchit sous ses yeux l'Inn, l'Alza, la Salza, l'Ens, la battit en détail dans plusieurs rencontres successives, lui prit son artillerie et plusieurs milliers de prisonniers, et quinze jours après la bataille de Hohenlinden il était à près de quatre-vingts lieues de là et presqu'aux portes de Vienne. L'archiduc Charles qui avait repris à son frère le commandement des troupes de l'empire, demanda un armistice. Les lieutenants de Moreau le pressaient d'entrer à Vienne et tout semblait l'y convier; c'était le couronnement naturel de sa victoire; l'éclat en eût été centuplé aux yeux du vulgaire qu'on ne prend que par ces grossières apparences, et il y avait quelqu'un à Paris qu'un tel triomphe eût fait mourir de dépit. Mais Moreau savait le corps d'Augereau compromis, il n'avait plus de nouvelles de l'armée d'Ita-

lie, enfin ses soldats étaient exténués par ces marches rapides dans une saison si rigoureuse, et il mettait sa gloire à ce que l'on ne pût pas lui reprocher d'avoir versé inutilement même le sang d'un seul soldat. Peut-être est-il regrettable pour la cause qu'il n'avait pas cessé de servir, malgré l'erreur d'un moment, qu'il n'ait pas eu un peu de ce charlatanisme qui était devenu nécessaire à quiconque voulait agir fortement sur ses contemporains ; mais à coup sûr cela est regrettable pour sa renommée, car personne ni alors ni depuis ne lui tint compte d'une abnégation si rare et si supérieure à la vanité des triomphateurs.

L'armistice fut signé à Steyer le 25 décembre et Augereau se trouva ainsi dégagé de la fâcheuse situation dans laquelle il se trouvait. Pendant ce temps, l'armée d'Italie avait à son tour commencé ses opérations sur le Mincio ; mais dirigée avec mollesse par un chef peu fait pour un si grand commandement, elle ne remporta que des avantages peu décisifs et uniquement dus à l'assurance des soldats et des lieutenants de Brune. Il ne tint pas à lui que le combat de Pozzolo ne fût un véritable désastre pour son armée. Cependant il réussit à traverser le Mincio et l'Adige : il était arrivé à la hauteur de Trente, où il devait opérer sa jonction avec Macdonald, lorsque la nouvelle de l'armistice vint le dispenser de donner de plus grandes preuves d'incapacité. Macdonald se trouvait au rendez-vous avec l'armée des Grisons : il avait livré peu de combats, mais il avait fait un miracle auprès duquel le passage du Saint-Bernard n'était qu'un jeu d'enfant ; il avait franchi le Splügen au cœur du mois

de décembre. Ayant reçu du Premier Consul une injonction péremptoire de marcher fondée sur cet aphorisme très-risqué « que partout où deux hommes pouvaient mettre le pied une armée pouvait passer; » il avait conduit ses quinze mille hommes à travers des montagnes de glace où l'avalanche lui avait enlevé des escadrons entiers. Après de grandes souffrances, il était parvenu à les amener dans le Tyrol à travers la Valteline; mais ces exploits obscurs n'attirèrent pas les regards de l'Europe, et personne ne songea cette fois à citer Annibal.

Pendant que la guerre, ce négociateur souverain, faisait son œuvre, Joseph et M. de Cobentzel étaient restés en tête à tête à Lunéville, attendant que la force des choses eût prononcé. Après l'armistice de Steyer ils reprirent les pourparlers pour la paix. Mais le Premier Consul, voulant dès le début leur imprimer une marche rapide, intervint dans le débat par une manifestation qui engageait sa politique et ne lui permettait pas de revenir en arrière. Dans son message du 2 janvier 1801 au Corps législatif, après avoir proposé à l'assemblée de décréter que les armées avaient bien mérité de la patrie, il déclara que la paix ne pouvait être conclue qu'à la condition que la France eût le Rhin et que l'Autriche se contentât de l'Adige. Cet ultimatum signifié d'une façon si choquante préjugeait la question discutée en ce moment à Lunéville : M. de Cobentzel s'en plaignit avec raison, mais il n'en défendit pas moins pied à pied et successivement l'Oglio, la Chiesa, le Mincio et enfin l'Adige avec toutes les ressources du plus habile capitaine. Cependant il fallut se soumettre à la nécessité, et le 15 janvier il accepta

la limite de l'Adige[1] à condition que la Toscane serait rendue au grand-duc ou qu'on lui céderait les légations comme équivalent, ce que Talleyrand avait formellement accepté dès le 9 janvier[2]. Il ne restait plus qu'à se mettre d'accord relativement aux indemnités à donner aux princes dépossédés sur le Rhin; Cobentzel insistait pour qu'on en finît immédiatement, et l'on était sur le point de signer, lorsque Joseph reçut l'ordre de ralentir les négociations. Un revirement aussi complet que brusque s'était opéré dans les exigences du Premier Consul. Ce nouveau coup de surprise vint prouver à M. de Cobentzel que ses secrètes appréhensions n'étaient que trop justifiées et qu'il connaissait bien son ancien antagoniste de Campo Formio. Une lettre de Talleyrand (à la date du 24 janvier) venait de prescrire à Joseph un programme tout nouveau et beaucoup plus défavorable à l'Autriche que tout ce qui avait précédé. Cette puissance devait maintenant renoncer pour toujours à la Toscane et sans aucune indemnité; elle devait en outre indemniser les princes dépossédés sur la rive gauche du Rhin aux dépens des princes ecclésiastiques, en stipulant au nom de l'Empire germanique.

Ces exigences n'étaient fondées sur aucun grief nouveau imputable à l'Autriche : elles n'avaient d'autre cause que la reconstitution de l'ancienne ligue des Neutres sous les auspices de la Russie, et la rupture de Paul Ier avec l'Angleterre qui lui refusait l'île de Malte, siége indispensable de sa grande maîtrise. La

1. Joseph à Talleyrand, 15 janvier 1801.
2. Talleyrand à Joseph, 9 janvier.

Prusse étant entrée dans la ligue, et Paul étant de plus en plus irrité contre la Cour de Vienne, l'Autriche se trouvait maintenant isolée sur le continent et à la merci du vainqueur. Talleyrand ne crut pas nécessaire de prendre la peine de dissimuler la cause du revirement; il alléguait dans sa lettre du 24 janvier l'état « de nos nouvelles relations avec la Russie et les sentiments connus de la Prusse, ces deux puissances manifestant un intérêt égal à ce que l'Empereur ne soit pas trop puissant en Italie; » mais Joseph, qui, en sa qualité de diplomate novice, avait la faiblesse de tenir à la parole donnée éprouva vis-à-vis de son collègue de mortels embarras; il s'efforça de convaincre le Premier Consul de la nécessité d'indemniser le grand-duc, il lui rappela les promesses solennelles qu'il avait faites à cet égard et « vous savez, lui écrivait-il naïvement, *que je ne l'ai pas fait de ma tête*, j'en avais l'ordre précis » (29 janvier 1801). Tout fut inutile, il reçut l'intimation de ne pas céder. Et M. de Cobentzel faisant attendre sa soumission à un tel abus de la force, Talleyrand le menaça de nouveau de la Russie encore plus que de nos armées : « Telle est l'animosité de l'Empereur de Russie, écrivait-il, qu'il pourrait bien entrer dans ses vues de *rendre à l'État vénitien son ancienne organisation* » (6 février 1801).

Ces arguments furent enfin les plus forts et la paix fut signée. Le traité de Lunéville n'était guère qu'une seconde édition de celui de Campo-Formio, sauf en ce qui concernait la Toscane, érigée en royaume en faveur du jeune infant de Parme. Il consacrait la servitude de Venise sous l'Autriche et la conquête de la haute Italie pour la France, conquête déguisée encore, mais non pour

longtemps, sous le nom de république Cisalpine. Enfin il laissait entre les deux parties contractantes quelque chose de plus que le regret de ce que l'une d'elles avait perdu : il laissait le souvenir d'une sorte de guet-apens diplomatique. Malgré la grandeur et l'éclat de nos succès, il n'y avait donc là en réalité qu'une paix sur le papier.

CHAPITRE VI.

LES CONSPIRATIONS — LA SESSION DE L'AN IX (1800-1801). — LA LIGUE DES NEUTRES.

Pendant que les victoires de Moreau et les négociations de Lunéville donnaient un nouvel éclat à la politique consulaire, et que Bonaparte, au lieu de se contenter d'en partager l'honneur avec ses concitoyens, laissait de plus en plus percer l'intention de l'exploiter à son profit exclusif, les partis dont il ruinait les espérances, réduits à ne plus voir leur propre salut que dans sa perte, s'abandonnaient à des résolutions extrêmes comme la situation dans laquelle on les plaçait. Bien qu'ils fussent assurément peu capables de ressentir des scrupules quant au choix des moyens, il est à remarquer que ni la dictature de Bonaparte, ni les rigueurs excessives dont il avait usé à leur égard n'avaient pu les décider à recourir à ces expédients désespérés qui font plus de mal à ceux qui les emploient qu'à celui contre qui on les tourne. Sa dictature, ils l'avaient considérée comme chose temporaire et transitoire; quant à ses rigueurs ils se réservaient bien de s'en venger par la loi du talion. Mais

du jour où il annonça clairement l'intention d'usurper la souveraineté, de s'asseoir à cette place qu'ils pouvaient bien se résigner à voir vide, mais non à voir remplie par un parvenu, les conspirations cessèrent de lui faire une guerre de principes ou d'intérêts pour s'attaquer à sa personne elle-même.

De toutes ces menées surveillées de très-près par sa double police, le Premier Consul ne redoutait sérieusement que celles de l'ancien parti jacobin. Il le considérait comme ayant seul l'énergie nécessaire pour aller jusqu'au bout. Ayant lui-même servi autrefois dans les rangs de ce parti, il se savait l'objet de cette haine spéciale qui s'attache aux défectionnaires, mais ses souvenirs du temps de la terreur lui faisaient illusion sur ce que les jacobins, décimés par tant de proscriptions ou gagnés par les faveurs du pouvoir, étaient aujourd'hui en état d'oser et d'entreprendre. La prétendue conspiration de Ceracchi et d'Aréna, misérable épouvantail créé par la police, dont les excitations n'eurent pas même le pouvoir d'entraîner les conjurés dans la salle où l'attentat était censé devoir se consommer, avait suffisamment démontré que ce parti était désormais plus prodigue de déclamations que capable d'un acte énergique. Depuis lors, une machine explosible du genre de celles qu'on fabriquait pour la marine, et offrant une certaine analogie avec celle qui bientôt après fut connue sous le nom de *machine infernale*, avait été saisie chez un mécanicien artificier, nommé Chevalier, autrefois employé par le comité de salut public, inventeur d'une fusée inextinguible et républicain exalté. Mais Chevalier avait allégué que cette pièce lui avait été commandée par un

armateur de Bordeaux, et l'on n'avait pas la moindre preuve qu'il eût eu l'intention de s'en faire une arme contre la vie du Premier Consul.

Malgré ces faits ou plutôt en raison même de ces faits, dont il connaissait mieux que personne le caractère artificiel ou la portée démesurément grossie, Fouché, plus clairvoyant que le Premier Consul parce qu'il avait plus de sang-froid, persistait à attribuer beaucoup plus d'importance aux complots des agents royalistes, alors réunis en assez grand nombre à Paris par suite de la pacification de l'Ouest, qu'à ceux des jacobins. Il était en effet parfaitement au courant de toutes les démarches de ces sectaires qu'il payait et surveillait soit par lui-même soit par l'entremise de quelques-uns de ses anciens amis de la Montagne, comme Barrère, devenu espion de police après avoir gouverné la France en qualité de membre du comité de Salut Public. Circonvenu par les émigrés rentrés, par les modérés pour lesquels la haine et la peur des terroristes étaient devenues une idée fixe, par les anciens amis de Sieyès qui faisaient à Fouché et aux Montagnards ralliés une guerre incessante, le Premier Consul content au fond de ces divisions qui, selon son expression, sauvegardaient tout à la fois sa droite et sa gauche, et l'élevaient au-dessus des anciens partis comme un arbitre suprême et nécessaire, accordait pourtant plus de créance aux dénonciations des premiers qu'aux avertissements des seconds. Il considérait les avis de Fouché comme dictés par un reste de fanatisme jacobin, et comme il parlait lui-même souvent, sans y croire, de la part prise par Pitt aux complots royalistes, il se figurait que tout dans ces

complots était également chimérique à l'exception des menées connues de ce qu'il se plaisait à appeler le *comité anglais*. En fait, l'influence anglaise s'était employée assez activement à entretenir la guerre civile, dégénérée depuis quelque temps en guerre de grandes routes, mais elle ne s'était jamais abaissée à encourager des entreprises contre la personne du Premier Consul. Ces entreprises n'en existaient pas moins en projet dans les bas fonds de la chouannerie, et Bonaparte jugeait d'une bonne politique d'avoir l'air d'y croire, mais il n'y croyait pas. Cependant les moyens extra-légaux qu'il n'avait pas craint d'employer contre ce parti en diverses occasions, notamment lorsqu'il avait fait mettre à prix la tête du comte de Frotté et de ses compagnons, et lors du supplice de Toustaint, n'étaient guère faits pour autoriser une telle sécurité. Plus récemment, à la suite de son entrevue avec Georges Cadoudal et de ses inutiles efforts pour le gagner, il s'était presque aussitôt repenti de l'avoir laissé échapper. Ayant appris depuis que ce partisan était de retour en France après un court voyage en Angleterre, il écrivait à Bernadotte lettres sur lettres pour le presser de se débarrasser de cet ennemi inquiétant par n'importe quels moyens. Toutes les fois que Bonaparte se trouvait en présence d'une inimitié vraiment dangereuse, d'un obstacle redouté, d'un caractère indomptable, on voyait reparaître en lui l'homme primitif, le Corse aux passions violentes et sauvages, le politique inaccessible aux scrupules.

Longtemps avant que la chouannerie eût rien tenté contre sa personne, il vit dans Georges, non un adversaire politique à vaincre, mais un homme dont il fal-

lait se défaire à tout prix. De même qu'il avait écrit à Friant, au sujet de Mourad-Bey, à Brune au sujet de Frotté, il écrivait à Bernadotte au sujet de Georges: « Prenez mort ou vif ce coquin de Georges. Si vous le tenez une fois, faites-le fusiller vingt-quatre heures après comme ayant été en Angleterre après la capitulation »[1]. Un mois après il insistait : « Faites donc arrêter et fusiller dans les vingt-quatre heures ce misérable Georges »[2]; et quelques jours plus tard : « Faites-le prendre et fusiller »[3]. Or il n'y avait en ce moment de prise d'armes ni en Bretagne ni en Vendée; pour envoyer de tels ordres à un homme qui était d'ailleurs incapable de les exécuter, il suffisait à Bonaparte d'en redouter une.

Le 3 nivôse (24 décembre 1800) comme le Premier Consul se rendait à l'Opéra pour y entendre exécuter un oratorio d'Haydn, sa voiture rencontra vers le milieu de la rue Saint-Nicaise une petite charrette qui embarrassait le passage; cependant son cocher évita l'obstacle avec beaucoup de bonheur et d'adresse. A peine avait-il dépassé un des tournants de la rue qu'une détonation formidable se fit entendre. La force de l'explosion, semblable à la commotion produite par un tremblement de terre, souleva la voiture et ébranla toutes les maisons du quartier. Quatre personnes avaient été tuées sur le coup, une soixantaine étaient blessées plus ou moins grièvement, quarante-six maisons étaient extrêmement endommagées[4]. Le Premier

1. Bonaparte à Bernadotte (4 juin 1800).
2. Le même au même, 4 juillet.
3. id. 10 juillet.
4. Rapport de Dubois, préfet de police (10 nivose).

Consul persista néanmoins à se rendre à l'Opéra. Il parut dans sa loge avec madame Bonaparte encore toute pâle d'effroi; lui-même affectait l'impassibilité, mais l'inquiétude de ses regards trahissait son agitation intérieure. « Les coquins ont voulu me faire sauter, » dit-il à Rapp. Il ne resta que peu d'instants à l'Opéra et se fit reconduire aux Tuileries.

Le lendemain le *Moniteur* publia les pièces relatives à la machine saisie chez Chevalier, aux menées des jacobins qui étaient censés être ses complices, et l'opinion s'accrédita aussitôt que l'attentat dirigé contre le Premier Consul était l'œuvre des anarchistes et des septembriseurs. Des députations de tous les corps de l'État, les maires de Paris, les membres du conseil municipal vinrent féliciter le Premier Consul d'avoir échappé au danger. Leur satisfaction, d'ailleurs si légitime, eut le tort de s'exprimer en termes dont l'adulation dépassait tout ce qu'on avait entendu jusque-là. En remerciant « le destin » d'avoir sauvé une vie si précieuse, on n'hésita pas à désigner les coupables que nul ne connaissait encore. Il n'était pas permis d'en douter, le crime était évidemment l'œuvre des septembriseurs et des jacobins[1]. Lors de l'arrestation de Ceracchi et de ses complices, on avait beaucoup remarqué les conseils courageux que le président du Tribunat avait osé faire entendre au Maître : « Un gouvernement aussi juste, aussi sage, lui avait-il dit, n'annoncera jamais que *des conspirations réelles et sérieuses;* mais aussi une fois annoncées il contracte l'engagement d'en poursuivre les auteurs avec toute

1. Discours de Frochot, préfet de la Seine.

la *solennité* et la rigueur *des lois.* » Ce rappel à la légalité jugé dès lors importun, eût paru séditieux aujourd'hui ; il fut remplacé dans la harangue prononcée au nom du Tribunat par un regret sur l'insuffisance de la législation pour prévenir de pareilles tentatives, et par une adjuration de pourvoir à cette lacune par de nouvelles mesures. Tous étaient unanimes pour demander une répression prompte et terrible; quelques-uns seulement alléguaient timidement qu'en l'absence de toute preuve il était prématuré de désigner les auteurs du crime.

Au lieu de s'interposer entre les dénonciateurs et les accusés, Bonaparte s'était prononcé tout le premier avec un emportement qui dépassait de beaucoup en violence le zèle des flatteurs les plus exagérés. Il avait tout d'abord reconnu les vrais coupables : « l'événement appartenait à ces mêmes gens qui avaient déshonoré la Révolution et souillé la cause de la liberté par toutes sortes d'excès, et notamment par la part qu'ils avaient prise aux événements des 2 et 3 septembre ; excès qui restés impunis avaient habitué au crime leurs auteurs avec lesquels il fallait pourtant en finir. » Il ajouta « qu'il était tout dévoué à son pays et qu'il attachait autant de gloire à mourir dans l'exercice de ses fonctions de Premier Consul pour le soutien de la République et de la Constitution qu'à succomber sur le champ de bataille »[1]. En réponse à l'orateur du Conseil d'État, il dit « qu'il n'y avait là ni nobles, ni chouans, ni prêtres; mais des sep-

1. Réponse au président du Corps législatif. D'après les procès-verbaux du Corps législatif.

tembriseurs, des scélerats couverts de crime, en bataillon carré contre tous les gouvernements successifs. C'étaient les instruments de septembre, de Versailles, du 31 mai, de prairial, de tous les attentats commis depuis. Il fallait absolument trouver un moyen d'en faire prompte justice. » En réponse au préfet Frochot, il s'écria : « que tant que cette poignée de misérables l'avait attaqué directement il avait dû laisser leur punition aux lois et aux tribunaux ordinaires; mais que puisqu'ils venaient, par un crime sans exemple dans l'histoire, de mettre en danger une partie de la population de la cité, leur punition serait aussi prompte qu'exemplaire. Cette *centaine de misérables* qui avaient calomnié la liberté par leurs crimes seraient désormais placés dans l'impossibilité absolue de faire aucun mal. »

Ainsi, avant d'avoir aucun renseignement sur le crime, ce n'était pas à des individus, mais à toute une classe d'hommes qu'il se plaisait à en imputer la responsabilité. Il tenait moins à en découvrir les vrais auteurs, qu'à profiter de l'occasion pour perdre tous ceux qu'il en jugeait capables, à tort ou à raison, ou dont il voulait se défaire. C'est ainsi qu'il posa ouvertement la question au Conseil d'État deux jours après. On y avait proposé d'ajouter au projet de loi sur les tribunaux spéciaux, alors à la veille d'être discuté au Tribunat, deux dispositions qui eussent été une arme formidable entre les mains du gouvernement. Bonaparte repoussa l'action du tribunal spécial comme trop lente. « Ce qu'il fallait c'était une vengeance rapide comme la foudre. Il fallait du sang, il fallait *fusiller autant de coupables qu'il y avait eu de victimes, quinze ou*

ingt, en déporter deux cents et profiter de l'occasion pour n purger la république... ce grand exemple était nécesaire pour rattacher la classe intermédiaire à la République, chose impossible à espérer tant que cette classe erait menacée par *deux cents loups enragés* qui n'attenaient que le moment de se jeter sur leur proie... Il llait considérer tout cela en hommes d'État. Il était, uant à lui, tellement *convaincu* de la nécessité de faire n grand exemple qu'il était prêt à faire comparaître evant lui les scélérats, à les juger et à signer leur ondamnation »[1].

Comme tout le monde se taisait, l'amiral Truguet prit parole pour s'élever contre le parti pris dont témoinait le discours du Premier Consul. Il ne se faisait as l'apologiste des septembriseurs, mais le gouverement avait selon lui des ennemis non moins dangeeux dans la personne des émigrés, des chouans, des rêtres fanatisés, des hommes dont les *pamphlets* corompaient l'esprit public. A ce mot de pamphlet le remier Consul, piqué au vif par l'allusion, interromit brusquement Truguet : « On ne me fera pas prenre le change par ces déclamations, s'écria-t-il. Les élérats sont connus, ils sont signalés par la nation. e sont les septembriseurs, ce sont ces hommes artins de tous les crimes qui ont toujours été défendus u ménagés par de misérables ambitions subalternes. n parle de nobles et de prêtres ! Veut-on que je prosrive pour une qualité ? Veut-on que je déporte dix ille prêtres, des vieillards !... »

Proscrire pour une qualité ! c'était bien là ce qu'il

1. Thibaudeau : *Mémoires d'un conseiller d'État.*

voulait lui-même, mais seulement dans le sens qui flattait sa haine et ses préventions; appliquée aux chouans, la mesure lui paraissait inique, appliquée aux terroristes, elle lui semblait légitime. Dès le lendemain il revint à la charge pour obtenir du Conseil d'État la loi dont il avait besoin contre le parti qu'il voulait frapper. Les conseillers d'État hésitaient, non par scrupule de donner le consentement qu'on leur demandait, mais par embarras de trouver une rédaction qui pût être acceptée par le Corps législatif. Rœderer, Regnault, exprimaient des craintes relativement au Tribunat : « Vous êtes toujours dans l'antichambre du Tribunat, dit Bonaparte. La nécessité de la mesure une fois reconnue il faut la prendre. *J'ai un dictionnaire des hommes employés dans tous les massacres.*

« Il faut un pouvoir extraordinaire; qui a le droit de le donner? Si personne n'a ce droit, le gouvernement doit-il le prendre? » Alors Talleyrand silencieux d'ordinaire : « A quoi bon avoir un Sénat, dit-il, si ce n'est pour s'en servir »[1]?

Ce mot de Talleyrand fut un trait de lumière. Il mettait tout le monde à l'aise, les conseillers d'État, en diminuant leur part de responsabilité, le Premier Consul en écartant le contrôle importun du Corps législatif et en donnant une apparence de légalité à ce qui était une flagrante violation de la Constitution. Il fut donc résolu en principe que la mesure serait prise par le gouvernement comme une sorte de mesure de guerre, et qu'elle serait consacrée par un *sénatus-consulte*,

1. Miot de Melito : *Mémoires*.

arme commode, empruntée au vieil arsenal du Césarisme. A l'aide de cet expédient dont on ne s'était pas encore avisé on allait transformer le Sénat, gardien de la Constitution, en un véritable pouvoir constituant, modifiant à son gré le pacte confié à sa vigilance, et investi du droit de légaliser tous les actes d'arbitraire. Cette vocation nouvelle du Sénat était pour Bonaparte la plus précieuse des découvertes. Il se hâta de l'établir par un mémorable précédent, se promettant bien d'en tirer parti pour ses projets ultérieurs.

Après quelques tâtonnements au sujet de la forme définitive à donner à cet acte extra-légal, Bonaparte réunit de nouveau le conseil d'État le 1er janvier 1801. On ouvrit la séance par la lecture de plusieurs rapports de police au sujet des complots, plus ou moins hypothétiques, qui avaient précédé l'attentat du 3 nivôse. On lut ensuite les conclusions de Fouché sur la mesure à prendre et sur les hommes qu'on allait frapper. Fouché, depuis le 3 nivôse, était l'objet d'invectives qui allaient jusqu'à l'accusation de complicité. Ses ennemis du camp des modérés, Rœderer, Regnault, Portalis, jugeant le moment venu de le renverser, l'attaquaient avec une violence extrême; ils attribuaient hautement la perpétration du crime à ses ménagements excessifs pour ses anciens amis du parti jacobin; quelques-uns le regardaient comme un homme à désavouer l'insuccès, mais à profiter de la réussite. Quant à lui, convaincu dès le début que la tentative émanait du parti chouan, ému mais nullement déconcerté du déchaînement de haine qui éclatait contre lui, il avait opposé un visage impassible et une dénégation inébranlable

aux affirmations de ses adversaires. Aujourd'hui ses conjectures étaient devenues une presque certitude. A l'aide des débris dispersés sur le théâtre du crime, on avait reconstruit en partie certaines pièces de la machine infernale, une portion du tonneau, de la charrette, on avait retrouvé les marchands qui les vaient vendus, ainsi que celui qui avait vendu le cheval. Les confrontations faites depuis lors, n'avaient pas encore amené la découverte des vrais coupables, mais elles avaient établi péremptoirement l'innocence de tous les révolutionnaires arrêtés comme auteurs ou complices présumés de l'attentat. Une autre circonstance était venue corroborer l'opinion de Fouché, c'était la disparition subite et complète de plusieurs des agents de Georges, dont jusqu'au 3 nivôse il avait facilement pu suivre la trace; c'était en outre la concordance frappante qui existait entre le signalement connu de ces hommes et le portrait tracé par les témoins.

Ces éléments de conviction, Fouché les avait communiqués à Bonaparte, et celui-ci ne croyait maintenant, pas plus que son ministre, à la culpabilité des jacobins ou tout au moins de ceux qui avaient été arrêtés; mais il n'en persistait pas moins à vouloir se débarrasser d'eux, et Fouché se prêta complaisamment à cet acte d'iniquité. Il résulta toutefois de la double certitude qu'ils avaient acquise l'un et l'autre, que dans cette séance du 1er janvier destinée à préparer la punition des auteurs de l'attentat du 3 nivôse, on fit à peine allusion à l'attentat lui-même. On dressa une liste de proscription, et on y inscrivit des citoyens « *non parce qu'ils avaient été pris le poignard à la main, mais parce qu'ils étaient universellement connus pour être*

capables de l'aiguiser et de le prendre[1]. » Les formes de la justice, disait encore Fouché, n'avaient pas été instituées pour protéger de pareils brigands.

Rœderer ayant demandé que le rapport du ministre de la police fît au moins mention de l'attentat du 3 nivôse, Bonaparte s'y opposa formellement : « *On n'avait pas de preuves, dit-il, que les terroristes fussent les auteurs de l'attentat. On les déportait, non pour le* 3 *nivôse, mais pour le* 2 *septembre, le* 31 *mai, la conspiration de Babeuf. Le dernier événement n'était pas la cause de la mesure, il n'en était que l'occasion!* »

Le rapport était suivi d'une liste de cent trente-trois noms tirés de ce que Bonaparte appelait *son dictionnaire*. Elle comprenait la plupart des hommes qu'il avait voulu proscrire dès le lendemain du 18 brumaire : il avait reculé alors devant la réprobation de l'opinion publique ; mais son cœur fermé au pardon n'avait pas abjuré ses rancunes ; il profitait aujourd'hui de l'erreur qu'il avait lui-même accréditée sur leur compte pour consommer leur perte. Un grand nombre d'hommes, même au sein du conseil d'État, eussent refusé leur adhésion à la mesure, s'ils avaient eu comme lui la certitude que pas un des individus incriminés n'avait trempé dans l'affaire de nivôse ; il ne dit pas un mot pour dissiper leur méprise[2]. Parmi les proscrits, comme le fit remarquer Réal, se trouvaient jusqu'à des hommes qui étaient employés du gouvernement, tels que Baudray, juge à la Guadeloupe de-

1. Rapport de Fouché.

2. V. les comptes rendus de la séance par Thibeaudeau, Miot, etc.... « Quant à moi, dit Miot, je ne me suis jamais consolé d'y avoir pris part. »

puis cinq ans ; un autre, Pâris, était mort depuis six mois, tant l'accusation avait été préparée avec légèreté. On y lisait le nom du prince Charles de Hesse, le plus exalté, mais le plus inoffensif des illuminés; celui du courageux Destrem, le même qui lors du 18 brumaire avait apostrophé Bonaparte avec cette parole antique : « Est-ce donc pour cela que tu as vaincu ! » celui de Bottot, dont le seul crime était d'être le secrétaire de Barras, celui de Talot, ancien conventionnel, coupable comme Destrem d'avoir protesté contre le coup d'État, républicain d'opinions fermes, mais pur de tout excès, celui de l'architecte Lefranc, imagination ardente, mais à qui l'on n'avait à reprocher que des déclamations. On y voyait encore les noms de Choudieu, de Félix Lepelletier, de Tissot, hommes qui bien qu'extrêmes dans leurs opinions et plus qu'exagérés dans leur conduite révolutionnaire, ne méritaient pas d'être confondus sous la dénomination de septembriseurs, avec des hommes couverts de sang et de boue, tels que Jourdeuil ou Fournier l'américain. Ces derniers même, tout impurs qu'ils fussent, ayant été amnistiés par les réactions, se trouvaient placés sous la sauvegarde de la bonne foi publique. Après la lecture de cette liste, le Conseil décida, malgré l'opposition de Truguet, qu'il ne serait pas fait de loi, mais un simple acte de haute police, soumis à l'examen du Sénat qui prononcerait « sur la question de savoir si cette mesure était ou non *conservatoire de la Constitution.* » En conséquence, les Consuls rendirent un arrêté en date du 4 janvier 1801 qui « mettait en surveillance spéciale hors du territoire européen de la République » une catégorie de citoyens réduite au nombre de cent

trente individus; et le Sénat « considérant qu'on n'avait pas déterminé les mesures de sûreté nécessaires à prendre en un cas de cette nature, » s'empressa de déclarer que l'acte du gouvernement était « une mesure conservatoire de la Constitution. »

Le lendemain, le convoi des proscrits s'achemina vers Nantes. Ceux qui furent embarqués périrent tous à l'exception de deux[1] dans le lieu de leur déportation; quelques-uns obtinrent par faveur d'être internés à Oléron. C'est là que Destrem, homme honnête et irréprochable, mourut obscurément en 1805, au moment où, par un de ces constrastes criants qui accusent la providence, son heureux persécuteur venait de se faire sacrer empereur. La mort de cet innocent ne fit pas taire un seul des applaudissements qui saluèrent le nouveau César; elle ne fut pas même mentionnée par les annalistes, car qu'est-ce que la mort d'un innocent auprès des pompes d'un couronnement? Tel est le misérable troupeau humain. Talot, plus heureux, survécut ainsi que Choudieu qui put s'échapper.

Au moment où eut lieu l'explosion du 3 nivôse, Ceracchi et ses compagnons étaient en prison depuis près de trois mois sans qu'on leur eût fait leur procès, tant les charges produites contre eux paraissaient insuffisantes. On n'avait à leur reprocher, en fait, que des déclamations de club et d'atelier.

Des agents de police, dirigés par un scélérat nommé Harel, avaient seuls fait tout le complot. Le jour même où l'on devait selon eux frapper le Consul, Céracchi

1. *Les infortunes de plusieurs victimes de la tyrannie*, etc., *par l'un des deux survivants* (Lefranc). — *Histoire de la double conspiration de* 1800, par Fescourt.

seul s'était trouvé dans la salle de l'Opéra, et encore y était-il sans armes. L'unique témoignage qui s'élevât contre eux était la déposition de Barrère, qui prévenu par son ami Demerville de ne pas se rendre à l'Opéra, s'était empressé d'aller le dénoncer au général Lannes, commandant de la garde consulaire. Mais Demerville avait cru à la tentative des faux conjurés dirigés par Harel; il n'y avait pris lui-même aucune part. Harel seul avait tout fait. C'est lui qui, de son propre aveu, avait acheté les pistolets, lui qui avait offert les hommes chargés de l'exécution, lui qui leur avait ensuite distribué les armes. Sa déposition était un tissu d'invraisemblances et de grossières contradictions. Pour décider *quatre hommes* à commettre le crime, il prétendait avoir reçu une somme totale de 150 francs. Il n'avait jamais vu Aréna et ne le reconnut pas aux débats. Ancien militaire en disponibilité, il avait combiné toute cette noire machination pour se faire valoir, et la faible tête de Demerville avait donné aveuglément dans le piége[1]. En apprenant l'explosion de la machine infernale, Aréna s'écria : « Voilà notre arrêt de mort! » Il ne se trompait pas. On profita de l'impression d'horreur produite par l'événement de la rue Saint-Nicaise pour arracher leur condamnation à la conscience troublée d'un jury intimidé et prévenu. Céracchi et Topino Lebrun étaient des artistes de talent dont les torts se résumaient dans cette intempérance de langage si fréquente chez les imaginations vives. Aréna et Demerville étaient des républicains ardents; mais on n'avait que des paroles à

1. *Procès instruit par le tribunal criminel de la Seine contre Demerville, Aréna,* etc., pluviôse, an IX.

leur reprocher ; tout ce qui avait eu dans le complot le caractère d'un semblant d'exécution avait été l'ouvrage de la police. Tous les quatre furent condamnés à mort et exécutés.

Il en fut de même de Chevalier et de quatre de ses complices supposés, Metge, Veycer, Humbert et Chapelle. L'analogie de la machine inventée par Chevalier avec celle qui avait produit de si terribles effets, parut une preuve concluante de leur connivence avec les auteurs de l'attentat ou tout au moins de leur intention d'en faire le même usage. Ces neufs têtes venaient à peine de tomber, que la police mettait la main sur deux des chouans qui avaient commis le crime ; c'étaient Carbon et Saint-Réjant. Le troisième, Limoëlan, était parvenu à s'échapper. Saint-Réjant, renversé par l'explosion de sa propre machine, était encore malade des suites de ses blessures. Ils avaient tout fait à eux trois et n'avaient eu aucun complice dans le parti jacobin. Quant à la complicité de Georges lui-même, elle fut affirmée mais non démontrée. L'accusation élevée contre lui était fondée sur une lettre signée *Gédeon;* mais il ne fut nullement prouvé que cette lettre était de lui ; et Saint-Réjant repoussa cette inculpation avec une extrême énergie, assurant qu'il avait rompu tout rapport avec Georges depuis la pacification de la Vendée[1].

Leur supplice ne changea rien au sort des 130 déportés. Le Premier Consul témoigna très-haut sa satisfaction de se voir enfin débarrassé de l'état-major des Jacobins. Berlier étant intervenu en faveur de ces

1. *Procès instruit par le tribunal criminel de la Seine contre les nommés Saint-Réjant, Carbon*, etc.

malheureux et alléguant à leur décharge qu'il était bien démontré maintenant qu'il n'avaient été pour rien dans l'attentat de nivôse, le premier Consul ouvrit le *Bulletin des lois* et lui montra en riant, par les termes même du sénatus-consulte, qu'ils n'avaient nullement été déportés pour cet attentat, mais pour leur conduite antérieure. Le public apprit la vérité avec stupeur, mais sans indignation, le Tribunat recula devant une censure qui aurait été une déclaration de guerre, et qui n'était d'ailleurs plus possible depuis que le Sénat avait légalisé la mesure ; enfin Fouché, loin de se sentir embarrassé du rôle infâme qu'il avait accepté dans cette sanglante mystification, persifla cyniquement ses ennemis en se glorifiant lui-même de sa clairvoyance.

La session de l'an IX, la dernière session libre que Bonaparte ait laissée aux assemblées législatives, était ouverte depuis le 1er frimaire (10 décembre 1800). Régnier l'inaugura en présentant au nom du gouvernement un tableau général des actes de l'administration et des progrès accomplis ou à accomplir. Il insista d'une façon marquée sur les vues conciliantes du gouvernement, sur ses dispositions bienveillantes à l'égard des hommes des anciens partis : « Il ne demanderait pas ce qu'un homme avait dit, avait fait, dans telle circonstance, à telle époque ; il demanderait si cet homme avait des vertus et des talents, s'il était inaccessible à la haine et à la vengeance, s'il saurait être impartial et juste. » Beau programme, mais exact seulement en ce sens que le gouvernement était disposé à tout pardonner dans le passé, pourvu qu'on lui accordât tout dans l'avenir.

Le premier projet de loi soumis au Corps législatif, était relatif aux archives nationales. Le premier Consul avait déjà pourvu, par un arrêté, à la nouvelle organisation qu'il voulait donner aux archives; il ne laissait au Corps législatif que la faculté de déterminer les actes qui devaient y être déposés. Il avait donc de son autorité privée abrogé la loi qui leur avait donné leur organisation primitive, il avait décidé par lui-même les questions les plus graves qui se rattachaient à ce service public, il ne soumettait á la sanction législative que le côté secondaire et insignifiant de la mesure. C'était lá une usurpation flagrante et calculée sur l'autorité législative déjà si restreinte. Ce débat accessoire en apparence, avait donc une gravité qui a été bien légèrement méconnue. Indépendamment de ce vice général, la nouvelle organisation avait le tort que l'on retrouvait invariablement dans tous les actes du pouvoir consulaire : elle montrait son immuable intention de s'emparer de tout, même dans les plus petites choses. L'archiviste jusque-là nommé par les assemblées et responsable devant elles seules, disposition bien naturelle puisque sa tâche principale consistait à conserver intacts les procès-verbaux de leurs séances, était placé sous la dépendance absolue du gouvernement. Ce précieux dépôt était à la merci d'un ministre si souvent intéressé à en altérer les documents. Le Tribunat ne se méprit ni sur les inconvénients de la loi, ni sur sa vraie portée; il en fit ressortir avec force les défectuosités et le Corps législatif la rejeta, ce qui d'ailleurs n'empêcha nullement le gouvernement de régler la question comme il l'entendait.

Au reste, ces deux assemblées voulaient avertir, elles ne voulaient pas entraver ; l'opposition n'était qu'une petite minorité même au sein du Tribunat et tous ses efforts ne parvinrent pas à faire échouer un projet de loi sur les justices de paix qui avait une bien autre importance que celui sur les archives. Les justices de paix étaient la seule création de la Constituante qui fût restée debout à travers le chaos révolutionnaire. Leur autorité morale avait grandi plutôt que diminué, et les rares torts de conduite qu'on pouvait leur reprocher étaient plus imputables aux malheurs des temps qu'aux vices de l'institution. Dans les nouvelles conditions faites à la France par le 18 brumaire, cette magistrature constituait un élément bien précieux à conserver: elle était le dernier débri d'un régime libre. De toutes les fonctions publiques elle était la seule qui fût soumise au suffrage direct des citoyens, la seule qui fût populaire et réellement indépendante. La Constitution de l'an VIII n'avait pas osé toucher à cette suprême garantie, plus chère au peuple que des formes politiques dont il ne comprenait ni l'esprit ni le but. Outre leurs fonctions de conciliateurs et leur rôle de protection envers les mineurs, les interdits, les absents, les juges de paix avaient la prérogative toujours si délicate de rechercher et de poursuivre les crimes et les délits dont la connaissance appartenait aux tribunaux correctionnels et criminels.

Les auteurs du projet de loi ne pouvant songer à détruire une magistrature formellement consacrée par la Constitution, s'étaient attachés à réduire son importance et ses attributions. Ils avaient réduit le nombre des juges de six mille à environ trois mille six

cents, ce qui les mettait en beaucoup de cas hors de la portée du justiciable nécessiteux, et diminuait leur influence personnelle ; en outre, chose beaucoup plus grave, ils leur avaient ôté leurs attributions relatives à la poursuite des crimes et délits pour les confier à des officiers de la police de sûreté, ce qui était distraire, au moins au point de vue de l'accusation, les citoyens de leur juge naturel, magistrat élu, inamovible, indépendant, pour les mettre à la merci d'un agent du pouvoir.

Berlier et Portalis, qui présentèrent le projet, firent valoir l'avantage des économies qu'il réalisait, l'intérêt des juges de paix eux-mêmes à n'avoir plus que des *fonctions simplifiées et toutes paternelles.* Il ne s'agissait pas d'affaiblir cette magistrature, mais de l'élever et de l'épurer. Portalis alla jusqu'à l'attendrissement : « Entourons, dit-il, la justice de paix de confiance et d'amour ! Débarrassons-là de fonctions odieuses. » Sans doute en principe les fonctions judiciaires devaient être inamovibles, mais la police de sûreté préparait la punition, elle ne la prononçait pas : « En matière civile il faut faire plus de cas de la liberté d'un citoyen que de l'intérêt d'un autre ; *mais en matière criminelle, la faveur de la liberté particulière d'un seul doit céder à la sûreté de tous.* »

Ces derniers mots exprimaient l'esprit de la législation toute entière. Malgré ces belles protestations à l'égard de cette magistrature tutélaire, le projet de loi était mal vu au Tribunat, et dès les premières critiques qu'il y essuya, le gouvernement se hâta de le retirer. Mais il le présenta de nouveau peu de temps après avec des modifications insignifiantes en même

temps qu'un projet sur les tribunaux d'exception. Cette tactique était d'autant plus perfide que ces modifications ne portant d'ordinaire que sur des points sans aucune importance, offraient cependant un prétexte plausible de se rallier aux esprits inconsistants ou timorés. La loi revint avec toutes ses dispositions essentielles. Benjamin Constant la combattit dans un discours admirable de clarté et de bon sens. Il montra qu'étendre le ressort des justices de paix en réduisant leur nombre, c'était en dénaturer le caractère. Le rôle conciliateur des juges de paix, pour être efficace, exigeait avant tout une connaissance intime des localités, des habitudes, des mœurs. Éloigné de ses justiciables, le juge de paix ne pouvait plus être pour eux un arbitre écouté et compétent : « Il pourra leur dire des lieux communs plus ou moins bien rédigés sur la nécessité de la concorde, et les avantages de la conciliation, mais il ne pourra pénétrer dans le secret de leur âme, car il ignorera celui de leurs relations. » Il consentait d'ailleurs, puisqu'on y tenait à tout prix, à ce que leurs fonctions de police fussent confiées à des magistrats spéciaux ; mais si, comme on l'assurait, on ne voulait diminuer en rien les garanties des citoyens, que ne faisait-on élire ces magistrats par le peuple comme les juges de paix eux-mêmes?

Ganilh l'appuya en faisant ressortir vivement le danger de remettre la poursuite et l'accusation entre les mains du gouvernement. Avait-on déjà oublié les souvenirs de la Révolution? Ignorait-on le mal que peut faire l'accusateur, soit en influençant le juge, soit en lui dérobant des pièces de conviction? Enfin n'était-il pas temps de mettre un terme aux empiète-

ments du pouvoir exécutif sur tous les autres pouvoirs ? La Constitution ne lui avait-elle pas assez donné? Le projet de loi rendait possible un emprisonnement préventif de deux à trois mois, n'y avait-il rien là de menaçant pour la sûreté individuelle? D'autres orateurs signalèrent après lui l'atteinte que recevait le jury d'accusation réduit à prononcer sur une procédure écrite substituée à l'enquête orale; ils rappelèrent le mot de Thouret à la Constituante : « avec des preuves écrites vous avez encore des juges mais vous n'avez plus de jurés. » En dépit de ces sages représentations la loi fut adoptée au Tribunat comme au Corps législatif, et l'institution des juges de paix qui eut pu être si forte et si féconde, n'eût plus qu'une vie languissante appropriée à son rôle subalterne. Elle ne se releva jamais du coup dont on l'avait frappée.

Le gouvernement venait de présenter à ces assemblées sa fameuse loi sur les tribunaux spéciaux, et l'opinion publique, malgré sa torpeur habituelle s'en était vivement émue. Ici, en effet, ce n'était plus le pouvoir politique usurpant le pouvoir judiciaire, c'était l'arbitraire jetant ouvertement le masque et menaçant désormais toutes les existences. On a supposé que cette loi néfaste, digne des plus mauvais jours de la terreur, était comme née spontanément de l'indignation causée par l'attentat du 3 nivôse; elle n'a pas même cette excuse car elle fut annoncée au Tribunat plus de quinze jours avant l'explosion de la machine infernale. Dirigée en apparence contre le brigandage qui désolait les provinces, cette loi atteignait en réalité tous les citoyens par le vague et la généralité de ses

inculpations. Elle permettait au gouvernement de substituer à la justice ordinaire, où et quand il lui plairait, des tribunaux composés de trois juges des cours criminelles, de trois militaires, et de deux adjoints désignés par le Premier Consul, ce qui assurait d'avance une majorité de cinq voix au gouvernement. Ces tribunaux connaissaient de tous les crimes et délits emportant des peines afflictives ou infamantes, des crimes d'incendie, de fausse monnaie, de vols sur les grandes routes, de violences ou de voies de faits, de *menaces contre les acquéreurs de biens nationaux, des embauchages, des machinations pour corrompre les gens de guerre, rassemblements séditieux*. Ils ne devaient être révoqués que deux ans après la *paix générale*. Enfin pendant toute cette durée le gouvernement pourrait imposer une résidence forcée à tout individu dont la présence lui paraîtrait dangereuse.

Ce n'était donc pas le brigandage qu'il s'agissait de frapper : grâce au vague de quelques-unes de ces définitions, la compétence de ces tribunaux était à peu près illimitée, et cette loi n'était au fond autre chose que le droit accordé au gouvernement de se mettre quand bon lui semblerait au-dessus des formes et des garanties de la justice ordinaire. Il était d'autant moins excusable d'en agir ainsi, que lorsque la discussion s'ouvrit, il venait de frapper ses ennemis politiques par une mesure extra-légale au sujet de laquelle ni l'opinion ni l'opposition n'avaient pu faire entendre une seule plainte, et qu'il avait déjà contre le brigandage les commissions militaires jugeant sommairement à la suite des colonnes mobiles, arme terrible, plus que suffisante pour cette répression.

Ce projet plaçait enfin les optimistes en présence de la brutale vérité des choses : on ne pouvait plus se faire illusion, c'était bien là ce que dans tous les temps on avait nommé la tyrannie. L'émotion fut profonde et universelle. Des hommes obscurs et paisibles qui jusque-là avaient toujours soutenu le gouvernement, comme Desrenaudes, déclarèrent que pour la première fois, ils se lèveraient pour voter contre lui. En présence de cette première explosion le premier Consul fit retirer la disposition relative à la résidence forcée. La loi fut défendue au Tribunat par Duveyrier qui tenait à se faire pardonner sa témérité d'un moment. Mais tout ce qui comptait au sein de cette assemblée par le talent, le caractère et la modération se fit honneur de la combattre. Isnard, vieux débris de la Gironde, protesta au nom de la mémoire de ce parti généreux. Benjamin Constant démasqua avec sa critique lumineuse et pénétrante les intentions du projet. Si cette loi n'avait pour objet que de frapper le vol et le brigandage, il était prêt à l'appuyer de toutes ses forces, mais avec le vague de ses dispositions qui pouvait se flatter d'être à l'abri de ses atteintes? Quelle réunion ne pouvait être qualifiée de rassemblement séditieux? où commençaient l'embauchage et les machinations? La loi était en outre une dérogation flagrante aux principes de l'inamovibilité et de la non-rétroactivité. On la présentait, il est vrai, comme une mesure exceptionnelle, mais elle ne pouvait que se généraliser : « Comment en effet des préfets pouvant avoir une police extraordinaire se contenteraient-ils d'une police ordinaire? » D'ailleurs à supposer même que les circonstances offrissent une

excuse, ce qui n'était pas, la justice d'exception ne pouvait être qu'une iniquité, car, disait-il, avec sa façon rapide et saisissante : « l'abréviation des formes est une peine; soumettre un accusé à cette peine, c'est le punir avant de le juger. »

Passant ensuite aux considérations politiques, il étabissait l'étroite solidarité de la mesure avec toutes les lois de salut public que la Révolution avait enfantées, et que l'on réprouvait si haut tout en les imitant : « On a dit dans les motifs que le maintien de l'ordre public serait quelquefois compromis par la Constitution si elle était trop inflexible. Ce langage n'est pas nouveau. Si je ne voulais éviter des rapprochements qui sont loin de ma pensée je me chargerais de trouver dans chaque séance à peu près des assemblées qui nous ont précédés, des orateurs proclamant à la tribune qu'il fallait sortir de la Constitution pour la défendre, qu'on tuait la Constitution par la Constitution... je dis que c'était sur de semblables raisons que l'on motivait jadis les lois contre les prêtres, les lois contre les nobles, et cette foule de lois extraordinaires établies toujours en apparence pour le maintien des Constitutions qu'elles détruisaient de fond en comble. »

Jean Debry, ancien membre des comités de la Convention, donna raison à ces sages objections par la façon même dont il y répondit. Il parla en avocat des mesures révolutionnaires, oubliant que ces mesures n'avaient plus même l'excuse d'être employées au service de la Révolution ; il invoqua les circonstances, la nécessité, le droit du corps social sur ses membres et tous les vieux sophismes de l'école du salut public. Chazal compara le projet à l'édit de 1670, qui avait

organisé la justice prévôtale, et prouva que la nouvelle loi était beaucoup plus arbitraire et plus rigoureuse que l'ancienne si justement détestée même sous un régime absolu. Daunou prit ensuite la parole, et dans une harangue dont la simplicité et l'émotion contenue saisit fortement les esprits, il borna toute son argumentation à démontrer que le projet étant inconstitutionnel, on devait le rejeter pour ce seul motif. La Constitution étant violée sur un seul point, il n'y avait plus de Constitution; rien n'était plus assuré dans l'État. On se proposait de supprimer les formes judiciaires et en quelle matière? en matière politique, c'est-à-dire dans celle qui pouvait le moins se passer de leur maintien ; « Le crime d'état, dit-il, quelque juste que soit l'effroi qu'il inspire ou même précisément à cause de la sévère attention qu'il exige, est dans toutes les hypothèses celui à l'égard duquel il convient le moins d'imprimer aux poursuites, à l'instruction, aux jugements la rapidité militaire. Si les conspirations sont réelles, il importe au gouvernement que l'éclat des preuves frappe tous les yeux, prévienne ou dissipe tous les doutes; et s'il n'existe comme autrefois d'autres complots que ceux des délateurs et des juges contre des victimes innocentes..... citoyens tribuns, je m'arrête, je me souviens de Bailly, de Vergniaud, de Thouret, de Malesherbes, jugés, condamnés, immolés avec cette vélocité que l'on nous redemande. »

Chénier s'éleva contre la suppression des jurés : « Quoi, dit-il, vous voulez bien conserver le jury pour des délits de peu d'importance et vous l'écartez quand l'accusation est capitale ? » Ginguené releva avec force

et éloquence la contradiction qu'il y avait de la part du gouvernement à se vanter d'avoir rétabli l'ordre en France et à réclamer une machine de guerre si formidable : « On nous a dit que la révolution était finie ! on nous a flattés de l'extinction de toutes les factions de partis ; on nous a vanté la force d'un gouvernement qui n'avait plus besoin que d'être juste ; et cependant ce projet est empreint de tous les symptômes et de tous les signes révolutionnaires. Il suppose de toutes parts des factieux, des séditieux que la loi commune ne peut atteindre, il proclame enfin de la manière la plus affligeante et la moins équivoque la faiblesse du gouvernement. »

Ce fut une déroute complète parmi les défenseurs de la loi réduits à balbutier avec Caillemer « que l'homme de bien fut toujours à couvert sous les lois les plus terribles lorsque les juges n'étaient pas les vils instruments de la passion. » Mais en dépit de cette misérable apologie, et malgré les nobles et courageux efforts des opposants, la majorité du Tribunat en partie gagnée, en partie intimidée, vota la loi par quarante-neuf voix contre quarante et une. Elle avait encore assez de courage pour repousser une loi sur les archives, ou sur la procédure criminelle, mais son indépendance n'allait pas au delà.

Français de Nantes, qui défendit la loi sur les tribunaux spéciaux comme orateur du Conseil d'État, s'attacha moins à justifier le projet des critiques dont i avait été l'objet qu'à invectiver ceux qui avaient osé le faire entendre. Il les prit à partie avec une violence de langage inouïe jusque-là. Le ton seul de son discours indiquait assez qu'il y avait dans ses paroles autre chose

que l'expression d'un sentiment personnel, et certaines récriminations, notamment celles qui avaient trait à la métaphysique et aux métaphysiciens, équivalaient à la signature du Premier Consul. C'étaient eux seuls qui selon lui avaient épaissi les ténèbres dans lesquelles on avait enveloppé la question. La loi n'avait nullement le vague qu'on reprochait à ses définitions il n'y avait que les voleurs qui pussent s'en alarmer C'était la nation entière qui dénonçait l'impuissance de ses lois ; on ne pouvait pas lui refuser satisfaction pour complaire à quelques opposants sans consistance qui n'avaient pas même pour eux l'excuse d'une forte conviction, « car l'audace de ce qu'ils affirmaient excédait de beaucoup les bornes de ce qu'ils croyaient... à distance, ajoutait-il, l'étranger pourrait prendre ces déclamations pour une opposition de quelque consistance, mais cette erreur serait bien grossière ! »

On pouvait d'autant moins douter de l'origine de ce discours que le jour ou Ginguené s'était prononcé contre la loi, Bonaparte avait laissé éclater publiquement son irritation en termes qu'on ne se permet qu'envers des ennemis qu'on a résolu de perdre à tout prix. Recevant une députation du Sénat, il s'était écrié en pleine audience : « Ginguené nous a donné le coup de pied de l'âne ! Ils sont là douze ou quinze métaphysiciens bon à jeter à l'eau. C'est une vermine que j'ai sur mes habits ; mais je ne me laisserai pas attaquer comme Louis XVI ; non, je ne le souffrirai pas ! » Déjà on avait remarqué que lorsque les autorités étaient venues le féliciter à l'occasion du traité de Lunéville, il n'avait pas répondu un seul mot à l'orateur du Tribunat et avait glissé dans sa réponse au

Corps législatif un blâme peu déguisé au sujet « des attaques inconsidérées de quelques hommes. » Malgré ce qu'on savait ainsi de ses dispositions, la sortie de Français de Nantes contre le Tribunat fut universellement désapprouvée même dans les régions officielles, comme manquant à la fois de convenance et de dignité. Le Premier Consul le défendit avec une passion qui prouvait assez qu'il avait été l'inspirateur du discours; il s'emporta contre ses collègues Cambacérès et Lebrun qui le regardaient comme inopportun et compromettant: « Il faut prouver, leur dit-il, qu'on sent les injures et qu'on ne veut pas les tolérer. » Il en était déjà venu au point de ressentir comme une injure tout contrôle exercé sur ses actions. Ce faible murmure de l'opinion dont le Tribunat lui renvoyait l'écho encore affaibli, avec tant de ménagement pour sa gloire, lui devenait plus insupportable qu'une guerre déclarée. Voyant que la menace et l'intimidation restaient sans succès, il essayait des caresses, il faisait même appel à des scrupules de dévouement au bien public. Pourquoi les Tribuns, au lieu de lui faire une opposition de tribune, au risque de jeter la division parmi les pouvoirs publics, ne venaient-ils pas comme ses conseillers d'État lui proposer leurs objections dans son cabinet, *en famille?* Tout le monde ne savait-il pas qu'il laissait au Conseil d'État la plus grande liberté de discussion et même de critique? J'ai déjà dit dans dans quelle mesure il tolérait cette liberté; il était là comme le Dieu *cuncta supercilio movens.* En outre, le Conseil d'État entendu, Bonaparte agissait à sa tête, car il manquait aux délibérations du Conseil d'État deux choses sans lesquelles une

assemblée n'est rien : la publicité et l'efficacité ! Ce sont ces deux choses, indispensable fondement de toute sanction législative, que le Premier Consul voulait retirer aux discussions du Tribunat.

La loi destinée à régler le mode de formation et de renouvellement des listes de notabilité, vint révéler tout ce qu'il y avait de faux, d'artificiel, et d'impossibilité pratique dans le système électoral créé par la Constitution de l'an VIII. Cette loi sortie à grand peine des élucubrations du Conseil d'État, était hérissée de complications et de difficultés dans le dédale desquelles ses propres auteurs avouaient ne pouvoir se retrouver eux-mêmes. On n'élude pas impunément les conditions simples et vraies de la nature des choses. Ces efforts pour substituer une vaine apparence au suffrage direct des citoyens avaient abouti à ce résultat monstrueux que les notables compris dans la liste communale de l'arrondissement, devant élire un dixième d'entre eux pour former la liste départementale, il s'ensuivait que dans les grandes villes chaque bulletin devait contenir jusqu'à *huit cents noms*. Ce résultat était d'une si criante absurdité que sur les observations de Duchesnes et de Desmeuniers, le gouvernement se hâta de modifier l'article 64 de son projet de loi en autorisant l'électeur communal à n'élire que le dixième de la *série communale* dont il faisait partie.

Mais malgré l'empressement avec lequel il adopta d'autres améliorations de détail, comme pour dérober le plus promptement possible cette œuvre misérable aux observations du public, l'esprit que révélait l'ensemble de ses dispositions était si évidemment attentatoire à la souveraineté nationale que quelques

orateurs ne craignirent pas de s'élever contre le principe même de la loi, bien qu'il fût consacré par la Constitution. Il y avait en effet un véritable cynisme à donner le nom de système électoral à un régime qui, bornant tout le rôle de l'élection à la nomination de cinq cent mille notables communaux, de cinquante mille notables départementaux, et enfin de cinq mille notables nationaux, ne laissait subsister à la place des droits électoraux qu'une vaste liste d'éligibilité dans laquelle le gouvernement pouvait à son gré choisir ses créatures. On fit observer avec raison que tous les choix seraient faits en somme par une infime minorité, et qu'il y avait là tous les éléments d'un véritable patriciat, mais d'un patriciat passif et servile, fort inférieur à l'ancienne noblesse qui créait du moins des existences indépendantes. La loi fut néanmoins adoptée par le Tribunat. Savoie-Rollin qui la défendit devant le Corps Législatif, allégua comme motif de confiance « que, quant aux difficultés de détail qui seraient attachées à quelques calculs, le soin de leur solution étant confié aux préfets et aux sous-préfets, ce fait devait dissiper toutes les inquiétudes. » Cet argument exprime assez bien les prétentions que le gouvernement avait au rôle de la Providence. Il fallait qu'on s'en remît à lui de toute chose, même du soin de voter au besoin pour la nation. Rœderer compléta l'apologie de la loi en démontrant que la notabilité était le contraire d'un patriciat, puisqu'elle n'avait ni l'hérédité ni les priviléges. Elle n'avait rien en effet de ce qui l'eût relevée en lui donnant de l'action et de l'indépendance. Elle n'était que l'inerte surnumérariat d'un vaste fonctionnarisme. « C'était, disait Rœderer,

le dernier coup porté au patriciat ancien, et un obstacle à la formation d'un patriciat nouveau. Elle n'avait rien de commun avec *ces titres de comte, de duc, de marquis, qui avaient depuis des siècles indiqué une puissance féodale avilissante*[1]. » Le *comte* Rœderer aurait pu à bien peu de temps de là donner un complet démenti à ces paroles imprévoyantes du *citoyen* Rœderer.

Le projet de loi pour la fixation des contributions de l'an x rencontra une opposition plus sérieuse. Dans ce projet de loi le gouvernement s'était mis de nouveau en opposition formelle avec la Constitution, comme il le faisait sans hésiter toutes les fois que la Constitution le gênait. Au lieu de se conformer aux articles 45 et 57, prescrivant que les recettes et les dépenses devaient être déterminées par une loi annuelle, il proposait de proroger pour l'an x les contributions de l'an IX, et présentait un budget dans lequel les recettes seules figuraient. Grâce à ce système, les dépenses d'un exercice n'étaient soumises à l'examen du Corps législatif que dans le cours de l'exercice suivant, alors que toutes les dépenses étant consommées, la critique devenait inutile. C'était rendre complétement illusoire un droit de contrôle qui formait la seule prérogative efficace qu'on eût laissée à l'autorité législative. Les orateurs du gouvernement ne nièrent pas l'atteinte qu'un tel errement portait à la Constitution ; mais ils s'attachèrent à démontrer que les circonstances exceptionnelles où l'on se trouvait, vu l'état de guerre, rendaient toute évaluation même approximative impossible. Les orateurs du Tribunat admet-

1. Archives parlementaires.

taient l'objection et consentaient à faire la part des circontances ; mais en faisant celle du budget de la guerre aussi large que possible, n'y avait-il pas un moyen très-simple de circonscrire et de limiter la dépense des autres services ? Et ils offraient la division si naturelle en fonds ordinaires et fonds extraordinaires, comme la façon la plus rationnelle de résoudre le problème. En présentant un budget normal pour les ministères dont la dépense pouvait être immédiatement fixée, et en laissant aux autres la possibilité d'une rectification à l'aide de fonds supplémentaires, on eût à la fois préservé le droit du Corps législatif et soustrait à l'arbitraire une partie essentielle des grands services publics ; mais c'était justement là ce que le gouvernement consulaire voulait éviter à tout prix : il protesta au nom de *l'unité du budget* qui serait à jamais détruite si ce système venait à prévaloir ; la mesure qu'il réclamait n'était d'ailleurs qu'une mesure transitoire, aussitôt la crise actuelle terminée, il se hâterait de revenir aux vrais principes. Le tribun Laussat répondit avec une perspicacité qui faisait honneur à son jugement que la mesure *transitoire* ne pouvait manquer de s'éterniser, parce qu'elle offrait trop de facilités pour être jamais abandonnée. C'est ce qui eut lieu en effet, l'exception devint la règle et dura aussi longtemps que l'Empire lui-même. Bailleul, tout en votant pour la loi, ne put s'empêcher de remarquer que c'était la dernière garantie du peuple qui s'en allait.

Malgré ces justes représentations, le Tribunat voulant faire preuve de bonne volonté et montrer au gouvernement qu'il lui savait gré de l'amélioration réalisée

dans l'administration des finances, vota la prorogation demandée, mais il eut soin de stipuler par l'organe de son rapporteur Chassiron que la loi n'était rendue qu'à titre transitoire. Il se montra plus sévère à l'égard du projet relatif au règlement définitif de la dette publique. Ce projet inspiré en grande partie par l'essor qu'avait pris la rente depuis l'affermissement du gouvernement consulaire, consistait principalement à substituer les ressources qu'elle offrait aux valeurs avilies avec lesquelles on avait payé jusque-là les créanciers de l'État. Le principe était excellent mais l'application laissait beaucoup à désirer sous le rapport de l'équité. Il était dû environ 90 millions pour diverses fournitures faites au Directoire pendant les années V, VI et VII. Une première disposition du projet affectait une rente perpétuelle de 2,700,000 francs à trois pour cent au payement de ces créanciers, ce qui au taux actuel des fonds publics, était réduire leur capital des deux tiers. Pour justifier cette banqueroute partielle que l'État faisait à leur égard on allégua le caractère frauduleux de quelques-uns de ces marchés, mais ainsi que le fit remarquer Benjamin Constant dans la discussion, si les conditions avaient été onéreuses c'est que l'État était connu alors pour ne pas tenir ses engagements et que toute opération faite avec lui était essentiellement aléatoire. D'ailleurs un grand nombre de ces fournitures avaient pour origine des réquisitions qui avaient frappé des artisans, des manufacturiers, des agriculteurs étrangers à toute spéculation et dont on ne pouvait suspecter la bonne foi. La liquidation confondait l'innocent avec le coupable, le pauvre avec le riche. Cette injustice était d'autant plus

sensible qu'en vertu d'une autre disposition du projet, le gouvernement traitait ses propres créanciers beaucoup plus favorablement que ceux du Directoire bien que leurs marchés fussent exactement de la même nature, et s'acquittait envers eux intégralement par la création d'un million de rentes et d'une aliénation de 30 millions de biens nationaux.

Restait à fixer le sort de la dette publique proprement dite, c'est-à-dire de cette partie de la dette que la banqueroute du Directoire avait laissé subsister. Un tiers de ce reliquat de la dette avait été maintenu sur le grand livre, c'était ce qu'on nommait le *tiers consolidé*, mais une partie seulement de cè tiers avait été inscrite; le reste non inscrit bien qu'exigible se nommait le *tiers provisoire*. Enfin il y avait les deux tiers non consolidés désignés sous le nom des *deux tiers mobilisés*, valeur très-dépréciée et consacrée au payement des biens nationaux. On proposa d'inscrire pour trente millions de *tiers provisoire* mais en ajournant à deux ans de là le service des intérêts, et de convertir les *deux tiers mobilisés* en *tiers consolidés* en les réduisant au vingtième de leur valeur nominale, ce qui représentait assez exactement la dépréciation qu'ils avaient subie. Une dernière disposition attribua une dotation de 120 millions en biens nationaux à l'instruction publique, de 40 millions aux Invalides, et une somme de 70 millions à la caisse d'amortissement pour favoriser la diminution de la dette publique.

Quelques-unes de ces mesures avaient pour elles l'excuse de la nécessité et n'étaient que la conséquence forcée de la mauvaise gestion financière du régime précédent, les autres consommaient inutilement la

ruine de créanciers intéressants et respectables confondus avec les agioteurs et les concussionnaires, toutes avaient le tort radical d'être arbitraires. Les opposants, en voulant obliger le gouvernement à distinguer entre les créances légitimes et les créances véreuses, ne prétendaient pas imposer à l'État des sacrifices au-dessus de ses forces, puisque selon leurs calculs les intérêts de la dette publique ne devaient pas s'élever au-dessus de 107 à 110 millions, ce qui ne formait guère plus du cinquième de ce que payait alors annuellement l'Angleterre; mais ils croyaient cette démonstration d'exactitude et de loyauté nécessaire au complet rétablissement des finances, ils croyaient que l'État étant à la fois juge et partie dans cette matière devait se conduire d'après des principes fixes et invariables, non d'après ses propres convenances; enfin ils jugeaient d'un bon effet sur l'opinion que cette règle fût imposée au gouvernement par le contrôle législatif. Benjamin Constant et Desrenaudes firent valoir ces diverses objections avec tant de force et de lucidité que le projet des finances fut repoussé au Tribunat; mais le Corps législatif l'adopta à une grande majorité.

L'autorité législative n'avait donc en définitive rejeté que deux projets de loi tout à fait secondaires, et cela, faute de pouvoir les amender; il était impossible d'exiger d'elle plus de docilité à moins de vouloir l'anéantir; mais ce qu'on détestait en elle c'était moins l'usage si modéré qu'elle faisait de son droit que ce droit lui-même. Ce qui était odieux au Premier Consul c'était moins le contrôle, en réalité très-restreint qu'on exerçait sur ses actes, que la possibilité qu'on avait en-

core de rendre ce contrôle sérieux. Aussi n'avait-il d'autre préoccupation que de reprendre au Corps lé latif les prérogatives que la Constitution lui avait sées, employant parfois les plus indignes subterf pour parvenir à ce but. C'est ainsi qu'il voulait cha le droit de ratification des traités dévolu aux lég teurs en un simple droit d'enregistrement, sous texte que la Constitution n'avait pas adopté le m ratification : elle disait seulement « que les tr seraient proposés, discutés, décrétés et promul comme les lois. » Cette habitude invariable de porter tout à soi, de n'envisager jamais les actes du gouvernement, soit des grands corps d'État, point de vue du surcroît de force que le pouvo Premier Consul en pouvait retirer, achevait d'ané l'ombre de vie et d'indépendance qui avait été la aux autorités chargées du soin de le modérer. On rompait ainsi les mesures les plus salutaires e transformant en moyens de domination.

Le général Bonaparte avait montré de tout t un goût naturel pour l'ordre et la régularité l'administration; ce goût était à lui seul un bie précieux pour le pays dans l'état où l'avait laissé curie du Directoire; mais on avait trop souvent de reconnaître qu'au lieu d'être inspiré par un si sentiment des besoins des populations, il n'ava source que dans l'intérêt même du pouvoir qui loin d'être toujours d'accord avec l'intérêt généra avait été le secret de la faveur avec laquelle les de finances avaient traité certaines catégories de c ciers au détriment de quelques autres; tel était é ment celui de la préférence accordée à certains gr

travaux publics sur d'autres d'une utilité plus réelle, mais moins propres à frapper les esprits ou à servir des projets d'ambition. Nos routes de l'intérieur étaient dans un état affreux, on faisait peu de chose pour les améliorer ; en revanche on construisait à grands frais et à grand bruit la magnifique route du Simplon, signe et instrument de notre domination sur l'Italie, et pour en assurer la possession à la France on négociait avec la Suisse la cession du Valais [1]. On annonçait la fondation sur le mont Cenis d'un hospice semblable à celui du Saint-Bernard, mais cet hospice ne figurait là que pour masquer la construction d'une caserne. On faisait élaborer successivement par Chaptal et Fourcroy un plan de réforme pour l'instruction publique, mais on leur imposait pour première condition la création de six mille bourses données non pas au concours, mais à la nomination du Premier Consul.

Quelques-uns de ces actes méritaient pourtant une approbation sans réserve : tels furent le décret qui assura l'achèvement du canal de Saint-Quentin dont les travaux étaient depuis longtemps interrompus, celui qui décida l'ouverture d'une exposition des produits de l'industrie française [2] mesure excellente quoique un peu amoindrie par un excès de réglementation, mais qui ne pouvait porter que bien peu de fruits sous l'empire d'un régime tout militaire ; enfin celui qui renvoya le projet du Code civil à l'examen des tribunaux d'appel et du tribunal de cassation. Ce projet confié vers la fin de l'an VIII à une commission com-

1. Bonaparte à Talleyrand, 13 février 1801.
2. Bulletin des lois, arrêté du 4 mars 1801.

posée de légistes éminents, Tronchet, Portalis, Malleville, Bigot de Préameneu, et maintenant terminé, n'était guère que le résumé des travaux antérieurs de la Constituante et de la Convention; il allait être soumis au contrôle de tout ce que la France possédait de jurisconsultes éclairés ; il devait être ensuite présenté avec leurs observations au Conseil d'État dont les débats fixeraient le projet définitif; et c'est seulement sous cette dernière forme, après avoir passé par cette longue filière d'épreuves successives, qu'il serait soumis à la sanction législative. On voit par là ce qu'on doit entendre par ce titre si souvent prodigué à Napoléon *d'auteur du Code civil*. On peut dire que le Code était presque achevé lorsqu'il intervint pour sa part dans les discussions du Conseil d'État, dont les amendements furent loin d'être toujours heureux. Je préciserai plus tard dans quel sens bon ou mauvais s'exerça l'influence du Premier Consul sur cette œuvre collective.

Depuis la conclusion du traité de Lunéville, la politique extérieure du Premier Consul n'avait plus qu'un but celui d'écraser l'Angleterre, et pour parvenir à ce but, il possédait maintenant des moyens plus efficaces que les injures sans dignité dont il ne se lassait pas de remplir tous ses discours publics, aussi bien que les colonnes du *Moniteur*. La défaite de l'Autriche à Hohenlinden, la résurrection de la ligue des Neutres sous les auspices de Paul Ier avaient non-seulement isolé l'Angleterre, mais avaient retourné contre elle la coalition qu'elle avait si longtemps armée contre nous. Il ne lui restait plus en Europe que deux alliés à la veille de succomber, Naples et le Portugal; et

avec eux la Turquie qui n'était guère moins impuissante. Murat marchait sur Naples; Gouvion Saint-Cyr se préparait à entrer en Espagne avec vingt-cinq mille hommes pour opérer sa jonction avec les troupes du Prince de la Paix et soumettre le Portugal. Le traité de Lunéville, en décidant l'érection du trône de Toscane en faveur de l'infant de Parme, avait fait connaître les conditions du marché qui nous assurait la coopération de l'Espagne; mais ce qu'il n'avait pas révélé c'est que Bonaparte avait encore stimulé le zèle de cette puissance en lui laissant entrevoir que le trône de Toscane pourrait bien se transformer plus tard en un trône de Naples[1], promesse qu'il savait pourtant bien ne pas pouvoir tenir en raison des engagements qu'il avait pris envers la Russie.

Il suffit à Murat de se montrer sur les frontières pour faire tomber toute résistance. Le roi de Naples subit la loi, s'engagea à fermer ses ports aux Anglais, à nous céder sa part de l'île de l'Elbe dont nous possédions déjà une moitié comme conquérants de la Toscane, enfin à recevoir et à nourrir dans le golfe de Tarente une division de quinze mille Français destinée à secourir l'Égypte. En même temps qu'elle perdait cet auxiliaire précieux par les ressources qu'il offrait à sa marine, l'Angleterre se voyait menacée au nord de l'agression imminente de la ligue des Neutres composée des forces navales réunies de la Russie, du Danemark, de la Suède et de la Prusse; elle se voyait repoussée au midi de presque tous les ports de la Méditerranée, enfin elle était harcelée incessamment sur les côtes

1. Bonaparte à Talleyrand, 4 février 1801.

occidentales de l'Europe par les expéditions maritimes que le Premier Consul organisait contre elle à Brest sous Ganteaume, à Rochefort sous Bruix, en Espagne sous Dumanoir et jusqu'en Hollande. Ces armements, dirigés en apparence contre l'Irlande, les Indes et le Brésil, n'avaient en réalité qu'une destination, l'Égypte que Bonaparte voulait sauver à tout prix. L'Angleterre avait donc à la fois une immense étendue de côtes à surveiller, à bloquer, et les calculs de très-habiles marins à déjouer; mais étant elle-même sur le point de débarquer une armée en Égypte, et attachant encore plus de prix à détruire cette conquête que nous à la conserver, elle épiait nos préparatifs avec une infatigable vigilance. Ses escadres montraient, même à nombre inférieur, un sentiment de leur supériorité qui terrifiait nos plus grands hommes de mer.

Aux dangers que lui créait cette formidable coalition maritime se joignaient les embarras d'une crise intérieure des plus graves. Bien que les ressources de l'Angleterre fussent plus que doublées, depuis l'origine de la guerre, grâce à une activité qui avait concentré dans ses mains tout le commerce de l'Europe, ses populations étaient en proie à une affreuse disette par suite des mauvaises récoltes; et le ministère que William Pitt avait dirigé pendant tant d'années avec une si indomptable énergie semblait se dissoudre sous le poids même des calamités qu'il avait déchaînées. On venait d'apprendre que Pitt avait donné sa démission dans des circonstances si décisives pour l'avenir de son pays (4 février 1801). On n'hésitait pas à attribuer sa retraite à un secret désir de se dérober à la

responsabilité d'événements qu'il ne se sentait plus la force de conjurer, bien qu'il eût motivé sa démission sur le refus que lui opposait le roi au sujet de l'admission des catholiques au Parlement et aux grandes charges de l'État. Cette supposition était pourtant erronée. Jamais Pitt n'avait montré plus de résolution, plus de confiance dans la force et la grandeur de son pays ; jamais il n'avait repoussé avec une plus mâle vigueur les attaques de ses puissants adversaires de l'opposition; et l'on peut ajouter qu'il ne fut jamais plus grand que dans ce volontaire abandon du pouvoir. C'est mal comprendre ce caractère que d'attribuer cette démission à un manque de foi même passager dans la fortune de sa patrie. Il en avait au contraire une si haute idée qu'il ne doutait pas que sa patrie ne pût se passer de lui. Pitt n'était pas de ceux qui abandonnent leur poste au moment du danger. Sa mémoire est fort au-dessus d'une pareille imputation, et aujourd'hui, grâce à la lumière qui s'est faite sur ces événements, l'accusation n'aurait pas même un prétexte. Ce ne fut pas sous l'influence d'une défaillance momentanée, mais sous l'empire des plus nobles scrupules, que Pitt abdiqua l'espèce de dictature qu'il tenait de la volonté de son pays bien plus que des préférences de Georges III. Pitt avait obtenu l'année précédente le concours des catholiques pour un des plus importants objets de sa politique, l'union de l'Irlande, c'est-à-dire la réunion du parlement irlandais à celui d'Angleterre et d'Écosse. Il avait résolu de relever cette malheureuse contrée de son état de servitude en la rattachant à l'Angleterre par des liens plus durables que ceux de la force. Il avait pris lui-même l'initiative de ce grand

acte de réparation. Il s'était élevé au-dessus des préjugés de ses compatriotes; il avait compris qu'une union qui se traduirait par des bienfaits serait la plus sûre défense contre le danger de nos descentes en Irlande, et celui plus grand encore de ses redoutables insurrections. Ce résultat si heureux pour la politique anglaise n'avait pu être atteint qu'avec l'appui des catholiques à qui on avait fait espérer en retour l'abolition des incapacités civiles et politiques qui pesaient sur eux. Bien que Pitt sût depuis longtemps que l'exécution de cette promesse, qui n'était pas un engagement formel, rencontrerait un obstacle dans l'esprit timide et obstiné du roi, il se croyait sûr de vaincre cet obstacle en y procédant avec une certaine lenteur et les ménagements convenables; mais la trahison d'un de ses collègues le chancelier Loughborough[1] perdit tout par une révélation prématurée, et rendit invincible la résistance du roi Georges qui considérait l'admission des catholiques aux grandes charges de l'État comme incompatible avec son serment de couronnement. Pitt avait eu trop de preuves de son ascendant pour ne pas avoir le droit de croire qu'il vaincrait en cette occasion les répugnances du roi; il n'y a donc pas plus de justice à le taxer d'imprévoyance qu'à lui reprocher son honorable fidélité à des engagements de position plutôt que de fait. L'Union telle que Pitt l'avait conçue, c'est-à-dire ayant pour complément l'émancipation, n'était pas pour l'Angleterre une question secondaire, comme nos historiens l'ont dit avec trop de légèreté, elle était un intérêt de premier or-

1. Lord Stanhope : *William Pitt et son temps.*

dre[1] et il était tout naturel que Pitt se retirât devant le refus qui mutilait et déshonorait son ouvrage.

Il est si peu exact que Pitt ait reculé devant une situation plus forte que son courage[2] que, moins d'un mois après l'offre de sa démission, se considérant comme dégagé pour un temps envers les catholiques et par les efforts qu'il venait de faire en leur faveur, et par l'aggravation de difficultés que le nouvel accès de folie du roi apportait au gouvernement et au pays, il autorisait de secrètes démarches auprès d'Addington qu'il avait lui-même désigné comme son successeur, afin de le décider à résigner le ministère. Mais Addington fit la sourde oreille et garda ses fonctions avec l'imperturbable confiance que lui donnait sa médiocrité. En réalité, la situation était beaucoup moins alarmante qu'elle ne le semblait au premier abord, parce que jamais la nation n'avait montré plus de confiance dans ses propres forces. Elle portait avec aisance les charges écrasantes que lui imposait la guerre, et, chose presque sans exemple, Pitt avait trouvé l'unanimité dans le Parlement pour son dernier budget. C'est que l'immense accroissement de la prospérité industrielle de l'Angleterre réfutait victorieusement les prédictions de ses ennemis comme les plaintes des alarmistes. Chaque déclaration de guerre des puissances continentales n'ayant en définitive d'autre résultat que de la délivrer d'une concurrence

1. Voici en quels termes Macaulay parle du projet de Pitt : « C'est être seulement juste envers sa mémoire, que de dire que ce projet était si grand et si simple, si équitable et si humain, qu'il suffirait à lui seul pour lui assurer un haut rang parmi les hommes d'État. » *Biographical essays.*

2. Thiers : *Histoire du Consulat et de l'Empire.*

sur le grand marché du monde et de faire tomber dans ses mains la marine et les colonies de ses adversaires, elle en était venue à ne considérer les milliards de ses emprunts et des subsides que comme autant de primes payées pour le développement de ses propres ressources. « Le ministère sortant, disait Pitt quelque temps après, dans un discours du 18 mai, a trouvé moyen, au milieu de ses constants échecs de dépouiller nos ennemis de presque toutes leurs possessions coloniales, d'annihiler presque toutes leurs forces maritimes, de leur enlever leur commerce et de nous l'approprier, tout en maintenant la sécurité de nos possessions sur les divers points du globe. » Cette justification était strictement conforme à la vérité des faits.

La marine anglaise était alors en état de lutter avec succès contre les forces navales réunies du monde entier. Aussi l'Angleterre, loin de ressentir l'épouvante qu'on lui attribue en présence de la ligue des Neutres, prit-elle avec une sorte d'empressement l'initiative des hostilités. C'est le cœur joyeux, et sans aucun doute sur l'issue de la lutte, que Nelson s'élança vers la Baltique pour aller se placer au centre même des flottes ennemies, et frapper au cœur la coalition maritime en l'empêchant de réunir ses forces. Dès la fin de mars (1801) cet incomparable marin, le héros déjà légendaire de la nouvelle génération des fils de la mer, était sur les côtes du Danemark, traînant à la remorque le vieux Parker que l'amirauté lui avait donné pour modérateur, et se moquant de l'impression que causaient à l'amiral « les sombres nuits et les champs de glace de la Baltique. » La flotte russe était encore emprisonnée par les glaces dans le port de Re-

vel, et ni la Suède ni le Danemark n'avaient terminé leurs préparatifs. Le 30 mars, Nelson franchit les passes du Sund, en se rapprochant de la côte Suédoise qui n'était pas gardée; le 2 avril il parut devant Copenhague. Le gouvernement Danois entraîné, un peu à son corps défendant, dans la ligue, par la crainte que lui inspirait le voisinage de la Russie, et abandonné à ses propres forces par suite de la rapidité des opérations de Nelson, avait concentré à Copenhague tous les moyens de défense dont il pouvait disposer, en sorte que les difficultés naturelles que présente l'entrée de ce port, combinées avec des travaux d'art d'une grande solidité, en rendaient les abords formidables. La ville n'était accessible et vulnérable que par un seul point, le côté sud de la passe Royale[1]; encore ce point était-il protégé par une ligne d'embossage formée avec de vieux vaisseaux et hérissée de plus de six cents canons. Nelson n'en voulait ni au Danemark ni à sa marine trop peu importante pour porter ombrage à l'Angleterre; mais il tenait à le détacher de la coalition afin de ne pas laisser les passages du Sund aux mains de l'ennemi dans l'éventualité possible d'une retraite forcée. S'étant fait confier douze vaisseaux de la flotte de Parker, il s'engagea avec son audace ordinaire dans la passe Royale, et vint s'aligner presque bord à bord en face des vaisseaux Danois, au milieu d'un feu effroyable, ne comptant selon son habitude ni sur les stratagèmes, ni sur une supériorité de force, mais sur une volonté que rien ne pouvait ébranler

1. Jurien de la Gravière. — *Guerres maritimes sous le Consulat et l'Empire.*

et sur le génie merveilleux dont il était comme illuminé au milieu du danger. L'échouage de trois de ses vaisseaux l'empêcha de développer toute sa ligne et d'obtenir tous les résultats qu'il espérait [1]. La résistance fut telle qu'on devait l'attendre du petit peuple qui avait tenu une si grande place dans l'histoire guerrière de l'Europe. Un instant Parker, qui assistait de 'oin à l'action, crut tout perdu et arbora le signal qui ordonnait de cesser le combat. Alors Nelson prenant à témoin un de ses officiers, et appliquant son œil crevé sur la lunette : « Que je sois damné si j'obéis à un pareil ordre! Sur mon âme, je ne vois pas le signal! Clouez le mien au mât pour qu'on se batte encore de plus près [2]. » Après quatre heures et demie d'un combat acharné les vaisseaux de Nelson étaient pour la plupart dématés et criblés de boulets, mais la ligne d'embosssage danoise était presque entièrement détruite et la ville était découverte. On parlementa, et Nelson qui avait ses raisons pour ne pas abuser de la victoire, se contenta d'imposer aux Danois une suspension d'armes de quatorze semaines, qui équivalait à ses yeux à un abandon effectif de la ligue des Neutres (9 avril 1801.) Le gouvernement danois avait de non moins bonnes raisons pour se soumettre. Il venait d'apprendre la mort de Paul Ier, assasiné dans la nuit du 23 au 24 mars, et se hâta de conclure l'armistice avant que la nouvelle ne fût connue des Anglais.

Cet événement tragique surprit l'Europe et, plus qu'aucune autre puissance l'Angleterre, qui était cen-

1. Rapport de Nelson à l'amirauté.
2. Robert Southey : *Life of Nelson*.

sée en profiter : il ne pouvait pourtant rien avoir d'inattendu pour quiconque connaissait la folie croissante de ce souverain et les mœurs de ses sujets. Selon le mot spirituel de Talleyrand, l'assassinat était le mode de destitution usité en Russie. La maladie mentale de Paul I[er] avait pris de telles proportions dans les derniers temps de sa vie, qu'on n'avait pas le droit de s'étonner que ceux qui étaient menacés d'en devenir victimes eussent songé à lui appliquer ce remède terrible. Dans tous les temps le régicide a été le correctif naturel de la tyrannie, et s'il est si bien implanté en Russie, c'est qu'il y a été acclimaté et entretenu par le despotisme lui-même. Paul en était venu au point de lasser jusqu'à ceux qu'il associait au partage de son arbitraire; il était devenu si fantasque, si changeant, si irritable au milieu même de ses caprices, qu'il n'y avait plus de sûreté pour personne autour de lui. A ces mécontentements engendrés par une autocratie à la fois mesquine et violente, vexatoire et cruelle, se joignaient les maux produits par la suspension du commerce avec l'Angleterre, et l'humiliation qu'on ressentait d'une politique extérieure devenue la risée de l'Europe. Sans être dans le secret de la diplomatie, ses sujets savaient deviner d'instinct que leur souverain si inconsistant, si chimérique et si puéril dans ses réformes intérieures, ne pouvait être à l'étranger, malgré toute sa puissance, que le jouet des autres gouvernements, et cet instinct ne les trompait pas, car Bonaparte tout le premier n'avait été si prodigue à son égard de belles promesses que parce qu'il comptait bien ne jamais les tenir. Tout se réunissait donc à la fois pour le perdre, et bien que sa mort ait été l'ou-

vrage d'une conspiration de palais, dont les auteurs le frappèrent pour n'être pas frappés eux-mêmes, on peut dire que son arrêt fut prononcé par la nation elle-même encore plus honteuse que fatiguée d'un tel règne. Au reste, le trouble de son esprit n'était plus un secret pour personne ; une caricature populaire le représentait tenant dans sa main droite un papier avec le mot *ordre;* dans sa main gauche un autre papier avec le mot *contre-ordre;* et sur son front était écrit le mot *désordre.* Aussi lorsque Pahlen, le général Béningsen et le comte Panin, qui furent les principaux auteurs du complot, eurent débarrassé leur pays de ce dangereux maniaque, n'éprouvèrent-ils jamais la moindre hésitation à revendiquer la responsabilité de l'acte non-seulement devant l'histoire, mais devant Alexandre lui-même, auquel ils offrirent la couronne de leurs mains encore teintes du sang de son père.

Lorsque Talleyrand lui porta à la Malmaison la nouvelle de la mort de Paul, Bonaparte vit sur-le-champ le contre-coup que sa propre politique allait en éprouver, et il s'écria avec colère : « les Anglais m'ont manqué le 3 nivôse à Paris, mais ils ne m'ont pas manqué à Saint-Pétersbourg ! » Avant d'avoir reçu aucun renseignement au sujet de l'événement et de ses causes, il ne craignit pas de lancer par l'entremise du *Moniteur* cette sanglante insulte à l'adresse du gouvernement anglais : « Paul Ier est mort dans la nuit du 24 au 25 mars... L'escadre anglaise a passé le Sund le 31. L'histoire nous apprendra le rapport qui peut exister entre ces deux événements ! » Il est revenu sur cette accusation dans ses mémoires, sans apporter à l'appui d'une imputation aussi grave d'autres preuves que les

relations de lord Withworth, alors ambassadeur auprès de la Cour de Russie, avec les principaux conjurés, et sa liaison avec la sœur des Soubow. Enfin on a répété presque uniformément après lui que le soupçon était légitime, puisque l'Angleterre était la seule puissance à qui l'événement pût profiter.

L'histoire dont le *Moniteur* invoquait le témoignage n'a, au contraire, rien laissé subsister de ces allégations : lord Withworth fut complétement étranger à la conspiration, et son caractère personnel défiait la calomnie; le cabinet anglais ne s'attendait nullement à la mort de Paul; Pahlen le principal meneur de la conspiration était et resta un ennemi décidé de l'influence anglaise; Nelson loin de s'en réjouir en fut vivement contrarié, parce qu'il se vit obligé de renoncer à l'espoir de détruire la marine russe, ce qui était le but principal de son expédition dans la Baltique; en dernier lieu c'était un non-sens d'alléguer que l'Angleterre était la seule puissance intéressée à l'événement, car il y avait une puissance qu'il intéressait beaucoup plus directement, et cette puissance, il n'était pas besoin d'aller la chercher si loin, c'était la Russie elle-même.

La mort de Paul Ier fut un coup de foudre pour la ligue des Neutres. La dissolution de cette ligue n'eut rien de regrettable, car bien qu'entreprise nominalement pour la défense de principes fort légitimes, elle ne devait en réalité que profiter à un double despotisme déjà menaçant pour l'Europe, je veux dire à l'autocratie de Paul et au césarisme conquérant de Bonaparte. Il ne peut venir à l'esprit de personne aujourd'hui de défendre la supériorité abusive que l'Anleterre s'arrogeait alors sur les mers, mais le triomphe

de ce double despotisme était un tout autre danger pour les nations européennes que les abus du droit de visite. Depuis que Bonaparte avait démasqué à la fois son système de conquête et ses visées despotiques, quiconque prenait les armes contre lui combattait pour l'indépendance de l'Europe. La guerre que nous faisait l'Angleterre, si inique au début, était devenue, grâce à notre politique d'envahissements, une garantie et une protection pour les petits États. C'est ce que les Neutres ne surent pas voir, emportés qu'ils étaient par la justice de leurs ressentiments et la bonté de leur cause. Prévenus par la légitimité même de leurs griefs en faveur de la politique qui les exploitait, il leur était difficile de prévoir que leur ligue n'était qu'un premier pas vers le blocus continental.

On ne peut émettre que des conjectures au sujet des développements ultérieurs qu'aurait pris l'alliance franco-russe dans le cas où Paul aurait survécu. Ce qui est certain toutefois, c'est que ces concessions et ces promesses que le Premier Consul lui prodiguait, comme on fait à un enfant qu'on veut apaiser, n'étaient qu'un jeu diplomatique, destiné à entretenir son délire. Plus les illusions de Paul étaient naïves et profondes, plus sa déception eût été cruelle et son emportement, redoutable, le jour où ce Jupiter tonnant se serait vu dupé par son allié. Cette amitié dont Bonaparte faisait tant de bruit ne servait donc les intérêts du présent qu'en compromettant ceux de l'avenir; car il n'est pas douteux que le jour où la rupture se serait faite, toute la coalition ne se fût reformée autour de Paul Ier.

Le Premier Consul avait depuis longtemps l'inten-

tion de réunir le Piémont à la France, mais connaissant le zèle de Paul pour la cause des rois légitimes, il était allé jusqu'à faire écrire à M. de Saint-Marsan « que par amitié pour la Russie il était disposé à faire quelque chose pour le roi de Sardaigne[1]. » Mais dès le jour même où il apprend la mort de Paul, tout change, et Bonaparte lance un décret qui réalise de fait l'annexion du Piémont en lui donnant, à titre provisoire il est vrai, l'administration d'un département français (12 avril 1801). Toutefois, comme on tenait à ne pas montrer trop clairement le motif d'un si subit changement de conduite, le décret fut anti-daté de dix jours. Et si Kalitschef, l'ambassadeur russe, s'avisait de se plaindre, on lui répondrait, disait Bonaparte « que le Premier Consul avait été indigné du manque d'égards que lui avait montré le roi de Sardaigne — qu'il avait perdu patience — que du reste rien n'était perdu ni décidé. » Et si Lucchesini protestait au nom de la Prusse, on lui répondrait que « le gouvernement français n'avait pas à discuter les affaires d'Italie avec le roi de Prusse[2]. »

En même temps Duroc partait pour Saint-Pétersbourg, chargé d'une mission de confiance. Il y arriva pour assister à la conclusion de la paix entre l'Angleterre et la Russie.

Telle fut la fin de la ligue des Neutres et de l'alliance franco-russe.

1. Bonaparte à Talleyrand, 18 mars 1801.
2. Bonaparte à Talleyrand, 13 avril.

CHAPITRE VII.

LES PRÉLIMINAIRES DE LONDRES. — LE CONCORDAT.

Notre double succès militaire et diplomatique de Hohenlinden et de Lunéville avait disposé le Cabinet anglais à la paix; la victoire de Nelson dans la Baltique, la mort de Paul Ier, la dissolution de la ligue des Neutres exercèrent une influence analogue sur les dispositions du Premier Consul. Des deux côtés on était arrivé à ce degré de fatigue qui fait qu'on se prête volontiers aux transactions, et on avait acquis assez de gloire pour faire des concessions sans déshonneur. Nous avions à Londres un commissaire à demeure chargé de l'échange des prisonniers : c'était M. Otto, diplomate plein d'expérience et d'habileté; ce fut à lui que lord Hawkesbury, le ministre des affaires étrangères dans le cabinet Addington, fit ses premières ouvertures. Dès le 21 mars (1801), sentant la nécessité de préparer le terrain longtemps d'avance et avant d'avoir aucune nouvelle de l'expédition de Nelson contre les Neutres, il fit savoir à Otto que si la France voulait écouter des propositions de paix, S. M. Britannique était prête à envoyer à Paris ou ailleurs un plé-

nipotentiaire chargé d'en discuter les conditions. En réponse à cette démarche, le gouvernement français, après avoir vainement essayé de faire adopter son ancienne proposition d'armistice maritime, autorisa Otto à ouvrir à Londres des conférences ayant pour but de déterminer préalablement les bases principales de la paix. On se remit donc à parler de paix, mais en continuant à pousser assez vivement la guerre, de façon que la partie la plus épineuse des difficultés qu'on avait à résoudre, se trouvât tranchée par le sort des armes. Dès les premiers pourparlers et aussitôt que les prétentions réciproques eurent paru au grand jour on se trouva si loin de s'entendre, qu'il y eut des deux côtés comme un accord tacite pour traîner les négociations en longueur jusqu'à ce que le fait accompli eût prononcé sur les principales questions en litige.

En France comme en Angleterre, on se préparait en effet à frapper deux grands coups dont on attendait des résultats décisifs. Le ministère Addington, plus heureux dans la guerre que le cabinet dirigé par Pitt, s'était décidé à réaliser un plan de ce dernier en débarquant en Égypte cette armée que l'Angleterre avait si longtemps gardée dans l'île de Minorque comme une menace contre nos côtes méridionales. Cette attaque devait être soutenue à la fois par une armée turque sur la frontière de Syrie et par un corps venu des Indes sur les côtes de la mer Rouge; soit qu'elle réussît, soit qu'elle échouât, elle devait trancher au moins pour un temps, dans un sens ou dans autre, le démêlé relatif à l'occupation de l'Égypte qui était le plus grand obstacle à la conclusion de la

paix. De son côté, Bonaparte s'apprêtait à faire un suprême effort pour consolider sa conquête ébranlée en lui envoyant les renforts et les approvisionnements dont elle avait si grand besoin; il allait en même temps saisir de nouveaux gages dans lesquels il voyait un moyen assuré d'influer sur les négociations.

Profitant des bons rapports que sa cession de la Toscane à la maison de Bourbon lui avait créés avec l'Espagne, de l'admiration qu'il inspirait à un roi faible d'esprit, de la terreur qu'il causait à son favori le Prince de la Paix, il avait entraîné Charles IV à déclarer la guerre à son propre gendre le roi de Portugal, sous le prétexte apparent de décider ce dernier à fermer ses portes aux Anglais, mais dans le but réel de s'emparer d'une ou plusieurs de ses provinces pour en faire un objet d'échange dans la négociation avec l'Angleterre. Lucien avait réussi auprès du Prince de la Paix en employant tour à tour les flatteries et les menaces; et le favori, transformé en généralissime, ayant triomphé des répugnances du roi, se tenait prêt à marcher sur le Portugal avec tout ce que pouvait fournir actuellement en fait de soldats la monarchie de Charles-Quint, c'est-à-dire avec une armée de vingt-cinq mille hommes que devait seconder un corps français, placé sous les ordres de Leclerc et de Gouvion Saint-Cyr.

Le dessein presque avoué du Premier Consul était, si les circonstances le lui permettaient, de trafiquer du Portugal avec l'Angleterre à peu près comme il avait trafiqué de la Toscane avec l'Espagne, et autrefois de Venise avec l'Autriche. Il en était dès lors arrivé sous

ce rapport à un cynisme qui n'avait jamais été poussé aussi loin sous les monarchies du bon plaisir, et qui paraît incroyable lorsque l'on songe au court espace de temps qui séparait l'époque du Consulat, de celle de la Révolution française. En ce qui concerne la Toscane, il ne s'était pas contenté, comme on le dit d'ordinaire, de l'ériger en royaume sans la consulter, et en faveur d'un jeune homme dont il tournait lui-même en dérision la nullité, il l'avait cédée à l'Espagne comme il eût fait d'un domaine personnel, c'est-à-dire en toute propriété. L'article 6 du traité signé à Madrid disait en propres termes : «Comme la nouvelle maison qui s'établit en Toscane est de la famille d'Espagne, *ces États seront à perpétuité une propriété de l'Espagne*, et il sera appelé au trône un infant de la famille, si le roi actuel ou ses enfants n'avaient pas de postérité. » Voilà ce qu'il avait cru pouvoir faire d'une province située au cœur même de cette Italie, dont l'indépendance lui avait inspiré de si belles déclarations dans ses manifestes. Encouragé par le succès de ce marché, il était allé plus loin encore : « Vous autoriserez Lucien, écrivait-il à Talleyrand le 2 mars 1801, à offrir pour le duc de Parme, indépendamment de la Toscane, l'État de Lucques, mais à condition que les Espagnols nous donneront trois frégates de celles qui sont à Barcelone ou à Carthagène, et six vaisseaux de guerre de ceux qui sont à la Havane parfaitement armés. » Céder la Toscane sur laquelle on n'avait pas même le droit de conquête en échange de la Louisiane, c'était une transaction assez nouvelle de la part d'un gouvernement qui se disait républicain ; mais vendre un État indépendant pour six vaisseaux et trois fré-

gates, voilà ce qui ne s'était pas encore vu dans le monde.

On ne se faisait illusion ni à Londres ni à Paris, tant que ces diverses entreprises resteraient en suspens, les conférences d'Otto avec lord Hawkesbury ne pouvaient avoir que le caractère de conversations diplomatiques dans lesquelles on tâtonnait de deux côtés pour fixer le terrain des négociations plutôt que pour aboutir à une entente. Si la France s'était beaucoup agrandie en Europe depuis l'origine de la guerre, l'Angleterre s'était emparée de presque toutes nos colonies et de celles de nos alliés, conquêtes moins éclatantes, mais beaucoup plus faciles à conserver. Elle avait pris aux Hollandais Ceylan, le cap de Bonne-Espérance, la Guyane, aux Espagnols la Trinité, l'île de Minorque, à nous la Martinique, Sainte-Lucie, nos possessions des Indes, enfin l'île de Malte, que nous avions enlevée aux Chevaliers. Elle avait conquis en outre un immense empire dans les Indes. Pendant ce temps la France avait, à la vérité, mis la main sur près de la moitié du continent; elle avait enlevé l'Égypte à son ancienne alliée la Turquie. Mais l'instabilité de ces possessions était si évidente que le plénipotentiaire anglais n'hésita pas à nous proposer comme principe du futur arrangement l'*uti possidetis*, c'est-à-dire la conservation pure et simple des conquêtes respectives, principe que le gouvernement français se hâta de repousser en colorant son refus d'un beau zèle pour les intérêts de ses alliés. Comme il fallait bien adopter ainsi que dans tout arrangement de ce genre un principe général, sauf à y faire les dérogations commandées par la force des choses, on se mit alors à

discuter le *status ante bellum*, c'est-à-dire qu'on convint de prendre pour point de départ la situation des deux nations avant la guerre. Mais on ne tarda pas à s'apercevoir que chacun des deux gouvernements entendait appliquer exclusivement la clause à son profit; et de fait le principe des compensations resta la seule règle admise; on s'efforça de balancer chaque restitu tion par un équivalent. Le Premier Consul voulait qu'on rendît toutes leurs colonies à la France et à ses alliés, la possession des Indes était selon lui pour l'Angleterre un dédommagement plus que suffisant des acquisitions que la France avait faites en Égypte, en Italie et sur le Rhin. Le cabinet anglais ne pouvait admettre un tel système qui le poussa à exagérer ses propres prétentions à la grande exaspération de Bonaparte. Celui-ci portait dans cette négociation la violence âpre et hautaine d'une volonté qui ne connaissait plus de frein, et sans la dextérité, la mesure et le bon sens de Talleyrand, les conférences n'eussent pas duré quinze jours. Elles avaient à peine commencé que dans son irritation contre les obstacles qui en retardaient la marche, Bonaparte ordonnait à Talleyrand de remettre à lord Hawkesbury une note dans laquelle après avoir exprimé son regret de la lenteur du cabinet anglais, lenteur dont les causes n'étaient pas difficiles à pénétrer, il devait lui écrire : « *Que quant au vetit nombre d'assassins qui pourraient agir dans l'intérieur par l'instigation de l'Angleterre, ils étaient très-peu redoutables, et le gouvernement anglais ne devait pas fonder un grand espoir sur leur secours*[1]. »

1. Bonaparte à Talleyrand, 28 mai.

C'est ainsi que Bonaparte entendait la diplomatie. Bien que passé maître dans l'art d'employer la ruse, il avait une impatience irréfrénable qui l'entraînait sans cesse au delà de toute mesure. Quelque atténués que fussent de pareils outrages envers une nation fière et susceptible en passant à travers l'esprit souple et avisé de Talleyrand, il en restait toujours un contre-coup dont les négociations se ressentaient d'une façon fâcheuse. Les emportements de celui qui les dirigeait se trahissaient indirectement par des soubresauts et des surprises dont le résultat naturel était une constante défiance. Un tel langage était d'autant plus impolitique, que le Premier Consul avait perdu par la mort de Paul son principal point d'appui en Europe et son argument le plus propre à impressionner le cabinet anglais. Il avait beau, en effet, déclarer dans la même lettre « que les sentiments d'Alexandre Ier et de son cabinet étaient mal connus à Londres, si l'on croyait qu'il trahît jamais la cause des puissances continentales, » les ministres anglais avaient aussi leurs renseignements sur ce point, et s'ils n'avaient été pour rien dans l'assassinat dont, par la plus étrange contradiction, Bonaparte persistait à les charger, tout en assurant qu'ils en ignoraient les conséquences et n'en recueilleraient pas les fruits, ils savaient à n'en pas douter combien les dispositions de la cour de Saint-Pétersbourg étaient changées à l'égard du Premier Consul et de sa politique.

La Russie était en effet beaucoup plus près d'une rupture avec la France qu'avec l'Angleterre, car l'alliance anglaise était nécessaire à sa prospérité commerciale ; elle allait être cimentée par les conces-

sions réciproques que les deux nations étaient à la veille de se faire au sujet du droit des Neutres, et Alexandre tenait fort peu pour sa part à cette grande maîtrise de Malte dont Paul avait fait un *Casus belli*; tandis que l'alliance française ne représentait aux yeux de cette puissance qu'une série de tromperies grossières dont personne n'avait été dupe à l'exception du fou couronné qui s'était fait l'instrument de Bonaparte. La réunion récente du Piémont à la France avait achevé de démasquer l'artifice. Du vivant même de Paul, l'alliance franco-russe n'existait encore qu'en projet; elle n'avait reposé que sur des illusions dont chaque jour démontrait mieux l'inanité, en sorte que malgré tout son aveuglement, ce prince eût été forcé avant peu de reconnaître combien on s'était joué de lui. Alexandre avait trouvé les relations de la France et de la Russie dans cet état d'entente cordiale apparente qui n'était fondé que sur une méprise, et qu'un seul mot d'explication de part et d'autre pouvait changer en guerre déclarée. Il n'avait pas apporté dans sa politique les mêmes idées fixes de restauration de l'ancien régime; mais il avait voulu conserver dans une certaine mesure ce rôle de patronage que son père avait adopté à l'égard de certains princes dépossédés ou menacés de l'être, tels que les rois de Sardaigne, de Naples et de Bavière. Dès son avénement, ses intentions à cet égard s'étaient manifestées par des notes tellement vives et hautaines de M. de Kalitscheff qu'il devint impossible de conserver ce diplomate à Paris. Dans une de ces notes, en date du 26 avril 1801, M. de Kalitscheff rappelait les promesses en cinq articles qui avaient servi de base au rapprochement des deux gou-

vernements, il montrait comment on venait de les violer à l'égard du roi de Piémont en lui prenant ses États, à l'égard du roi de Naples par l'armistice que venait de lui imposer Murat, et il ajoutait : « Le soussigné a l'ordre de signifier au citoyen Talleyrand que s'il ne reçoit pas l'assurance positive de l'accomplissement des cinq articles que le gouvernement français avait acceptés comme préliminaires, le rétablissement de l'harmonie entre les deux pays ne pourra subsister plus longtemps. » Talleyrand protesta contre le ton impératif de cet ultimatum, il obtint même qu'on en adoucît quelque peu les termes, mais ce langage n'en exprimait pas avec moins de vérité l'état réel de nos relations avec la Russie. La mission même de Duroc à Saint-Pétersbourg ne changea rien à cet état de choses. On le reçut avec beaucoup de courtoisie, Alexandre daigna même jouer pour lui une de ces petites comédies d'abandon confidentiel et familier dans lesquelles les Russes excellent, mais l'aide de camp de Bonaparte partit sans avoir rien gagné. Tout ce qu'on pouvait obtenir de la Russie, c'était une froide neutralité accompagnée de beaucoup de remontrances et de mauvaise humeur.

Le second moyen sur lequel Bonaparte comptait pour influencer les négociateurs anglais, c'est-à-dire l'invasion et la saisie du Portugal par une armée Franco-Espagnole, était plus capable d'agir sur leur esprit que le fantôme d'une alliance ensevelie désormais dans le tombeau de l'empereur Paul; cependant il était en réalité difficile de faire figurer le résultat d'un pareil coup de main comme l'équivalent d'une conquête sérieuse et définitive, car la conservation du

Portugal eût été pour la France la source de mortels embarras. Mais les choses tournèrent de telle façon, par suite même de la défiance que le Premier Consul inspirait, qu'il ne put pas invoquer ce fait de la possession sur lequel il avait fondé tant d'espérances. Au moment où les pourparlers avec le Cabinet anglais étaient engagés le plus vivement, on apprit tout à coup que le roi d'Espagne venait de traiter avec le Portugal sans avoir pris les garanties auxquelles Bonaparte tenait le plus. Le roi Charles IV n'avait entrepris cette guerre que par complaisance et par faiblesse, son favori lui-même n'y avait consenti que par calcul et par vanité ; l'Espagne n'avait aucun grief sérieux contre le Portugal, et les liens de parenté qui existaient entre les deux cours étaient plus que suffisants pour neutraliser les germes de mécontentement que Bonaparte s'était efforcé d'exploiter.

Cet état de choses rendait facile à prévoir le dénouement de cette querelle factice. Le roi d'Espagne et le Prince de la Paix n'avaient que fort peu de ressentiments personnels contre la cour de Portugal, ils devaient donc s'en tenir à son égard au *minimum* des satisfactions qu'on était convenu de lui demander et c'est ce qui arriva en effet. Le Prince de la Paix ayant occupé Olivença et la province d'Alentejo à la suite de quelques légères escarmouches, et ayant obtenu ce succès sans les Français, qu'il ne se souciait pas de voir s'établir en Portugal non plus qu'en Espagne, se hâta de faire venir le roi et la reine à Badajoz pour partager son triomphe et recevoir la soumission des vaincus.

Les Portugais, instruits par le voisinage même

de nos troupes, du sort dont les menaçait une plus longue résistance se hâtèrent de désarmer l'Espagne en acquiesçant à toutes ses demandes. Ils s'engagèrent à fermer leurs ports aux Anglais, à céder Olivença à l'Espagne, enfin à donner vingt millions d'indemnité à la France, et Charles IV, qui ne pouvait pas vouloir la ruine de ses enfants, s'empressa d'accorder son consentement. Cette réparation était plus que suffisante eu égard aux torts que ce petit royaume avait eus envers nous, car dans l'état de faiblesse auquel il était réduit vers la fin du dix-huitième siècle, il n'avait pas dépendu de lui de se soustraire à l'influence anglaise.

Ce traité fut signé par Charles IV à Badajoz; et Lucien y apposa lui-même sa signature avant de l'envoyer à la ratification de son frère. La copie en arriva au Premier Consul le 15 juin; il écrivit aussitôt à Talleyrand sous le coup d'une irritation impossible à contenir : « Ce traité était contraire au traité fait avec l'Espagne, contraire aux intérêts de la République, contraire aux instructions de Lucien; il était un des revers les plus éclatants qu'il eût éprouvés dans sa magistrature; il aimerait mieux perdre une province que de le ratifier; il fallait enfin que ce traité *fût rompu sur-le-champ*[1]. » Il fit en même temps donner l'ordre à Leclerc et à Saint-Cyr de concentrer leurs troupes pour occuper Oporto et trois provinces portugaises. Mais le Prince de la Paix, fort des embarras croissants du gouvernement français, prit très-mal ses protestations, déclara le traité irrévocable, se montra prêt à

1. Bonaparte à Talleyrand, 15 juin 1801.

résister au besoin par la force des armes à la contrainte qu'on voulait exercer sur sa cour, et Lucien enfermé dans une impasse offrit sa démission. Ces nouvelles portèrent au paroxysme la colère du Premier Consul : « Que Lucien fasse connaître au roi, écrivit-il, que si le Prince de la Paix, acheté par l'Angleterre, entraînait le roi et la reine dans des mesures contraires à l'intérêt et à l'honneur de la République, la dernière heure de la monarchie espagnole aurait sonné[1]. » Mais cette menace était impossible à réaliser dans un tel moment, car la France, négociant et faisant étalage de ses intentions pacifiques, ne pouvait rompre avec le seul allié qu'elle eût gardé en Europe, et les remontrances de Talleyrand et plus encore la nécessité contraignirent bientôt le Premier Consul à changer de langage. La convention relative à l'occupation des provinces portugaises n'avait d'ailleurs jamais eu le caractère obligatoire et absolu qu'il se plaisait à lui attribuer depuis l'ouverture des négociations avec l'Angleterre ; sa propre correspondance en fournit une preuve très-concluante : « Si le Roi d'Espagne, écrivait-il à Talleyrand, le 2 mars 1801, veut se relâcher à ne pas occuper une des provinces du Portugal, Lucien *pourra consentir* à condition que le roi de Portugal nous remettra les trois vaisseaux qui m'ont bloqué à Alexandrie. »

Une autre présomption non moins probante résulte de l'attitude de Lucien lui-même, qui le prit de très-haut avec son frère et affirma toujours avoir en sa possession une lettre de lui qui l'autorisait « *à en finir, à la*

1. Bonaparte à Talleyrand, 10 juillet 1801.

seule condition que les ports du Portugal fussent fermés aux Anglais[1]. »

Cette déception au sujet du Portugal, et ce refroidissement avec l'Espagne survinrent vers le même moment où l'on apprit à Paris la conclusion du traité négocié par lord Saint Helens, entre l'Angleterre et la Russie (en date du 17 juin 1801), et le rapprochement intime de cette dernière puissance avec la Prusse qu'on se flattait d'avoir gagnée en lui permettant d'occuper le Hanovre et en la flattant de l'espoir de le garder. D'autres événements encore plus graves étaient venus, un peu auparavant, mettre leur poids dans la balance pour la faire pencher en faveur de la paix. Il ne fallait pas moins pour faire plier l'ambition démesurée qui rêvait déjà de dicter des lois à l'Europe La dernière de nos tentatives pour ravitailler l'Égypte avait été aussi infructueuse que les précédentes, et la nouvelle de la capitulation du Caire venait d'arriver en France.

L'assassinat de Kléber avait fait tomber le commandement de l'armée d'Égypte aux mains incapables de Menou. Le seul titre de ce général à un poste si périlleux était son droit d'ancienneté, et malgré le peu de considération dont il jouissait dans l'armée, malgré l'humiliation que ses frères d'armes ressentaient d'obéir à un tel chef, personne n'entreprit de le lui disputer. Malheureusement le Premier Consul crut devoir le confirmer dans ce commandement. La docilité et le dévouement qu'on lui témoignait commençaient à devenir à ses yeux la mesure unique du mérite. Menou

1. Voir entre autres les mémoires de *Rœderer : Notice pour mes enfants.*

était presque le seul officier général qui eût donné une complète approbation à tout ce que Bonaparte avait fait en Égypte. Son admiration s'était maintes fois manifestée en termes d'un enthousiasme tellement exalté, qu'elle l'avait fait accuser d'adulation par les uns, et par les autres, de folie. Il était allé au-devant des désirs les plus chimériques du général en chef, en se convertissant à l'islamisme et en épousant une femme turque, mais son exemple n'avait pas trouvé d'imitateurs. Il avait, en un mot, embrassé toutes les illusions de ce roman impossible avec le fanatisme consciencieux d'un esprit étroit, qui niait les obstacles faute de la clairvoyance nécessaire pour les apercevoir. Sous Kléber, à l'époque du traité d'El-Arysch, il avait montré un zèle extraordinaire pour la conservation de l'Égypte, il avait soutenu qu'on pouvait la garder indéfiniment; mais son avis combattu par les chefs les plus intelligents de l'armée, à l'exception de Desaix, avait fait plus de tort que de bien à cette opinion. Officier très-brave et très-intègre, mais sans capacité militaire, l'esprit inconsistant, décousu, fantasque, plein de singularités et de lacunes qui lui ôtaient toute autorité sur le soldat, le caractère mobile et irrésolu, la complexion épaisse et affligée d'une extrême myopie à la fois physique et morale, tel était à peu près le seul partisan que l'occupation de l'Égypte eût gardé dans l'armée; tel était le général que Bonaparte avait préféré à Lanusse et à Reynier, hommes de premier mérite, mais peu suspects de servilité; tel était enfin l'administrateur qu'il chargeait d'une tâche à laquelle son propre génie n'aurait pas pu suffire.

A peine arrivé aux affaires, Abdallah Menou qui

avait à cœur de prouver par des arguments sans réplique, la possibilité de fonder une colonie en Égypte, s'était hâté de bouleverser ce qu'on avait fait avant lui pour tout reconstruire à neuf. Il avait entassé arrêtés sur arrêtés, règlements sur règlements, avec la désastreuse fécondité d'une intelligence en désarroi, qui prend l'agitation pour l'activité et qui croit remédier au vice des choses par la vertu des mots. Il avait tout changé dans l'administration de l'armée comme dans celle du pays lui-même; il avait imposé à des populations à demi-sauvages, la minutieuse réglementation européenne, contraire à leurs mœurs, à leurs instincts, à leurs idées; il avait aboli des usages nationaux, proscrit certains costumes, remplacé le système judiciaire, le mode de la perception des impôts; il avait appliqué à l'Égypte notre régime forestier, institué des douanes et jusqu'à des octrois; il avait choisi en un mot avec une sorte de prédilection dans notre système administratif tout ce qui s'y trouvait de vexatoire et devait rendre notre domination odieuse et insupportable aux indigènes[1]. Il portait dans son rôle de réformateur une sorte de précipitation fiévreuse comme s'il en avait pressenti la courte durée. Il s'imaginait naïvement résoudre autant de difficultés qu'il noircissait de paperasses, ce qui nous en a valu une quantité prodigieuse[2], et ce qui, dans un siècle possédé comme lui de la manie de légiférer, a fait dire

1. Martin : *Histoire de l'expédition d'Égypte.* Général Regnier : *l'Égypte après la bataille d'Héliopolis.*

2. Les ordres du jour de Menou (en partie imprimés au Kaire et en partie manuscrits) forment trois volumes in-folio. C'est un fatras plein de déclamations et d'incohérence.

à quelques historiens que Menou était un excellent administrateur. La vérité est qu'il mit en toute chose le désordre et la désorganisation qui existaient dans sa cervelle détraquée.

Tant que la tranquillité ne fut troublée par aucun danger extérieur, les bizarreries de cet excentrique n'eurent d'autre inconvénient que de créer beaucoup de mécontents dans l'armée et d'ôter tout prestige à un commandement sans dignité. Mais vers le commencement du printemps de 1801, de fâcheuses nouvelles commencèrent à circuler; on apprit l'arrivée à Malte puis à Macri de l'armée anglaise de Mahon; on parla de l'imminence de son débarquement probable à Aboukir, de l'irruption prochaine d'une armée turque déjà formée en Syrie. Menou ne sut prendre aucune mesure de défense efficace, hésitation qui d'ailleurs n'était pas extraordinaire dans la situation désespérée où il se trouvait. Ses généraux le suppliaient de concentrer ses troupes autour d'Alexandrie, position où l'on était le mieux à portée de diriger ses forces sur le point menacé : il resta immobile au Caire, se contentant de laisser à Alexandrie le général Friant avec quelques mille hommes et d'envoyer des troupes, trop disséminées pour être un obstacle, à Ramanieh, à Damiette, à Belbeïss. Abandonné à lui-même, Friant s'efforça en vain de s'opposer au débarquement des Anglais qui eut lieu le 5 mars 1801 sur la plage d'Aboukir. Il faut dire pour la justification de Menou que prévenir ce débarquement était une chose impossible, car si les Anglais eussent trouvé la presqu'île d'Aboukir sérieusement gardée, ils l'eussent effectué à Damiette ou à Ramanieh. L'armée était

tellement réduite qu'on ne pouvait se fortifier convenablement sur un point sans dégarnir tous les autres; et, ces autres points, il était pour nous d'un intérêt capital de les conserver. Il fallait une forte garnison au Caire dont la population s'était révoltée deux fois en trois ans; il en fallait une non moins forte à Belbeïss pour observer l'armée turque concentrée sur la frontière de Syrie; il en fallait enfin à Alexandrie, à Damiette, à Ramanieh, à Aboukir, pour ne mentionner que les points essentiels à notre sûreté. Ces prélèvements faits, que restait-il d'une armée qui ne comptait au plus que douze à quinze mille hommes disponibles?

Il y a donc une criante injustice à rendre Menou responsable d'un insuccès devenu inévitable. Placé dans une situation absolument identique, Bonaparte n'avait nullement réussi à empêcher le débarquement des Turcs à Aboukir, bien qu'il eût alors une armée incomparablement plus forte que celle de Menou; il avait, il est vrai, réussi à les jeter à la mer, mais l'eût-il fait avec autant de facilité si, au lieu de ce qu'il appelait « cette canaille turque, » il eût trouvé en face de lui dix-huit mille soldats anglo-européens pleins de solidité et commandés par d'excellents officiers, s'il eût été menacé en même temps sur ses flancs par une armée de trente mille hommes venant de la Syrie, par un corps de six mille Cipayes sur les côtes de la mer Rouge, s'il eût eu enfin pour résister à cette accumulation de périls une armée réduite de près du tiers? Menou était à la vérité un général incapable : mais qui donc l'avait choisi et maintenu malgré les murmures de l'armée? A quelque point de vue qu'on

se place, la responsabilité du désastre doit retomber tout entière sur celui qui en était la cause unique.

Il faut en dire autant des tentatives infructueuses de l'amiral Ganteaume pour amener des renforts en Égypte. Ganteaume est avec Menou, d'après le thème adopté par la routine historique, la cause principale de la ruine de l'expédition. S'il avait réussi, la gloire eût été pour un autre; il a échoué, tout le tort doit retomber sur lui seul : telle est la justice de l'engouement. Ganteaume était, de l'aveu de tous, un très-brave et très-habile marin; très-attaché à Bonaparte, c'est lui qui l'avait sauvé des croisières anglaises lors de son périlleux retour en France; il tenait à honneur de réussir dans la difficile mission qui lui avait été confiée. Bloqué dans Brest par une flotte ennemie, il en sortit audacieusement à la faveur d'une affreuse tempête qui dispersa son escadre; il rallia ses vaisseaux sur les côtes d'Espagne et franchit le détroit de Gibraltar avec non moins de hardiesse que de bonheur; mais dans la Méditerranée il fut reconnu par les croisières de l'amiral Warren, et, ne pouvant accepter le combat avec ses vaisseaux avariés, encombrés de soldats et d'objets de transport, il rentra à Toulon le 19 février. Cette résolution lui a été amèrement reprochée; mais à supposer qu'il eût accepté le combat, et qu'il eût été vainqueur, ce qui est fort invraisemblable, car bien qu'il eût un ou deux vaisseaux de plus que l'amiral Warren, ses bâtiments et ses marins étaient bien inférieurs à tous égards à l'escadre anglaise qui n'avait ni les embarras, ni la responsabilité d'un transport; dans cette hypothèse même, disons-nous, il eût été hors d'état de repartir sur-le-champ pour l'Égypte

ayant la presque certitude d'y rencontrer l'escadre de débarquement. On cite, il est vrai, la frégate *la Régénérée*, qui arriva à Alexandrie le 2 mars; mais un bâtiment isolé peut tenter une telle aventure, un convoi ne le peut pas, et si *la Régénérée* eut le bonheur d'échapper aux croisières ennemies, *l'Africaine*, qui partit en même temps, fut prise.

Lorsque Bonaparte apprit l'insuccès de Ganteaume, il eut un de ces transports de fureur qu'il éprouvait toujours lorsqu'il se heurtait à la force des choses. L'impuissance de notre marine eut de tout temps le privilége de les porter au paroxysme. Rendant les hommes responsables de l'insuffisance des choses, il poussa plus d'une fois les reproches jusqu'à l'outrage; emportements insensés qui coûtèrent la vie à Villeneuve et à tant d'intrépides marins, et dignes tout au plus de ce roi d'Asie qui faisait fouetter la mer lorsqu'elle se montrait indocile. Ganteaume ne reçut pas encore toutefois de reproches directs, mais on lui intima l'ordre de repartir sur-le-champ. Il ne put reprendre la mer que le 20 mars. A cette date, l'armée anglaise était débarquée en Égypte depuis quinze jours, elle avait gagné contre Friant et Lanusse une seconde bataille des plus meurtrières le 13 mars, enfin elle était à la veille même de gagner contre Menou celle de Canope, combat décisif qui fut livré le 21 mars. Dans cette situation, les quatre ou cinq mille hommes que portait l'escadre de Ganteaume ne pouvaient plus, en mettant les choses au mieux, rien changer à l'issue des événements. Mais l'escadre de Ganteaume éprouva sur les côtes de Sardaigne un de ces accidents de mer qui sont impossibles à prévoir : deux vaisseaux s'abor-

dèrent dans la nuit et se firent mutuellement de telles avaries qu'il fallut rentrer de nouveau dans le port de Toulon (5 avril). Pendant ce temps notre armée démoralisée, qui avait perdu à Canope deux mille hommes et quelques-uns de ses meilleurs officiers, entr'autres Lanusse, le plus brillant de tous, cédait pas à pas le terrain devant des forces tellement supérieures, qu'elle ne pouvait plus songer à les affronter en rase campagne[1]. Au commencement de mai elle perdit Rosette, et quelquesjours après Ramanieh. Il ne lui restait plus que deux places, Alexandrie et le Caire, n'ayant entre elles aucune communication et dans lesquelles elle dut s'enfermer sans espérance de pouvoir les défendre longtemps. L'Égypte était dès lors irréparablement perdue.

L'amiral Ganteaume avait reçu l'ordre de mettre à la voile une troisième fois. On lui avait désigné comme point de débarquement le port de Derne, petite ville située sur le littoral africain, à plusieurs marches d'Alexandrie, et non-seulement séparée de cette capitale par un vaste désert sans eau, mais défendue par des populations extrêmement sauvages qui répondirent à nos avances par une fusillade meurtrière. Ganteaume ayant été obligé de laisser en chemin une partie de son escadre attaquée par l'épidémie, n'avait avec lui que deux mille hommes de troupes, qu'un débarquement opéré dans de telles conditions eût exposés à une destruction certaine de l'aveu de tous les officiers; eût-il eu le double ou le triple de ces forces, il n'aurait rien changé à l'issue de la guerre qui était

1. R. Wilson : *History of the bristish expedition to Egypt.*

dès lors irrévocablement fixée. Il n'avait pu encore prendre de parti lorsque l'apparition de la flotte anglaise le força à repartir précipitamment.

Les plaintes et les reproches dont ce courageux marin fut l'objet dans ces circonstances plus fortes que sa volonté, s'adressaient en définitive à Bruix, à Dumanoir, à Linois, aussi bien qu'à lui-même, car tous ces amiraux reçurent à ce moment une mission analogue à celle dont on l'avait chargé, et pour la même raison, aucun d'eux ne put la remplir. Bruix avait reçu l'ordre de sortir de Rochefort[1] et de se combiner à Cadix avec Dumanoir et Linois pour faire voile ensuite pour l'Égypte ; il ne parvint pas à exécuter même la première partie de ce mouvement. Linois, plus heureux, soutint à Algésiras, contre l'amiral Saumarez, une lutte acharnée qui fut considérée comme un triomphe, parce que les pertes y furent à peu près égales de part et d'autre, mais il ne ramena à Cadix qu'une flotte mutilée et hors d'état de tenir la mer. Pendant ce temps le général Belliard signait la capitulation du Caire. Alexandrie était désormais le seul point que nous eussions conservé en Égypte (27 juin 1801).

Ces divers échecs eurent pour effet de rendre les négociations plus faciles. L'Égypte étant perdue pour nous, bien que Bonaparte affectât encore de dire « que lord Hawkesbury était trop éclairé pour ne pas savoir que l'Égypte était dans Alexandrie[2], » le gouvernement français ne fit plus difficulté de convenir qu'elle serait rendue à la Porte. Le Premier Consul

1. Ordre du 19 mai 1801.
2. Au citoyen Caillard, 29 juillet 1801.

rédigea lui-même pour Otto et à l'adresse de lord Hawkesbury une note qui contenait, outre cette concession, tous les sacrifices qu'il considérait comme compatibles avec l'honneur de la France. Il avait exigé jusque-là qu'on rendît Malte à la France, et Ceylan aux Hollandais ; ces deux restitutions avaient été avec celle de l'Égypte à la Turquie le plus grand obstacle à la paix ; il consentit à ce que l'Angleterre conservât Ceylan qui avait une importance capitale pour ses possessions dans l'Inde, et à ce que Malte fût rendu à l'Ordre. Il insistait en revanche pour qu'en Amérique, au cap de Bonne-Espérance et dans la Méditerranée, tout fût restitué aux anciens possesseurs. Il s'engageait de son côté à évacuer le Portugal et tous les ports qu'il occupait, soit dans les États du roi de Naples soit dans ceux du pape[1]. Il prescrivait à Otto d'ajouter que si l'Angleterre renouvelait une coalition « *cela n'aurait d'autre résultat que de renouveler l'histoire de la grandeur de Rome.* »

Ces concessions amenèrent le cabinet anglais à se départir de sa propre inflexibilité ; il donna son consentement à la plupart de ces arrangements, mais il refusa d'admettre le principe d'une complète restitution des colonies d'Amérique à la France et à ses alliés ; car si ses sacrifices dans les autres parties du monde étaient jusqu'à un certain point balancés par ses acquisitions, l'avantage qu'on lui demandait en Amérique restait selon lui sans compensation. Il offrit de rendre les Antilles en gardant la Guyane hollandaise, ou réciproquement de restituer celle-ci en conservant celle-là.

1. Note du 23 juillet 1801.

Le Premier Consul ne voulait pas entendre parler de semblables conditions; il fit grand étalage de son indignation de ce qu'on eût osé les lui proposer; il fit insérer au *Moniteur* les articles les plus menaçants, prescrivit à son négociateur un langage impérieux, annonça que si on le poussait à bout il allait faire du Hanovre lui-même un objet d'échange et de compensation, et enfin donna un éclat extraordinaire aux préparatifs que depuis quelque temps il faisait faire contre l'Angleterre sur les côtes de Boulogne. Latouche-Tréville avait organisé par ses ordres une flottille de canonnières, qui dans la pensée même du Premier Consul, était plus propre à agir comme épouvantail que comme un armement vraiment redoutable. Ce n'est que plus tard qu'il prit tout à fait au sérieux l'idée d'une descente en Angleterre. Dans le pays même contre lequel cette menace était dirigée, les hommes spéciaux s'en émurent fort peu, les journalistes en firent un texte de plaisanteries, mais les classes moins éclairées en ressentirent quelques alarmes. « Même en partant des ports de la Flandre, écrivait Nelson à l'amirauté, la descente est inexécutable, quand il n'y aurait que les obstacles provenant des contre-courants de la marée. Quant au projet de traverser à la rame, il est impraticable humainement parlant. Vous avez raison de vous mettre en garde contre la folie de cet homme, mais avec les forces dont je puis disposer, je le défie d'exécuter son absurde projet[1]. » Cependant, pour dissiper les craintes populaires, on prit quelques mesures de défense, et Nelson reçut de l'amirauté l'ordre

1 R Southey : *Life of Nelson.*

de détruire la flottille. Mais réduit à employer le bombardement faute de pouvoir aborder la flottille, il ne lui causa qu'un dommage insignifiant dans sa première tentative; et la seconde, entreprise dans de meilleures conditions, mais contrariée par le vent et la marée qui séparèrent ses quatre divisions de chaloupes, et ne leur permirent d'attaquer que successivement au lieu d'opérer ensemble, échoua également devant la résistance intrépide de nos canonnières[1].

Le résultat heureux de ces deux petits combats, l'obstination de l'Espagne à ne pas vouloir revenir sur le traité de Badajoz amenèrent enfin l'entente désirée entre les deux Cabinets. On n'insista plus à Londres que pour conserver en Amérique l'île de la Trinité, possession espagnole que Bonaparte n'avait voulu jusque-là céder à aucun prix, et que d'après les conseils de Talleyrand il se résigna à abandonner pour punir l'Espagne de ce qu'il nommait sa trahison. Toutes les difficultés se trouvant ainsi aplanies, un dernier obstacle soulevé par le Premier Consul faillit faire tout échouer. Couvrant les susceptibilités de son orgueil de l'apparence d'un beau dévouement pour les intérêts de ses alliés, il insista d'abord pour que la cession de Ceylan et de la Trinité ne fût stipulée que dans des articles secrets incompatibles avec la publicité imposée au cabinet anglais par la constitution britannique, et ensuite pour que la formule de cette cession fût que la France ne *s'opposerait pas*. Si cette formule n'était pas acceptée, Otto avait ordre de rompre, car disait Bonaparte, il ne s'en départirait pas « quand les flottes

1. Rapports de Nelson du 4 et du 16 août 1801.

anglaises seraient mouillées devant Chaillot[1]. » Cependant il fallut céder aussi sur ce point. Le texte des préliminaires qui furent signés à Londres le 1er octobre 1801, à la grande joie des deux nations, disait « que S. M. Britannique restituerait à la République française et à ses alliés toutes leurs colonies conquises dans le cours de la guerre, *à l'exception de l'île de la Trinité et des possessions hollandaises dans l'île de Ceylan*, desquelles îles et possessions S. M. Britannique se réservait la pleine et entière souveraineté[2]. » Les préliminaires de Londres stipulaient en outre les restitutions de l'Égypte à la Turquie, de Malte à l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, l'*intégrité* du Portugal, l'évacuation des États romains et napolitains par les troupes françaises, des îles et ports de la Méditerranée et de l'Adriatique par les forces anglaises. Ils ne disaient rien ni du droit des Neutres, ni du Piémont, ni de Gênes, ni de la Toscane, ni des difficultés commerciales si épineuses à régler entre les deux pays. On sentait des deux côtés la presque impossibilité d'arriver à une entente sur ces diverses questions, et comme on était de part et d'autre également fatigué de la guerre, on les avait d'un accord tacite passées sous silence. Mais par ce motif même les préliminaires de Londres qui furent l'objet de tant d'allégresse, et qui étaient si glorieux pour les deux grandes nations dont ils consacraient momentanément les triomphes soit en Europe soit dans les Indes, étaient en réalité une suspension d'armes plutôt qu'une paix définitive. Sous cha-

1. Bonaparte à Talleyrand, 17 septembre 1801.
2. Préliminaires de Londres : article 2.

cune des omissions qu'on y pouvait signaler, il y avait la guerre, et la trêve n'était possible qu'à la condition qu'on s'abstînt rigoureusement de s'expliquer au sujet de ces lacunes.

La France avait alors en Europe, grâce aux victoires de nos armées, une situation sans pareille, et malgré tout ce qui lui manquait au point de vue de sa dignité intérieure, elle eût facilement consolidé cette prépondérance sans rivale si le Premier Consul se fût contenté de l'influence au lieu de vouloir la domination. Est-il vrai que parvenue à cette heure d'éblouissement ce soit un devoir pour l'histoire de se boucher les oreilles et de se mettre un bandeau sur les yeux afin de ne pas prévoir un avenir d'autant plus inévitable qu'on travaillait déjà activement à le préparer? Est-il vrai que pour être juste elle soit obligée de s'en tenir aux brillantes apparences qui trompaient les contemporains[1]? A quoi bon pourtant connaître la suite et l'enchaînement des faits, si ce n'est pour y saisir les conséquences des faux systèmes? et si l'on consulte la réalité des choses, comment ne pas reconnaître qu'il n'y avait là que des illusions qui pouvaient abuser le vulgaire mais non les esprits attentifs et prévoyants? La France avait acquis en Europe à la suite de cette longue guerre cer-

1. « Ecartons donc des accusations prématurées! ne troublons pas le bonheur présent par *une injuste anticipation sur l'avenir.* Chaque saison amène ses fruits. Celle où nous aurons à cueillir des fruits amers et sanglants viendra toujours trop tôt. N'en devançons pas l'instant. » (Bignon : *Histoire diplomatique.*) « Remercions la sagesse de Dieu d'avoir fermé aux hommes le livre du destin!.. Nous qui savons tout aujourd'hui et ce qui se passait alors et ce qui s'est passé depuis, *tâchons de nous rendre un moment l'ignorance de ce temps* pour en comprendre, pour en partager les vives et profondes émotions. » (Thiers : *Histoire du Consulat et de l'Empire.*)

aines possessions que personne n'avait plus ni la vo lonté ni le pouvoir de lui disputer; c'étaient la Belgi que et la Savoie qui s'étaient données librement à elle c'étaient en outre les provinces rhénanes alors peu attachées à la patrie germanique, et dont la conserva- tion nous avait été en quelque sorte imposée par les attaques toujours renaissantes de la coalition. Dans de telles conditions, avec ce double rempart des Alpes et du Rhin, une politique à la fois forte et [illegible] nous eût constitué une position inexpugnable. Mais il n'y a que de l'aveuglement à ne pas voir que [illegible] parte n'entendait nullement alors se [illegible] ces limites, les seules qui fussent [illegible] la paix européenne. Si dans les [illegible] épousé si chaudement les intérêts de la [illegible] qu'il comptait rester le maître de la [illegible] et la gouverner par l'entremise de ses [illegible] la volonté légalement exprimée de ce pays; [illegible] réservé le droit d'intervenir dans le [illegible] indemnités germaniques, c'est qu'il [illegible] dominer l'Allemagne. Il entretenait sous [illegible] le même but, les divisions de la Suisse [illegible] les déplorer. Il voulait garder le [illegible] Quant à la Cisalpine il ne consentait [illegible] déguiser l'état de dépendance où il voulait la [illegible] nir ; il y prétendait à la souveraineté [illegible] nom de présidence, et ce n'est point [illegible] temps que de lui prêter ces divers projets; [illegible] étaient tous arrêtés dans son esprit et déjà [illegible] d'exécution. Avec de telles visées, la paix n'[illegible] mot qu'il jetait en pâture à la lassitude des [illegible] crédulité des autres.

Les traités complémentaires qu'il se hâtait de conclure avec les diverses puissances dès le lendemain de la signature des préliminaires de Londres, pour ajouter à l'effet produit par un si grand résultat, reposaient pour la plupart sur des malentendus du même genre. Les traités avec le Portugal et la Turquie n'étaient guère que la ratification du traité de Badajoz et de la capitulation d'Alexandrie. La nouvelle de ce dernier événement était arrivée à Paris quelques heures après celle de l'heureuse issue des négociations d'Otto; mais on la laissa ignorer au plénipotentiaire turc qui signa les préliminaires avec la conviction qu'on lui faisait un grand sacrifice lorsqu'on se bornait à se soumettre à la force des choses. Quant au traité avec la Bavière, il promettait à ce pays beaucoup plus d'indemnités qu'on ne pouvait lui en donner, et celui avec la Russie (signé le 8 octobre) contenait dans sa partie secrète une clause, relative au Piémont, qui prouvait que de ce côté encore il y avait eu un double parti pris d'ajourner les difficultés plutôt que de les résoudre. La Russie satisfaite du retour de Malte à l'Ordre de Saint-Jean n'avait pourtant renoncé à aucun de ses patronages : elle continuait à protéger Naples, le Wurtemberg et le Piémont. L'article 6 disait « que le Premier Consul et S. M. l'empereur de toutes les Russies s'occuperaient à l'amiable des intérêts de S. M. le roi de Sardaigne et y auraient tous les égards compatibles avec l'état actuel des choses. » Sous cette rédaction vague et embarrassée chacune des deux puissances entendait l'arrangement qui lui convenait le mieux, la Russie, une restauration du roi de Piémont dans ses États ou son intronisation dans les provinces qui lui

seraient offertes en Italie à titre d'indemnité; la France, la confirmation du statu quo. Ici encore, on le voit, ces stipulations étaient purement suspensives et provisoires, elles ne décidaient ni ne définissaient rien; elles n'établissaient qu'un désarmement momentané qui n'était fondé que sur une équivoque.

Sous l'éclat inouï de cette courte trêve il y avait donc un avenir gros de menaces et de complications; et ces dangers ne tenaient ni aux arrière-pensées des cabinets étrangers infiniment plus effrayés que désireux de voir renaître la guerre, ni à la turbulence naturelle d'une nation alors rassasiée de gloire et affamée de repos; ils étaient tout entiers dans le caractère d'un seul homme dont le génie merveilleux était dès lors atteint de l'incurable folie d'ambition qui le perdit plus tard. Il est naturel qu'on hésite à appliquer une telle qualification à un esprit doué de facultés si extraordinaires, cependant, pour qui examine la réalité dans le vif au lieu de s'en tenir à des tableaux de convention, il est difficile d'admettre à cet égard la distinction qu'on a voulu établir entre les temps du Consulat et ceux de l'Empire.

Dès cette époque il est impossible d'assigner une limite quelconque aux desseins et aux désirs de cette âme insatiable, car elle-même se plaît à n'en reconnaître aucune. Toute la puissance que Bonaparte a conquise jusque-là n'est à ses yeux qu'une arme pour en conquérir une plus grande encore, et il se montre moins désireux de la consolider en la conformant aux lois de la nature des choses que de l'accroître au delà de toute mesure au risque de la rendre impossible.

Dans tous les temps, la marque distinctive du véri-

table génie politique a été l'aptitude à fonder une œuvre solide et durable, en l'accommodant aux besoins profonds d'un peuple et d'une époque. Les éléments incomparables que Bonaparte possède pour réaliser un tel résultat, il ne s'en sert que pour étonner, éblouir les hommes. Il cherche à frapper leur imagination, non à satisfaire leur raison ou leurs intérêts. La fortune de son pays n'est qu'un objet secondaire auprès de l'apothéose qu'il rêve pour lui-même. En dehors de cet idéal de glorification toute personnelle il est impossible de lui découvrir un mobile persistant et défini. Il y a dans son esprit une sorte d'impossibilité de s'arrêter à un but déterminé; il n'a pas plutôt fait un pas en avant qu'il s'élance plus loin, toujours plus loin, sans jamais attendre que le terrain soit affermi sous ses pieds. Une conquête n'est jamais pour lui qu'une pierre d'attente pour une conquête nouvelle. De là le caractère hâtif, fiévreux, improvisé de toutes les créations de sa politique à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur. Tout ce qu'il réalise sous ce rapport, avec l'impatience et la rapidité d'une ambition qui veut dévorer le monde, n'est dans son esprit qu'une transition, un commencement susceptible d'une extension indéfinie. Aussi, tout reste-t-il inachevé, à l'état d'ébauche et de préparation. Jamais il n'agit avec l'idée du définitif, il veut rester jusqu'au bout le maître de tout changer selon l'opportunité, et surtout selon le caprice de ses insatiables convoitises. Il ne vise pas à la durée mais à la quantité, à l'éclat; la grandeur ne lui suffit pas, il lui faut le démesuré et le gigantesque; et par delà ce périlleux domaine quelque chose l'attire encore plus, c'est l'inconnu et le merveilleux. Sous l'aiguillon de

cette irrésistible inquiétude il oublie le chemin à parcourir et la fin à atteindre pour le mouvement lui-même. Il se préoccupe moins du résultat final que de l'art qu'il va déployer et de l'effet prodigieux qu'il va produire. Peu lui importe que l'œuvre soit éphémère, pourvu qu'il y trouve plus d'activité, plus de bruit, plus de gloire. La tâche à réaliser et les moyens propres à en assurer le succès ne sont à ses yeux qu'un accessoire auprès des aventures grandioses dont ils lui offrent l'occasion ou le prétexte : vertige d'autant plus redoutable qu'il s'était emparé d'une tête froide et positive, dont les rêves les plus chimériques revêtaient les formes d'une rigueur mathématique, et avaient à leur service un génie militaire sans pareil. Dans les âmes les plus ardentes l'exaltation n'est jamais que passagère ; mais le délire raisonné d'un esprit calculateur est sans remède parce qu'il ne tient pas à un sentiment mais à la forme même de l'intelligence.

Les avantages merveilleux que le Premier Consul avait obtenus n'étaient rien auprès de ceux qu'il rêvait, et les préocupations qui assiégeaient son esprit se trahissaient dans ses discours comme dans ses actes. Dans le cours des négociations avec l'Angleterre il avait à plusieurs reprises menacé le cabinet anglais de *renouveler la grandeur de Rome :* ce n'était pas là une vaine parole mais l'expression exacte de sa pensée. Son utopie favorite était déjà d'atteindre au dedans comme au dehors à la toute-puissance des Césars. Au dedans, il avait peu de chose à faire pour préparer les esprits à cette transformation ; il n'y avait qu'un mot à changer pour la consommer. Au dehors, il pouvait consi-

dérer la tâche comme fort avancée ; il régnait de fait sur la France, la Belgique, la Haute Italie; il tenait à sa discrétion la Hollande, l'Espagne, le Portugal, la Suisse; il avait la haute main dans les affaires de l'Allemagne; le programme était plus qu'à moitié réalisé et son épée se chargerait du reste.

Au mois de juin 1801 il avait attiré à Paris ce jeune infant de Parme, dont il avait fait le roi d'Éturie. Sous prétexte de fêter son avénement il avait joué au protecteur et au suzerain; ainsi que l'a écrit spirituellement une femme de génie : « il s'était essayé sur cet agneau royal à faire attendre un roi dans son antichambre[1]; » il s'était complu à livrer un Bourbon à la risée de ses courtisans, au mépris à peine dissimulé de ses aides de camp, disant « qu'il fallait montrer aux jeunes gens comment était fait un roi, qu'il y en avait assez pour dégoûter de la royauté[2], » laissant imprimer aux journaux « qu'il avait fait un roi sans avoir voulu l'être. » Ses flatteurs le faisaient ressortir non sans raison, c'était encore là une idée romaine, avec cette différence toutefois, que les rois protégés ou vaincus qui venaient à Rome en solliciteurs ou en suppliants, s'inclinaient devant la majesté des citoyens romains, tandis qu'en accourant à Paris ils s'humiliaient devant un seul homme. L'abaissement des royautés devant son propre pouvoir lui souriait, non parce qu'il plaçait ses concitoyens à un niveau plus élevé, mais

1. Mme de Staël : *Dix ans d'exil.*

2. Thibaudeau, *Mémoires d'un conseiller d'État.* « Nous voyions avec peine, dit Savary, un beau et grand jeune homme destiné à commander à des hommes, qui tremblait à la vue d'un cheval, passait son temps à jouer à la cachette ou à vous sauter sur les épaules. » *Mémoires du duc de Rovigo.*

parce que cette dégradation de la vieille hiérarchie monarchique le désignait lui-même pour une dignité plus haute. Un seul rang pouvait convenir à ce faiseur de rois, c'était l'empire.

Mais bien que tout concourût à ce dénouement, personne ne prononçait encore le mot de l'avenir, et le Premier Consul moins que personne. Il voulait que la chose se fît d'elle-même. Ce qui la rendait sinon difficile, du moins d'une réalisation assez lente, c'est qu'on était réduit à le deviner et qu'il n'avait pas un seul réel confident; il n'en eut jamais. S'il y a en effet un trait caractéristique et frappant dans les innombrables conversations qui nous ont été conservées par les hommes qui l'approchaient le plus familièrement, c'est l'absence de tout épanchement intime. On l'y voit toujours préoccupé, soit de pénétrer les idées de son interlocuteur, soit d'agir sur son esprit pour l'amener vers un but déterminé; on y chercherait en vain un instant d'abandon, d'entraînement, de sincère ouverture sur soi et sur les autres. Même lorsqu'il se laisse aller à ces coquetteries de grâce féline dont les contemporains ont tant de fois décrit la séduction, il ne perd pas de vue l'effet à produire; il calcule jusqu'à ses imprudences de langage. Il est fermé pour les siens comme pour les étrangers. Enfin on ne trouverait pas dans sa vie entière une seule de ces philosophiques ironies sur soi-même, qui nous ravissent dans un César ou dans un Frédéric, parce qu'elles nous montrent que l'homme est supérieur au rôle, qu'il se juge lui-même, qu'il n'est pas dupe de sa propre fortune. Écoutez Frédéric exposant les motifs qui le poussèrent à s'emparer de la Silésie : « l'ambi-

tion, dit-il, l'intérêt, le désir de faire parler de moi décidèrent de la guerre. » Cela est grand. Napoléon, au contraire, est toujours sur la scène, il est toujours occupé de son personnage ; même lorsqu'il a vendu Venise, ou fait fusiller le duc d'Enghien, il prétend avoir agi en bienfaiteur de l'humanité; il n'a pas cette suprême grandeur de l'homme qui consiste à s'apprécier soi-même à sa juste valeur ; il reste, par son incurable infatuation, au niveau des petits esprits; il n'a pas même ce sublime quart d'heure d'Auguste mourant, qui demande en souriant à ses amis : « S'il leur semble avoir bien joué le drame de la vie. » Jusqu'à son dernier jour il porte sur son visage le masque du héros de convention, comme s'il craignait de trop perdre à nous laisser voir l'homme.

A sa réconciliation provisoire avec les puissances européennes, le Premier Consul avait voulu ajouter une réconciliation définitive avec Rome. Le Concordat était signé depuis le 15 juillet 1801. Ici ce n'était pas un traité de paix plus ou moins révocable et précaire, mais un véritable traité d'alliance qu'il avait entendu conclure. La pensée d'un tel pacte entre les influences sacerdotales et sa propre ambition n'était pas nouvelle chez lui ; elle le hantait depuis la campagne d'Italie, bien qu'il ne pût prévoir alors tout le développement qu'elle devait prendre par la suite. C'était là qu'il avait commencé à comprendre et à pratiquer l'art « de cajoler les prêtres » pour employer l'expression dont il se servait avec Joubert en lui traçant sa ligne de conduite[1]. Tel était le secret des égards exagérés

1. Lettre du 15 mars 1797.

qu'il s'était étudié à témoigner au Pape et au clergé italien, sauf à se dédommager dans l'intimité par les expressions les plus méprisantes des marques de respect qu'il leur prodiguait en public. Avec ses familiers, celui qu'il nommait « le très-saint père » n'était plus que « le vieux renard[1] » et les « vénérables prélats » étaient traités sans façon de *prêtraille*[2] ou de *radoteurs imbéciles*. Ces ménagements calculés n'avaient d'ailleurs duré qu'autant que l'intérêt qui les avait inspirés. A son retour à Paris, après la campagne d'Italie, trouvant l'esprit philosophique beaucoup plus puissant qu'il ne s'y était attendu, il avait aussitôt abandonné ses clients de la veille pour flatter l'opinion dominante. Dans une circonstance solennelle, en présence du Directoire et de tous les corps de l'État assemblés, on l'avait entendu ranger *la religion* avec le royalisme et la féodalité parmi les *préjugés que le peuple français avait à vaincre*[3]. En Égypte, le philosophe devient musulman. Il ne lui suffit pas de recommander à ses soldats « d'avoir pour les Muphtis et les Imans les égards qu'ils avaient eus en Italie pour les rabbins et les évêques[4], » il s'adresse aux populations arabes : « *Nous aussi*, leur dit-il, *nous sommes de vrais musulmans. N'est-ce pas nous qui avons détruit le pape, qui disait qu'il fallait faire la guerre aux musulmans*[5] ? » Il se vante auprès d'elles *d'avoir renversé la croix* ; il encourage Menou à embrasser l'islamisme.

Voilà ce que venait de dire et de faire celui

1. Lettre à Cacault (26 septembre 1796).
2. Lettre à Joubert (18 février 1797).
3. Discours prononcé au Luxembourg en décembre 1797.
4. Proclamation du 28 juin 1798.
5. Manifeste du 2 juillet 1798.

qui s'intitulait aujourd'hui le *nouveau Charlemagne*. Un tel homme devait tout naturellement se retrouver catholique le jour où il aurait un intérêt à le paraître. Après de telles manifestations, il est quelque peu puéril de vouloir comme beaucoup de graves historiens déterminer la part que le sentiment religieux a eue dans les résolutions de Bonaparte, au sujet du Concordat. Chacun peut juger d'après ces antécédents jusqu'à quel point on doit prendre au sérieux cette célèbre conversation de la Malmaison, tant de fois citée, dans laquelle Bonaparte voulant convaincre son interlocuteur de la nécessité d'un rétablissement du culte officiel s'écriait : « Le son de la cloche de Rueil vint à frapper mes oreilles, *je fus ému*[1]. » Il est même superflu d'examiner, si comme le dit Thibaudeau en empruntant une expression de Napoléon : « ses nerfs étaient en sympathie avec le sentiment de l'existence de Dieu, » ou si, comme le dit M. Thiers, « Bonaparte était porté aux idées religieuses par sa constitution morale. » Ses nerfs et sa constitution morale n'eurent rien à démêler avec le Concordat. Il est bon toutefois de mentionner ces rêveries si peu en rapport avec celui qui en est l'objet, car c'est un trait assez caractéristique qu'il ait pu les inspirer à des esprits doués d'une certaine pénétration.

Les mobiles du Premier Consul étaient ici ce qu'ils étaient en toute chose, ils étaient tirés uniquement des intérêts de son pouvoir et de sa politique. Aussitôt qu'il se fut emparé de la dictature, il redevint pour l'Église ce qu'il avait été en Italie et s'attacha à l'avoir

1. Mémoires d'un conseiller d'État.

pour auxiliaire. Ses mesures à l'égard du clergé de France n'eurent plus dès lors d'autre but que de préparer ce que la victoire de Marengo pouvait seule lui permettre d'accomplir. Visant au pouvoir absolu, il était naturellement porté à utiliser la discipline et l'unité de l'église catholique, mais il ne l'envisageait que comme un instrument de domination. Il ne considéra jamais Dieu lui-même que comme un moyen de gouvernement. Il n'a jamais dit à cet égard la vérité tout entière, mais il nous a laissé des demi-confidences qui, bien qu'incomplètes, suffisent pour faire tomber comme des contes de bonnes femmes tous les motifs tirés de l'ordre religieux. Dans les notes dictées à Montholon, il attribue très-nettement le Concordat « au désir de rattacher le clergé au nouvel ordre de choses, et de rompre le dernier fil par lequel l'ancienne dynastie, communiquait encore avec le pays. » Dans ses conversations avec Las Cases, il est beaucoup plus explicite. Il examine les divers partis qu'il pouvait prendre, il reconnaît qu'il pouvait choisir à son gré entre le catholicisme et le protestantisme; il ajoute : « *que les dispositions du moment poussaient toutes au protestantisme*. » Mais, dit-il aussitôt, « Avec le catholicisme, j'arrivais bien plus sûrement à tous mes grands résultats. Au dehors le catholicisme me conservait le pape, et avec mon influence et mes forces en Italie, je ne désespérais pas tôt ou tard par un moyen ou par un autre de finir par avoir à moi la direction de ce pape; et dès lors quelle influence! quel levier d'opinion sur le reste du monde! » Passant ensuite à ses projets ultérieurs, à ce qui était la pensée la plus intime et comme l'idéal de son ambition, il

disait : « Si j'étais revenu vainqueur de Moscou, j'eusse amené le pape à ne plus regretter son temporel, j'en aurais fait une idole; il fût demeuré près de moi. Paris fût devenu la capitale du monde chrétien et *j'aurais dirigé le monde religieux ainsi que le monde politique.* C'était un moyen de plus de resserrer toutes les parties fédératives de l'empire et de contenir en paix tout ce qui demeurait en dehors. *Mes conciles* eussent été la représentation de la chrétienté, les papes n'en eussent été que les présidents. J'eusse ouvert et clos ces assemblées, approuvé et publié leurs décisions comme l'avaient fait Constantin et Charlemagne [1]. »

Pouvoir dire « mes conciles, » comme il disait mon sénat, et faire mouvoir le monde spirituel comme un régiment, tel était en effet, le dernier mot de ce génie halluciné dont les conceptions aboutissent toujours à la petitesse et au borné à force de viser au grandiose et au démesuré. Dans ce rêve insensé que Rome elle-même n'a pu réaliser dans l'univers fermé de l'antiquité, la personnalité de Napoléon devient le pivot du monde, elle reste comme l'aliment unique qui doit suffire à la communion des esprits, aussi bien qu'à l'activité matérielle des nations. Le seul complément possible de cette vision est une apothéose. Il n'est pas invraisemblable d'admettre qu'en présence du fanatisme dont il s'est vu l'objet, celui qui a si souvent envié Alexandre d'avoir pu se faire proclamer fils de Jupiter Ammon, ait quelquefois rêvé les honneurs divins comme le dernier couronnement de sa gloire. Quelle que soit la superstition qui s'attache

1. Mémorial de Las Cases.

encore à l'auteur de ces chimères gigantesques, l'avenir, on peut l'affirmer, ne verra pas une preuve de discernement de sa part à les avoir conçues et caressées si peu d'années après la mort de Voltaire et de Mirabeau.

L[illegible] e [illegible] t [illegible] si les différents expédients s'offraient à l'époque du Concordat, en les [illegible] g[illegible] int de vue de son propre intérêt, il [illegible] il passait sous silence, c'était celui q[illegible] à laisser les choses dans l'état où elles se [illegible] Il [illegible] vrai d'ajouter que cet état étant purement [illegible] t la liberté religieuse, et ne lui pro[illegible] auc[illegible] autre avantage personnel que l'honneur et la [illegible]sfaction de consacrer un grand principe, une t[illegible] pe[illegible] e ne pouvait se présenter à son esprit. Avoir [illegible] un élément assuré de puissance, et le faire [illegible]ir uniquement au bien général quand il ne tenait qu'à lui de l'exploiter au profit de sa domination, lui eût paru la plus folle des duperies s'il avait pu en concevoir l'idée. L'état légal de la France à l'époque où commencèrent les négociations du Concordat était la pleine et enti[illegible]re liberté des cultes, telle que la possèdent les États-Unis d'Amérique. Aux proscriptions du régime con[illegible]tionnel, à la tolérance encore ombrageuse et défi[illegible] du Directoire, avait succédé une entière sécurité pour tous les cultes grâce à l'abolition du serment qui avait été la cause première de nos divisions religieuses.

On n'exigeait plus des prêtres qu'une promesse d'obéissance aux lois, et la fameuse distinction entre les assermentés ou constitutionnels et les non assermentés ou orthodoxes n'était plus qu'une question doctrinale

lans laquelle l'État n'avait rien à voir. Les constitution-
iels parmi lesquels se trouvaient des hommes qui avaient
iontré un grand caractère pendant les tourmentes de
i Révolution, réunissaient le plus grand nombre de
dèles; ils comptaient cinquante évêques, dix mille
rêtres mariés; ils occupaient la grande majorité des
glises alors ouvertes dans trente quatre mille com-
unes[1]. Le clergé non assermenté ne comptait que
iinze évêques résidant en France, mais si ses adhérents
aient moins nombreux, ils étaient plus zélés et plus
muants. A côté de ces deux catégories de catholiques,
nt les dissensions même étaient une sécurité au lieu
être un danger pour l'État, vivaient en paix les églises
otestantes, le culte israélite, enfin la secte inoffen-
e des théophilantropes, débris des divers essais de
opagande religieuse tentés sous la Révolution.

Tous ces cultes, animés les uns contre les autres de
iostilité inséparable de l'esprit de prosélytisme,
ais contenus par leur rivalité même, et plus encore
r cette indifférence générale qu'avait créée l'esprit
iilosophique du dix-huitième siècle, jouissaient de
ır situation présente comme d'un bienfait inespéré.
peine échappés au naufrage, ils n'aspiraient qu'à la
inquillité sous des lois impartiales. Ils ne recevaient
cun secours de l'État et vivaient uniquement des
itributions des fidèles. Quelle que fût encore l'in-
ffisance de ces dons volontaires, loin de se con-
érer comme opprimés par un tel régime ils s'en
clararaient heureux et satisfaits. Les constitutionnels
ticulièrement, allaient jusqu'à repousser les res-

[1] *Mémoires* de Grégoire.

sources du casuel, les rétributions pour les bénédictions, les prières et les messes [1].

Cette église était pourtant celle dont les fidèles devaient montrer le plus de tiédeur parce qu'ils n'avaient pas été persécutés. Ses dispositions au sujet d'un état de choses dont le clergé n'a plus depuis lors parlé qu'avec une sorte d'horreur bien peu évangélique, sont consignées dans un document d'une irrécusable autorité; c'est la lettre de convocation du concile de 1801, écrite par l'évêque Lecoz qui avait été le président du premier concile des constitutionnels en 1797. « Quelques-uns d'entre vous, disait-il dans cette lettre, sont alarmés de ce que nos églises sont dépouillées de tous leurs biens. En ceci encore adorez la providence divine. Vous le savez depuis longtemps, les impies osaient dire que la religion de Jésus-Christ n'était soutenue que par les grands biens dont jouissaient ses ministres. Depuis longtemps aussi, l'église elle-même gémissait de voir entrer dans son sanctuaire des hommes qui n'y paraissaient conduits que par la vue de ses richesses. Le Seigneur a voulu du même coup confondre les blasphèmes des incrédules et faire cesser la cupidité scandaleuse de ses ministres. *La religion qu'il fonda sans le secours des richesses, il veut aussi la maintenir sans ce secours indigne de lui.* Quand Jésus-Christ appela ses douze apôtres, à quoi les appela-t-il? à la jouissance des biens, des honneurs? non, mais au travail, à la peine, à la souffrance. Si donc, nous ministres de Jésus-Christ nous nous trouvons rapprochés de cet

1. De Pressenssé, *L'Église et la Révolution.*

état apostolique, devons-nous en murmurer? Ah! plutôt réjouissons-nous de ce précieux dépouillement, et bénissons le seigneur qui par un coup admirable de sa sagesse a ressuscité cet ancien état de choses que les plus pieux de ses enfants ne cessaient de regretter! »

Ce mémorable témoignage, et la noblesse des sentiments dont il est l'expression, prouvent non-seulement que la séparation de l'Église et de l'État était dès lors possible et praticable, mais qu'elle est éminemment favorable à la moralité des églises par la surveillance sévère qu'elles sont ainsi forcées d'exercer sur elles-même. Les effets qu'on a depuis attribués à ce régime, l'exaspération des haines religieuses, les prêtres prêts à secouer les torches de la guerre civile ou assiégeant le lit des mourants, sont un tableau de pure fantaisie. Les actes du concile de 1797, ceux du concile de 1801 attestent chez les constitutionnels les dispositions les plus généreuses et les plus conciliantes. Ils n'ont pour leurs adversaires que des sentiments de mansuétude et de paix. Les orthodoxes sont plus intolérants, mais rien n'était plus facile que de les contenir : loin de fomenter des troubles, ils avaient puissamment contribué à l'apaisement de la Vendée depuis que Bonaparte leur avait accordé la libre pratique des cultes. La substitution de la promesse au serment, l'amnistie accordée à ceux d'entre eux qui avaient émigré, leur réintrégration dans les temples avaient fait d'eux les serviteurs dévoués de la politique consulaire, leur reconnaissance s'était manifestée par d'innombrables adresses.

A défaut de ces sentiments, la crainte de tout perdre

par trop d'exigence, la concurrence d'un clergé rival qui avait élevé autel contre autel, la redoutable influence du dix-huitième siècle encore debout suffisaient amplement pour les maintenir dans le devoir. Bien qu'on vît alors en effet apparaître les premiers symptômes d'un réveil assez marqué de l'esprit religieux, toute la partie éclairée de la nation était restée voltairienne. Et si l'on examine la nature de ce réveil chez les hommes qui en donnèrent les premiers le signal, on voit qu'il était tout superficiel et n'avait rien qui pût motiver, même au point de vue de la valeur relative des opinions et des intérêts, l'importance exagérée qu'on allait rendre si gratuitement à l'église catholique. Ce retour des esprits au sentiment religieux s'était annoncé d'abord sous le Directoire, mais il n'était alors qu'une réaction d'humanité suffisamment justifiée par les persécutions iniques dont le catholicisme avait été l'objet. Les généreuses réclamations de Royer-Collard et de Camille Jordan à la tribune des Cinq cents n'avaient pas eu d'autre sens : ces deux orateurs n'avaient demandé pour l'église que le droit commun, la liberté d'exister, le droit de reprendre ses cérémonies, rien de plus. Ils avaient parlé en politiques plutôt qu'en croyants, et leur doctrine sur les relations de l'Église avec l'État avait en somme assez peu de rapport avec les idées religieuses proprement dites. Leur sentiment s'était généralisé, il avait contribué puissamment à l'abrogation des dernières mesures de rigueur, mais il n'avait rien fait au delà. Cette réaction d'humanité avait été en quelque sorte reprise et continuée par une réaction de l'imagination contre les doctrines matérialistes. Des gens de lettres comme Laharpe, Saint-

, M. de Bonald, des poëtes comme Fontanes
dollé, Esménard, et le plus brillant de tous,
aubriand furent les interprètes de ce mouvement
rit. Ils avaient pour principal instrument de pu-
é le *Mercure*, nom qui indique à lui seul qu'il y
là beaucoup plus de littérature que de religion.
enus par le *Journal des Débats* et son critique
froy, ils livraient des batailles littéraires aux
vains de la *Pléiade* Chénier, Andrieux, Ginguené,
at. Rentré depuis peu en France, M. de Chateau-
and avait déjà écrit, mais non pas publié, son *Génie
Christianisme*, en sorte que le succès extraordinaire
ce livre ne peut pas être invoqué, ainsi qu'on le fait
uvent, comme une preuve de l'opportunité du Con-
rdat. *Le Génie du Christianisme* ne parut qu'en 1802,
l'époque du Concordat l'épisode d'*Atala* était seul
nnu du public ; on ne peut donc pas dire que
faveur avec laquelle cette œuvre éclatante fut ac-
ueillie ait éclairé ou abusé Bonaparte sur les dispo-
tions de la France à l'égard du catholicisme. Que ce
rétexte soit en lui-même bon ou mauvais, il faut
écarter, car il fut étranger à sa détermination.

Mais si l'on va au fond des choses, on est forcé
e reconnaître que la base même sur laquelle il
appuyait n'existait pas. L'état réel des sentiments et
es opinions ne réclamait rien de pareil. Le livre de
hateaubriand restera surtout comme un témoignage
u peu de profondeur de la renaissance religieuse dont
fut le principal représentant. Il a raconté lui-même[1]
omment l'idée d'écrire son ouvrage lui est venue.

1. *Mémoires d'outre-tombe.*

Engagé jusque-là dans une voix toute opposée, et libr penseur très-décidé, l'écrivain de l'*essai sur les Révo lutions* éprouve un chagrin violent à la mort d sa mère, il reçoit d'elle une exhortation pieuse qui l semble sortir du tombeau et il se convertit souda nement non par conviction mais par sentiment, poëte. Il apporte dans cette brusque volte-face, q ne devait pas être la dernière, toute la versatilité l'homme d'imagination. Ce n'est pas le choix libre réfléchi de sa raison qui le ramène au catholicism c'est la lassitude d'une âme malade et blessée qui ve à tout prix être consolée. A vrai dire, tout le poussait ses souvenirs d'enfance, ses préjugés de gentilhomm et d'émigré, ses regrets du passé, enfin une imag nation inquiète dont l'excès fut toujours une gêne po ses autres facultés, et qui était surtout peu compatil avec la rigueur des études philosophiques. C'est au en poëte qu'il avait écrit son apologie chrétienn car si l'on veut bien y regarder de près le *Génie du Chr tianisme* n'est pas autre chose qu'une *poétique*. Il s'adresse pas au raisonnement mais à l'imaginati au sentiment esthétique. Au lieu d'arguments l'éc vain vous présente des images et des tableaux ; il ressortir en descriptions ravissantes bien qu'un uniformément fleuries, la grâce et la poésie des cé monies chrétiennes, le charme des mœurs du vi temps, la beauté des cathédrales, l'attrait des antiq légendes, l'accueil hospitalier de l'humble église village, la douce mélancolie du son des cloches. Il v demande de croire à sa religion non parce qu'elle vraie, mais parce qu'elle est belle et féconde poétiques émotions.

Il y avait loin de cette espèce de dilettantisme religieux aux austères inspirations des anciens défenseurs de la foi catholique, mais dans l'état d'affaiblissement auquel l'avaient réduite les terribles attaques du dix-huitième siècle, c'était là tout ce qu'elle pouvait fournir pour sa justification. Si elle recourait au genre descriptif, moyen dialectique assez nouveau dans la controverse, c'est que toutes ses anciennes armes avaient été brisées dans sa main. Tels étaient les éléments religieux de la société Française à l'époque du Consulat; des clergés divisés, ayant peu d'empire sur les esprits, satisfaits de la liberté inespérée qui venait de succéder aux persécutions révolutionnaires, un retour à la foi dirigé par un poëte à convictions très-flottantes, soutenu par des beaux esprits, propagé comme une mode littéraire, en un mot répondant surtout à un besoin d'imagination. Loin d'être aggressive ou d'élever des prétentions menaçantes, l'église catholique était résignée lorsque Bonaparte vint réveiller en elle des ambitions endormies sinon éteintes. Au reste, avec l'esprit de domination qui semble indissolublement lié à ses dogmes et que lui imposaient ses traditions les plus récentes, il n'était pas difficile de lui rendre le désir de recouvrer ses priviléges; mais le tentateur devait se repentir avant peu d'avoir excité en elle des convoitises qu'il ne pouvait ni ne voulait satisfaire.

L'allocution adressée au clergé de Milan, peu de jours avant la bataille de Marengo, avait donné l'éveil à ceux qui avaient pu prendre le change sur la vraie signification des avances de toute espèce que le Premier Consul avait prodiguées antérieurement à l'Église. On ne tarda pas à apprendre que, le lendemain de la vic-

rait envoyé au Pape le cardinal Martiniana pour mer son désir d'entrer en négociation avec le iège. A la suite de cette ouverture, Monsignor archevêque de Corinthe, vint à Paris en qualité résentant de la cour romaine, et Cacault, l'an- chargé d'affaires de la République, retourna à r. Plusieurs projets et contre-projets de concordat ut discutés entre l'abbé Bernier et Monsignor Spina. rit un coup de maître de la part du Premier Consul d'avoir mis à la tête de cette négociation le prêtre nt les excitations avaient si puissamment contribué entretenir le fanatisme Vendéen, il se fit du reste ette illusion : il supposait qu'on ne pourrait jamais e défier à Rome d'un homme qui avait donné tant de gages de son zèle pour la cause catholique; mais en jouant au plus fin avec cette diplomatie patiente et subtile il se trompait gravement. On savait fort bien à Rome que l'abbé Bernier, fanatique à froid en Vendée, n'était plus, depuis que la défaite du parti royaliste lui avait paru définitive, que l'instrument vénal et servile du Premier Consul. Les négociations furent donc loin de marcher avec la rapidité qu'il avait espéré leur imprimer.

Ces lenteurs inattendues compromettaient le succès de ses plans. Tout le monde à Paris, sauf l'imperceptible minorité qui rêvait le retour de l'ancien régime par intérêt, par tradition, ou par fantaisie, était hostile à l'idée d'un concordat. Singulière mesure d'utilité publique dont l'utilité n'était comprise et sentie par personne! Tous les grands corps de l'État, le Sénat, le Corps législatif, le Conseil d'État, le Tribunat, la Cour de cassation, tout ce qui avait dans la nation une valeur repré-

sentative ou une importance individuelle, les généraux, l'armée entière, les amis personnels du Premier Consul, sa famille, tout ce qui comptait en un mot par une valeur quelconque, était ouvertement opposé à ce projet. Lui seul le défendait contre leurs objections, car on l'attaquait souvent en sa présence non-seulement comme contraire à l'intérêt public, mais ce qui était plus fait pour le toucher, comme dangereux pour son propre pouvoir.

Bien qu'une telle opposition n'eût rien de redoutable pour lui dans l'état de dépendance auquel il avait réduit tous les pouvoirs publics, comme elle pouvait amener un mouvement d'opinion dont les effets étaient beaucoup moins faciles à calculer, il importait de se hâter si l'on ne voulait pas tout compromettre. Le Premier Consul résolut en conséquence d'en finir avec les temporisations de Spina et de s'adresser directement au Saint-Siége. Il fit expédier à Rome un projet de concordat, auquel il joignit à titre de restitution la madone de Lorette, objet de dévotion qui figurait depuis plusieurs années à la Bibliothèque comme un objet de curiosité, et dont l'envoi lui semblait propre à lui rendre le Pape favorable. Ce projet, après avoir été soumis à l'examen de trois conseillers du Saint-Siége, fut présenté à une congrégation de douze cardinaux qui rédigea un contre-projet contenant toutes les concessions que la cour de Rome croyait pouvoir faire aux exigences du gouvernement français. Les prétentions de cette cour avaient grandi avec sa fortune. Elle accordait au Premier Consul ce qu'il avait demandé concernant les nouvelles circonscriptions diocésaines, la consécration de la vente des biens nationaux, les

indulgences pour les prêtres mariés, la nomination et l'institution des évêques; mais elle persistait à lui refuser la destitution des évêques qui refuseraient leur démission jugée nécessaire pour faciliter à la nouvelle répartition des siéges épiscopaux, et surtout elle demandait obstinément que le catholicisme fût proclamé *religion de l'État*.

Bonaparte, impatienté, répondit en intimant l'ordre à Cacault de quitter Rome, si, dans cinq jours, son projet n'était pas adopté dans sa teneur première. Rien n'était plus irritant pour un caractère tel que le sien que cette diplomatie cléricale dans laquelle il rencontrait une finesse au moins égale à la sienne, et qui, toujours soumise, caressante, doucereuse, lui opposait pourtant une ténacité invincible. De là ses brusques et continuels recours de la ruse à la violence dans ses rapports avec la Cour de Rome. Il ne tarda pas à s'apercevoir que la crainte était le mobile qui agissait le plus puissamment sur l'esprit de ces prélats vieillis pour la plupart dans l'intrigue et les puérils commérages d'un gouvernement de prêtres, mais cette découverte même lui fit bientôt perdre toute mesure dans l'emploi de ce moyen de persuasion. Cacault, en présence de la résistance que lui opposait le Saint-Siége, dut sortir des États romains, mais il évita la rupture des négociations en obtenant que le cardinal Consalvi, le ministre favori de Pie VII, partirait pour Paris afin d'essayer de s'entendre avec le Premier Consul. (Juin 1801.)

Le cardinal Consalvi, esprit souple et insinuant, d'une extrême finesse déguisée sous des dehors de bonhomie et de simplicité, alliant un incontestable

courage d'esprit à cette pusillanimité presque féminine que développent les minuties de la vie cléricale, partit pour Paris en recommandant son âme à Dieu. Il eut la maladresse d'épancher ses terreurs dans une lettre confidentielle au chevalier Acton dont la copie fut presque aussitôt transmise au Premier Consul par Alquier, notre ministre à Naples[1]. Ce renseignement fut mis à profit par Bonaparte qui crut venir facilement à bout du diplomate romain en le prenant par l'intimidation. Tout fut en effet combiné pour que, dès son arrivée à Paris, cette âme impressionnable fût comme saisie et subjuguée avant d'avoir eu le temps de se reconnaître. Consalvi nous a laissé dans ses curieux mémoires[2] le récit exact et circonstancié de sa première entrevue avec Bonaparte. Dans les moindres détails de cette mise en scène on reconnaît la main savante de ce grand exploiteur d'hommes, et son caractère lui-même est pris sur le vif avec une vérité saisissante. Consalvi arrive le soir, on lui fixe l'audience pour le lendemain matin, sans lui donner le temps ni de se remettre des fatigues d'un long et pénible voyage, ni de se consulter soit avec Spina, soit avec son conseiller et coopérateur le théologien Caselli. Le lendemain, de bonne heure, Bernier le conduit aux Tuileries; il est introduit dans un petit salon solitaire qui semblait être l'antichambre du cabinet du Premier Consul. Après une assez longue attente, on lui indique une petite porte; il entre, et là, au lieu de l'audience privée à laquelle il s'attendait, il trouve une grande et

1. Artaud : *Histoire de Pie VII.*
2. *Mémoires du cardinal Consalvi* publiés par Crétineau Joly.

solennelle réception où sont réunis tous les corps de l'État, le Sénat, le Corps législatif, le Tribunat, les généraux et leur état-major. Dans la cour on apercevait de nombreux régiments disposés pour la revue. C'était, selon sa propre expression, le passage subit « d'une chaumière à un palais. » Toutes les splendeurs et tous les prestiges de la puissance consulaire avaient été concentrés en un seul tableau pour mieux frapper son imagination. Il traverse des salons encombrés de grands dignitaires, il arrive enfin jusqu'aux trois consuls entourés d'un cortége éclatant. Bonaparte s'avance alors vers lui et d'un ton bref et péremptoire : « Je sais, lui dit il, le motif qui vous amène ici. Vous avez cinq jours pour les négociations. Si d'ici là le traité n'est pas signé, tout est rompu. »

Tout avait été admirablement calculé dans ce coup de théâtre pour éblouir et troubler le timide prélat, mais on avait compté sans la finesse de l'Italien et sans la ténacité du prêtre. Consalvi reprit les négociations au point où elles en étaient restées ; il protesta contre la précipitation qu'on voulait lui imposer pour l'empêcher de communiquer avec sa cour ; il disputa pied à pied le terrain à Bernier et à Crétet, les deux champions de la politique consulaire, car Joseph ne figurait là qu'à titre de prête-nom. On se mit assez promptement d'accord pour substituer le mot « religion de la majorité des Français » à celui de religion d'État. On déclara également que les consuls faisaient *profession particulière* du culte catholique, ce qui ne les engageait à rien, et que le nombre des siéges épiscopaux était désormais fixé à soixante ; mais, quant à la destitution à décréter contre les titulaires actuels qui refu-

seraient leur démission, Consalvi la refusa longtemps. Il fit ressortir avec force tout ce qu'elle avait de contraire aux maximes de l'Église gallicane, toujours si jalouse des prérogatives du pouvoir épiscopal. Bonaparte affichait en effet un grand zèle pour le gallicanisme; mais, lorsque le gallicanisme contrariait ses plans il n'hésitait pas à le mettre sous ses pieds comme tout ce qui le gênait.

Dans cette espèce de guerre diplomatique où il déployait toutes les ressources de son astucieux génie, Bonaparte avait sur Consalvi un immense avantage, c'est que ce qui n'était pour lui qu'une affaire d'ambition, d'une utilité jusqu'à un certain point contestable, était pour la Cour de Rome une question de vie ou de mort. Si elle ne s'accordait pas avec lui tout était perdu pour elle et perdu à jamais selon toute apparence. A cette supériorité de situation il ajoutait les stratagèmes qu'il croyait propres à agir sur l'esprit du négociateur. Il lui laissait espérer la restitution des Légations au Saint-Siége, sans jamais les lui promettre formellement, profitant ainsi des scrupules du prélat, qui ne pouvait aborder directement la question sans s'exposer à commettre le crime de simonie. Il lui faisait adresser remontrances sur remontrances par M. de Cobentzel, alors à Paris : cet ambassadeur représentait à tout propos à Consalvi quelle responsabilité il allait assumer vis-à-vis des puissances catholiques en faisant échouer cet essai de réconciliation. A l'emploi de cette influence le Premier Consul ajoutait un stimulant plus puissant encore. Il avait provoqué vers la fin de juin 1801 la réunion d'un concile de l'église constitutionnelle. Ce concile tenait ses

séances en ce moment même avec un appareil dont il avait encouragé la solennité et l'éclat. Bonaparte avait des entrevues avec l'abbé Grégoire; il affectait de lui demander ses plans sur l'organisation définitive de l'église de France[1]. Aussi le clergé constitutionnel lui témoignait-il bruyamment sa reconnaissance pour une protection dont il ne pénétrait ni le but ni les motifs. L'église assermentée n'était en effet que le pis-aller du Premier Consul; et la liberté qu'il lui accordait n'était qu'une menace à l'adresse du Saint-Siége; il se hâta de disperser le concile aussitôt qu'il n'eut plus besoin de ses démonstrations. Mais la menace faisait impression à Rome où l'on voyait déjà le schisme triomphant sans retour en France et peut-être même en Italie, car les opinions de Scipion de Ricci avaient fait de nombreux prosélytes en Lombardie et en Piémont[2]. Ces appréhensions d'une part et, de l'autre, l'impatience d'en finir amenèrent enfin les concessions réciproques qui sont indispensables à toute transaction. « Il paraît que les affaires vont et que nous nous arrangeons avec le cardinal, écrivait Bonaparte à Talleyrand, le 7 juillet. On m'a remis un second vésicatoire au bras; *l'état de malade est un moment opportun pour s'arranger avec les prêtres.* »

Tout n'était pas terminé pourtant. Une dernière surprise, beaucoup plus extraordinaire que tout ce qu'il avait vu jusque-là, attendait encore le cardinal Consalvi. Le traité rédigé et les copies faites, il se rend chez Joseph pour y apposer sa signature. Après les

1. *Mémoires* de Grégoire.
2. Carlo Botta : *Storia d'Italia dal* 1789 *al* 1815.

compliments d'usage, on s'assoit autour d'une table; on présente l'acte au cardinal. Mais au moment où il prend la plume, quel n'est pas son étonnement, lorsqu'en y jetant les yeux il s'aperçoit que non-seulement l'acte est très-différent de la rédaction définitive, mais qu'il est la reproduction exacte du premier projet du gouvernement français! Confondu de surprise il se récrie avec indignation : Joseph aussi surpris que lui proteste qu'il ne sait rien, qu'il arrive de la campagne; Bernier qui a apporté la malencontreuse copie affirme qu'il l'a reçue du Premier Consul et rejette tout sur ce dernier. On se remet à discuter pendant dix-neuf heures consécutives[1] et le projet ramené à sa teneur primitive est porté à Bonaparte qui entre en fureur et le met en pièces. A l'audience suivante, il aborde Consalvi et l'interpellant avec violence : « Si Henri VIII qui n'avait pas la vingtième partie de ma puissance, s'écrie-t-il, a pu changer la religion de son pays, bien plus le saurai-je et le pourrai-je faire moi! Je la changerai non-seulement en France, mais dans toute l'Europe! Rome versera des larmes de sang... mais il sera trop tard, il n'y aura plus de remède.... partez donc, partez.... quand partez-vous? — Après dîner, général, » répond froidement Consalvi.

Au fond ni l'un ni l'autre ne voulait ce départ. L'article qui était la cause principale de ces emportements et de ces supercheries, prélude édifiant de la réconciliation entre l'Église et l'État, était conçu en ces termes : « Le culte sera public en se conformant aux règlements de police. » Aux yeux de Consalvi, cette

1. Consalvi : *Mémoires*

disposition, par la latitude qu'elle laissait aux interprétations, équivalait à l'esclavage de l'Église ; et de fait quand on avait rêvé le rétablissement d'une religion d'État avec toutes ses conséquences, la chute était un peu rude. L'esclavage de l'Église ne se trouvait pas dans telle ou telle formule particulière mais dans l'ensemble de l'acte. Il crut avoir remporté une grande victoire en faisant ajouter à cette clause les mots suivants : « que le gouvernement jugera nécessaire pour *la tranquillité publique* ; » restriction plus apparente que réelle et dont ses perplexités lui grandirent démesurément l'importance. Moyennant cette insignifiante concession, Consalvi se résigna enfin, et signa le 15 juillet 1801 l'acte qui consacrait la dépendance de l'église en lui rendant, il est vrai, de grands avantages matériels. Bonaparte le signa de son côté avec la conviction qu'il avait fortifié son propre pouvoir en rendant une si grande part d'influence politique à une puissance qui possédait à un bien plus haut degré que lui l'esprit de domination ; car lui n'était qu'un tyran de circonstance et elle était l'incarnation même du principe théocratique. Ce pouvoir qu'il lui rendait, alors qu'il lui eût été si facile de la maintenir sous la règle du droit commun, il se flattait follement qu'elle ne s'en servirait que pour lui-même. Déjà tout entier à son rêve d'Epiménide politique, il citait à tout propos Charlemagne ; et il tomba de son haut lorsqu'il s'aperçut que la cour de Rome commençait à citer Grégoire VII, comme si l'anachronisme avait été plus insensé d'un côté que de l'autre.

Ainsi s'accomplit cette restauration artificielle qui rendit à des idées mortes un empire d'abord peu re-

doutable et bientôt envahissant. A l'époque où fut conclu le Concordat, le catholicisme n'existait plus comme influence politique ; grâce à la position qu'il reconquit alors, il put s'emparer de nouveau des jeunes générations et nous préparer ces longs et stériles déchirements durant lesquels on a vu l'absolutisme ultramontain mettre en péril toutes les conquêtes de l'esprit moderne. L'abbé de Pradt assure avoir souvent entendu répéter à Bonaparte « que le concordat avait été la plus grande faute de son règne[1] » Dans ses dictées de Ste-Hélène où il s'étudie principalement à démontrer qu'il n'a jamais commis de fautes[2], Napoléon se défend d'avoir tenu ce propos avec une vivacité qui donne une grande vraisemblance à l'assertion de l'abbé. Mais que le propos soit exact ou non, on est forcé de convenir que Bonaparte en signant le Concordat avait bien mal atteint son but, quel qu'il fût. Il avait en effet également échoué, soit qu'il n'eût cherché qu'à régulariser les rapports entre l'Église et l'État, soit qu'il eût avant tout désiré avoir dans l'Eglise un auxiliaire et un instrument. En dépit des protestations d'amitié, en dépit de ce serment d'obéissance qui selon la naïve expression d'un panégyriste du Concordat[3] « *faisait du clergé une sorte de gendarmerie sacrée,* » ce traité de paix, dans lequel les deux parties n'avaient cherché qu'à se tromper l'une l'autre, c'était la guerre qui commençait. A Rome, le moment de la ratification venu, le Pape éprouva des troubles mortels, presque des remords. On avait mis sous ses

1. De Pradt : *Les quatre concordats.*
2. Notes et mélanges : *Dictée à Montholon.*
3. Bignon : *Histoire diplomatique.*

yeux le numéro du *Moniteur* qui contenait les trop fameuses proclamations d'Égypte. Cette lecture avait rempli son âme timide de crainte et de défiance. On lui assura que c'était là un *Moniteur* falsifié, et il accepta l'explication avec l'empressement de ceux qui ne demandent qu'à se laisser abuser. A Paris on manifesta promptement l'intention de dominer l'Église comme on dominait l'État. Dès le lendemain de la signature du Concordat, Bonaparte fit venir Consalvi, et lui dit négligemment, comme s'il se fût agi d'une chose convenue : « Je suis vraiment bien embarrassé d'avoir à tenir la balance entre les constitutionnels et les non-constitutionnels dans la nomination aux évêchés. » Le Premier Consul avait cent fois assuré le Cardinal qu'il abandonnait entièrement les constitutionnels et qu'il ne serait jamais question d'eux pour les évêchés.

Ce n'était là que l'ouverture des hostilités, et ce premier déboire n'était rien auprès des mécomptes qui attendaient la cour de Rome. Consalvi voulait du moins que les constitutionnels ne fussent admis aux honneurs épiscopaux qu'après une rétractation formelle; il n'eut pas même cette satisfaction. Caprara, le successeur de Spina, donna l'institution canonique à plusieurs d'entre eux dont Bernier avait faussement garanti l'abjuration, et qui protestèrent ensuite contre l'action déshonorante qu'on leur attribuait. Le *Moniteur* ne tarda pas à faire sentir au clergé que si la protection de l'État avait ses avantages elle avait aussi ses inconvénients. Un curé de Paris ayant refusé la sépulture religieuse à une danseuse, fut censuré et apprit par le journal officiel « qu'il avait trois mois de retraite afin de se souvenir que J. C.

vait prié même pour ses ennemis[1]. »

Vers la même époque, le cardinal Maury qui habitait es États pontificaux, ayant eu le malheur de porter mbrage au gouvernement consulaire, le Saint-Siége ut bon gré ou malgré lui interdire le séjour de Rome. a politique impérieuse du Premier Consul allait avant eu ajouter des griefs plus cuisants encore à ces mo-ifs de mécontentement. Le Saint-Siége ne témoignait outefois son déplaisir que par la lenteur avec laquelle l exécutait ses engagements relatifs à la destitution es évêques récalcitrants. Il espérait encore, il de-nandait même expressément la restitution de ses an-iennes provinces. Le Pape écrivait à Bonaparte : Nous implorons de votre cœur magnanime, sage, et uste, la restitution des trois légations et une compen-ation pour la perte d'Avignon et de Carpentras. » 24 octobre 1801.) A les réclamer comme le prix du oncordat, il y aurait eu simonie ; mais à les demander omme une récompense de la bonne volonté qu'il avait nontrée, il n'y avait plus simonie. Telles ont été de tout emps les distinctions de la morale ecclésiastique. Le 'remier Consul, dont l'esprit n'était pas moins subtil, e rendit pas les provinces, mais il restitua libérale-nent à la cour romaine la dépouille mortelle de Pie VI, on pieux qui fut reçu avec de grandes protestations e reconnaissance, mais qui ne contribua pas beau-oup à rétablir l'entente cordiale entre les deux pou-'oirs.

Le sentiment qui domina dans le public à l'annonce le la conclusion du Concordat fut celui de l'étonne-

1. *Moniteur* du 20 novembre 1801.

ment; dans l'armée ce fut le dédain, dans les assemblées politiques un froid mécontentement ou une indifférence affectée. Lorsque Bonaparte notifia la nouvelle à ses fidèles du conseil d'État, un silence glacial fut leur seule réponse; et lorsque peu après on leur lut le bref par lequel Pie VII rendait à la vie civile « *son très-cher fils Talleyrand,* » des rires étouffés se firent entendre, et le plus grand nombre dédaigna de voter. Cette restauration de l'autorité ecclésiastique formait un tel contraste avec les mœurs et les opinions que la Révolution avait fait triompher en France qu'on ne pouvait en croire ses yeux : on refusait de la prendre au sérieux, tant son invraisemblance était criante.

Bonaparte lui-même eut parfois quelque peine à conserver toute sa gravité. Le jour où Consalvi, revêtu de la pourpre romaine, lui présenta la copie du traité dans une audience publique, le Premier Consul fut pris d'une telle convulsion de rire que l'assistance en demeura interdite. La grande préoccupation des hommes officiels dans les cérémonies du culte était alors de garder leur sérieux jusqu'au bout. « Si un seul rire eût donné le signal, a écrit l'un d'eux au sujet du sacre, nous courions le risque de tomber dans le rire inextinguible des dieux d'Homère. » Celui que poursuivait cette crainte n'était pas un laïque, mais un des principaux dignitaires de l'Église[1].

Le Premier Consul attendait avec une vive impatience l'envoi de la bulle relative aux circonscriptions diocésaines et de celle qui devait pourvoir les évêchés;

1. C'était l'archevêque de Malines.

il pressait sans relâche la cour de Rome d'en finir sur ce point, lui adressait instances sur instances, refusait de recevoir son légat Caprara, jusqu'à ce qu'elle lui eût donné satisfaction; mais son zèle si nouveau pour les intérêts religieux n'était pour rien dans cette ardeur. Dans sa recherche incessante de l'effet, de l'impression à produire sur les imaginations, il avait conçu le plan d'un coup de théâtre d'un nouveau genre, d'une sorte de Marengo diplomatique destiné à éblouir par la paix ceux qu'il avait jusque-là éblouis par la guerre. Il voulait que tous les traités de paix qu'il venait de conclure successivement avec les puissances européennes fussent annoncés le même jour et à la même heure dans une grande fête de la Paix donnée à l'anniversaire du 18 brumaire, et à tous ces traités il voulait joindre le Concordat, « afin que la paix de l'Église et la paix de l'Europe fussent publiées en même temps dans toute l'étendue de la république[1]. » Il avait ordonné de grands préparatifs pour cette solennité, il avait fait incruster le *Régent* sur la garde de son épée[2], symbolique déplacement des insignes du pouvoir tombés désormais de la couronne au glaive. Mais malgré tant de soins et de combinaisons, ce grand coup d'éclat fut manqué par suite des éternels retards de la Cour romaine, qui prétexta n'avoir pas eu le temps nécessaire pour recevoir la réponse des évêques réfugiés en Allemagne. Et ce qui achève de peindre les sentiments qui avaient inspiré cette mémorable négociation et le genre d'importance qu'on y attachait,

1. Bonaparte à Portalis, 15 octobre 1801.
2. Bonaparte à Chaptal, 6 octobre 1801.

c'est que le nouveau Charlemagne ressentit un tel dépit d'avoir vu sa fête ainsi manquée, que la paix de l'Église lui devint subitement indifférente, et que la publication du Concordat subit un nouvel ajournement de *près d'une année*.

CHAPITRE VIII.

CONSULTE DE LYON. — TRAITÉ D'AMIENS.
SAINT-DOMINGUE.

On aurait une bien fausse idée du caractère du Premier Consul, de ses plans, des inquiètes facultés de ce fatal génie, si l'on supposait qu'en possession d'une si haute fortune et satisfait des succès extraordinaires qui avaient signalé la fin de l'année 1801, il allait pour un temps, sinon jouir en paix de sa gloire, du moins s'appliquer à consolider les résultats acquis. Comblé de pouvoirs et d'honneurs, possédant au dehors une prépondérance incontestée, au dedans une autorité sans bornes, exerçant une sorte de fascination sur ses contemporains dont l'imagination s'emparait avec avidité des thèmes qu'il leur jetait en pâture, et prêtait à toutes ses actions une couleur légendaire, il ne tenait qu'à lui de donner l'essor à la prospérité intérieure et de devenir encore plus grand dans la paix qu'il ne l'avait été dans la guerre. Mais de telles pensées étaient bien loin de son esprit; il était déjà tout entier à de nouvelles aventures. Les merveilleux avantages diplomatiques qu'il venait de remporter, la

paix signée avec tous les grands États de l'Europe résignés désormais à laisser à notre pays non-seulement une complète indépendance, mais une grande influence dans le monde, tous ces bienfaits inestimables conquis au prix de tant de sang, étaient à ses yeux comme des biens personnels, faits pour servir à des spéculations nouvelles et pour être dépensés au profit exclusif de sa propre grandeur.

Les préliminaires de Londres, objet de l'allégresse des peuples, étaient à peine signés, qu'au risque d'entraver la conclusion de la paix définitive dont les conditions allaient être débattues à Amiens, Bonaparte poursuivait déjà avec sa menaçante et fiévreuse activité trois ou quatre entreprises différentes, réalisables il est vrai dans ce premier moment de surprise, grâce à la lassitude passagère des puissances, mais dont une seule était plus que suffisante pour rallumer inévitablement la guerre dans un temps donné. Il profitait de son succès pour précipiter l'achèvement de ses projets, comptant sur la stupeur des uns, sur la faiblesse des autres, exploitant le silence comme un consentement, et prêt à mettre la main sur son épée le jour où l'on oserait les discuter. Il réalisait de fait la confiscation définitive de tous ces petits États qui depuis la Révolution étaient tombés sous notre dépendance, mais à titre provisoire, disait-on, dans leur propre intérêt et par suite des nécessités de la guerre, tels que la Hollande, la Suisse, la république de Gênes, enfin la Cisalpine. Traités le plus souvent en provinces conquises par leurs libérateurs, ces États avaient embrassé les principes de notre révolution, ils avaient adopté des institutions analogues aux nôtres, ils avaient accepté toutes

les charges dont nous les avions accablés, dans l'espoir de racheter leur liberté au prix même de ces sacrifices. On avait encouragé cette espérance. Tout récemment le traité de Lunéville avait solennellement consacré leur indépendance. L'article XI de ce traité, œuvre de Bonaparte lui-même, était ainsi conçu : « Les parties contractantes se garantissent mutuellement *l'indépendance* des républiques batave, helvétique, cisalpine et ligurienne, *et la liberté aux peuples qui les habitent d'adopter telle forme de gouvernement qu'ils jugeront convenable.* » Cet article donnait à l'Autriche un droit formel d'intervenir en leur faveur. Il était difficile d'imaginer comment cette garantie d'indépendance pourrait avoir pour effet d'imposer à ces peuples un régime calqué sur la dictature consulaire ou émanant d'elle. Telle était pourtant l'interprétation qu'allait lui donner notre politique. Perpétuer en l'aggravant encore la sujétion qui avait pesé sur ces républiques, n'était pas seulement dangereux, vu les justes mécontentements qu'une telle prétention devait créer en Europe, c'était inutile vis-à-vis d'États sans défense contre nous, qui nous étaient attachés par intérêt, avaient besoin de notre protection et ne demandaient qu'à vivre en paix sous notre influence. Mais ces projets funestes étaient déjà en voie d'exécution ; le Premier Consul poursuivait en outre un plan de reconstitution de notre ancienne puissance coloniale, au moyen d'une expédition à Saint-Domingue, dessein qui n'était pas de nature à soulever autant de difficultés, mais qui, fondé sur les mêmes illusions que l'expédition d'Égypte, devait amener des désastres plus grands encore.

Ainsi, la paix d'Amiens n'était pas encore conclue que

Bonaparte se hâtait de consommer tous les faits qui devaient l'empêcher d'être durable. Il engageait et compromettait l'avenir avant même d'avoir assuré le présent. Et tous ces projets d'agrandissement dans lesquels il se proposait de faire figurer au premier plan, non la France, mais sa propre personne, afin d'y gagner un nouvel éclat, ne devaient servir eux-mêmes qu'à accroître son pouvoir à l'intérieur : ils étaient la préface nécessaire et calculée d'une nouvelle usurpation. Celui qui allait se faire décerner en Italie une véritable royauté sous le nom de président de la Cisalpine pouvait-il se contenter de la dictature temporaire en France ? Si ses invectives tour à tour dédaigneuses et irritées contre tous les hommes qui avaient conservé quelque attachement pour la liberté, si ses empiétements successifs sur tous les pouvoirs n'avaient pas annoncé assez clairement ses intentions, cette toute-puissance décernée à l'étranger n'allait-elle pas être au dedans une invitation significative adressée à la peur et à la servilité ? Porter le dernier coup à cette opposition détestée dont la censure même murmurée à voix basse lui était devenue insupportable, effacer de la Constitution cette limite de temps, la seule qui eût été mise à son pouvoir, faire rentrer dans le néant cette ombre de pouvoir législatif qu'il avait jusque-là soufferte à ses côtés, tel devait être le prix de cet accroissement de puissance au dehors.

Il importait d'opérer avec rapidité tous ces changements, afin de pouvoir opposer le fait accompli au négociateur anglais. Lord Cornwalis n'était pas encore arrivé à Amiens que la nouvelle constitution destinée à la Cisalpine était déjà écrite, et celle de la Hollande,

imposée. Bonaparte n'avait pu songer encore à se faire décerner la magistrature suprême dans la république batave; c'était assez de la convoiter en Italie: en allant plus loin il eût dépassé la mesure. Il se contenta donc d'un changement d'institutions qui lui permettrait d'y régner en la personne de ses créatures; mais il voulut que ce changement parût appelé par les Hollandais eux-mêmes. La république batave avait un gouvernement composé d'un directoire et de deux chambres législatives. Le Premier Consul, d'accord avec l'ambassadeur hollandais Schimmelpennink, soumit au suffrage de ces deux chambres la nouvelle constitution qu'il destinait à la Hollande. Cette constitution instituait un président *éligible pour trois mois*, clause qui disait assez la nature des pouvoirs qu'on laissait à cette espèce de commis. Les deux chambres dont on croyait la docilité assurée, s'honorèrent en repoussant la constitution: elles furent chassées du lieu de leurs séances par le Directoire aidé d'Augereau. « Cette opération, dit le *Moniteur* du 26 septembre 1801 en racontant ce coup d'État, s'est faite dans le plus grand calme. Le Directoire a pris cette décision *dans sa sagesse*, avec l'approbation des présidents des deux chambres, et uniquement *pour laisser au peuple le temps d'user de ses droits.* » La nouvelle constitution fut en conséquence soumise au vote des populations. Sur 416419 citoyens ayant le droit de suffrage, 52219 votèrent contre, le reste se tut. Ce silence fut interprété comme un consentement, et la constitution fut proclamée. Ainsi fut consacrée l'indépendance de la république batave (17 octobre 1800).

Dans son *exposé de la situation de la république*, pré-

senté à quelques jours de là au Corps législatif français, Bonaparte osa féliciter la Hollande de l'événement dont elle venait d'être le témoin et la victime, il l'apprécia en ces termes : « *La Batavie reprochait à son organisation de n'avoir point été conçue pour elle....* le principe du gouvernement est que rien n'est plus funeste au bonheur des peuples que l'instabilité dans les institutions, et le directoire batave a été constamment rappelé à ce principe. *Mais enfin le peuple batave a voulu changer et il a adopté une constitution nouvelle. Le gouvernement l'a reconnue et il a dû la reconnaître parce qu'elle était dans la volonté d'un peuple indépendant.* »

Telle était la sincérité de ces fameux comptes rendus où tous les faits sont groupés d'une façon si spécieuse et si brillante. On peut juger avec quels sentiments de pareilles déclarations étaient lues par les peuples qui savaient si bien à quoi s'en tenir sur leur exactitude. Cependant cette population calme et patiente s'abstint de toute démonstration, jugeant la plainte vaine, la résistance impossible. Le cabinet de Londres, obsédé en ce moment même des réclamations du prince d'Orange, mais peu désireux de recommencer la guerre, se borna à demander « si l'on voulait faire de la Hollande une annexe de la France, comme on avait fait de la Belgique? » A quoi Otto répondit : « que chaque État avait le droit de s'organiser comme il l'entendait, que la Hollande libre, parfaitement libre, avait son représentant à Paris comme toute autre puissance. » Et sur cette franche et cordiale explication tout fut dit, du moins pour le moment.

C'était avec les mêmes arrière-pensées que le Premier Consul se mêlait activement aux querelles intes-

tines de la Suisse dans lesquelles on a tant de fois célébré l'impartialité et le désintéressement de son intervention. Depuis qu'à son instigation les patriotes vaudois, aveuglés par leur haine contre la tyrannie bernoise, avaient appelé sur leur pays le malheur de l'invasion étrangère, et depuis que le Directoire avait mis la Suisse au pillage pour subvenir aux dépenses de l'expédition d'Égypte, cette république avait connu à la fois les maux de la servitude et tous ceux de l'anarchie, la domination française étant intéressée à entretenir les discordes intérieures pour se perpétuer elle-même. Les armées de la coalition n'avaient pas tardé à envahir son territoire, et sous prétexte de la délivrer lui avaient apporté tous les ravages de la guerre. Retombée sous notre dépendance à la suite de la victoire de Zurich, livrée aux luttes de ses partis qui, tantôt au nom du principe fédéral, tantôt au nom de l'idée unitaire, cherchaient la satisfaction de leurs rancunes ou le rétablissement de leurs priviléges, les promesses du traité de Lunéville lui avaient rendu l'espérance de retrouver cette salutaire neutralité qui l'avait si longtemps préservée.

Mais les troupes françaises n'évacuèrent nullement le territoire suisse. Le Premier Consul ne pouvait songer à traiter les Suisses aussi cavalièrement que les Italiens. Ni la fierté qu'ils avaient conservée de leurs mœurs républicaines, ni les ombrages de l'Europe inquiète ne lui permettaient de se faire décerner ouvertement en Suisse le pouvoir dont il s'emparait dans la Cisalpine, mais il s'efforça d'y atteindre au même but sous un nom différent et par des moyens plus couverts. Il adopta à l'égard de la Suisse une politique très-

simple qui consistait à y rendre tout gouvernement impossible, jusqu'à ce que les cantons s'en remissent à sa discrétion. A côté de cet objet principal de son intervention dans les affaires intérieures de la Suisse, il poursuivait un objet secondaire qui était d'ajouter aux deux départements du *Mont-Terrible* et du *Léman*, que la France s'était déjà taillés sur les domaines de la Confédération, le canton du Valais qu'il avait résolu de s'approprier pour communiquer plus librement avec l'Italie par le Simplon.

Sous l'influence de son action habilement dissimulée, mais tenace et incessante, les gouvernements succédaient aux gouvernements sans réussir à se consolider. Exploitant les griefs que les partis nourrissaient les uns contre les autres, faisant tour à tour pencher la balance en faveur des factions opposées, poursuivant d'une haine spéciale le parti unitaire comme le plus propre à faire triompher les idées d'indépendance, il protestait en toute occasion de son intérêt pour la liberté suisse, de son désir de voir la stabilité rétablie dans les institutions, en ayant grand soin toutefois de ne jamais sortir de ces assurances générales que chacun pouvait interpréter dans le sens de ses propres vœux. Chaque fois qu'on lui soumettait un projet d'organisation, il l'approuvait ou le critiquait en termes obscurs et enveloppés comme ceux de l'oracle; il y joignait les plus sages avis en assurant ne vouloir se mêler de rien; mais bientôt la nouvelle administration, minée par un mal secret, dépérissait comme un arbre frappé dans sa racine. La rapidité avec laquelle ces administrations se succédaient les unes aux autres était une énigme pour les contemporains; elle a été

souvent invoquée par les historiens comme une preuve de la nécessité qui appelait Bonaparte à jouer en Suisse le rôle de la Providence. Le mystère peut être facilement éclairci pour celui qui veut interroger les faits au lieu de se contenter de ces apparences mensongères que les gouvernements jettent si facilement sur leurs actes les plus odieux. Ici encore il suffit, pour rétablir la vérité, de rapprocher des fictions complaisantes de l'*exposé de la situation de la république* les instructions secrètes que Bonaparte adressait à ses agents.

« Souvent, disait-il dans l'*Exposé* lu au Corps législatif, l'Helvétie a soumis au Premier Consul des projets d'organisation, souvent elle lui a demandé des conseils, *toujours il l'a rappelée à son indépendance.*

« Souvenez-vous seulement, a-t-il dit quelquefois, du courage et des actes de vos pères. Ayez une organisation simple comme leurs mœurs.... Surtout pour l'exemple des peuples de l'Europe, conservez l'égalité et la liberté à cette nation qui leur a la première appris à être indépendants et libres. » *Ce n'étaient là que des conseils* et ils ont été faiblement écoutés. L'Helvétie est restée sans pilote au milieu des orages. *Le ministre de la république n'a montré qu'un conciliateur impuissant aux partis divisés.* »

Voici maintenant les instructions qu'il faisait donner à ce conciliateur, le citoyen Verninac, notre représentant en Helvétie. L'exposé cité plus haut est du 22 novembre, les instructions sont du 30 :

« Le citoyen Verninac *ne doit faire aucun acte ostensible*, mais faire connaître confidentiellement que je suis très-mécontent de l'esprit de réaction qui paraît

diriger les landammans et le petit conseil; que je ne souffrirai pas qu'on insulte à tous les hommes de la Révolution, à tous ceux qui ont montré de l'attachement à la République; que j'ai vu avec peine que déjà le gouvernement oubliait les principes de la modération.... *que ce gouvernement n'est point légitime puisque le Corps législatif n'avait pas le droit de culbuter la diète*, que d'ailleurs le Corps législatif n'est composé que de seize membres, *et que c'est étrangement se jouer des nations que de croire que la France reconnaîtra la volonté de seize individus comme le vœu du peuple helvétique, etc., etc.* »

Ces scrupules si nouveaux chez l'homme qui avait fait le 18 brumaire, s'attaquaient à l'administration d'Aloys Reding, caractère chevaleresque et généreux, patriote qui avait combattu pour l'indépendance de son pays et qui était la plus grande popularité du moment.

« Le citoyen Verninac, poursuivait Bonaparte, doit dans toutes les circonstances et publiquement *dire que le gouvernement actuel ne peut être considéré que comme provisoire*, et faire sentir que non-seulement le gouvernement français ne l'approuve pas, mais n'est point satisfait de sa composition et de sa marche. *Ceci doit se faire sans écrit, sans imprimé et sans éclat*[1]. »

Telle était la réalité de cette politique d'abstention et des pacifiques intentions du *conciliateur* Verninac. Reding vint à Paris pour tâcher de s'entendre avec le Premier Consul, mais il n'en obtint que des assurances générales pour la liberté et le bonheur de ses compatriotes avec des promesses d'appui qui se tra-

1. Bonaparte à Talleyrand, 30 novembre 1801.

duisirent par des attaques sourdes mais incessantes de la part de Verninac[1]. « Il est vrai, lui écrivait Bonaparte, que vous êtes sans organisation, sans gouvernement, sans volonté nationale. *Pourquoi vos compatriotes ne feraient-ils pas un effort*[2] ? » Reding n'était pas homme à comprendre cet *effort* dans le sens des désirs du Premier Consul ; aussi fut-il bientôt renversé, et tel fut le sort de tous ceux qui lui succédèrent, jusqu'à ce que Bonaparte, impatienté de la lenteur d'intelligence de ce peuple insensible aux avantages de sa médiation suprême, se la fit décerner par ses propres créatures et l'imposa à la tête d'une armée.

Les choses exigeaient beaucoup moins de ménagements en Italie, où les esprits étaient depuis longtemps façonnés à la docilité ; aussi était-ce là que Bonaparte avait résolu de faire surgir l'événement destiné à avertir et à stimuler la France. Pour le rendre encore plus facile à réaliser, il avait à dessein maintenu dans le provisoire les institutions de la Cisalpine, en sorte que tout le monde y aspirait à une situation plus assise. Le moment venu, on fait répandre dans tout le Milanais le bruit que la Cisalpine va être appelée à un ordre de choses plus solide et plus durable, que les Italiens vont enfin connaître des jours meilleurs, être mis en demeure de prouver par leur patriotisme s'ils sont dignes du nom de peuple libre, que le Premier Consul s'occupe, de concert avec leurs plus éminents concitoyens, d'achever son ouvrage en donnant des lois à cette république fille de son génie,

1. *Histoire de la Confédération suisse* par Jean de Muller, t. XVII.
2. Bonaparte à Aloys Reding, 6 février 1802.

qu'il va mettre à exécution des projets depuis longtemps formés pour leur indépendance. Des rumeurs du même genre se propagent à Gênes, où l'on avait également empêché qu'il s'établît rien de définitif. Bonaparte avait en effet appelé à Paris quatre ou cinq des hommes les plus considérables de la Cisalpine, entre autres Melzi, Serbelloni et Marescalchi. Il leur avait soumis pour la forme la nouvelle constitution qu'il destinait à leur république. Cette constitution rédigée par Talleyrand sous la dictée de Bonaparte, dans le cours du mois de septembre 1801, fut envoyée le 30 septembre par un courrier extraordinaire à la consulte de Milan, qui devait la discuter *secrètement*[1], et qui s'empressa de l'enregistrer. Quelques jours après la Cisalpine apprit qu'elle avait enfin des institutions.

La nouvelle constitution, pâle reflet du régime consulaire, instituait comme base de tout le système un corps électoral composé de trois colléges, les *possidenti*, les *dotti* et les *commercianti*, et comptant en tout sept cents électeurs. L'état nominatif du corps électoral de la Cisalpine tenait tout entier dans *une page et demie* du *Moniteur*[2]. Sur cette ombre de suffrage, on avait échafaudé des pouvoirs publics non moins débiles et exténués. Une commission de censure, chargée de veiller au maintien de la Constitution et de nommer à certains emplois, rappelait vaguement le Sénat français; une consulte répondait à peu près au conseil d'État; un Conseil législatif au Tri-

1. Bonaparte à Talleyrand, 29 septembre 1801.
2. *Moniteur* du 31 janvier 1802.

bunat; enfin le Corps législatif cisalpin était muet comme son homonyme français. Mais les attributions de ces diverses assemblées étaient encore beaucoup plus restreintes au profit du pouvoir exécutif. Celui-ci était concentré tout entier entre les mains d'un président aux côtés duquel on avait créé un vice-président, personnage encore plus effacé qu'un second consul [1]. Cette simplification, qui effaçait jusqu'aux derniers vestiges de tout élément libéral, représentait exactement celle que le Premier Consul se proposait de réaliser dans les institutions françaises. En parlant à l'Italie, le Solon de la Cisalpine voulait surtout être entendu de la France.

La Constitution acceptée, il fallait procéder à la nomination des autorités, et c'est là l'instant que Bonaparte avait choisi pour apparaître comme le *deus ex machinâ*. Supplié par le gouvernement cisalpin de faire lui-même les nominations [2], il lui écrit pour lui exprimer son embarras : « Comment veut-on qu'il puisse de mémoire nommer les hommes les plus dignes à plus de seize cents emplois? Il ne le peut qu'autant qu'il sera à même de connaître le vœu de tous les ordres et de toutes les classes de la République. Qu'ils avisent donc aux moyens d'opérer un rapprochement [3]. »

Le moyen le plus naturel était un voyage du Consul à Milan; mais faire venir les représentants de toutes les classes de la Cisalpine en France, au cœur de l'hi-

1. *Procès-verbal des opérations de la Consulte*, dans le *Moniteur* du 31 janvier 1802.

2. A la date du 8 octobre.

3. Bonaparte au comité Cisalpin, 31 octobre 1801.

ver, lui parut un moyen bien plus propre à donner une grande idée de sa puissance et à frapper les esprits par la nouveauté du spectacle. Quelque soumise que fût la France, elle n'avait pas encore devant lui l'attitude et le ton d'une nation conquise ; aussi n'eut-il garde de négliger cette occasion de communiquer aux Français la contagion des adulations italiennes. Pétiet, notre agent auprès des Cisalpins, fut chargé de leur insinuer que la ville de Lyon, située à mi-chemin entre Milan et Paris, semblait l'endroit le plus convenable pour une telle réunion, et cette discrète invitation fut aussitôt acceptée comme un ordre par ces Républicains habitués de longue date à comprendre à demi-mot.

En vertu de cette résolution, les personnages les plus importants de la Cisalpine, au nombre d'environ quatre cent cinquante, s'acheminèrent à travers les Alpes au milieu de la saison la plus rigoureuse pour se trouver au rendez-vous que leur avait assigné le Premier Consul. Tout ce qui comptait dans la haute Italie par les lumières, le rang ou les richesses, fut réuni à Lyon dans les premiers jours de janvier 1802. Bonaparte y arriva lui-même le 11 de ce mois, non sans s'être fait attendre comme il convenait à un souverain. Acclamé par les Lyonnais, reçu par les Cisalpins avec des honneurs presque royaux, il s'étudia d'abord à leur plaire par la simplicité de ses manières, la bienveillance de son accueil, l'attention complaisante avec laquelle il écouta leurs observations sur la Constitution et sur le choix de leurs autorités. Il procéda ensuite aux nominations de concert avec eux. Les postes secondaires furent bientôt

remplis ; une seule place était laissée vacante à dessein, celle du Président. Bonaparte se l'était réservée dès l'origine, mais, fidèle à ses habitudes de dissimulation, il ne voulait pas la demander ; il espérait qu'elle lui serait offerte spontanément par l'enthousiasme des Cisalpins. Ceux-ci, qui avaient pris au sérieux ses promesses et n'avaient aucune idée de ses désirs secrets, avaient jeté les yeux sur le comte Melzi, personnage le plus considéré et le plus influent de la Lombardie. Comme après de longs tâtonnements ces naïfs négociateurs ne comprenaient rien aux objections persistantes qu'on opposait à leur combinaison, il fallut enfin démasquer l'artifice et leur apprendre qu'ils n'étaient pas seulement venus à Lyon pour leur propre bonheur, mais aussi pour la plus grande gloire de leur législateur. Les confidents du Premier Consul, Talleyrand, Pétiet, Marescalchi, se chargèrent de les éclairer, et grâce à la révélation qui vint si à propos aider leur enthousiasme, les Cisalpins purent enfin fixer leurs destinées. Ils vinrent à Bonaparte avec une adresse dans laquelle, se calomniant eux-mêmes, ils déclaraient n'avoir pu trouver dans leur propre pays un citoyen qui, par l'ascendant de son nom et de son caractère, fût digne de gouverner leur république et capable de la maintenir. Ils le suppliaient donc d'honorer la Cisalpine en retenant la magistrature suprême et en ne dédaignant pas de garder la grande pensée de leurs affaires au milieu de la direction de celles de la France (25 janvier 1802)[1].

1. Rapport de la commission des Trente, signé Stregelli. — Procès-verbal des opérations de la Consulte. *Moniteur* des 30 et 31 janvier 1802.

Le lendemain Bonaparte vint en grande pompe leur annoncer son acceptation, sans prendre une peine superflue pour leur déguiser leur abaissement : « *Je n'ai trouvé personne parmi vous,* leur dit-il brutalement, *qui eût assez de droits sur l'opinion publique, qui fût assez indépendant de l'esprit de localité, qui eût enfin rendu d'assez grands services à son pays pour lui confier la première magistrature.* » C'était assez leur dire qu'il ne la tenait que de lui-même. Il leur donna ensuite quelques conseils et des assurances de sa protection, puis il leur notifia les choix qu'il avait faits, entre autres celui de Melzi pour la vice-présidence. Plusieurs orateurs prirent alors la parole pour célébrer ses louanges. « Si la main *qui nous a créés,* dit Prina, veut bien se charger de nous guider, aucun obstacle ne peut nous arrêter, et notre confiance doit être égale à l'admiration que nous inspire le héros à qui nous devons notre bonheur. » De telles paroles équivalaient au *Divus augustus* de l'Italie des Césars. Cela dit, la mission de la Consulte était remplie. Cette singulière convention tenue à l'étranger, plus semblable à une captivité ou à une émigration qu'à un mandat civique, était d'un triste augure pour l'avenir de la Cisalpine ; elle se terminait d'une façon fort imprévue pour la plupart de ceux qui l'avaient commencée avec tant de joie, mais les déceptions se dissimulèrent sous les flatteries. Ainsi l'Italie si longtemps foulée et asservie par nous se vengeait en nous enseignant les leçons de la servitude.

Un mot, un mot dénué de toute application actuelle, était pourtant venu consoler les patriotes italiens de leurs humiliations dans la dernière séance de la Con-

sulte, c'était la substitution du nom de république *italienne* à celui de république *Cisalpine;* satisfaction donnée en paroles à des sentiments que Bonaparte n'avait garde d'encourager par des faits sérieux. Il lui eût été facile, s'il l'eût voulu, de donner dès lors des gages solides à ces espérances d'une renaissance italienne, mais il ne leur permettait de se manifester que dans la mesure où elles pouvaient le servir lui-même. Il avait dans les mains tout ce qu'il fallait pour fonder un grand État dans la haute Italie : Gênes venait de lui adresser la même prière que la Cisalpine, il la tenait à sa discrétion; il disposait également de cette république de Lucques qu'il avait offerte à l'Espagne au prix de quelques vaisseaux : son agent Moreau de Saint-Méry y gouvernait en maître ; il occupait le Piémont dont le sort était encore en suspens bien qu'il fût de fait réuni à la France; enfin la mort du duc de Parme était prévue, et il s'apprêtait déjà à s'emparer de ce duché; tous ces éléments réunis à la Cisalpine pouvaient constituer une grande et puissante république dont la fondation eût certainement soulevé beaucoup d'objections en Europe, mais des objections moins vives que celles qui furent motivées par leur annexion à la France. Une telle république eût eu en effet une tendance constante à se rendre indépendante, ce qui eût rassuré l'Europe, mais ce qui n'était pas une perspective de nature à tenter Bonaparte.

Ce n'est donc qu'un mot qu'il jeta en pâture aux illusions des Cisalpins, lorsqu'il autorisa leur république à se parer du nom de la patrie italienne. Loin d'entrer dans leurs vues il ne s'occupait alors des petits États

italiens que pour les maintenir isolés et les fixer définitivement sous la domination française. Il en agissait ainsi même à l'égard de ce royaume d'Étrurie qu'il avait si singulièrement cédé à l'Espagne « en toute propriété » et où il régnait en souverain absolu en la personne de Clarke et de Murat sous prétexte de diriger les premiers pas du jeune roi. On voit par sa correspondance qu'il y disposait de tout, nommait à tous les postes importants dans l'administration et dans l'armée, réglait la solde et la composition des troupes, et fixait jusqu'au nombre de canons à conserver dans chaque place [1].

La Toscane n'était plus désormais qu'une possession française, où toutefois la conquête était moins compromettante parce qu'elle était plus déguisée.

Pour juger de l'effet que tous ces envahissements devaient produire sur l'esprit des puissances, il importe de ne pas perdre de vue qu'ils furent, non pas successifs comme on les présente d'ordinaire, mais contemporains et simultanés. Si tous ne furent pas consommés au même instant, ce qui eût paru une usurpation par trop flagrante, si par exemple la réorganisation batave précéda la médiation helvétique, si la prétendue constitution de la Cisalpine devança celle de Gênes ou l'incorporation du Piémont, tous ces actes furent commencés, poursuivis, annoncés en même temps par des manifestations non équivoques, qui formaient un étrange contraste avec nos engagements sans cesse renouvelés de respecter l'indépendance de ces républiques.

1. Bonaparte à Talleyrand, 25 sept.; à Berthier, *ibid.*

Au reste, le Premier Consul sentait si bien que cette politique ne pouvait supporter la discussion que, lorsque les conférences s'ouvrirent à Amiens entre Joseph et lord Cornwalis, son premier soin fut d'établir que toutes ces questions seraient écartées des délibérations. Dès l'ouverture des négociations il faisait écrire à Joseph : « Vous regarderez comme positif que le gouvernement français ne veut entendre parler ni du roi de Sardaigne, ni du Stathouder, *ni de ce qui concerne les affaires intérieures de la Batavie, de l'Allemagne, de l'Helvétie et des républiques d'Italie.* Tous ces objets sont absolument étrangers à nos discussions avec l'Angleterre, et le peu qui a été dit sur quelques-uns d'entre eux dans le cours de la négociation pour les préliminaires, prouve suffisamment qu'il ne faut sous aucun rapport y revenir aujourd'hui [1]. ».

C'était dire en d'autres termes que rien de ce qui se passait en Europe ne regardait plus l'Angleterre, et il y avait une illusion singulière à espérer d'elle une semblable abnégation. Au reste cette omission systématique convenait également à l'Angleterre qui avait absolument besoin d'un temps d'arrêt et d'un repos momentané ; aussi, en faisant ses réserves contre ce que le gouvernement français accomplissait dans ces divers États à ses risques et périls, consentit-elle à passer sous silence les changements qui étaient en voie de s'y opérer, convaincue qu'elle ne pouvait ni les approuver, ni s'y opposer pour le moment. Grâce à ce sous-entendu sur le vrai sens duquel on ne pouvait se méprendre ni d'un côté ni de l'autre, le ter-

1. Talleyrand à Joseph, 20 novembre 1801.

rain des négociations se trouva tout d'abord déblayé des seuls véritables obstacles à la conclusion de la paix. Dans l'impuissance d'arriver à un accord sur ces questions compliquées, on résolut de les ignorer, de faire comme si elles n'existaient pas: car, on ne pouvait se le dissimuler, le jour où l'on s'apercevrait de leur existence il faudrait reprendre les armes. Telle fut la signification des conférences d'Amiens. On voulut bien livrer au public ces formules de paix dont il était devenu si avide, mais on le fit avec l'intime persuasion que sur de telles bases on ne pouvait signer qu'une trêve.

Par suite de ce parti pris de ne parler pour le moment de rien de ce qui pouvait diviser ou irriter, l'objet des négociations se trouva considérablement réduit. Il ne s'agissait plus que de régler des contestations relatives à l'exercice du droit de pêche, au payement des fournitures faites pour les prisonniers, enfin à la reconstitution de l'ordre de Malte la seule question qui eût une réelle importance. L'affaire de Malte,bien que secondaire auprès des questions sous-entendues, montra toute la profondeur des défiances qui séparaient les deux puissances en dépit de leurs protestations pacifiques. Bonaparte avait mis le premier en avant l'idée du protectorat de la Russie en faveur de l'Ordre reconstitué. Mais depuis qu'il n'espérait plus gouverner Alexandre aussi facilement que Paul, il s'était beaucoup refroidi pour cette idée. Il proposait maintenant que Malte fût placée sous le patronage du roi de Naples, prince qu'il était sûr désormais de dominer se trouvant le maître effectif du reste de l'Italie. Convaincu par expérience que dans

l'état actuel de notre marine il pouvait bien s'emparer de l'île par un coup de main, mais non pas la conserver, il demandait que ses fortifications fussent démolies et qu'on les remplaçât par un entrepôt et un lazaret. De leur côté, les Anglais déclaraient s'en tenir à une restauration pure et simple de l'Ordre sous la garantie du Czar, en effaçant de ses statuts ce qu'ils avaient de trop suranné et en adjoignant aux langues déjà existantes, une langue anglaise pour y balancer l'influence française [1]. Des deux côtés, on avait le sentiment que tous ces arrangements n'étaient que provisoires, et on gardait obstinément l'arrière-pensée de reprendre à la première occasion un point stratégique si précieux, ou du moins de le rendre inutile à son adversaire.

En même temps qu'il jetait à l'Europe l'illusion du traité d'Amiens, et rivait définitivement sous le joug les peuples qui avaient été jusque-là simplement rattachés à notre système, et nos clients plutôt que nos sujets, Bonaparte poursuivait à Paris, avec plus de passion et d'activité encore, les plans qu'il avait conçus pour l'accroissement d'un pouvoir qui n'était rien à ses yeux tant qu'il n'aurait pas tout absorbé autour de lui. Depuis la discussion sur les tribunaux spéciaux et la conclusion du Concordat, les projets du Premier Consul n'étaient plus un mystère pour personne. Tous ses actes le démontraient, il travaillait plus que jamais à une restauration monarchique. Le doute à cet égard n'était plus permis, et les hom-

1. Conférence du 28 décembre : *Négociations relatives au traité d'Amiens par Du Casse.*

mes les plus connus par leur modération avaient dû renoncer à défendre une politique dont le but ne se laissait que trop deviner. A la suite de la sortie insultante de Français de Nantes au Tribunat, le pacifique Daunou avait quitté l'Assemblée en déclarant « qu'il ne reparaîtrait que lorsque la tyrannie aurait cessé. » Ces mécontentements partagés par un grand nombre des membres du Tribunat et du Corps législatif, mais manifestés seulement par une très-minime fraction de ces deux Assemblées, avaient fini par gagner jusqu'au Sénat lui-même, quelque intéressé qu'il fût à tout couvrir de son invariable approbation. Sieyès, le président du Sénat, ennuyé de sa magnifique oisiveté, humilié d'un rôle dont les honneurs ne lui déguisaient pas le néant, mal résigné à son trépas anticipé bien qu'il en eût reçu le prix, avec lui tous les sénateurs qui avaient gardé quelque dignité de caractère ou quelque attachement pour la liberté, Destutt de Tracy, Volney, Cabanis, Lanjuinais, Garat, Lambrecht, se dédommageaient du huis-clos de leurs séances en blâmant dans les réunions privées la marche du gouvernement qu'il leur était impossible d'entraver. La conspiration de ce groupe inoffensif ne consistait guère que dans des causeries de salon tenues le plus souvent à Auteuil, chez Mme Helvétius ou chez Mme de Condorcet. Que pouvait au surplus cette minorité d'idéologues, même en se concertant avec les mécontents du Corps législatif et du Tribunat? obtenir la nomination d'un candidat au lieu d'un autre, faire modifier ou rejeter quelques projets de loi, et c'était tout. Loin d'être subversive ou factieuse, elle méditait à peine une résistance légale dans l'extension

ordinaire du mot. Conserver les débris de garantie existants, empêcher s'il se pouvait une usurpation nouvelle, ses vœux n'allaient pas au delà.

Quant aux opposants du Corps législatif et du Tribunat, les faits avaient suffisamment démontré que s'ils possédaient l'estime de ces Assemblées, ils avaient fort peu d'influence sur leurs votes. Trop faibles et trop désarmés pour nourrir aucune pensée agressive, toute leur ambition était de maintenir dans la république une ombre de contrôle. Ils n'aspiraient ni à saisir ni à paralyser le pouvoir, mais à le contenir; ils ne cherchaient pas à lui dicter des lois nouvelles, mais à lui faire respecter celles qu'il avait lui-même faites et jurées. Parmi tous ces mécontents, si l'on excepte Barras alors isolé, impuissant, et discrédité, il n'en était pas un seul qui songeât au renversement du pouvoir consulaire. Les opposants même de l'armée, qui par caractère passent plus facilement de la pensée à l'action, ne rêvaient rien de semblable. Leurs griefs étaient en général d'une nature toute différente. Étrangers pour la plupart à la notion même de la liberté, les militaires sont toujours prêts à acclamer la dictature qui possède à leurs yeux le mérite d'appliquer aux États la discipline des armées. Les compagnons de Bonaparte avaient applaudi avec passion au 18 brumaire, dans lequel ils avaient vu un gage de leur propre élévation; mais les plus clairvoyants n'avaient pas tardé à reconnaître quelle distance ce succès avait mise entre eux et lui. Ils s'étaient flattés de maintenir l'ancienne égalité, et ne renoncèrent pas sans regrets à ce rêve. Le Concordat fut celui de ses actes qui contribua le plus à dissiper leur

illusion et qui pour ce motif les blessa le plus. Connaissant à fond ses sentiments intimes en matière religieuse, habitués à traiter ce sujet avec lui non-seulement avec la plus entière liberté mais avec tout le mépris du soldat pour le prêtre, ils ne purent voir dans le Concordat que les arrière-pensées d'une ambition toute personnelle. Quelques-uns lui exprimèrent très haut leur déplaisir; c'étaient ses anciens lieutenants de l'armée d'Italie, tels que Lannes ou Augereau, hommes peu dangereux. Lannes, traité en enfant gâté, reçut l'ambassade de Portugal, et sa demi-disgrâce fit quelque bruit.

L'armée du Rhin était le foyer de mécontentements plus sérieux quoique moins bruyants. Ses officiers avaient, en général, plus d'instruction que ceux de l'armée d'Italie ; ils avaient aussi plus d'esprit libéral. Ils étaient sincèrement attachés aux institutions républicaines; ils en voyaient la ruine avec chagrin, mais leur désapprobation ne se manifestait que par la réserve et la froideur de leur attitude. Moreau, leur chef, de moins en moins satisfait de la marche des affaires, mais ne voulant pas qu'on attribuât ce dissentiment à des motifs de rivalité ou d'ambition personnelle, se bornait à se tenir à l'écart, dédaignant les faveurs que tant d'autres se disputaient, exprimant rarement un blâme, mais plus odieux par ce silence et cette abstention qu'il ne l'eût été par des démonstrations même exagérées, opposant enfin la dignité simple et fière de sa vie aux magnificences empruntées de la nouvelle cour.

Si l'on ajoute à ces divers éléments d'opposition, les velléités de quelques anciens membres du parti

jacobin, d'ailleurs ralliés au gouvernement, tels que Réal, Fouché, Truguet, Thibaudeau, qui éprouvaient des répugnances non pour la dictature, car aucune concentration de pouvoir ne les effrayait pourvu qu'elle se recommandât des souvenirs de la Révolution, mais pour les formes et les noms qui rappelaient la royauté, on a une idée complète du genre d'obstacles que pouvait avoir à redouter l'autorité du Premier Consul. Non-seulement il n'y avait entre ces éléments aucune cohésion qui pût les rendre dangereux; mais ils n'étaient nullement animés d'une hostilité systématique, et il ne tenait qu'à lui de se les concilier en renonçant aux desseins qu'il était si naturel de lui attribuer. Il ne chercha qu'à s'en débarrasser par la force et par la ruse. Il résolut de profiter du premier prétexte venu pour frapper l'opposition du Tribunat, soit en la dissolvant, soit en lui retirant les projets de loi pour la laisser périr d'inanition, car le mode n'était pas encore arrêté dans sa pensée. Quant à l'opposition de l'armée du Rhin, il s'en délivra par l'expédition de Saint-Domingue.

Il faut ici se mettre en garde contre une appréciation injuste et erronée. On a dit et répété que Bonaparte avait envoyé l'armée du Rhin à Saint-Domingue avec l'intime conviction qu'elle n'en reviendrait pas. C'est là une allégation que les preuves les plus fortes pourraient seules faire admettre ; or elle ne repose que sur des présomptions fort insuffisantes pour constituer une certitude et même une vraisemblance. Qu'il ait eu la pensée d'éloigner l'armée du Rhin, rien de plus évident et de plus certain ; le fait parle assez haut; d'ailleurs il s'expliqua lui-même, en termes

voilés mais expressifs, sur ses intentions dans la proclamation où il annonçait l'expédition de Saint-Domingue : « S'il reste encore, disait-il, des hommes que tourmente le désir de haïr leurs concitoyens, ou qu'aigrisse le souvenir de leurs pertes, d'immenses contrées les attendent ; qu'ils osent aller y chercher des richesses et l'oubli de leurs infortunes et de leurs peines. Les regards de la patrie les y suivront ; elle secondera leur courage[1] ! » L'expédition était donc à ses yeux une sorte de dérivatif pour des ambitions et des ardeurs qu'il ne voulait pas satisfaire en France. Qu'il connût en outre les effets meurtriers du climat et les autres difficultés de la soumission de l'île, rien de plus certain encore ; il reçut à cet égard tous les renseignements désirables du colonel Vincent, qui fut même disgracié pour sa franchise. Mais bien qu'il jugeât l'entreprise pénible et dangereuse, il la croyait réalisable ; elle se liait dans son esprit à l'acquisition de la Louisiane, et à la louable ambition de relever nos colonies.

Il n'a donc pas, comme on le dit, *envoyé périr* l'armée du Rhin à Saint-Domingue, il n'a vu là que l'occasion de disperser au loin le foyer d'une résistance importune ; mais cette glorieuse armée n'en a pas moins péri par la faute de Bonaparte, péri par suite de son imprévoyance et de son obstination, péri dans une entreprise inique par son but, odieuse par ses moyens, funeste et honteuse par ses résultats. A peine échappée aux convulsions qui avaient accompagné et suivi son affranchissement, l'île de Saint-Domin-

1 Proclamation pour l'anniversaire du 18 brumaire.

gue se relevait de ses ruines sous la main intelligente et forte d'un noir, dans lequel, à leur grande surprise, les Européens avaient dû reconnaître un homme. En quelques années Toussaint Louverture, par un heureux mélange de sévérité et de douceur, avait rétabli tous les éléments d'une société civilisée parmi ces esclaves révoltés, devenus indisciplinables et sur le point de retourner à l'état sauvage. Il avait mis un terme à la guerre civile, fait renaître le travail et le commerce, rappelé les anciens colons sur leurs propriétés, réorganisé la justice et l'administration. Attentif à veiller sur l'indépendance de sa république, il avait chassé de l'île les troupes anglaises et espagnoles. Nos représentants dans l'île depuis Santhonax jusqu'à Hédouville n'avaient été que les spectateurs impuissants de ses discordes si heureusement terminées; notre souveraineté sur Saint-Domingue était restée toute nominale ; Toussaint s'était empressé de la reconnaître et de lui rendre hommage, mais avec l'ambition fort légitime de la maintenir à l'état honorifique. Il venait en dernier lieu d'envoyer à Bonaparte la constitution de sa République, afin d'obtenir pour elle la ratification consulaire. Vivre indépendante sous la tutelle de la France, accueillir ses planteurs, ses commerçants et ses marins, leur accorder tous les priviléges compatibles avec la sûreté et la liberté de l'île, tel était alors le rêve de cette République que Toussaint Louverture avait en si peu de temps élevée au plus haut point de prospérité.

Voilà quelle était la situation de cette colonie au moment où, dans un simple but de domination et contre l'avis de tous les hommes compétents, Bona-

parte se décida à déchaîner de nouveau sur elle toutes les dévastations d'une guerre impitoyable. Pour bien connaître les vues qui l'inspiraient ici, objet auprès duquel les péripéties de l'expédition ne sont que secondaires, il est nécessaire d'examiner de près toutes les pièces du procès. On s'attacha d'abord à rassurer les Anglais sur le but de l'expédition. Talleyrand reçut l'ordre de leur exposer par une note[1] que dans cette entreprise le gouvernement français était guidé « moins par des conditions de finance et de commerce que par la nécessité d'étouffer dans toutes les parties du monde toute espèce de germe d'inquiétude et de troubles[2]; » on dirait aujourd'hui la nécessité de *régénérer* Saint-Domingue. Il ajoutait pour les apaiser tout à fait « que dans le cas où nous aurions reconnu l'organisation de Saint-Domingue, *le sceptre du nouveau monde serait tôt ou tard tombé dans les mains des noirs.* » Il fallait croire le cabinet anglais tombé dans l'imbécillité pour le supposer accessible à de pareilles craintes, et elles n'entrèrent pour rien dans sa détermination. Mais sans s'exagérer à ce point les dangers de la domination des noirs, les Anglais avaient beaucoup de griefs contre Toussaint Louverture dont l'exemple pouvait tôt ou tard trouver des imitateurs; ils n'étaient pas fâchés d'ailleurs de nous voir engagés dans une lutte dont ils connaissaient mieux que nous les périls. Ils ne s'opposèrent donc nullement à l'expédition; ils se contentèrent de

1. Ce qui n'empêche pas Napoléon de déclarer dans ses Mémoires avec sa véracité habituelle « *qu'il n'y a eu ni notes, ni pourparlers, ni négociations avec l'Angleterre pour l'expédition de Saint-Domingue.* » Notes et mélanges dictés à Montholon.

2. Bonaparte à Talleyrand, 13 novembre.

la surveiller avec une défiance presque injurieuse, mais justifiée. Dans la note qui vient d'être mentionnée, Bonaparte annonçait nettement son intention « *d'anéantir le gouvernement des noirs;* » il ajoutait pour obtenir l'acquiescement des Anglais à ses projets, que « *si le gouvernement reconnaissait et légitimait à Saint-Domingue la liberté des noirs*, ce serait là un point d'appui pour la république dans le nouveau monde; » il se proposait donc d'anéantir aussi cette liberté, puisqu'il se faisait d'avance un titre de cette intention aux yeux du cabinet anglais alors favorable à l'esclavage. Mais combien son langage était différent dans la lettre qu'il adressait en même temps à Toussaint Louverture : « Nous avons conçu pour vous de l'estime, lui disait-il, et nous nous plaisons à proclamer les grands services que vous avez rendus au peuple français. Si son pavillon flotte sur Saint-Domingue, c'est à vous et aux braves noirs qu'il le doit. Appelé par vos talents et la force des circonstances au premier commandement, vous avez détruit la guerre civile, mis un frein à la persécution de quelques hommes féroces, remis en honneur la religion et le Dieu de qui tout émane. La constitution que vous avez faite en renfermant beaucoup de bonnes choses, en contient qui sont contraires à la dignité et à la souveraineté du peuple français.... Les circonstances où vous vous êtes trouvé ont rendu légitimes les articles de cette constitution qui pourraient ne pas l'être. Mais aujourd'hui que les circonstances sont si heureusement changées, vous serez le premier à rendre hommage à la souveraineté de la nation qui vous compte au nombre de ses plus illustres citoyens par les services

que vous lui avez rendus et par les talents et la force de caractère dont la nature vous a doué. Une conduite contraire serait inconciliable avec l'idée que nous avons conçue de vous.... que pouvez-vous désirer? *La liberté des noirs?* Vous savez que dans tous les pays nous l'avons donnée aux peuples qui ne l'avaient pas[1]. »

Ainsi il ne s'agissait plus ici ni d'anéantir le gouvernement des noirs, ni de toucher à leur liberté, mais seulement de modifier quelques articles de la constitution de Saint-Domingue et de rétablir la suzeraineté de la France. Il est vrai que cette lettre était portée par le capitaine-général Leclerc à la tête de vingt ou vingt-cinq mille hommes, circonstance suffisamment significative. Bonaparte disait d'autre part dans l'*exposé de la situation de la République* : « A Saint-Domingue, à la Guadeloupe, il n'est plus d'esclaves. Tout y est libre, tout y restera libre. A la Martinique, ce seront des principes différents. La Martinique a conservé l'esclavage, et l'esclavage y sera conservé. »

En présence de toutes ces déclarations contradictoires, qui sont loin cependant d'avoir une valeur égale, l'idée la plus naturelle pour éclaircir la question est de s'en référer aux instructions du général Leclerc. Mais ces instructions n'ont pas été publiées pour des motifs qu'il est trop facile de comprendre[2]. Tout ce qu'on en sait, c'est que malgré les rigueurs excessives

1. Bonaparte au général Toussaint Louverture, 18 novembre 1801.

2. On n'a sans doute pas oublié que, d'après une déclaration mémorable, les omissions et retranchements qui se remarquent dans la *Correspondance de Napoléon* ont été conçus dans l'esprit qui aurait dirigé Napoléon lui-même s'il avait eu à faire cette publication.

qu'il déploya à Saint-Domingue, Leclerc resta fort au-dessous de ce qui lui avait été commandé; Napoléon le lui reproche formellement dans ses Mémoires; mais en lui reprochant sa désobéissance il se garde bien d'en faire connaître le vrai motif. Il assure que Leclerc avait simplement l'ordre d'enlever et d'envoyer en Europe tous les officiers noirs au-dessus du grade de chef de bataillon; Toussaint Louverture, ajoute-t-il, aurait servi en France *comme général de division*, et les autres chefs auraient été admis dans leur grade. Il est inutile de faire ressortir l'invraisemblance de cette dernière assertion; quant à la première, elle soulève à peine un coin du voile. On peut heureusement suppléer dans une certaine mesure à cette omission. Dans sa correspondance avec Leclerc le Premier Consul fait plusieurs fois allusion à ces instructions, et le peu qu'il en dit en donne une idée assez complète pour ceux qui ont étudié ce caractère. Peu de temps après le départ de l'expédition, le 16 mars 1802, Bonaparte écrivait à Leclerc : « Suivez exactement mes instructions, et *dès l'instant que vous vous serez défait de Toussaint, Christophe, Dessalines et des principaux brigands*, et que les masses de noirs seront désarmées, renvoyez sur le continent tous les noirs et hommes de couleur qui auraient joué un rôle dans les troubles civils[1]. »

Voilà pour le sort qu'il réservait dans ces instructions au *citoyen illustre* pour lequel il professait tant d'estime, et voilà ce qu'il entendait par « changer

1. « Le général Leclerc, écrit à ce sujet M. Thiers, avait pour instruction de *ménager Toussaint*, de lui offrir le rôle de lieutenant de la France, la confirmation des grades et des biens acquis par ses officiers, la garantie de la liberté des noirs. »

quelques articles de la constitution. » Le mot « *se défaire de Toussaint* » dont le sens est très-clair dans la correspondance, se transforme dans les Mémoires en un grade de général de division.

Quant à la question de l'esclavage on en peut juger par voie d'induction. Personne n'ignore qu'il se hâta de le rétablir partout où il parvint à rétablir son autorité ; mais cela ne prouve pas, dit-on, qu'il en ait eu la pensée dès le début de l'expédition[1]. Il est bien difficile d'admettre que celui qui rendait à l'esclavage aboli par notre législation son ancienne existence légale, non-seulement à la Martinique, mais à Tabago, à Sainte-Lucie, à la Guyane, aux îles de France et de la Réunion, eût maintenu une exception dangereuse pour la sécurité de nos colonies, à Saint-Domingue et à la Guadeloupe; mais il y a plus, la façon dont il envisagea et remplit cet engagement à l'égard de la Guadeloupe démontre surabondamment qu'il n'a jamais eu la pensée de tenir ses promesses en ce qui concerne Saint-Domingue. Le rétablissement de l'esclavage était tout d'abord décidé dans son esprit, mais il jugeait nécessaire d'y employer des transitions, et ce projet ne devait être démasqué que graduellement. L'expédition de la Guadeloupe n'eut lieu qu'à la fin de mai 1802. Bonaparte, après s'être vainement efforcé d'en faire accepter le commandement au prévoyant Bernadotte qui le refusa, l'avait donné à Richepanse, le lieutenant de Moreau, incomparable officier dont la vie glorieuse méritait une fin moins misérable que celle qu'allait sitôt lui apporter la fièvre jaune. C'est

1. Bignon.

par les mains d'un tel homme que Bonaparte avait résolu de faire rétablir l'esclavage à la Guadeloupe, au mépris des plus solennelles déclarations.

Mais il jugea convenable d'attendre que Richepanse fût arrivé dans l'île pour lui faire connaître le rôle qu'il lui réservait. Un mois et demi environ après son départ, le 13 juillet 1802, il lui faisait écrire par Decrès, le ministre de la marine :

« En ajoutant à ces dispositions la recommandation de mettre la plus grande activité à faire passer d'une colonie à l'autre des secours de troupes selon qu'il sera nécessaire, on aura lieu d'être parfaitement tranquille, et nous serons à même de prendre toutes les mesures que nous jugerons à propos pour les colonies. *La première de toutes paraît être d'établir l'esclavage à la Guadeloupe comme il l'était à la Martinique, en ayant soin de garder le plus grand secret sur cette mesure et en laissant au général Richepanse le choix du moment de la publier.* »

Cette recommandation, rapprochée de la note au cabinet anglais, des actes perfides et des cruautés atroces qui déshonorèrent notre expédition de Saint-Domingue, dit assez ce qu'ont pu être les instructions données au général Leclerc relativement à l'esclavage. Soumettre l'île par la terreur ou par la force, désarmer les noirs, faire périr leurs principaux chefs, déporter les autres, tel était le début d'un plan dont l'esclavage formait le couronnement nécessaire. Ces calculs furent trompés : jamais résultats plus désastreux ne répondirent à une politique plus perverse ; mais, comme il arrive d'ordinaire, les instruments supportèrent seuls le poids de l'expiation, loi his-

torique qui devrait mettre en garde les hommes contre leur inépuisable complaisance pour ceux qui disposent si légèrement de leurs destinées. On expédia à Saint-Domingue jusqu'à trente-cinq mille hommes, il en revint à peine quelques milliers. Quant au héros de la race noire, on sait comment, attiré dans un guet-apens par le général Leclerc, qui agissait à contre-cœur d'après les injonctions réitérées de Bonaparte, il fut envoyé en France et enfermé dans les cachots glacés du fort de Joux, où il périt au bout de quelques mois. Toussaint Louverture pouvait mourir, car il avait fait une grande chose, il avait prouvé au monde que les noirs étaient des hommes, et des hommes capables de se gouverner eux-mêmes, faculté qu'on leur avait toujours refusée jusque-là. *Mort naturelle!* ont soin de s'écrier nos historiens en mentionnant les bruits auxquels donna lieu cette fin prématurée, comme si le supplice prolongé auquel fut soumis ce fils des tropiques n'était pas mille fois plus cruel qu'une exécution judiciaire. Mais qu'est-ce que l'obscure agonie d'un pauvre nègre pour les narrateurs attendris du martyre convenu de Sainte-Hélène ? Il est vrai que l'équitable avenir dira peut-être de l'un de ces deux hommes qu'il fut le rédempteur de sa race : et de l'autre, qu'il fut le fléau de la sienne.

CHAPITRE IX

ÉPURATION DU TRIBUNAT. — LE CODE CIVIL. — LA LÉGION D'HONNEUR. — LE CONSULAT A VIE.

Il est temps de raconter comment le Premier Consul, après s'être délivré des mécontents de l'armée du Rhin, se débarrassa de l'opposition qui l'importunait le plus, je veux dire de celle du Tribunat et du Corps législatif. Qu'il fût depuis longtemps décidé à en finir avec elle, rien de plus certain; il avait maintes fois annoncé tout haut ses projets. Quant au mode d'agir, il devait être laissé aux circonstances. La session de l'an x (1801-1802) s'était ouverte le 22 novembre, vers le moment même où l'armée du Rhin s'embarquait pour Saint-Domingue. On y avait mis une certaine solennité; on l'avait inaugurée avec des salves d'artillerie, et le ministre de l'intérieur, précédé de deux messagers d'État, s'était rendu en personne dans la salle des séances du Corps législatif. Cet appareil inusité n'était nullement un hommage rendu aux représentants de la nation; on avait voulu seulement donner plus d'éclat à ce que le ministre appelait « la fermeture du temple de Janus, » c'est-à-

dire à l'enregistrement des traités de paix que le gouvernement venait de conclure avec les États de l'Europe, car bien que le Premier Consul déniât au Corps législatif le droit de ratification que la Constitution lui accordait, il n'avait pu se dispenser de les lui soumettre au moins pour la forme. Le lendemain, Thibaudeau lut à l'assemblée cet *exposé de la situation de la République* dont nous avons déjà examiné quelques passages, vaste tableau en trompe-l'œil, où tout était sacrifié à l'effet, et où les événements les mieux connus étaient audacieusement dénaturés toutes les fois qu'on y avait quelque intérêt. On ne saurait nier que l'ensemble des résultats obtenus ne fût des plus imposants, mais comme ils n'avaient en eux aucune garantie de durée ni de solidité, on ne pouvait y voir que les témoignages d'une grandeur plus fictive que réelle, et des arrangements faits pour le plaisir des yeux. Le gouvernement annonçait dans son exposé la conclusion des traités, la présentation du Concordat, celle du Code civil, enfin celle d'un projet de loi relatif à la réorganisation de l'instruction publique, magnifique programme, témoignage de l'activité d'un homme de génie, mais d'une activité hâtive et jalouse, ne souffrant ni collaborateur, ni contrôle, et rapportant tout à elle-même, ce qui rendait ses travaux stériles, faute de sagesse, de maturité et de désintéressement.

Le Corps législatif avait élu pour son président Dupuis, l'auteur du livre sur l'*origine de tous les cultes*, et dans cette nomination on avait vu un symptôme d'opposition au Concordat. La députation chargée de complimenter les consuls au sujet de l'exposé, choisit pour orateur l'abbé Grégoire, ce qui fut considéré

comme une manifestation également significative. Tous deux étaient néanmoins d'une modération extrême, et Grégoire se borna dans son discours à mêler aux félicitations d'usage des vœux fort légitimes en faveur d'une politique pacifique. « Les nations fatiguées de discordes sanglantes, dit-il, détrompées des fausses idées de grandeur, éprouvant le besoin de s'aimer, de s'unir, étendent les unes vers les autres des mains fraternelles. Malheur à celle qui tenterait de fonder sa prospérité sur le désastre des autres! » Dans les séances suivantes le gouvernement présenta successivement les premiers titres du Code civil, les divers traités conclus avec les puissances. Tous ces traités, à l'exception d'un seul, furent approuvés à la presque unanimité, et, pour ainsi dire, sans contradiction. Celui qui avait été conclu avec la Russie souleva une assez vive opposition au sein du Tribunat. Un de ses articles, d'ailleurs très mal rédigé, contenait la disposition suivante :

« Art. 3. Les deux parties contractantes promettent mutuellement de ne pas souffrir qu'aucun *de leurs sujets* se permette d'entretenir une correspondance quelconque avec les ennemis intérieurs du gouvernement actuel des deux États, d'y propager des principes contraires à leurs constitutions respectives ou d'y fomenter des troubles; et par une suite de ce concert, tout sujet de l'une des deux puissances qui, en séjour nant dans l'autre, attenterait à sa sûreté, sera de suite éloigné dudit pays et transporté hors des frontières sans pouvoir, en aucun cas, se réclamer de la protection de son gouvernement. »

Cet article était d'abord fort obscur, car il semblai

s'appliquer tantôt aux menées des résidents à l'étranger contre le gouvernement du pays où ils se seraient établis, et dans ce cas il était inutile; tantôt aux menées des réfugiés contre le gouvernement qui les aurait proscrits, et dans ce cas il était peu généreux. Il contenait en outre une dérogation formelle à tous les précédents de la diplomatie républicaine, dérogation trop importante pour n'être pas calculée. La République française n'avait jamais admis l'emploi du mot sujet, pour désigner les citoyens français. Dans tous ses traités antérieurs, elle avait substitué à cette expression la formule *les citoyens et sujets*, et le gouvernement consulaire s'était lui-même conformé à cet usage dans ses autres transactions. Aussi, lorsque le tribun Thibault interrompit la lecture du traité pour faire remarquer cette innovation en ajoutant que « les Français étaient des citoyens et non des sujets, » lui fut-il répondu presque d'une seule voix par ses collègues « que c'était une faute de copiste[1]. » D'autres le prièrent de réserver ses réflexions pour le moment de la discussion, tant il est faux de dire que la scène ait été concertée. Il n'y eut ni agitation ni tumulte, mais une simple observation présentée avec convenance, écoutée avec calme.

Quelques jours après, Costaz fit son rapport au nom de la commission chargée d'examiner le traité. Il reconnaissait que l'emploi du mot sujet était insolite, que la République française l'avait toujours exclu de ses protocoles, que cette dénomination était impropre et mal sonnante, bien que selon le dictionnaire de

1 *Archives parlementaires* : Séance du 30 novembre.

l'Académie, on pût dire les sujets d'une république aussi bien que les sujets d'une monarchie. Mais il avait reçu, disait-il, des explications du gouvernement; il en résultait que l'article en question avait été fait principalement pour prévoir le cas « *où quelque émigré admis au service russe prétendrait s'autoriser de son uniforme étranger pour venir en France comme sujet russe en dépit des magistrats*. Ce cas aurait pu amener entre les deux gouvernements des explications toujours désagréables et qui sont bien souvent des germes de mésintelligence[1]. »

L'invraisemblance de cette éventualité, contre laquelle il était d'ailleurs superflu de se prémunir, rendait l'éclaircissement dérisoire. La vérité était que l'obscurité répandue à dessein sur la rédaction de l'article cachait un marché assez honteux, en vertu duquel Bonaparte promettait de livrer, le cas échéant, au czar les réfugiés polonais, à charge pour celui-ci d'en faire autant à l'égard des émigrés français. Costaz avoua que l'article était en partie dirigé contre ceux de ces derniers qui, résidant en Russie, entretenaient des correspondances avec les ennemis du gouvernement français à l'intérieur, et c'est pourquoi on ne devait pas leur donner, selon lui, le titre de citoyens. Il alla plus loin et prétendit que la stipulation n'était pas réciproque, « car, disait-il, il y avait en Russie des Français hostilement organisés contre le gouvernement de la République.... Mais avons-nous vu en France des Russes occupés à détruire le gouvernement de leur pays? » Le rapporteur feignait

1. Séance du 6 décembre.

ainsi de ne pas comprendre que l'article avait en vue ces milliers de proscrits polonais qui combattaient dans nos rangs en attendant une chance qui leur permît de reconquérir leur patrie, mais cet abandon, pour être consenti sous forme de sous-entendu, n'en était ni moins lâche, ni moins ingrat. En conséquence, la commission du Tribunat proposait à l'*unanimité* l'approbation du traité[1].

Le lendemain, Jard Panvilliers proposa, vu « la nécessité d'apporter les plus grands ménagements dans une affaire de cette importance, » une conférence particulière entre les Tribuns. « Je demande, dit-il, que nous nous expliquions familièrement sur la matière qui nous occupe, ensuite nous délibérerons publiquement. » On adopta sa proposition. C'est cette sorte de conversation particulière, connue seulement par des *on dit*, et dépourvue de tout caractère de publicité, qui a servi le plus souvent de texte aux accusations dirigées contre le Tribunat. Cette résolution de délibérer en comité secret, pour ménager la susceptibilité du gouvernement que le Tribunat avait pour mission de contrôler, était un excès de prudence peu digne d'une assemblée libre, car la publicité était le premier de ses devoirs envers la nation ; mais cet acte de faiblesse, inspiré par un esprit de conciliation excessif, prouve assez combien les Tribuns étaient éloignés du parti pris de dénigrement et d'hostilité qu'on a si longtemps

1. M. Thiers qui parle sans cesse des *violences* du Tribunat, violences dont on ne trouve aucune trace dans les procès-verbaux de cette assemblée, dit ici que « le traité fut l'objet des plus *violentes discussions* dans la commission du Tribunat. » Cependant elle vota à l'unanimité le rapport si bénin de Costaz.

rsisté à leur attribuer sur la foi des déclamations de lui qui les calomniait pour les perdre.

Une fois le huis clos prononcé, les opinions purent manifester plus librement, mais avec toute l'incorence et la confusion d'une conversation privée. Ce ii fut dit dans ces deux séances secrètes, ne fut connu public que par des rapports vagues, incomplets, ntradictoires, n'ayant pour la plupart aucun caracre d'authenticité; c'est donc une affirmation toute graite que de dire « qu'elles produisirent dans Paris un fet pénible[1], » car elles n'y produisirent d'effet d'aun genre. Tout ce qu'on en sait encore aujourd'hui[2], st que la discussion porta moins sur le fond même l'article que sur la malencontreuse expression qu'on avait relevée. Ce n'était qu'un mot, a-t-on dit, et st vrai; mais ce sont les choses qui donnent leur leur aux mots, et tout ce qui s'était fait depuis le brumaire donnait à celui-ci un sens accablant pour s âmes républicaines. Ce mot était le trait de luière qui éclairait une situation déjà faite, mais sur quelle on avait encore des illusions; il lui apportait n vrai nom, son nom consacré par l'ancienne servide, et tous ces hommes généreux qui s'étaient résiiés à une dictature temporaire, mais qui avaient rdé au cœur toutes les grandes ambitions de 1789, culaient saisis d'horreur et de dégoût devant cette ocation imprévue des vieilles superstitions monar-

1. Thiers.
2. Cette séance n'est guère connue que par ce qu'en a dit Stalas Girardin qui déclara lui-même au Premier Consul après la nce, « que l'adoption du traité n'avait pas été *un seul instant uteuse.* »

chiques. Ils protestèrent vainement contre le mystère que leur imposait une majorité craintive, qui voulait que son vote seul fût connu de la France; mais, malgré toutes les précautions, le trait par lequel Chénier ferma la discussion, retentit au dehors comme une parole de liberté; il restera comme l'arrêt même de l'avenir sur cette période de notre histoire : *Nos armées, dit-il, ont combattu pendant dix ans pour que nous fussions citoyens, et nous sommes devenus des sujets ! Ainsi s'est accompli le vœu de la double coalition !*

Ce mot prononcé dans le secret du huis clos, et comme l'expression d'une opinion individuelle, fut toute la censure qu'osa se permettre le Tribunat contre le traité qui lui déplaisait. Il ne reprit la publicité des séances que pour voter, et son vote, seul témoignage légal de sa volonté, fut une approbation à soixante-dix-sept voix contre *quatorze*. C'est là ce que Bonaparte et ses panégyristes ont appelé les provocations du Tribunat, c'est là le genre d'opposition que le Premier Consul déclarait incompatible avec son propre pouvoir; c'est là enfin ce qui lui faisait dire : « Les Tribuns sont des *chiens* que je rencontre partout[1]. » Quoi d'étonnant d'ailleurs ? Il était alors sur le point de faire un coup d'État contre les sénateurs eux-mêmes, car il n'était pas jusqu'à l'opposition à genoux du Sénat qui ne lui parût insupportable et attentatoire à sa souveraineté. Trois places de sénateurs se trouvaient vacantes au Sénat; or, d'après la Constitution, ce corps devait choisir entre les candidats présentés par le Tribunat, le Corps législatif et le

1. *Journal* de Stanislas Girardin.

Premier Consul. Le Tribunat porta candidat pour la première de ces trois places Desmeuniers, homme qui votait habituellement avec la majorité; le Corps législatif avait porté Grégoire, un des caractères les plus irréprochables de ce temps. Quant au Premier Consul, il présenta d'un seul coup ses trois candidats: c'étaient trois militaires, Jourdan, Lamartillière et Berruyer. Et pour donner à sa présentation un caractère plus impératif, il la motiva par un message, ce qui était inconstitutionnel. La paix générale était, disait-il, une occasion « de donner aux armées un témoignage de la satisfaction et de la reconnaissance tionale. »

Le Sénat, qui avait alors une velléité non pas de résister, mais d'avertir, osa nommer Grégoire. L'ancien évêque de Blois n'avait marqué par aucun acte d'opposition contre le gouvernement consulaire; tout récemment il s'était démis de son siége avec le plus honorable désintéressement pour faciliter les négociations avec Rome. Le Premier Consul avait eu même recours à ses lumières en cette circonstance; il avait pris la peine de le tromper en lui demandant des conseils qu'il était bien décidé à ne pas suivre. Ce choix lui parut néanmoins une véritable révolte de la part d'une assemblée jusque-là si docile. Il éclata en menaces contre Siéyès, auquel il attribuait cette nomination. Deux places restaient à pourvoir. Le Corps législatif et le Tribunat portèrent simultanément Daunou, l'esprit le plus libéral et le plus ferme, la probité la plus pure et la plus respectée qui eût survécu à nos tourments politiques. Cette double présentation donnait de grands avantages à Daunou, et sa nomination ne paraissait

pas douteuse. Cette fois Bonaparte ne contint plus sa colère, et interpellant le Sénat en pleine audience : « Je vous déclare, dit-il aux sénateurs, que si vous nommez Daunou sénateur, je prendrai cela pour une insulte personnelle, et vous savez que je n'en ai jamais souffert aucune !... » Il prit ensuite à partie le vieux Kellermann et le malmena comme un écolier pris en faute. « Il y a parmi vous, ajouta-t-il, en fixant ses regards sur Siéyès, des gens qui veulent nous donner un grand électeur, qui songent à un prince de la maison d'Orléans, le gouvernement a les yeux sur eux[1]. » Rien n'était plus faux que cette accusation, et personne ne le savait mieux que Bonaparte, mais Siéyès s'était mis dans l'impossibilité de protester, et il dévora l'injure en silence.

Telles furent les avanies qu'encourut le Sénat pour avoir osé nommer Grégoire, homme inoffensif, mais qui avait commis le crime de se montrer indépendant. Jamais Tibère n'avait traité le Sénat romain avec un pareil mépris. Les sénateurs ne voulurent pas s'exposer une seconde fois à une scène qui disait assez tout ce dont son auteur était capable, et Daunou fut sacrifié; mais on conçoit quels trésors de haine une si mortelle humiliation devait amasser dans ces âmes condamnées à une invariable adulation et plus flétries encore par le bienfait que par l'outrage. C'est à ces mêmes hommes que Bonaparte reprocha plus tard leur ingratitude, récrimination qu'on appellerait naïve, si elle n'avait eu pour objet de tromper la postérité en surprenant la pitié des cœurs généreux.

1. *Journal et souvenirs* de Stanislas Girardin.

Le Corps législatif et le Tribunat venaient de combler la mesure de leurs torts en rejetant à quelques voix de majorité les premiers titres du Code civil.

Le grand travail de refonte et de coordination de nos lois civiles ordonné par la Constituante, réalisé en grande partie, mais non achevé par la Convention, ajourné par le Directoire, était enfin sorti à l'état de projet complet et définitif de la filière d'épreuves fort heureusement conçue à laquelle on l'avait soumis. La commission, nommée en juillet 1800, avait mis dans un ordre simple et logique les dispositions de nos lois empruntées soit au droit romain, soit aux vieilles coutumes, soit enfin aux décrets de nos diverses assemblées. Elle en avait écarté ce qui s'y trouvait d'incompatible avec les nouveaux principes proclamés par la Révolution. Les écrits de Domat et de Pothier, les décrets de la Constituante, les deux projets de la Convention, rédigés l'un en 1793, l'autre en 1795, une troisième esquisse écrite par Cambacérès pour le Conseil des Cinq-Cents, tels étaient les principaux éléments de cet amalgame, dont le mérite était surtout de réunir en un seul corps de législation des actes jusque-là épars, et dans lesquels il était difficile de distinguer ce qui devait garder force de loi de ce qui était invalidé. Cette première rédaction avait été adressée au tribunal de cassation et à tous les tribunaux d'appel de la République, et le projet enrichi de leurs observations était revenu à la section de législation du Conseil d'État. Discuté à nouveau par cette section, il avait été ensuite soumis à l'examen du Conseil d'État tout entier. C'est dans cette dernière assemblée seulement que le Premier Consul avait pris part aux discussions. Désireux de s'attribuer l'honneur de

l'entreprise, il avait voulu qu'on y vît sa main. Il s'était mêlé aux débats par des sorties d'une verve impétueuse et originale dont il serait injuste de nier la force et l'éclat oratoire, mais dont le succès a été dû surtout au contraste qu'elles formaient avec le langage grave et mesuré des jurisconsultes. Initié à la connaissance de ces matières comme il l'avait été à celle du droit canonique, par quelques lectures faites à la hâte et par de nombreuses conversations avec Cambacérès et Portalis, s'adressant à un public composé de ses complaisants et de ses familiers, contredit seulement dans la mesure qui était propre à le faire valoir et à exciter son éloquence, tantôt il semblait diriger les débats, qu'il ne faisait en réalité que suivre, tantôt il intervenait tout à coup dans la discussion par de vives échappées à phrases tranchantes et sentencieuses; sa décision, semblable à ces coups réservés dont on offrait dans les tournois l'honneur aux souverains, faisait le plus souvent pencher la balance, bien que sur des points secondaires on se permît quelquefois de lui tenir tête, ce qui complétait l'illusion, et il laissait les auditeurs naïfs éblouis de son érudition de la veille et pénétrés de son omniscience. Le lendemain, Locré faisait la toilette de ces improvisations pour la postérité, avant de les livrer à la publicité du *Moniteur*. Thibaudeau assure que ce remaniement les affaiblissait : cela est probable en ce qui concerne le pittoresque et l'énergie de certaines expressions, mais en revanche Locré leur donnait une correction que Bonaparte ne posséda jamais dans notre langue, et il effaçait les excentricités qui eussent trahi le législateur novice.

Il est d'ailleurs facile, grâce aux procès-verbaux qui nous ont été conservés, d'apprécier la part réelle que le Premier Consul a prise à l'élaboration du Code civil. Tout en reconnaissant que son intervention a été heureuse sur quelques points de détail, comme par exemple pour la disposition relative aux actes de l'état civil des armées en campagne, pour la détermination des formalités qui accompagnent la célébration du mariage[1], pour celle des garanties contenues dans le titre relatif aux absents[2], en accordant qu'il se montre plus favorable qu'on ne l'était de son temps à l'extension de la liberté testamentaire, bien que son opinion à cet égard se soit traduite par une proposition tout à fait impraticable[3], on doit dire que ses vues sur les sujets de législation dans lesquels cette intervention a été le plus marquante, lui ont été inspirées le plus souvent par des préoccupations personnelles ou par des considérations politiques auxquelles le législateur doit demeurer étranger. Ainsi les dispositions qui rendirent si facile et si fréquent le recours au divorce, prévalurent par son influence contre le sentiment de la majorité, qui eût voulu créer la possibilité, mais empêcher l'abus. Il alla jusqu'à demander que le divorce pût être prononcé non-seulement sur la demande d'*un seul des époux*, mais même à l'occasion *de faits non prouvés* « attendu, disait-il, que le jugement qui prononcerait le divorce serait déshonorant s'il était fondé sur des faits prouvés[4]. » Des arrière-

1. Locré, Législation de la France, t. III. — 2. Locré : *Procès-verbaux du conseil d'État*, t. I, séances des 16 et 24 fructidor, an IX.
3. Locré, *Législation de la France*, t. XI.
4. Locré : *Procès-verbaux du conseil d'État*, t. I, séance du 14 vendémiaire an X.

pensées toutes personnelles pouvaient seules inspirer une doctrine aussi insensée. Il pensait en effet dès lors à divorcer avec Joséphine dont il n'espérait plus avoir un fils, et celle-ci qui l'avait deviné, suivait cette discussion avec une anxiété facile à comprendre. On remarqua vers la même époque qu'il fit sanctionner par un mariage religieux l'union purement civile de plusieurs des membres de sa famille, en se dispensant soigneusement lui-même de recourir à cette consécration qui avait pourtant manqué à son mariage avec Joséphine. Cette rupture n'était toutefois pas définitivement arrêtée dans son esprit, il pensait aussi par moments à une adoption. De là les singulières variations de son langage sur ce dernier sujet au sein du Conseil d'État. Sa première intention était de donner à l'adoption une solennité extraordinaire, d'en faire une sorte d'acte créateur sanctionné par le pouvoir législatif et entouré d'un prestige sacré : « cet acte devait partir d'en haut *comme la foudre!* Le législateur interviendrait comme un grand pontife entouré des cérémonies les plus augustes! » paroles qui expriment bien son goût pour le merveilleux et le théâtral, mais où l'on voit qu'il pensait à lui-même, car s'il aimait l'effet, ce n'était pas pour les autres. Mais l'année suivante, à la reprise des travaux du Code, cette fantaisie passagère s'étant évanouie, l'adoption n'était plus « qu'une simple transmission de noms et de biens[1], » n'ayant plus d'intérêt à ses yeux.

1. *Procès-verbaux*, t. II, séance du 27 brumaire an XI.

De tels caprices étaient, il faut en convenir, des mobiles fort insuffisants pour faire de lui un grand jurisconsulte. Il en fut de même au sujet du maintien de la mort civile à l'égard des émigrés, disposition que Tronchet voulait classer parmi les mesures administratives, et que Bonaparte s'efforçait de faire admettre dans le Code, bien qu'il fût presque à la veille de proclamer l'amnistie des émigrés. En tout et toujours l'intérêt de son pouvoir ou même de sa personne équivalait pour lui à l'intérêt social, et comme le premier changeait souvent, il s'ensuivait que la loi eût dû être dans une incessante métamorphose.

En général, lorsque le Premier Consul aborde des sujets tout pratiques qui sont naturellement de la compétence des hommes qui ont beaucoup agi, vu et comparé, on retrouve la supériorité de son génie; mais il est inutile d'ajouter qu'elle ne saurait suppléer aux connaissances spéciales qui lui manquent. Lorsqu'il veut toucher à des problèmes de législation pure, sa science juridique ressemble un peu au grec et au latin du *médecin malgré lui*. C'est ainsi qu'il fait voter au conseil d'État que la donation est un acte et non un contrat, parce que, dit-il, le contrat implique un engagement pour les deux parties[1], et personne ne proteste en lui rappelant l'existence des contrats unilatéraux. S'il avait eu les vues élevées qu'il est de tradition de lui attribuer, son influence aurait trouvé amplement

1. Locré : *Procès-verbaux*, t. II, séance du 7 pluviôse an XI : « Le Premier Consul dit que le contrat impose des charges mutuelles aux deux contractants, qu'ainsi cette expression ne peut convenir à la donation. »

matière à s'exercer en réagissant contre certaines tendances exagérées de son époque, notamment en ce qui concerne la propriété et la constitution de la famille ; mais il fit plus pour fortifier ces préjugés que pour les combattre. Il voyait avec plaisir la désagrégation de tous les groupes naturels, bien sûr que son pouvoir éprouverait moins de résistance en s'exerçant sur une surface plus unie. Il traita la famille comme tous les autres genres d'association qu'il pulvérisait systématiquement au profit de l'État. Il professait au sujet des femmes des opinions à la turque, d'un positivisme brutal et soldatesque dont on ne retrouve que trop de traces dans la théorie du Code, et, chose caractéristique, il prétendait les moraliser en abaissant leur condition. Il augmenta donc leur dépendance, mais ce ne fut pas au profit de la famille, car il la frappait en même temps par la facilité exagérée du divorce. Aussi peu soucieux des droits de l'autorité paternelle que de la solidité et de la durée des liens conjugaux, il poussait à l'émancipation prématurée des enfants ; il introduisait là comme partout la main de l'État, qui dissolvait sous prétexte de protéger. Il mettait à sa merci la propriété déjà exténuée par une division excessive, en maintenant avec soin le droit de confiscation, en la soumettant non-seulement à une réglementation étroite, minutieuse, tracassière, mais à un droit d'expropriation d'où il avait fait disparaître le payement préalable de l'indemnité, principale garantie de l'exproprié ! et lorsque plus tard effrayé lui-même des ruines qu'il avait faites, il voulut remédier aux inconvénients de cet état de choses, il ne sut trouver rien de mieux que le rétablissement des majorats.

En tout cela il était loin de pouvoir alléguer pour excuse la nécessité de ménager les opinions de ses contemporains, car sur plusieurs de ces points il restait plutôt au-dessous du niveau général des idées de l'époque, ainsi que l'attestent les discussions du moment, et le projet de la Convention si supérieur en certaines de ses parties à la compilation du Conseil d'État.

C'est ainsi que Bonaparte en était arrivé peu à peu à se considérer comme le créateur principal d'une œuvre collective à laquelle il n'a guère fait que prêter son nom, et qui aurait fort probablement beaucoup gagné à ce qu'il ne vînt pas mêler ses préoccupations d'homme d'action et de pouvoir aux vues nécessairement plus désintéressées, plus larges et plus humaines des éminents jurisconsultes dont il a cherché à usurper la gloire. La part, sinon très-efficace, du moins très-apparente et très-grossie qu'il avait prise à la rédaction du Code explique en partie l'incroyable irritation que lui causèrent les premières critiques du Tribunat, lorsqu'il se décida, non sans répugnance, à soumettre son projet à la sanction législative. Plus que jamais préoccupé de saisir fortement les esprits, de donner au dedans comme au dehors une grande idée de sa puissance, il eût voulu, nouveau Moïse, promulguer ses tables de la loi du haut d'un Sinaï, entouré de la foudre et des éclairs ; il fallait au lieu de cela appeler l'analyse sur une œuvre qui ne la supporterait pas toujours, écouter les objections bonnes et mauvaises, endurer des contradictions qu'il considérait comme dirigées contre lui-même. Il était impossible qu'il laissât prendre une telle liberté à une as-

semblée à laquelle il ne voulait pas même laisser le libre choix de ses candidats.

Pour apprécier la conduite du Tribunat et du Corps législatif, lors de la discussion du Code civil, il est indispensable de se rappeler que ces deux assemblées n'avaient à aucun degré le droit d'amender les projets qu'on leur présentait : elles étaient invariablement forcées d'opter entre une adoption ou un rejet. Les vices calculés de la Constitution de l'an VIII aboutissaient ici à un monstrueux non-sens. L'impossibilité d'amender équivalait à une véritable annulation du contrôle législatif. C'était en présence de cette tâche difficile, délicate, d'une complexité infinie, réclamant les lumières de tous, intéressant au plus haut point les générations futures, qu'on semblait vouloir lier les mains aux représentants de la nation, en leur interdisant le pouvoir de faire passer une seule amélioration, et même un seul mot dans les lois civiles de leur pays. Quel que fût le mérite des rédacteurs du Code, une foule d'imperfections et d'obscurités s'étaient nécessairement glissées dans un travail d'une aussi vaste étendue, vu surtout la rapidité avec laquelle il avait été achevé. L'énorme quantité de questions controversées qui est restée dans notre jurisprudence atteste encore aujourd'hui les équivoques et les vices de rédaction de nos codes en dépit des perfectionnements qu'ils ont reçus depuis. Jamais donc révision n'avait été plus nécessaire, jamais le concours du Corps législatif n'avait été plus indiqué par la force des choses ; et l'on devait d'autant moins s'en défier que l'on n'avait pas à craindre ici de le voir dénaturé par les passions politiques ; mais tout, dans l'organisa-

tion des pouvoirs comme dans l'attitude du gouvernement, était combiné pour rendre son contrôle illusoire.

Malgré ce fâcheux état de choses le Tribunat considéra sa tâche législative comme un devoir patriotique et résolut de la remplir jusqu'au bout. Dépourvu du droit d'amendement, il adopta le seul parti avouable par sa conscience et compatible avec sa dignité, celui de n'accepter les divers titres du Code qu'autant qu'ils seraient amenés à ce degré de perfection qu'on devait exiger pour la législation d'un grand pays. C'est dans ces dispositions qu'il examina les premiers titres du Code civil. Le titre préliminaire composé de quelques articles était relatif à *la publication, aux effets, à l'application des lois*. C'était une sorte de déclaration de principes qui fut critiquée par Andrieux comme étant défectueuse dans sa rédaction, illogique dans certaines de ses conséquences, enfin incomplète et déplacée. Plusieurs de ces critiques étaient justes, notamment celles qui s'adressaient au mode adopté pour la promulgation des lois ; elles ne furent pas réfutées ; quelques-unes s'inspiraient d'un idéal trop exigeant ou d'une appréciation erronée, mais on ne pouvait dans tous les cas leur reprocher d'être dictées par le dénigrement. Le discours d'Andrieux célébrait sur tous les tons « l'activité infatigable et féconde du gouvernement.... les précieux travaux d'un génie bienfaisant.... les admirables combinaisons dont le vulgaire s'étonne, mais dans lesquelles l'observateur reconnaît la main du génie qui maîtrise les événements. » Ce n'était pas là, à coup sûr, le langage d'un opposant *insensé et furieux*, comme le dit une certaine espèce d'histoire à

propos du Tribunat. Après une discussion longue et approfondie, les conclusions d'Andrieux, soutenues par Chazal et Thiessé prévalurent dans cette assemblée; et le Corps législatif les adopta également en repoussant à son tour ce titre préliminaire malgré les efforts de Portalis et de Boulay de la Meurthe.

L'échec était de peu d'importance. Présenté de nouveau avec une rédaction plus claire, plus précise et plus complète, le titre eût été sur-le-champ adopté, car ses adversaires ne l'avaient emporté au Corps législatif qu'à trois voix de majorité. Deux autres titres du Code étaient en discussion. L'un était relatif à la *jouissance et à la privation des droits civils*, l'autre aux *actes de l'état civil*. Siméon, qui fut le rapporteur du premier, tint à justifier le Tribunat de la sévérité qu'il apportait dans son examen: « Il n'en est pas du Code, dit-il, comme d'une loi de circonstance. Celle-ci est-elle nécessaire, dès qu'elle ne blesse pas l'intérêt national, le Tribunat l'adopte quoiqu'elle pût être meilleure. Mais un Code doit être aussi parfait qu'il puisse le devenir. Dans sa décision, dans sa rédaction tout importe, rien n'est minutieux. Il faut travailler pour la postérité et lui offrir un ouvrage aussi pur que l'or, et plus durable que l'airain. » Le projet contenait le rétablissement du droit d'aubaine, c'est-à-dire de la réciprocité de traitement à l'égard des étrangers, disposition odieuse et inhospitalière, flétrie par Montesquieu, abolie en partie par l'ancien régime et définitivement rayée de nos lois par la Constituante. Malgré ce retour fâcheux à des usages tombés en désuétude, la commission, disait Siméon, aurait voté le le projet de loi sans les vices plus graves qui déparaient

une autre de ses parties. Ces vices n'étaient autres que les rigueurs draconiennes dont on avait entouré la *mort civile*, c'est-à-dire la confiscation, la dissolution du mariage malgré les deux époux, la ruine et le déshonneur des enfants. Ils furent relevés par Thiessé avec beaucoup d'énergie et d'éloquence, et le temps a mille fois donné raison à ses justes remontrances. « Tribuns, dit-il, que le mot de confiscation ne se trouve désormais dans aucune de nos lois, c'est l'intérêt des enfants malheureux, c'est celui des familles, le dirai-je ? c'est l'intérêt de tous les Français. Longtemps des provinces, des États ont mis au rang de leurs plus précieux priviléges celui de ne pas craindre les confiscations. Proclamons-le ce privilége comme une franchise, inhérente à tout citoyen français.... Les biens du criminel, ils sont à ses enfants, ils sont à ses créanciers, ils sont le gage et le réparateur du tort qu'il a causé. Voilà les principes éternels de toute justice, de toute équité, de toute sûreté pour l'intérêt général, pour tous les intérêts particuliers. Mais sous prétexte de crime enlever les biens du criminel, c'est dépouiller un cadavre après l'avoir immolé. »

Le Tribunat s'honora en repoussant cette législation inhumaine à laquelle le gouvernement avait voulu ajouter un complément par la proposition de rétablir la marque également abolie par la Constituante. Le droit d'aubaine, la confiscation, la marque, tels étaient les étranges perfectionnements par lesquels se signalait dès ses premiers pas le nouveau législateur. Tous les cœurs généreux se récrièrent contre cette restauration des pénalités les plus décriées de l'ancien régime ; Boissy d'Anglas, Ganilh, Chazal, Chénier et un

grand nombre d'autres orateurs la combattirent avec une chaleur persuasive, mais sans sortir un instant de la modération dont ils s'étaient fait une loi. Le projet fut écarté par le Tribunat dans la séance du 1er janvier 1802. Quelques jours auparavant, il avait pour faire preuve de bonne volonté voté à une majorité considérable le projet relatif aux *actes de l'état civil*, malgré deux admirables discours de Benjamin Constant qui, bien qu'approuvant l'ensemble de la loi, la repoussait à cause d'une disposition évidemment défectueuse qu'on en fit disparaître plus tard, lorsque ce ne fut plus un tribun qui en proposa la suppression [1].

Le Tribunat avait donc, en ce qui concerne le code civil, repoussé deux projets de loi et il en avait adopté un. Il avait en outre voté tous les traités et une foule de lois moins importantes. Ce n'était pas là l'attitude d'une assemblée factieuse. Dans ses deux votes négatifs, il avait obéi aux dures conditions que la Constitution lui imposait « en le plaçant sans cesse, comme le rappelait Benjamin Constant, dans la pénible alternative ou de repousser pour un seul article des projets de loi dont toutes les autres parties étaient sagement combinées, ou d'admettre une espèce de compensation en vertu de laquelle il adoptait en bloc les projets de loi qui contenaient plus de dispositions utiles que de dispositions défectueuses [2]. » Quant au Corps législatif, il n'avait repoussé qu'un seul projet, le second ne lui ayant pas encore été soumis ; le Premier Consul ne voulut pas même attendre cette seconde épreuve. Dès

1. Édouard Laboulaye : *Benjamin Constant.*
2. Séance du 25 décembre.

le lendemain du rejet par le Tribunat un message vint annoncer que le gouvernement retirait tous les projets de loi, attendu « que le temps n'était pas venu où l'on portât dans ces grandes discussions le calme et l'unité d'intention qu'elles réclamaient. » (2 janvier 1802.)

Le Premier Consul était enfin résolu à exécuter ses menaces, et il y préludait en mettant, comme il l'avait dit souvent, « le Corps législatif à la diète des lois. » Mais cette satisfaction ne pouvait lui suffire ; ce qu'il voulait c'est qu'on le délivrât pour toujours de cette opposition insolente ; au besoin il en appellerait une seconde fois à son épée. Il se livrait aux plus violentes invectives au sein du Conseil d'État. Tantôt il se bornait à vouloir annihiler le Tribunat : « on ne pouvait rien faire, disait-il, avec une institution aussi désorganisatrice ! Il fallait diviser le Tribunat en sections et y rendre les délibérations secrètes : on bavarderait alors autant qu'on le voudrait. » Tantôt il voulait le supprimer tout à fait : « Il ne faut pas d'opposition. En Angleterre, elle n'offre aucun danger. Les hommes qui la composent ne sont pas des factieux. Ils ont l'influence légitime du talent et ne *cherchent qu'à se faire acheter par la Couronne*. Chez nous c'est bien différent. Ces gens-là ne briguent pas seulement des places et de l'argent : il faut aux uns le règne des clubs, aux autres l'ancien régime[1]. » Aveu naïf mais qui exprime bien la vérité des choses ; le principal tort, en effet, de l'opposition du Tribunat c'est qu'elle n'était pas à vendre. Elle ne laissait à Bonaparte

1. Thibaudeau.

d'autre alternative que celle de compter avec elle ou de la briser violemment.

Il se disposait à prendre ce dernier parti, lorsque celui que l'on a nommé *le sage* Cambacérès, parce qu'il excellait à corrompre au lieu de frapper, à tourner les difficultés qu'on n'osait pas aborder de front, à éviter le scandale, à ruser avec la loi, à substituer des moyens doux à l'emploi brutal de la force, à couvrir la tyrannie du masque de la légalité, suggéra au Premier Consul l'idée lumineuse de se servir de la Constitution pour tuer la dernière garantie que cette Constitution même avait laissée subsister dans nos lois politiques. L'article 38 avait disposé que les membres du Tribunat et du Corps législatif seraient renouvelés tous les ans par cinquième à partir de l'an X. Quant à la question de savoir comment se ferait la désignation des membres sortants, la chose allait tellement de soi que personne n'avait songé à la fixer. La date était échue ; on avait, au dire du sage Cambacérès, un moyen bien simple de chasser l'opposition en évitant un éclat fâcheux, c'était de faire déterminer ce *cinquième* sortant par le Sénat au lieu de s'en remettre au sort comme on l'avait toujours fait dans les occasions de ce genre. Cette opposition si redoutable ne comptait pas, en effet, plus de quinze à vingt voix dans le Tribunat, mais elle grandissait tous les jours en talents, en lumières, en considération. Ce lâche expédient fut adopté par le Premier Consul, mais forcé alors de partir pour la Consulte de Lyon, il en laissa l'exécution à ses deux collègues. Ceux-ci obtinrent facilement l'adhésion du Sénat qui procéda immédiatement à l'épuration du Tribunat et du Corps législatif. Ainsi

furent éliminés de ces deux assemblées les hommes qui avaient mérité la haine du nouveau despotisme par l'élévation de leur esprit, l'indépendance de leur caractère ou de leurs opinions, Daunou, Benjamin Constant, Chénier, Bailleul, Ganilh, Thiessé, Ginguené, Chazal, Isnard, tous ceux en un mot qui osaient encore faire entendre à leur pays le nom importun de liberté. Cette opposition à la fois si ferme et si modérée fut étouffée sans bruit dans le piége savamment combiné d'un légiste; et l'appui de l'opinion qui avait manqué à ses luttes, manqua également à son obscure défaite. Mais le souvenir de sa courageuse résistance ne périra pas, et l'impopularité qui a été si longtemps la seule récompense de ses efforts, sera un jour son meilleur titre de gloire. Avec elle succombèrent nos dernières garanties. A dater de ce moment tout vestige du gouvernement représentatif disparut de nos institutions.

Le Sénat procéda ensuite à la nomination des nouveaux membres du Tribunat et du Corps législatif. Ils étaient presque sans exception des créatures du Premier Consul. Parmi ceux qui avaient consenti à prendre la place des éliminés du Tribunat, on remarquait avec surprise le nom glorieux de Carnot. C'était le seul républicain qu'on eût porté sur cette liste, et il avait accepté avec sa faiblesse ordinaire, peut-être sans comprendre le triste usage auquel on faisait servir son nom. Parmi les soixante membres nouveaux du Corps législatif, on comptait *quinze généraux ou officiers supérieurs, et vingt-cinq fonctionnaires*[1]

1. *Extrait des registres du Sénat conservateur*, communiqué au Corps législatif dans la séance du 5 avril 1802.

de tout ordre, ce qui donne une idée suffisante de l'esprit dans lequel avaient été faits les choix.

Pendant que s'accomplissait ce coup d'État hypocrite, plus odieux que les usurpations même de brumaire, qui avaient du moins procédé à visage découvert, le Premier Consul en surveillait de loin l'exécution; il eût voulu anéantir du même coup jusqu'à l'opposition tremblante du Sénat, mais elle trouva grâce à ses yeux par son impuissance et sa servilité. « Siéyès, écrivait-il de Lyon à Cambacérès, devrait bien faire brûler un cierge à Notre-Dame pour s'être tiré de là si heureusement et d'une façon si inespérée! » (18 janvier.) Lorsqu'il revint avec le double prestige des ovations lyonnaises et des honneurs presque royaux que les Cisalpins lui avaient décernés, il vit tous les corps de l'État à ses pieds. Il se hâta de profiter de sa victoire en faisant voter aux deux assemblées dont il s'était assuré la soumission des projets de loi qu'il n'avait osé leur proposer jusque-là, et qui étaient la préface ou l'accompagnement obligé du grand changement qu'il méditait au profit de sa propre autorité.

Ces projets de loi étaient relatifs au Concordat, à l'amnistie des émigrés, aux contributions de l'an XI, à la réorganisation de l'instruction publique, enfin au traité d'Amiens et à la légion d'honneur. Après avoir imposé au Tribunat un règlement qui l'annulait, Bonaparte rouvrit la session législative le 5 avril 1802.

Depuis la conclusion du Concordat, la guerre qui ne pouvait manquer d'éclater entre deux puissances si absolues et si exigeantes, n'avait cessé de couver sourdement sous les démonstrations peu sincères

qu'échangeait le pape avec le Premier Consul. L'espérance de retirer de grands avantages de cette transaction était toutefois restée assez forte de part et d'autre pour faire supporter les sujets de mécontentement. La cour de Rome, qui par situation se trouvait la plus faible, eut à subir des déboires et des humiliations qui lui firent cruellement expier son triomphe. Ce n'était pas assez d'avoir à consacrer, à son corps défendant, les douze évêques constitutionnels, il lui fallut entendre Portalis avouer hautement dans son fameux rapport les mobiles tout politiques qui avaient inspiré Bonaparte, déclarer que la religion était un *ressort*, *une influence*, et qu'à ce titre le gouvernement avait dû l'utiliser ; il lui fallut assister à la déloyale surprise de la publication des articles organiques, imprimés d'abord avec le Concordat comme ayant eu son assentiment, et ensuite maintenus malgré ses protestations. Elle n'eut pas même la consolation de voir les dissidents se rétracter, car le semblant de désaveu que Caprara obtint de Bernier fut presque aussitôt démenti par ceux dont il était censé être l'ouvrage. Quant à la sanction législative, elle fut une sorte d'offense pour Rome, tant elle parut un acte d'obéissance passive et machinale. Le Concordat et les articles furent présentés, discutés et votés en deux séances. C'était la rapidité et la précision d'une manœuvre militaire mises au service des opérations législatives. Jamais pourtant projet n'avait été plus impopulaire. L'armée seule osa faire entendre un mot d'opposition. Augereau vint au nom de plusieurs de ses camarades demander à Bonaparte l'autorisation de ne pas assister au *Te Deum* qu'on fit chanter à

l'entendit, ratifiant lui-même les dépenses qu'il avait faites, et n'en faisant connaître au Corps législatif que ce qu'il lui convenait d'en publier. Cependant le Tribunat osa encore lui faire entendre quelques timides conseils, à l'occasion de la loi sur l'instruction publique.

Cette loi, qui était un premier pas vers l'établissement du grand monopole universitaire, réorganisait l'instruction publique, d'après la classification encore subsistante aujourd'hui, en écoles primaires et secondaires, en lycées et enfin en écoles spéciales. Elle était en grande partie l'œuvre de Fourcroy, qui l'avait rédigée sous la direction du Premier Consul. C'était un véritable type de la centralisation appliquée à la pédagogie : tout au centre, rien aux extrémités. En haut la culture officielle, en bas l'ignorance. Laissant de côté comme trop dispendieuses les nobles visées de la Constituante et de la Convention, qui avaient voulu que l'enseignement élémentaire fût gratuit pour être accessible à tous, ce projet sacrifiait l'instruction primaire en l'abandonnant à la tutelle insuffisante des communes et à la solde précaire des familles. Il retirait l'appui de l'État à l'instruction populaire, la seule branche de l'enseignement qui ne puisse à aucun prix se passer de ses encouragements, et il prodiguait cette même protection à l'enseignement supérieur jusqu'à l'en accabler. C'était une création bureaucratique, dans laquelle l'État, considérant l'instruction comme sa chose et son intrument, y étouffait systématiquement tout ce qui n'émanait pas de lui. C'est ce que le sentencieux Rœderer, qui excellait à trouver de maximes pour toutes les pratiques exprimait parfai-

ement lorsqu'il disait : « L'institution que l'on vous propose n'est pas purement morale, elle est aussi une *institution politique*.... Elle a pour but d'unir au gouvernement et la génération qui commence et celle qui finit,... d'attacher au gouvernement les pères par les enfants et les enfants par les pères, d'établir une sorte de *paternité* publique. » En conséquence, l'État exerçait sa paternité en nommant les titulaires à six mille quatre cents bourses, sûr moyen, en effet, de tenir les pères par les enfants. C'était le fonctionnarisme commençant dès le collége. Il y avait, en outre « des méthodes consacrées par l'État, » il y avait aussi une littérature d'État, des sciences reconnues ou non reconnues par l'État. C'est ainsi qu'on avait rayé du programme de l'enseignement l'histoire et la philosophie, connaissances qui élèvent le plus l'esprit de l'homme, mais que l'État jugeait superflues ou dangereuses. En revanche, on installa dans les lycées des « professeurs d'exercice militaire. » « On a cessé, disait Rœderer, de faire de l'histoire un enseignement particulier, *l'histoire proprement dite n'ayant besoin que d'être lue pour être apprise*[1]. » Voilà à quelles inepties aboutissait dès lors l'influence des préoccupations potiques dans l'enseignement. On toléra pourtant la logique, moins suspecte de sédition. C'est en vertu du même principe, c'est-à-dire de la prétendue utilité de l'État, qu'on avait à la fois réduit le nombre des centres d'instruction, car trente lycées étaient loin d'équivaloir à cent écoles centrales, et restreint l'enseignement scientifique, car, disait encore Rœderer « il im-

1. Discours au Corps législatif, séance du 1er mai 1802.

porte infiniment *à l'État*, il importe aux particuliers, il importe aux sciences elles-mêmes, qu'elles ne soient distribuées qu'à un nombre de citoyens proportionné à l'état de la société. »

Or, il en est dans l'ordre des lumières comme dans celui des affections : qui craint d'en trop donner n'en donne pas assez. Tout dans cette nouvelle organisation était donc subordonné à l'intérêt réel ou supposé de l'État. Elle ne contenait aucune disposition relativement à l'éducation des filles — qu'importait, en effet, à l'État? On ne pouvait faire des filles ni des administrateurs, ni des soldats. Fourcroy ne nia pas cette lacune, mais il assura que les familles s'empresseraient d'y suppléer spontanément. Un des défenseurs du projet, Challan, fut plus net : « Disons-le franchement, s'écria-t-il, c'est aux soins du ménage que doit être particulièrement habituée cette intéressante moitié de la société ! » La mère de famille suffisait amplement à cette éducation, et l'État n'avait pas à s'en mêler[1]. Si le projet tuait l'enseignement libre alors très-florissant, en ne lui laissant accessible que l'instruction secondaire et en le soumettant à la nécessité d'une autorisation préalable, c'est qu'on ne pouvait lui permettre d'empiéter sur les fonctions de l'État, et si on laissait tomber l'instruction primaire dans une détresse humiliante, c'est que l'État ne voyait aucun profit, du moins immédiat, à recueillir de l'initiation des classes pauvres à un commencement de culture intellectuelle; tandis qu'il croyait avoir un grand avantage à jeter dans son moule uniforme, et à

1. Discours au Tribunat : séance du 25 avril.

marquer de son empreinte toutes les intelligences plus développées. Étant donné le goût invétéré de la nation pour les faveurs gouvernementales, on était sûr de voir tous les pères de familles étendre la main vers les six mille quatre cents bourses. « Quoi de plus doux, disait Rœderer, que de voir ses enfants en quelque sorte adoptés par l'État, au moment qu'il s'agit de pourvoir à leur établissement? » Rien de plus doux en effet, si ce n'est de les voir adoptés dès le berceau, ainsi que nos utopistes l'ont souvent rêvé, et de transformer l'État en un immense *hospice des Enfants trouvés*. L'État s'assurait par là une vaste émulation de convoitises parmi les parents, et parmi les fils une pépinière d'agents dociles et dévoués. C'était là le renversement de l'ordre naturel des choses; car si l'accès de l'instruction doit être facile et ouvert à tous à son degré inférieur, elle ne peut que gagner, à mesure qu'elle s'élève, à être le prix d'un labeur volontaire et persévérant.

L'inévitable résultat du système entier était la routine dans les méthodes, la stagnation dans l'enseignement, l'inertie dans les maîtres; car l'instruction ne peut se passer du stimulant de l'activité libre; elle a besoin d'être vivifiée et renouvelée incessamment par la concurrence des énergies individuelles, et les monopoles n'y ont jamais produit qu'une languissante et stérile immobilité. Chassiron releva quelques-unes des lacunes du plan de Fourcroy; il réclama des « maisons d'institution pour les instituteurs, » comme en Allemagne, des chaires d'économie politique et rurale, comme à Milan. Duchesnes prouva avec beaucoup de raison qu'avec l'argent consacré aux six mille

quatre cents bourses, on pouvait organiser sur-le-champ la gratuité de l'instruction primaire, en la réduisant, il est vrai, au plus strict nécessaire. Il évaluait la dépense à un peu plus de quatre millions. Mais Siméon se hâta de réfuter ce « roman d'instruction gratuite. » Le peuple, disait-il, ne la désirait nullement; il faudrait forcer les parents à se soumettre à cette obligation, comme on faisait autrefois *pour la corvée*. Fourcroy compléta cette réfutation en exagérant la dépense pour discréditer l'institution, selon une méthode assez connue. Il évaluait ces frais à au moins vingt millions. Toutes les objections furent ainsi mises à néant; j'ai dû les rappeler pourtant afin de montrer que si ce mauvais système prévalut alors, ce ne fut ni par ignorance ni par erreur, mais en vertu d'un choix logique et raisonné, d'un plan parfaitement lié à l'ensemble de la politique consulaire.

Le traité d'Amiens était signé depuis la fin de mars 1802, mais on en avait retardé la présentation au Corps législatif en vue de la grande manifestation que je vais bientôt raconter. Après de longs débats motivés par une défiance réciproque, Joseph et Cornwalis avaient fini par se mettre d'accord sur les deux difficultés les plus apparentes de la négociation, c'est-à-dire sur la question de Malte et des prisonniers; mais le Premier Consul n'avait pu, malgré ses efforts, amener le cabinet anglais à reconnaître la République ligurienne, non plus que la Cisalpine et le royaume d'Étrurie. Cornwalis avait offert la reconnaissance pour ce dernier royaume seulement, mais à la condition que le Piémont fût déclaré indépendant, ce que Bonaparte refusa obstinément. Tous ces refus étaient

peu rassurants pour l'avenir, et le Premier Consul fit dès lors connaître de quelle façon il entendait en tirer parti : « Puisque Sa Majesté Britannique, disait-il dans une note adressée à Joseph, refusait de reconnaître ces trois Etats.... s'ils venaient à chercher un refuge dans une incorporation à une grande puissance continentale, Sa Majesté Britannique perdrait donc le droit de s'en plaindre, » singulier raisonnement qui équivalait à dire que refuser de reconnaître un commencement d'incorporation, c'était accepter l'incorporation complète ! Une autre de ses prétentions n'était pas moins alarmante, en raison de l'exorbitante susceptibilité qu'elle annonçait : Joseph eut l'ordre de demander que l'extradition des meurtriers et des faussaires fût étendue « aux libellistes, » c'est-à-dire aux écrivains proscrits qui attaquaient en Angleterre la politique du Consul. Il ne lui suffisait plus d'avoir tué la liberté en France, il ne pouvait la supporter même chez les nations voisines. « On est étonné, disait Talleyrand dans une note à Joseph, qu'un gouvernement qui *s'honore d'être avancé dans la civilisation*, tolère sur son territoire d'aussi dégoûtants libelles et leurs misérables auteurs[1] ! »

Ainsi la civilisation eût consisté à violer la Constitution anglaise qui consacrait la liberté de la presse, et à livrer des exilés, au mépris du droit des gens, pour complaire au Premier Consul ! Ses exigences furent repoussées, mais c'était un présage menaçant pour la paix future qu'il eût osé les produire. Tout entier à la joie de voir la tranquillité assurée, le public

1 Talleyrand à Joseph, 2 février 1802.

ignora ces fâcheux symptômes ; la paix avec l'Angleterre était à ses yeux la paix avec toute l'Europe, il en jouit avec ivresse. C'est cette reconnaissance sans mélange mais non sans illusions, que Bonaparte avait résolu d'exploiter en tenant en réserve la ratification du traité d'Amiens pour former comme le couronnement de la session législative.

Les ennemis du dehors étaient vaincus comme ceux du dedans, l'opposition était abattue, la presse muette et enchaînée ; le moment était venu pour le Premier Consul de recueillir le fruit de cette longue série d'actes préparatoires qui remontaient à la publication du *parallèle entre Cromwell, César et Bonaparte*. Qu'il eût dès cette époque la pensée de se faire décerner un pouvoir non plus temporaire, mais viager et au besoin héréditaire, il est impossible d'en douter. Le public ayant toutefois montré plus de surprise que d'empressement à se rendre à l'invitation qui lui était adressée, on avait ajourné le projet ; mais tous les actes du Consul avaient depuis lors tendu vers ce but unique. C'était en vue de ce plan favori qu'il avait conclu le Concordat, moyen sûr d'enrôler la remuante armée des prêtres ; qu'il avait rappelé et caressé les émigrés, propagateurs naturels des mœurs et des idées monarchiques ; qu'il avait montré à la France un roi de sa façon en la personne du roi d'Étrurie ; qu'il avait mis au-dessus de la Constitution l'autorité des sénatus-consultes ; qu'il avait provoqué à Lyon les serviles ovations des Cisalpins ; qu'il avait à Paris chassé du Tribunat et du Corps législatif tous les hommes qui auraient pu faire entendre à leur pays les accents d'une voix libre. Ceux qui ne voient pas la

progression et l'enchaînement de ces actes, justification éclatante de l'opposition qui s'efforça d'en arrêter le fatal développement, ceux-là ne sont pas dignes de tenir la plume de l'historien. Le terrain étant ainsi préparé, il était temps de donner à tous ces faits leur conclusion naturelle en portant hardiment la main sur le pouvoir suprême. Cependant au moment d'agir, Bonaparte hésitait. C'est qu'en dépit de tout ce qu'il avait fait pour corrompre l'opinion et entraîner le sentiment public, il était à peu près seul à désirer cette transformation critique. Sauf ses frères et quelques-uns de ses familiers, monarchistes décidés, tels que Talleyrand, Rœderer, Regnault de Saint-Jean-d'Angely, Cambacérès, personnages d'ailleurs intéressés à entrer dans ses vues, personne n'éprouvait le besoin de voir accroître le pouvoir déjà écrasant d'un homme qui paraissait redoutable aux moins clairvoyants par l'impétuosité, la violence de ses passions et par son indomptable orgueil. Depuis longtemps ses désirs n'étaient plus un secret, car tout marchait vers le dénoûment prévu ; mais comme on en craignait la réalisation sans oser y mettre obstacle, on s'abstenait également d'y concourir et de s'y opposer ; c'était tout ce qu'on pouvait attendre de l'inertie de cette génération lassée.

Cette attitude neutre et passive qu'il trouvait jusque dans son entourage embarrassait souverainement le Premier Consul, qui voulait répéter ici la comédie si bien jouée dans la Consulte de Lyon et avoir l'air de céder presque malgré lui au vœu unanime de la nation. N'ayant plus à vaincre d'obstacle matériel, il voyait se dresser devant lui cette nécessité morale

qui lui faisait un devoir, au nom même de la durée de son œuvre, de couvrir ses vues égoïstes du prétexte spécieux des intérêts généraux et de la volonté nationale, et il sentait au dernier moment que l'apparence même de ce prétexte allait lui manquer. De là son trouble, sa timidité extraordinaire lorsqu'il fallut agir et se prononcer. Il était arrêté et convenu depuis longtemps qu'on allait terminer la session en réclamant pour lui une augmentation de pouvoir, mais lorsqu'il fut question de décider dans quelle mesure et sous quel titre elle lui serait décernée, Cambacérès, qui était alors son confident le plus intime, ne put tirer de lui un seul mot de nature à l'éclairer sur ses secrets désirs. Voulait-il une simple prolongation de pouvoir ? Voulait-il être Consul à vie, protecteur, président, empereur ou roi ? Cambacérès ne put rien savoir. Tout ce qu'il en put obtenir, en employant les plus pressantes instances, c'est que quelle que fût la récompense dont les grands corps de l'État le jugeraient digne, il l'accepterait avec reconnaissance. Avec quelques conseillers d'Etat qui voulaient avoir toute sa pensée, il poussa encore plus loin la dissimulation; il leur déclara qu'il était satisfait de ses honneurs et ne voyait pas la nécessité de les accroître. Ayant tout préparé pour l'exécution de ses desseins il voulait qu'on lui fît violence, qu'on feignît de lui imposer ce qu'il brûlait de prendre. Il se croyait sûr d'avoir été deviné par le Sénat, et il n'admettait pas qu'ayant été deviné il ne fût pas obéi. Enfin il lui semblait impossible qu'on osât lui offrir la partie quand il ne tenait qu'à lui de prendre le tout.

La détermination du but étant ainsi laissée au zèle

spontané des sénateurs, on adopta pour moyen une motion du Tribunat. Il y avait un raffinement ingénieux et cruel à faire prendre une telle initiative au Corps qu'on venait de mutiler : on lui portait le dernier coup en exploitant son ancienne réputation d'incorruptibilité, et en déshonorant sa mémoire. Le jour où le traité d'Amiens fut communiqué à cette assemblée, le 6 mai 1802, son président Chabot de l'Allier, aussitôt la lecture achevée, proposa que le Tribunat émît le vœu « qu'il fût donné au général Bonaparte, Premier Consul, un gage éclatant de la reconnaissance nationale. » Le trait le plus curieux de l'intrigue, c'est que Chabot ne se doutait de rien : on lui avait fait croire qu'il ne s'agissait ici que d'un simple témoignage honorifique[1]. La proposition fut aussitôt votée qu'émise, et Siméon vint à la tête d'une députation apporter à Bonaparte le vœu du Tribunat. Après avoir retracé les grandes actions du héros dans un langage hyperbolique, « je me hâte, disait Siméon, je crains de paraître louer quand il ne s'agit que d'être juste. Nous attendons que le premier Corps de la nation se rende l'interprète de ce sentiment général dont il n'est permis au Tribunat que de désirer et de voter l'expression. » Le Premier Consul resta fidèle à son attitude énigmatique. « Il ne désirait d'autre gloire que celle d'avoir rempli sa tâche. Il n'ambitionnait d'autre récompense que l'affection de ses concitoyens. La vie ne lui était chère que par les services qu'il pouvait rendre à la patrie, et la mort n'aurait pas d'amertume pour lui si ses derniers regards pouvaient voir

1. *Journal* de Stanislas Girardin.

le bonheur de la République aussi assuré que sa gloire ! »

Le Sénat n'en était pas moins mis en demeure d'imposer au Premier Consul le sacrifice de ses goûts modestes et désintéressés. Les sénateurs, malgré leur complaisance déjà proverbiale, auraient pour la plus part désiré faire la sourde oreille, car s'ils étaient pusillanimes ils étaient aussi prudents, et ne voyaient pas sans effroi les folles allures de cette ambition effrénée. Mais ne pouvant songer à reculer en présence d'une sommation aussi directe que la motion du Tribunat, ils feignirent de prendre au sérieux le désintéressement du Premier Consul. En dépit des protestations de Cambacérès, ils affectèrent de croire que lui offrir une magistrature à vie serait outre-passer ses désirs, peut-être même offenser ses sentiments républicains, et ils proposèrent une simple prorogation de ses pouvoirs pour dix ans. Cette proposition fut acceptée, grâce surtout à Tronchet alors président du Sénat, esprit sensé et prévoyant, nullement hostile, mais justement alarmé des témérités du nouveau César. Le Sénat rédigea en conséquence un sénatus-consulte qui *réélisait* pour dix ans le citoyen Napoléon Bonaparte à dater de l'expiration des dix années pour lesquelles il avait déjà été nommé. Il y eut une seule voix d'opposition, celle de Lanjuinais, un des derniers survivants de la Gironde, digne de protester au nom des traditions de ce noble parti.

En apprenant le résultat de ce vote Bonaparte éprouva un véritable accès de fureur. Ces honneurs qu'il s'était déclaré prêt à accepter avec reconnaissance quels qu'ils fussent, n'étaient plus à ses yeux

qu'une sorte d'outrage; le Sénat n'avait plus aucun droit de les lui décerner, c'était de sa part une usurpation sur les droits du peuple; tel fut le sens de la réponse qu'il écrivit dans ce premier mouvement, et l'on ne sait à quelles extrémités l'aurait poussé sa colère d'avoir été pris dans son propre piége par les hommes sur lesquels il comptait le plus, si le sage Cambacérès n'était de nouveau intervenu avec ses ingénieux expédients. Puisque le Sénat montrait si peu de bonne volonté et comprenait si mal sa mission, que ne s'adressait-on à la nation elle-même beaucoup moins subtile et moins avare de ses faveurs? Le peuple souverain pouvait encore être bon à quelque chose. Il était absolument muet et annulé depuis la création des listes de notabilité; mais on pouvait lui rendre la parole pour cette occasion, sauf à le faire rentrer ensuite dans le silence.

Grâce à ce stratagème le Premier Consul put tout à la fois dissimuler son mécontentement et prendre sa revanche de la déception que lui avait infligée le Sénat. « Sénateurs, dit-il dans sa réponse au message, le suffrage du peuple m'a investi de la suprême magistrature. *Je ne me croirais pas assuré de sa confiance si l'acte qui m'y retiendrait n'était pas encore sanctionné par son suffrage.* Dans les trois années qui viennent de s'écouler la fortune a souri à la République, mais la fortune est inconstante et combien d'hommes qu'elle avait comblés de ses faveurs ont vécu trop de quelques années... Vous jugez que je dois au peuple un *nouveau sacrifice* : je le ferai, si le vœu du peuple me commande ce que votre suffrage autorise. »

Ce qu'il ne disait pas toutefois dans cette déclaration

en style antique, c'est que ce *nouveau sacrifice*, au sujet duquel il allait consulter le peuple avant de s'y soumettre, serait beaucoup plus étendu que celui que le Sénat avait voulu lui imposer; car au lieu d'une prorogation de dix ans, il se proposait de demander le Consulat à vie. On ne pouvait pousser plus loin la soif des sacrifices! Cette variante introduite dans la proposition du Sénat s'opéra au moyen du Conseil d'État dont la majorité était au fond aussi mal disposée que les sénateurs, mais ne pouvait qu'obéir au mot d'ordre. Dubois, le préfet de police, vint y déposer que le public était très-mécontent de ce qu'on n'eût pas décerné à Bonaparte le Consulat à vie, sur quoi on décida presque sans discussion que le peuple serait consulté sur la question de savoir si le Premier Consul serait nommé à vie. Rœderer, mû par un excès de zèle, y fit ajouter que Bonaparte aurait le droit de *désigner son successeur*. Mais ce dernier, qui depuis quelque temps déclamait beaucoup contre l'hérédité, signe certain qu'il y pensait pour lui-même et qu'il voulait en donner l'idée aux autres, biffa de l'arrêté du Conseil la clause officieusement imaginée par Rœderer comme empiétant sur les droits du peuple. Le *Moniteur* du 11 mai 1802 annonça en conséquence, que des registres seraient ouverts dans toutes les mairies, dans les greffes des tribunaux et chez les notaires pour recevoir les votes sur cette question : « *Napoléon Bonaparte sera-t-il élu Consul à vie ?* »

Tous les corps de l'État vinrent alors le féliciter de sa déférence pour la volonté nationale, et un immense mouvement d'adresses de congratulation fut provoqué chez les fonctionnaires de tout ordre afin de

donner l'impulsion au peuple. On peut citer comme type de ces manifestations l'adresse de Beugnot, préfet de la Seine-Inférieure : « Chaque citoyen, disait-il, croira tout faire pour la patrie, en exprimant le vœu que la durée de vos pouvoirs soit la même que celle de votre vie. Si elle pouvait égaler celle de votre gloire les destinées de la France seraient fixées. Mais la nature compte et termine les jours de celui qui a le plus de droits à l'immortalité. »

Ce fut pendant cette sorte d'interrègne de trois semaines que Bonaparte fit voter par le Corps législatif deux lois ou plutôt deux institutions qui étaient à ses yeux comme les pierres d'attente du nouveau régime. L'une était le rétablissement de l'esclavage dans nos colonies, l'autre était l'établissement de la Légion d'honneur. La première de ces mesures fut déguisée sous le nom discret de *projet relatif aux colonies restituées par le traité d'Amiens et aux autres colonies françaises*; elle rétablissait non-seulement l'esclavage, mais la traite et l'importation des noirs, comme avant 1789.

Rien n'était encore décidé à Saint-Domingue ; aussi avait-on évité avec soin de prononcer le nom de cette colonie et elle semblait rester en dehors de la mesure conformément aux solennelles promesses de Bonaparte, déjà violées en ce qui concernait la Guadeloupe. Mais un article spécial avait pourvu à cette lacune en statuant « que nonobstant toute loi antérieure le régime des colonies serait soumis pendant dix ans aux règlements faits par le gouvernement, » disposition obscure que le conseiller d'État rapporteur, Dupuy, interprétait fort clairement en disant « que dans les co-

lonies où les lois révolutionnaires avaient été mises à exécution (c'est-à-dire à Saint-Domingue), on se hâterait de substituer aux *séduisantes théories* un système *réparateur* dont les combinaisons, variant avec les circonstances, seraient confiées à la sagesse du gouvernement. » A cet égard le passé répondait de l'avenir; mais il ne fut pas au pouvoir du gouvernement de réaliser ses bienfaisantes intentions, et les noirs, délivrés de leurs sauveurs par la fièvre jaune, se trouvèrent heureux de continuer à vivre sous le joug de ce que les défenseurs de la loi appelaient « une cruelle philanthropie. »

La Légion d'honneur était une création toute personnelle du Premier Consul; elle lui a survécu, car elle était fondée à la fois sur l'intérêt du gouvernement et sur la vanité des particuliers; et elle est restée si chère aux amours-propres qu'il faut quelque indépendance d'esprit pour en parler librement. C'était peut-être de toutes ses conceptions celle qui lui tenait le plus à cœur. Il appartenait en effet à celui qui avait mis tous les intérêts, toutes les libertés, toutes les fortunes et toutes les vies dans les mains du gouvernement, d'y mettre aussi, sinon l'honneur des citoyens comme le nom de l'institution semblait le dire, du moins leurs titres à la considération et à l'honorabilité. Que l'État s'efforçât de rémunérer comme il l'entendait les services qu'on lui rendait, rien de plus naturel et de plus légitime, car il ne fait en cela que payer sa dette; mais qu'il s'érigeât en juge souverain des talents et des vertus dans toutes les sphères de l'activité humaine, qu'il prétendît classer le mérite et fixer à chacun la part de considération qui lui était due, c'était

là une pensée qui ne pouvait germer que dans l'âme d'un despote, et qui ne devait plaire qu'à des cœurs sans fierté. Jamais une nation vraiment orgueilleuse ne lui eût reconnu une telle compétence, plus offensante que les priviléges même de la naissance, car le hasard n'a pas du moins la prétention de juger. Mais la vanité étant infiniment plus commune que l'orgueil, le calcul qui avait inspiré Bonaparte était juste et profond. Une institution qui spécule sur de telles faiblesses est toujours assurée de réussir, mais le genre d'émulation qu'elle développe n'est pas de nature à élever le niveau moral d'une nation. Si un bon système de récompenses publiques est chose extrêmement rare et délicate, que penser de celui qui dès le début impliquait la soif des distinctions, l'esprit d'intrigue et de servilité chez les justiciables, l'incompétence chez le juge? Tant que l'État récompense au nom d'un intérêt public nettement défini, il est dans son rôle et s'acquitte d'un devoir, mais du moment où il se transforme en grand pontife du génie, de la vertu et de l'honneur, il s'arroge une tâche au-dessus de sa portée, car le propre de l'honneur est de ne reconnaître d'autre juge que lui-même, et le génie comme la vertu échappent aux évaluations officielles. Ce n'était là toutefois que le côté moral de la question : la mesure avait au point de vue politique un inconvénient bien plus grave que celui de remplacer les mobiles élevés par une vanité mesquine et misérable ; c'était le danger d'ajouter un instrument de domination des plus puissants à toutes les prises que le gouvernement avait déjà sur la nation. Sa force était sans contre-poids, irrésistible, que deviendrait-elle avec un pareil moyen

d'influence agissant non plus par la contrainte, mais par une tentation universelle et incessante ?

Ce vice radical et indélébile d'une institution plus digne de la Chine que de la France de 1789, fut celui qui alors frappa le moins les esprits. Le projet était très-mal vu par l'opinion, la preuve en est dans ce fait qu'il fut combattu avec une très-grande vivacité au sein du Conseil d'État où l'on n'était guère porté à l'opposition, et qu'il passa à quelques voix de majorité seulement dans le Tribunat et le Corps législatif même épurés; mais ses adversaires Mathieu Dumas, Thibaudeau, l'amiral Truguet d'une part, Savoye Rollin et le marquis de Chauvelin de l'autre, le repoussèrent comme favorable aux préjugés aristocratiques. Ils ne s'aperçurent, pas ou peut-être n'osèrent pas s'apercevoir, qu'il était encore bien plus favorable au despotisme, car les distinctions dont le gouvernement devenait le dispensateur étaient de nature à lui donner une action puissante sur les classes les plus indépendantes par leur position. Au reste, personne ne caractérisa mieux l'institution que son auteur lui-même, lorsqu'après avoir épuisé les sophismes pour la justifier, il en avoua nettement l'esprit et le but dans un mouvement d'impatience. On sait la réponse qu'il adressa à Berlier et à Truguet au milieu de la discussion au Conseil d'État : « On appelle cela des *hochets*, s'écria-t-il, eh bien, c'est avec des hochets qu'on mène les hommes ! *Je ne dirais pas cela à une tribune*, mais dans un conseil de sages et d'hommes d'État, on doit tout dire. Je ne crois pas que les Français aiment la liberté et l'égalité; ils n'ont pas été changés par dix ans de révolution; ils sont ce qu'étaient les Gaulois, il leur faut

des distinctions. Voyez comme le peuple se prosterne devant les crachats des étrangers ! » C'était assez dire qu'il ne voulait pas contrarier le goût français, et que l'institution n'était favorable ni à la liberté ni à l'égalité, bien que ses statuts imposassent aux légionnaires le serment de défendre ces deux principes. Il ne pouvait mieux réfuter ses propres déclarations sur la nécessité « de créer des institutions intermédiaires entre le gouvernement et la nation, de jeter quelques blocs de granit au milieu de tous ces grains de sable qui formaient le peuple français. » C'était en effet tout le contraire qu'il faisait, puisqu'il renforçait encore le gouvernement en mettant dans ses mains un levier d'une puissance incalculable. La vérité est qu'il voyait, selon son expression, dans la Légion d'honneur un moyen de plus de *mener les hommes*, c'est-à-dire d'exploiter leurs passions et leurs faiblesses, de les tromper, de les abaisser, de les asservir.

Pendant ce temps, les registres avaient été envoyés au Sénat, qui en fit le dépouillement. Les votes affirmatifs montaient à plus de trois millions cinq cent mille ; les opposants ne comptaient que quelques milliers de voix. Mais leur petit nombre avait un commentaire significatif, c'était l'entraînement, l'intimidation, l'absence de tout contrôle. La Fayette motiva son vote en écrivant sur le registre « qu'il ne pouvait voter une telle magistrature tant que la liberté politique ne serait pas garantie. » Il développa ses motifs dans une lettre adressée au Premier Consul. Après lui avoir exprimé sa reconnaissance pour le service qu'il avait reçu de lui, il disait : « Il est impossible que vous, général, le premier dans cet ordre d'hommes

qui pour se comparer et se placer embrassent tous les siècles, vouliez qu'une telle révolution, tant de victoires et de sang, de douleurs et de prodiges n'aient pour vous d'autre résultat qu'un régime arbitraire! » Ce conseil, qui ne fut pas écouté, mit fin à leurs relations, et la Fayette rentra dans sa retraite pour n'en plus sortir jusqu'à la chute de l'Empire. Il est des temps déshérités où l'on voit toute une nation se précipiter vers la servitude. L'avis d'un seul homme qui ose résister au courant a plus de poids alors que celui de tout un peuple. La France, la vraie France de 1789, toujours vivante malgré le vertige momentané des esprits, était toute entière en la Fayette. Il pouvait dire avec le poëte : Rome est toute où je suis!

Mais ce n'était pas tout que d'avoir vaincu, il fallait encore profiter de la victoire, et c'est dans cet art surtout qu'excellait Bonaparte. On a vu comment du traité d'Amiens il avait fait sortir, malgré les répugnances des sénateurs, une prorogation de pouvoir pour dix ans ; comment ensuite de cette prorogation de dix ans, il avait tiré par une sorte de tour de prestidigitation le Consulat à vie. Il allait maintenant se servir du vote sur le Consulat à vie pour une opération analogue, car il fallait lui faire porter tous ses fruits. Ceux qui après ce nouveau succès le croyaient rassasié de pouvoir au moins pour un temps, purent voir combien ils connaissaient mal cette ambition jamais assouvie et possédée de ce que l'Écriture appelle « la voracité de l'abîme. » En essayant d'apaiser la soif qui le dévorait on n'avait fait que l'irriter.

Le jour où le Sénat lui porta le résultat du recensement des votes, le 3 août 1802, la France apprit par le

discours du Premier Consul, qu'en votant la magistrature à vie, elle avait aussi voté des institutions nouvelles, et qu'il allait interpréter le plébiscite avec autant de liberté que le sénatus-consulte : « Sénateurs, dit-il, la vie d'un citoyen est à sa patrie. Le peuple français veut que la mienne tout entière lui soit consacrée. J'obéis à sa volonté. En me donnant un nouveau gage, un gage permanent de sa confiance, *il m'impose le devoir d'étayer le système de ses lois sur des institutions prévoyantes....* »

Le plan de ces institutions prévoyantes était déjà disposé et rédigé de toutes pièces. Elles avaient bien entendu pour but « de mettre la liberté et l'égalité à l'abri des caprices du sort et de l'incertitude de l'avenir. » Il n'était pas un acte d'oppression, pas une mesure tyrannique qui ne fût mise sous la protection de cette formule magique; on eût dit qu'elle avait la vertu de purifier les actes les plus iniques, et loin de s'étonner de la dérision insultante dont elle était perpétuellement l'objet, on continuait à y voir un hommage rendu aux principes de la Révolution, illusion qui serait inexplicable si l'on ne se souvenait que la démocratie de ce temps, indifférente à la liberté, n'était plus attachée qu'à ses intérêts, dont Bonaparte représentait encore le triomphe et la consolidation. Les modifications apportées à la Constitution de l'an VIII supprimaient entièrement les faibles apparences de contrôle et de garantie qu'on y avait laissé subsister. Les listes de notabilité étaient remplacées par des assemblées de canton désignant des candidats, soit pour les justices de paix, soit pour les conseils municipaux, et par des colléges électoraux d'arron-

dissement et de département. Les collèges d
sement composés au plus de *deux cents men*
gnaient des candidats pour le Tribunat; les
départements, composés au plus de *trois ce*
présentaient des candidats pour les consei
le Corps législatif et le Sénat. Tous ces él
le rôle se bornait à combiner des candid
gouvernement seul pouvait transform
étaient nommés à vie par les assembl
Le Tribunat, réduit à cinquante mem
en sections et délibérait à huis clos, à
d'État, dont il n'était plus qu'une suc
voyait lui-même, avec un déplaisir
attributions fort diminuées par su
d'un conseil privé, chargé de donn
traités et de préparer les sénatus-
seil d'État avec toute sa docilité
trop à une assemblée libre; Bona
parfois des semblants de contradi
gagnait un énorme accroissemen
vait suspendre la Constitution, c
tribunaux, interpréter la Consti
tus-consultes, dissoudre le Corp
bunat; mais ce qui réduisait à n
si magnifiques en apparence,
faire tout cela que *sur l'initiati*
disposition trop souvent passi
montre au profit de qui le Sén
midable extension de pouvoir
prodigue envers cette assembl

1. Article 56 du Sénatus-consulte

beaucoup plus modestement lui-même; il n'avait accepté que le droit de faire grâce et de désigner son successeur, modération vraiment digne d'être admirée, si elle ne trouvait son explication dans l'article que je viens de citer. Il s'était en outre réservé, nonobstant le droit des colléges électoraux, la faculté de nommer quarante nouveaux sénateurs sans présentation préalable de candidats. Grâce à cette faculté et à la création des sénatoreries, le Sénat était désormais à l'abri de l'esprit de sédition.

Quelques anciens constituants de 91, dont Camille Jordan s'était fait l'organe, avaient poussé au changement d'institutions; ils avaient été jusqu'à demander le rétablissement de la monarchie en faveur de Bonaparte, dans l'espoir d'obtenir de lui en échange le rétablissement des formes et des garanties constitutionnelles. Camille Jordan exprima avec éloquence ces généreuses illusions dans une brochure qui eut un grand retentissement[1]. Après avoir rendu l'hommage le plus flatteur aux services et aux talents de Bonaparte, il constatait que sa personne était tout dans nos institutions; il rappelait que l'ordre n'est rien sans la liberté. Il se demandait ensuite ce que le Premier Consul allait faire de son pouvoir : « il a moissonné, disait-il, tous les lauriers de la guerre; il s'est assis au sommet de la puissance; il a épuisé les louanges que la renommée prodigue aux victorieux; que peut-il rester à cette âme ardente, avide d'émotions nouvelles, tourmentée du besoin des grandes choses, si ce n'est de profiter d'une situation unique dans les

1. *Vrai sens du vote national sur le Consulat à vie*, sans nom d'auteur.

annales du monde pour améliorer les destinées de l'espèce humaine, de poser lui-même à ce pouvoir immense dont il est investi la limite que réclame la justice, et de mener sans crainte avec le souple lien des lois populaires une grande nation dans ces voies brillantes tracées par les lumières du siècle? Voilà ce que l'Europe attend de lui; voilà ce qui donnera sa vraie mesure. »

La réponse de Bonaparte à ces nobles exhortations ne se fit pas attendre : il fit saisir la brochure de Camille Jordan comme factieuse.

« Je les ai laissé aller, dit-il au Conseil d'État, j'ai reçu tous leurs plans, et j'ai été mon train.... La Fayette et Latour Maubourg m'ont écrit qu'ils diraient oui, à à condition que la liberté de la presse serait rétablie. Que peut-on espérer de ces hommes qui sont toujours à cheval sur leur métaphysique de 1789? La liberté de la presse! Je n'aurais qu'à la rétablir, j'aurais de suite trente journaux royalistes, autant de journaux jacobins, et il me faudrait gouverner encore avec une minorité! »

CHAPITRE X.

RUPTURE DU TRAITÉ D'AMIENS.

Le traité d'Amiens, signé après de longues discussions, le 25 mars 1802, avait laissé de graves questions en suspens entre la France et l'Angleterre. Ces questions, abordées à plusieurs reprises dans le cours des négociations, soit par Joseph soit par lord Cornwalis, avaient été écartées de guerre lasse par suite d'une évidente impossibilité de s'entendre; et l'arrangement définitif les avait passées sous silence. La plus sérieuse de ces difficultés était l'accroissement considérable de puissance que la France avait gagné pendant même qu'on discutait à Londres et à Amiens les conditions de la paix. C'est à ce moment indécis, où l'on n'était ni en paix ni en guerre, et où l'Angleterre ne pouvait encore invoquer des traités qui n'étaient pas signés, que Bonaparte s'était hâté de réaliser l'asservissement plus ou moins déguisé de la Hollande au moyen de la nouvelle constitution batave, de la Cisalpine au moyen de la consulte de Lyon, de Gênes au moyen d'un changement d'institutions, du Piémont au moyen d'une réunion qui était censée n'être que pas-

sagère et momentanée. Il avait compté que le cabinet Addington, dans son désir immodéré de conclure la paix, le laisserait faire sans opposition, et en cela il ne s'était pas trompé. Le gouvernement anglais avait fermé les yeux sur des actes qu'il ne pouvait empêcher, en se disant qu'après tout ils n'étaient que provisoires au moins en ce qui concernait la Hollande et le Piémont, car la Hollande avait été admise, à Amiens, comme puissance indépendante, et rien n'avait été statué définitivement quant au Piémont. Le Premier Consul était allé plus loin et s'était efforcé d'obtenir du ministère anglais une ratification formelle de tous ces actes de violence et d'usurpation. Cette fois il avait échoué. Le cabinet anglais s'était obstinément refusé à reconnaître les simulacres de gouvernement que Bonaparte avait introduits dans ces divers pays. N'ayant plus dans sa situation actuelle aucun moyen de s'opposer à ces changements, il les avait subis comme des faits plus forts que sa volonté, mais il n'avait pas voulu les accepter. C'était assez dire que s'il consentait à tolérer, malgré ses répugnances, un état de choses inquiétant pour son indépendance et nuisible à ses intérêts, il n'en supporterait pas l'aggravation. L'attitude de l'Angleterre signifiait clairement ceci : « Nous avons souffert par amour pour la paix tout ce que vous avez fait jusqu'ici, mais si vous faites un pas de plus, c'est la guerre ! » Bonaparte avait tiré de ce refus une conséquence toute différente : « Puisque l'Angleterre, disait-il dans une note lue par Joseph à Cornwalis, le 21 février, refuse de reconnaître ces nouveaux États, elle perd le droit de se mêler de leurs affaires, et de se plaindre de leur complète incorporation à la

France. » Et le traité d'Amiens était à peine signé, qu'il se disposait en effet à mettre sa conduite d'accord avec cette exorbitante déclaration de principes.

Un autre sujet de démêlé, bien nouveau dans l'histoire diplomatique des peuples, était la liberté à peu près illimitée dont la presse jouissait en Angleterre. Les délits commis par la voie de la presse y étaient assimilés aux délits commis par toute autre voie, ils étaient soumis au droit commun, et l'on n'avait à en répondre que devant les tribunaux. C'était un gouvernement issu de la Révolution française qui osait ici invoquer un grief auquel l'ancien régime n'avait jamais songé. Aucun fait ne constatait plus cruellement la honte et l'abaissement de la nation de 1789. Bonaparte avait demandé, pendant les négociations, que les *libellistes*, c'est-à-dire les écrivains qui osaient critiquer sa personne ou blâmer sa politique, fussent assimilés aux assassins et aux faussaires, et comme tels soumis aux lois d'extradition. Cette prétention avait été repoussée, très-doucement il est vrai, par le cabinet Addington, qui même en y employant tous ses efforts, eût été fort embarrassé de faire accepter au Parlement une pareille mesure; mais le Premier Consul, encouragé par une modération dans laquelle il croyait voir une preuve de faiblesse, n'avait nullement renoncé à l'espoir d'imposer sa volonté à l'Angleterre. N'ayant pas même l'idée de ce que c'est qu'un gouvernement fondé sur l'opinion, il ne voyait dans les ménagements du gouvernement anglais pour la presse qu'une lâcheté, et dans ses scrupules que de l'hypocrisie. Il avait donc conservé l'arrière-pensée de vaincre les résistances d'Addington par la menace et l'intimidation.

A ces dissentiments profonds, ou pour mieux dire inconciliables, sur la façon d'envisager les obligations réciproques des deux pays, leurs droits, leur rôle en Europe, se joignait une opposition d'intérêts industriels et commerciaux, qui par sa nature n'était nullement dangereuse pour la paix, mais qui allait devenir telle grâce aux exigences et aux prétentions du Premier Consul. En négociant le traité d'Amiens, il s'était formellement refusé à la conclusion d'un traité de commerce entre la France et l'Angleterre. Il avait réservé la question comme un moyen sûr d'influer ultérieurement sur les déterminations du cabinet anglais. Si en conséquence de cette politique, il s'était contenté d'interdire aux marchandises anglaises tous les ports et tous les marchés de la France, sous le prétexte plus ou moins spécieux de protéger notre industrie, il n'aurait fait qu'user d'un droit très-préjudiciable aux deux peuples, mais enfin d'un droit strict et qui pouvait se défendre; mais il entendait leur fermer également l'accès de tous les pays qui dépendaient de nous, celui de la Hollande, celui de la République italienne, de Gênes, du Piémont, de la Suisse, celui même de l'Espagne, qu'il s'accoutumait de plus en plus à traiter en province conquise. Il avait nettement formulé ces diverses prétentions dans les conférences d'Amiens [1]. Une prohibition imposée dans de telles proportions, avait le caractère d'un véritable blocus tracé autour de l'Angleterre et tendait à la faire périr d'inanition au milieu de ses richesses.

Une dernière difficulté allait surgir naturellement

1. Protocole du 21 février.

de l'exécution même de la clause du traité d'Amiens qui était relative à l'évacuation de Malte. Cette évacuation était subordonnée à l'acceptation par les grandes puissances de la garantie que le traité leur avait déférée, et le cabinet anglais avait mis le plus loyal empressement à leur demander cet acquiescement, pendant que notre diplomatie montrait à cet égard une tiédeur et une négligence difficiles à expliquer ; mais l'on ne tarda pas à apprendre que la Russie était peu disposée à accorder sa garantie et qu'elle y mettait des conditions peu acceptables[1]. De là un retard inévitable dans l'exécution de la clause relative à l'île de Malte, et par suite, de nouvelles causes de dissentiments et de discordes.

Tels étaient les germes du malentendu existant entre la France et l'Angleterre au moment où fut conclue la paix d'Amiens. Quelque formidables qu'ils soient devenus en très-peu de temps, il était facile au début de ne pas les laisser grandir. Le ministère Addington tenait à la paix, elle était sa seule raison d'être; il mettait sa gloire à la rendre durable ; il l'opposait avec orgueil à ses nombreux adversaires comme son œuvre propre et comme son titre à la reconnaissance du pays ; ce fait résulte avec une telle évidence de toutes les discussions du temps, et surtout des débats parlementaires britanniques, qu'il n'a pu être méconnu que par la plus obtuse ignorance. La France n'était pas moins intéressée à la paix que l'Angleterre, on peut même dire que son peuple la voulait malgré

1. Dépêches de lord Saint-Helens à lord Hawkesbury, avril et mai 1802.

le goût qu'il avait contracté depuis peu pour les conquêtes et les aventures. Il en avait besoin pour son commerce, pour ses manufactures à peine renaissantes, pour la sécurité de ses récentes entreprises coloniales, pour la réparation de tous les maux que lui avaient fait dix ans de guerre. Il était rassasié de gloire militaire, satisfait des avantages obtenus, avide des bienfaits si longtemps différés de la prospérité intérieure. Le Premier Consul lui-même, quelque incompatibles que fussent ses secrètes visées avec le maintien de la paix, parut d'abord la désirer sincèrement. Il s'occupa des moyens de relever notre industrie; il donna une plus vive impulsion aux travaux de l'intérieur; il prépara une expédition destinée à prendre possession de la Louisiane que lui avait cédée l'Espagne en échange du royaume d'Étrurie; il consentit même sur les instances du cabinet anglais à envoyer en Angleterre un agent chargé de négocier un traité de commerce; mais la transaction proposée par cet agent était si follement conçue, que sa mission ne pouvait pas être considérée comme sérieuse. Ce traité de commerce, Bonaparte espéra jusqu'au bout se le faire acheter au prix d'une adhésion de l'Angleterre à sa politique.

On vivait en plein dans ces illusions, lorsqu'au commencement de juin 1802, un peu plus de deux mois après la signature du traité d'Amiens, Merry, le chargé d'affaires de l'Angleterre à Paris, fit part à son gouvernement des plaintes que le Premier Consul élevait de nouveau au sujet des attaques dont il était l'objet de la part de la presse anglaise et au sujet des menées des émigrés. La presse britannique critiquait

en effet sa politique avec une vivacité d'autant plus marquante, qu'elle seule osait parler au milieu du silence du reste de l'Europe. Sa violence était d'ailleurs de beaucoup surpassée par celle de quelques feuilles que rédigeaient à Londres des Français réfugiés, et parmi lesquelles on remarquait surtout l'*Ambigu* de Peltier, l'ancien rédacteur des *Actes des apôtres*. Mais ces critiques, tantôt justes, tantôt outrées, étaient de celles qui de tout temps ont été inséparables de la liberté d'écrire. Merry fut chargé de répondre en ce qui concernait la presse, qu'elle jouissait en Angleterre d'une entière liberté garantie par la constitution; et en ce qui concernait les émigrés qu'on réprimerait *leurs actes*, mais qu'aller plus loin, et prendre contre eux des mesures préventives serait incompatible avec l'honneur et avec les lois de l'hospitalité[1]. Le gouvernement français ne se tint pas pour battu; il revint à la charge en insistant sur ses demandes et en réclamant cette fois l'expulsion ou le châtiment de Peltier, de Cobbett et consorts *au nom du droit des gens*[2].

Cette ingérence dans les affaires intérieures d'une nation libre, avait quelque chose de singulièrement provocateur; de la part de Bonaparte elle avait un caractère plus significatif et plus inquiétant encore quand on se rappelait ce qu'il en avait déjà coûté à Venise, à la Hollande, à la Suisse, à l'Espagne pour lui avoir permis une semblable intervention; avec tout autre ministère elle eût été dès le début repoussée de façon à ne pouvoir pas être reproduite. Mais le faible Ad-

1. Dépêche de lord Hawkesbury, 10 juin 1802. *Papers laid before both Houses*. Hansard's *Parliamentary history*, vol. XXXVI.

2. Otto à Hawkesbury, 25 juillet.

dington avait une telle crainte de compromettre la paix, que lord Hawkesbury apporta dans sa réponse une modération exagérée, de nature à faire naître des espérances qu'il ne pouvait pas satisfaire. Otto lui avait communiqué comme pièce à l'appui, un numéro de l'*Ambigu*, rempli d'injures contre Bonaparte; il reconnut qu'elles étaient punissables; mais, fit-il remarquer avec raison, le gouvernement anglais était lui-même sans cesse en butte à de pareilles attaques, et bien que leurs auteurs fussent placés sous son autorité immédiate il n'y accordait aucune attention. Au reste il consulterait l'*attorney général* sur ce qu'il y avait à faire à cet égard. Quant aux émigrés, il rappelait que lorsque Jacques II s'était réfugié en France, le cabinet anglais n'avait jamais fait aucune démarche pour demander son expulsion[1]. Cependant il promit à Otto de faire passer en Angleterre les réfugiés de l'île de Guernesey, et lui fit entrevoir la possibilité que Georges et les principaux chefs chouans fussent embarqués pour le Canada, sans toutefois prendre à cet égard d'engagement formel.

Mais il connaissait bien mal son adversaire, s'il s'imaginait l'apaiser par des ménagements et des demi-concessions. Otto, poussé par le Premier Consul, répliqua, le 17 août, par une note beaucoup plus accentuée que tout ce qu'il avait signifié jusque-là au cabinet anglais. Cette pièce[2] avait moins le ton d'une

1. Lord Hawkesbury à Otto, 28 juillet 1802.

2. Elle ouvre la série du très-petit nombre de documents en partie altérés que Bonaparte jugea à propos de communiquer au Corps législatif au sujet de la rupture avec l'Angleterre (séance du 20 mai 1803).

requête que celui d'un ultimatum : « Les lois et la constitution particulière de l'Angleterre toléraient la censure des actes de son administration intérieure, soit, mais au-dessus de cette constitution il y *avait les principes généraux du droit des gens devant qui se taisent les lois des États*. S'il était de droit en Angleterre de laisser à la presse la liberté la plus étendue, il était du droit public des nations policées et d'une obligation rigoureuse pour les gouvernements de prévenir, de réprimer, de punir toutes les atteintes qui pouvaient être portées par cette voie aux droits, aux intérêts, à l'honneur des puissances étrangères. *Cette maxime du droit des gens n'avait jamais été violée sans préparer les plus grands déchirements....* » Otto reprenait ensuite l'énumération de ses griefs contre les libellistes et contre les réfugiés de tout ordre, sans relever toutefois contre ces derniers d'autres faits que « leurs réunions, leurs complots, leurs trames odieuses, » vagues imputations qui n'ont jamais été admises par un gouvernement ayant le souci de sa dignité; il rappelait un article du traité d'Amiens stipulant que les deux nations n'accorderaient *aucune protection* à ceux qui voudraient leur porter préjudice; » il invoquait les dispositions tombées en désuétude de l'*alien-bill*; puis il concluait en résumant les réclamations du Premier Consul dans les six points suivants : 1° emploi de moyens efficaces pour réprimer les publications séditieuses, les journaux et autres écrits publiés en Angleterre; 2° éloignement des réfugiés de Jersey; 3° éloignement des ci-devant évêques d'Arras, de Saint-Pol-de-Léon et de tous ceux qui les imitaient; 4° déportation au Canada de Georges et de ses adhérents;

5° éloignement de tous les princes de la maison de Bourbon; 6° expulsion de tous ceux des émigrés français qui se permettaient de porter des ordres et des décorations de l'ancien gouvernement de France.

En lisant le détail de cette étrange sommation adressée à un peuple orgueilleux qui venait à peine de déposer l'épée après dix ans de guerre, on se demande ce que Bonaparte aurait pu y ajouter, si au lieu d'être le ministre de la libre Angleterre, Addington n'avait été qu'un simple délégué de la haute police consulaire. Cette insistance menaçante du gouvernement français l'avait jeté dans le plus cruel embarras, et il n'est pas douteux qu'il n'eût été personnellement très-heureux de lui donner satisfaction, mais son pouvoir n'allait pas jusque-là. Le ministère Addington, ébranlé sans relâche par les attaques combinées de la fraction la plus ardente du parti Tory, et de la portion la plus influente et la plus considérable du parti Whig, n'était plus couvert que par la préférence partiale du roi et par la dédaigneuse abstention de Pitt. Dès la première démonstration dans le sens des concessions qu'on lui demandait, il eût été renversé. Il persista donc à faire entendre raison au Premier Consul. Les attaques dont Bonaparte se plaignait étaient inséparables de la liberté de la presse, et il n'était pas au pouvoir du gouvernement de les réprimer. Mais les crimes et délits commis par cette voie étaient, comme tous les autres, justiciables des tribunaux, et il pouvait porter sa cause devant eux comme le faisaient les particuliers. Au reste, la violence des journaux anglais était au moins égalée par celle des journaux français et du *Moniteur*; or, tout le monde savait que le *Moniteur* était un *jour-*

nal officiel; « cependant S. M. avait toujours regardé comme au-dessous de sa dignité de faire aucune plainte à ce sujet[1]. » Le seul journal qui eût un caractère officiel en Angleterre, était la *London-Gazette*, et l'on n'avait rien de semblable à lui reprocher. Quant aux autres prétentions du gouvernement français, on promettait d'y avoir égard en ce qui concernait les réfugiés de Jersey, qu'on éloigna en effet, mais on les repoussait nettement en ce qui regardait les princes de la maison de Bourbon et les émigrés coupables de porter leurs décorations.

L'assertion de lord Hawkesbury relativement au *Moniteur* était de tous points exacte. Ce journal contenait presque chaque matin, à l'adresse de l'Angleterre des articles qui par leur violence et leur acrimonie auraient pu figurer sans désavantage à côté de ceux de Peltier, mais ce que le ministre britannique ignorait, c'est que ces articles étaient presque toujours inspirés par le Premier Consul, et quelquefois son œuvre personnelle. Ils étaient pleins de défis, d'imputations outrageantes contre le gouvernement, d'insultes contre la nation : « Quel résultat, disait-il un jour, peut attendre le gouvernement anglais en fomentant les troubles de l'Église, en accueillant et revomissant sur notre territoire les brigands des Côtes-du-Nord et du Morbihan, couverts du sang des principaux et des plus riches propriétaires de ces malheureux départements? *Ne sait-il pas que le gouvernement français est plus solidement établi aujourd'hui que le gouvernement anglais?* Croit-on que la réciprocité serait difficile pour le gou-

1. Dépêche de lord Hawkesbury à Merry, 28 août.

vernement français ? Quel serait l'effet de cet échange d'injures, de *cette protection et de cet encouragement accordé aux assassins*[1] *?* » Un autre jour il disait à propos des élections : « Jean-Jacques a écrit que les Anglais n'étaient libres qu'une fois en sept ans, lorsqu'ils choisissaient leurs représentants au Parlement. Il n'avait considéré cette liberté comme beaucoup d'autres choses qu'à travers le prisme de son imagination. *S'il avait pu être témoin de ce grand acte de liberté, il n'y aurait vu que des scènes de corruption, de licence et d'ivrognerie*[2]. »

Pour donner plus de vraisemblance à ces allégations, le *Moniteur* se faisait écrire de Londres par de prétendus Anglais des lettres pleines de calomnies grossières contre la nation britannique : « Rien n'égale les excès de nos élections. Plus de quarante personnes ont été tuées à cette occasion dans les différentes parties du royaume. Nos élections ressemblent à des saturnales, mais à des saturnales sanglantes.... Celui qui a le plus d'argent est assuré d'avoir le plus de votes, etc[3]. » Le même journal publiait des études sur le gouvernement anglais pour démontrer qu'il n'avait d'autre base que la corruption[4]. Il examinait son budget pour prouver qu'il touchait à une ruine et à une banqueroute : « Quelle différence, s'écriait-il sous forme de conclusion, entre un peuple *qui fait des conquêtes par amour pour la gloire et un peuple de marchands qui devient conquérant !* »

1. *Moniteur* du 8 août.
2. *Moniteur* du 23 juillet.
3. *Moniteur* du 30 juillet.
4. *Moniteur* du 1er septembre (extrait du *Mercure*).

Bonaparte avait organisé une presse spéciale, chargée exclusivement d'insulter l'Angleterre et de déchirer son gouvernement. Il y employait le misérable Barrère, descendu au rôle d'espion de police et d'aboyeur à gages, Fiévée, qui lui adressait d'Angleterre des articles pour le *Mercure*, indépendamment de ces lettres vides, vagues et ternes, quoique parfois spirituelles, qu'on a imprimées depuis. Il y employait encore des esprits excentriques et dévoyés, tels que Montlosier, des hommes capables de tout, tels que Méhée ou Beauvoisin qu'il envoyait en Angleterre pour y écrire à la fois des libelles et des rapports secrets sur les émigrés, des renégats enfin, tels que ce Goldsmith, qui réfugié en France à la suite d'une condamnation judiciaire, rédigeait en anglais l'*Argus*, et déversait à prix d'argent l'outrage et l'infamie sur son pays natal. Mais ces représailles ne suffisaient nullement au Premier Consul, elles ne diminuaient en rien son irritation, car on ne les lisait pas; et le public avide de tout ce qui s'attaquait à son pouvoir n'accordait aucune attention à ces ripostes payées. Il y avait un coin de terre en Europe, un seul, où l'on pouvait critiquer librement ses actes et sa personne, où l'on pouvait, chose mille fois plus insupportable que les injures, lui dire la vérité à lui, l'*homme devant lequel l'univers s'était tu*, selon l'expression de la brochure de Fontanes; il ne voyait plus dans le monde que ce point unique d'où l'on osait encore le braver, et ses yeux ne pouvaient s'en détacher. Il eût voulu l'anéantir. Si l'on veut se faire une idée de son exaspération, on n'a qu'à se rappeler le paroxysme de colère dans lequel l'avaient eté les attaques des

journaux de Paris à l'époque des interpellations de Dumolard, au sujet de l'occupation de Venise en 1797. Et depuis lors, que de batailles gagnées, et quels pas de géant, non-seulement vers le pouvoir suprême, mais vers la domination de l'Europe ! Il se considérait aujourd'hui comme à la veille de devenir le maître du continent; il croyait n'avoir plus qu'à étendre la main pour saisir le sceptre du vieil empire d'Occident; et tous ses plans si bien formés pour concourir à ce dénoûment allaient être discutés, analysés, percés à jour par une presse active, vigilante, qui pénétrait partout. Ses indignes procédés envers les peuples faibles, ses hypocrites usurpations couvertes par les mensonges du *Moniteur*, ses violences envers la Hollande, envers l'Italie, envers la Suisse, envers l'Espagne, ses ruses si artistement combinées, toutes les surprises enfin qu'il avait réalisées jusque-là et celles qu'il méditait pour l'avenir, elles allaient être incessamment dénoncées, démasquées, commentées par mille témoins implacables, dont les regards plus clairvoyants que ceux des gouvernements tombés dans l'imbécillité, étaient assidûment fixés sur lui, et dont la voix serait d'autant mieux entendue, qu'elle ne serait plus couverte par le bruit des armes. Il faut le dire bien haut, dans son exécration de la presse anglaise, il n'obéissait pas seulement à l'emportement de son intraitable orgueil, mais à une nécessité logique ; il n'était que conséquent avec lui-même. La politique telle que la pratiquait Bonaparte depuis son élévation au Consulat, était incompatible avec l'existence d'une presse libre, non-seulement en France, mais en Europe. Supposez des écrivains exposant li-

brement jour par jour, même sans les juger, les actes de son intervention dans ces divers pays, rien de ce qu'il y avait fait n'eût été possible. Pour maintenir ces résultats acquis, pour consommer ceux qu'il préparait, une chose lui était indispensable : le silence.

Il lui fallait le silence, et dès le jour où il fut convaincu qu'il ne pouvait l'imposer à l'Angleterre par l'intimidation, il revint à la pensée de lui faire la guerre. Sans doute le choix du moment n'était pas arrêté dans son esprit; il était engagé dans plusieurs entreprises qui lui défendaient à tout prix de rompre brusquement, mais à partir de l'échec des propositions d'Otto, le projet de recommencer les hostilités est flagrant, et tout en jetant le défi à son adversaire, il prend de loin ses précautions en prévision de cette rupture. Dès le 26 juillet, le *Moniteur* annonce que le Premier Consul n'a jamais eu l'intention de conclure un traité de commerce avec l'Angleterre; ce n'était là qu'une revanche des premières déceptions d'Otto. Les derniers refus de lord Hawkesbury ne sont pas plutôt formulés (fin d'août 1802), qu'il lance le décret qui réunit définitivement à la France le Piémont et l'île d'Elbe (commencement de septembre), et il se dissimule si peu les conséquences de cette mesure, que tout en affectant de dire que les « puissances n'y prennent aucun intérêt, » il écrit à M. de Saint-Marsan « qu'il soutiendrait au besoin une guerre s'il le fallait pour s'en assurer la possession. » Il se hâte aussitôt d'y enraciner sa domination au moyen des colonies militaires (17 septembre), disposition empruntée aux Romains et qui rendait la conquête plus odieuse en attribuant une partie du sol à des étrangers qu'on

implantait de force au milieu des populations vaincues. Mais ce n'était pas assez de confisquer le pays et de s'annexer les peuples, il fallait que l'Europe fût convaincue que ceux-ci étaient enchantés de ce changement de fortune, et les moyens qu'il employait pour propager cette opinion ne doivent pas être passés sous silence. Il s'était adressé à lui-même des députés de l'île d'Elbe, auxquels il avait confié la mission de venir le remercier d'avoir bien voulu s'emparer de leur pays. Ces pauvres gens venaient d'arriver à Paris, assez embarrassés de leur rôle : « Les députés de l'île d'Elbe, écrivait-il à ce propos, seront présentés au ministre de la guerre qui leur donnera à dîner, les présentera aux ministres, aux généraux, etc. *Le ministre de la guerre leur fera donner à chacun trois mille francs*; il leur fera connaître qu'à leur présentation du 15 (au Consul), ils pourront faire *un petit discours dans lequel ils parleront du plaisir qu'ont les habitants de l'île d'Elbe d'être réunis à la France*[1]. »

Le Premier Consul ne pouvait en aucune façon ignorer le profond mécontentement que la réunion de l'île d'Elbe et du Piémont devait causer à l'Angleterre; les négociateurs anglais s'étaient maintes fois expliqués à ce sujet; mais connaissant le désir extrême que le gouvernement britannique avait de conserver la paix, il n'avait vu dans cette dangereuse légalisation d'un fait déjà existant mais non passé à l'état de droit qu'un moyen de plus de l'intimider en faisant surgir inopinément devant lui l'épouvantail de la guerre. Le coup était très-risqué, car c'était là un

1. Bonaparte à Berthier, 29 août 1802.

peu trop confondre le ministère Addington avec le peuple anglais lui-même qui était beaucoup plus fier et plus susceptible. A cette menace indirecte qui semblait signifier à l'Angleterre qu'elle n'avait plus désormais à se mêler des affaires du continent, Bonaparte joignait des préparatifs secrets qui témoignaient encore plus nettement de ses intentions. Il inondait l'Angleterre d'une foule d'agents de tout ordre, ingénieurs, statisticiens, publicistes, qui sous le titre d'agents commerciaux et sous prétexte de poser les bases d'un traité qu'il avait déjà déclaré ne pas vouloir conclure, inspectaient les localités, évaluaient les ressources, parcouraient surtout l'Irlande, préparaient les éléments de l'insurrection qui devait bientôt y éclater sous les ordres de Robert Emmet et de Thomas Russell; étudiaient les côtes, notaient les endroits propres à un débarquement, levaient le plan des places fortes, sondaient les ports, déterminaient « par quel vent les vaisseaux de guerre pouvaient y pénétrer. » Et lorsque plus tard le cabinet anglais saisit et publia les instructions adressées par Talleyrand à Fauvelet, l'un de ces agents, le gouvernement consulaire persista à soutenir à la face de l'Europe « qu'elles avaient un caractère tout commercial et qu'elles étaient de tradition depuis Colbert. » C'est dans le même esprit de sincérité qu'il se proposait d'expliquer la mission de Sébastiani dans le Levant, mission non moins significative et qui date également du mois de septembre. Cet agent commercial d'un nouveau genre, avait ordre de se rendre à Tripoli où il devait se concilier le bey, puis en Égypte et en Syrie. A Alexandrie il devait « prendre note de ce qui est dans le port, des

bâtiments de guerre des Anglais et des Turcs, de leurs forces, de l'état des fortifications, de l'état des tours.» De là il devait aller au Caire, y voir les grands cheiks, « prendre note de l'état des fortifications environnantes, de l'état de la citadelle du Caire, dire à tout le monde que Bonaparte aimait le peuple d'Égypte, qu'il désirait son bonheur, qu'il parlait souvent de lui ; tout cela en ayant soin de ne pas se compromettre. Il devait offrir la *médiation* de Bonaparte entre le pacha et les beys. » Poursuivant ensuite cette tournée commerciale, Sébastiani devait aller à Jaffa « y voir l'état des murailles ainsi qu'à Gaza et à Jérusalem. Il devait voir Djezzar à Saint-Jean-d'Acre, s'informer des fortifications qu'il faisait faire, les parcourir lui-même, etc.[1]. »

Si de telles instructions rapprochées de celles qui étaient données à nos agents en Irlande, du langage du gouvernement français dans ses dépêches et dans le *Moniteur*, de ses récentes démarches au sujet de la presse anglaise, de sa conduite au sujet du Piémont, n'impliquent pas une arrière-pensée de recommencer la guerre, il faut renoncer aux inductions historiques les plus légitimes et les plus universellement acceptées. Et si en prenant une attitude aussi ouvertement comminatoire, Bonaparte avait en vue le maintien de la paix il faudrait lui dénier toute intelligence politique. Il voulait rompre, il s'y préparait de loin; mais il croyait pouvoir se réserver le choix du moment, il comptait sur la terreur qu'il inspirait pour rester jusqu'au bout le maître de contenir ou de

1 Bonaparte à Sébastiani, 5 septembre 1802.

déchaîner les tempêtes. Une circonstance contribuait puissamment à cette illusion, de même qu'elle n'avait pas peu contribué à sa détermination si audacieuse au sujet du Piémont, c'était l'incroyable état de dépendance dans lequel il tenait en ce moment les puissances continentales au moyen du règlement des indemnités germaniques.

Le traité de Lunéville, en nous donnant les provinces rhénanes, en retirant la Toscane à la maison d'Au triche pour la donner à la maison de Bourbon, avait stipulé que les princes dépossédés par ces diverses cessions de territoire seraient indemnisés en Allemagne aux dépens des principautés ecclésiastiques. Ce changement était facile à opérer, car ces souverainetés ecclésiastiques étant électives et plusieurs titulaires étant morts dans l'intervalle, on n'avait qu'à s'opposer à leur remplacement pour rendre les indemnités disponibles. Il était d'une importance suprême et vitale pour l'Allemagne et pour les princes eux-mêmes que ce partage se fît en famille et à l'amiable au lieu de se faire avec le concours d'une intervention étrangère. Mais la grossière avidité de la Prusse et de l'Autriche impatientes de saisir la meilleure part de ces dépouilles, la détresse des princes de second et de troisième ordre certains de se voir sacrifiés à la rapacité de ces deux puissances, enfin le véritable état d'abêtissement que ces convoitises avaient produit dans l'esprit des cours germaniques n'avaient pas tardé à rendre une médiation nécessaire pour les mettre d'accord, et par un dernier trait de perspicacité, elles avaient à l'unanimité jeté les yeux sur Bonaparte pour lui confier ce rôle désintéressé; l'Autriche seule,

mieux conseillée par une expérience qui lui avait coûté cher, eût préféré la médiation de la Russie. Bonaparte avait saisi avec empressement cette occasion de se dévouer aux intérêts de l'Allemagne. Pour accroître la confiance des princes il s'était hâté de s'adjoindre comme coopérateur l'empereur Alexandre dont la vanité flattée par cette démarche devenait ainsi intéressée à soutenir notre politique. Son inexpérience et sa jeunesse défendaient d'ailleurs à ce souverain de prétendre à une influence prépondérante dans une affaire de ce genre. Pouvant s'imposer désormais grâce à ce puissant concours, et grâce à la complicité de la Prusse à qui il s'était décidé à faire la plus belle part, le Premier Consul avait travaillé avec une merveilleuse habileté à accroître les divisions, à aigrir les rancunes, à envenimer les griefs, à surexciter encore les ambitions et les cupidités, tout en parlant incessamment de son désintéressement, de son zèle pour la grandeur et la prospérité de l'Allemagne, de ses vœux sincères pour l'union et la concorde. Ses intentions conciliatrices avaient été couronnées d'un tel succès que vers le milieu du mois d'août 1802, en pleine paix, au début même des délibérations du corps germanique réuni en diète à Ratisbonne, l'Autriche exaspérée avait à moitié tiré l'épée hors du fourreau et occupé Passau de vive force.

Cet état indécis et troublé de l'Europe, la rivalité de la Prusse et de l'Autriche, l'annulation de l'Allemagne, la reconnaissante déférence de la Russie, enfin le complet isolement de l'Angleterre, conséquence naturelle de tous ces faits, avaient permis au Premier Consul de consommer l'annexion définitive du Piémont

sans s'exposer aux protestations qu'un tel acte aurait soulevées dans tout autre moment. Le succès avec lequel s'opéra cette transformation, la parfaite indifférence des puissances germaniques exclusivement occupées à s'arracher les dépouilles des principautés sécularisées, le décidèrent à profiter de cette heureuse circonstance pour réaliser enfin ses projets sur la Suisse.

Après la chute de l'administration d'Aloys Reding, chute amenée principalement (27 avril 1802) par les manœuvres déloyales de notre chargé d'affaires Verninac[1], ce malheureux pays, dont les dissensions intérieures étaient systématiquement entretenues par nos agents au moyen de l'influence considérable que nous y donnait la présence de notre armée d'occupation, était resté en proie aux plus tristes déchirements. Le Landamman Dolder que Bonaparte avait voulu faire triompher momentanément, non par préférence pour sa politique, mais simplement pour amener en Suisse une convulsion de plus, avait la minorité dans la nation; il était incapable de se maintenir un seul instant par ses propres forces. Même avec notre appui secret il luttait à grand'peine contre ses adversaires. Il ne fut pas plutôt installé que cet appui lui fut retiré, comme cela était d'ailleurs arrivé à tous ses prédécesseurs; mais cette fois, chose extraordinaire, on annonça (fin de juillet 1802) que les troupes françaises allaient évacuer la Suisse. Que s'était-il donc passé? rien. Tous les prétextes qui

1. L'*histoire de la Confédération suisse* de Jean de Muller donne à ce fait la clarté de l'évidence. T. XVII.

avaient été mis en avant pour justifier notre occupation avaient plus de force, de réalité, de vraisemblance que jamais; la Suisse était plus que jamais divisée, et loin d'avoir désarmé, les adversaires de Dolder soulevaient ouvertement les petits cantons contre lui. Une détermination si subite, si imprévue, si peu en rapport avec les précédents de la politique consulaire, aurait dû avertir les patriotes Suisses de ce qui se tramait contre leur pays. Le Premier Consul avait voulu en effet, avant de frapper le coup décisif, pouvoir dire qu'il avait d'abord tout fait pour satisfaire et pacifier la Suisse. Comment en douter? il était allé jusqu'à retirer ses troupes! Quelle preuve plus éclatante de ses bonnes intentions pouvait-on exiger? Il se hâta de notifier ce trait de modération à toute l'Europe. Mais ce qu'il ne disait pas dans ces notifications c'est qu'il se retirait au moment où les factions étaient le plus excitées les unes contre les autres, grâce à l'huile qu'il avait jetée sur le feu pour éteindre l'incendie, et qu'il laissait le pouvoir aux mains d'un parti incapable de le conserver bien qu'il fût assez fort pour créer des obstacles à ses adversaires. Le résultat était facile à prévoir. Aussitôt nos troupes retirées, le Landamman Dolder fut chassé de Berne où Mullinen fut installé à sa place; il se réfugia à Lausanne, et la Suisse eut deux gouvernements au lieu d'un. La démonstration était faite. Il était désormais constaté que la Suisse ne pouvait se gouverner sans nous.

Ces événements s'accomplissaient dans le cours de ce même mois de septembre 1802 qui venait de voir la métamorphose du Piémont en six départements

français. Il y avait deux mois à peine que nos troupes avaient reçu l'ordre d'évacuer la Suisse. Aussitôt les faits prévus réalisés, le Premier Consul fait dire à M. de Mullinen accouru en toute hâte auprès de lui, « que sa présence à Paris est inutile, qu'il faut que la médiation de la France soit acceptée, que si on l'y force, Ney va entrer en Suisse avec trente mille hommes et que *dans ce cas c'en est fait de la Suisse*, qu'enfin il est temps qu'on en finisse et qu'il ne voit pas de milieu entre un gouvernement Suisse ami de la France ou pas de Suisse[1]. »

Quelques jours après il s'adressait aux Suisses eux-mêmes dans une proclamation où il leur signifiait sa volonté de les sauver au moyen de la médiation: « il est vrai, leur disait-il, que j'avais pris le parti de ne plus me mêler de vos affaires.... mais je ne puis ni ne dois rester insensible aux malheurs auxquels vous êtes en proie, je reviens sur ma résolution. » Il ordonnait ensuite un désarmement général des rassemblements, une convocation du Sénat à Berne, une réunion à Paris à titre d'assemblée consultative des députés du Sénat et de tous les citoyens qui avaient occupé depuis trois ans des postes élevés dans l'autorité centrale, puis il ajoutait : « Habitants de l'Helvétie, renaissez à l'espérance! votre patrie est sur le bord du précipice, elle en sera immédiatement tirée. .. Il n'est aucun homme sensé qui ne voie que la médiation dont je me charge est un bienfait de la Providence...; il est temps que vous voyiez enfin que si le patriotisme et l'union de vos ancêtres fondèrent votre république, le

1. Bonaparte à Talleyrand, 23 septembre 1802.

mauvais esprit de vos factions la perdra infailliblement[1]. » C'était là presque mot pour mot le discours qu'il tenait aux Espagnols en 1808 lorsque après des machinations encore plus odieuses il envahissait leur territoire : « Espagnols, votre nation périssait : j'ai vu vos maux, je vais y porter remède.... Je veux acquérir des titres éternels à votre amour et à votre reconnaissance.... Espagnols, soyez pleins d'espérance et de confiance, souvenez vous de ce qu'ont été vos pères[2]. » On le voit, les procédés de cette politique étaient peu variés ; c'était dans les deux cas la même violence et la même hypocrisie, mais les Suisses en 1802 n'avaient malheureusement pas les mêmes moyens de résistance que les Espagnols en 1808.

Ney était sur la frontière avec 30 000 hommes. La soumission des Suisses se faisant attendre, il reçut l'ordre de pénétrer sur le territoire de la Confédération en concentrant ses troupes et en agissant par masses de façon à écraser rapidement tout ce qui s'opposerait à sa marche. Il devait en outre rédiger une proclamation dans laquelle il aurait soin de dire que « les petits cantons avaient demandé la médiation du Premier Consul, que le Sénat avait demandé la médiation du Premier Consul, qui touché des maux auquels ils étaient en proie *avait cédé aux sollicitations de la nation Suisse*[3]. » C'était là, en effet une chose bien importante à constater, mais plus facile à dire qu'à accréditer en Europe. Bonaparte n'avait pas pensé à invoquer cet argument décisif dans son propre manifeste. Les Suisses

1. Proclamation du 30 septembre 1802.
2. Proclamation du 25 mai 1808.
3. Bonaparte à Berthier, 15 octobre 1802.

eux-mêmes ne se doutaient pas de leur goût pour l'intervention étrangère bien qu'une infime minorité d'hommes vendus et de démocrates égarés, eût en effet appelé ce fléau sur leur patrie; mais comment oser mettre en doute la sincérité d'une déclaration appuyée sur trente mille baïonnettes? Ils protestèrent toutefois, firent appel aux puissances au nom de l'équilibre européen, du vieux principe de la neutralité helvétique tant de fois garantie par les traités. Mais, ainsi que Bonaparte l'avait prévu, la Prusse et l'Autriche occupées à se disputer à Ratisbonne les lambeaux de terre allemande qu'il voulait bien abandonner à leur avidité ne soufflèrent mot, et Alexandre flatté de se poser en compagnie d'un héros comme le second arbitre de l'Europe, fit taire M. de Markoff qui comprenait beaucoup mieux que son maître le néant et le danger de cet honneur dérisoire. L'Angleterre seule protesta bien qu'elle fût infiniment moins intéressée dans la question que les puissances continentales dont la sécurité tenait si essentiellement au maintien de la neutralité Suisse. Une note de Lord Hawkesbury en date du 10 octobre[1], fut communiquée au gouvernement français par M. Merry. Le cabinet anglais y rappelait que le principe de neutralité de la Suisse était étroitement lié à la paix et à l'équilibre de l'Europe, que le traité de Lunéville signé l'année précédente l'avait solennellement reconnu et garanti : malgré tout ce qui se passait dans ce pays il ne voulait pas encore croire à l'asservissement d'une nation indépendante.

1. *Papers laid before both Houses*

En réponse à cette note, encore extrêmement modérée de forme, mais plus ferme de ton que n'avaient été jusque-là les communications du cabinet Addington, le Premier Consul fit écrire à Otto par Talleyrand une déclaration dont le langage inouï[1] montrait combien il se croyait déjà sûr de son ascendant sur l'Europe et quel usage il comptait en faire. Un agent anglais M. Moore ayant dit pour encourager les Suisses à la résistance que l'Angleterre ne permettrait pas qu'on touchât à l'indépendance de leur pays, Otto avait ordre de déclarer que si le ministère britannique avait recours à quelque notification ou publication de laquelle il pût résulter que le Premier Consul n'avait pas fait telle ou telle chose parce qu'on l'en avait empêché, *à l'instant même il la ferait;* que quant à la Suisse, quoi qu'on dît ou qu'on ne dît pas, sa résolution était irrévocable; que Otto ne devait jamais parler de guerre, mais ne pas souffrir qu'on lui en parlât. De quelle guerre nous menacerait-on d'ailleurs? De la guerre maritime? mais notre commerce n'était encore qu'une proie de bien peu de valeur. Nos ports seraient bloqués il est vrai; mais l'Angleterre serait bloquée aussi, car toutes les côtes de l'Europe lui seraient fermées. On la ferait vivre dans les angoisses et dans la crainte d'une invasion toujours menaçante. Elle chercherait sans doute des alliés en Europe. Si elle les ga-

1. En date du 23 octobre. Cette note a été bien entendu omise ainsi que beaucoup d'autres dans le recueil des pièces communiquées au Corps législatif par Bonaparte. Elle manque également dans la *Correspondance* en vertu du singulier système des éditeurs sur les droits et les devoirs de l'histoire. C'est M. Thiers, croyons-nous, qui l'a fait connaître pour la première fois

gnait à sa cause, cela n'aurait d'autre résultat que *de nous forcer à conquérir l'Europe*. Le Premier Consul n'avait que trente-trois ans, il *n'avait encore détruit que des États de second ordre! Qui sait ce qu'il lui faudrait de temps pour changer de nouveau la face de l'Europe et ressusciter l'empire d'Occident?*

Ces paroles étaient la révélation inconsidérée mais fort exacte des pensées qui depuis assez longtemps déjà remplissaient l'âme du Premier Consul. Si on les envisage au point de vue diplomatique, elles étaient un véritable acte de folie, car, adressées non plus à des peuples faibles et tremblants mais à une puissance orgueilleuse et forte, elles équivalaient à une guerre immédiate et il ne voulait pas d'une rupture aussi prompte; si on les envisage comme une expression prématurée de ses projets d'avenir, elles étaient d'un esprit extraordinairement enivré du sentiment de ses propres forces et qui s'exagérait sa puissance au delà de toute mesure. Il avait, il est vrai, à son service deux talismans merveilleux, l'un était un génie militaire incomparable secondé par une nation de soldats à qui il était parvenu à communiquer la fièvre qui le dévorait lui-même; l'autre était l'attraction encore très-vive que les principes de notre Révolution exerçaient sur les peuples. La Révolution ne leur portait plus la liberté, ils avaient déjà pu le reconnaître, mais elle leur apportait encore certaines améliorations civiles, elle détruisait des priviléges devenus odieux. De là la facilité avec laquelle Bonaparte avait pu renverser des gouvernements qui pour la plupart n'avaient plus qu'une existence artificielle. Même en Suisse notre occupation avait mêlé d'incontestables bienfaits aux

maux de tout genre qui l'avaient accompagnée; elle avait fait disparaître certains abus, par exemple la domination de quelques cantons sur d'autres. Mais il y avait de sa part une singulière illusion à croire qu'il trouverait autant de facilité à subjuguer les peuples qu'à renverser des gouvernements sans racines. Les griefs des sujets contre les souverains une fois exploitées et les abus détruits, le bienfait disparaissait, on ne voyait plus que l'injure; la domination étrangère restait seule avec toutes les ignominies qu'elle engendre, et c'est alors seulement que devait commencer la véritable difficulté, c'est-à-dire la lutte non plus contre des gouvernements caducs et déconsidérés, mais contre les nations elles-mêmes. Or cette lutte inévitable, il était de la plus élémentaire politique de la prévoir, et si Bonaparte l'avait prévue, il n'aurait jamais parlé de conquérir l'Europe, il n'aurait jamais été assez dupe des apparences pour se flatter de faire en dix ans ce que les Romains avaient eu tant de peine à réaliser en plusieurs siècles parmi les peuples sans lien et sans solidarité du monde antique. Chose humiliante pour la nature humaine, cette fameuse conception qui devait amener tant de ruines et de désastres n'était au fond qu'un rêve de somnambule!

Otto était un homme de sens; son embarras fut grand en recevant une pareille note : il en prévit sur-le-champ les sinistres conséquences et prit sur lui de ne pas la communiquer au gouvernement anglais; il lui en donna seulement un résumé très-adouci. Mais le cabinet britannique n'en vit pas moins clairement qu'on était décidé à Paris à ne tenir aucun compte de ses représentations, et il commença en con-

séquence à prévoir l'éventualité d'une rupture. Lord Hawkesbury résuma sa réponse à Otto par cette formule : l'état de l'Europe à l'époque du traité d'Amiens ; rien que cet état. A quoi Bonaparte ordonna de répliquer que rien n'était changé depuis cette époque, puisque nous occupions alors comme aujourd'hui la Suisse et le Piémont. En refusant de reconnaître la République italienne et la République helvétique, l'Anglerre avait perdu le droit de se mêler de leurs affaires. Enfin elle avait elle-même fait de nouvelles acquisitions dans les Indes ce qui achevait de lui ôter le droit de se plaindre, et dans aucun cas nous ne lui permettrions d'intervenir en faveur de la Suisse[1].

Rien n'etait changé en effet si ce n'est que nous avions rendu définitif un état de choses qui était censé n'être que provisoire. Les députés de la République helvétique élus sous la protection de notre armée, c'est-à-dire désignés et nommés par le Premier Consul[2], arrivèrent à Paris dans les premiers jours du mois de décembre, pour apporter à leur législateur le concours de leurs lumières.

Le parti de Bonaparte à l'égard de leur pays était depuis longtemps arrêté. Ne pouvant songer à recommencer ici la comédie usée de la Consulte de Lyon, il avait résolu de se contenter d'annuler la Suisse comme État indépendant. Fort indifférent aux deux opinions qui divisaient les patriotes suisses, il lui était facile de se montrer, comme il le disait, impartial dans leurs querelles. Pourvu que la Suisse fût dépendante et soumise à la France, le reste lui importait fort peu. Mais

1. Bonaparte à Talleyrand, 4 novembre 1802.
2. Jean de Muller : *Histoire de la Confédération*, t. XVII.

cette préoccupation même le faisait naturellement pencher du côté des fédéralistes selon la vieille maxime qui dit qu'il faut diviser pour régner. Il vit les députés suisses, s'étudia à leur plaire, leur fit un accueil dont l'affabilité les impressionna d'autant plus favorablement qu'ils arrivaient troublés et intimidés par les malheurs qui avaient frappé leur patrie, enfin il les entretint pendant plusieurs heures des changements à apporter dans leurs institutions. Dans cette allocution, durant laquelle il les étonna par la connaissance qu'il avait de leurs affaires, par l'abondance et l'impétuosité de ses idées, et plus encore par sa facilité à pénétrer et à réfuter celles des autres, il s'attacha surtout à leur démontrer que la géographie, l'histoire et les mœurs de leur pays leur imposaient impérieusement « la diversité des gouvernements. » Chaque canton devait avoir sa constitution particulière et se gouverner à son gré ; quant au gouvernement central, les récentes discordes en avaient démontré l'impossibilité ; il fallait le réduire au minimum, sinon l'annuler tout à fait[1].

Tel fut le sens des modifications qu'il introduisit dans la constitution helvétique avec le concours de ces patriciens auxquels il avait prodigué tant d'injures, tant qu'il avait eu à se plaindre de leur docilité. Il leur fit comprendre que la résistance était inutile, que s'ils voulaient lui faire les concessions nécessaires, il ne demandait pas mieux que de partager avec eux, et la plupart d'entre eux acceptèrent la transaction qu'il leur proposait. Ils lui cédèrent les privilèges surannés

1. Allocution du 11 décembre 1802

des suzerainetés et des seigneuries; ils lui donnèrent en outre la haute main dans les affaires du gouvernement central trop faible pour lui rien refuser désormais; en revanche il leur laissa l'influence dans les cantons. C'était, sauf ces restrictions, un retour pur et simple à l'ancienne constitution de la confédération suisse. Le Valais, coupé en deux par notre route militaire du Simplon, ne fut pas réuni à la France; on voulut qu'il fût un témoignage permanent de notre respect pour les principes, et on l'éleva à la dignité de *république indépendante!* On s'attendait généralement en Europe à ce que Bonaparte se ferait au dernier moment décerner la présidence de la confédération; il n'en fut rien. Il désigna lui-même pour cet honneur le citoyen Louis d'Affry qui avait été au service de la France avant le 10 août. Ce nouvel hommage rendu à l'indépendance de la Suisse, devait fermer la bouche à tous ceux qui persistaient à la déclarer compromise. On doit cependant ajouter que le 21 février 1803, au moment ou d'Affry entrait en fonctions, le grand juge Régnier reçut l'ordre de lui payer une somme de 31 000 francs. « Cette somme, écrivait Bonaparte, *sera prise sur les fonds secrets de la police*[1]. » Le même jour il écrivait à d'Affry lui-même : « J'ai donné ordre qu'on vous comptât les sommes que vous avez réclamées. J'ai également ordonné que la pension de 1000 francs dont vous jouissiez, vous fût restituée. Je saisirai toutes les occasions de vous être agréable. » De telles lettres disent tout sur l'indépendance de la nouvelle confédération. Au reste, avec les délégués

1. Bonaparte au citoyen Régnier, 21 février 1803. *Correspondance.*

eux-mêmes, Bonaparte fut d'une complète franchise : il leur déclara nettement qu'il voulait rester le maître de leur pays, parce que cela convenait à sa politique. « Il est reconnu par l'Europe, leur dit-il, que l'Italie, la Hollande et la Suisse sont à la disposition de la France[1]. » Il s'avançait beaucoup en attribuant de telles dispositions à l'Europe. Dans sa dernière entrevue il conclut comme toujours en montrant pour dernière raison la pointe de son épée : « Je ne souffrirai jamais en Suisse d'autre influence que la mienne, *dût-il m'en coûter cent mille hommes !*[2] » L'évaluation était bien modeste en vérité; c'était près de deux millions d'hommes que devait nous coûter cette glorieuse médiation !

Le Parlement anglais s'était ouvert le 16 novembre 1802, avant que tous ces actes ne fussent consommés, mais alors que le sens en était déjà très-clair, la Suisse étant couverte de nos troupes et Bonaparte ayant déclaré qu'il ne souffrirait pas que l'Angleterre se mêlât de cette affaire. Addington ne pouvait se résoudre encore à renoncer à l'espoir de conserver la paix, mais il se voyait malgré lui entraîné à la guerre, et le discours de la couronne trahissait clairement cette préoccupation. Le roi déclarait sans détour que malgré ses dispositions toutes pacifiques, « il ne pouvait rester indifférent à la politique des États dont les intérêts avaient toujours été en rapport avec ceux de l'Angleterre, et c'est pourquoi il devait s'occuper de tous les changements qui s'opéraient dans leurs conditions et

1. Conférence du 29 janvier 1803.
2. Jean de Muller.

leurs forces respectives. » Il annonçait en conséquence la nécessité d'adopter des mesures de sûreté dans l'intérêt même de la paix. Ce langage, quoique ferme dans sa modération, était loin de répondre à la véhémence et à l'animosité des sentiments de la nation tout entière qui avait senti le défi et qui commençait à porter dans ce débat la passion concentrée, mais forte, profonde et persistante du caractère anglais. A la Chambre des lords, l'homme qui était alors le bras droit et le glorieux bouclier de l'Angleterre, Nelson, parla le premier, comme celui qui avait acquis le plus de droits à relever le défi. Il parla avec la dignité simple qui va si bien à l'homme d'action et se borna à exposer dans une allocution brève et énergique, la nécessité de soutenir les alliés de l'Angleterre et le devoir de maintenir intact l'honneur national. « Je suis un homme de paix, dit-il, et j'ai horreur des maux de la guerre; mais notre honneur est le plus précieux de nos intérêts; c'est à lui que nous devons le respect des nations du continent; et ce serait acheter la paix trop cher que de la payer d'une seule parcelle de l'honneur anglais[1]. » Tous les anciens adversaires du cabinet Addington se levèrent après lui, dans les deux Chambres, pour triompher des embarras du ministère et l'accabler de sa déconvenue. Voilà donc ce qu'elle avait duré, cette paix dont il était si fier, cette paix signée au mépris de leurs prévisions! Il venait aujourd'hui, après tant de belles promesses leur déclarer lui-même qu'il fallait de nouveau se préparer à la guerre. Mais sur quoi

1. Hansard's : *Parliamentary history.*

avait-il pu fonder ses illusions ? Les ministres avaient-ils pu se flatter que le Premier Consul allait du jour au lendemain changer de système et de nature ? Les avertissements leur avaient-ils fait défaut ? Ne l'avaient-ils pas vu pendant la négociation même des préliminaires de Londres et du traité d'Amiens, s'établir en Hollande, s'emparer de la république Cisalpine, vendre à beaux deniers la Toscane, étendre la main sur le Piémont ? Avaient-ils pu croire que la réunion du Piémont ne deviendrait pas définitive ? Mais l'encre avec laquelle on avait écrit le traité était encore humide, la cire qui l'avait scellé était à peine refroidie[1], que Bonaparte se hâtait d'achever ce qu'on lui avait si patiemment laissé commencer, il saisissait le Piémont et l'île d'Elbe, il mettait la Suisse sous le joug, il consolidait sa domination en Hollande, il bouleversait de fond en comble la vieille confédération germanique ; tout récemment encore il venait de confisquer le duché de Parme pour en disposer selon sa convenance. N'y avait-il rien là de menaçant pour l'indépendance de l'Angleterre ? Voulait-on attendre qu'il se fût emparé de tout le continent pour agir contre lui ? Bonaparte, s'écria Shéridan, a fait un pacte avec les Français ; ils consentent à lui obéir, mais à la condition qu'il les rendra les maîtres du monde !

La conclusion naturelle de toutes ces récriminations, c'est que le ministère était incapable et qu'il devait se retirer pour faire place au seul homme qui pût sauver l'Angleterre dans cette situation difficile. Cet homme était Pitt. Comme tous les caractères vraiment grands,

1. Discours de Grenville.

il paraissait plus grand encore dans le péril public si fatal aux médiocrités; et tous les regards le cherchaient à la place où il avait coutume de s'asseoir. Mais il avait eu la générosité d'épargner sa présence à ce ministère ébranlé. Addington et ses amis expiaient durement des torts après tout fort excusables, car leur désir de maintenir la paix n'était point un sentiment dont ils eussent à rougir et l'on ne pouvait contester leur droiture et leurs excellentes intentions. Lord Hawkesbury, Lord Pelham, et Addington lui-même défendirent le cabinet : ils s'attachèrent moins à nier la légitimité de ces griefs qu'à montrer le danger d'une rupture dans l'état d'isolement où se trouvait leur pays. L'Angleterre ne pouvait pas faire la guerre pour des affaires continentales, si le continent lui-même refusait de s'en mêler; observation assez juste et qui avait trait aux efforts inutiles que leur diplomatie, et particulièrement leur agent M. Moore, venait de faire pour décider l'Autriche et la Russie à prendre parti pour la Suisse; ils avouèrent néanmoins que tout en conservant la paix, il fallait se tenir en garde contre des éventualités de rupture devenues possibles.

Un seul orateur influent avait pris la défense de la paix, sinon du ministère ; il est vrai que cet orateur valait toute une armée, c'était Charles Fox. Esprit généreux, très-étendu, d'une admirable variété de connaissances et d'aptitudes, d'une culture exquise, âme grande et ouverte à toutes les nobles impressions, Fox avait, dès le début de la guerre entre l'Angleterre et la France, soutenu la cause de la Révolution française contre les haines aveugles du parti Tory. Même à l'époque de la Terreur, il avait persisté à défendre

cette cause tout en déplorant les excès qui la souillaient; il lui était resté inviolablement fidèle à travers toutes les étranges métamorphoses qu'elle avait subies; et aujourd'hui, malgré les démentis que lui donnaient les événements, malgré les avertissements et la défection de plusieurs de ses amis qui, comme Shéridan, venaient de reconnaître publiquement leur erreur, il s'obstinait, par la plus singulière illusion d'optique, à voir la Révolution dans Bonaparte. Tout récemment, vers la fin de juillet 1802, il était venu en France comme beaucoup d'Anglais de distinction[1]. Le Premier Consul, souvent désobligeant pour les étrangers qui lui étaient présentés, à tel point qu'on l'avait entendu adresser a Erskine cette question presque impertinente : « Êtes-vous *légiste*, monsieur Erskine? » s'était au contraire attaché à plaire au puissant chef des Whigs; il avait déployé pour lui les grâces insinuantes de sa bonhomie italienne. Fox avait pourtant éprouvé quelques mécomptes en voyant fonctionner de près ce prétendu gouvernement républicain; mais il les avait gardés pour lui, car il lui en coûtait trop de renoncer à ses illusions : on n'a pas une seule lettre de lui qui soit relative à son séjour à Paris. Il avait entrevu la haine profonde que Bonaparte portait à l'Angleterre, le peu de discernement avec lequel il la jugeait; il s'était vainement efforcé de

1. M. Thiers fait un récit très-intéressant du voyage de Fox à Paris en 1801. On voit par la correspondance de Fox, comme par celle de Lafayette, que Fox ne quitta l'Angleterre que dans les derniers jours de juillet 1802. Le *Moniteur* ne mentionne sa présentation au Premier Consul qu'à la date du 2 septembre de la même année.

le faire revenir de ses préventions réelles ou affectées au sujet de la complicité supposée de Pitt avec les auteurs de la machine infernale, supposition tellement absurde aux yeux de quiconque avait la moindre idée du vrai caractère de cette âme hautaine et stoïque.

Malgré toutes ces déceptions, Fox avait persisté à se faire l'avocat de la France, en devenant toutefois beaucoup moins prodigue de louanges à l'adresse du gouvernement consulaire. Il s'efforça d'établir dans son discours, que tous les changements dont on se plaignait étaient nécessairement impliqués dans ceux qui avaient eu lieu pendant les négociations et que par suite on avait perdu le droit de s'y opposer. Personne, ajoutait-il, ne voyait avec plus de regret que lui les agrandissements de la France, mais ces agrandissements étaient pour la plupart antérieurs au traité d'Amiens, et ils n'étaient pas encore de nature à justifier une guerre. Tout son discours, véhément, chaleureux, mais planant à dessein dans la région des généralités, laissait trop voir l'intention d'éluder un examen précis et rigoureux des faits. Au reste ce grand orateur, dont l'âme sympathique, le caractère facile jusqu'au laisser aller avaient gardé toutes les illusions philanthropiques du dix-huitième siècle dans une époque si différente quoique si rapprochée, était peu propre à diriger les hommes, parce qu'il les connaissait mal; il était plus homme de plaisir et d'imagination que d'action, il manquait de suite et de consistance; et ses belles facultés étaient plutôt littéraires que politiques. Sa correspondance est remplie de citations empruntées aux poëtes de l'antiquité. La vue d'une belle œuvre d'art, la lecture d'un de ses chers classiques

grecs lui faisaient oublier en un instant les débats qui l'avaient le plus passionné; tandis que son grand rival agissant jusque dans le repos, l'esprit absorbé par une pensée unique, les yeux incessamment fixés sur le vaste théâtre où s'agitent les nations, n'en perdant pas une scène, pas un mouvement, pas un signe, était avec moins d'éclat et moins de séduction, mais avec incomparablement plus de force, la personnification même de l'esprit politique. Il n'y avait au fond dans les arguments de Fox qu'un parti pris d'optimisme de plus en plus difficile à soutenir. Y avait-il, oui ou non, dans les derniers actes de Bonaparte une entreprise formée contre l'indépendance des nations européennes? toute la question était là, et Fox qui contestait le fait à la tribune n'était pas éloigné de l'avouer dans sa correspondance privée : « Peut-être, écrivait-il à Ch. Grey peu de temps après son discours, peut-être pourrai-je aller jusqu'à convenir avec vous que l'affaire de la Suisse *est une juste cause de guerre;* mais vous conviendrez avec moi que ce n'est là qu'un prétexte bas et hypocrite qui n'en impose à personne, et que notre victoire aurait pour résultat l'acquisition de Malte, du Cap, de Cochin, toute autre chose en un mot que l'indépendance de la Suisse[1]. » On voit par là qu'il contestait moins la légitimité de la guerre que la droiture des intentions de ceux qui voulaient la faire.

Le discours de Fox eut un grand succès de tribune, mais il fut peu goûté par le public. Il écrivait lui-même à son neveu, vers la même époque, qu'on l'ac-

1. *Memorials and correspondence of Charles James Fox,* Edited by lord John Russell : vol. III.

cusait à Londres d'être « un agent du Premier Consul[1]. » Cette boutade du public anglais à l'adresse de l'homme qui avait si longtemps été son favori montre combien la nation était excitée. Cependant soit qu'elle fût satisfaite de l'attitude plus digne que le gouvernement avait prise, soit que ses ressentiments fussent calmés par l'écho même qu'ils avaient trouvé dans les deux chambres, cette émotion fit bientôt place à une tranquillité relative. C'est à ce moment, c'est-à-dire vers le commencement de décembre 1802, que l'ambassadeur du Premier Consul, Andréossy, arrivait en Angleterre, et que celui d'Angleterre, lord Whitworth, arrivait à Paris. Lord Whitworth était un grand seigneur, un peu froid et réservé de manières, mais d'un esprit juste et sagace, sa correspondance diplomatique en fait foi, et d'une parfaite loyauté. Il avait été antérieurement ambassadeur en Russie, et ce motif avait paru suffisant à Bonaparte pour l'impliquer dans l'assassinat de Paul Ier. Au reste, la promptitude et la facilité avec lesquelles Bonaparte imputait à ses adversaires les actes les plus atroces sont un trait caractéristique, et elles doivent d'autant plus être notées ici, qu'au moment dont je parle, on jugeait en Angleterre l'attentat du colonel Despard contre la vie du roi Georges, crime en tout semblable à celui dont le Consul avait failli être victime, et que malgré les fortes présomptions qui indiquaient que le complot avait des ramifications en France[2], pas une voix ne s'était élevée pour exploiter

1. Ibid. Lettre de Fox à lord Holland, 19 décembre 1802.
2. *Annual register* for the year 1803.

ce grief vrai ou faux contre le gouvernement français.

Bien que les deux nations fussent maintenant placées face à face et en quelque sorte l'arme au bras par suite de tout ce qui s'était dit ou fait de part et d'autre, les deux ambassadeurs furent reçus à Londres comme à Paris avec de grandes démonstrations de bienveillance et de courtoisie. Il y eut des deux côtés pendant les mois de décembre et de janvier un accord tacite pour ne pas aborder les questions irritantes. La France ne parla ni de la presse britannique, ni de l'évacuation de Malte qui n'était pas encore effectuée en raison des conditions que la Russie mettait à sa garantie, ni de l'évacuation de l'Égypte déjà commencée mais non encore accomplie; l'Angleterre ne parla ni de la Hollande, ni du Piémont, ni de l'île d'Elbe, ni de Parme, ni de la Suisse dont le sort était d'ailleurs encore en suspens. On semblait vouloir s'étourdir volontairement pour mieux jouir des derniers rayons de la paix. Le Premier Consul qui avait de bonnes raisons pour prévoir sa courte durée, envoyait renforts sur renforts à Saint-Domingue pour remplacer l'armée d'expédition anéantie par la fièvre jaune. Quinze mille hommes étaient partis en novembre et en décembre, quinze mille autres devaient bientôt les suivre[1]; il était homme à y engloutir dix armées plutôt que de renoncer à sa conquête. A l'intérieur jamais il n'avait été plus sûr de son pouvoir. Le vote sur le consulat à vie avait frappé ses ennemis de stupeur et de mutisme.

1. Bonaparte à Leclerc, 27 novembre 1802. A Decrès, 5 février 1803.

Il avait mis à profit ce surcroît de puissance en se débarrassant de Fouché, homme utile qui avait eu la faiblesse de se croire nécessaire, et qui avait montré en quelques occasions plus de clairvoyance qu'on ne lui en demandait. Les despotes n'aiment pas les instruments qui raisonnent. Fouché se prêtait, il ne se donnait jamais; c'est là surtout ce qu'on ne pouvait lui pardonner. Rœderer devenu trop exigeant en raison même de ses services, fut disgracié en même temps, ainsi que Bourrienne qu'on accusa de vénalité, crime devenu capital seulement depuis qu'on voulait se débarrasser de lui : son vrai tort était de montrer trop souvent dans le serviteur l'ancien égal de l'école militaire et le témoin des jours de jeunesse et de pauvreté. Le Premier Consul devait beaucoup à ces trois personnages, mais il ne se déterminait pas par des raisons de sentiment; ses anciens favoris le savaient de reste. Ils n'avaient, pour se consoler, qu'à jeter les yeux sur le spectacle qu'offrait alors sa famille. Joséphine à qui il avait refusé le mariage religieux, malgré ses supplications, et qui avait déjà de sérieux motifs pour craindre un divorce, vivait dans les angoisses et dans les larmes; Lucien était en guerre ouverte avec son frère pour avoir gardé sa parole envers le roi d'Espagne; Joseph se plaignait amèrement à son ami Miot des procédés du Premier Consul[1] ; enfin Louis, marié à son corps défendant depuis le 4 janvier 1802, gémissait sur sa triste aventure qu'il a lui-même racontée en ces termes : « Jamais cérémonie ne fut plus triste! Jamais deux époux ne reçurent plus vivement

1. *Mémoires* de Miot de Melito.

le pressentiment de toutes les horreurs d'un mariage forcé!... Pendant le cours de cette union qui a fait le malheur de leur vie, les deux époux ont séjourné ensemble un espace de temps d'à peine quatre mois![1] »

Bonaparte était alors dans toute la force de l'âge, et sa constitution toujours robuste sous de frêles apparences, mais longtemps comme enfiévrée par un mal contracté dès le siége de Toulon, avait enfin triomphé de cette infirmité grâce à l'habileté de Corvisart. Ses facultés loin d'être écrasées par le fardeau d'un pouvoir si étendu, y avaient trouvé un stimulant qui avait doublé leur puissance et surtout accru leur activité au point de la rendre effrayante. Ce besoin d'agir à tout prix, d'agir sans trêve et sans relâche, qui le poursuivait jour et nuit, qui l'éveillait en sursaut au milieu de son sommeil, était dès lors le trait le plus marquant de sa nature et devenait dangereux pour lui par le caractère de précipitation qu'il imprimait à toutes ses œuvres et par la multiplicité des aventures dans lesquelles il le jetait. Il y avait là tous les symptômes d'une manie d'homme de génie, mais d'une manie farouche, incurable, et d'autant plus terrible que rien ne pouvait l'en distraire, car Bonaparte avait peu de goût pour les plaisirs, même pour ceux de l'esprit. Ce redoutable travers était servi par une puissance de travail prodigieuse et par une rapidité de conception qu'aucun autre homme peut-être n'a possédée au même degré. Avec cela un don extraordinaire pour manier les hommes, remuer les passions,

1. *Documents historiques sur le gouvernement de la Hollande* par Louis Bonaparte.

inspirer aux autres des sentiments qu'il n'éprouvait pas lui-même. Ce pouvoir qui tenait de la fascination, il en était en partie redevable à la force de calcul et de dissimulation dont il était seul armé au milieu du peuple le plus inconsistant et le plus irréfléchi de la terre, le plus incapable d'un dessein suivi, et, avec tout son esprit, le plus prompt à prendre le change et à se laisser tromper, non pas faute de pénétration mais faute de suite dans les idées; peuple d'autant moins fait d'ailleurs pour deviner un Bonaparte qu'il ne retrouvait en lui aucun trait de notre vieux type national chez qui la duplicité même était toujours alliée à une certaine noblesse et à la générosité chevaleresque, témoin Henri IV si populaire en France. Tout était étranger en lui, son origine, ses manières de voir et de sentir, son caractère si différent de celui de ses contemporains tous dominés par des passions et des idées générales qui n'avaient aucune prise sur lui. Aussi est-il resté pour la plupart d'entre eux une indéchiffrable énigme. Une génération issue du dix-huitième siècle ne pouvait rien comprendre à ce contemporain de César Borgia. De là les illusions, les méprises dont il a été l'objet de son vivant; de là l'inconcevable aberration des jugements qu'on a portés sur lui après sa mort. On a vu des hommes de beaucoup d'esprit passer vingt ans de leur vie à étudier ce caractère et comprendre aussi peu ses ressorts et ses mobiles que s'ils avaient eu à juger un Pharaon de la vingtième dynastie. On ne le reconnaît plus sous le masque débonnaire et bourgeois qu'ils ont placé sur son fin et dur visage d'airain. Sa personnalité gagne sans doute à ce travestissement

au point de vue de la morale, mais elle y perd infiniment au point de vue de l'art. On ôte ainsi à cette physionomie tous ses côtés originaux et profonds pour lui donner je ne sais quoi de médiocre et d'affadi qui en diminue singulièrement la grandeur perverse ; et sans parler des droits trop méconnus de la vérité, il y a quelque chose d'humiliant pour des esprits libres dans cette éternelle duperie, à demi volontaire.

Quelque merveilleuses que fussent les aptitudes de cet étonnant génie, il leur manquait toutefois un complément sans lequel les plus admirables facultés n'aboutissent qu'à une action désordonnée, c'était la mesure, ce grand régulateur de l'intelligence humaine, cette harmonie supérieure qui fait qu'on se maîtrise et qu'on se domine soi-même, chose surtout indispensable pour gouverner les autres, la mesure, le don le plus divin que le ciel ait départi à l'homme. On avait déjà pu le reconnaître à des signes certains, ce prodigieux esprit manquait d'équilibre. Il avait une tendance irréfrénable à se laisser sans cesse emporter au delà des limites du vrai, du raisonnable, du possible. De succès en succès il était arrivé à l'instant le plus critique de sa carrière ; il y était arrivé avec une rapidité vertigineuse, en tendant les ressorts jusqu'à les rompre, en faisant violence aux choses et aux hommes, en surmenant sa fortune ; mais enfin il était encore temps pour lui de s'arrêter sur la pente, de se reprendre, de se modérer, de revenir à une politique plus sûre et plus sensée. Les deux chemins étaient encore ouverts devant lui : entre celui qui lui offrait une carrière stable et aplanie, et celui qui l'attirait vers l'abîme à la poursuite d'une grandeur extrava-

gante, il ne tenait qu'à lui de choisir, et ce choix définitif, irrévocable, allait dépendre de sa conduite avec l'Angleterre.

Peut-être est-ce à un vague sentiment de la gravité de cette détermination qu'on doit attribuer l'espèce de silence formidable qui succéda au dialogue déjà menaçant et irrité que Bonaparte avait engagé avec la diplomatie anglaise. Quoi qu'il en soit, cette trêve fut de bien courte durée. Vers la fin de janvier 1803, Talleyrand, poussé par le Premier Consul, interpellait de nouveau Lord Whitworth au sujet des attaques de la presse anglaise, plainte qui prenait un caractère agressif par le seul fait de son insistance. Lord Whitworth se contenta de répondre cette fois que la violence de ces attaques était au moins égalée par celle de la presse française, et comme Talleyrand niait ce fait avec la froide et imperturbable effronterie qui le caractérisait, le diplomate anglais lui répliqua que pour le constater il suffisait d'ouvrir un journal français le premier venu, ce qui était vrai [1]. Talleyrand insista ensuite pour que le cabinet anglais expliquât ses intentions au sujet de Malte. Malgré tous ses griefs contre nous, malgré ses motifs de défiance et de mécontentement, ce gouvernement était encore disposé à évacuer Malte aussitôt que le lui permettrait la reconstitution de l'Ordre et l'acquiescement de la Russie aux conditions du traité; mais trois jours après l'entrevue de Talleyrand avec Whitworth, survint un événement qui changea du tout au tout ses dispositions. Le *Moniteur* venait de publier, le 30 jan-

1. Lord Whitworth à Hawkesbury, 27 janvier 1803.

vier, le rapport de Sébastiani au sujet de la mission que le Premier Consul lui avait confiée en Orient.

Ce rapport rempli d'imputations injurieuses contre l'Angleterre et contre son armée, était une sorte d'évaluation très-claire et très-complète des ressources et des éléments de tout genre que l'Orient offrait pour une seconde conquête de l'Égypte. Il occupait huit colonnes du *Moniteur*. Dispositions des populations à notre égard, état des ports, des arsenaux, des fortifications, des places fortes, des ponts, et même des *poudrières*, situation économique du pays, sentiments des cheiks à l'égard de la France, assurances et promesses du Premier Consul, rien ne manquait au tableau. Il n'était pas une ligne de ce rapport qui n'impliquât l'intention de recommencer l'expédition d'Égypte. Sébastiani allait jusqu'à insinuer que le général Stuart avait voulu le faire assassiner, parce qu'en présence de ses menées le général avait communiqué au Pacha une ancienne proclamation de Bonaparte en complète contradiction avec les sentiments qu'il s'attribuait aujourd'hui. « Je fus indigné, disait-il à ce sujet, qu'un militaire d'une des nations les plus policées de l'Europe se *dégradât au point de chercher à faire assassiner par de pareils moyens.* » Il donnait le chiffre exact des forces anglaises et leur état nominatif; il y joignait celui des forces turques; il évaluait cette double armée à un peu plus de seize mille hommes et après avoir assuré que « ce n'était pas là une armée mais un ramassis d'hommes mal armés, sans discipline, usés par les excès de débauche »; il disait en forme de conclusion : « *Six mille*

français suffiraient aujourd'hui pour reconquérir l'Égypte! »

Telle est la pièce que depuis ce temps-là on est convenu chez nous d'appeler le *rapport commercial* de Sébastiani. Ce manifeste menaçant, publié dans un moment où les deux nations étaient profondément irritées l'une contre l'autre, eut le retentissement d'un cri de guerre. Il produisit sur le peuple anglais tout entier un effet extraordinaire, et le ministère Addington entraîné par le sentiment public, renonça dès lors et résolûment à son système de paix à tout prix. On lui demandait des explications, et il en réclama lui-même au sujet de cette publication si provoquante et si insolite. Il ne chercha plus à s'excuser de n'avoir pas encore évacué Malte. C'était au gouvernement français à dire lui-même pourquoi il n'évacuait ni la Hollande, ni le Piémont, ni la Suisse. Le traité d'Amiens avait pour base l'état des possessions de chaque pays au moment où on l'avait signé; il était fondé sur le *principe des compensations* et tout accroissement de territoire d'une part en impliquait un aussi de l'autre[1].

Le Premier Consul aurait pu juger d'après ce changement de ton significatif qu'en s'efforçant d'intimider il atteignait un but tout contraire. Cependant il n'y avait point renoncé; mais il résolut d'y joindre le langage de la persuasion et voulut avoir avec lord Whitworth une entrevue personnelle, dans laquelle il emploierait pour le convaincre toute la puissance et toute la séduction de son esprit. Il fit venir l'ambassadeur aux Tuileries dans la soirée du 18 février, le reçut avec

1. Hawkesbury à Whitworth, février 1803.

cordialité, et après quelques paroles insignifiantes, il aborda l'éternelle récapitulation de ses griefs contre l'Angleterre, la non-évacuation de Malte et d'Alexandrie, l'impunité de la presse, la protection accordée à Georges et aux autres émigrés. Chaque vent qui soufflait d'Angleterre ne lui apportait, disait-il, que des inimitiés. Il ne voulait pas la guerre, mais il ne consentirait à aucun prix à voir les Anglais rester à Malte; il préférait les voir en possession du faubourg Saint-Antoine. Quant à l'Égypte il aurait pu facilement s'en emparer, mais cela ne valait pas la peine de risquer une guerre, puisque tôt ou tard elle appartiendrait à la France, soit par la chute de l'empire ottoman, soit par quelque arrangement conclu avec lui. Il se livra ensuite à un de ces longs monologues qui lui étaient familiers, sur les dangers d'une guerre avec l'Angleterre, sur les difficultés d'une descente, sur la force naturelle des deux pays; il reconnut qu'il y avait contre ce projet cent chances pour une; mais il était prêt à le tenter néanmoins si on l'y contraignait. Si au contraire l'Angleterre voulait s'unir à lui quelle fortune pour elle! il l'associerait au gouvernement du monde; partage dans les indemnités, partage d'influence, traités de commerce, elle aurait tout ce qui pourrait tenter son ambition. Pour réaliser ce rêve deux choses suffisaient : réprimer sinon la presse anglaise, du moins les journaux français qui s'imprimaient à Londres; retirer à Georges et à ses adhérents la protection du gouvernement britannique[1]!

1. Telle est l'analyse fidèle du compte rendu que lord Whitworth écrivit le jour même et envoya à son gouvernement le surlendemain. Oméara et les relations de Sainte-Hélène ont contesté mais sans au-

Lord Whitworth qui jusque là avait à peine pu placer un mot pendant cette fougueuse et éloquente divagation, répondit alors que quant aux avantages et aux agrandissements dont le Premier Consul venait de parler, il pouvait l'assurer que l'ambition de Sa Majesté Britannique tendait à conserver plutôt qu'à acquérir; il réfuta quelques-uns de ses reproches, rappela les motifs de défiance et de mécontentement de son cabinet, et comme il allait parler de notre récente augmentation de territoire, le Premier Consul l'interrompit en lui disant : « *Je suppose que vous voulez parler du Piémont et de la Suisse? Ce sont des bagatelles! Il fallait prévoir cela pendant les négociations; vous n'avez pas le droit de vous plaindre à cette heure!* » Ces mots redoutables, témoignage de l'aveugle obstination de celui qui les prononçait, étaient reproduits en français dans la dépêche de lord Witworth, et ils s'en détachaient en traits de feu. C'est qu'en effet tout le reste de la conversation n'était plus qu'un vain parlage : il n'en restait qu'une chose, c'est qu'en appelant l'Angleterre à une conciliation, Bonaparte commençait par établir que pour son compte il entendait ne rien céder de ses prétentions. Il en résultait encore que ces deux faits si graves n'étaient à ses yeux que des bagatelles! Que méditait-il donc pour l'avenir? Quelle sécurité était possible avec lui? Ce mot « *ce sont des bagatelles!* » fut répété à plusieurs reprises dans le cours des discussions du parlement anglais, et chaque fois il y produisit une sensation nouvelle.

cun succès, l'exactitude de ce curieux récit, dont chaque mot porte au plus haut point l'empreinte de la vérité.

Deux jours après cet entretien une nouvelle surprise, beaucoup plus grave que tout ce qui avait précédé, vint fondre sur l'ambassadeur anglais[1]. Le *Moniteur* publiait l'exposé annuel de la situation de la République au Corps législatif. Bonaparte s'y applaudissait comme à l'ordinaire de toutes les choses glorieuses qu'il avait accomplies dans le cours de l'année, puis passant à l'état de nos relations extérieures il annonçait le terme de notre médiation en Allemagne et le règlement des indemnités conclu à la satisfaction de tout le monde; il s'arrêtait ensuite à l'Angleterre :

« En Angleterre, disait-il, deux partis se disputent le pouvoir. L'un a conclu la paix et paraît décidé à la maintenir ; l'autre a juré à la France une haine implacable. De là cette fluctuation dans les opinions et dans les conseils, cette attitude à la fois pacifique et menaçante. Tant que durera cette lutte des partis, *il est des mesures que la prudence commande au gouvernement de la République; cinq cent mille hommes doivent être et seront prêts à la défendre et à la venger !* Étrange nécessité que de misérables passions imposent à deux nations qu'un intérêt égal et qu'une égale volonté attachent à la paix ! *Quel que soit à Londres le succès de l'intrigue, elle n'entraînera pas d'autres peuples dans des ligues nouvelles; et le Gouvernement le dit avec un juste orgueil : seule, l'Angleterre ne saurait aujourd'hui lutter contre la France.* » (20 février 1803.)

Jamais coup de tocsin donnant le signal de l'appel

1. M. Thiers assure qu'à la fin de sa conversation avec Whitworth le Premier Consul l'avait prévenu de ce qui allait suivre. Il n'y a pas trace de ce fait si essentiel dans la relation si minutieuse et circonstanciée de l'ambassadeur.

aux armes ne souleva une émotion comparable à l'effet que produisirent en Angleterre ces présomptueuses et insolentes paroles. Ici ce n'était plus le gouvernement britannique qui était mis en cause, c'était la nation anglaise elle-même qui se sentait frappée au visage. Il était inouï qu'en pleine paix un chef d'État eût pris un pareil ton dans un acte public et solennel à l'égard d'une grande nation européenne, à l'égard de celle qui passait pour la plus fière et la plus susceptible. Bonaparte la traitait déjà comme une de ces malheureuses républiques que leur faiblesse avait mises à sa merci; il censurait son gouvernement, son organisation, ses luttes, ses glorieuses luttes de parti qui faisaient son orgueil, sa grandeur, sa vie! Enfin il osait la menacer ouvertement, lui faire peur de ses cinq cent mille hommes! la défier de recommencer la lutte, et ce défi formulé sous cette forme grossière et barbare qui consiste à faire étalage de ses forces, c'était au peuple anglais lui-même qu'il l'adressait!

A partir de ce moment la guerre devint inévitable. Le cabinet anglais répliqua aux menaces de l'*Exposé* par un message du roi Georges, en date du 8 mars 1803, informant la chambre des Communes « que vu les préparatifs militaires qui se faisaient dans les ports de France et de Hollande, il avait cru devoir adopter de nouvelles mesures de précaution pour la sûreté de ses États. Ces préparatifs étaient, il est vrai, présentés par la France comme ayant pour but des expéditions coloniales, mais comme il existait entre Sa Majesté et le gouvernement français des discussions d'une grande importance et dont le résultat demeurait incertain, Sa Majesté s'était déterminée à s'adresser à

ses fidèles communes, et comptait sur leur concour pour l'emploi de toutes les mesures qu'exigeraient l'honneur et l'intérêt du peuple anglais. »

On voit par là que le ministère Addington conservait encore un faible espoir de maintenir la paix dont la nation ne voulait déjà plus, car au lieu d'aborder le vrai fond du débat, il s'en tenait à un prétexte et prenait une position défensive. Les armements dont il parlait étaient réels, il y avait dans le port d'Helvœtluis en Hollande, une expédition prête à partir pour la Louisiane, et il est incontestable que Bonaparte pouvait s'en servir contre l'Angleterre ; il avait en outre vingt vaisseaux en construction dans ses ports de guerre[1]. Mais il n'en est pas moins vrai que ce n'était là qu'une question accessoire auprès des griefs qui divisaient les deux pays. On peut toutefois juger d'après le ton de ce message s'il est vrai, ainsi qu'on l'a tant de fois répété après Bonaparte, que ce manifeste fut une *provocation*. Il annonçait la nécessité de prendre des « mesures de précaution » et de se tenir en garde contre certaines éventualités, mais on ne doit pas oublier que c'était là une réplique, et qu'était-ce qu'un pareil langage auprès du manifeste consulaire déclarant que *cinq cent mille hommes devaient et allaient être prêts à défendre et à venger la République ?* Qui avait rendu nécessaires de pareilles démonstrations? De quel côté étaient la réserve et la prudence dans la conduite, la modération et la dignité dans le langage? Si une semblable question doit être décidée non d'après les principes d'une raison impartiale et

1. Bonaparte au roi d'Espagne, 11 mars 1803.

éclairée, mais d'après l'abjecte routine des passions populaires et des préjugés nationaux, il faut se taire et renoncer à émettre un jugement historique.

Le surlendemain du jour où le message fut connu à Paris, le dimanche 13 mars 1803, lord Whitworth s'étant rendu à l'audience des Tuileries, le Premier Consul l'aborda avec tous les signes extérieurs d'une violente agitation : « Ainsi, lui dit-il, vous voilà déterminés à nous déclarer la guerre! — Non, répondit l'ambassadeur, nous sommes trop sensibles aux avantages de la paix. — Nous avons déjà fait la guerre dix ans, reprit Bonaparte avec une animation croissante, vous voulez la faire encore quinze ans, vous m'y forcez ! » Et s'adressant à Markoff et à Azara : « Les Anglais veulent la guerre, mais s'ils sont les premiers à tirer l'épée, je serai le dernier à la remettre dans le fourreau. Ils ne respectent pas les traités, il faut les couvrir d'un crêpe noir ! » Il revint alors à Whitworth : « Pourquoi des armements ? Contre qui des mesures de précaution ? Je n'ai pas un seul vaisseau de ligne dans mes ports ! Vous voulez vous battre, je me battrai aussi ! Vous pouvez tuer la France, mais jamais l'intimider ! — On ne voudrait ni l'un ni l'autre, dit l'ambassadeur; on voudrait vivre en bonne intelligence avec elle. — Il faut donc respecter les traités, s'écria-t-il, *malheur à ceux qui ne respectent pas les traités*[1] ! »

On est confondu de surprise lorsqu'on songe à tout ce qu'avait fait jusque-là l'homme qui en appelait

1. Dépêche de lord Whitworth du 14 mars 1803. Toutes les paroles de Bonaparte sont rapportées en français.

avec tant d'assurance à la foi des traités! C'était lui qui osait les invoquer, lui, qui les violait d'une main pendant qu'il les signait de l'autre! On ne pouvait crier plus audacieusement : malheur à moi-même! Cette inconvenante sortie qui frappa tout le monde de stupeur, avait pour témoins deux cents personnes. L'attitude du gouvernement anglais avait été jusque-là expectante et passive; le 15 mars, résumant ses notes antérieures, il formulait encore sa politique dans le principe de l'état des possessions à l'époque du traité, mais sans en faire toutefois une loi absolue, et il ne prétendait nullement garder Malte, mais seulement le conserver jusqu'à ce qu'on lui eût donné des explications satisfaisantes[1]. De son côté Andréossy répondait (le 28 mars) « *que loin de s'être accrue en puissance depuis le traité d'Amiens*, la France avait évacué beaucoup de pays, *et n'avait reçu aucun degré d'augmentation.* » Il donnait ensuite l'explication demandée au sujet du rapport de Sébastiani, et cette explication se réduisait à dire que la publication de ce rapport avait été une réponse « à un livre rempli de calomnies atroces contre l'armée française ; que Sébastiani avait dû penser que l'Angleterre voulait déclarer la guerre puisqu'elle n'exécutait pas les conditions du traité. »

Les communications diplomatiques des deux puissances se maintinrent pendant quelque temps dans ce cercle de redites, de récriminations et d'explications vaines ou dérisoires qui ne pouvaient rien changer à un dénoûment devenu fatal. Aussitôt qu'il avait eu connaissance du message, Bonaparte avait vu que la

1. Lord Hawkesbury à Andréossy, 15 mars 1803.

guerre était imminente et il avait pris ses mesures en conséquence. Dès le 11 mars il écrivait à tous les souverains pour les intéresser à sa querelle ; il envoyait ses aides de camp Duroc et Colbert à Alexandre et au roi de Prusse pour les engager à faire cause commune avec lui ; il décrétait la formation d'une flottille de cinq cents bateaux et chaloupes canonnières, il offrait et peu après vendait la Louisiane aux États-Unis au prix de quatre-vingts millions. Il eût voulu soulever le monde entier contre l'Angleterre, ce qui ne l'empêchait pas de dénoncer incessamment les efforts du cabinet britannique pour gagner les puissances continentales. Témoin du peu de succès des invectives insultantes du *Moniteur* et de sa presse soudoyée, il forçait les États faibles, censés indépendants, à fournir leur contingent d'imprécations contre le peuple anglais afin que l'injure fût moins suspecte venant de gens inoffensifs. C'est ainsi que sur la réquisition de son agent Rheinard, le Sénat de Hambourg dut consentir, par ordre, à l'insertion dans la gazette de cette ville d'un article envoyé de Paris et rempli des récriminations les plus outrageantes, à l'occasion du message du roi d'Angleterre et de l'adresse du parlement : « On ne pouvait dire si un pareil acte était l'ouvrage de la folie, de la faiblesse ou de la trahison.... On était tenté de se demander si le message du roi d'Angleterre n'était pas une plaisanterie; si une pareille farce était digne de la majesté d'un gouvernement; enfin on ne voyait aucun motif raisonnable auquel on pût rapporter un pareil acte, si ce n'est à la mauvaise foi, à une inimitié jurée envers la France, à la perfidie, au désir de violer ouvertement un traité solennel. En lisant ce

message on se croyait transporté dans le temps où les Vandales traitaient avec les Romains dégénérés, lorsque la force usurpait la place du droit et que par un appel subit aux armes on insultait ceux qu'on avait envie d'attaquer ! »

L'effet produit par ce morceau de rhétorique fut encore plus grand que ne l'espérait Bonaparte, car tout le monde sut presque aussitôt qu'il avait été imprimé de force dans la Gazette de Hambourg et qu'il émanait directement du Gouvernement français. Une diplomatie qui se signalait presque chaque jour par de pareils procédés était faite pour abréger les délais et réduire considérablement les temporisations. Le cabinet anglais, jusque-là hésitant, sentit enfin la nécessité de substituer à ses vagues demandes d'explication auxquelles on ne répondait que par des fins de non-recevoir, quelque chose de plus précis et de plus catégorique. Il résuma dans les six points suivants les satisfactions qu'il exigeait : 1° la cession de l'île de Lampédouse qu'il se chargeait d'obtenir du roi des Deux-Siciles ; 2° l'occupation de Malte pendant dix ans à titre de garantie ; 3° l'évacuation de la république batave ; 4° celle de la Suisse ; 5° une indemnité pour le roi de Sardaigne ; 6° à ces conditions l'Angleterre reconnaîtrait le royaume d'Étrurie et la république Cisalpine.

Tel était le résultat des intimidations du Gouvernement français. Cet ultimatum fut signifié le 26 avril avec une fermeté tout à fait inattendue après les preuves multipliées de longanimité qu'avait données le ministère Addington ; il n'avait pris cette résolution qu'après avoir épuisé tous les moyens dilatoires et

dépensé toute la somme de patience permise à des hommes soucieux de l'honneur de leur pays. Il ne pouvait pas garder le pouvoir une heure de plus sans donner satisfaction au sentiment national. L'ambassadeur avait ordre de quitter la France si au bout de sept jours ces conditions n'étaient pas acceptées.

Ce brusque changement de ton produisit la plus soudaine et la plus complète interversion des rôles. Le Premier Consul qui voulait à tout prix gagner du temps se mit à protester « de ses intentions pacifiques ». Il assurait « n'avoir aucune difficulté à évacuer la Hollande aussitôt que les conditions du traité d'Amiens seraient remplies ». Quant à Lampédouse, elle n'appartenait pas à la France, et il ne dépendait pas de lui de la céder [1]. Mais comme il ne parlait pas des autres points de l'ultimatum, Whitworth répondit en demandant ses passe-ports. Cette circonstance aggravante adoucit encore plus le Gouvernement français jusque-là si irritable. « On conçoit moins que jamais, lui écrit aussitôt Talleyrand en feignant de ne voir que Malte dans toute cette contestation, comment une nation grande, puissante et sensée pourrait vouloir entreprendre une guerre dont les résultats entraîneraient des malheurs si grands et dont la cause serait si petite, puisqu'il s'agit d'un misérable rocher.... Le Premier Consul accoutumé depuis deux mois à faire des sacrifices de toute espèce pour le maintien de la paix, ne repousserait pas un terme moyen qui serait de nature à couvrir les intérêts et la dignité des deux pays [2]. »

1. Talleyrand à Whitworth, 2 mai 1803.
2. Le même au même, 4 mai 1803.

Ainsi cette île de Malte qui naguère équivalait aux yeux de Bonaparte à la possession du faubourg Saint-Antoine, n'était plus aujourd'hui qu'un *misérable rocher !* Le terme moyen proposé était une transaction au sujet de Malte, à laquelle l'ambassadeur répondit en reproduisant imperturbablement ses six points (à la date du 10 mai), et en réclamant de nouveau ses passe-ports. Il quitta Paris le 12 mai et s'éloigna à petites journées pour laisser une dernière chance à une réconciliation qu'il n'espérait plus. Le Premier Consul s'efforçait encore le 13 mai de trouver un expédient qui lui permît de traîner les choses en longueur; il chargeait Andréossy de proposer une occupation simultanée de Malte par l'Angleterre et de Tarente par la France pendant dix années : « Il est important, lui faisait-il écrire, que si cette proposition ne peut réussir, Andréossy n'en fasse aucune communication qui en laisse des traces, *afin qu'on puisse toujours nier ici que le Gouvernement ait pu adhérer à cette proposition*[1]. »

Artifices inutiles! Bonaparte ne voulait pas entendre parler des seules conditions qui eussent pu prévenir la rupture. Il repoussait comme un déshonneur la politique généreuse, équitable, modérée, qui eût affranchi au lieu d'opprimer, substitué le respect du droit au système des conquêtes, et régné par l'influence au lieu de gouverner par la force. Pour satisfaire de mesquines rancunes contre des écrivains obscurs que protégeait la noble hospitalité de la nation anglaise il avait seul rallumé la guerre; il l'avait rallumée mal-

1 Bonaparte à Talleyrand, 13 mai.

gré les avis de ses conseillers, malgré le souvenir de tant de maux non encore réparés, malgré la volonté d'une nation affamée des bienfaits de la paix; et pour venger sa misérable injure des millions d'hommes allaient pendant plus de dix années lutter, se déchirer, mourir de tous les genres de mort, sur tous les continents, sur toutes les mers, à toute heure du jour et de la nuit, dans les déserts, sur les monts, dans les glaces, dans les cités incendiées comme dans les plus humbles villages, du Tage à la Néva, de la Baltique au golfe de Tarente, en Espagne, en Russie, et jusque dans l'Inde! Et cette guerre qu'il commençait pour forçer l'Angleterre à violer les lois de l'hospitalité envers des proscrits, elle devait se poursuivre sans relâche jusqu'au jour où vaincu lui-même et proscrit à son tour, il implorerait, sans l'obtenir, cette hospitalité tant insultée!

L'Angleterre commença les hostilités aussitôt que les ambassadeurs eurent quitté le territoire des deux nations, et s'empara, au dire du *Moniteur* lui-même, de deux bâtiments chargés l'un de bois, l'autre de sel[1]. Le Premier Consul s'autorisa de ces faits de guerre pour décréter immédiatement l'arrestation et la détention de tous les Anglais âgés de plus de dix-huit ans et de moins de soixante qui se trouvaient en France. Ils y furent retenus jusqu'à la fin de la guerre. Le prétexte allégué pour justifier cette infraction inouïe au droit des gens n'est pas moins caractéristique que tout ce qui venait de s'accomplir. Les actes d'hostilité dont le Premier Consul se plaignait en accusant

1. *Moniteur* du 22 mai 1803.

la mauvaise foi du cabinet anglais, avaient en somme suivi et non précédé la rupture, car ils avaient été commis en vertu d'un ordre du Conseil privé en date du 16 mai, et après le départ de notre ambassadeur. Or trois jours avant cette date, c'est-à-dire le 13 mai 1803, Bonaparte écrivait à Clarke :

« L'ambassadeur d'Angleterre vient de quitter Paris. *La guerre n'est cependant pas encore déclarée*, mais cette conduite exige des précautions sur le résultat desquelles il sera statué selon le parti que prendra le Gouvernement anglais. *En conséquence l'intention du Premier Consul est qu'un embargo général soit mis dans les ports dépendants de S. M. le roi de Toscane*[1]. »

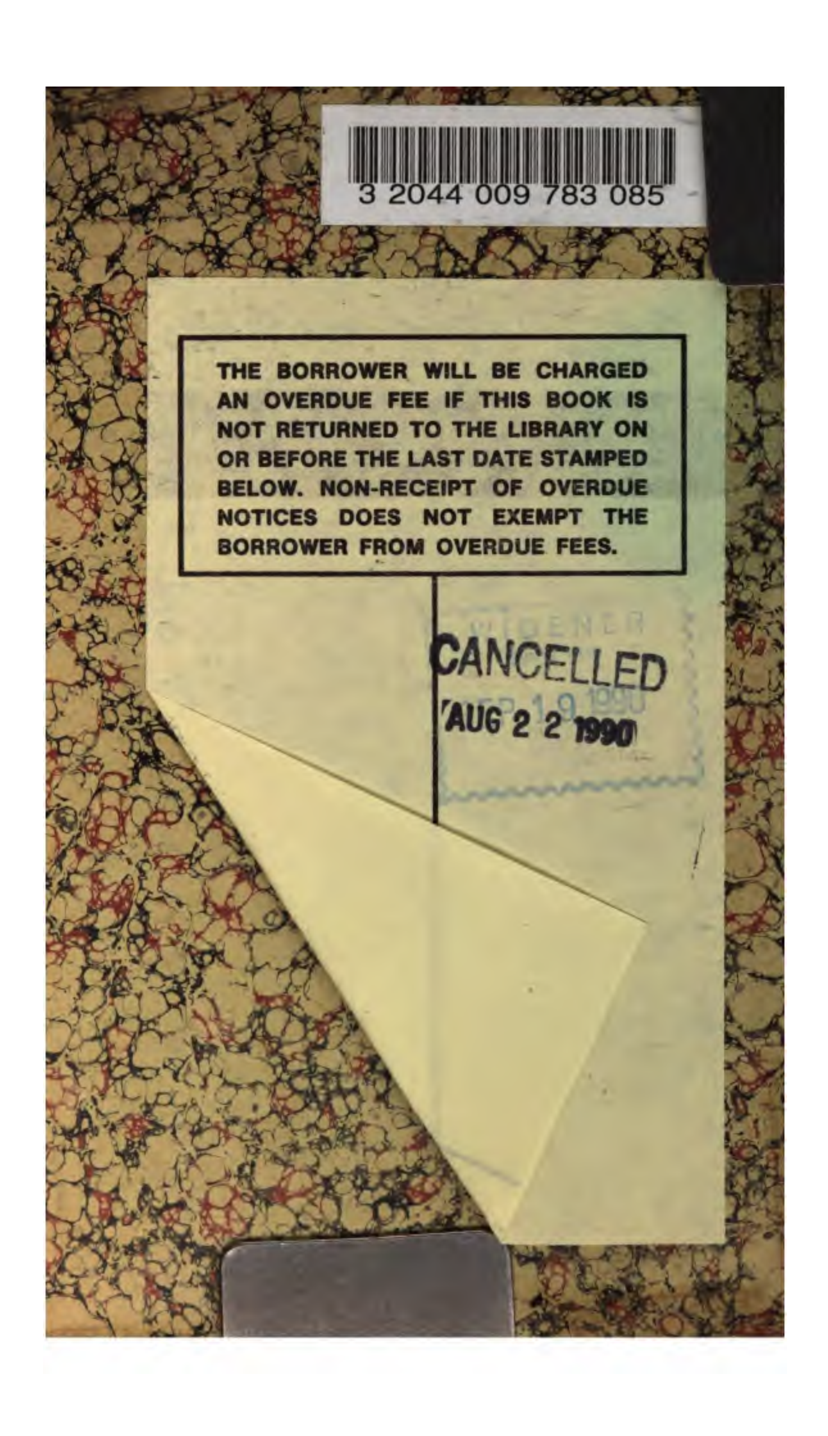
1. Sémonville reçut le même ordre pour la Hollande, et Salicetti pour la république de Gênes. Bonaparte à Clarke, 13 mai 1803.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

TABLE

DU DEUXIÈME VOLUME.

9418 — Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris


3 2044 009 783 085
THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.
WIDENER
CANCELLED
AUG 2 2 1990

